RODEZ
EST
Le Monastère Sainte-Radegonde



Al canton

Photos de couverture

• ***Nòstra-Dòna de Rodés,* vers 1860.**
« Lo qu'a pas vist
Portal de Concas,
Cloquièr de Rodés,
Campana de Mende,
Glèisa d'Albi,
A pas res vist ! »
(Collection Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron)

• **Deus nobiscum *del Borg de Rodés,* 1546.**
(Archives départementales de l'Aveyron, Bourg, AA 7, fol. 276)

Les coauteurs :

Jacques ASTOR,
licencié ès lettres, toponymiste

Maurice BONY,
du *Grelh roergàs,* professeur

Georges BORIES,
président de l'Association de sauvegarde du patrimoine archéologique aveyronnais

Jean-Michel COSSON,
de *Senta-Radegonda*

Gabriel CREYSSELS,
de *Sebasac*

Lucien DAUSSE,
archéologue

Jean DELMAS,
directeur des Archives départementales de l'Aveyron,
conservateur du Musée du Rouergue

Philippe GRUAT,
directeur de l'Association de sauvegarde du patrimoine archéologique aveyronnais
et du Centre archéologique départemental

Pierre LANÇON,
bibliothécaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron

Sylvie MOUYSSET,
maître de conférences d'histoire moderne à l'université de Toulouse-Le Mirail

Jean-Louis ROQUES,
del Monestire

Robert TAUSSAT,
président de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron

Documentation et contributions diverses :

Jacques BOUSQUET, Jean DHOMBRES, Henri ENJALBERT, Jacques JARRIOT, Yves LABAT, Pierre MARLHIAC, Jean MAUREL, Lucien ORSANE...

RODÉS-EST

LO MONESTIRE SENTA-RADEGONDA

al canton

Christian-Pierre BEDEL
e
los estatjants del canton de Rodés-est

AVEYRON
CONSEIL GENERAL

Le canton de *Rodés-est* comprend, outre les communes rurales et périurbaines *del Monestire* et de *Senta-Radegonda,* le cœur historique de la commune de *Rodés,* l'antique ville *rutena,* capitale d'un vaste territoire dont les limites n'ont guère varié depuis deux millénaires. Ainsi la *Ciutat,* le *Borg* et *lo Barri* rassemblent encore de nos jours la plupart des institutions du département de l'Aveyron, héritier de la province du *Roergue.*

C'est un *Rodés vila occitana* que nous propose ce volume qui reste cependant fidèle à l'esprit rural de la collection. Car l'occitan fut ici la langue de l'administration au moins jusqu'au XVIe siècle, ainsi que nous le montrent les comptes consulaires de la Cité et du Bourg de *Rodés,* ou les documents publiés par Jean Delmas. On la retrouve non seulement dans un des plus anciens livres imprimés en *Roergue (l'Instruction dels rictors,* 1556), mais aussi dans *Lou catechirme rouergas* de 1656 ou dans des textes de la période révolutionnaire. Au XIXe siècle, les érudits de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron consacrent de longs articles à cette langue qui est encore celle de tous les Rouergats.

Rodés. (Coll. Arch. dép. A.)



A l'aube du IIIe millénaire, *al canton* nous rappelle que la langue qui rayonna sur l'Europe des troubadours, dont les derniers représentants se retrouvent dans l'entourage des comtes de *Rodés,* est aussi la langue du quotidien des anciens *ortalièrs* et des *lachaires* qui ravitaillèrent les *mercats* et les *fièiras* jusqu'au XXe siècle. Ce fut aussi la langue des tanneurs du *Monestire,* des commerçants et des artisans de *Rodés* ou des ouvriers de la filature Dueymes... Elle reste la langue vivante des anciens de *Senta-Radegonda* et *del Monestire.* On côtoie ainsi au quotidien un véritable trésor qui peut donner davantage de sens et de couleur à l'existence pour peu que l'on songe à s'y intéresser.

Et c'est tout à l'honneur de ce canton d'ouvrir de larges perspectives à la langue et la culture historiques en *Roergue,* au travers d'un grand festival occitan exceptionnel, l'*Estivada,* et d'une école d'enseignement de l'occitan en immersion, la *Calandreta de Rodés.*



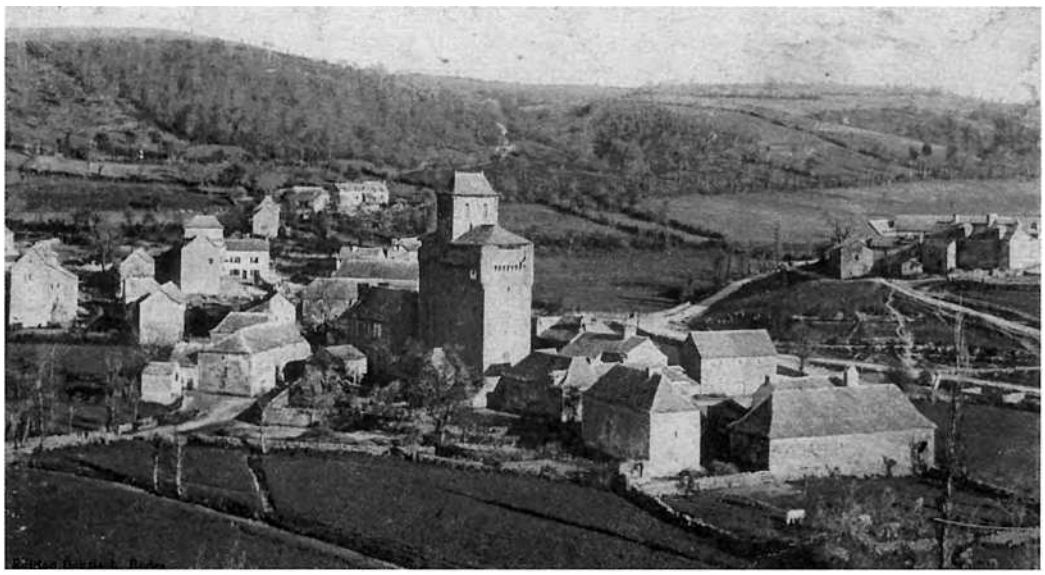

1. - *Rodés, glèisa del* Sacré-Cœur. *(Coll. S. d. L.)*
2. - *Inièiras de Senta-Radegonda. (Coll. L. F.)*

L'opération *al canton* est une réalisation du Conseil général de l'Aveyron et de l'équipe *al canton*-Institut de Culture régionale de la Mission départementale de la Culture. C'est une synthèse d'initiatives et de démarches qui ont lieu en Aveyron dans les années 1980 et qui associent les techniques de l'animation, de la recherche et de l'édition. L'équipe *al canton* s'est efforcée d'élaborer un véritable outil culturel avec l'aide de partenaires associatifs et institutionnels locaux ou départementaux. C'est ce partenariat qui a permis la réalisation du présent ouvrage où sont évoqués les aspects historiques et ethnographiques du canton de *Rodés-est.*

Les notices communales, publiées par Jean Delmas dans *Vivre en Rouergue* et actualisées par l'auteur, sont reprises en guise d'introduction générale. Cette approche du *país* est complétée par l'étude des noms de lieux réalisée par Jacques Astor, et par Maurice Bony du *Grelh roergàs.*

L'évocation historique proprement dite débute avec la période aquitaine, lorsque se mêlent les composantes ethniques de l'identité occitane.

Les textes anciens analysés par Jean Delmas sont présentés dans leur version occitane d'origine afin que les Rouergats puissent redécouvrir la réalité historique de leur langue. Ils nous montrent l'enracinement de ceux qui vivent encore *al país.*

Plusieurs enquêtes réalisées ou publiées en français par les institutions rouergates ou aveyronnaises sont également présentées afin que chacun puisse retrouver dans le document presque brut l'ambiance d'une époque, l'originalité du pays. Pierre Lançon, de la Société des lettres, nous propose des visites pastorales du XVIIIe siècle auxquelles nous ajoutons les enquêtes de 1552 et de 1771 (Ch. de Cicé), publiées par deux anciens archivistes du département, respectivement J. Bousquet et L. Lempereur, le *Journal des voyages en Haute-Guienne de J.-F. Henry de Richeprey,* annoté par H. Guilhamon dans l'édition de la Société des lettres, ainsi que des extraits des *Bénéfices du diocèse de Rodez* publiés par le chanoine J. Touzery.

D'autres œuvres qui ont bénéficié dans le passé de financements départementaux, la *Description du Département de l'Aveiron* d'A.-A. Monteil ou le *Dictionnaire des lieux habités du Département de l'Aveyron* de J.-L. Dardé ont été également mises à profit pour constituer la partie historique.

Quelques extraits d'articles, de correspondances, de documents d'archives, de textes de *trobadors,* ou d'ouvrages comme l'*Annuaire-almanach de commerce, Bulletin du Cercle généalogique du Rouergue, Lou catechirme rouergas, Cinq ans de protection des objets d'art en Aveyron, Gazette de France, Guide de l'Aveyron, l'Instruction dels rictors, Les merveilles du Grand Central, Le propagateur aveyronnais, Recueil des usages locaux de l'Aveyron, La saga des Séguy...* ou des travaux de H. Affre, Gaston Alary, A. Ancourt, Jules Artières, Jacques Astor, Emile Baillaud et P.-A. Verlaguet, Hippolyte, Eugène et Fernand de Barrau, Justin Bessou, Antoine Bonal, Georges Bories, Gabriel Boscary, abbé Bousquet, Henri Bousquet, Jacques Bousquet, Ann Bristow, Pierre Carrère, Louis Cassiat, Emile Causse,

La lenga nòstra

« L'éducation littéraire de nos méridionaux lettrés s'étant faite en français, ils lisent à la française les écrits du vieux provençal comme feraient leurs compatriotes du nord. D'autre part, les sons du patois qui se parle autour d'eux ne manquent point, par la même raison, d'évoquer dans leur esprit la figure des signes qui représentent les sons similaires dans l'orthographe française ; et si quelqu'un d'entre eux s'avise d'écrire son patois, un mouvement spontané, inconscient, exempt de doute et de scrupule, le porte à orthographier ce patois à la française, autant du moins que la chose est possible. A leur place, cela va sans dire, un Anglais n'eût pas hésité davantage à figurer la parole patoise à l'anglaise, de même qu'il eût également prononcé à l'anglaise les mots écrits du vieux provençal. (...)

Les premiers écrivains patois se firent donc une orthographe, qu'ils imitèrent du français autant qu'ils le purent. Et maintenant si cette orthographe patoise des XVIIe et XVIIIe siècles s'éloigne beaucoup moins de l'orthographe classique que celle du XIXe, on a grandement tort de s'expliquer le fait par un changement équivalent survenu dans la prononciation du patois ; il faut, au contraire, en chercher la cause dans les vicissitudes de la prononciation française dans le Midi à partir de l'époque où la langue du Nord fut introduite chez nous.

Même de nos jours, les méridionaux qui ont reçu l'éducation française la plus soignée, si leur jeunesse ne s'est passée hors du pays natal, ne parviennent que rarement à parler la langue nationale avec son pur accent et de manière à ne pas trahir à tout instant leur origine. Mais c'était bien autre chose dans les premiers temps où cette langue, jusqu'alors aussi étrangère à nos aïeux que l'espagnol et l'italien, leur fut imposée par décret royal, et non sans violence. Ne pouvant que bien rarement l'apprendre par le commerce oral des *Francimans,* ils étaient réduits à l'étudier dans les écrits ; et, privés de maîtres compétents pour s'instruire de la prononciation vraie des mots français, ils lui en substituaient une de leur façon qui naturellement se trouvait être beaucoup moins française que provençale. » (Extr. de "Etudes de philologie et de linguistique aveyronnaises", par J.-P. Durand, dans *MSLA,* 1874-1878)

Los camins
le raccourci : *la corcha*
le petit chemin, le sentier : *lo viòl*
le raidillon : *lo costil*
la rue : *la carrièira*
les ornières : *los rodals*
se promener : *se passejar*
c'est loin : *aquò's luènh*

Lo riu
un ruisseau : *un riu*
un ruisselet : *un ribatèl, un rèc*
un gouffre : *un gorg*
nager : *nadar*
un nageur : *un nadaire*
il s'est noyé : *s'es negat*
patauger dans l'eau : *chimporlhar*
de l'eau claire : *d'ai(g)a canda*
de l'eau trouble : *d'ai(g)a trebla*

Gérard Cholvy, Bruno Colrat, B. Combes de Patris, M. Constans, Georges Connes, Jean-Michel Cosson, Gabriel Creyssels, Lucien Dausse, Antoine Débat, Jean Delmas, Jean Dhombres, J.-P. Durand, Henri Enjalbert, M. A. Froment, *Froncesou,* Charles Galy, Pierre Gombert, Philippe Gruat, M.A.F. baron de Gaujal, Bernard de Gauléjac, Hugues, Jacques Jarriot, Yves Labat, Michel Labrousse, Louis Lacout, Pierre Lançon, Mme Malaval, V. A. Malte-Brun, Jean Maurel, André Maury, Sylvie Mouysset, François Naujac, Roger Nougaret, Lucien Orsane, Yvonne Pomarède, J.-L. Rigal, Jean-Louis Roques, Joseph Rouquette, Emmanuel Le Roy Ladurie, Georges Subervie, Robert Taussat, J. Taylor, Ch. Nodier et Alph. de Cailleux, Jean Vernhes, Adrien Vézinhet, Emile Vigarié... viennent étoffer les documents et les témoignages collectés.

Divers aspects de la mémoire occitane vivante, illustrés grâce aux prêts des habitants, sont présentés au travers de thèmes ethnographiques tels que *la vila, los vilatges e los mestièrs, la bòria, l'ostal e l'ostalada.*

Les anciens ont réalisé le lexique de l'occitan dont des extraits sont cités en marge, tout comme sont publiés les résultats des enquêtes scolaires.

Cette opération n'a été possible que grâce à tous ceux qui, enseignants, élèves, parents d'élèves, anciens, élus, associations, particuliers, avec beaucoup de gentillesse et d'efficacité, ont participé aux enquêtes de sauvegarde animées par Jean-Léonard Coudouel, dans le cadre du Centre culturel occitan du Rouergue (C.C.O.R.), et aux animations scolaires proposées par Pierre Marcilhac, ainsi qu'à l'organisation des diverses réunions et aux recherches documentaires effectuées par l'équipe *al canton* et ses partenaires.

A totes un brave mercé

Lo Monestire. (Coll. Arch. dép. A.)



Per legir l'occitan de Roergue

Ce livre renvoie à une époque où l'occitan était la langue quotidienne de la quasi-totalité de la population rurale. C'est elle qui s'est exprimée lorsqu'il s'est agi d'évoquer des événements, des mentalités, des savoir-faire, des jeux, des contes, des chants qui furent, avec la langue elle-même, l'âme de la communauté. Pour la transcrire dans ce livre, nous avons respecté les règles de la graphie classique occitane. La plupart ont été fixées dès le Moyen Age avant que l'influence du français ne vienne contaminer l'écriture occitane. Cette graphie donne à notre langue une cohérence historique plus forte et une dimension géographique plus étendue que la graphie française patoisante.

Pour bien prononcer l'occitan du pays, il est donc utile de connaître quelques règles de lecture très simples.

Prononciation des voyelles

• **a** prend un son voisin de "o" à la fin des mots : *ala* / "alo" / aile, et parfois à l'intérieur des mots : *campana* / "compono" / cloche.

• **e** = "é" : *rafe* / "rafé" / radis.

• **i** forme une diphtongue s'il est associé à une voyelle : *rei* / "rey" / roi ; *paisser* / "païssé" / paître.

• **o** = "ou" : *rol* / "roul" / tronc.

• **ò** = "o" ouvert, presque "ouo" : *gòrp* / "gorp, gouorp" / corbeau ; *òme* / "omé, ouomé" / homme.

• **u** forme une diphtongue et prend le son "ou" s'il est après une voyelle : *brau* / "braou" / taureau ; *seu* / "seou" / sien ; *riu* / "riou" / ruisseau.

• **u** prend un son voisin de "i" quand il est placé devant un **o** : en début de mot *(uòu* / "ioou" / œuf) et même à l'intérieur des mots *(buòu* / "bioou" / bœuf).

Dans les diphtongues, on entend toujours les deux voyelles :

• **ai** comme dans "rail" : *paire* / "païré, païdé" / père ; *maire* / "maïré, maïdé" / mère.

• **oi** jamais comme dans "roi" : *boisson* / "bouïssou" / buisson ; *bois* / "bouïs" / buis.

Prononciation des consonnes

Elles sont toutes prononcées en finale sauf **n** et **r** : *cantar* / "canta" / chanter.

• **b** devient "p" devant **l** : *estable* / "estaplé" / étable ; devient parfois "m" à l'initiale devant une voyelle : *bocin* / "moussi" / morceau.

• **g** tend à disparaître entre deux voyelles : *li(g)ador* / "liadou" / outil pour lier les gerbes ; *ai(g)a* / "aïo" / eau.

• le **h** mouille les consonnes **l, n** : *palha* / "palio" / paille ; *montanha* / "mountagno" / montagne.

• **j, ch** = "ts", "dj" : *agachar* / "ogotsa, ogodja" / regarder ; *jorn* / "tsounn, djounn" / jour.

• **l** tend à se prononcer "r" dans certains mots : *solelh* / "sourel" / soleil.

• **m** se prononce "n" en finale : *partèm* / "partenn" / nous partons.

• **n** ne se prononce pas en finale : *bon* / "bou" / bon. On entend le son "n" s'il est suivi d'une autre consonne : *dent* / "dénn" / dent.

• **r** très roulé, presque "d" : *paire* / "païré, païdé" / père ; *maire* / "maïré, maïdé" / mère.

• **s** chuintant, presque "ch" ; tend à disparaître entre deux voyelles : *la glèi(s)a* / "lo glèio" / l'église.

• **v** = "b" : *vaca* / "baco" / vache.

Dans certains mots qui comportent deux consonnes de suite, la première ne se prononce pas, la seconde est redoublée : *espatla* / "espallo"/ épaule ; *rotlar* / "roulla" / rouler ; *pednar* / "pennar" / piétiner...

La lenga nòstra, lenga capuda

« Notre patois est comparable à ces édifices noirs et délabrés, témoins des temps anciens, que l'archéologue ne se lasse pas d'admirer et qu'il juge d'un prix inestimable, mais que le vulgaire considère d'un œil tout différent, n'y voyant que de hideuses vieilleries dont il faut souhaiter la disparition prochaine, et qu'en attendant il faut badigeonner et plâtrer dans le goût moderne pour en rendre la vue un peu supportable. C'est de la sorte, c'est dans le même esprit que l'on s'applique à enjoliver notre idiome méridional en le francisant. On est ainsi déjà parvenu à le dépouiller de tous ses noms de baptême et à les remplacer par les noms français correspondants qu'on a retouchés de la façon la plus maladroite pensant les mettre par ce moyen quelque peu en harmonie avec le système lexiologique dans lequel on voulait, bon gré mal gré, les faire entrer. Les *Joan, Peyre, Antoni, Maria, Antonha, Maddalena* ne sont plus guère que des termes de dérision ; la place de ces termes légitimes est maintenant occupée par des mots étrangers mal patoisés qui constituent de vrais monstres grammaticaux. Tous les prénoms féminins français en -ie prennent en patois la terminaison "i" de ses formes masculines répondant au latin *-inus,* et cette désinence féminine d'un nom féminin, tel que Marie, Julie, Sylvie, est si bien confondue avec la terminaison masculine provençale ci-dessus, que lorsqu'on veut donner à ces jolis noms de femme la forme plus aimable encore d'un diminutif, on n'hésite pas à les convertir, ou plutôt à les pervertir, en *Marinette, Julinette, Sylvinette* ou plus fréquemment en *Marinou, Julinou, Sylvinou,* qu'on emploie familièrement, même en parlant soi-disant français, car ce ne sont pas seulement nos paysans qui commettent de si vilains barbarismes, on les entend jusque dans les familles bourgeoises où l'on est censé ne parler et ne connaître que la langue des gens comme il faut.

On ne se contente pas de masculiniser les noms de femme, on féminise les noms d'homme : Jules, Alphonse, Auguste, pris pour des formes féminines à cause de l'e muet qui les termine, sont accommodés en conséquence pour leur appropriation à l'usage patois.

Les noms sacrés de *payre, mayre, frayre, sorre,* sont ressentis de nos jours comme une injure par celui ou celle à qui on ne craint pas de les donner ; ce sont des expressions réputées grossières. On les remplace par des mots français défigurés.

Le langage technique de nos artisans et de nos agriculteurs eux-mêmes est gagné par la contagion française ; quelques années encore, et le maçon et le laboureur ne connaîtront plus le mot dont se servait leur père pour nommer la truelle ou la charrue.

Le patois s'en va : que les linguistes se hâtent d'en recueillir les précieuses reliques dans l'intérêt de la science ; mais que le "Félibrige", en présence de cette décomposition rapide, fatale, ouvre les yeux à l'évidence et cesse de s'épuiser à la poursuite d'une chimère. » (Extr. de "Etudes de philologie et de linguistique aveyronnaises", par J.-P. Durand, dans *MSLA,* 1874-1878)

La lenga de Rodés

« [Ma grand-mère] comprenait très bien le français, mais elle ne le parlait pas. Elle conservait jalousement son langage provençal, et nous racontait de belles histoires de son pays. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)

« Mon père ne parlait jamais patois à la maison. Quand j'avais onze ou douze ans, il m'amenait à la Mutualité, pour m'occuper pendant les vacances. Il me faisait faire des additions. Un jour, j'ai été tout surpris de l'entendre parler patois au guichet avec les agriculteurs qui venaient. » (M. P.)

« Quand je suis venu de Paris chez mes grands-parents de Vimenet, je ne parlais que patois et je ne comprenais pas le français. Quand je suis revenu à Paris j'avais un petit copain qui ne me comprenait pas. Il me disait : "Qu'est-ce que tu dis ?" Et moi je lui répondais : *"De qué dises ?"* » (J. M.)

« A Rodés, n'i aviá que parlavan patoès mès n'i aviá que volián pas : aquò fasiá pas bien de parlar patoès ! Ara, i tòrnan. » (B. H.)

« La mamà èra de París, parlava amb l'accent de París mès aviá aprés lo patoès. » (D. M.)

« Dans tous les magasins, il se parlait patois. Mon père et ma mère parlaient patois entre-eux. Mais, à nous, ils nous parlaient français. Parfois, ils parlaient les deux à la fois ! Dans le commerce [cordonnerie], tous les clients parlaient patois, depuis le banquier, M. Fabre, jusqu'au coiffeur, tous. Puis, il a passé une époqe où les gens avaient honte. Ils ont été traqués, ces pauvres malheureux ! Et c'est dommage ! Une langue pareille ! » (A. E. / A. L)

Conjugaison

• La première personne du singulier se termine le plus souvent en "i" : *parli* / je parle…

• ***-iá*** est à la fois la prononciation de tous les imparfaits : *veniá* (il venait), *ploviá* (il pleuvait) et des substantifs en ***-iá*** : *malautiá* (maladie)…

Accentuation

• sur la finale : tous les mots qui se terminent par une consonne autre que **s** : *aimar, pecat, disent, cantam…*

• sur l'avant-dernière : tous les mots qui se terminent par **s** ou par une voyelle : *lana, lèbre, carri, lanas, lèbres, carris…*

• tous les autres mots qui échappent à ces deux règles ont un accent qui marque la syllabe accentuée : *véser, plegadís, amorós, Rodés, pertús, cobés…*



1

Istournet — Commune de Sainte-Radegonde, près Rodez

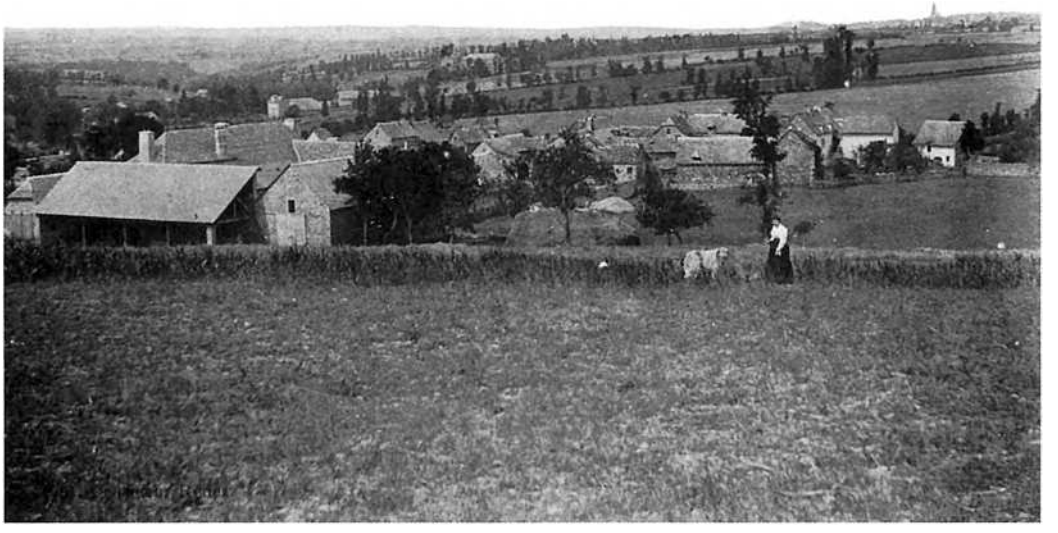

2

1. - *La Iola. (Coll. N. G.)*
2. - *Istornet. (Coll. N. G.)*

Lo país e l'istòria

Lo canton de Rodés-est

Par décret du 2 août 1973, le canton de Rodez a été divisé en deux cantons, comprenant l'un Rodez-ouest, Druelle, Luc et Olemps et l'autre Rodez-est, Sébazac-Concourès, Sainte-Radegonde, Onet-le-Château et Le Monastère. Les nouveaux cantons n'ont plus compris les communes de Moyrazès et de Vors qui faisaient partie de l'ancien. Celle de Sébazac-Concourès, qui était du canton de Bozouls leur a été rattachée. La carte administrative témoigne d'ailleurs de la prépondérance de Rodez : Olemps dépendit de Rodez au civil et au religieux jusqu'à la Révolution. Son centre véritable fut longtemps à La Mouline : mairie et nouvelle église paroissiale. Druelle, comme Olemps, n'était pas un chef-lieu. Celui d'Onet-le-Château a été attiré par le développement de Rodez au nouveau quartier des Quatre-Saisons où s'est d'ailleurs créée une paroisse (Saint-Joseph-Artisan). La route de Villefranche à Millau et la jonction de Rodez à La Primaube ont provoqué la naissance d'une nouvelle ville, avec sa paroisse. La nouvelle carte cantonale de 1973 a fait perdre deux communes du Ségala et gagner une commune du Causse.

Par décret de janvier 1982, l'ancien territoire du canton de Rodez est finalement divisé en trois cantons : Rodez-est (partie de Rodez, Le Monastère et Sainte-Radegonde), Rodez-nord (partie de Rodez, Onet-le-Château et Sébazac-Concourès) et Rodez-ouest (partie de Rodez, Olemps, Luc et Druelle).

Bien que le canton ait été dominé par le rôle de Rodez, chef-lieu de la province, puis du département, et soit maintenant envahi par le développement urbain de la capitale, il ne sera question ici surtout des communes environnantes. On remarquera d'abord le grand nombre d'établissements ou de seigneuries religieuses : l'évêque de Rodez à Sainte-Radegonde, Inières et Istournet ; le chapitre à Luc, Onet et Saint-Mayme ; le Monastère-Saint-Sernin, sur la rive gauche de l'Aveyron (Le Monastère, Olemps) ; Saint-Amans de Rodez à Cayssiols et Druelle ; hôpital du Pas à Abbas, Le Pas, Saint-Mayme, La Morne et Cantaranne ; le Temple à Limouse ; les chartreux à Caumels ; les dominicains à Moussens, Serin et Fontanges ; Bonnecombe à Is et Puechmaynade.

Les seigneurs laïques ont joué leur rôle, à commencer par le comte de Rodez, à Olemps, à Castelgaillard, à La Boissonnade, etc. Il faut noter cependant que la région sur laquelle ils avaient le plus d'influence était celle de Sébazac-Concourès, dont les liens avec Rodelle et Bozouls expliquent le rattachement normal au canton de Bozouls, avant 1973. A côté des seigneurs, toute une bourgeoisie prospère a constitué des domaines à partir de Rodez : les Cat, les Austry, les Rodat, les Bonal, les Caulet, les Masnau, les Guérin, les Gausserand, les Ducros, etc.

Les vieilles routes portant des noms *(carral vièlha, camin rodanés, camin milhavés, draia)* tout autour de Rodez s'expliquent par le rôle de Rodez, mais elles justifient d'abord le choix de ce site pour la capitale : ainsi les axes gallo-romains de Toulouse vers Le Puy, de Cahors vers Millau. Les travaux des intendants, au XVIIIe siècle, ont créé, on le sait, un nouvel axe Montauban-Millau par La Primaube, évitant Rodez. Mais l'époque contemporaine a vu de nouvelles voies favoriser le développement de Rodez et des communes limitrophes, à commencer par le chemin de fer.

Des industries traditionnelles de la couronne ruthénoise, seules se sont maintenues les tanneries (longtemps au Monastère). Mais il faut se souvenir des teintureries, des moulins à foulon, et des moulins à farine et même des papeteries qui animaient la vallée de l'Aveyron, surtout du côté de Layoule, du Monastère et de La Mouline. A part un moulin à aiguiser sous Ambec, l'industrie métallurgique semble s'être limitée aux ateliers ruthénois. On fabriquait de la chaux sur le Causse de Sainte-Radegonde et au-dessus du Monastère et de l'autre côté vers Sébazac et à Fontanges (vestiges d'un four).

Restent le rôle commercial de Rodez (foires, marchés, commerces en gros) et son rôle scolaire ou administratif, favorisés par son éloignement des métropoles régionales. Les communes voisines ont avant tout bénéficié du développement urbain de la capitale et des services qu'elle fournit.

Lo Monestire (1)

L'histoire du Monastère-sous-Rodez est double : elle est d'abord celle d'une vieille abbaye de bénédictines (religieuses suivant la règle de saint Benoît) fondée à l'époque carolingienne et ensuite d'un petit village formé au confluent de l'Aveyron et de la Briane, lointain faubourg industriel de la ville de Rodez.

L'abbaye fut donc fondée à l'époque carolingienne sous le patronage de Saint-Saturnin de Toulouse (la patron de la fameuse église Saint-Sernin, dont le nom est une contraction). Elle possédait une représentation en majesté du saint, statue d'or, exposée au synode de Saint-Félix près de Rodez vers 1110. Elle fut protégée par les comtes de Rodez qui la dotèrent : en 1239, le comte Hugues IV lui fit don du mas de Centrès, par exemple.

Après Saint-Sernin, la seconde patronne est sainte Tarcisse, dont le visiteur du Monastère verra une curieuse représentation en bois doré conservée dans l'église paroissiale. Tarcisse de la famille de Ferreol qui fut maire du palais de Thierry, roi d'Austrasie puis de Théodebert, le fils de celui-ci, naquit à Metz vers 525. Elle vécut à Rodelle près de Bozouls et mourut dans un petit ermitage un 15 janvier. Sa sainteté était connue dans tout le Rouergue. L'évêque d'alors, Dalmas, alla lui-même chercher son corps et le ramena à Rodez pour l'ensevelir dans la petite église Saint-Vincent, qui se trouvait près de la rue de Bonald. Les religieuses du Monastère obtinrent ses restes ou, peut-être, une grande partie de ceux-ci et contribuèrent beaucoup à son rayonnement. Le bas-relief de l'église la représente en prière à côté de la chèvre, qui se détachait tous les jours du troupeau de son maître, un berger de Lagnac, et qui la nourrissait de son lait.

Mais revenons à l'abbaye : sa renommée était telle que toutes les familles nobles du Rouergue y plaçaient leurs filles en pension afin qu'elles se préparent à la vie religieuse : parmi les noms, on relève ceux d'Escoralhe, de Vezins, de Marcillac, de Pomayrols, de Brussac, de Caussade, de Castelpers, de Murat, de Balaguier (Montsalès), de Lestang, de Glandière, de Sanvensa, de Bonal ou de Delauro. Leur nombre fut volontairement restreint au cours des ans, pour assurer la qualité du recrutement. On relève ainsi cinquante religieuses en 1343, quarante en 1349, trente en 1363 (réduction approuvée par Urbain V), vingt deux en 1557, dix sept à partir de la fin du XVIIe siècle. L'abbesse était une grande dame, que son rang social et son activité poussaient à franchir fréquemment la clôture du Monastère. Les démêlés avec l'autorité ecclésiastique furent nombreux, tant son indépendance était grande. Comme exemple de l'importance de l'abbesse, on peut citer la solennité de son intronisation au cours de laquelle elle était *"sagrada"* (sacrée). En 1568, elle avait une domesticité dont un cuisinier et un bouteiller. En 1520, alors que les religieuses revenaient de Rodez où elles avaient assisté à des funérailles, elles rencontrèrent l'évêque François d'Estaing. De part et d'autre du chemin, se trouvaient des groupes de jeunes gens du voisinage. Le saint évêque les accompagna, leur reprocha de ne pas garder la clôture prescrite par la règle et de se mêler au monde. Pourtant, malgré ces exemples, le régime monastique était rude et la vie proche de la pauvreté.

(1) Jean-Louis Roques a publié, en 2003, *Le Monastère : une abbaye, un village.*

L'abbaye possédait d'importants domaines : à Agen d'Aveyron (grange de Palanjoles), à Saint-Just du Viaur (prieuré), à Trébas dans le Tarn (prieuré), au Viala du Tarn (l'église d'Amalou ou du Minier lui fut unie par l'évêque en 1383).

L'abbesse Françoise de Balaguier de Montsalès, élue en 1555, joua un grand rôle au moment des guerres de Religion. En 1564, son frère Jean de Balaguier fut consacré évêque de Cahors, par l'évêque de Rodez, dans l'église même de l'abbaye. Elle obtint pour elle en 1595 l'abbaye de Nonenque dans la région de Saint-Affrique. Le cumul était énorme, d'autant plus que Nonenque suivait une autre règle, celle de Cîteaux. Le titre lui fut enlevé par Marguerite de Prades de Montpezat, sœur du duc de Mayenne. Elle favorisa la ligue et, après l'échec de celle-ci, pour se concilier le parti du roi, elle offrit un grand banquet au maréchal de Matignon, de passage à Rodez (1596). A sa mort en 1603, tout Rodez prit le deuil. La joie fut aussi universelle quand Catherine de Roquelaure fut bénie et intronisée par l'évêque en 1607. Bref, l'abbaye fut sous l'Ancien Régime, un centre prestigieux, source d'activités pour tout le voisinage et d'animation pour la population.

Sur les bâtiments nous avons quelques dates : vers 1335, on répara ou construisit le dortoir et le réfectoire. A partir du milieu du XVIIe siècle de grands travaux furent entrepris : construction de la porte de l'église du monastère par Louis Vernhes, maçon de Rodez, en 1656, (avec fenêtre ronde au-dessus et escalier pour descendre dans l'église) réfection de la toiture en 1658. En 1665, une procédure contre l'abbesse, qui n'observait pas la clôture aboutit à la reconstruction des murs du couvent sur l'ordre des Grands Jours de Clermont. Les bâtiments furent démolis en grande partie avec l'église abbatiale au XVIIIe siècle. Celle-ci avait plusieurs chapelles dont celles de Lézins, de Cardonnel ou de Parlan, de Frechrieu, de Notre-Dame de Pitié (fondée par P. de Paulinh, archiprêtre de la cathédrale, XIVe siècle) et de Saint-Michel-Archange (cloître). Des fouilles entreprises en 1871-1872 mirent au jour une inscription qui serait datée de 1050 et vingt-deux sarcophages en grès, ainsi qu'un anneau d'or du XVIIIe siècle au nom de Jésus-Marie-Joseph. Enfin, dans l'édifice subsistant on a conservé l'ancienne statue (assise) de Notre-Dame du Pas, en bois, du début du XIIIe siècle, mutilée à la Révolution.

Lo Monestire. (Coll. S. d. L.)



L'histoire du village du Monastère est liée à celle de la grande abbaye. La population vivait à son rythme et parfois l'imitait. La jeunesse observait le 1er janvier une curieuse coutume : ce jour-là, on élisait un homme marié pour présider aux jeux de la jeunesse et on lui donnait le nom d'abbé. Cet abbé, revêtu d'une robe blanche et crosse en main (comme les abbesses), partait à travers les rues suivi d'une bruyante procession. Devant lui, un acolyte tenait au bout d'une perche une pauvre poule sur laquelle ses compagnons tiraient à coup d'arquebuses. A chaque halte, on dansait et on buvait. A l'heure des vêpres, l'abbé de la jeunesse était installé au milieu de l'église paroissiale, tandis que ses compagnons tiraient à l'arquebuse et chantaient des chansons profanes peu conformes à l'esprit des lieux. A la fin du XVIe siècle, il y eut un blessé. L'autorité en profita pour interdire une manifestation qui n'avait pour la soutenir que la force de la coutume.

Le village s'était développé au confluent de la Briane et de l'Aveyron. Des tanneries y existaient au XVIe siècle. Des moulins drapiers, dont le moulin de Picou, y tournaient depuis le XIVe siècle, au moins. Les confréries des chapeliers et des drapiers, qui avaient saint Jacques et saint Blaise comme patrons, y étaient actives. La vieille route de Rodez à Millau surtout fit beaucoup pour l'accroissement du village : un pont, construit au XIVe siècle, relia les deux rives de l'Aveyron. Les consuls du Bourg de Rodez et les prud-hommes du Monastère veillaient à son entretien : en 1378, ils confièrent sa reconstruction à J. Delpon, maçon au nom prédestiné. Une auberge établie en ce lieu prouve le trafic : vers 1555, l'hôtelier fut autorisé à avoir un four particulier pour cuire le pain blanc nécessaire à son hôtellerie. Il servait aussi du pain bis, mais se rendait pour l'avoir au four banal, qui ne fonctionnait pour le village qu'une fois par semaine. Après la création de la grande route de Villefranche à Millau par les intendants et la jonction de Rodez à La Primaube, la côte malaisée du Monastère fut progressivement abandonnée par les marchands. Seules se maintinrent les fabriques dont l'activité était nécessaire à Rodez. Un nouveau pont construit en amont de l'ancien, en 1861, n'a pas changé ces tendances.

L'église paroissiale fut d'abord dédiée à saint Etienne (XIIe siècle) puis à saint Blaise (XIVe siècle). C'est un édifice gothique comprenant deux nefs parallèles et inégales. Au maître-autel, un grand retable du XVIIIe siècle attire les regards. On voit sur le premier pilier les restes d'une fresque de la fin du XIVe siècle (Dormition de la Vierge). La cuve baptismale est portée par un pied du XIVe siècle. L'église conserve un grand tableau de saint Jacques peint par Poujol (le nom de saint Jacques rappelle que les pèlerins de Compostelle prenaient aussi le chemin du Monastère et de Millau) et une châsse de sainte Tarcisse en bois doré du XVIIe siècle. Comme nous l'avons dit, les restes de la sainte étaient conservés à l'origine dans l'église de l'abbaye. Elles furent élevées solennellement en 1691 par l'abbesse Christine de Noailles.

Lo Monestire, sègle XIV, Dormition de la Vierge. *(Coll. Arch. dép. A., fds. S. E.)*



Jadis, oratoire dans le cimetière de l'église.

Banocres : Seigneurie de Guyon de Pénavayre (1310), puis de la famille des Ondes. En 1176, les lépreux obtinrent d'y avoir un oratoire, qui dépendait de Saint-Amans.

Boutonnet : Résidence de la famille Boutonnet qui tenait ses terres des Levis ou Leu, chevaliers de Rodez, et des Aurlhac ou d'Aurlhac, marchands du Bourg (début du XIVe siècle).

Combecroze : Léproserie dépendant du Bourg de Rodez (citée en 1176).

Combelles : Résidence des Combelles (XIVe-XVIIe siècles). Domaine d'Etienne de Bonald (1541) et de Boisse, procureur du roi (fin XVIIe siècle).

Foulloubous : Chapelle domestique de B. Rivière (1661).

Le Puech ou Puech-mourguiol (du nom des religieuses), jadis mas de Centrès : Terre donnée en 1239 par le comte de Rodez à l'abbaye qui y avait une grange.

Rodés

Il semble facile de justifier a posteriori le site d'une ville. Parler de l'ancienneté de Rodez, de la densité dolménique du Causse comtal, ce n'est que reculer le problème. Les raisons géologiques et géographiques sont fortes, sans être déterminantes : Rodez est à la jonction des ségalas et des causses et proche du Rougier, régions économiquement complémentaires. Il se situe juste au point où la vallée de l'Aveyron devient encaissée, difficilement franchissable. C'est un des rares points où l'on peut traverser la rivière sans trop de peine, en amont de Villefranche... Mais on ne peut manquer de trouver un horizon très court à ces explications ; le Rouergue, c'est aussi Millau, Saint-Affrique, Villefranche et Espalion et le pays des Rutènes s'étendait bien au-delà, jusqu'aux portes de Toulouse (les Albigeois étaient jadis les *Ruteni provinciales,* les Rutènes soumis à Rome). Pourtant toutes ces villes sont de vallée. Rodez déjà fait exception par sa butte : le nom antique de *Segodunum,* la forteresse sur la hauteur, serait la reconnaissance de cette originalité voulue.

Lieu d'échanges, point de passage, plateau servant de refuge en cas de trouble, Rodez eut sans doute un rayonnement spirituel, auquel saint Amans, son premier évêque, vers la fin du IIIe ou au début du IVe siècle, substitua le rayonnement du christianisme, par le renversement légendaire d'une idole. Avant lui, l'administration romaine avait reconnu le rôle de capitale de la ville et l'on parlait de *Civitas Rutenorum* pour la désigner, ou plutôt on disait *ad Rutenos.* Cette dernière forme, par une évolution phonétique normale, est devenue Rodez. La capitale s'orne alors de quelques monuments indispensables de la civilisation romaine : théâtre, forum, temples, arc de triomphe, aqueduc, cloaques... Tous les jours, les débris de cette civilisation réapparaissent. La ville déborde des remparts devenus inutiles ; mais les invasions mettent fin à la *Pax Romana.* Pour des raisons de sécurité, la ville se contracte gardant le nom de *Civitas ;* c'est la Cité. L'église naissante se substitue à l'autorité civile ; et la ville résiste aux assauts successifs des Wisigoths, des Francs, des Sarrazins et des Normands (jusqu'au IXe siècle) tout en étant le jeu de lointaines tractations, qui dès le VIe siècle rattachent le Rouergue tantôt à la Gothie (Bas-Languedoc) tantôt à l'Auvergne.

A côté de la Cité, un petit noyau s'est maintenu autour du tombeau de saint Amans et forme le Bourg. Le comte, délégué des souverains carolingiens, s'y installe et, dans la restauration de l'autorité impériale, à laquelle il confond la sienne propre, il se heurte au pouvoir solidement implanté de l'évêque, spirituel certes, mais, par force, temporel, chaque fois qu'il y a eu danger. La tension entre les deux pouvoirs s'accentue, lorsque l'affaiblissement de l'autorité royale provoque la constitution de grands domaines féodaux.

Le peuple, les deux communautés du Bourg et de la Cité, pour des raisons profondes différentes, épouse les querelles des grands. Chaque pouvoir le flatte d'avantages, de privilèges propres (consulats). La question des foires met régulièrement le feu aux poudres et deux remparts divisent sur la butte les frères ennemis. Ainsi, en 1315, à l'occasion de la foire de la Saint-Pierre, la bataille fait une vingtaine de morts et plusieurs maisons sont incendiées. Une cour commune ou paréage est alors instituée dans le but de régler les litiges entre les membres des deux communautés et, comme il se devait, elle a son siège entre les deux remparts, en haut de l'actuelle rue Marie.

Sous les comtes de Toulouse, le Rouergue est l'objet des mêmes lointaines tractations, qui jadis, l'avaient fait aller d'un côté et d'autre, mais, cette fois-ci, à un échelon moindre : le comté du Rouergue est amputé de la vicomté de Millau qui passera sous l'autorité des rois d'Aragon. La guerre des Albigeois, la fin de la dynastie des Raimond (XIIIe siècle), puis au début du XIVe siècle, la fin de la première dynastie des comtes de Rodez éloignent ou font disparaître les éléments originaux de la vie locale : les derniers troubadours perdent leurs protecteurs de Rodez ; Bernard, comte d'Armagnac, par son mariage avec l'héritière d'Henri II, devient comte de Rodez, et la suzeraineté passe des comtes de Toulouse au roi de France.

On a dit justement que la mémoire populaire remontait aux Anglais, comme avant la guerre de Cent Ans elle remontait aux Sarrazins, les derniers grands envahisseurs. Le traité de Brétigny (1360) livra à l'Angleterre le domaine des comtes d'Armagnac, englobant dans la Guyenne le Rouergue si peu estimé par les grands. Tout le monde connaît l'ascendant que prit la famille d'Armagnac, dans sa résistance aux Anglais, puis dans sa lutte pour le pouvoir jusqu'à l'avènement du tyran que fut le monstrueux Jean V. Rodez, qui avait eu sa part, dès 1368, dans le soulèvement contre le joug des étrangers, vécut pendant un siècle dans l'insécurité, répandue par la suite par les routiers-brigands, puis par les manœuvres qui opposèrent le roi et Jean V (milieu du XVe siècle). Après les Armagnac, le comté fut cédé à Marguerite d'Angoulême, revint à sa fille Jeanne d'Albret et à son petit-fils Henri de Navarre, le futur Henri IV, puis à sa femme répudiée Marguerite de Valois, et ne tomba définitivement dans le domaine royal qu'en 1607.

A la chute des Armagnac, le comté de Rodez est donc revenu aux membres de la famille royale, qui ont de moins en moins d'intérêts locaux. Remis des faux-pas (le Grand Schisme) de leurs prédécesseurs, les évêques de Rodez ont retrouvé leur rôle de protecteurs de la Cité : attentifs au peuple et amis des arts, Bertrand de Chalencon, le Bienheureux François d'Estaing et Georges d'Armagnac, font achever la cathédrale et édifier surtout le clocher de Rodez, que l'on dit le plus beau de France. Au XVIe siècle, le protestantisme gagne le Rouergue, principalement le diocèse de Vabres, donc le Millavois, et une partie du Bas-Rouergue. Pour lutter contre la nouvelle religion, Georges d'Armagnac fonde à Rodez un collège d'enseignement confié aux jésuites, établissement qui devint par la suite Ecole centrale, puis lycée (l'ancien lycée Foch). Les évêques prennent le nom de comtes de Rodez ; mais l'autorité temporelle n'est plus liée au titre de comte.

Le pouvoir souverain, par la création, au XVIe siècle, du présidial de Villefranche (tribunal supérieur), porte un coup très dur à la capitale. Millau, trop éloigné, obtient temporairement un second présidial, bientôt transféré à Rodez (1635). A cette époque, se manifesta avec la plus grande vigueur cet esprit d'aversion, qui est resté célèbre. On vit même lorsque l'un ou l'autre des présidiaux disparut, les justiciables de Rodez préférer se rendre à Cahors plutôt qu'à Villefranche et ceux de Millau et du Vabrais aller plaider à Villefranche et non à Rodez. Le relief même du Rouergue justifie ces forces centrifuges : une fois de plus les populations épousent inconsciemment les querelles des grands. Une fois de plus la mystérieuse unité du Rouergue, que certains justifient encore de nos jours négativement, est brisée. Mieux, le siège de l'intendant est placé hors du Rouergue, à Montauban.

Les charges fiscales augmentent. *"Les Asnes du Rouergue"*, comme rapporte Vital d'Audigier, finissent par ruer : c'est la révolte des croquants, durement écrasée. La fin de l'Ancien Régime marque l'effacement des personnalités locales, pas seulement de Rodez. La nouvelle route de Cahors à Montpellier passe à La Primaube et laisse de côté la capitale (vers 1750).

Il n'est pas étonnant que l'histoire monumentale de Rodez semble s'arrêter à la Renaissance. Les XVIIe et XVIIIe siècles ont moins bâti : les édifices religieux ou ecclésiastiques font presque seuls exception, preuve de la présence de l'Eglise, en face des abandons (orgues de la cathédrale, évêché, Saint-Amans, chapelle des jésuites, Hôtel-Dieu, chartreuse). Les édifices civils, mis à part quelques hôtels, comme l'hôtel de Séguret ou les deux hôtels Le Normant, sont pour cette époque, médiocres. Quelques détails, ici et là, escaliers, portes, pièces de ferronneries, montrent que les artisans ruthénois étaient dignes de plus de faveur.

La Révolution et l'Empire rendent à Rodez son rôle de capitale : chef-lieu du nouveau département de l'Aveyron, Rodez devient bientôt siège de la préfecture et du tribunal criminel et une administration s'installe, croissante. L'Empire rend définitivement son importance à Rodez en rejetant Villefranche au bord du département par la cession du canton de Saint-Antonin au nouveau département de Tarn-et-Garonne. Mais l'Eglise a été frappée dans ses biens, ses membres et sa doctrine : le trésor de la cathédrale anéanti, l'édifice lui-même menacé, le clocher sauvé in extremis par sa consé-

cration à Marat, la plupart des couvents transformés en maisons de détention, un évêque constitutionnel installé, le clergé persécuté. A la suite du Concordat, l'évêché est réuni à celui de Cahors ; le clergé et la population sont un instant divisés (schisme des Enfarinés). L'abandon des couvents entraînera leur démolition au début du siècle : ainsi disparaissent les Annonciades, les Jacobins (remplacés par les casernes Sainte-Catherine), les Cordeliers surtout, dont l'église renfermait les restes et les tombeaux de la famille d'Armagnac et des sculptures qui ont servi à former la terrasse du palais de justice actuel. Tels furent, longtemps après, les effets du désarroi.

En 1817, Fualdès, ancien procureur impérial est assassiné. Il est inutile de présenter ici cette affaire trouble, dans laquelle mœurs et politique se mêlent. Parce que la société ruthénoise était réduite, l'affaire touchait beaucoup de monde. Chacun se mit à renifler le scandale. Après son Sauvage, l'Aveyron offrit son "crime" aux amateurs parisiens de sensations. La complainte composée à cette occasion fut chantée pendant plus d'un siècle.

Au XIXe siècle, on voit s'élever des édifices néo-classiques, à l'image de la centralisation et du rationalisme à la mode : le palais de justice, l'Ecole normale de jeunes filles et même le grand séminaire (collège Fabre actuel) et de rares monuments civils comme le fameux Temple des Grands Hommes (détruit pour faire place à la maison des jeunes). Les établissements d'enseignement se multiplient (Ecole normale d'instituteurs et petit séminaire Saint-Pierre en 1835, Sainte-Marie 1853, Saint-Joseph 1859) faisant de Rodez une véritable capitale étudiante. On sait que le lycée prendra par la suite le nom d'un de ses illustres pensionnaires : le futur maréchal Foch.

Entouré par la vallée de l'Aveyron, Rodez s'étale du côté de la pente la moins forte, vers le faubourg, par la rue Béteille, puis vers la gare, installée dans la plaine de Canac. De grands travaux d'urbanisme ont été entrepris depuis le début du XXe siècle : plantation d'ormeaux sur le tour de ville, suppression du cimetière Notre-Dame, aménagement de la place d'Armes, qui n'a cessé d'être remaniée par la suite (occupée successivement par le Fort Ferraguet, le Samson de Gayrard et une fontaine, la Victoire de Puech et aujourd'hui un simple pavement en gradins), amenée des eaux de Vors, puis en 1900 des eaux du Lévézou, percées de rues...

Rodés. (Coll. S. d. L.)



Il existe pour Rodez et ses monuments une abondante littérature. Rodez a été capitale gauloise, romaine, religieuse, comtale et administrative. La ville a eu tous les monuments qui correspondaient à ses fonctions. On s'est disputé la place sur le vieil oppidum étroit pour des raisons de sécurité ou de commodité. On a beaucoup détruit, parfois avec les meilleures intentions du monde et le centre, qui devait être sacré, à l'abri de toute atteinte, a perdu, depuis le début du XIXe siècle et malgré la conscience que l'on avait de sa valeur, un grand nombre de ses beaux monuments. Les listes qui suivent ne prétendent pas épuiser un sujet si souvent développé ailleurs. C'est un simple aide-mémoire.

La ville de Rodez a été longtemps formée de trois grands ensembles : la Cité, le Bourg et le Barri ou Faubourg Saint-Cyrice. Les deux premiers formaient la vieille ville ceinte de remparts et entourée d'un fossé dont on a fait les boulevards. La Cité formait une paroisse, celle de la cathédrale. Le Bourg entourait Saint-Amans. Tous deux avaient leur place, leurs foires et leurs marchés.

L'établissement de la gare au nord-ouest de la ville a provoqué le développement du Faubourg Saint-Cyrice (avenues Tarayre, Durand de Gros et maréchal Joffre). Il a formé une paroisse autour du Sacré-Cœur.

Depuis le début du XXe siècle, tous les faubourgs se sont étendus et se sont finalement rejoints. Quelques interruptions sont encore visibles du côté de la vallée de l'Aveyron. Les nouveaux quartiers s'appellent Cardaillac, les Quinze-Arbres, le Petit-Languedoc, Gourgan, etc.

Principaux édifices religieux

Cathédrale : La cathédrale carolingienne dédiée à Notre-Dame s'effondra en 1276. L'évêque Raymond de Calmont bénit la première pierre du nouvel édifice le 25 mai 1277. Celui-ci devait avoir de vastes proportions, ce qui devait amener la démolition d'une partie du palais épiscopal qui était voisin. On commença l'abside et les premières travées du chœur (XIIIe siècle). L'ouvrage fut raccordé à l'ancienne bâtisse et les travaux furent arrêtés, à cause des troubles de la guerre de Cent Ans. Ils reprirent en 1449 : Guillaume de la Tour fit ajouter de nouvelles travées au chœur, commença le transept et les deux portails du midi et du nord. Bertrand de Chalencon, qui lui succéda en 1457, fit construire le transept et le début de la nef. Le palais épiscopal fut détruit et reconstruit au nord. Les fondations des dernières travées de la nef furent placées à la fin du XVe siècle. Un jubé richement sculpté ferma le chœur (ce monument, dégradé en 1793, a été en partie déplacé dans le bras du transept sud), et un sculpteur de Marvejols, André Sulpice, meubla ce dernier de belles stalles. François d'Estaing continua les travaux et surtout fit reconstruire le clocher détruit en partie par un incendie en 1510. Cet ouvrage fut l'œuvre d'un architecte rouergat Antoine Salvanh (achevé en 1526). Il termina la façade ouest et les deux tours. Le cardinal d'Armagnac acheva l'édifice et fit bâtir à l'angle nord les curieuses voûtes dont le dessin est attribué à son secrétaire Philandrier. Il est difficile d'énumérer tous les détails d'architecture, de sculpture ou de peinture qui méritent d'être vus : grandes orgues dont le buffet a été sculpté vers 1628 sous l'épiscopat de Bernardin de Corneilhan, stalles d'André Sulpice (XVe siècle), statue de la Vierge du XIVe siècle (dans le chœur), ancienne clôture du chœur (début XVIe siècle) fermant aujourd'hui la chapelle de saint Raphaël, sarcophages de saint Dalmas et de saint Naamas dans le déambulatoire, autel roman de Deusdedit et tombeau de l'évêque Gilbert de Cantobre dans la chapelle de Cantobre, gisants, peinture murale représentant la vie de saint Eloi (XVe siècle), tableau de Coypel, monument de Guillaume de la Tour, monument du cardinal Bourret par Denys Puech, chapelle de l'Agonie (haut-relief du XVe siècle), chapelle du Saint-Sépulcre, ornée par le chanoine Gaillard Roux vers 1523, d'une mise au tombeau, de scènes sculptées représentant la résurrection et d'une clôture décorée des statues des quatre sibylles de Perse, de Tibuz, de l'Hellespont et de la Mer Rouge.

Rodés. (Coll. N. G.)

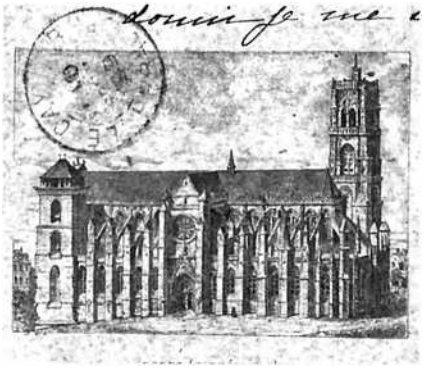

Sacré-Cœur : Edifice construit par l'architecte Henri Pons, dans le style roman sur le modèle de Conques. L'église a été consacrée le 30 juin 1898.

Saint-Amans : Eglise romane, auprès de laquelle se trouvait un monastère bénédictin dépendant de Saint-Victor de Marseille et le premier cimetière chrétien de Rodez. Reconstruction presqu'intégrale en 1758-1761 (réemploi des chapiteaux romans). Sous la coupole, peinture de Salinier. Dans le chœur, tapisseries reproduisant les miracles de saint Amans (XVIe siècle). Orgue de Théodore Puget (1881-1883).

Saint-Cyrice : Chapelle de la léproserie Saint-Cyrice (XVe siècle), reconstruite au milieu du XIXe siècle et démolie depuis. Elle fut le siège d'une paroisse nouvelle à partir de 1867. Elle a été remplacée par le Sacré-Cœur.

Saint-Etienne du Mazel : Vestiges de cette église, place Saint-Etienne. Elle renferma les restes de sainte Trojécie. Siège d'un prieuré (XVIe siècle). Eglise démolie après 1764.

Sainte-Madeleine : Eglise paroissiale ayant remplacé celle de Saint-Naamas. Elle a été rasée sous la Révolution pour former la place de la Madeleine.

Saint-Maurice : Ancienne église (XIIIe siècle) donnée en 1659 au couvent des sœurs de Sainte-Catherine. Les derniers vestiges ont été détruits lors de la construction du parking de l'Embergue.

Saint-Naamas et **Saint-Salmas :** Voir à Sainte-Madeleine.

Saint-Pierre-le-Doré, jadis ***lou Daurat :*** Eglise disparue, rue Cusset. Des colonnes de l'édifice sont conservées dans l'immeuble.

Saint-Vincent : Chapelle du VIe siècle disparue vers 1893, derrière la rue Saint-Vincent. Elle renfermait des restes romains remployés (une pierre milliaire) et des peintures murales. Elle conserva le corps de sainte Tarcisse.

Maisons religieuses

Annonciades : Couvent de religieuses, démoli en 1824. Sur son emplacement fut élevé le grand séminaire.

Capucins : Le couvent était sis au bout de l'actuelle rue Combarel (aujourd'hui prisons).

Cordeliers : Couvent construit en 1324 et démoli vers 1833 et remplacé par le palais de justice. L'église abrita les sépultures de plusieurs comtes de Rodez et en particulier celui de Bonne de Berry. Une mise au tombeau, en provenant, est aujourd'hui à Carcenac-Salmiech. Des fragments du cloître dont on conserve des lithographies (vers 1830) sont au Musée Fenaille. Le bâtiment servit d'écurie pour les chevaux de la gendarmerie.

(Coll. Al. C.)



14. - Collection du Syndicat d'Initiative de l'Aveyron

Le Vieux Rouergue

RODEZ. - Cloître des Cordeliers (*Dessin du Cte Turpin de Crissé, 1835*)

Evêché : Bâtiment construit au XVIIe siècle par Mgr. de Luzignen, agrandi de 1871 à 1875 par le cardinal Bourret. Escalier à double révolution. A l'intérieur, plafonds peints au XVIIe siècle. Du côté du tour de ville, la tour de Corbières (1443) renferme la chapelle épiscopale dédiée à saint François de Salles et au sommet la cellule du chouan Charrié (graffiti). La galerie sur arcades fut construite vers 1560 par Jacques de Corneilhan. L'évêché renferme les portraits des évêques de Rodez et de Vabres. L'évêché servit de préfecture au début du XIXe siècle.

Jacobins : Couvent des dominicains, parmi lesquels Capreolus célèbre commentateur de saint Thomas d'Aquin, transformé en prisons à la Révolution. Sa belle église fut rasée au début du XIXe siècle. Il ne reste que les salles basses du bâtiment nord. La caserne dite Sainte-Catherine fut établie à cet emplacement. Elle fut remplacée par les Archives départementales (1927), la bibliothèque municipale et l'école Gally. Seul subsiste en partie le bâtiment des Archives (nord), devenu le siège de divers services départementaux.

Jésuites : Collège construit vers 1575-1665. Il a été presqu'entièrement rasé sauf les ailes nord et est et la chapelle. Celle-ci est un des plus intéressants monuments de Rodez (retable monumental, voûtes en bois peintes, anciens retables du couvent des Annonciades).

Notre-Dame : Couvent des sœurs de sainte Jeanne de Lestonnac. La chapelle a été transformée en salle de cinéma (le Family). La tour à escalier (vestibule à croisée d'ogives et culots sculptés) a été rasée en 1976.

Sainte-Catherine : Couvent de dominicaines, dites sœurs de sainte Catherine, fondé en 1658. Il fut établi entre le boulevard, les rues de l'Arpajonie (rue Aristide Briand) et de l'Embergue.

Séminaires : L'ancien grand séminaire occupa les bâtiments de l'hôpital du Pas (il servit au XIXe siècle de petit séminaire et fut remplacé en 1936 par l'hôtel de ville actuel). Un second séminaire fut construit à l'emplacement du couvent des Annonciades, puis un troisième derrière le musée des Beaux-Arts au-dessus de la vallée de l'Aveyron.

Edifices civils les plus remarquables

Archives départementales et centre culturel : Bâtiment inauguré en novembre 1991 (grande verrière sur charpente métallique).

Casernes : Plusieurs casernes ont existé ou existent toujours à Rodez : Caserne Sainte-Catherine (voir **Jacobins**), caserne Rauch et caserne Burloup (du nom d'une ferme qui se trouvait là) construite vers 1874.

Hôpitaux : Ils furent très nombreux à Rodez : hôpital du Pas, hôpital de la Parra (1381), hôpital Sainte-Croix, hôpital Sainte-Marthe. Une seule institution les regroupa à partir de 1676 sous le nom d'hôpital général. L'hôpital général fut construit à l'emplacement de l'hôpital Sainte-Marthe. Il a pris le nom d'hôpital Combarel, en souvenir du nom d'un de ses bienfaiteurs. L'Hôtel-Dieu, jadis hôpital Saint-Jacques, existe toujours, rue de la Barrière (chapelle et entrée). Enfin, l'hôpital psychiatrique de Paraire construit vers 1843-1861 (chapelle de Vanginot, bâtie après 1857 ; l'hôpital eut parmi ses pensionnaires Antonin Artaud) a été remplacé par celui de Cayssiols.

Hôtel de ville : D'abord place Adrien Rozier, puis place Eugène Raynaldy, à l'emplacement de l'ancien séminaire. Le bâtiment était l'œuvre de l'architecte R. Hartwig (1936). Il a été transformé depuis.

Marché couvert : Halle métallique qui se trouvait à l'emplacement de la place Raynaldy (1882) et servit un moment d'abri pour les tramways.

Musée des Beaux-Arts : Construit en 1908 pour abriter les œuvres du sculpteur Denys Puech. Œuvres des artistes locaux et d'artistes contemporains. Sur la façade, médaillons sculptés de François Cogné.

Musée Fenaille : Collections archéologiques (préhistoire, statues-menhirs, poteries de La Graufesenque), sculptures provenant de divers édifices du département, objets d'art rouergat ancien.

Palais de justice : Construit sous Louis-Philippe (1833) à l'emplacement du couvent des cordeliers. Œuvre de Boissonade, architecte.

Préfecture : Ancien hôtel Lenormant d'Ayssènes, remanié par H. Boissonade, architecte (1841). A l'est, emplacement de l'ancienne salle d'audience du paréage.

Prisons : Occupent l'ancien couvent des capucins. Elles renfermèrent les accusés de l'affaire Fualdès et François Mazenq, un des condamnés de 1852 (d'où le nom donné à la rue voisine).

Collège Fabre : Il porte le nom du sénateur Joseph Fabre, bienfaiteur de la ville, et occupe les bâtiments de l'ancien grand séminaire.

Lycée Foch : A pris d'abord la place du collège des jésuites, a été transféré il y a plus de trente ans sur le terrain de l'ancien hôpital psychiatrique de Paraire. Il porte le nom d'un de ses plus illustres élèves.

Théâtre : Bâtiment détruit, remplacé par la caserne des pompiers, puis par le commissariat de police.

Places

Place d'Armes : Au pied de la cathédrale de Rodez, qui par sa grandeur et son austérité écrase tous les alentours. On n'a jamais réussi à la meubler convenablement. Le Fort Ferraguet (vers 1850), le Samson de Gayrard (1860) et la Victoire de D. Puech n'étaient pas adaptés. Ce dernier monument est aujourd'hui au jardin du foirail, sans ses colonnes.

Place du Bourg : Jadis nécropole de Rodez : la plus belle place de Rodez entourée de maisons des XVe et XVIe siècles. La plus remarquable est la maison à fine tourelle d'angle, ornée d'un bas-relief figurant l'Annonciation et appelée de ce fait maison de l'Annonciation. La percée de la rue de Nattes s'est faite (1885) au détriment d'une tour dite la tour de Nattes, aujourd'hui disparue. Un passage permet de rejoindre la rue du Cour-Comtal et de voir ce qui reste de la maison d'Austruy (fin XVIe siècle) dont les plafonds, la cheminée et la chapelle ont été détruits. Au centre, buste par Denys Puech de Blazi Bou, dit Lebon, qui fut tailleur de Lamartine et fut surtout bienfaiteur de la ville (legs en faveur des pauvres).

Place de la Cité, jadis place du Bois ou du Marché Neuf : A l'extrémité est, statue en bronze de Mgr. Affre (1793-† 1848) par Barre.

Place d'Estaing : Maison de Benoît (XVe siècle) avec galerie gothique sculptée.

Place de l'Olmet : Du nom de l'Ormeau *(Olmet)* ou arbre de justice. Bel édifice du début du XVIe siècle dit à tort maison d'Armagnac, en fait hôtel d'Hugues d'Aulhon ou Daulhon, orné de trente deux médaillons et d'un bas-relief représentant l'Annonciation.

Place Saint-Etienne : Petite place au bout de la rue Neuve. Restes de la chapelle Saint-Etienne du Mazel (boucheries médiévales).



Rodés. (Coll. S. d. L.)

Squares et jardins

Square François Fabié : Monument du poète rouergat (1846-1928), par Marc Robert (1933).

Square Monteil : Monument de l'historien A. Monteil, par Denys Puech.

Square Viala : Buste en bronze du graveur Eugène Viala, par Denys Puech.

Rues

Rue du Bal : Tout en haut, maison des XVe-XVIe siècles avec son ancien plafond (intérieur de la pharmacie).

Rue de Bonald : Anciens hôtels d'Adhémar (n° 1), de Bonald, jadis de Bertrand de Cenaret (n° 7).

Impasse Cambon : Hôtel Delauro, XVIe siècle (aujourd'hui siège des Compagnons du Devoir du Tour de France), remarquable par l'usage de la brique rarissime à Rodez.

Rue de l'Embergue : Ancienne maison Portier, avec escalier à vis, et armes de la famille d'Estaing (n° 21), hôtel de Séguret avec escalier monumental et lanterne en bois portant des traces de peinture (n° 24).

Boulevard d'Estourmel : Le long des remparts de l'évêché, dominé par la terrasse à arcades construite après 1560 par Jacques de Corneilhan et la tour de Corbières (1443). Ancien abreuvoir de l'évêché et tour Raynalde (mal restaurée).

Boulevard Gally : Tour Maje ou Tour Grosse, reste des remparts du XIVe siècle. A la place du parking se dressait il y a une trentaine d'années l'ancien collège des jésuites. La Naïade de Vors, sculpture de Denys Puech, qui se trouvait sur le boulevard, a été transportée au-dessus du parking.

Rue Gayrard : Débouche sur la porte d'Emboyer (reste d'un pilier). Jadis maison du sculpteur Gayrard.

Rue de la Madeleine : Découverte en 1906 de sarcophages.

Rue Neuve : Anciennes maisons derrière des façades souvent anodines. L'aspect particulier de la rue vient de l'avancée des toits. Maison natale de l'historien A.-A. Monteil. Ancienne maison Delauro avec curieuse inscription faisant mention du personnage biblique Zorobabel.

Rue Louis Oustry : Restes du couvent des jacobins, devenu caserne Sainte-Catherine, puis Archives départementales et finalement ensemble de services départementaux.

Rue Pénavayre : Maison du XVe siècle avec porche à galerie et puits orné des insignes des pélerins de Saint-Jacques de Compostelle. Découverte avant 1888 de restes de bains romains.

Boulevard de la République : Restes notables des anciens remparts (Tour de Broat et mur gallo-romain en petit appareil).

Impasse du Touat : Jadis charmante cour avec vieilles façades et escalier à garde-corps en fer forgé.

Rue Saint-Cyrice : Ancien chemin d'accès à Rodez en venant du nord. De part et d'autre se développa rapidement le faubourg ou Barry et des auberges (celle dite des Trois Mulets, où s'arrêta en 1754 le bandit Mandrin est la plus célèbre : maison à tourelle extérieure).

Rue Sainte-Catherine : Découverte de mosaïques romaines en 1885.

Rue Saint-Just : Ancien hôtel Lenormant de Bussy (lycée François d'Estaing) et immeubles des XIVe-XVIe siècles avec restes romans, occupés par le Musée Fenaille.

Rue Séguy : Jadis rue des Hebdomadiers, où se trouvait la maison Bancal, lieu supposé du meurtre de Fualdès (1817). Cette maison a été malheureusement détruite.

Rue du Touat : Tire son nom du *touat* ou égout du Moyen Age (probablement d'origine romaine). Tour des Guitard, seigneurs de Taurines (XIVe siècle) dite abusivement tour des Anglais. Vieille maison de la Renaissance (pharmacie Guillon). Accès au passage du Mazel (anciennes boucheries du Moyen Age) dont l'architecture est à peu près intacte, malgré la construction d'un immeuble moderne sur le côté, en face de la préfecture.

Rue Vaisse-Villiers : Pensionnat Saint-Joseph.

Environs

Layoule : Le nom signifie l'île (jadis : *la Isola).*Vieux pont à quatre arches construit en 1320 par l'évêque Pierre de Castelnau pour traverser l'Aveyron. Autour, moulins, jadis moulins à foulon et teintureries.

Moulin de Cardaillac : Moulin gothique en ruines, jadis propriété des évêques de Rodez. Les évêques avaient une maison à Cardaillac.

Saint-Martin des Prés, au-dessus de Layoule : Mas acheté en 1198 par l'évêque Hugues à Frotard de Saint-Martin. Prieuré aujourd'hui détruit, dont fut titulaire avant la Révolution M. de Villaret, qui devint évêque de Casals et d'Amiens.

Senta-Radegonda, Senta-Rasigonda (1)

Très ancienne dépendance des évêques de Rodez qui donnèrent le prieuré au collège des jésuites à la fin du XVIe siècle. Ceux-ci obtinrent en 1627 du pape Urbain VII un bref d'indulgence plénière et développèrent le culte et le pèlerinage. Celui-ci paraît très ancien comme l'atteste une peinture murale du XIVe siècle (pèlerins apportant des offrandes, ex-votos). En 1627, Joseph Dumontier publie à Rodez, chez Delclaux et Gransaigne, son *Histoire de la vie incomparable de Sainte-Radegonde, reine de France,* dans le but de servir le pèlerinage.

L'église fut fortifiée au XIVe siècle : le haut, exhaussé en donjon avec des mâchicoulis, était divisé en une quarantaine de chambres où les habitants de la paroisse pouvaient se réfugier. Traces de peintures murales en damier. Dans l'église, outre la peinture des pèlerins, se trouve une figuration d'Adam et Eve (XIVe siècle).

Dans le village, maison du XVe siècle avec fenêtres à meneaux, dite Maison Yence.

Dans les environs, monuments aux Martyrs de la Résistance, là où le 17 août 1944 trente résistants furent fusillés par les Allemands.

Ambec et Fayet : Moulin et tournal attestés au XIVe siècle à Ambec. Domaines tenus de l'évêque par les Bournazel, de Rodez (début XIVe siècle).

Arsac : Ancienne maison de campagne des comtes de Rodez. Mascarone de Comminges, comtesse de Rodez y fit son testament le 28 septembre 1291 ; Henri, comte de Rodez, son mari, le 25 novembre 1292. Droits de la famille de Rames, de Rodez, dans le voisinage en 1270. Coseigneurie des Génebrières et des Grialou au XVe siècle. Grands prés appartenant à Saint-Amans de Rodez et à l'évêque (échange du cardinal d'Armagnac avec Etienne Guillermy notaire en 1562). Le vieux chemin de Rodez à Laissac passait au voisinage, sur la rive gauche de l'Aveyron, et des fourches patibulaires s'y dressaient (1518).

(1) Deux monographies existent sur ce lieu : *La commune de Sainte-Radegonde (Arrondissement et canton de Rodez),* par René Durand (1961, 119 p.) et *Sainte-Radegonde et Inières en Rouergue,* par Jean-Michel Cosson (1991, 271 p.).



Senta-Radegonda. (Coll. S. d. L.)



Inièiras, 1er de febrièr de 1976. (Coll. Arch. dép. A., fds. S. E.)

Arsaguet : Coseigneurie de Ricarde du Ram et de P. de Genébrières en 1400, de Jean de Resseguier, d'Antoine de Bandinel et de P. Vedel en 1603.

Aussuéjouls : De son vrai nom Auzieges ou plutôt *Oyejas.* Voir à Agen (canton de Pont-de-Salars).

Bouzinhac : Ancienne communauté et ancien siège de justice.

Calmels ou Caumels : Repaire des Delmas (XVe-XVIe siècles), de Bernard Bonal, avocat au comté de Rodez (1643), de P. Buscaylet (fin XVIIe siècle). Domaine des chartreux de Rodez. Fourches patibulaires au Puech des Fourques (1676).

La Garrigue ou La Garrigue-Montferrier : Ancien siège de justice. Seigneurie de Gaillard de Montferrier (1425), Urbain de Bessuéjouls (début XVIIe siècle).

Gros : Domaine des Lavernhe (1462), de Guillaume Mazuc, avocat en Parlement (1709). Il appartint au milieu du XIXe siècle aux Durand, dits Durand de Gros, esprits originaux connus pour leur philosophie, une formule de phalanstère, des travaux d'anthropologie et de philologie...

Inières : Prieuré de Saint-Jacques. Les revenus furent donnés en 1287 par l'évêque de Rodez et le chapitre à Vivian de Montalt, chanoine, puis concédés en 1318 au chanoine chantre en échange de Barriac. L'évêque autorisa les habitants à fortifier et exhausser l'église qui tombait en ruines en 1442. Les travaux étaient achevés vers 1455. Le haut comprenait des chambres comme à Sainte-Radegonde. Elles étaient encore louées en 1671. La bâtisse a une allure de donjon quadrangulaire avec mâchicoulis. La chapelle gauche renferme une Annonciation en pierre peinte de la fin du XVe siècle, qui proviendrait de la chapelle Vigouroux de la cathédrale de Rodez. Fontaine ancienne à proximité.

Istournet : Moulin au bas de l'étang et jadis repaire ou tour appartenant à l'évêque. Le village et ceux du voisinage furent achetés par l'évêque en 1285 à B. de Raissac, marchand de Peyrusse, époux d'Aicelina pour 14 000 sous de Rodez. Sur la route de Sainte-Radegonde, à gauche en montant, maison de famille de l'historien Monteil.

On voyait encore, il y a vingt ans, un sarcophage d'enfants au milieu d'un pré au nord-est d'Istournet. La vieille route de Rodez-Millau ou *Camin milhavés* passait à côté d'Istournet. Il serait urgent de restaurer le site de l'étang, jadis bien connu des botanistes pour la rareté de ses espèces et aujourd'hui complètement abîmé.

Landrevie : Voie de transhumance du Quercy à l'Aubrac.

Le Périé : Domaine de noble P. de Lévis ou Leu, de Rodez (1384).

Le Pouget : Rentes appartenant à la fabrique de la cathédrale de Rodez.

Recoules ou Roucoules : Métairie et résidence temporaire des évêques de Rodez.

La Romalie : Lieu inconnu, château détruit avant 1700. Peut-être est-ce la bâtisse qui est au-dessus d'Inières.

Saint-Geniez-des-Ers : Seigneurie de Pons Bernard, damoiseau (1326) et des Hebrard (fin XVIe-début XVIIe siècle), vendue en 1774 par Guillaume de Rodat, sieur de Druelle, à Jean Monteil, père de l'historien, pour 5 500 livres. Le petit château, à quatre tourelles, fut alors démoli.

Tregous : Seigneurie de Bernard de Panat (1506), biens de la famille de Montferrier (XVIe siècle).

Jean Delmas

Los aujòls

Des silex et des quartz taillés ont été mis au jour à *Inièiras* ainsi que des vestiges acheuléens à *Senta-Radegonda (1),* mais ce n'est que depuis environ 5 000 ans que des peuples, dits « pré-indo-européens », ont fait souche en *Roergue.* Ils s'y sont installés à l'époque des haches de pierre polie que nos anciens appelaient *pèiras del tròn (2) :* le Néolithique.

Lo temps de las pèiras levadas

Le département de l'Aveyron est le plus riche de France par le nombre de ses dolmens. Beaucoup de ces *pèiras levadas* ont été détruites. Sur près d'un millier de sites, 700 environ présentent des vestiges visibles.

En 1903, l'abbé Molinier réalisa un inventaire approfondi des dolmens et tumulus situés dans le secteur de *Bosinhac* sur la commune de *Senta-Radegonda.* Au début des années 1940, Louis Balsan établit un nouvel inventaire. Aujourd'hui, dix dolmens témoignent encore de l'occupation humaine la plus ancienne sur la commune.

« Le petit lambeau de Causse isolé au sud de Rodez a vu, comme le Comtal, s'ériger bon nombre de dolmens à l'Age du Cuivre (- 3 000). Ils sont assez mal conservés et se résument souvent aux seuls montants, avec rarement un fragment de table. Ils sont situés à Bouzinhac, à Saint-Geniez, au Puech de La Garde, à Landrevier et à La Garrigue. Ce dernier est le plus visible, bien que fortement endommagé par la route et les labours. » (Georges Bories)

Des tumulus existent aussi sur la commune du *Monestire* comme à *Puèg-Morguiòl,* ou sur celle de *Senta-Radegonda* à *Sent-Ginièis-dels-Èrs.*



(1) ***Lo temps dels còdols***
« Toute la périphérie de Rodez a été fréquentée et habitée aux lointaines époques du Paléolithique inférieur. Il est cependant un site particulièrement riche en vestiges de cette époque : le dépôt d'Inières. Un très ancien lit de galets imputable à une rivière, ancêtre à la fois de l'Aveyron et du Viaur, a servi de matière première. » (Georges Bories)

(2) ***Las pèiras del tròn***
« En 1978, lors de la transformation du passage des Maçons, furent mis au jour des vestiges importants d'un vaste édifice gallo-romain (temple ?) pourvu d'une colonnade et de plus de 400 m² de sols en béton mosaïqué ; à cette occasion, je recueillis une hache polie néolithique incluse dans l'un des murs encore debout ; sa présence à plus d'un mètre de hauteur ne s'explique que par le rôle protecteur que nos ancêtres attribuaient déjà à ces outils qu'ils croyaient produits par la foudre. » (Lucien Dausse)

La pèira levada de Rodés
« Nombreux sont ceux qui ont entendu parler d'un dolmen érigé sur la butte même de Rodez, mais personne ne l'a jamais vu et aujourd'hui, on ne sait même pas le situer. Il semble que le fondement de cette rumeur se trouve dans la courte mention qu'en faisait en 1797 L.C.P. Bosc, ancien professeur du collège, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue* (p. 57) : "En 1616, lorsqu'on creusoit au faubourg d'Albes-Peyres de Rodez pour poser les fondemens du couvent de capucins, on trouva près d'une pierre d'une grosseur prodigieuse, plusieurs urnes remplies de cendres, avec des pièces de monnoie d'argent et de bronze des empereurs romains". Cet ancien couvent abrite encore la prison, au bas de la rue Combarel.
P. Benoit *(Le vieux Rodez,* 1912) cite le monument sans commentaires, tandis que ni l'abbé Cabaniols (vers 1840), ni A. Boisse (en 1869), ni plus récemment P. Temple (en 1937) n'en parlent et ce n'est qu'en 1981 que l'un de mes maîtres, Michel Labrousse, règla définitivement la question en rappelant *(Histoire de Rodez,* sous la direction de H. Enjalbert) que ce "dolmen" était en réalité une sépulture gallo-romaine. » (Lucien Dausse)

Senta-Radegonda, pèira levada del Puèg de La Garda. (Coll. D. J., cl. R. P.)

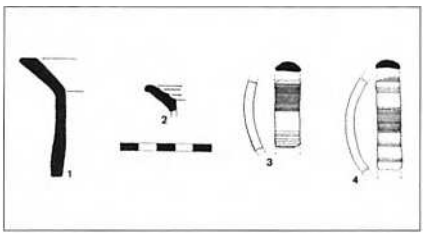

Mobilier des dolmens réutilisés à la fin de l'Age du Bronze ou au début de l'Age du Fer du Puech de Lagarde à Sainte-Radegonde :
1-2 : céramique modelée ;
3-4 : bracelet de bronze.
(Dessin et légende G. Ph.)

« Ce petit ensemble est implanté sur un plateau calcaire entouré par les hameaux ou petits villages de Bouzinhac, Inières, Vayssac et Garrigous. Il porte indifféremment les noms de Puech de Lagarde, de Condom ou de Couderc, tombés aujourd'hui en désuétude.

L'infatigable abbé Cérès, vers 1874, fouilla un de ces tertres du Premier Age du Fer (VIIIe-Ve siècles avant J.-C.) dont le mobilier est aujourd'hui perdu. Il mit au jour "...une très belle fibule en bronze, un anneau de même métal et deux autres en fer". En outre, il fut recueilli plus de soixante-dix "petits annelets en bronze coulés de 10 à 12 mm", probablement les éléments d'une ceinture ou d'une parure vestimentaire.

S'il ne précise pas les pratiques funéraires mises en œuvre, l'ecclésiastique décrit un probable parement délimitant le monument : "un double rang de grosses pierres entourait régulièrement le tumulus, ce qui arrive assez souvent. Ce moyen avait dû probablement être employé dans le but de soutenir le tertre et lui assurer une plus longue durée".

Au tout début du XXe siècle, H. J. Molinier, dans le même secteur, fouilla deux dolmens ou coffres mégalithiques, abusivement qualifiés de tumulus. L'un d'eux livra deux fragments de bracelets en bronze, alternant des plages incisées et des plages lisses (voir dessin ci-contre), de la fin de l'Age du Bronze ou du début de l'Age du Fer, datation également suggérée par les bords de vases en céramique modelée. » (Philippe Gruat)

Le mégalithisme rouergat correspond à l'Age du Cuivre, le Chalcolithique, époque de l'occupation des grottes de *Foissac,* il y a environ 5 000 ans.

A ces données archéologiques, la toponymie ajoute quelques éléments linguistiques.

Les noms de lieux du canton de *Rodés-est* sont occitans et malgré la francisation abusive du cadastre, ils sont encore correctement prononcés par les anciens. Depuis plus d'un millénaire, on les retrouve dans les actes et les documents *del país.*

Les radicaux les plus anciens sont dits proto-indo-européens ou préceltiques. Leur sens a pu être modifié sous l'influence d'apports linguistiques postérieurs. Ainsi le radical "kant", que l'on retrouve dans *canton, cantonada* avec le sens de pierre, de dureté, après avoir été associé à un autre radical du même type, "lop", est devenu en occitan, sous l'influence du latin, *cantalop* que l'on traduit par "chante loup". Le radical "kar/gar" avec le même sens de pierre, de dureté a transité par le celte et le latin pour aboutir à *carrièira* et *carri.*

L'explication des noms de lieux est toujours incertaine. Même si leur origine est ancienne, ces noms ont pu être attribués à une date relativement récente. Ainsi, lorsqu'ils sont passés dans le langage courant *(garric)* ou lorsqu'ils ont été transposés d'un lieu à un autre du fait d'un déplacement de personnes ou d'une ressemblance géographique. C'est donc avec beaucoup de prudence qu'il faut interpréter les hypothèses toponymiques dont les plus douteuses ont été marquées ici d'un point d'interrogation. Cette remarque est valable pour tous les apports, y compris ceux de la période historique.

Les données de la linguistique recoupent celles de l'archéologie qui concluent à la continuité du peuplement du *Roergue* depuis la fin du Néolithique, il y a 5 000 ans, même si cette continuité n'est pas toujours établie.

Quelques noms de lieux formés sur des radicaux d'origine préceltique

Cadastre	*Signification*	*Racine*
Caumels	terre pauvre (ou nom de propriétaire : Caumel)	*calmis,* plateau
Le Causse	terre calcaire et caillouteuse	*kal-,* rocher + *-(i)senu*
Gros (*Gros,* IIe siècle)	terrain à caractère caussenard	*kar-,* rocher > *gar-* > *gr-* + *-acium*
La Roque	château, manoir	*rocca,* roc
La Roquette	petit manoir	*rocca* + lat. *-itta*

Rutenas e Romans

Il y a environ 3 000 ans, des influences culturelles venues de régions situées entre l'Inde et la Russie se répandent progressivement en Europe occidentale. La civilisation des Celtes est la première à se mêler aux cultures locales de nos pays sans éliminer pour autant les rites et les croyances hérités de la préhistoire. D'autres apports indo-européens suivront, à l'époque historique, avec l'arrivée des Latins et des Germains.

Los Rutenas

Avant la conquête romaine, l'autorité de la tribu celte des *Rutenas* s'étend jusqu'au Tarn albigeois. Les frontières de la *civitas rutenensis* devront être ramenées sur le Viaur et l'Aveyron après une première résistance aux Romains. Elles demeureront celles du *Rodergue, Rozergue* ou *Roergue,* puis du département de l'Aveyron jusqu'en 1808.

Les *Rutenas* fourniront un fort contingent au chef cadurque Lucterius pour soutenir les Arvernes et les autres peuples gaulois contre César. C'est ce même Lucterius qui dirigera en 50 avant J.-C., à *Uxellodunum,* l'ultime résistance aux Romains. Les chefs *Rutenas* battaient monnaie comme en témoignent les diverses pièces du trésor de *Gotrens* et, plus tard, les bronzes d'Attalos et de Tatinos. Le *Roergue* a conservé en outre quelques-uns des rares témoignages écrits de la langue gauloise : une double plaquette de plomb trouvée sur le *Larzac,* et des comptes de potiers découverts à *La Graufasenca.*

De Segodunum a Rodés

« *Segodunum,* première appellation connue de la ville de Rodez et chef-lieu de la cité des Rutènes, n'est pas attestée avant le IIe siècle par le géographe Ptolémée et le IIIe siècle par la Table de Peutinger. Son nom est pourtant formé de deux racines celtiques *(Sego* et *dunos* latinisée en *dunum),* habituellement traduites par "hauteur fortifiée" ou *"oppidum",* termes qui décrivent bien le site. En effet, l'agglomération ruthénoise occupe une butte défendue sur trois côtés par des pentes qui surplombent la confluence de l'Aveyron et de l'Auterne, en s'élevant de 100 m par ressauts successifs pour culminer à 634 m. La courbe de niveau des 600 m délimite un vaste plateau de plus de 100 ha où seuls quelques points de pénétrations méritaient éventuellement des fortifications.

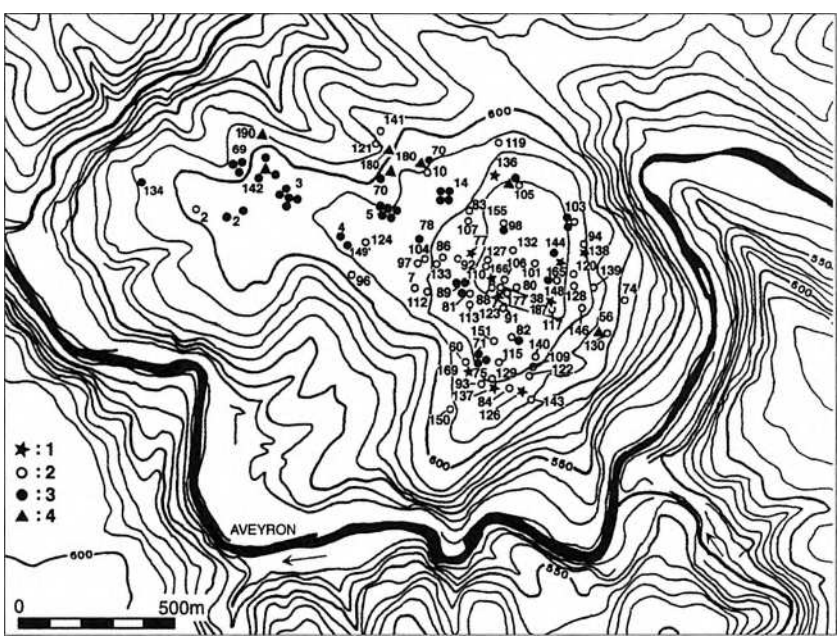

2


1

La legenda de Ruth

« Le professeur J. Bousquet a récemment réglé le cas de la tête sculptée à l'angle nord-ouest de la cathédrale : il s'agit bien de l'effigie de l'évêque saint Martial, qui avait donné son nom à la porte de ville de l'évêché. Une érosion iconoclaste a rendu presque illisible cette sculpture dans laquelle d'aucuns avaient autrefois osé voir la représentation d'une déesse païenne Ruth, qui aurait donné son nom au peuple gaulois des Rutènes. L'existence même de cette divinité reste extrêmement douteuse, car elle ne repose que sur un épisode merveilleux du récit tardif de la vie de notre évêque saint Amans : pour combattre le paganisme incrusté dans les esprits, il avait fait appel à la foudre céleste pour détruire une idole de Ruth, devant un grand concours de peuple ; curieusement, l'une des versions de ce miracle précise que les fragments furent projetés au loin, à l'emplacement où on devait, bien plus tard, identifier les vestiges de l'amphithéâtre et des thermes gallo-romains. » (Lucien Dausse)

1. - Buste du guerrier gaulois de l'hôpital tenant un torque entre ses mains. Hauteur : 0,56 m. *(Coll. S. d. L. / M. F. ; ph. B. C.)*
2. - Topographie et occupation de la fin de l'Age du Fer de Rodez (*Segodunum*), état fin 2001.
1 : structure d'habitat ;
2 : niveau d'occupation ou mobilier isolé ;
3 : puits à offrandes ;
4 : fosse à offrandes ou fossés. *(Coll. G. Ph.)*

Rodés

« Au IIe siècle après J.-C., Ptolémée note *Segodunum* dans sa *Géographie.* Sur la Table de Peutinger (IIe-IVe s.), *Segodunum* est un composé gaulois de *sego-*, fort, et *dunum,* forteresse. Le *dunum* était le plus souvent une colline fortifiée, une hauteur fortifiée. Le sens général en est donc : "puissante colline fortifiée".

Au même titre que les châteaux forts des siècles futurs, la forteresse gauloise était un bien privé ; elle appartenait à une famille noble du peuple gaulois.

En poussant plus loin encore la comparaison, la forteresse gauloise était un lieu de refuge pour les populations en proie à l'envahisseur. Aussi, si quelquefois le *dunum* garda uniquement son caractère de place forte, il fut souvent un foyer d'attraction urbaine et le noyau d'érection d'une ville, d'un chef-lieu de *civitas.*

C'est ainsi que *Segodunum* fut appelé, fin du IVe-début du Ve siècle, *civitas Rutenorum,* cité des Rutènes, du nom du peuple dont elle était la capitale.

La forme moderne du nom de Rodez est issue du nom des Rutènes à l'accusatif (*ad Rutenos)* ou à l'ablatif-locatif pluriel en *-is : Rutenis,* chez les Rutènes. Il en fut de même pour Javols en Lozère (siège des *Gabali*), Cahors dans le Lot (siège des *Cadurci*).

La chute de la voyelle finale *i,* l'affaiblissement du *t* intervocalique en *d,* et l'évolution du *u* bref en *u* ouvert, ont donné *Rodens.* La finale de *Rodens* a évolué de la même manière que le produit *-ens* du latin *-ensis* ; d'où *Rodens* > *Rode(n)s* > *Rodés,* graphié *Rodez* pour éviter la confusion avec le produit *e* muet de la francisation de *a* final occitan (celui de *roda,* roue = Rode en toponymie) et maintenir le son *e* fermé *(é)* de l'occitan (par ailleurs devenu *e* ouvert dans la francisation).

Le nom du Rouergue est formé par suffixation de *Rutenus* avec *-icu* ; la finale de ce choronyme a suivi une évolution identique à celle du suffixe latin *-anicu* de produit *-argue.* Le *t* intervocalique s'y est affaibli en *d* (*Rodergue* en 1150) puis s'est spirantisé en *z* (*Rozergue* vers 1172) avant de s'amuïr totalement au stade *Roergue.* » (Extr. de *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du Midi de la France,* par Jacques Astor, 2003)

Longtemps occultée par les vestiges gallo-romains, l'occupation gauloise est pourtant attestée par environ 90 points de découvertes diverses : mobilier, structures d'habitats, cavités à offrandes. Quelques fouilles préventives récentes ont contribué à préciser la fonction et la chronologie du site qui débute, d'après des dendrochronologies (dates d'abattages calculées à partir des cernes de bois conservés) et des marques consulaires peintes sur amphores italiques, dès la fin du IIe siècle avant J.-C. (vers -130 / -110).

Nous disposons d'une dizaine de mentions ou de descriptions d'habitats vernaculaires, toujours tronqués par les occupations suivantes, accompagnées de relevés précis dans très peu de cas. Ces derniers suggèrent des constructions de faible dimension, le plus souvent de plan quadrangulaire, exceptionnellement circulaire. Leurs parois sont variées et peuvent combiner des techniques différentes. En général, il s'agit de poteaux porteurs ou de sablières basses en bois dur (chêne), plus rarement de solins de pierres. Une de ces structures d'habitat est bordée d'un fossé "en V". Quelques aménagements domestiques ont été étudiés : sols, foyers, etc.

Si l'organisation générale des habitations et des divers bâtiments reste méconnue, faute de fouilles suffisamment extensives sur des niveaux épargnés par les occupations suivantes, l'habitat gaulois de Rodez semble assez lâche et concerne essentiellement la moitié est de la butte, en débordant très largement les limites du noyau urbain gallo-romain et médiéval.

Une quarantaine de cavités à offrandes ont été mises au jour depuis le XIXe siècle. Elles impliquent, avec plusieurs représentations anthropomorphes en pierre ou en bois, une vocation religieuse forte, non (ou mal) mise en évidence sur les autres *oppida* rutènes. Ces cavités prennent des formes variées : puits quadrangulaires alignés sur les points cardinaux ou circulaires, tous entre 1,5 et 3 m de profondeur, petites fosses de moins de 1 m de diamètre et 0,50 m de profondeur ; fossés. Toutes sont comblées essentiellement d'amphores vinaires italiques de type Dressel 1A, souvent "sabrées" ou quasiment complètes, avec parfois le bouchon de liège encore en place dans le col. Elles suggèrent des libations ou des consommations collectives à l'occasion de grands rassemblements (banquets), probablement liées à un culte chtonien.

A leurs bases, des dépôts organisés ont été observés : vases indigènes ou d'importation plus ou moins complets, meules, cuvettes terminales aménagées et protégées par une chape de blocs rapportés, fonds d'amphores régulièrement disposés verticalement servant de réceptacles à des os de faune incinérés (bovidés : 72 %, ovicapridés : 14 % et suidés : 14 %) ou aux cols d'autres de ces conteneurs, etc. A propos des restes d'animaux, uniquement attestés dans le fossé et les puits, on notera qu'ils concernent la "trilogie" classique observée en domaine celtique, sous d'autres formes sacrificielles. Ces attentions sont bien moins ostentatoires et fastueuses que sur l'axe garonnais, épicentre du phénomène, où les dépôts sont parfois très riches : vaisselle de bronze, armement, seaux en bois d'if, etc.



Sol d'une maison gauloise, avec trous de poteau et solin de pierre, découvert en janvier 1987, boulevard F. Fabié, en face de la Banque de France. Première moitié du Ier siècle avant J.-C. *(Cl. G. Ph.)*

Certains objets paraissent directement liés à quelques-uns des fondements de la société indigène gauloise :

- les meules : l'agriculture et par delà la fertilité ou la fécondité ;
- les amphores (et la vaisselle de bronze sur l'axe garonnais) : le commerce et la consommation de vins d'Italie ;
- l'armement (casques dans le Toulousain et l'Agenais) : l'aristocratie guerrière.

Aucun "temple" ou structure interprétée comme telle n'a pour l'instant été trouvé au voisinage des cavités ruthénoises, contrairement à Vieille-Toulouse et Agen, où là c'est manifestement le cas. A Rodez, ces cavités à offrandes situées pour la plupart en marge des zones d'habitat, s'inscrivent toutefois plus particulièrement dans la partie occidentale et la bordure septentrionale du plateau, secteur probablement cultuel, qui un jour pourrait bien révéler la présence de tels aménagements.

L'abondant matériel mis au jour depuis le XIXe siècle est intéressant à plus d'un titre. La fréquence des amphores italiques à vin, toutes de type Dr. 1, est plus particulièrement soulignée par plus d'une quarantaine d'estampilles, dont un groupe tri-linéaire (.../ MESOR / P. MAR) attesté pour l'instant uniquement dans le sud-ouest de la France. Elle laisse supposer que Rodez fut un centre de redistribution du vin, et donc un marché vers lequel convergeaient un certain nombre d'activités économiques du territoire environnant.

Ce rôle économique important joué par *Segodunum* au sein du territoire rutène, est accentué par les proportions et la variété des provenances des céramiques fines d'importation : Italie (campanienne, paroi fine, commune du "type la Madrague-de-Giens" et à engobe rouge pompéien, mortiers, lampes à huile...), Ibérie (grise ampuritaine, peinte...) et Gaule narbonnaise (cruche à vin en pâte claire) essentiellement.

Enfin, les monnaies, sont surtout représentées par des frappes d'origine méditerranéenne (des bronzes de Marseille, quelques deniers romains) alors que les émissions à la croix en argent ou assimilées du sud-ouest de la Gaule sont très rares (2 exemplaires). Elles sont très révélatrices de l'orientation des échanges et des itinéraires empruntés en découlant, toujours dominés, semble-t-il, par l'axe nord-sud passant par la région de Sévérac-le-Château et le Millavois depuis au moins le VIe siècle avant J.-C. » (Philippe Gruat)

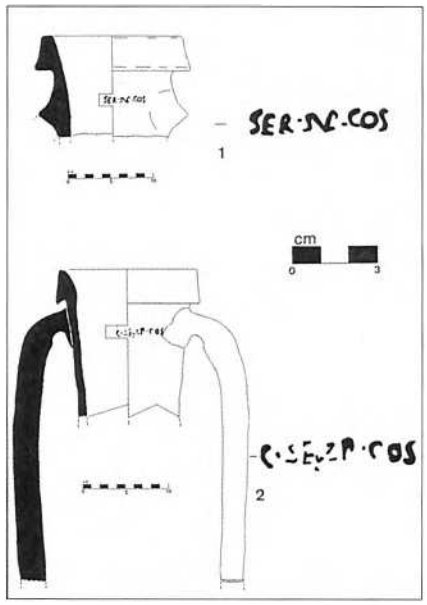

Relevés des deux marques consulaires peintes en rouge sur des cols d'amphores italiques à vin Dressel 1 découvertes à Rodez. La première, en haut, renvoie soit à *Ser. Sulpicius Rufus*, consul en 51 avant J.-C., soit plus probablement à *Ser. Sulpicius Galba*, consul en 108 avant J.-C.
La seconde correspond à *Caius Sempronius Tuditanus*, consul en 129 avant J.-C. C'est la plus ancienne connue avec celle de Rome. *(Dessin et légende G. Ph.)*

Quelques noms de lieux formés sur des radicaux d'origine celtique

Cadastre	*Signification*	*Racine*
Ambec	rivière (lieu-dit au bord de l'Aveyron)	*ambe,* rivière
Baraque de (4 ex.)	abri sommaire, auberge rustique	*barr-* + lat. *-acca*
Les Besses	les boulaies (lieux où les bouleaux abondent)	*betu-*, bouleau + lat. *-ia*
La Briane (cours d'eau)	la rivière du pont	*briva,* pont + lat. *ana* ou celt. *-enna* > *-ana.*
Comps	combe, vallée (au locatif-ablatif latin *cumbis* = combs)	*cumbis*
Randeynes	limite (constituée ici par le cours de la Briane)	*randa,* bord (+ lat. *-anea ?)*
Rodez *(civitas Rutenorum,* vers 400)	(chez) les Rutènes	*Rutenos*

Les noms de lieux en -ac créent une sorte de lien entre la période celte et la romanisation (1).

(1) **Toponymes gallo-romains**
Les noms des anciennes villas gallo-romaines sont formés sur un modèle très répandu dans toute la Gaule et au-delà. Ils sont constitués du nom du propriétaire gaulois (G.) ou latin (L.), suivi d'un suffixe de propriété celte *-acos* ou de son équivalent latin *-acum.*

Arsac	(G.) *Artius* (sur *artos,* ours)
Arsaguet	petit Arsac
Bouzinhac	(G.) *Bodinius* (sur *bodina,* borne > limite)
Cardaillac	(G.) *Cardelia*



1



2



3

1. - Vestiges du forum de *Segodunum*, fouilles place Eugène-Raynaldy, 1991. *(Ph. D. J.)*
2. - Rare, ce chapiteau de bronze trouvé rue de la Madeleine ornait la porte de quelque nouveau riche. *(Coll. S. d. L. / M. F.)*
3. - Fragment d'une fine mosaïque polychrome, l'un des plus importants trouvés en Gaule. *(Coll. S. d. L. / M. F.)*
4. - Place de la Madeleine, stèle signalant la sépulture d'un probable marchand de vins. *(Coll. S. d. L. / M. F.)*
5. - Rue de la comtesse Cécile, sépulture d'un condamné inhumé avec ses fers. *(Coll. S. d. L. / M. F.)*
6. - Cette inscription, gravée sur les deux faces d'une plaque calcaire trouvée sous l'actuelle mairie, prouve l'existence d'une assemblée territoriale ou sénat. *(Coll. S. d. L. / M. F.)*

Le *Roergue* gallo-romain exporte les productions de *La Graufasenca,* véritable centre industriel de poterie, dans tout l'Empire. Et les Romains poursuivent et intensifient l'exploitation des mines du pays. *Segodunum,* la future *Rodés,* est une ville importante avec son aqueduc, son amphithéâtre, ses thermes et ses écoles. Les villas, comme celles de Mas-Marcou ou d'Argentelle, sont nombreuses et prospères.

D'assez nombreux témoignages archéologiques sur cette période ont été mis au jour sur le canton de *Rodés-est :* à ceux de la ville de *Rodés* s'ajoutent des vestiges gallo-romains à *Tripador* sur la commune du *Monestire,* mais aussi des tuiles gallo-romaines à *Randèines,* des substructions gallo-romaines à *Arsac* et à *Iars* sur la commune de *Senta-Radegonda,* une base de colonne découverte à *Sent-Ginièis-dels-Èrs...*

Les vieux chemins appelés *camins farrats, strada, camin rodanés* ou *galhagués,* suivent parfois le tracé d'antiques vias gallo-romaines. Mais bien souvent il ne s'agit que d'une voirie médiévale. L'ancienne route de *Rodés* à *Milhau* ou *camin milhavés* passait par *Randèines* et *Mas-Marcon.*

Rodés gallò-roman

« De la rareté des inscriptions et des mentions chez les auteurs anciens, on a longtemps déduit que la ville antique de *Segodunum* n'avait été qu'une grosse bourgade campagnarde perdue dans ses montagnes. Les découvertes archéologiques de ces dernières années corrigent ce jugement péremptoire.

Chef-lieu du peuple rutène indépendant, *Segodunum* avait obtenu – probablement en raison de ses bonnes relations avec les commerçants romains et de sa prudente contribution à la résistance gauloise – de rester sur son piton et de conserver son nom et sa fonction administrative ; y participait un sénat local, dont une inscription retrouvée sous l'hôtel de ville a récemment révélé l'existence.

Mise en place dès la conquête de la Gaule, l'administration romaine laissa à nos ancêtres rutènes le temps d'apprécier les bienfaits de la civilisation avant d'organiser le fouillis de l'agglomération gauloise en une ville à la romaine.

Dans un premier temps, Rome avait affirmé sa domination par quelques monuments, comme le probable temple de la rue A.-Briand et le mur ostentatoire (avec peut-être une porte) du boulevard de la République. Les fouilles de la place E.-Raynaldy ont montré que l'urbanisation se fit en deux temps : d'abord très partielle dans les années 20 de notre ère, elle fut reprise vers 60-80 selon un plan général qui définissait le périmètre urbanisé, les axes des rues, le tracé des égouts, les dimensions des îlots et qui assignait leur place aux nécropoles et aux dépotoirs extérieurs.

De larges rues, parfois bordées de portiques, des temples majestueux dont les colonnes de grès pouvaient dépasser un mètre de diamètre, un vaste forum, parmi les plus grands de la Gaule, un amphithéâtre suburbain et un aqueduc serpentant sur 30 km avant de venir alimenter fontaines, bains publics et demeures privées aux sols couverts de mosaïques, témoignent de l'opulence du Rodez antique.

Pendant plus de trois siècles, la population, évaluée à près de 10 000 habitants, connut la paix et la prospérité. Le commerce et l'artisanat s'étaient développés, favorisés par la position de la ville au milieu du territoire rutène et au nœud de voies romaines importantes conduisant vers l'Italie et l'Espagne (par Millau et Lodève), vers Lyon, capitale des Gaules, Cahors et Bordeaux.

La ville ne connut pas de bouleversements importants avant la fin du IIIe siècle : elle se retira alors derrière un puissant rempart de plus de 4 m d'épaisseur, n'abritant plus que 4 000 habitants. Les édifices suburbains avaient été rasés, ainsi que le quartier sud où devait se développer la nouvelle nécropole sur laquelle s'élèverait la première église Saint-Amans.

La campagne du Monastère et de Sainte-Radegonde n'a pas encore revélé de vestiges importants (quoique la luxueuse villa de Mas-Marcou ne soit qu'à quelques pas de la limite orientale de la première) ; devant Laroque, l'aqueduc venant de Vors devait franchir, par un audacieux siphon de plomb, la vallée de l'Aveyron, profonde de 100 m. La voie romaine de Lodève traversait l'une et l'autre.

On est loin de tout savoir sur *Segodunum*, devenu *Ruteni* au Bas-Empire. Les vestiges antiques étant enfouis sous la ville actuelle, des fouilles d'envergure sont rarement possibles et toujours conditionnées par des chantiers urbains dont l'initiative n'appartient pas aux archéologues. Il reste aussi beaucoup à découvrir dans la campagne environnante. Ce que l'on sait résulte des observations et des fouilles (plus de 200) d'une lignée d'archéologues locaux ininterrompue depuis plus de 150 ans, parmi lesquels les abbés Cérès et Vialettes, le maire Lunet et Louis Balsan sont les plus connus. De nos jours, des archéologues bénévoles ou professionnels, Ruthénois ou non, poursuivent cette quête. Le Musée Fenaille présente les objets les plus rares exhumés du sous-sol ruthénois. » (Lucien Dausse)

Cinq siècles de romanisation ont profondément marqué notre langue qui se rattache au languedocien, jugé très conservateur par rapport au latin. Un constat confirmé par la toponymie puisque la majorité des noms de lieux est constituée de mots occitans issus du latin et complétés parfois par des suffixes d'origine latine : *-ac(um)* et *-an(um) ; -et, -eda, -ada* à valeur collective ; *-òls, -als ; -ergas...*


4

Quelques noms de lieux de racine latine

Aspects topographiques

Cadastre	*Signification*
Foulhoubous *(Fouloubous* sur carte de Cassini, 1770-1775)	*font lobosa (> font lobós),* source
Layoule	*la isola :* l'île
Le Périé	*lo peirièr,* la carrière de pierre
Le Puech, Puech de la Justice	*puèg,* hauteur, colline
Recoules	*rocolas,* lieu caillouteux
La Toucade	plaine, lieu plat comme une *tocada*
Tourte (Champ de la)	aspect des lieux faisant penser à une *torta*


5

Végétation, faune, culture, artisanat rural

Cadastre	*Signification*
Fayet	hêtraie
La Gineste	genétaie
Inières	élevage d'ânes et mulets à l'époque gallo-romaine > occ. *asinièra* > *as Inièra* > Inières
Moulin de (2 ex.)	français moulin pour occitan *molin*
La Mouline	*molina,* moulin à eau, martinet à battre le fer
La Prade du Bourg	*prada,* prairie

Activité humaine, constructions, aménagement du territoire, féodalité et religion

Cadastre	*Signification*
Justice (Puech de la)	lieu d'exécution et d'exposition des condamnés
Mas-Durand	*mas,* ferme, domaine, hameau
Le Monastère (première mention en 878)	fr. monastère pour occitan *monastèri*
Plaisance	manoir, maison de plaisance
Pont-Viel	vieux pont


6

Los cristians, los Germans e l'Aquitania

Toponymes à valeur religieuse
Saint-Geniez : *Genesius* écrivain public d'Arles (IV^e^s.) ou *Genesius* évêque de Clermont (VIIe s.)
Saint-Martin : l'apôtre des campagnes de la Gaule
Saint-Sauveur : le Christ
Sainte-Radegonde : *Radegundis,* fille d'un roi de Thuringe tué par le sanguinaire Clotaire Ier, roi des Francs. Elle fut enlevée par ce dernier qui la fit baptiser et l'épousa à l'âge de 18 ans. Après l'assassinat de son frère, elle obtint de quitter la cour et entra en religion en 555. Elle fonda un monastère à Poitiers et y introduisit la règle (faite d'étude, de travail et de prière) de saint Césaire d'Arles.

Lo cementèri de Sent-Amans
Au XIVe siècle, plusieurs habitants du Bourg de Rodez furent questionnés au sujet de la place du Bourg. Voici un extrait de la déposition de l'un d'entre eux :
« Dans le cimetière du côté de Saint-Amans il y a toujours plusieurs vases remplis d'eau auprès des tombeaux. Il y a aussi des croix sur les tombeaux. Les sarcophages sont faits de pierre, avec une certaine application dont je n'ai point trouvé des signes sur la place, sauf sur le tombeau auprès de la pierre de blé. Quant à la façon de l'enterrement, c'est la même sur la place qu'à Saint-Amans, mais à Saint-Amans il y a toujours ces petites croix de bois et ces pichets d'eau bénite. Peut-être que je les ai vus sur la place mais je ne me rappelle pas. » (Extr. de "Sur la place du Bourg à Rodez au XIVe siècle", par Ann Bristow, dans *RR,* 1974)

(1) **Quelques noms de lieux de racine germanique**

Cadastre	*Signification*	*Racine*
Bourg (La Prade du)	développement urbain au cours du Moyen Age à partir de la Cité	*burg,* cité fortifiée
La Tricherie	*trescariá :* friche	*thresq,* friche
Tripadou	trottoir, repos d'escalier > lieu en surplomb, replat où s'assoient les bâtiments fermiers	*trippôn,* sauter

Les cultes païens de la préhistoire, transmis par les *Rutenas* puis par les Gallo-Romains, ont été christianisés à partir du IVe siècle, à l'époque où les tribus germaniques s'installent dans l'Empire romain. La chrétienté prendra le relais de cet Empire dont l'héritage culturel est revendiqué du VIe au IXe siècle par les *Aquitans.*

La cristianisacion

Bien des sommets, des grottes, des sources ou des fontaines du *Roergue* ont longtemps conservé les témoignages votifs des générations qui se sont succédé depuis près de 5 000 ans.

Sent Amans, premier évêque de *Rodés,* aurait évangélisé le *Roergue* au début du Ve siècle. Sidoine Apollinaire, évêque de *Clarmont,* consacre un baptistère en 476.

Les légendes concernant les saints évangélisateurs des premiers temps de la chrétienté occidentale sont nombreuses et les traditions votives sont encore vivantes.

Los Germans

Cependant que la christianisation progresse, divers peuples germaniques se romanisent. Tel est le cas des Wisigoths qui fondent un royaume à *Tolosa.*

Le roi Alaric fait procéder à une compilation du droit romain, dont l'influence sera encore sensible en *Roergue* autour de l'an mil. Mais les Wisigoths, suivant l'évêque Arius, ne reconnaissent pas le mystère de la Trinité et les évêques catholiques appellent les Francs à leur aide contre ces rois hérétiques.

C'est ainsi que saint Quintien se réfugie à *Clarmont* pour fuir les Wisigoths, qui seront battus par les Francs près de Poitiers en 507. Ces derniers ravagent le pays et imposent leur autorité.

On attribue aux temps wisigothiques et mérovingiens d'antiques nécropoles, souvent situées à l'écart des villages. Malgré la persistance de pratiques funéraires païennes, la christianisation se poursuit, notamment par la consécration de lieux votifs honorés depuis les temps préceltiques.

Au total, l'influence germanique semble assez superficielle, y compris dans les noms de lieux (1).

L'Aquitania

A l'époque franque, le *Roergue* fait partie de *l'Aquitania,* véritable principauté qui se veut héritière de la romanité face aux "barbares" du nord de la Loire. Dans les vies de saint Amans et de saint Dalmas, qui auraient été écrites à *Rodés* vers le VIIe siècle, on cite Virgile, Ovide et Ennius.

Quelques boucles caractéristiques de cette période ont été trouvées dans des nécropoles, ainsi celles de Souyri qui sont conservées au Musée Fenaille. Mais, en général, le mobilier est rare et les sarcophages médiévaux sont difficiles à dater. Par contre, celui dit de *sent Naamàs* avec chrisme et feuillages sous arcades, à *Rodés,* est un bel exemple de l'art aquitain. En fait plusieurs sarcophages ont été extraits de la crypte de Saint-Amans. Celui de *sent Amans* était cassé et a disparu. L'autre sarcophage conservé, de tradition provençale, avec arcatures à feuillages, aurait abrité le corps de *sent Dalmàs.*

Le duc Eudes, prince d'*Aquitania,* arrête les Arabes au sud de *Tolosa,* et marie sa fille à un prince berbère. Mais, en 732, il aide les Francs à la bataille de Poitiers. Ceux-ci profitent de leur victoire pour envahir *l'Aquitania.* La résistance aquitaine prendra fin avec la mort du duc Waifre ou *Gafièr,* qui aurait été tué, selon la tradition, par Pépin le Bref soit à *Peirussa,* soit à *La Còsa de Gafièr* près de *Salvanhac-Cajarc,* mais plus vraisemblablement en *Pèiregòrd.*

L'Aquitania est érigée en *reialme* par Charlemagne. Les *abadiás* et les prieurés bénédictins se multiplient et se développent. Ils sont richement dotés par les rois carolingiens, comme en témoignent, par exemple, quelques pièces du trésor de *Concas* ou les donations d'églises. Cette politique sera poursuivie par les comtes qui se substitueront au pouvoir impérial et royal. Ainsi *Raimond,* comte *de Tolosa e de Provença,* fondera *l'abadiá* de Vabres en 862. De cette époque date également la fondation de l'abbaye bénédictine du *Monestire* placée sous le patronage de saint Saturnin de *Tolosa.* Sa seconde patronne est sainte Tarcisse, de la famille des rois d'Austrasie, qui vécut et mourut à *Rodèsla* près de *Boason.*

La période aquitaine est également marquée par le démembrement des villas gallo-romaines en manses qui deviennent des *mases (1).*

Peu à peu, la langue romane émerge au travers de mots qui sont encore vivants en occitan, ou au travers de noms de lieux de plus en plus nombreux dans les actes latins de l'époque. Le Rouergat Louis Combes, dit *Cantalausa,* montre que, dès avant l'an mil, l'occitan est une réalité linguistique. Il va évoluer tout au long du Moyen Age et jusqu'à nos jours, comme en témoignent quelques formations occitanes qui vont se multiplier. Elles utilisent les suffixes diminutifs *(-on/ona, -et/eta),* augmentatifs ou péjoratifs *(-às/assa),* combinés *(-àsson/a, -asset/a),* collectifs *(-iá, -ariá, -airiá).*

D'origine plus récente, les toponymes de propriété en -ie ont été formés en ajoutant au nom du propriétaire le suffixe occitan *-iá* prononcé "io" (2).

Cançon de sent Amans

« Del cabalagre gran del comtat que crompet
Quatre deniers d'argen lou pobol n'aleuget,
Cad' an percept qu'era del rey Honorat Cesar
Als homes del Rouergue pel cap de cad' oustal...
Et fo mandat al rey per mesatge coren
Que Quintia l'avesque de Rhodes veramen
Era fugit sa oltra, per penre gaudimen
Del pobol de Rhodes que va'n far perseguen ;
Diso que subjugar los vol certanamen
Al noble rey de Fransa ; no lor era plasen,
Et per aquella causa, lo rey ven brevemen.

Aprob aïsso long tems, s'en se vol recordar
Un prince qu'era duc, que se fasia appelar
Marcia, ab gran gen ven per assetjar
La vila de Rhodes, et vol lo subjugar,
Que de per totas parts la fec environar
Et gardar, que mondé no lay pouges intrar,
Et destrieys tant lo pobol que non ac que mangar. »
(Extr. de *Etudes historiques sur le Rouergue,* par M.A.F. baron de Gaujal, 1859)

De Segodunum a Rodés

« Plusieurs faits, difficiles à dater, vont marquer la ville des IIIe et IVe siècles.
En premier, elle change de nom et *Segodunum* s'efface devant *Ruteni.* Au VIe siècle, Grégoire de Tours ne l'appellera pas autrement que *Ruthena civitas* ou *Ruthena urbs* et, au VIIe, les tiers de sou d'or mérovingiens frappés à Rodez inscriront, à leurs revers, RVTENVS en monogramme. Le nom du peuple s'impose ainsi à son chef-lieu. » (Extr. de "Une ville romaine en pays rural", par Michel Labrousse, dans *Histoire de Rodez,* 1981)

(1) ***Los mases***

Mas-Durand	*mas,* ferme, domaine

(2) **Référence au propriétaire, au tenancier**

Boutonnet	Boutonnet (début XIVe s.)
Combelles	Combelles (XIVe-XVIIe s.)
Durand (Mas-)	Durand
Landrevier	*l'Andriviá,* la ferme d'*Andriu* (Andrieu)
La Peyrinie	*la Peiriniá,* la ferme de Peyrin (petit Pierre)

1. - *Rodés, sègle VI.* Sarcophage dit *de sent Dalmàs, evesque de Rodés de 516 a 581.*
2. - Sarcophage dit de *sent Naamàs.*
(Ph. D. J.)



1



2

Castèls, glèisas, abadiás

Dès la fin de l'Empire carolingien et autour de l'an mil, l'espace occitan se couvre de fortifications et de sanctuaires préromans, puis romans. Les *abadiás* jouent un rôle déterminant dans l'essor économique, artistique et spirituel au temps des *crosadas*.

Ròcas, mòtas e castèls

Les "comes" carolingiens profitant de l'effacement du pouvoir impérial et royal rendent leur charge héréditaire. C'est ainsi que naît la dynastie des comtes *de Tolosa e de Roergue* avec les *Guilhem* et les *Raimond*. La décadence carolingienne se traduit par l'émiettement du pouvoir entre les mains d'un grand nombre de petits *senhors*. Ils font édifier des forts, *mòtas* castrales ou *ròcas* qui deviendront des *cailars*. Peut-être est-ce le cas à *Arsac*, ancienne demeure des comtes de *Rodés* où Mascaronne de Comminges, comtesse de *Rodés*, testa le 28 septembre 1291, ou bien à *La Romaliá*, lieux qui, avant d'être réutilisés au Moyen Age, furent parfois des sites défensifs dès la protohistoire. Et c'est autour des châteaux les plus anciens, maintes fois remaniés, que seront construits les villages médiévaux appelés *castelnòus*.

La féodalité rouergate prend des formes assez souples, avec la survivance de nombreux alleux, terres sans seigneur héritières du domaine carolingien et gallo-romain. D'ailleurs, l'influence du droit écrit romain relayé par *lo breviari d'Alaric* est encore sensible au Xe siècle. Les historiens du droit soulignent le caractère contractuel du lien qui unit les *senhors* rouergats. C'est *la convenença*, convention engageant deux parties considérées comme égales inspirée du droit romain, qui fonde les relations et non un rapport de sujétion d'homme à homme, comme c'est le cas dans la coutume féodale d'inspiration germanique.

Peu à peu, au XIe siècle, la féodalité se structure autour des *« rics òmes de la tèrra »* puis des *« cavalièrs »* avec l'apparition des *« feusals »*, sortes de vassaux, et de serments, les *« no-t-decebrai »*.

Dans le même temps, la vie artistique, très active autour des ateliers de chant grégorien et d'orfèvrerie de l'*abadiá* de *Sent-Marcial de Lemòtges*, se manifeste en *Roergue* par les églises préromanes, des pièces du trésor de *Concas*, ou les autels de *Deusdedit* à *Rodés* et à *Sancta-Aularia*.

Lo vedèl d'òr
« Il se disait qu'il y en avait un à Hyars. » (B. D.)

Los sosterrenhs
« Entre Sainte-Radegonde, Inières et Hyars, il y aurait eu un souterrain. » (B. D.)
« D'Arsac, n'i auriá un que anariá jusca Gròs. » (R. L.)
« Lo monde disián que i aviá un sosterrenh que anava de la glèisa de Senta-Radegonda a la crotz de La Garda sul Causse, al pè de Senta-Radegonda. I a un parelh d'ans, o avèm agachat. Lo que s'en va de la glèisa es tampat a trenta mèstres. » (G. Ad)
« Pareis que l'i aviá un potz amb de cròcs dins la torre de Gamarús (Flavinh). Disián que i aviá un sosterrenh que partiá a Botonet. » (V. R.)

Las abadiás

Dès le IXe siècle, des *abadiás* comme celles de *Concas* ou de *Sent-Antonin* bénéficient des faveurs des princes carolingiens et des *senhors* qui leur succèdent, ainsi que de l'essor des pèlerinages et des croisades. Chevaliers engagés dans la *reconquista* ibérique, croisés de Palestine et *romius* de *Compostela* ou du Saint-Sépulcre engagent leurs biens avant de partir, ou témoignent de leur reconnaissance à leur retour.

Raimond Ier de Tolosa fonde l'*abadiá* de Vabre en 862 et, en 878, il est fait mention du Monastère-Saint-Sernin-sous-Rodez, abbaye de femmes. Aux Xe et XIe siècles, le monastère Saint-Amans de *Rodés* échappe aux tentatives de réformes clunisienne ou augustinienne. Les nouveaux comtes de *Rodés* donnent *Sent-Amans* à *Sent-Victòr* en 1120. La réforme clunisienne (X[e]-XIe siècles) n'entrave pas la prospérité des vieilles *abadiás* carolingiennes qui favorisent dans leurs prieurés la diffusion de l'art roman.

Les revenus du prieuré Saint-Jacques d'*Inièiras* furent donnés en 1287 par l'évêque de *Rodés* à Vivian de Montalt.

Les *abadiás* contribuent à l'établissement de la paix de Dieu en créant des *salvetats* comme celle de *Vilanòva* par exemple. Au XIIe siècle, sous l'impulsion de saint Bernard, la réforme cistercienne réagit contre les excès matériels et moraux de l'Eglise, qui favorisent les hérésies cathare et vaudoise. Concurrençant les vieilles *abadiás* locales, les cisterciens s'implantent à *Lòc-Diu, Bèl-Lòc, Silvanés, Bona-Val, Bona-Comba...* et introduisent un art très sobre qui s'oppose aux exubérances de l'art clunisien.



1



2

1. - *Lo Monestire. (Coll. S. d. L.)*
2. - *Rodés, taula d'autar, fin del sègle X. (Coll. S. d. L, fds. B. L.)*
3. - *Lo Monestire,* 1944.

« Cette pierre trouvée [dans le courant de l'hiver 1871-1872] dans les fondations d'une construction rasée depuis longtemps (...) semble avoir été la première pierre posée lors de la construction de l'ancienne chapelle de l'abbaye, qui révèle (...) la date de cette construction et le nom de l'abbesse qui la fit construire :

CRUX NOBILIS PRO SALUTE, DEO OMNIPOTENTI DICATA,

INCARNATIONIS 1050, RECTRICE AIDA NOMINE. »

(Extr. de "Procès verbal de la séance du 8 septembre 1873", dans *PVSLA,* 1874)



3

Las glèisas romanas

Aux XIe et XIIe siècles, l'espace occitan se trouve au cœur de la civilisation romane. Depuis les églises préromanes comme celle de *Verdun,* en passant par les peintures de *Tolongèrgas* et la rotonde de *Vilanòva,* par l'hôtel de ville de *Sent-Antonin,* par les églises de *Dórbia* et d'*Òlt,* par les autels préromans de *Deusdedit*, jusqu'au *portal de Concas,* son église et son trésor, le Christ roman de *Salas-Comtals*... c'est par dizaines que se comptent les témoignages romans de ce *Roergue* que traversent les *camins romius* de *Compostela* protégés par les doms d'*Aubrac.*

L'ancienne église Saint-Amans de *Rodés* était romane et lors de sa reconstruction, au XVIIIe siècle, elle a conservé les piles de la nef et des chapiteaux. La première église du *Monestire,* dédiée à saint Etienne, était romane.

Ainsi, autour de l'an mil, les éléments fondateurs de la civilisation occitane qui va rayonner sur l'Europe médiévale sont en place : survivances de la romanité, influence du droit écrit, système féodal relativement souple, émergence de l'art roman et de *la lenga d'òc* dite *romana.*

Templièrs e Espitalièrs

Au XIe siècle, l'élan mystique et l'essor démographique poussent l'Occident chrétien à partir à la reconquête des lieux saints. Le plus fort contingent de la première croisade, prêchée en terre occitane, à *Clarmont d'Alvèrnha* et au *Pog de Velai,* au cri de *« Deu lo volt »,* est emmené par *Raimond IV de Sant-Gèli,* comte de *Tolosa e de Roergue.* Parmi ses *cavalièrs,* figurent nombre de *Roergàs.* Au siècle suivant, d'autres croisés célèbres, comme *Alienòr d'Aquitania* ou son fils *Richard the Lion,* seront eux aussi des occitanophones.

Pour protéger les voies et les lieux de pèlerinage ainsi conquis, deux ordres monastiques militaires ont été créés. A Jérusalem, l'un a sa maison près du Temple, l'autre tient l'Hôpital. Ce sont *los Templièrs* et *los Espitalièrs de Sant-Joan.* En *Roergue,* ils sont très présents sur le *Larzac,* mais aussi à *Espaliu,* à *La Sèlva,* ou à *Ausits.* Comme la plupart des ordres monastiques, ils bénéficient de dons qui leur permettent d'accroître leur domaine. Ces donations sont enregistrées sur des actes *(cartas)* regroupés dans des *cartularis.* Très souvent rédigés en occitan, ils nous renseignent sur la langue, les hommes, les lieux et les biens de ce temps.

Templièrs et *Espitalièrs* ont leur maison à *Rodés,* les premiers au *Borg* et les seconds à la *Ciutat.* Un *espital Sent-Jacmes* est fondé au *Borg* en 1346.

« Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem étaient installés à Rodez depuis 1184 et avaient, au début du XIVe siècle, absorbé le Temple, lui-même établi depuis 1194. Mais il apparaît que les immeubles possédés à Rodez par l'ordre de Saint-Jean n'étaient qu'un pied-à-terre dans la capitale religieuse de la province, le siège de la commanderie se trouvant à Espalion. D'autre part, l'ordre avait, de manière générale au XIVe siècle, abandonné toute activité de nature hospitalière. » (Extr. de "L'assistance hospitalière à Rodez de la Grande Peste à l'hôpital général (XIVe-XVIIe siècles)", par Roger Nougaret, dans *RR,* 1984)

Los Espitalièrs

« Lorsque Vivian, évêque de Rodez (1247-1274) fut de retour d'Espagne, il vint au Clapier y affirmer ses droits de suzerain sur la seigneurie de ce lieu que Guillaume de Saint-Maurice avait eu l'imprudence vers 1264 d'engager aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. L'évêque fit hisser la bannière de Notre-Dame sur le fort, en l'occurence l'église, et il fit crier par le sergent qui en avait la garde : *"Lo Clapièr per Nòstra Dòna de Rodés"*.

Après quoi on effaça les croix ou autres signes de juridiction laissés par les Hospitaliers. Puis à son tour Guillaume de Cantobre fit hisser la bannière de Montpaon et fit crier par le sergent de la baronnie : *"Monpao per Mossenhen Guilhem de Sant Maurizi"*.

Bien que la date exacte de l'événement ne soit pas consignée dans l'enquête des environs de 1310 qui rapporte ces faits, ce dut être aux alentours de 1270... » (Extr. de "Gilbert de Cantobre avant son épiscopat", par A. Débat, dans *RR,* 1974)

Rodés, ostal dels canonges. (Ph. D. J.)



Lo temps dels cossolats

Avec *la cançon de santa Fe* (XIe siècle) et peut-être aussi *la cançon de sent Amans (1)*, le *Roergue* détient probablement les textes précurseurs de la grande aventure culturelle des *trobadors* occitans. Mais l'évolution idéologique et culturelle favorise également la propagation des hérésies. Comme en témoignent les premières franchises et libertés accordées dès cette époque, le XIIe siècle est marqué par l'évolution des mœurs et la circulation des idées. Le mouvement d'urbanisation qui accompagne l'essor économique des XIe et XIIe siècles se traduit par l'émancipation de *comunaltats* qui s'organisent en *cossolats*, éléments essentiels de la vie civile et commerciale occitanes pendant un demi-millénaire.



Rodés, dançaires, ostal dins la carrièira
E. Viala, *sègle XV. (Ph. D. J)*

Trobadors e patarins

Aux XIIe et XIIIe siècles, *Uc Brunenc, Daude de Pradas, Raimon e Azemar Jordan de Sent-Antonin, Bertrand de Parisòt*, les comtes de *Rodés* et même, fait exceptionnel, *Raimon Cornet* au XIVe siècle, font partie des quelque quatre cents *trobadors* connus, auxquels il faut ajouter une centaine d'anonymes, qui vont porter la langue et les lettres d'oc dans toute l'Europe et jusqu'en Palestine. Adeptes du *trobar lèu* ou du *trobar clus*, ils écrivent des *cançons*, des *pastorèlas*, des *albas*, des *sirventés*, des *tensons* ou des *planhs* qui vantent les valeurs de l'*amor*, du *paratge*, de la *convivença*, du *prètz*, du *jòi*... Leur œuvre poétique et musicale est diffusée par des *joglars*.

L'escòla de Rodés

« *Uc Brunenc*, chevalier de *Rodés*, vécut sous le comte *Guilhem* et fut un familier de la cour du roi Alphonse II d'Aragon. Proche du troubadour *Daude de Pradas*, il nous reste de lui une seule *canso* : "*Coindas razos novelas e plasents*".

Les comtes, *Enric Ier*, *Uc IV*, *Enric II* de *Rodés* ainsi que le bourgeois ruthénois *Brenguier Tobel* furent aussi troubadours. D'autres troubadours réputés fréquentèrent assidûment la cour de *Rodés : Bertrand d'Alamanon, Folquet de Lunel, Ramon de Miraval*, le Narbonnais *Guiraut Riquier*, que l'on trouve à *Montrosièr* en 1285, et dont la dernière *canso*, "*Trop sui venguts als darriers*", datée de 1292, résonne comme un adieu pour la poésie d'oc toute entière. » (Pierre Marlhiac)

(1) **Fragment d'une vie de saint Amans**
« Le poème, écrit en vers de 12 syllabes, est donné par M. de Gaujal comme étant de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe. Je ne sais sur quelle autorité il se fonde ; est-ce sur Raynouard, qui publie ces fragments sans les dater *(Choix des poésies des troubadours*, t. II, p. 152) ? Quant à moi, je ne les crois pas antérieures au XIIIe siècle, vu qu'on y trouve à peine trace de l'observation de la règle de l'*s*, à moins qu'on n'admette (ce qui nous semble excessif) que cette règle était complètement laissée de côté dans les textes populaires, dès le XIIe siècle. Quoi qu'il en soit, les courts fragments qui nous ont été conservés présentent les caractères d'un poème destiné au peuple, et les vers suivants qui servent d'*explicit*,
"Al nom de Jesus Christ ayssi sia affinat
Lo libre, que vous ay de lati romansat,
Del patro Sant Amans",
semblent indiquer que l'auteur, qui considérait saint Amans, patron du Rouergue, comme son propre patron, était lui-même du Rouergue : c'est ce qui nous autorise à nous en servir comme de texte de langue. » (Extr. de "Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue", par M. Constans, dans *MSLA*, 1879-1880)

Los comtes de Rodés e los trobadors

Le titre de *trobador* attribué aux comtes de *Rodés* ne signifie pas forcèment que ceux-ci écrivirent les pièces qui leur sont attribuées, mais il atteste qu'ils en furent parfois les inspirateurs et qu'en tous cas ils surent protéger et accueillir les *trobadors*.

Raimbaut d'Auranja

« Raimbaut d'Orange – plus précisément Raimbaut de Montpellier, seigneur d'Orange – qui est le premier troubadour provençal connu au sens géographique du terme (...) qui produisit entre 1150 et 1173 au dire des spécialistes, n'adressa pas moins de trois de ses œuvres à nos suzerains.

La plus connue, figurant dans plusieurs anthologies, se présente comme une sorte de leçon sur la manière de courtiser les dames. Elle s'achève par cette "tornade" ou envoi :

"E mos vers tenra, qu'era. I paus
A Rodes don son naturaus."

Ce qui peut se traduire : "Et mon poème, qui s'arrête ici, ira à Rodez, mon vrai pays".

Il semble que par ces mots, Raimbaut offre son œuvre à la comtesse de Rodez (ou à la rigueur au comte) dont il se déclare le ressortissant ou le parent (en ancien français, nature a souvent le sens de famille).

C'est assurément à la comtesse et à elle seule qu'est adressée une chanson qui désigne sa destinataire sous le nom précieux – et obscur – de "comtesse nominative" :

"E ma chanso si no fos
Alques ves Amor equiva
Tengra ves Rodes en lai
Comtessa nominativa
Pros e bell. ab cor verai."

Voilà pour Rodez. Pour Montrozier, nous disposons d'un *gaug* (fantaisie poétique) adressé selon toute vraisemblance à la même dame. En voici la fin :

"La comtessa a Monrosier
Volgra auzis mon gaug entier."

L'obscurité d'expression de Raimbaut, éminent représentant de la tendance dite du *trobar clus,* n'aide pas à l'identification de la comtesse. » (Extr. de "Les troubadours, les comtes de Rodez et Montrozier", d'après Bruno Colrat, dans *RR,* 1983)

*Enric Ier*

« Henri 1er (1208-1222), fils d'Hugues II et de Bertrande d'Amalon, est inscrit depuis longtemps dans les listes de troubadours comme ayant échangé des couplets satiriques *(coblas)* et participé à un débat *(partimen)* avec Uc de Saint-Circ, auteur quercinois réputé [voir marge page suivante]. » *(Ibidem)*

Uc IV

« Hugues IV (1222-1274) suit les traces de son père, sinon comme auteur supposé de couplets, tout au moins comme bienfaiteur et protecteur des troubadours. (...)

A côté de *Daude de Pradas,* ou des *Daude de Pradas,* Hugues IV reçut les hommages de nombreux troubadours parmi lesquels nous nommerons, pour nous limiter aux Rouergats les plus connus, Bernart de Venzac ou Veuzac et Guilhem de Mur (ce dernier poursuivra sa carrière sous Henri II). Peut-être aussi entretint-il des relations, comme les Roquefeuil et les Montpellier, avec l'auteur de *Flamenca.* » *(Ibidem)*

Hommages adressés par des troubadours à des comtes et des comtesses de Rodez

A Hugues IV, comte de 1222 à 1275,

"Sirventes, vai t'en cochos
Al comte qu'a nom N Ugos,
Car el val tan e va e sap e sen
Que ja non vol penre malvatz argen.
Gent fai nostre." (Bertrand de Born)

"De totz los reys ten onc per pus cabal
Lo rey 'N Anfos, tan fai bos faitz grazir ;
E dels comtes selh de Rodes chauzir
Fai sa valor e son pretz natural,
E dels prelatz selh de Mende qu'el trieu
Sec drechamen e despent gent lo sieu,
E dels baros son fraire tan valen
Son tug siey fag e siey captenemen.
Mon sirventes tramet." (Raimond de Castelnau)

"Al valen gay coms de Rodes
Tramet mon novel sirventes
Que si 'l plai de s'amor me denh
Far alque novel entresenh
Estiers do qu'ieu non vuelh ni'n pren
Mas honor de son bel captenh.
Sendatz vermelhs." (Pierre du Vilar)

"Coms de Rodez, ab cor et ab talen
Devetz aver proeza et ardimen,
Quar pretz aura totz temps restaurem
En vostra cort, quant alhors si perdria.
Un sirventes farai." (Bertrand d'Alamanon)

A Guise de Rodez, sœur du comte Hugues IV, et qui, en 1235, était femme de Pons de Montlaur,

"Na Guida de Rodes prendra del cor, quar fai
Sos bes grazir als pros, e quar totz bes li plai ;
E gart lo ben a gen, quar ad elha s'eschai
Que sitot ilh va pro, tos temps en valra mai.
Molt m'es greu." (Bertrand d'Alamanon)

"Mas ja per otracujatz
Reprendedors retener
No volrai mon car saber
Que no sia presentatz
Quan levaran en cadeira
Per fina valor enteira
Lo pros comte de Rodes Na Enric
Per cui anc hom lui lauzan no mentic.
Per amore." (Folquet de Lunel)

A Marquise de Baux, comtesse de Rodez, femme de Henri II. Elle portait ce titre dès 1256, sa belle-mère étant morte en 1251.

"Per la comtessa de Rodes valen
An vas lor cap cavalier mais de cen ;
E s' En Sordel se vol gardar de failla
Son cap raira o ja deus non li vailla.
Pos al comte." (Granet) » (Extr. de *Etudes historiques sur le Rouergue,* par M.A.F. baron de Gaujal, 1859)

« Cet hommage poétique du troubadour, M. de Granet, adressé à Marquise ou Marquèse des Baulx, prouve que cette princesse d'Arles, devenue comtesse de Rodez par son mariage avec Henri II, avait hérité des traditions de sa famille et qu'elle encourageait "la gaie science". » (Extr. de "Les châtelaines du Rouergue", par Madame Malaval, dans *MSLA,* 1900-1905)

Lo jove comte Enric II

« Le "jeune comte" Henri fut très tôt associé par son père Hugues IV à la conduite des affaires, avec le titre de seigneur de la vicomté de Carlat (1266). Folquet de Lunel chanta simultanément les vertus du père et du fils. Le Narbonnais Guiraut Riquier, avant son départ pour l'Espagne, fit allusion dans une *"tenson"* aux espoirs que suscitait *le coms joves* avant de *levar en cadeyra* (monter sur le trône).

Henri II avait une prédilection pour Montrozier. (...) Aussi ne sera-t-on pas surpris que le concours institué en 1280 par ses soins entre quatre troubadours, dont le célèbre Riquier, y eut sa conclusion.

Il s'agissait d'expliquer le poème du "tiers mineur d'amour" de Guiraut de Calanson. Cette œuvre, relevant du *trobar clus* au plus haut degré, était pour parler net incompréhensible. Le mérite de Riquier fut d'en donner une interprétation sinon fidèle – comment le savoir ? –, tout au moins claire et d'inspiration élevée. Dans un très long commentaire, Riquier distingue trois sortes d'amour : l'amour charnel, l'amour des parents, l'amour de Dieu. (...)

Guiraut avait donné rapidement son commentaire. Ses concurrents, découragés par son écrasante supériorité ou écœurés par l'obscurité de l'autre Guiraut, s'abstinrent de remettre leurs versions ou disparurent dans la nature. Henri, juge souverain, attendit 1285 pour rendre officiellement son verdict, qui fut daté de sa résidence préférée et scellé :

"...E mandam que y sia pausatz
Nostre sagel, so es vertatz,
L'an com conta MCC
LXXXV, no may ni mens,
VI jorns a l'intrada del mes
De juli, aisi vertat es
Que fo fag ab gran alegrier
Ins el castel de Monrozier." (...)

Si Guiraut ne s'attarda pas en Rouergue – le jugement eut probablement lieu en son absence –, il y demeura assez longtemps pour participer à neuf ou dix *tensons* qui le montrent dialoguant avec des personnages qui ont dû fréquenter la cour de Montrozier. Ainsi *Guilhem de Mur,* propriétaire agricole à la langue bien pendue, presque grossier, susceptible, coléreux, jaloux mais divertissant et, semble-t-il, vrai poète et désintéressé. Ainsi les grands seigneurs, souvent parents ou alliés du comte : le seigneur d'Alais (Pierre Pelet), son beau-frère qui prend part à une *tenson ;* le comte d'Astarac (Bernard IV) qui la juge ; le Gévaudanais *Marquès de Canilhac* s'entretenant avec Henri II et Guiraut dans une *tenson,* et dont le nom figure dans plusieurs autres *tensons.* De même un chevalier, Astorg d'Alboy ; un homme de haut lignage, probablement clerc, Pierre d'Estaing, qui se manifeste dans divers actes importants, ici pris comme juge de *tenson.* A ces noms l'on peut ajouter pour mémoire un certain Raynart ou Reynaut que nous renoncerons sagement à identifier. Et bien sûr n'oublions pas Henri II lui-même, qui prit une part très active aux débats. » (Extr. de "Les troubadours, les comtes de Rodez et Montrozier", d'après Bruno Colrat, dans *RR,* 1983)

Uc Brunenc

« Ce seigneur [Henri Ier, comte de Rodez] aymoit fort les letres, et s'agréoit et plaisoit aux gens doctes et letrés. Entre aultres il retira près de soy ung poète fort estimé et prisé en ce temps là, nommé Hugues Brunet, gentilhome, natif de la vile de Rodez, qui s'adonoit et fort heureusement à composer de tragédies et comédies. Et bien q'uil feut requis de plusieurs grands seigneurs, coumme du roy d'Arragon, du comte de Tolouze et aultres, si est ce que le comte de Rodez le retint en sa maison ; et bien q'uil s'aperceut que ce poète estoyt devenu amoreux de la contesse sa femme, le comte néammoings s'asseurant de l'honesteté et vertu d'ycelle n'en sceut aucung mauvais gred audict Brunet, et ne laissa pour cela de le tenir dans la maison et le caresser coumme devant, de sorte q'uil se teint toutjours après le comte Henrry. J'ay apprins cela

Enric Ier

« Hugues de Saint-Cyr ayant adressé au comte Henri le couplet qui commence par ce vers : *"Seigner coms, no us cal esmeiar",* le comte lui répondit par le couplet suivant :
"N Uc de San Cir, be' m deu grevar
Que us veia que ojan sai fos
Paubres e nutz e d'aver blos,
Et en vos fis manent anar ;
Mais me costes que dui arquier
No feiron o dui cavallier ;
Pero ben sai, si us dava un palafre
Dieus que m'en gar, vos los prendriatz be."
Henri eut avec le même Hugues de Saint-Cyr une autre *tenson* dans laquelle il lui disait :
"E vostr' ais me farai vezer
N Uc de San Cir, anz del pascor,
Si que i farai de roca tor
Et ant mur et fossatz chazer ;
Que trop menon gran bobansa
N Uc et Arnautz, si deus mi gar ;
Mas eu la lor farai baissar,
E no voill aver honransa
Ni portar escut ni lansa." » (Extr. de *Etudes historiques sur le Rouergue,* par M.A.F. baron de Gaujal, 1859)

Uc Brunenc

« Cuendas razos novelhas e plazens
comtem hueymais et aiam bel solatz,
e gardem nos d'enuegz e de foudatz
e recobrem cortezias e sens,
qar la foundatz sec dan tota sazos
e senz cortes gaugz et honors e pros.

Ab los ioyos deu hom esser iauzens
e gen parlans entrels enrazonats,
qu'atretan son de bos motz, si li sercatz,
cum de foudatz ni de descausimens,
e gens parlars ab avinent respos
adutz amicx e non creys messios.

Mas d'una ren m'es vengutz pessamens :
que fara ioys, si cantar l'es emblatz ?
ni a que er cors benamans triatz,
si hom non es plus cantans e rizens ?
per us o dic embroncats cossiros
quays, qu'aver an, si fenhon Salamos.

E qui us cuiatz que us sia defendens,
si etz avol, qu'om no'us apel malvatz ?
que'l temps avetz e'l poders vos es datz,
et no y vesetz mentré'l lums es ardens.
Gardatz vos hi ! que'l temps es tenebros
e no y veyretz, quan la lums er rescos.

Quar ur perilhs ve sobre totas gens :
mortz, que destruy los cuendes e'ls presatz,
per que val mais si faitz que si cuiatz,
qu'en breu d'hora hi ven alongamens ;
per o los fagz faitz avinens e bos,
que no'us i noza malvaiza ochaizos. » (Extr. de *Etudes historiques sur le Rouergue,* par M.A.F. baron de Gaujal, 1859)

« Dieus sal Rodes, qu'el a senhor valen,
Larc e cortes, savi e gen parlan,
E de donar a trop mager talan
Que de tener non a selh que o pren,
Qu'ieu 'n sai lo ver e mielhs a cuy en par,
E dieus don li bona via tener
De ben en mielhs e de pretz en poder,
Qu'els adregz fagz d'amor puesc' heretar. »
(Extr. de *Anthologie des écrivains du Rouergue,* par B. Combes de Patris, 1935)

Complainte de Daude de Prades sur la mort d'Uc Brunenc

« Ben deu esser solatzs marritz
et amors trista e marrida,
et pauc deu hom prezar lor vida
et tot lo ben c'om a lor ditz ;
car cel per cui valia
solatz et cortesia,
chans e deportz, iois et merces,
lor es faillitz, don grans dols es.

Ia mais bons vers non er auzitz
ni cansos per razon complida.
Amors, morta es vostra crida,
que ditz que vos etz esperitz
cortes e ver dizia ;
tals hom vos covenia ;
tuich chantador eron nonres,
quan volia dir qe'us plagues.

Anc hom non dis motz tant grazitz
ni anc lengua tant issernida,
que sa votz era tant polida
qe'l rossignols er'esbahitz
quan son doutz chan auzia,
e pros senes faillia
mais que hom qu'eu anc conogues ;
per so l'a Dieus a son ops pres.

Ihesu Crist prec qe'il sia guitz
e'l paus a la destra partida,
c'a sos amics a establida,
c'adoncs er ben lo luocs garnitz.
dompna Sainta Maria,
per consseill vos daria,
si'us azautatz d'ome cortes,
n'Ugo Brunet non laissetz ges.

Trop es caitius et adormitz
totz hom cui avoleza guida,
car si pert e'l segl'e oblida ;
e qand es d'aqest mon partitz.
Dieus non vol sa paria,
mas en enfern l'envia,
on estai totz de penas ples
e ia mais non er qui d'el pes.

Vas Salas tenras ta via
tot plan, car lai trametia
chanssos e vers e sirventes
cel cui deu ben plaigner Rodes.

Bels Desirs, vas on q'ieu sia,
a en mi la seignoria
per far et per dir qe'il plagues ;
et anc no'l vi, mas el cor m'es. » (Extr. de *Anthologie des écrivains du Rouergue,* par B. Combes de Patris, 1935)

Los eretges, sègle XIII

« Un personnage extraordinaire est l'évêque Vivian de Boyer, franciscain et ancien notaire du pape (1247-1274). Peut-être chargé de reprendre en mains le chapitre cathédral, il double dès son arrivée le nombre des chanoines, il devra ensuite reculer et le limiter à 20 (dont quatre choisis par lui, et en premier son propre neveu). Dès janvier 1248, le comte Hugues a préféré prendre du large en se croisant, et si Vivian a profité tant qu'il a pu des "encours" ou confiscations pour hérésie, la piété ruthénoise déjà parfaitement conformiste ne lui a guère offert de pâture, bien qu'on y ait alors brûlé vifs un homme et une femme accusés de sorcellerie. » (Extr. de "Mort et résurrection des fonctions urbaines (IVe siècle-1304)", par Jacques Bousquet, dans *Histoire de Rodez,* 1981)

de l'autheur des *Vies des poètes prouvencaulx,* qu'est Jean de Nostredamus, frère de ce célèbre astronome qui a vescu naguieres, Michel de Nostredamus. Je ne fairé difficulté de metre icy ce q'uil en dict, depuis que c'est à l'honneur de ceste ville. Il en parle ainsin : "Hugues Brunet, gentilhomme de Rodez, feut scavant aux bonnes letres, bon poète en langue provençale, sage et prudant ; se feit comique : les chansons que se chantoint aux scènes luy mesmes les faisoit et composoit le chant et ordonoit qu'elles feussent chantées. Quelques fois il faisoit metre le chant à ung sien compaignon qui ne se mesloit que de chanter ; car Hugues n'avoit point de voix. Le roy d'Arragon le voloit avoir à son service coumme faisoit bien aussi le comte de Toloze et le comte de Rodez et Bernard d'Anduze et le dauphin d'Auvergne. Feut amoreux d'une gentilfeme de la noble et ancienne maison de Monthil, nommée Juliane de Monthil, estimée la plus belle dame et la mieulx parlante et la plus sage de Provence ; mais elle ne volut jamais faire semblant de l'aimer : quoy voiant il se retira du tout avec le comte de Rode, son maistre, où il feust amoreux de la contesse. Le comte s'aperceut de cest amour, mais, pour le plaisir q'uil prenoit à la poésie d'Hugues Brunet, il n'en feit aulcung semblent, estant trop asseuré de l'honesteté et chasteté de sa femme. Il décéda en l'an MCCXXII ayant faict ung traité intitulé : *Las Drudarias d'amour [Drudarias est autent que Ruffenerias d'amour].* Aulcungs ont volu dire, mais mal à propos, que c'estoit de la facture de Bertrand Carbonel, poète de Marceilhe. Le monge des Isles d'or et S. Cæsari récitent ce que dessus, mais le monge de Montmajor n'en dict rien. Pétrarque, au 4 chapitre de son *Triomphe d'amour,* faict mention de ce poète. Voilà ce que en dict cest autheur. Il ne nomme poinct le comte, à qui ce poète se donna, par son nom, mais depuis q'uil met l'année de la mort de ce poète, il est bien aisé à voyr que c'estoyt le comte Henrry, duquel nous parlons à présent, et que la comtesse de laquelle il se randit amoreux estoit madame Alayssete, laquele à ce comte debvoyt estre recommendée de quelque rare et excellente beauté. Au reste ces poètes desquels il parle scavoir le monge des Isles d'or c'est à dire des isles d'Hyères ou Estechades, et le monge de S. Cæsari, l'ung et l'aultre se trouvent avoir escript les *Vies des poètes provencaulx ;* la poésie desquels feut par ung fort long temps prisée et estimée non seulement en France, mais en Italie, Espaigne et aultres nations circonvoisines. Le premier qu'est le monge des Isles d'or estoit en vogue environ l'an MCCCC. Pour l'autre il s'apeloit de son nom Hugues de Sainct Cæsari, et estoit religieux au monastère de Montmajour, qui vivoit du temps de René d'Anjou, roy de Sécile et comte de Provence, auquel il dédia une bone partie de ses euvres. Ce feut le dernier des poètes provencaulx. Au reste les vers de Pétrarque, où il faict mention de ce poète, se trouvent au 4 chapitre ou chant du *Triomphe de l'amour :*

"Amerigo, Bernardo, Ugo e Anselmo
Et mille altri ni vidi, a cui la lingua
Lancia e spada fu sempre et scudo et elmo."

Celuy qui au premier de ces vers est apelé Ugo est nostre poète Rhodézien, Hugues Brunet. » (Extr. de *Comté et comtes de Rodez,* par A. Bonal, 1885)

Au raffinement des *trobadors,* semble répondre l'exigence d'austérité morale et matérielle des hérésies cathare *(los patarins)* et vaudoise *(los valdeses).* Les deux démarches sont perçues comme un danger par l'Eglise.

Los eretges e la crosada

Les cathares prônent le rejet de la matière, création du Dieu du Mal, qui emprisonne l'esprit et la lumière créés par le Bon Dieu. Protégés ou tolérés par les seigneurs locaux, ils ont la sympathie des populations du Toulousain et de l'Albigeois qui restent cependant très majoritairement catholiques. Les *valdeses* sont des évangélistes qui refusent eux aussi le matérialisme de l'Eglise devenue une puissance temporelle.

En 1209, le pape lance contre les cathares *la crosada contra los Albigeses* qui deviendra une guerre de conquête française en terre occitane. Un chanoine de *Sent-Antonin* et un anonyme ont laissé une relation de dix mille vers en occitan sur cette épopée dont ils furent les témoins. Par conviction ou par tactique, bon nombre de seigneurs rouergats se tiennent à l'écart du conflit. Tel est le cas du comte de *Rodés* qui, sous la pression de l'évêque Pierre, doit prêter hommage à Simon de Montfort en 1214. Mais la région de *Sent-Antonin* et de *Najac* sera directement impliquée aux côtés des comtes *de Tolosa e de Roergue,* et des *senhors,* comme les *Morlhon* ou *Deodat de Cailús,* baron de *Severac,* tenteront de résister à l'envahisseur. L'histoire du baron de Ténières qui aurait chassé les hérétiques de *Rodés* – même si c'est en occitan que les bourgeois de *Rodés* devaient commémorer leur libération au cri de : *"Visca Tenièiras que nos a aparat e defendut amb lo comte Monfòrt dels Albigés e dels Bolgres."* – est une légende. Après avoir vaincu les *Montfort* (1218), les comtes *de Tolosa* sont obligés de traiter avec le roi de France pour préserver la paix. Mais lors de la révolte de 1242 contre les Français, le comte Uc de *Rodés* est aux côtés des comtes de *Tolosa.*

« Lhors que la comté de Rodez escheut par succession à Henrry premier de ce nom, (...) les guerres estoint fort eschaufées en ce pays, et part toutz les environs contre les hérétiques Albigeois et contre Raymond 4, comte de Tolouze, que l'on prenoit pour leur fauteur. Les catholiques s'estoint unis ensemble, ayans pour chef et général Simon de Montfort, comte de Lycestre, grand home de guerre, qui, s'estant déjà saisi de la ville de Tholouze et de plusieurs aultres viles et places fortes dépendans de la comté d'ycele, dona une batailhe au comte de Tholouze près de la ville de Muret, q'uil guaigna sur ledict comte avec peu de gens et coumme par miracle ; au moyen de laquele s'estent rendu mestre de toute la contrée et pays Tolosain, il mena ses tropes environ l'an 1214 vers les pays d'Agenois, Périgort, Lymosin et Quercy, où les hérétiques tenoint quelques places, come estoint Marmande, Cassanueilh, Dome, Castelnau de Bretenous, Baynac et Capdenac, lesqueles ledict comte ayant reprinzes, il s'en vint en ce pays de Rouvergue pour voyr ce que le comte de Rodez avoyt au cueur, lequel, bien q'uil ne feut hérétique ni fautur des hérétiques, ne s'estoit néanmoings encores volu déclerer d'une part ni d'autre, pour ne s'armer contre le comte de Tolouze, duquel il estoit vassal.

Et bien que Simon de Montfort ne se portât encores ouvertement pour comte de Tolouze, pour ne luy avoir encores esté donné le titre de ceste comté, comme il feut faict après par le pape Innocent troisième, au concile de Latran, si est ce q'uil y avoit ung trèsgrand droict parce q'uil tenoit déjà la ville de Tolouze et la pluspart des viles despendentes d'ycele ; de sorte q'uil se délibéra de constraindre le comte de Rodez à luy rendre le mesmes homage pour sadicte comté, q'uil avoit acostumé de prester à ceulx qui estoint les vrays et légitimes comtes de Tolouze. Ce que le comte de Rodez refuzoit du commencement de faire. Mais enfin, considèrent que c'estoit une querele d'Alemand et que Simon de Montfort ne cherchoit qu'une occasion de luy courir sus, et de rejoindre la comté de Rodez à cele de Tolouze, laquele il tenoit déjà pour tote asseurée, il passa carrière, attendu mesmement q'uil se voyoit au pouvoir dudict de Montfort, qui estoit déjà dans la vile de Rodez, ayant aux environs une grande et puissente armée, de sorte q'uil luy feit homage de sadicte comté. Bernard Guidon, de l'ordre de sainct Dominique, inquisitur de la foy et depuis évesque de Lodève, et après encore archevesque de Ferrare, en sa *Chronique ou Hystoire des papes* parle de c'est homage soubz l'an mil CCXIIII, et dict que le comte de Lycestre, après avoir prins par force le chasteau de Capdenac, s'en vint en la vile de Rodez où le comte d'ycele luy feit homage de sa comté, non sans quelque précédente contradition. » (Extr. de *Comté et comtes de Rodez,* par Bonal, 1885)

A la mort du comte *Raimond VII,* son gendre, frère du roi de France, lui succède. Les *Najagòls* se révoltent contre leurs nouveaux maîtres. Le *cossol Uc Paraire,* accusé d'hérésie, est brûlé vif, ainsi que deux *Najagòlas* hérétiques, à *Rodés,* et pendant un demi-siècle, les *senhors faidits,* dépossédés en raison de leur fidélité aux anciens *comtes de Tolosa,* sont pourchassés dans le pays. Par contre, les évêques de *Rodés* tirent bénéfice de leur allégeance aux rois de France. Au XIVe siècle, lors d'une querelle, un Ruthénois s'en prend à *dos Albigeses* en les qualifiant *« d'eretges d'Albigeses » (1).*

Los josius

« Preuve d'une activité ancienne [l'"usure"], la présence des juifs. Dès 1169 *Stefanus Ebreus,* en 1186 *W. Ebreus.* Ils retrouvent (ou conservent) leur puissance vers 1250, puisqu'ils intéressent Alphonse de Poitiers, puis le roi, et encore vers 1275 l'évêque Raimond de Calmont, qui leur impose le port de la rouelle. En 1290, le comte Henri s'en fait le protecteur et refuse de livrer des "relaps" au bras séculier, en l'occurrence au sénéchal de Rouergue. Les juifs ont leur cimetière à la Nivolaria, encore en 1300, et l'on a alors les noms de plusieurs : Salomon, Bonanase, Raimon Crestonet ou Cresco, fils de feu Bonafos, tandis que la famille Creato achète une maison à l'un deux. Ils commencent à émigrer vers le Languedoc et le Comtat-Venaissin avec Maestre de Rodez qui compose un traité de médecine d'après Averroès, mais c'est bien à Rodez que Moïse ben David aurait écrit un manuscrit aussi tard que 1383. Le terroir dit de la "Synagogue" est encore mentionné en 1377 (elle a pu disparaître lors des persécutions de Philippe le Bel en 1306). » (Extr. de "Mort et résurrection des fonctions urbaines (IVe siècle-1304)", par Jacques Bousquet, dans *Histoire de Rodez,* 1981)

(1) ***La religion***

« On sait que le comte [d'Armagnac] a protégé tous les antipapes du "grand schisme", et presque créé le dernier, le chanoine sacristain, Bernard Garnier (Benoît XIV), qui vivait encore honorablement à Rodez en 1440 (et refusait de payer le droit de taverne). Vers 1425, ces lectures [de la Bible dans le Bourg] se faisaient à la maison commune, la dévotion la plus traditionnelle. En 1371, les nouveaux consuls sont créés "au nom de la Vierge, la Trinité, saint Amans, saint Dalmas, Monseigneur saint Georges et Madame sainte Catherine" ; en 1426, le comte donne des tissus d'or à l'église Saint-Amans.

La religion conserve aussi des survivances folkloriques. Quand en 1377 des marchands bouchers d'Albi montent à la foire de Rodez, l'un d'eux s'entend dire : "Nous n'avons cure de vous autres, hérétiques d'Albigeois". Le souvenir des "cathares" se maintenait ainsi, attisant les hostilités de ville à ville engendrées par le "localisme".

Pour les oppositions sociales, on trouve en 1363 l'allusion au "dit du pauvre et du riche", et on compte encore sur Dieu pour faire "le bon jugement" :

"Qui mal fa
paradis non gazanhara". » (Extr. de "Deux républiques bourgeoises jumelles (1305-1562)", par Jacques Bousquet, dans *Histoire de Rodez,* 1981)

Cossolats e bastidas

Los estatjants a l'Edat Mejana, 1339

Le *Livre de l'Epervier* qui regroupe des textes consulaires de la ville de *Milhau* présente un recensement daté de 1339 mais vraisemblablement antérieur. Il nous permet de connaître le nombre de feux (c'est-à-dire d'habitations) que comportaient certains villages du canton au début du XIVe siècle.

Paroisse — Nombre de feux

Civitas Ruthenensis, Ruthena, in qua civitate sunt tres parochie, videlicet (parochia) :
Parochia beate Marie de Ruthena ..... 1200 focorum.
Parochia sancti Amanci de Ruthena ..... 1000 focorum.
Parochia de Monasterio ..... 100 focorum.
Parochia de Sancta R[ad]egonda .... 54 foc.
Parochia de Ayneriis [Inières] ..... *35 foc.*

La clausura de la vila, 1355-1356

« Esec se mai despessa de la clavelaria, de fessors, de marras, de picas, de guofos, de palastrahgas, de penhas, de tota causa de fer preza as ops de la clausura de la vila, preza d'En Duran de Selas, per aquest[s] que se seguo. (...)
It., mai V[c] penhas aguzar del tems davan dih en say.
It., que pres M[e] P. Borias, as ops del guachil de sobre lo portal de l'Alvergua e del corredor sobre l'ostal de Girma II[c] L clavels plancadors.
It., que pres Huc Roca V lb. de fer hobrat ad ops del portal de l'Alverngua. » (Extr. de *Comptes consulaires de la Cité et du Bourg de Rodez,* par H. Bousquet, 1926)

Cossols et *cossolats* ont joué un rôle important pendant *la crosada.* Ils profitent de l'essor urbain qui accompagne le retour à la paix.

Aux XIIe et XIIIe siècles, les *comunaltats* s'émancipent de la tutelle seigneuriale en obtenant des franchises et des privilèges consignés dans une *carta,* comme la charte occitane de *Sent-Antonin,* en 1144, et en se dotant de représentants : les *cossols,* qui forment *un cossolat.* La plupart des communautés auront leurs *cossols* dont les pouvoirs seront limités lorsque viendront les temps de la monarchie absolue. Ces représentants sont appelés aussi *jurats* ou syndics.

En 1195, le comte de *Rodés* octroie des privilèges au *Borg.* Progressivement, l'administration du *Borg* et de la *Ciutat* passe à des *bonsòmes* ou *prosòmes,* puis à des *cossols* à partir de 1262. Ils ont en charge les infrastructures nécessaires à la vie sociale et économique de la *comunaltat.* Aux XIIIe-XIVe siècles, ces *cossolats* construisent de nombreux ponts : celui du *Monestire* est jeté sur *Avairon* et celui de *La Iola* sera construit en 1320. La particularité de *Rodés* est d'être, avec la *Ciutat* et *lo Borg,* une ville constituée de deux *comunaltats* accolées.

Après *la crosada,* pour tenter de ramener la paix et la prospérité, les différents pouvoirs se lancent dans la construction de *bastidas* qui, aux XIIIe et XIVe siècles, vont couvrir l'espace aquitano-languedocien. On compte ainsi plus de trois cent cinquante agglomérations construites à partir d'une volonté clairement exprimée se traduisant par un ensemble de caractéristiques urbaines. *Vilacomtal,* fondée au XIIIe siècle par les comtes de *Rodés,* s'inscrit dans ce mouvement d'urbanisation. Ces *bastidas* ont un plan aussi géométrique que possible et en général elles disposent de bâtiments publics avec *la lòtja* (halle) et *los gitats* (couverts) et, éventuellement, de fortifications. En *Roergue, Salvatèrra, bastida* royale, a conservé ses *gitats,* ses *valats* et son plan géométrique. *Vilafranca, bastida comtala,* possède toujours ses *gitats,* sa *carrièra drecha* et ses *vanèlas* perpendiculaires qui dessinent des quartiers : *las gachas. Las pòrtas de Vilanòva, lo cloquièr de La Bastida de l'Avesque* sont fortifiés. *Najac* a gardé un des éléments importants de ces bastides consulaires : *lo grifol,* pour l'alimentation en eau potable...

Le terme de *bastida* semble avoir eu d'abord le sens très général de construction.



La Iola de Rodés. (Coll. S. d. L)

Los cossols de Rodés

« Capitale du Rouergue, Rodez est certes à l'écart des chemins fréquentés par les Grands – un seul roi, François Ier, et un seul ministre, Richelieu, ont foulé les pavés ruthénois à l'époque moderne – situation qui ne l'empêche pas d'être un carrefour commercial important où transitent les marchandises entre Bordeaux et Lyon, Languedoc et Quercy, comme en témoigne l'enquête sur les commodités du Rouergue en 1552 [voir page 61].

Cette vitalité commerçante entretient de fait une bourgeoisie dynamique, qui se distingue par un certain goût pour l'indépendance politique sans toutefois céder aux idées extrêmes, son enracinement campagnard et son attachement à la religion catholique, qu'elle manifeste haut et fort, *Deo et Regi fidelis semper*, face aux deux villes rouergates rivales tentées par l'alternative protestante.

Chef-lieu de diocèse, elle est aussi le siège d'institutions royales telles que deux bureaux d'élection (institution fiscale) et un présidial au sein duquel les magistrats rendent la justice du roi à partir de 1635. Jusqu'en 1652, Rodez accueille les Etats provinciaux de Rouergue.

Ville originale aussi, Rodez l'est du point de vue de ses institutions politiques. En effet, elle présente la particularité d'être une ville double dont les seigneurs ont autorisé la création de consulats au début du XIIIe siècle. Chaque communauté dispose ainsi à l'époque moderne d'un collège de quatre consuls, nommé tous les ans par le comte pour le Bourg, et l'évêque pour la Cité, sur proposition des édiles sortants. Qui sont ces hommes nommés au consulat par un système de cooptation fermée encore solidement contrôlé par le pouvoir seigneurial ? En théorie, ils doivent représenter l'ensemble des corps sociaux : *"Item affin que los honors sian distribuadas entre totz los cieutadas et habitans d'aquela, sera eligitz per cossols de totz estatz, habitans en lad cieutat, doctors, licenciatz, bachelliers, nobles, borgeses, merchans, notaris, mecanicx de qualque art que sian, ou mestier honeste."* (1)

Mais en fait, les "mécaniques" sont pratiquement absents de la maison de ville, tandis que marchands et officiers tiennent les rênes du pouvoir, longtemps majoritaires dans le Bourg pour les premiers, et dans la Cité pour les seconds.

Les statuts des deux communautés, établis au Moyen Age et constamment modifiés et complétés à l'époque moderne, présentent le consulat comme l'émanation des hommes de bonne volonté, *"persounages que lor semblaran estre plus utilz a la causa publiqua"* (2). De fait, malgré les interdits édictés dans les statuts, c'est une poignée d'une trentaine de familles qui gouverne la ville et considère en quelque sorte la maison commune comme un bien patrimonial transmissible.

Les fonctions consulaires sont pourtant une lourde charge, même si le sens civique du patriciat urbain et l'honneur attaché à la magistrature publique compensent largement les désagréments d'un dévouement qui est volontiers imaginé sans bornes visibles : *"Nec somnium capiet, donec jura civitatis revindicaverit"*, telle est leur devise (3).

Agents du fisc, fonction qui est à l'origine de leur institution, ils lèvent l'impôt pour le compte de leur seigneur, comme pour le roi. A ce titre, ils sont responsables de la "faction des cadastres". Ils prélèvent en même temps une surtaxe fiscale sur les contribuables qui leur permet de payer les dépenses effectuées pour la communauté. Pas de pouvoir sans pouvoir financier : la gestion des deniers publics est donc primordiale et confère aux magistrats une légitimité incontestable, mais elle est aussi pour eux une source inépuisable de conflits avec les mauvais payeurs, parmi lesquels on retrouve plus souvent les chanoines du chapitre cathédral ou d'éventuels candidats à la magistrature publique, que les plus modestes habitants de la ville.

Ils sont aussi les maîtres de la police qui est l'affaire de tous sous l'Ancien Régime, tout simplement parce qu'il n'existe pas encore d'institution particulière chargée du maintien de l'ordre. La police concerne non seulement le maintien de l'ordre public, mais aussi et de manière plus large les affaires de la ville : réglementation du commerce – fixation par exemple du prix du pain

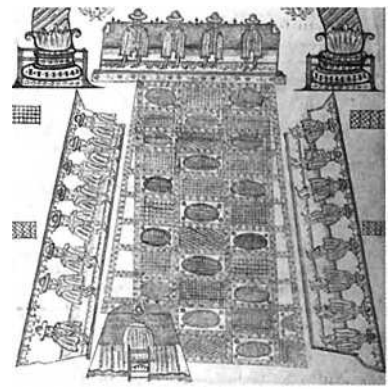

Cossols de Rodés.
(Arch. dép. A., 2 E 212 ii Bourg 2)

Los cossols de la Ciutat e del Borg

« Chaque communauté s'administre séparément avec des sytèmes légèrement différents. Dans la Cité, nous n'avons que des règlements tardifs. Les quatre consuls, choisis par leurs prédécesseurs, devaient à l'origine être proposés à l'évêque qui approuvait. Elus d'abord vers décembre, puis vers mars-avril (fête du Saint-Voile ?), ils se réunissent avec un conseil informel de 15 à 30 personnes en général, mais qui ne paraît pas limité aux "conseillers" proprement dits (deux par gache). On note, avec beaucoup de bon sens, que *"on no pot totjorn amassar lo comu"*. Mais le conseil général réunit tous les *"caps d'ostal"*, surtout pour fixer un programme après l'entrée en charge des nouveaux consuls, et pour déterminer le denier cadastral (base d'imposition). (...)

Dans le Bourg, il y a d'abord six consuls, cinq depuis 1398, puis quatre depuis 1410. Leur changement a lieu en décembre. Les anciens remettent neuf noms au sénéchal du comte ou au comte lui-même, qui en retient six (nouveau système sans doute, depuis qu'en 1307 la comtesse Cécile avait refusé trois noms sur les six présentés). Auprès d'eux, il y a des conseillers qu'ils choisissent, sans doute par évolution par rapport à l'assistance plus ancienne de "proceres" ou "probi homines", qu'on devrait traduire : "l'élite" ou "les honnêtes gens", une quinzaine (conseil secret de 12 en 1410). Mais on réunit aussi les "populares", le peuple, et on arrive à la cinquantaine, deux fois par mois dans les périodes difficiles (vers 1370). »

(Extr. de "Deux républiques bourgeoises jumelles (1305-1562)", par Jacques Bousquet, dans *Histoire de Rodez*, 1981)

(1) Statuts de la Cité 1495, par l'évêque Bertrand de Chalençon, article 2.
Traduction : « Item afin que les charges honorifiques soient distribuées entre tous les citadins et habitants de cette ville seront élus pour consuls de tous états, habitants en lad. Cité, docteurs, licenciés, bacheliers, nobles, bourgeois, marchands, notaires, artisans de quelque art qui soit ou métier honnête. »

(2) Instructions et coutumes du Bourg concernant les consuls (1597).

(3) « Nul ne prendra de repos, tant que les droits de la cité ne seront pas sauvegardés. »

Los presents

« Ensec se la mesa despenduda per los presens fahs per comandamen del cosselh e dels senhors cossols.

Lo XVI jorn de setembre [1368], *al Baylieu per cosselhs e servizis que avia fahs als senhors ; entortats e civada, per ..... II l. XI s.*

It., lo XXIII jorn de setembre, a Moss. Amalric de Narbona ; entortas, I baral de vi e sivada, per ..... I l. XIII s. VI d.

It., lo XXIX de setembre, venc Moss. W. del Serieys al Monestire ; per vi, pa e sivada .... I l. XIX s. VI d.

It., [pour le mariage de la sœur de *Felip Cabriola*, de la sœur de *R. Gabriac* et de la fille de *B. lo Bastier ;* cadeaux de pain et de vin, pour un total de] ..... *II l. XVIII s. X d.*

It., lo XIX jorn de febrier, al Senescalc de Toloza, per entortas, vi, pimen e sivada .... III l. VII s. VII d.

It., lo dia desus, a Moss. d'Armanhac, per entortas, cofimens, Ia pipa de vi e per lo fust de la pipa ..... XVII l. XII s. VI d.

It., lo XXI jorn de febrier... a Moss. Garnier de Mondom, per sivada, pimen e vi XVIII s.

It., lo XX d'abrial [1369] *al senhor de Landora que fo vengutz de Toloza e fo fah Senescalc de Roergue, per entortas, pa, vi e sivada ..... II l. IX s. VI d.*

It., lo XXII de jun, a Moss. de Lebret, per entortas, vi e sivada ..... IV l. VII s. IIII d.

It., lo XXV de jun, a Moss. l'Ofecial, per IIII aucatz e VI gallinatz ..... I l. XI s.

It., lo IIII jorn d'octobre, a Moss. lo Collector, per mols de plazers e servizis que avia fah per los senhors, per entortas, cofimens e fromatges ..... III l. XII s.

Soma aquest capitol ..... XLIII l. IX d. »

(Extr. de *Comptes consulaires de la Cité et du Bourg de Rodez*, par H. Bousquet, 1943)

(1) Archives départementales de l'Aveyron, 2E 212 BB4 Cité, fol. 109, 03-12-1509.
Traduction : « Il est prohibé à toute personne qui doit jeter des immondices par les fenêtres le soir ni le jour, qu'il ne fût environ minuit, pour éviter plusieurs inconvénients qui en pourraient survenir. »

(2) En ce domaine, les Ruthénois ont un retard de deux siècles sur les Vénitiens qui ont confié, dès 1483, le traitement de leurs boues à des entreprises spécialisées.

(3) Archives départementales de l'Aveyron, 2E 212 BB12 Bourg, fol. 139, 13-12-1623.

(4) Archives départementales de l'Aveyron, 2E 212 BB12 Bourg, fol. 77, 09-12-1621.

(5) Archives départementales de l'Aveyron, 2E 212 BB8 Cité, fol. 16, 18-03-1625.

et de la viande, ordre des foires… –, gestion des hôpitaux, entretien des écoles, hygiène publique, etc.

Voyons, par exemple, l'évolution du traitement des ordures ménagères. En 1509, les habitants de la Cité sont encore autorisés à jeter leurs ordures ménagères par les fenêtres, à certaines heures : *"Prohibigues lors a tota persona que ages a jetar immundicias per las fenestras lo cer ny de jorn que nos fos environ mieja nuech, per evitar plusors enconveniens que hy podo venir." (1)* Un siècle plus tard, l'ordonnance de police interdit formellement de jeter quoi que ce soit par les fenêtres "afin que ceulx qui passent par les rues n'en soient offensés". Le texte précise que les maîtres sont responsables des faits et gestes de leurs domestiques.

Au XVIIe siècle, l'enlèvement des boues est affermé par les consuls et figure dans les comptes de la ville (2). Chaque habitant est invité à amonceler ses boues devant sa maison, qui seront relevées une fois par mois (3). La lecture des délibérations suggère cependant, jusqu'à la fin du siècle, le sentiment d'impuissance des magistrats à lutter contre un fléau qui tapisse les rues et les places. Tandis que l'on se plaint en Bourg qu'il est impossible de "passer sans se mettre dans la boue jusques a demy chambe" (4), les consuls de la Cité mesurent les effets nocifs de l'absence d'hygiène sur le comportement de la société urbaine : "Il est très important pour la santé de la ville et commodité des habitans et estrangers de faire tirer hors la ville les immondices et boues d'icelle que sont ordinairement en grande quantité et occasion de ce causant souvent des disputes et battemens entre les habitans et mesmes qu'en esté de grandes maladies et infections en peuvent arriver". Les consuls décident de passer contrat avec une personne capable de "tirer les boues hors la ville, (…) attandu que c'est pour la santé commune et bien du général de lad ville et mesmes pour copper chemin aux noizes et querelles que pour ce subject interviennent souvant entre les habitans." (5)

Garants de l'ordre public sous toutes ses formes, les consuls, qui se nomment volontiers "pères du peuple", veillent au maintien de la paix sociale, sans maîtriser pour autant la totalité du *potestas statuendi,* puisque leurs seigneurs respectifs se sont réservés l'entière justice communale, à l'instar de la plupart des corps de ville français de la première modernité. Au fil du temps, l'honneur du consulat devient une charge et les membres des vieilles familles ruthénoises sont plus attirés par la voie royale des offices que par les soucis de la magistrature urbaine. Le patriotisme de cité qui s'exprimait encore dans les fêtes urbaines du XVIe siècle, cède peu à peu le pas à celui de l'Etat-Nation. En 1666, la réunion des deux consulats de Bourg et de Cité en un seul, qui réduit de huit à quatre le nombre des consuls de Rodez, intervient alors que les patriciens se sont détournés de la maison commune. La monarchie a vidé l'institution de tout pouvoir effectif, avant d'obliger ses membres à admettre l'évidence de son inutilité, comme elle l'avait fait pour les Etats de Rouergue, définitivement supprimés peu de temps auparavant, en 1652. » (Sylvie Mouysset)

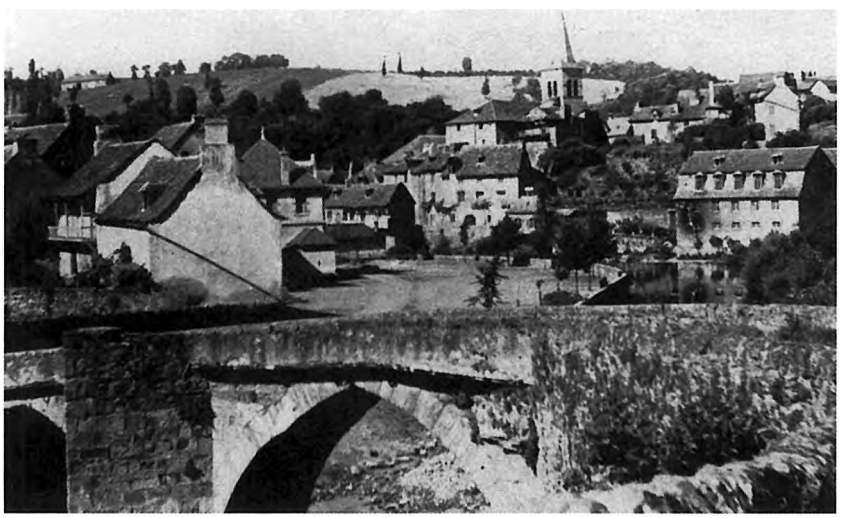

Lo Monestire, pont sus Briana
démoli en 1948.
(Coll. et id. A. Sm. / R. J.-L.)

La bòça e los ladres

La peste, quasi endémique, a frappé plus particulièrement en 1348, en 1562, en 1586, 1629-1630 et en 1652 : c'est l'origine du *vòt de Cenhac*. Les pestiférés étaient reclus dans des *bodomiás*, cependant que les *malautiás* accueillaient les lépreux.

« Chaque communauté de la ville disposait d'une léproserie ou *malautiá* en langue d'oc. Pour le Bourg, c'était Combecrose ou Saint-Laurent, établissement situé au sud-est de Rodez, de l'autre côté de l'Aveyron, sur les hauteurs proches du hameau de Banocres. La première mention de cette maladrerie date de 1176. Elle était au départ placée sous le patronage de l'évêque mais, dès la fin du XIIIe siècle, les consuls prétendent avoir un droit de regard sur l'administration et commencent à nommer les commandeurs. Au début du XIVe siècle, ils dirigent l'établissement sans l'intermédiaire du commandeur. Puis éclate l'affaire de 1321 : une conjoncture économique particulièrement difficile pousse la société à la recherche de boucs-émissaires qui, dans le Midi, sont les lépreux, accusés d'avoir empoisonné les puits. Le roi rend une ordonnance le 21 juin 1321 pour les faire enfermer ; les tribunaux royaux, chargés de juger les lépreux, sont en fait supplantés par les juridictions locales. Après le règlement de cette affaire, les consuls disputent la direction de la léproserie aux représentants des seigneurs de Rodez, siègeant à la cour commune de pariage. A deux reprises encore, en 1325 et en 1340, éclatent des conflits qui voient chaque fois s'étendre le pouvoir consulaire.

La léproserie de la Cité, dite de Saint-Cyrice, mais dédiée à saint Georges, est mentionnée pour la première fois en 1204. Elle se trouvait à quelque distance du faubourg Saint-Cyrice, sur la rive droite de l'Auterne, près du pont où passe la route de Marcillac. Elle fut transférée en mai 1351 sur la rive gauche, probablement pour éviter les inondations. Cette opération coûta près de 125 livres à la Cité. L'établissement connut la même évolution que Combecrose ; un règlement de 1314 consacra l'autorité des consuls. Les événements de 1321 furent toutefois plus dramatiques qu'à Combecrose car la fureur populaire amena la mère du commandeur au bûcher. L'évêque ayant ensuite demandé la juridiction sur l'établissement, un procès s'ensuivit, gagné par les consuls qui exercèrent à partir de 1327 un pouvoir sans partage sur la maladrerie. » (Extr. de "L'assistance hospitalière à Rodez de la Grande Peste à l'hôpital général (XIVe-XVIIe siècles)", par Roger Nougaret, dans *RR,* 1984)

Esventari de La Malautiá, 1355-1356

« Essec se l'esventari de la Malautia.
It., XII flessadas.
It., II colsseras.
It., I almatras.
It., III parelhs de lensols.
It., XII coyssis.
It., IIII cadaliehs.
It., I[e] destral.
It., II padenas.
It., II anders.
It., I mortier am la verga.
It., I podadoyra.
It., II ferratz.
It., VI arcas.
It., II grazals.
It., II bancs. » (Extr. de *Comptes consulaires de la Cité et du Bourg de Rodez,* par H. Bousquet, 1925)

La despensa de La Malautiá, 1369

« Ensec se la mesa de la despessa facha per la Malautia.
Premieyramen, l'an [M. CCC] LXIX e lo XXX jorn de jun, paguiey als malautes de Combacroza, per III jornals que estero a lavar los draps e per recoser, de que lor paguiey am lor despessa que lor fes R. Palhargues ..... XII s.
It., l'an desus e lo XXIII jorn de julh, paguiey a R. Palhargues per far l'eventari de la dicha Malautia, e per far lavar los draps, am II jorns que avia may estat a far cubrir la mayo e reconoysser, cant los coredors lay ho agro trencat, e per far emendar tot l'ostal ... . XVIII s.
It., l'an desus el XXVIII jorn de setembre, paguiey a Barasco, quelh dero los senhors per Diau ..... VIII s.
Summa ..... I l. XVIII s. »
(Ibidem)



(Coll. Arch. dép. A.)

Roergue englés

Compte cossolari
« [En 1364] le scribe qui avait orné le registre de l'année 1363 de ses réflexions poétiques a tenu cette fois encore à moraliser en vers :
Augas et enten
Que te diso las gens.
Guarda que faras,
Quar leu sepultat seras.
Fay be,
E no doptes re.
Qui ben fara,
Am Dieu lo Payre estara.
E qui mal fara
Paradis non gasanhara. » (Extr. de *Comptes consulaires de la Cité et du Bourg de Rodez,* par H. Bousquet, 1943)

Los paures
« Hugues Nattes en 1375 (...) donne [à l'hôpital Saint-Jacques de Rodez] :
"1° - une rente annuelle de deux charges de bois sec pour faire chauffer les pauvres qui y affluent ;
2° - une rente d'un pâté de viande pour être distribuée tous les ans, avec une tasse pleine de vin pur, aux pauvres malades ;
3° - un pâté ou gâteau avec de la viande, le jour de Pâques, avec une demi-pauque de vin bon, clair et sans eau, aux pauvres malades et un plat de *laissolas* (bouillie) aux enfants à la mamelle *(pueris lactantibus) ;*
4° - en cas de mort d'un pauvre de l'hôpital, il veut que sa famille [de Nattes] fournisse un drap pour l'envelopper, quatre chandelles et une croix en cire, de la valeur d'un denier ; il donne pour le frère ou la sœur hospitaliers, qu'ils soient un ou plusieurs, une rente de deux setiers de froment ou seigle, mesure de Rodez, bon, marchand, manducable, et huit setiers de vin de bonne qualité, également marchand et mesure de Rodez : c'est pour qu'ils aient plus de soin des malades." » (Extr. de *Hôpitaux, léproseries et bodomies de Rodez...,* d'après Roger Nougaret, 1986)

La torre d'Istornet
« Istornet diu son nom a una torre que i aviá, que servissiá a se rescondre en cas d'ataca. Mès, m'es estat racontat que de brigands i s'èran atanben resconduts. » (G. A.)

Les documents occitans qui relatent les faits se rapportant au *Roergue englés,* époque à laquelle les comtes d'*Armanhac* ont succédé aux comtes de *Rodés,* sont assez nombreux. Certains, comme à *Milhau* ou à *Sent-Antonin,* font état de relations normales avec les *Engleses.* De même, alors que le *Borg* fait appel au roi de France en 1368, la *Ciutat* temporise.

L'aventure des *cossols de Vilafranca* tenant tête à *Rinhac* au *Princi Negre* n'est que pure légende tout comme celle du *cossol* "Béranger Nattes", pseudo-libérateur de *Rodés.* En fait, les *cossols* du *Borg* résistent toujours aux demandes d'impôts, qu'elles viennent du camp anglais ou français. Et c'est poussés par les *Armanhacs,* qui sont alors dans le camp français, qu'ils prennent l'initiative de la résistance au fouage que leurs collègues de la *Ciutat* ont accepté de payer.

« Béranger Nattes, qui n'avait pas tiré l'épée pour chasser de sa ville l'imaginaire garnison des Anglais, n'eut pas besoin de la reprendre pour repousser les attaques de ces mêmes Anglais contre Rodez. D'après les livres de compte du Bourg et de la Cité, il est certain que cette place ne fut jamais assaillie ni assiégée par le prince de Galles, ni par aucun de ses lieutenants. En dépouillant Rodez de l'auréole militaire que des mains trop complaisantes ont posée sur son front, nous n'entendons pas lui ravir toute gloire dans la guerre contre l'Angleterre. Celle qui lui appartient légitimement est d'avoir donné aux autres cités de la Guienne l'exemple de la résistance aux exactions des Anglais. » (Extr. de *Le Rouergue sous les Anglais,* par Joseph Rouquette, 1887)

Les comptes consulaires du *Borg* et de la *Ciutat* regorgent d'informations relatives aux guerres franco-anglaises.

En octobre 1368, en prévision d'un siège, les *cossols* de *Rodés* firent construire un moulin à bras destiné à être placé dans la salle basse de la maison consulaire de la *Ciutat.* Les meules furent achetées à P. Cluzel de *Senta-Radegonda :*

« Premieyramen, los senhors cossols comprero de P. Cluzel, de S[a] Ragunda, lo XII d'octobre, II molas de moli, de quelh pagueiy I flori d'aras, loqual deu encaras, car los senhors no volgro las molas ..... XV s. »

Dans le livre des comptes d'Etienne Dolmières, consul boursier de *Milhau,* on peut lire à l'année 1369 :

« Donet maistre Estève Laurens, de volontat del cosselh, a la molher de Moss David Cradouc LXXXX floris, car no trobet vaissela d'argent a Rodez. » (Extr. de *Le Rouergue sous les Anglais,* par Joseph Rouquette, 1887)

1



1. - *Senta-Radegonda. (Coll. S. d. L.)*
2. - *Inièiras. (Coll. Arch. dép. A. ; fds. S. E.)*



2

Las glèisas fortificadas

Les habitants de *Senta-Radegonda* firent fortifier leur église au XIVe siècle. Le haut de l'édifice, protégé par des machicoulis, fut divisé en une quarantaine de chambres où les familles pouvaient se réfugier. En 1402, depuis sa résidence de *Muret,* l'évêque de *Rodés* autorisa la fortification de l'église d'*Inièiras.* L'édifice ancien, alors partiellement ruiné, fut détruit pendant les travaux. A l'achèvement de la nouvelle église, des chambres furent louées aux habitants du village (1). A *Istornet,* une tour-refuge est mentionnée dès 1285. Elle est réamenagée en 1488. Dans le village d'*Iars* une tour et un château sont déjà construits en 1465.

Las espiás

En 1368-1369, les *cossols* payent des messagers qui se renseignent sur les mouvements de troupes dans la région.

« Ensec se la mesa facha per los despens de las spias tramesas per los senhors, per necessitatz de la Cieutat.

Primieyramen, l'an M. CCC. LXVIII el VII jorn de setembre, trameyro los senhors I macip a Rinhac, per vezer las gens d'armas que venian ; de quelh paguiey ..... III s.

It., lo XIII jorn de setembre... a Segur, per vezer las gens d'armas dels Bretos, on tenian ..... VII s.

It., lo XXIIII de setembre... a Limayrac, per vezer gens d'armas que desia hom que venian ..... II s. VI d.

It., lo VI jorn de novembre... a Salvaterra, per spiar las gens d'armas dels Frances ..... VIII s.

It., lo XIIII jorn de novembre... lo vaylet de Moss. l'Ofecial a Toloza, per saber la voluntat e l'amas el fah que fazian los Frances, loqual nos aportet letra de tot lo fah dels Frances de Moss. Austorc de Galhac e de Senhen Gualhart de Rennes ..... III l.

It., lo III jorn de desembre... a Figac, per saber noelas dels Frances .... VI s. VI d.

It., lo VIII jorn de desembre... id. ..... VIII s.

It., lo dia meteys... a Salvaterra, per saber dels Engles ..... VIII s. VI d.

It., lo dia meteys... a Toloza, per saber las noelas de Moss. d'Armanhac ..... IIII s.

It., lo XII jorn de desembre... a Limotgas, per saber de la gran Companhia dels Engles, se venia ni ont era ..... XVII s.

It., lo premier jorn de gevier... en Golema, per vezer l'amas del Princip e la comuna dels Engles ..... XX s.

It., lo 11 jorn de gevier... a Caortz et a Montalba, per saber de Moss. Joh. Sandos, se venia ..... XX s.

It., lo XII jorn de gevier... a Figac et a Caortz et a Montalba, per saber noelas dels Engles, de l'amas que fazian ..... XX s.

It., lo IIII jorn de febrier... ad Albi a Moss. d'Armanhac per far saber que hom desia que Moss. Joh. Sandos venia am grans gens d'armas .... XV s. VI d.

It., lo jorn meteys... a Moss. l'Evesque ad Avinho, am letras de Moss. d'Armanhac, per lo fah dels amvans de l'Avescalaria ..... XVII s.

It., lo XX jorn de mars... a Maurs, per saber dels Engles se venian X s.

It., l'an M. CCC LXIX el XXV jorn de mars... a Toloza a Moss. d'Armanhac, per fah dels amvans de l'Avescalaria ..... I l. II s. VI d.

It., lo VIII jorn de may... a Caortz, per saber del loc de Durabel, se s'era redutz ..... X s.

Los escubelhièrs

En 1377, les *cossols* veillent à l'entretien de la voirie et à la salubrité publique en interdisant le dépôt d'ordures *(ordura, scubelhièr)* sur la voie publique, en imposant l'entretien des caniveaux et l'empierrement des rues devant les maisons. Les fumiers doivent être entreposés en des lieux prévus à cet effet, les cochons ne doivent pas divaguer dans les rues…

« [Début en latin] *Auias que vos fam assaber de part los Senhors d'esta vila e de part los cossols, que tot home de qualque condecio que sia no gete negun scubelhié, terra ne ordura qualque sia en carrieyra, sos la pena dejos scricha.*

It, que cascu dins huech jorns davan son ostal e davan sas pocessios aia curat et ostat tota ordura qualque sia, e que d'ayssi enan ho tenha curat e net, ses tota fanga, sos la pena dejos scricha.

It, que cascu adobe dins detz jorns et aia adobat las ayguieyras que corro en carrieyras cals que sian, e que negunas aygas ne orduras pudentes ne orras no geto en carrayros ne en cantos d'ayssi enan.

It, que cascu aia apeyrat e peyra davan sos ostals ho sas pocessions dins quinze jorns, et aia adobat las carrieyras els carayros, que estian pla segon que ho requero, en autra manieyra los senhors ho farian far a lors despens.

It., que los fems e las fanguas que de presen so en las dichas carrieyras o els carrayros aio a gitar e curar dins huech jorns, e d'ayssi enan que ho tenho net, coma desus es dich.

It., que negus ne neguna de qualque condicieu que sia no gete escubelhier, fems ne autra ordura qualque sia dins la viala ni pres los portals, mas en las parras comunas hon es stat ordenat, so es assaber en la parra comuna davas la Bullieyra, et en aquela que hom va vas la Ysola.

It., que en la fon de Balaguier ne en las autras fons ne pozes publicz no lavo porres, draps ne autres orreziès, sus la pena dejos scricha.

It., que negus no tenha porcz ne done a manjar en las carrieyras publicas, ni fassa sotz ni privadas en prejudici de la causa publica, car per so empedimias s'en podo ensegre. E totas aquestas causas, per tantas de ves que farian lo contrari ne aurian fach ne complit las causas desus dichas, sos pena de tres sols rod. donadors ses merce als baniers. [Fin en latin]. » (Extr. de *Comptes consulaires de la Cité et du Bourg de Rodez,* d'après H. Bousquet, 1943)

(1) ***Inièiras***

Le 22 septembre 1455, « plusieurs habitants de la paroisse d'Inières à qui l'évêque a donné licence spéciale de répartir entre les paroissiens les chambres du fort récemment construit au-dessus de l'église, moyennant finances, pour permettre l'achèvement de ce fort et le paiement des maîtres qui y ont travaillé, vendent à Raymond Trogan une chambre à l'étage supérieur pour le prix de "cinq moutons d'or" ; l'acheteur sera tenu de faire le guet, de contribuer aux réparations, d'acheter le matériel nécessaire à la défense… » (Arch. dép. A., G 529)

Le carnelage

« La dîme prélevée, généralement, par le titulaire d'un prieuré ou d'une cure sur les agneaux, les chevreaux, les jeunes cochons, les poulains et pouliches, les veaux *(vitulos)*, le fromage et la laine, ou seulement une partie de ces produits, s'appelait le carnelage ou le *carnenc*. (...)

Un acte de 1381, concernant Le Monastère-sous-Rodez, contient le passage suivant : *"Item lo Mostier a acostumat tos tems de penre lo ters del deyme del carnenc dels anhels et de lana els mases de Banocres et de Bajac et de Bajaguet, e les autres dos ters prendo los priors de Saint Amans et de Santa Regunda. Lo deyme dels porcels pren lodit Mostier per entier el mas de Bajaguet, et Saint Amans a Banocres, et Santa Regunda a Bajac."* » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* d'après H. Affre, 1903)

Caramentrant

« Le dernier [des] jours de l'année 1406, les jeunes gens de Marcillac, coutumiers probablement du fait [fêter le *Caramentrant]*, s'organisèrent en cavalcade et se rendirent à Rodez, afin d'y passer quelques heures en dansant et en chantant dans les différents quartiers de la capitale de la province. Leurs démonstrations joyeuses durent être du goût des Ruthénois, car les autorités municipales du Bourg et de la Cité leur en témoignèrent de la satisfaction. Les comptes consulaires de la Cité contiennent, en effet, l'article suivant : *"Plus mesi e paguiey del comandamen dels senhors cossols, per ung presen, loqual fon fach megieyramen am los senhors cossols de Borc als companhos de Marsilhac que sey vengro dansar en caramantrans, alsquals fou donnat XXIIII pas de II deniers la pessa, monta IIII sols ; et per II sesties de civada que costero X sols ; e per II sesties de vi, a XVI sols lo sestie, monta la part de la Cieutat I lieura III sols."* » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* d'après H. Affre, 1903)

Inscription trouvée dans une maison de *Rodés*

« L'AN MIEL E IIII C E VII
LO PREMIE JORN DE MAR
FES FAR E COMESSA AQUEST
COR DONA VIGOROSA
VIGOROS MOLHER
QUE FO DE SEN...
RAYMON BORNACE[L]
E FE LO AQUABAR COMA
MAI ESTA DE PRES. » (Extr. de *Etudes historiques sur le Rouergue,* par M. A. F. baron de Gaujal, 1859)

It., lo XI jorn de may... a Cajarc, per saber noelas dels Engles se venian ..... *VIII s.*

It., lo XV jorn de may... a Figac et a Cajarc, per saber noelas de l'amas dels Engles, ni ont ero ..... *XII s.*

It., lo XVIII jorn de may... a Figac, per saber dels Engles, se passavo l'ayga ..... *X s.*

It., lo XIX jorn de may, los cossols de Vilanova trameyro I[a] letra als senhors, certifican dels Engles ; paguiey ..... *V s.*

It., lo XXII jorn de may, trameyro los cossols de Vilanova I vaylet am letra als senhors, certifican dels Engles ; paguiey ..... *V s.*

It., lo XXIIII jorn de may, trameyro los senhors a Figac per saber dels Engles ont ero ni se ero prop ..... *X s.*

It., lo XXVI jorn de may, trameyro II[as] spias, l'una a Figac e l'altra ad Antrayguas, per saber dels Engles se passavo Olt ; paguiey lor ..... *XX s.*

It., lo XXVII jorn de may, trameyro los cossols de Peyrussa I macip am letra als senhors, certifican que los Engles s'ero desalopgatz ; paguiey lhi ... . *V s.*

It., lo XXVIII jorn de may, trameyro los cossols de Figac I vaylet am letra als senhors, certifican dels Engles ont anavo ; paguiey lhi ..... *VI s.*

It., lo premier jorn de jun, trameyro los senhors I[a] letra a Moss. de Landora, que pagues XII[c] franx ; paguiey ..... *VIII s.*

It., lo XV jorn de jun... a Figac, per saber dels Engles en qual partida ero ..... *VI s.*

It., lo XXIX jorn de jun... a Flaunhac, per saber s'els Engles passavo l'aygua ..... *VI s.*

It., lo dia desus..., trameyro los senhors I macip als Gascos de Salvaterra, am I[a] letra del senhor de Lebret, que devian venir parlar amb el ..... *IX s.*

It., lo XXX jorn de jun, trameyro los senhors I[a] spia al Claus a Moss. W. Jori, per saber dels Engles quans ero ni cossi avian a veni ..... *IX s.*

It., lo VI jorn de julh, trameyro los senhors I macip a Toloza, am letras a Moss. d'Anjo et a Moss. d'Armanhac, per lo fah e regimen de Roergue, que lor plagues de metre bon remezi ..... *XXII s. VI d.*

It., lo dia desus... I[a] spia ad Albinh, per saber dels Engles on tiravo .... *VII s.*

It., lo dia meteys, trameyro los senhors II[as] spias per far lo gah deforas en torn la vila am aquels del Borc ..... *VIII s.*

It., lo XIIII jorn de julh, trameyro los senhors las noelas de las gens d'armas de Moss. Joh. d'Armanhac, de so que avian fah, als cossols de Figac ... . *VI s.*

It., lo XX jorn de julh..., I[a] spia a S. Antoni et a Caortz, per saber de Moss. Joh. Sandos, ont era ni se venia ..... *XX s.*

It., lo XXVIII jorn de setembre... I[a] spia a Figac, per saber noelas dels Engles ont ero ; stet III jorns ..... *XII s.*

It., l'an el dia desus, los cossols de Figac trameyro I macip am letra als senhors, certifican ont ero los Engles ; bayliey lhi ..... *VI s.*

It., el IIII jorn d'octobre, los senhors s'acomtero am los cossols de Borc per spias tramezas per lor, de que paguiey so que s'ensec, fah final comte am lor :

... per I macip que avian trames los senhors de Borc a Moss. d'Anjo per las bezonhas de Roergue ; e fo trames a X de gevier ; paguiey ne a nostra part ..... *IX s.*

... per I macip que avian trames a Toloza Moss. d'Armanhac, per las bezonhas de Roergue ; a nostra part ..... *I l. III s. VI d.*

... per I macip que avian trames per vezer del cam de Compeyre, se era enayssi coma hom desia ; a nostra part ..... *V s.*

... per I macip que trameyro a Moss. Joh. d'Armanhac, certifican luy que

los Engles s'en fugian ; a nostra part ..... VIII s.

... per II macips que trameyro a Gualhac, a Montalba et a Caortz, per saber dels Engles ont ero ni se venian en aquest pays ; a nostra part .... I l. VI s.

... per II macips que trameyro a la Selva et a Valensa am letras de Moss. d'Armanhac, per dire als Bretos, que venian en aquest pays, que non passesso a Rodes ; a nostra part ..... XIX s.

... per I macip que anet a Vilafrancha am letras dels senhors de Borc e de Cieutat, requeren lo senhor de Landora que pagues so que devia al dihs senhors ; de que paguiey a nostra part ..... VIII s. VI. d. »

(Extr. de *Comptes consulaires de la Cité et du Bourg de Rodez,* par H. Bousquet, 1943)

Los rotièrs

Les guerres franco-anglaises se poursuivent en *Roergue* par l'intermédiaire de *rotièrs* souvent Gascons, qui vivent sur le *país* en imposant aux populations des *patis* ou *sueffras* en échange de leur "protection" ou de leur neutralité.

« Tandis que la Cité joue le double jeu, se contentant de *"spiar frances et engles"*, le Bourg proclame devant notaire son appel au roi de France, le 17 septembre 1368. Le même jour, David Cradoc, lieutenant du sénéchal anglais, se présente en armes devant la ville, mais n'ose rien faire. Et les armes de France sont arborées même par la Cité dès février 1369.

Les deux villes seront "royalement" récompensées par de nombreux privilèges commerciaux et autres. Et il faut bien dire qu'elles en avaient déjà reçus du Prince Noir ! Tout de suite après, on a bien pu avoir des regrets quand il a fallu payer les énormes impôts réclamés par le duc d'Anjou, lieutenant du roi (refus dès 1367, et il doit venir lui-même tenir les Etats le 19 avril 1377). Puis les sommes demandées par le comte d'Armagnac pour obtenir le départ des "routiers" installés dans des forteresses tout autour du pays (et dès lors la rapacité du comte pour s'assurer de l'argent est un fléau presque égal aux autres).

Mais il y a la ressource de faire du commerce, au besoin en revendant le produit des brigandages. A preuve les lettres de rémission du roi, mais plus encore un peu après : en novembre 1381, criée dans le Bourg qu'on peut désormais vendre librement à *Ramonet de Sortz* (célèbre chef de routiers) ; en 1384, autorisation du comte de commercer avec les "Anglais", et en mai on leur permet d'entrer en ville "en plus grand nombre que d'habitude" pour la sépulture de Pierre de Gualart, chef de routiers, mais considéré comme contrôlé par le comte (?). (...)

[Rodrigue de Villandrado, dernier des grands "routiers"] revient en 1436 et, à Noël, Rodez envoie à l'Isle-Jourdain demander l'aide du comte Jean IV. Ce dernier formait au même moment une ligue secrète avec le duc de Bourbon et d'autres seigneurs (et Villandrado !) pour enlever deux conseillers du roi qui leur étaient défavorables et qui devaient traverser Rodez. Et c'est là que Jean de La Panouse, seigneur de Loupiac, sénéchal du comté de Rodez, devait les arrêter... Avertis, ils passèrent par un autre chemin, mais l'an d'après Villandrado demandait encore aux Etats du Rouergue de lui verser 5 000 moutons d'or "pour chasser les Anglais", tandis que son lieutenant Salazar avançait en-deçà du Tarn (pour appuyer le "rackett", ou par maladresse comme l'a cru Ch. Samaran ?). C'est le vicomte de Lomagne, fils de Jean IV, qui se chargea de défendre le pays, en se contentant de 8 000 écus. Il faudra encore d'autres grosses sommes jusqu'au départ définitif de Villandrado en juin 1439. » (Extr. de "Deux républiques bourgeoises jumelles (1305-1562)", d'après Jacques Bousquet, dans *Histoire de Rodez,* 1981)

L'insécurité se prolonge au début du XVe siècle en même temps que s'amorce un retour à une relative prospérité. Le 25 octobre 1462, l'évêque de *Rodés* nomma un capitaine pour le fort d'*Inièiras*. En 1468, fut conclue une convention entre le prieur et les habitants de « Asinières » pour clôturer et fortifier une cour destinée à abriter le bétail.

Traité et accord fait entre les consuls de la ville de Rodez et les consuls de Villefranche de l'an 1412

« Ensec se lo trachat et lacordi fach entre los cossols de la villa de Rodes en nom de lor universitat et per tots los subgiez gens d'armes, et autres habitans en lo pais de mossenhor lo comte d'Armagnac d'una part, et los cossols de Villafrancha de Rouergue per et en nom de lor universitat de Villafrancha, et de son ressort de las parroquias de Morlho, de Cabanas, de Labastida de Labesque, de..., de Tholongat, de Savinhac, de Orlhonat d'autra part loqual tractat et accordi fo fach l'an mille quatre cens et doutze et lo...

Premierament que del jour dessus dich en un an complit sian bonas trevas, et bona amistat entre las gens de Villafranca et de mossenhor lo comte d'Armagnac et de totz subgietz et aliatz quoalsque gens de quoalque conditio que sian, sian angles ou frances estan en so servici et en sa guerra sens soquela una partida ni l'autra no dara ne fara donar degun dampnatge la una partida a l'autre durant lodit termi de nuechs ne de jours en deguna maniera per deguna causa qualque sia facha dayssis entras en cors ne en bes.

Item que totz marchants, et totas autres gens de qualqua conditio que sian del loc de Villafranca et de sas apartenenses et de las parroquias dessus dichas puescan anar et retournar de nuechs et de jours portan et menan totas mercaderias en tota la terra de mossen lo comte d'Armagnac et de totz sos subgietz, et aliatz, et en autras parts et puescan laborar et trebailhar salvamen et quitia sens so que degun no lor fassa degun dampnatge, et semblablement las gens de mossenhor lo comte d'Armagnac puescan conversar am las dichas gens de Villafranca et de las parroquias dessus dichas nos mesfasen la una partida a l'autra. (...)

Item que se degun dampnatge si donava de una partida ni d'autra duran lodich terme de las tresvas que lo dich dampnatge sia reparat de la partida dampnatgada al regard de dos homes la hun mes per los dichs cossols de Villafranca et fo expressament diche retengut per los dichs cossols de Rodes et de Villafranca que en lo cas que lou Rey nostre seignor non volgues que aquestas trevas anesso aban ne agousse valor ou mossenhor d'Armagnac no volgues que anes so aban ne aguesso valor que hun mes davan los dits cossols de Rodez ne certiffico los dichs cossols de Villafranca per letra expressa sagellada de lor sagel et per messatge exprez et semblablement los dichs cossols de Villafranca ne certiffico los dichs cossols de Rodez hun mes davan comma dessuus es dich et se sen debenia la una partida a l'autre que sy qualques gens demanda los dichs cossols de Rodes y meto et los cossols de Villafranca y meto... » (Extr. de "Un traité d'amitié entre les consuls de Rodez et les consuls de Villefranche au XVe siècle", d'après A. Ancourt, dans *MSLA,* 1964)

Los pairolièrs de la gacha de La Barrièira



« Le four, réalisé dans un remblai antique, se présente sous la forme d'un plan "en 8". Il mesure 2 m de long (est-ouest) sur 0,80 à 1,10 m de large (nord-sud) et offre deux parties bien distinctes. La partie occidentale, de 1 m de diamètre environ, est cerclée d'un muret bâti en petit appareil en gneiss local jointoyé à la terre. Son remplissage noir et très charbonneux, d'environ 0,20 m de puissance, indique qu'il s'agit de la chambre de combustion (foyer), originellement en voûte et vraisemblablement ouverte à l'ouest. La partie orientale, correspondant au laboratoire, est une cuvette creusée dans la terre de 0,90 m de diamètre, dont la base de la façade nord présente les blocs appareillés semi-enterrés. Le remplissage, constitué de terre argileuse orangée incluant quelques briques vitrifiées, repose sur un paléosol complètement rubéfié, légèrement plus bas que celui du foyer.
Lors de l'abandon du four, les creusets furent brisés et laissés sur place dans le laboratoire ainsi qu'une louche usagée à vasque en bronze et à manche en fer. Du point de vue chronologique, l'étude de deux dépotoirs voisins, liés directement à l'artisanat de métaux cuivreux (découpes, scories...) et riches en matériel (céramiques, monnaies...) permet de situer cette activité artisanale probablement dans la première moitié, voire le premier tiers du XIVe siècle. Ces derniers sont séparés du four par des aménagements plus récents (XVIIe-XVIIIe siècles). En outre, les données archivistiques incitent à la prudence dans la mesure où ce quartier de Rodez semble traditionnellement voué à l'artisanat des métaux, activités encore vivaces au XVe siècle. Aussi, dans l'absolu, on ne peut pas exclure que ce four soit un peu plus ancien ou un peu plus récent... Ce type d'aménagement, à notre connaissance exceptionnel dans le cadre régional, ne peut guère être rapproché que du four à métaux (bronze et/ou cuivre) découvert dans le petit village médiéval rouergat de Saint-Jean-le-Froid, à Salles-Curan. Toutefois, ce dernier, probablement plus ancien (XIe-XIIIe siècles), est d'un tout autre type puisqu'il se présente sous la forme d'un plan ovalaire, avec un foyer excavé et une sole partagée longitudinalement par un alandier sous-jacent. » *(Cl. et lég. G. Ph.)*

Des fouilles menées en 1987 dans le quartier de La Barrière, à *Rodés,* ont révélé l'existence d'un four de bronzier qui daterait du XIVe siècle.

« Nous n'avons pas de document cadastral pour le Bourg de Rodez contemporain de l'atelier de bronzier identifié dans le quartier de La Barrière. Mais l'examen du cadastre ou compois de 1450 (Arch. dép. A., Rodez Bourg CCI) est tout à fait instructif. *La guacha de la Barrieyra* abritait alors, en descendant de la place du Bourg vers le secteur de la découverte, Tibaut Roze ou Laroze *speronié* (éperonnier), Guilhem Marti *payrolié*, Peyre Moysset *payrolier* qui avait un atelier, Guilhem de Peyrabuffieyra *fabre* (forgeron) qui avait aussi un atelier.

On arrivait à *la volta de l'hospital de Sant-Jacme* (la ruelle de l'hôpital Saint-Jacques) et on trouvait un Johan de Sant-Maze et Guilhem Andrieu, *payrolier* et armurier qui avait un atelier.

On trouvait donc en ce lieu une très forte densité d'artisans du fer et du cuivre, capables de s'adonner à des activités de petite fonderie. Le fait que certains n'aient pas déclaré d'atelier ou de forge ne prouve pas qu'ils ne travaillaient pas sur place ; ils avaient peut-être une activité en chambre et des activités de forge ou de fonderie occasionnelles.

A défaut de nous apporter un témoignage direct, la densité révèle une spécialisation artisanale de cette portion de rue, qui a dû traverser les siècles : la logique veut en effet qu'un chaudronnier s'installe là où les locaux sont adaptés, avec foyer et forge, les voisins habitués aux nuisances, et le chaland familier des lieux.

Les actes de reconnaissances ou de lauzimes du prieuré Saint-Amans permettent de remonter un peu plus haut et confirment la spécialisation du quartier. Ainsi Jacques de Lapeyra *speronerius* (éperonnier) avait en 1407 une maison dans ce quartier (Arch. dép. Aveyron 7 H 18, fol. 4). On retrouve encore trace de Thibaut Laroze (7 H 3, n° 98), de Johan de Sant-Mase (n° 102), de Jacques Ponhet, éperonnier (n° 102), d'Antoine Lunel éperonnier qui avait une forge (n° 116) et de Pierre Marti, dit tantôt éperonnier, tantôt armurier (n° 117 à 123). » (Philippe Gruat et Jean Delmas)

La Barrièira de Rodés, 1495. (Coll. Arch. dép. A.)

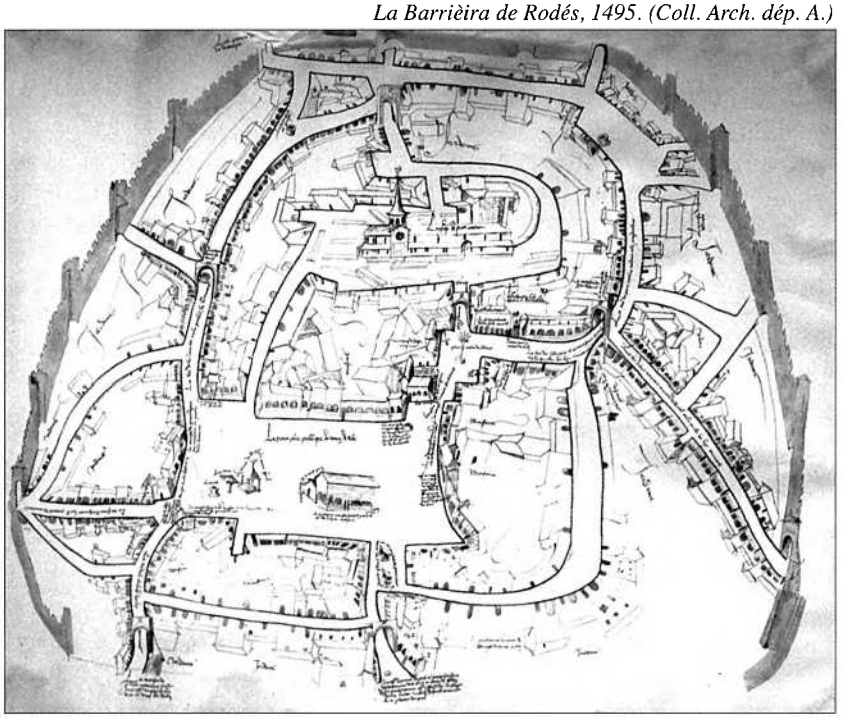

Los Armanhacs

En 1443, Jean IV est fait prisonnier à *Rodés* par le futur Louis XI et, en 1455, c'est son successeur Jean V qui doit fuir le *Roergue* envahi par les armées du roi. Enfin, en 1469, la ville de *Rodés* est prise une nouvelle fois par l'armée royale. Et c'est en 1473 que le dernier comte de la dynastie des *Armanhacs,* Jean V, est tué par traîtrise à Lectoure.

Le milieu du XVe siècle est marqué par la fin des *Tranièrs* à *Rodés,* en 1467, et par la chute des comtes d'*Armanhac.* Ceux-ci avaient soutenu les derniers anti-papes, auxquels étaient restés fidèles les *Trainièrs,* habitants de la vallée du Viaur impressionnés par l'ultime résistance de Jean Carrier *al castèl de Torena.* Pour mettre fin aux velléités séparatistes des *Armanhacs,* les troupes françaises de Louis XI occupent *Rodés* en 1469.

Jean V, qui vivait incestueusement avec sa sœur Isabelle, est tué en 1473, ne laissant que des bâtards. Cependant, Georges, petit-fils de Charles, frère de Jean V, sera cardinal et aura à *Rodés,* vers 1545, une fille naturelle prénommée *Floreta.*

Bernard d'Armanhac

« Bernard VII d'Armagnac est assez connu de l'histoire. Elle a dit mille fois comment il parvint aux premières dignités de la cour de France ; elle a dit que sa cruauté, que ses félonies le firent craindre et haïr. Les grands malheurs qui fondirent sur ses descendans ne paroissent qu'une éclatante et longue punition de ses attentats. La moindre contrariété le mettoit en fureur : tantôt il faisoit jeter l'archevêque d'Auch dans les cachots, sous les plus frivoles prétextes ; et tantôt il faisoit pendre aux fenêtres du château de Gages, le seigneur de Sévérac, à la suite d'une visite qui n'avoit aucun caractère d'hostilité. Il réservoit sans doute un sort pareil à l'évêque de Rodez, Vital de Mauléon, en l'invitant à venir transiger avec lui sur quelques différends qui étoient survenus entre eux. Comme l'évêque sortoit de son palais pour se rendre près du comte, un mendiant qui couroit les rues de Rodez en contrefaisant le fou, cria sur son passage dans la langue du pays : *"Sé mons. de Roudez sapia, jamaï a Gages n'anarïa."* (Si monseigneur de Rodez savoit, il n'iroit jamais à Gages)" » (Extr. de *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France,* par J. Taylor, Ch. Nodier et Alph. de Cailleux, 1835)

Jòrdi d'Armanhac

« Un des passages du livre [intitulé *Manuale parochianorum ad V sum insignis Ecclesiæ Ruthen, necnon & maioris Ecclesiæ Vabren, in quo quid contineatur, penultima Pagina docebit]* présente un intérêt que le titre ne laissait pas soupçonner : le *Modus concionandi ad populum* est un texte en langue d'oc de cinq feuillets (fol. 120 à 124), dont l'on trouvera ci-après quelques extraits. Le discours est imprimé en noir. Des remarques pratiques à l'usage du prédicateur sont mêlées au texte et présentées en caractères rouges. La langue employée est le *"leiguage vulgar de Roudes".* (...)

"Semblablamen farem preguaria per la [fol. CXXI v°] *Terra que es dela la mar, en laquala Nostre Senhor Dieu JesuChrist es voulgut naisse et morir, laquala es dicta Sancta a causa delz sanctz mysteris que y son estatz acomplitz de nostra redemptieu, laquala de present es entre las mas dels infidels, que ly plassa et que acor-delz princes en sa ma que d'ung voler unanime se puesco assemblar per conquistar et retournar ladicta terra entre las mas dels chr[e]stias perque lo seu sanct nom sia plus exaltat et lo sanct sagramen del autar et autres sian ministratz de part dela, coma son de part deça.* (...)

Consequement, preguarem per toutz los malautes et malautas d'aquesta parroquia ny d'autre part que los que son malautes de malautia spirituala coma es de pecat mortal ou d'excumenge que Dieu per sa sancta gratia los vuelgua donar la medecina spirituala que lor es necessaria et an aquelz que son vexatz d'enfermetat corporala, coma es de fe-[fol. CXXII]*-bres, mal caut, ou autre mal contagios que Dieu per sa sancta gratia lor trameta la sanetat que lor es necessaria.*

Se lai davale !

« Bernard [d'Armagnac], le fameux connétable, fut massacré à Paris en 1418. C'était un grand capitaine et un homme de génie ; mais son excessive fierté, son inflexibilité, son despotisme, défauts héréditaires dans sa famille, le perdirent. On a conservé de lui un mot qui le peint tout entier. Ses officiers étant venus lui dire que le peuple de Rodez était au moment de se mutiner : *"Se ley dabale !* (Si j'y descends !)" fut sa réponse. » (Extr. de *L'Aveyron,* par V. A. Malte-Brun, 1838)

Lo bon ostal de Rodés

« Selon J. Bousquet, *lo bon hostal,* situé rue Saint-Cyrice, servait de maison de prostitution.
Ce qui est assuré est qu'une "bonne maison" existait bien rue Saint-Cyrice [Cité CC 272, 30 octobre 1512]. Nous pensons comme J. Bousquet qu'il s'agissait d'une maison de prostitution : elle est appelée parfois *mayso publica del bon hostal* et, de manière moins équivoque, *mayso publicqua del bordel* [Cité CC 272, 13 juillet 1512]. Mais il reste surprenant qu'elle soit subventionnée, pour certaines dépenses, par les consuls de la Cité, comme l'attestent les comptes consulaires. En période d'épidémie, *lo bon hostal,* comme d'autres établissements, était momentanément affecté comme refuge aux pestiférés, c'est ce qui a induit Affre en erreur [qui y a vu une maison de refuge]. » (Extr. de *Hôpitaux, léproseries et bodomies de Rodez...,* par Roger Nougaret, 1986)

Chappeaulx de triumphe

« Il est assez souvent question dans les délibérations communales du Bourg et de la Cité de Rodez des "chappeaulx de triumphe". C'était le nom donné à une sorte de décor employé dans les réjouissances publiques, à l'occasion du passage de rois ou de princes, de villes fortes tombées au pouvoir de nos troupes, de batailles gagnées sur un ennemi puissant, etc. Ce décor consistait, le plus souvent, en guirlandes de fleurs et de verdure, dont on savait artistement varier la forme. Lors du passage de François Ier à Rodez, le 24 juillet 1533, le portail de l'Embergue, corruption du mot Auvergne, par où Sa Majesté entra en ville, fut refait à neuf et orné avec luxe. On y voyait, entre autres embellissements, *"chappeaulx de triumphe de fuelha d'enna* (lierre), *des boys* (buis) *et autra verdura."* » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* d'après H. Affre, 1903)

Pareilhamen farem preguaria per toutz los peleris, que son anatz visitar los sanctz locz de Hierusalem, de Roma, Sanct Jacme ou en autres locz per acomplir las obras de misericordia, que Dieu lor done gracia de sanctamen acomplir lor viatge et an gatcher salut, puesco retournar a lor maiso et nos fassa participans dels bes que elz faran de part dela, et a elz d'aquelz que nous farem de part deça. (...)

Semblablamen preguarem per los fructz de la terra coma son blatz, vis et autres frutages que Dieu per sa sancta gratia los que son recullitz vuelgua guardar de fuoc et de malas mas. El los que son a recullir garde de gelada, tempesta, neula et de tout [v°] *autre inconvenien per tal que los que en presa la pena de los gardar et cultivar s'en puesco entretenir et en far almoynas plasentas a Dieu.*

Apres preguarem per aquelz que an portat lo po per senha dont es dict po de charitat que longuamen posquam continuar en augmentation de bes temporalz et diminution de vicis ; toutz los que prenes d'aquest po, per l'estamen d'aquelz que l'an donat, ses tengutz de dire ung Pater noster *et una* Ave Maria *et gasanhares XL journs de perdo.* (...)

[Fol. CXXIII] *Tout ansi que nous avem preguat per los biens, es causa convenable, justa et sancta preguar per las armas delz trespassatz coma so de nostres payres, mayres, frayres, sores, belz, belas et autres amicz et parens et benfactors ; que si lorz armas ero detengudas en las penas de purgatori per pecatz oblidatz ou penitentias non complidas ou autres defalimencz contra elz coma sos, que ly plassa per sa sancta pietat et misericordia las trayre d'aquelas penas tarriblas et las colloquar a la gloria eternala de Paradis. Et vous aultres ne dires tres veguadas lo* Pater Noster *et tres veguadas* Ave Maria. *Et nous autres lo psalme que es acostumat de dire* [Suit le psaume 129 en latin].

Del mandamen de Monssenhor l'official de Roudes vous denoncian per excumengiatz et excumengiadas toutz fachi-[fol. CXXXIII]*-liers, fachilieyras, divins, divinas, sorceliers, diffamatz, concubinaris publicz, usuriers manifestes, layros, agressors de camis, raubados d'estrada, botados de fuoc, envasors de gleysas et d'autres locz sagratz, murtries, detenens decimas et primicias injustamen et sans licentia de la gleysa. Item que faria mariatges clandestis ou autres diverses en temps per la gleysa prohibit, retenens bilhetas sciemment, instrumens per far paguar lo deude autra veguada et que ne seran statz satisfactz, et que, sans licensa de rectors ou vicaris, administraria los sagramens de la gleysa, exceptat en cas de necessitat.*

Tout home que metria la ma soubre cappela ou clerc, sinon que sia en son corps defenden.

Tout home que destrubaria ny empacharis lo divinal offici ny la juridictien ecclesiastica.

Tout home et fenna qui meta son petit enfan jaze al liech que non aya ung an et ung jorn : et so per los scandalz que s'en podo ensegre.

Item vous denuncian per excumengiatz los que son en nostre registre. Et premieyramen aytal [v°] *N. et N.*

Toutz los excumengiatz per excumengiatz toutz los interdictz per interdictz, tous los departem dels bes de sancta mayre gleysa entro que sian vengutz a benefici d'absolution.

Las causas que son dignas de recomandation vos recomandi. Premieyramen la honor de Dieu et de la Verges Maria, et de toutz los sanctz et sanctas de paradis, vostras pauras consiensas, las luminarias de aquesta gleysa, los paures ladres, fennas veusas, enfamz orfez, los paures de Dieu, et generalmen toutas autras causas dignas de recomandation. Dieu sia an vos autres. » (Extr. de "Le rituel de Georges d'Armagnac (entre 1540 et 1544)", d'après Jean Delmas, dans *RR*, 1977)

C'est ce même Georges d'Armagnac qui fait imprimer à *Rodés*, en 1556, *l'Instruction des rictors... (1).*

Los galerians

« En 1534, dans les comptes consulaires de la Cité de Rodez, on trouve que, sur l'ordre des consuls, la somme de six livres fut remise *"al capitany de la galera"*, en diminution des dépenses faites par celui-ci *"per certens colars et cadenas de fer que avia fachas far per ne menar los prisoniers."* » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* d'après H. Affre, 1903)

(1) ***Instruction des curéz pour instruire le simple peuple***

« Nous avons eu la curiosité d'étudier une traduction en rouergat de l'une des trois parties de l'*Opus tripartitum* de Gerson, qui a été traduit en français sous le titre de *Instruction des curéz pour instruire le simple peuple.* Cette traduction a été publiée à Rodez en 1556, sur l'ordre du cardinal d'Armagnac. En voici le titre exact, d'après la copie de M. Vézy, bibliothécaire de la ville de Rodez, où se trouve cet intéressant petit volume :

"A la honor de Dieu, et per lo salut de las armas, Monsenhor lo Reverendissime cardenal d'Armanhac, avesqua de Rodes et de Vabre, a faict extraire, traduire et imprimir lo petit tractat que s'ensiec, compausat per Venerable et scientificq Persona, Mestre Joan Jarson, jadis chancelier de Paris, per l'instruction dels Rictors, Vicaris, et autres ayants charge d'armas ausdicts diocesis : auxquals, per les indusir a la lecture d'aquel, dona cent et quarante jours de perdon en la forma accoustumada de la Gleysa, totas et quantas vegadas qu'els y legiran per instrusir aquels desquals an charge, et qu'els diran devotament Pater noster *et* Ave Maria *en sa intention."*

1566. A Rodes, par Jean Mottier, avec Privilège (1 volume in-16).

Citons encore de ce volume deux extraits de caractère différent, que nous devons à l'obligeance inépuisable de M. Vézy.

"Nostre Senhor Dieu tout poyssant et misericordios Payre, on volen punct que l'humain lignaige, subject a tantas et si grandas miserias, fossa ainsi perdut eternalament, et forabanit del Realme de Paradis, el a ordenat de y donar remedi per Misericordia, et justicia, concurrentas ensembla. Car el a volgut que son filh unique prenguessa carn humana sens corruption, et fossa faict home dens la ventre Virginal de la tres pura verges Maria, et y forec faita etc.

La prumiera : Senhor Dieu, yeu ay peccat en tala et en tala sorta, contra vostra bontat, et m'en desplay et m'en repenti de so que yeu vous ay offensat, vous qui ets digne d'estre venerat, sanctificat et honorat, et de so que ay romput vostre comandement." » (Extr. de "Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue", par M. Constans, dans *MSLA,* 1879-1880)

Lo temps de la patz

La paix retrouvée à l'intérieur des frontières favorise un retour à la prospérité qui se traduit par de nombreuses réalisations artistiques et architecturales allant du gothique flamboyant au style Renaissance.

Del gotic occitan a la Renaissença

Avec des artisans et des artistes locaux ou venus d'ailleurs, tels les Frechrieu pour l'orfèvrerie, un Bonnays pour la sculpture, des *Salvanh* ou un Lissorgue pour l'architecture, le *Roergue* se couvre de trésors artistiques.

On achève des monuments commencés parfois deux siècles plus tôt, comme la collégiale de *Vilafranca,* ou la cathédrale de *Rodés* et son célèbre *cloquièr (1).*

Tous les métiers d'art sont représentés ; citons, par exemple, les fresques murales ou les sculptures de *« mèstres imaginaires »* à *Rodés* ou à *Concas* ; les vitraux de la chartreuse de *Vilafranca* ; les boiseries comme les miséricordes de *Rodés* et de *Vilafranca* ou le portail de l'église de *Sent-Cosme,* au curieux clocher flammé...

De belles maisons du XVe siècle avec *fenèstras crosièiras* ou des hôtels Renaissance sont construits dans les principales villes : maison Rainald à *Vilafranca,* maison dite d'*Armanhac* à *Rodés,* hôtel Flers à *Espaliu...* On achève l'église du *Monestire* dédiée à saint Blaise. L'intérieur de l'édifice abrite des peintures murales et un Christ en bois. A *Combèlas,* la famille du même nom fait construire sa résidence. La maison Yence à façade Renaissance est construite à *Senta-Radegonda.* La famille Delmas fait édifier le repaire de *Calmèls.*

Des marchands prospères comme les *Boisson,* banquiers à *Tolosa,* ou les *Dardena, pairolièrs* à *Vilafranca,* font édifier par Guillaume Lissorgues *los castèls* de *Bornasèl* (1545) et de *Gravas* (1550).

Ami et économe de l'évêque François d'Estaing, Jacques Pardinel fait réaliser les peintures murales de l'église de *Senta-Radegonda.* En février 1538, il en obtint la cure et fit sculpter une croix, conservée aujourd'hui au Musée Fenaille mais dont l'emplacement originel était l'oratoire de la place du village détruit dans les années 1920.

Des mystères en occitan sont joués à *Rodés* où un livre d'heures à l'usage du diocèse comporte des prières et un *Ave Maria "farci",* également en occitan (2).

Telles sont les grandes lignes du contexte dans lequel s'inscrivent à la veille des guerres de Religion, l'enquête de 1552 et les documents occitans présentés par Jean Delmas.

En 1532, un miracle eut lieu dans l'église de *Senta-Radegonda :*

« Dans la première moitié du XVIe siècle, un corps de gens de guerre vint loger à Sainte-Radegonde. Un capitaine n'ayant pu trouver dans le village de l'avoine pour son cheval, et ayant appris qu'il en existait à l'église dans des coffres destinés à recevoir des offrandes des pèlerins, entra dans le sanctuaire et, sans le moindre respect pour le lieu et pour la sainte, il puisa dans le coffre à avoine. Mais il n'avait pas encore consommé son larcin sacrilège que, brutalement, il perdit totalement la vue. Consterné et repentant, il implora à deux genoux la sainte, afin qu'elle intercède en sa faveur pour que la vue lui soit rendue, promettant de faire don à l'église d'un reliquaire où seraient déposées les reliques de la sainte.

Le miracle s'accomplit, le capitaine repenti et pour toujours fervent chrétien, tint parole et offrit à l'église le reliquaire en argent. » (R. Durand)



Rodés, 1478-1488. (Coll. S. d. L.)

(1) ***La legenda del cloquièr de Rodés***

« Il ne vient à l'esprit de personne de contester le savoir-faire des bâtisseurs de notre cathédrale qui, malgré une technique encore rudimentaire, ont réussi à ériger ce magnifique monument. Comment ont-ils pu élever ces blocs énormes jusqu'à des hauteurs de 20, 30 et même 80 mètres ? Plusieurs personnes tiennent pour assuré qu'ils ont, comme leurs lointains prédécesseurs des pyramides d'Egypte (auxquelles d'ailleurs l'inscription monumentale de la tour sud-est fait référence), utilisé le procédé du plan incliné : une rampe de terre aurait permis, à défaut de troupes d'esclaves, le transport de ces blocs par des attelages de bœufs montant lentement depuis le fond du Foirail jusqu'au sommet du clocher.

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un ordinateur pour calculer le cubage astronomique de matériaux qu'il aurait fallu déplacer pour construire un tel ouvrage ; le simple bon sens suffit à en montrer l'impossibilité. Et la solution mécanique de ce problème nous est donnée par un dessin d'époque où l'on voit des grues, installées par les charpentiers sur la crête des murs de la cathédrale en construction ; elles permettaient d'élever de lourds fardeaux au moyen de cordages qui s'enroulaient sur des tambours actionnés par des ouvriers marchant dans des cages d'écureuil. » (Lucien Dausse)

(2) ***Los mistèris de Rodés***

« Il paraît (...) que les représentations des mystères ne furent pas inconnues à Rodez. Effectivement, on trouve dans les comptes consulaires de la Cité un article de dépense autorisant évidemment cette supposition (...) : *"Item plus lo dimenge III jorn del mes d'abrial* [3 avril 1440], *alcus capelas de la glieya de Nostra-Dona de Rodez, ensemps am alcus autres joves de la Ciutat feyro en la plassa de Mercat-Nou de Ciutat lo contrast de natura humana am lo demoni infernal ; loqual contrast fouc determenat per Dieu lo paire. Suppliquero als senhors cossols que lor volguesso donar hun barral de vi, et certenas michas. Et fouc deliberat que ieu lor bailes hun sestier de vi, loqual fouc pres en la botigua de mossenhor l'official, que costest V deniers lou quart, et VI pas de V deniers la pessa, que monta tot XV doblas vielhas. »* (Extr. de *Lettres sur l'histoire de Rodez,* par Henri Affre, 1874)

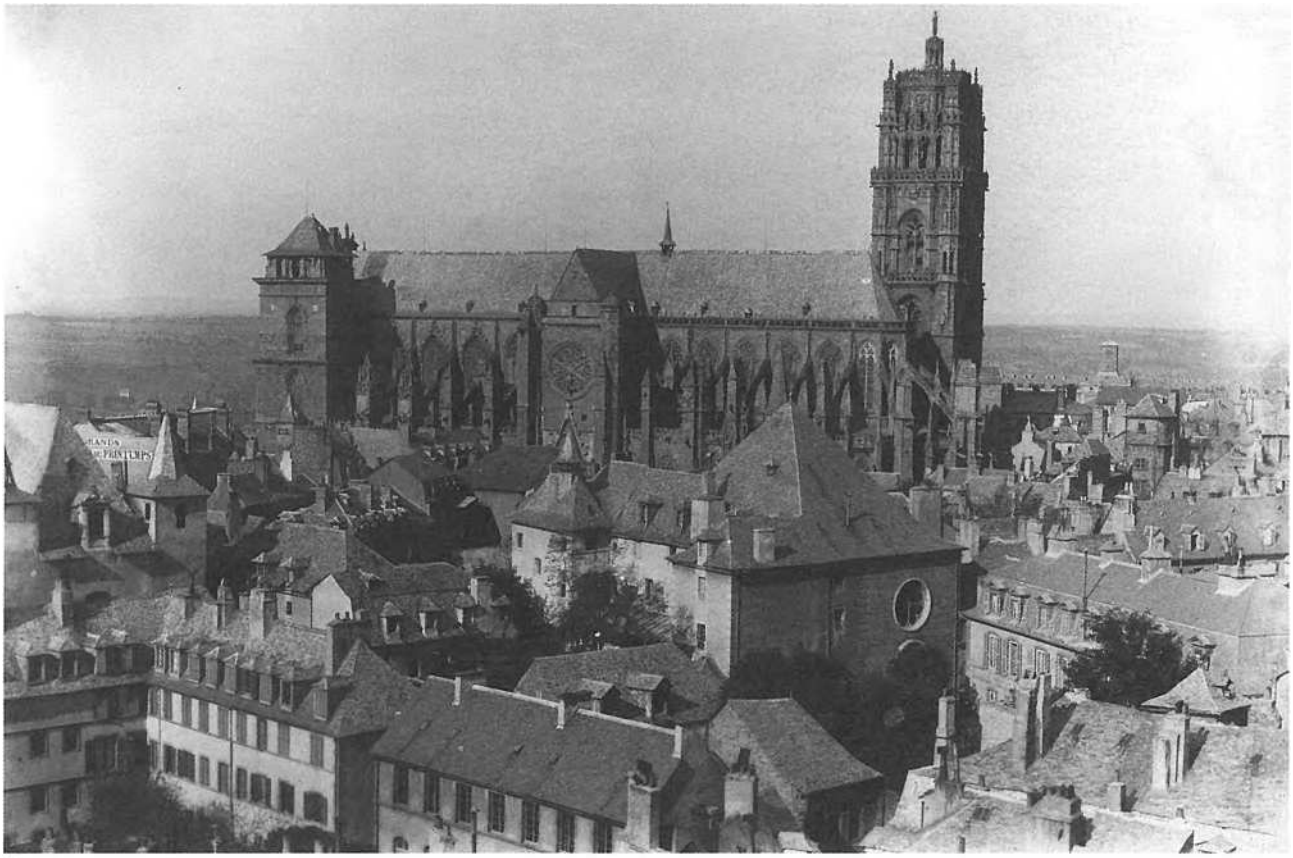

1

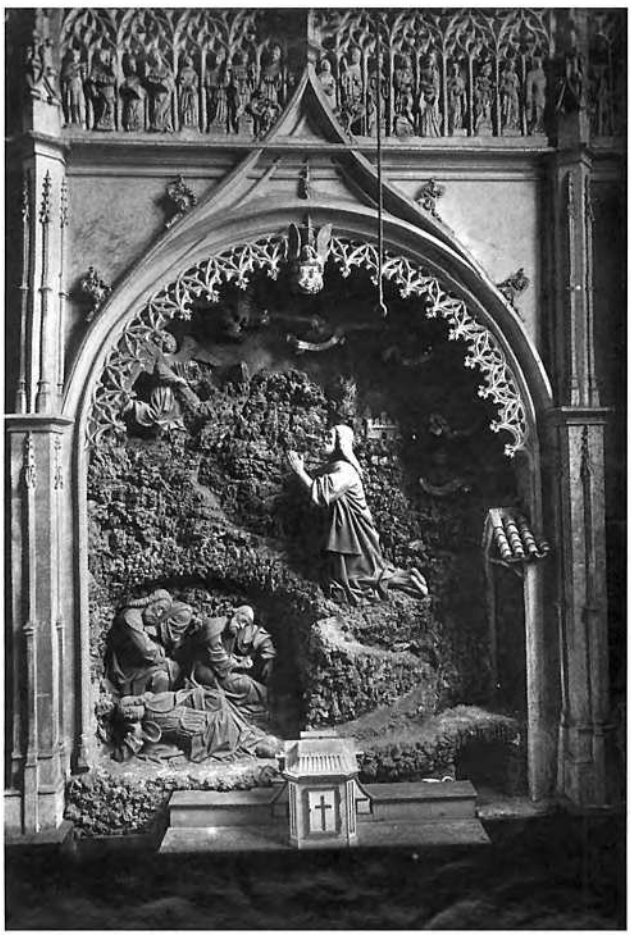

2

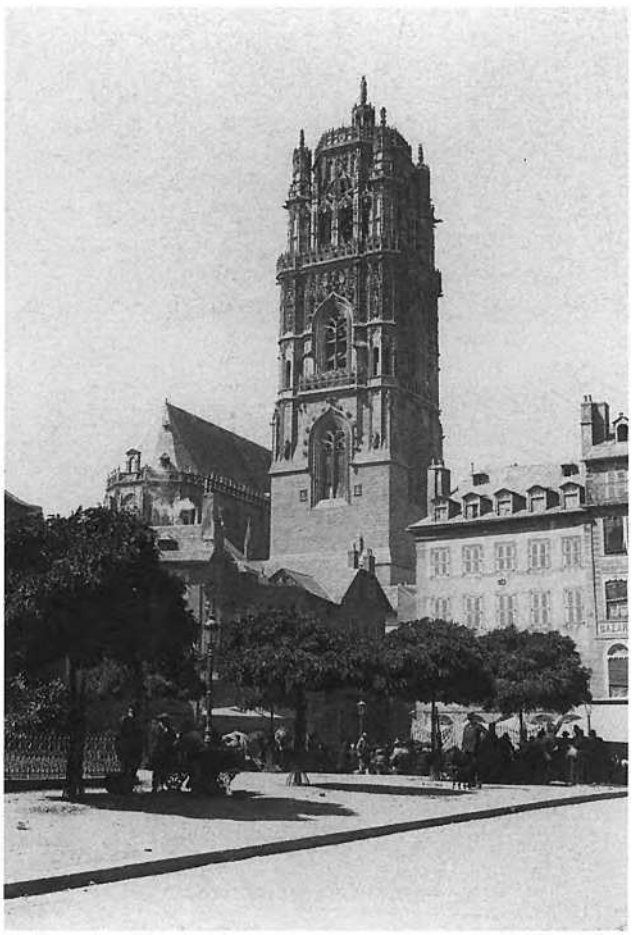

3



4



5

Las veirinas de Sent-Amans

« Voici ce qu'on lit en langue vulgaire dans les comptes de l'œuvre de Saint-Amans sous la date de 1536 : *"Plus, ay pagat lo XVII de juilhet a Columbies, peyrie, per debatre les nysals de las hyrondelas de la gleysa, per so que orresana les habillaments el cor et per tornar adobar las veirinas ..... V sols.* » (Extr. de *Lettres sur l'histoire de Rodez,* par H. Affre, 1874)

1. - *Rodés. (Coll. S. d. L.)*
2. - *Rodés,* retable de la chapelle du Jardin des Oliviers, dernier quart du XVe siècle. *(Coll. S. d. L.)*
3. - *Cloquièr de Rodés, 1513-1526. (Coll. S. d. L.)*
4. - *Rodés,* retable de la chapelle du Saint-Sépulcre, 1523. *(Coll. S. d. L.)*
5. - *Inièiras de Senta-Radegonda. (Coll. S. d. L.)*
6. - *Sent-Amans de Rodés. (Coll. S. d. L.)*

« Parmi les objets servant à décorer cette église, je signalerai la tapisserie qui ornait extérieurement le chœur, et sur laquelle on avait représenté les principaux épisodes de la vie de saint Amans. On peut voir encore plusieurs parties de cette tapisserie au même endroit de l'église actuelle. Mais il y manque celle reproduisant le miracle de l'ascension des eaux de Lauterne ; miracle exigé du saint pasteur *"per los principals de la vila de Roudez, loscals ero demoratz darries a se voule converty."* Ce dernier ouvrage avait été confectionné en 1540. Le dessin de ce tableau fut fait sur le papier par maître Roque, moyennant dix sous de salaire. Un fabricant, du nom de Pierre Laborie, se chargea de le reproduire sur canevas, au prix de 51 sous 3 deniers l'aune carrée. » (Extr. de *Lettres sur l'histoire de Rodez,* par H. Affre, 1874)



6

La intrada novela del rey et de la reyna de Navarra, comte et comtessa de Rodez

C'est en occitan qu'est relatée l'entrée du futur Henri IV et de son épouse à *Rodés.*

« L'an mil cinq cent trenta cinq et lo dijaux quinze del mes de juillet, Henric Rey de Navarra et Margarida de Fransa, sor unica del Rey de Fransa, comte et comtessa de Rodes, couma comte et comtessa, fero lor novela intrada en la ville de Rodes couma s'ensec.

Permieyrement, es de notar cossi losdits seignours estant en Gascogna delibereron venir a Rodes fa lor intrada couma comte et comtessa ; per que, avant que venguesson per longtemps, la villa ne estant avertida, tengueron tots ensemble, tant de Bourg que de Cieutat plusieurs conseils, et feron plusieurs ordonanzas tant sur la manieyra de anar, que sus los vienres, ainsi que appert per los conseils et ordonanzas sus aysso fachas et a present escrichos ; et entre aoutros, que lodit Bourg et ladiche Cieutat ensemble non farian que un corps, et tota despensa que se faria se pagaria per miege entre lo Bourg et la Cieutat ; et per so que las gens dels estats deldit comtat, ressort et castellanias s'en assembleron, et tengueron lous tres estats per plus honorablomen recevre losdits seignour et damo ; per so que lodit seignour ara Rey de Navarra, beou frere del Rey nostre souverain seignour ; et lioctenant et gouvernur del Rey en Guienna et comte de Rodes, et la damo sorre unica del Rey et comtessa de Rodes, lodit pays ordounat que li seria fach present en nom deldit pays de doas pintas, dos plats, et doas copas d'argen surdauradas que cousteron de quinze a seitze cents francs ; et lor seria fach dos pavillous de velous cromeysi ; et las ruas oun passarian covertas avec armas et capels de triomphe ; et la escueria lour seria defrayada als despens deldit pays del comtat de Rodes ; et oultra aquo, ladita villa Bourg et Cieutat lor faria present de sieys pipas de vi blanc, et sieys de vi clar, trento dous massapas drageya, et trente sieys torchas de cira ; et aussi serian ordounats certens coumpagnous tant merchants, notaris, que menesteyrals habillats de lieureya roge, ambe arquebusas, piquas, alabardas et aoutres arneses per anar alandevan per recebre losdits seignours.

Perque, losdits seignours partent de Gascogna, passent a Tolosa et d'aqui Albi, venguero lou dimecres dormi a Calmont de Plancatges et lo dijaux mati, houra de nau houras, ladicho damo fet son intrada aldit Rodes, et la villa li anat alendavan jusquesa Puech camp. Premieyrement los messious officiers fasen lour corps, et apres los menestayrals ambe arcabusas, piquas, alabardas ; et apres los coumpagnous des merchants et notaris touts habillats de lieureya en nombre de tres ou quatre cents ; et apres venian losdits cossouls de Bourg et de Cieutat ambe los borgeses merchants et aoutres gens de la villa am trompetas et aoutres instruments de musica, marchan per ordre, los cossouls del Bourg anan a man dextra per so que eron lours seignours ; et aneron recebre losdits seignours en lodit cami pres deldich Puech camp ; Oun trouveron ladiche damo que venia en una litieyra couverte de velous, et lodit premier cossoul li fet la arenga per tots ; et apres marchant per ordre, vengueron juscas al portal dels Frayres menours, et quand foueron aldit [Suite page suivante]

La confrariá Sent-Blasi del Monestire

« Les *bailes* de 1541 furent : Durand Boutonnet, de Veyrac ; Pierre Guibert, du Monastère ; Jean Rodes et Bernard Boissonnade, du Mas du Couderc. Bernard Gaches, de Sébazac, fut l'adjudicataire [des revenus et charges de la confrérie]. Les obligations à la charge de ce dernier consistaient à *"fayre lo pastum"*, c'est-à-dire à servir un repas aux confrères le dimanche avant la Saint-Michel, et, dans ce but, à fournir le pain, le vin, la viande, les épiceries et les autres objets nécessaires, conformément à l'usage ; à donner dix setiers de seigle aux deux prêtres chargés des messes qui se célébraient en faveur de la confrérie, ainsi que deux livres de cire pour les cierges ; à mettre à la disposition des *bailes* dix quintaux de beau et bon pain de seigle pour la distribution accoutumée aux membres de l'association ; enfin, à entretenir la lampe brûlant constamment devant l'autel du patron. » (Extr. de *Lettres sur l'histoire de Rodez,* par H. Affre, 1874)

Los espitals de Rodés

« Visitation faicte par les messieurs consulz de la Cité et du Borg de Roudez, du vingt troisiesme de janvier l'an mil cinq cens cinquante deux.

Premierement, messieurs Simon Pierre, docteur, Bernard Bonalh, licencié, et François Dardenne, consulz tant du Borg que Cité dud. Roudez, en absence dez aultres consulz de lad. ville, ont visité l'hospital de Notre-Dame du Passet de lad. ville après avoir illec mandé monsieur maître Guillaume Cossaume, domp et administrateur dud. hospital et venu avec monsieur Jehan Chambe, son celerier :

et on treuvé en la première salle dud. hospital, devers la basse court d'icelluy, six lictz petitz ou grandz toutz guarnis de coetes, cousins, covertes et lienseulz ;

et en l'aultre salle sur la rue du Passet ont treuvés cinq lictz grandz guarnis et trois petitz aussi guarnis toutz de coetes, cousins, lienseulz et covertes.

En tout y a quatorse lictz petitz ou grandz guarnis, desquelz en y a neuf guarnis de coetes plome grandz, et deux petis *sive* cochetes aussi de plome guarnis et les autres trois de matalasses.

Les pouvres qui sont dans led. hospital s'ensuyvent :

- Jehan Castanié, vieulx agé de environ 65 ans.
- Hugues Lacourt dict Pelat, aagé de 70 ans.
- Le tornier de 60 ans.
- Jehan Servet, de 15 ans, touteffoix impotent des querbes du colh, ne povent guaigner sa vie.
- Charles Catenca, agé de 14 ans, qui porra guaigner sa vie.
- Jehan Chamlhe, de trepse ans, aussi porra guaigner sa vie.
- Jean Maynerii, de 10 ans.
- Le bastard de monsieur Tibault, 7 ans.
- Pierre, dict *lo trobat,* trois ans ou environ
- Jean et Pierre Pinqtiés, frères atgés l'ung de trepse et l'autre quinze ans ou environ, qui peuvent guaigner leur vie.

Les fammes et filhes dud. hospital :

- Biatrix Molas, famme vielhe de 60 ou 70 ans.
- Donne Belle, de La Roquete, vielhe de 70 ans ou plus.
- Agnes Delmas, filhe qui ne peult bonement veoir ne guaigner la vie, atgee de vingt ans.
- Christine, seur de Derde Blanchié, atgee de 80 ans ou environ, malade au lict.
- Philipa de Flaunhac, vielhe de plus de 70 ans.
- Catherine Lortalant, atgee de 70 ans ou plus.
- Unne bastarde de feu monsieur Farrando, atgé de 3 ans.
- Marguerite de la Fabresse, jeune filhe de environ quatorse ans, qui peut aller guaigner sa vie.

- Unne petite filhe de Lemose, atgé de sept ans.
- La Palhayrete du Borg, vielhe de 70 ans ou plus.
- et unne famme que y a pour servir lesd. pouvres.

Toutz lesd. pouvres interrogés par lesd. messieurs consulz ont dict que estoient bien traités et norris par led. monsieur le domp. (...)

De la partens, sont allés visiter l'ospital de Saincte-Croix estant aud. Borg ; dans lequel hospital a deux salles : en l'une desquelles ont treuvé six lictz guarnis de *almatrasses,* cousins de plome, covertes et lienseulx ; et en l'aultre salle, sept lictz guarnis de matalasses, cousins de bolse et covertes, et sept ou huict pouvres. Duquel hospital François Masson est hospitalier et sire Jehan Cadel pour le present en a la administration, qui a dict que monsieur Ramond Riolz, prieur de Melhs, y a donné certain revenu aprés sa vie, environ quatre vingtz cestiers de blé, més encores le lieve. Et audit hospital a beau lieu pour bastir et croistre led. hospital.

Et aprés, partens d'illec, sont allés visiter l'ospital de Saincte-Jaques dud. Borg, que lesd. messieurs consulz dud. Borg en sont administrateurs ; dans lequel a deux salles, une basse et aultre aulte, guarnies en tout de doutze lictz acomplis, les unze de coetes et cousins de plome et l'aultre de matalas, de toutz guarnis de covertes et lienseuls. Auquel hospital tiennent aux pouvres passans bois, huylle et seel et lesd. lictz guarnis. Et aud. hospital a ung beau jardin par derrier.

Et de la sont allés a l'hospital de Saincte-Martre de la Cité dud. Roudez, duquel est domp monsieur de Terreblanche, lequel hospital deppent de l'hospital d'Aulbrac, ou ont mandé venir led. de Terreblanche ; lequel venu leur a exhibé led. hospital dans lequel on treuvé six lictz oultre celuy de l'hospitalier, ou a cinq covertes, que bonnes que malvaises, et cinq matalasses en tout. Et y a l'aultre lict, y a ung matalas seullement. Et n'y a point de paures pour le present, car led. Terreblanche a dict que n'est tenu louger sinon les passans, et n'est tenu sinon les louger, et que a treuvé led. hospital fort pouvre et desporveu de lictz, més a son povoir offre le guarnir en ce qu'est tenu fere.

Et en sortant de la, ont treuvé ung fenier prés la porte dud. hospital apartenent a l'oste Jean Calcomer et, mandee l'ostesse dud. Calcomer, luy ont enjoinct de d'illec ouster led. fenier dans huict jours etc. » (Extr. de *Hôpitaux, léproseries et bodomies de Rodez...,* d'après Roger Nougaret, 1986)

[Suite] *portal devant la gleysa, lodit Sicard premier cossoul deldit Bourg requerit la dicho damo que, en enseguen las coustumas anticas, ladiche damo, avan que intres en la villa, promettes tener lad. villa en las libertats et bonas costumas accoustumadas, et promettes de confirma lous priviletges per los predecessours comtes a lad. villa donats, so que lad. damo volonties promettet et autroyet aldits cossouls et a lad. villa ; de que lod. Sicard premier cossoul ne requerit acte et instrument estre pres et retengut per me notari et greffier del cossolat deldit Bourg en las presencias de sieur Jean Resseguie, sieur Eloy Vernhes cossouls de la Cieutat et plusieurs aoutres et de me notari.*
Et so fach, cossouls meneron ladicho damo en la villa marchant et intrant per lodit portal oun los dous premier cossouls et los dous danies delsd. Bourg et Cieutat prengueron lou pavillou, anan et marchant los del Bourg a man dextra, et los de la Cieutat a man senestra ainsi qu'era estat accordat, et portant lod. pavillou sur lad. damo en lad. litieyra ; et aldit portal se trouveron las processious de las gleyas de Nostra Damo, de Sant Amans, des frayres predicadours et menours ambe las crouses, reliquas et capas ; et tots ensemble marcheron per lad. carrieya del Bal couverta dessus de draps ambe armuras et capels de triumpha et paradas de ça et de la de bel linge blanc ambe flors et erbas odorantas juscas a la place de la Frucha oun se troubet Moss. l'evesque de Rodes habillat en pontifical am sos canonges, et aqui receveron lad. damo couma comtessa, et daqui estant marcheron per carrieyra nova juscas a la place et juscas a la gleysa de Nostra Damo, estant lasd. carrieyro et place couvertas et paradas couma cidessus es dit de las aoutres et aqui descendet lad. damo et anat roumia a Nostra Damo.
[Suite page suivante]

1. et 2. - *Rodés, debuta sègle XVI. (Coll. S. d. L.)*



1



2

Lo país en 1552

En 1552, à l'occasion d'un procès entre *Carcin, Roergue e Agenés,* eut lieu une enquête visant à évaluer les capacités contributives de notre province. Divers témoins habitués à parcourir le *país* furent entendus. Ces témoignages, publiés et annotés par Jacques Bousquet, ancien archiviste de l'Aveyron, donnent quelques indications sur le canton de *Rodés-est.*

On y mentionne les paroisses de « Saincte Regunde », « Nyeres » [Inières].

« Dans les limites dudit pays de Rouergue y a deux évéchés, savoir est l'évêché de Rodez, lequel contient de longueur 18 lieues et de largeur 15 ou environ, l'autre est l'évêché de Vabres qui contient presque pareille longueur ou largeur.

L'Eglise cathédrale dudit évêché de Rodez en ladite cité, en laquelle y a 24 chanoines, 6 dignités et autres dobmadiers, prébendiers, enfants de chœur, jusqu'au nombre de 60 ou plus, le revenu de laquelle l'une année portant l'autre vaut à l'évêque ou à messieurs dudit Chapitre plus de 60 000 livres, que revient à grand profit aux habitants dudit pays de Rouergue, mêmement de ladite ville de Rodez, pour ce que le seigneur révérendissisme cardinal d'Armagnac, évêque dudit Rodez fait sa résidence parfois, et les autres chanoines et prébendiers de ladite église y dépensent leur revenu.

Chaque chanoine aurait tous les ans 6 à 700 livres à dépenser, et plusieurs plus de 1 000, presque tous y font leur résidence. 24 chanoines, chaque prébende estimée à 500 livres. L'évêché rapporte à l'évêque une année portant l'autre 15 ou 16 000 livres et à chaque chanoine environ 800 livres, ainsi qu'il a ouï dire souvent aux habitants de Rodez où il a demeuré l'espace d'environ six ans, et même l'a ouï dire au trésorier dudit évêque. L'église est estimée de bon et grand revenu, ayant ledit déposant ouï dire souventes fois qu'il n'y avait chanoine qui n'eut tous les ans 7 ou 800 livres pour sa chanoinie seulement, et à l'évêque 12 ou 15 000 livres.

En ladite ville de Rodez est établie la cour de l'official dudit évêque, en laquelle pour raison de la grand longueur et étendue dudit diocèse y a grand nombre d'officiers, procureurs, greffiers, notaires, et par le moyen de ladite cour et de la pratique d'icelle en vient profit aux habitants de 10 000 livres ou environ.

Dans ladite ville y a un prieuré de Sainct Amans estimé environ 1 200 livres de revenu, et le couvent des dames religieuses de 800 livres, celle des religieux chartreux de 1 000 livres, celui de la commanderie ou hôpital del Passet 600 livres, l'hospitalité de Saincte Martre 600 livres en revenu de dîmes et sans en ce comprendre le revenu d'autres plusieurs bénéfices ou églises paroissiales étant dans icelle ville, et y a une belle école des arts où toutes les années y a grand nombre d'écoliers de diverses nations qui y portent grand profit.

En icelle ville sont les cours du juge du comté de Rodez, du juge d'Appeaux, du juge ordinaire des quatre villes et quatre châtellenies, du bailli, du juge ordinaire de la Montagne, contenant icelles judicatures en ressort tant des villes, bourgs que paroisses presque autant que tous lesdits de pays d'Agenoys et Périgort. Y a aussi grand nombre d'officiers gagés, d'avocats et praticiens, tellement que par le moyen desdites judicatures, le profit en revient aux habitants d'icelle de 10 000 livres ou plus.

Pour la grandeur de ladite ville, qui est en trois parties, savoir est la cité, la ville et le bourg, pour la police et gouvernement de ladite ville y a 8 consuls, et les émoluments de ladite ville sont en revenu annuel de 3 000 livres ou plus.

La ville comprend deux parties ainsi qu'il l'a toujours ouï deviser, c'est à savoir en la Cité et Bourg. Huit consuls. Ville capitale de ladite sénéchaussée du Rouergue, combien que le déposant ait estimé celle de Villefranche plus marchande et plus riche.

C'est la ville capitale de ladite sénéchaussée de Rouergue, assise en bon et fertil pays en revenu de tous blés et grains, tant pour leur provision que pour en vendre et trafiquer à leurs voisins, et si est accomodée de plusieurs ruisseaux et rivières portant grande quantité de fruits et pâturages pour la

[Suite] *Et apres, lodit jour, hora de sieys horas del ser, fit son intrada lod. seignour et comte en lad. villa en l'ordre et manieyra susd : Aneron alendavan juscas ald. Puech camp, et quand foueron ald. portal, losd. seignours cossouls de Bourg feron ald. seignour prestar samblablo promesso de los tenir en lors libertats acoustumadas et de confirmar lors priviletges, so que lod. seignour promettet ; et de tout so dessus, losd. cossouls ne demanderon acte estre retengut per me notari en la presencia desd. Resseguie et Vernhes cossouls de la Cieutat, Henric Forestie de lad. villa, Jean Tornie del monestere habitant et de me notari.*
Et aprzs so fach, losd. dous seconds cossouls et los dous terzes de Bourg et de Cieutat anan et marchant, los cossouls de Bourg a man dextra et los de Cieutat a man senestra, prengueron lou pavillou de velous cromeysi, et lod. seignour estant dejost marcheron ambe las processious et aoutres gens couma dessus est dich de lad. damo comtessa juscas a la place de la Frucha a la peyro redonda oun se troubet lod. Monseig l'evesque de Rodes loqual receubet lod. seignour couma comte de Rodes ; et daqui en bon ordre marcheron per carrieyra nova juscas a la place, et daqui juscas a la gleysa de Nostra Damo ount avia granda multitud de poble, tant de la villa gentilshommes que aoutres et aneron lotgea a l'evescat.
Et apres, lo dissate dososept de juillet fouet fach lou couronnement desd. seignour et damo couma comtes de Rodes en la gleysa de Nostra Damo, ainsi que se ensec.
Lou mati, environ nau horas, loud. Mons. l'evesque vestit, en pontifical, ambe la proucessiou de lad. gleysa se troubet al pe de la porta de lad. gleysa oun vengueron lousd. seignour et damo, et foueron per lod. Monseig. l'evesque ressauputs et proucessionnalement anan interon en lad. gleysa et chor d'aquela ; el loud. Monseig. l'evesque assiliet loud. Mons. lou comte en sa cadieyra episcopal, et Madamo al pe d'el ; et loud. evesque anet commensar la messa amb nota en pontifical ; et quand se vent a far l'offerta, losd. seignour et damo aneron offeri un drap d'or, ainsi que dison que es de coustuma ; et apres que ageron offerit, loud. evesque parten del altar menet lousd. seignour et damo a lour loc, so es, assiliet loud. seignour couma comte en la cadieyra de peyra que es pres la cadieyra pontifical, et lad. damo al pe deld. seignour ; et pres lod. evesque la corona accoustumada, laquale es de metal, et demora et se te en la cambra dels archifs deld. comtat, et la mes sur la testa deld. comte et apres sur la testa de lad. comtessa ; et so fach lod. evesque s'en retournet ald. altar et acabet la messo ; et apres que ayut levat Nostre Seignour, loud. evesque tournet vers lousd. seignour et damo, et en un plat lour pourtet las claus de la Cieutat et castels et forteressas d'aquela, ainsi que es accoustumat faire en las nouvelas intradas delsd. seignours ; et apres la messo acabada, loud. evesque s'en retournet per sa deshabillar delsd. habillamens pontificals, et lousd. seignour et damo retourneron a lad. mayson episcopalo, marchant devant elses Moss. lou senechal del. comtat portant lad. corona en sos brasses. » (Extr. de *Etudes historiques sur le Rouergue,* par M.A.F. baron de Gaujal, 1859)

nourriture de leur bétail, dont au moyen de ce en font grand profit et revenu, tellement qu'y a grand nombre de personnages qui ont chacun singulièrement en son endroit pour le profit de son bétail de 4 à 500 livres de revenu pour année, sans y comprendre les revenus et autres profits d'autres terres et possessions où sont assises leurs métairies aux environs de ladite ville, avec beaux châteaux, maisons et autres édifices.

Lesdits habitants de Rodez ont telle quantité de grains, outre leur provision, qu'ils en peuvent prendre et faire trafic comme le déposant en a transporté dudit lieu de Rodez en Languedoc. Ils fournissent du blé à leurs voisins, comme sait le déposant pour avoir vu des marchands d'Auvergne aller à ladite ville pour en acheter et transporter. Ils recueillent du blé non seulement pour leur provision mais aussi quelquefois en vendent et débitent aux pays circumvoisins, comme il a vu autrefois faire transport de blé de Rouergue jusqu'à la ville de Lyon. Et outre les blés et grains, autour des rivières et ruisseaux qui sont près ladite ville, provient quantité de foins pour la nourriture du bétail... En sorte qu'il a dit savoir marchand habitant de Rodez qui avait 300 livres de revenu des prairies seulement qu'il possédait aux environs comme de 2 lieues de la ville de Rodez, et sont plusieurs habitants ayant belles métairies autour d'icelle ville avec belles maisons d'habitation et autres revenus.

Ladite ville est assise en lieu de passage, car de toutes contrées de la France en tout temps y a plusieurs passants tant marchands que autre qualité de gens pour trafiquer en ladite ville, où y a grand nombre de marchands banquiers faisant fait de toutes marchandises et banque, tant de draps, de laine, de soie, bonneterie, peslaterye, aram que de métaux et cuivres pour raison de plusieurs martinets et forges à faire et battre chaudrons, et autre ustensile de cuivre qu'ils ont tant sur la rivière de Viaur qu'autres rivières ou ruisseaux étant aux environs de ladite ville, les banquiers faisant expédition en Rome et transport d'argent en autres régions, qui revient en profit aux habitants d'icelle de 20 000 livres ou plus.

A aussi vu en icelle ville des banquiers faisant trafic de banque tant de bénéfices que d'argent, ne sait s'ils y sont encore à présent ou s'il y en a d'autre en leurs lieux. Lieu de passage où passent les marchands et autres trafiquants d'huiles, pastels, toiles, sels et autres marchandises pour les conduire de France en Languedoc ou au contraire. Passage de marchands de Languedoc et Albigeois portant pastels, laines et autres marchandises et tirant vers le Lyonnais ou bien autres parties de France. Plusieurs martinets et forges à faire chaudrons et tout autre ustensile de cuivre. Et y a vu icelui déposant y demeurer banquiers, entre autres, un nommé Dollon faisant trafic et expédition en cour de Rome. Lieu de passage tant des marchands, trafiquants de Limoges à Languedoc, que aussi d'autres marchands français allant au quartier de Montpellier. Joint que plusieurs desdits marchands abordent en ladite ville pour trafiquer en icelle tant de draps de laine, soies, bonneterie, pelleterie, quincaillerie. Même le déposant a connu banquiers faisant expédition en cour de Rome. Y a aussi vu autrefois un banquier faisant expédition en cour de Rome.

En ladite ville y a deux fois la semaine marché, et quatre foires l'année en divers temps, aussi belles qu'il y en ait en France pour raison du trafic et transport du bétail qui se vend auxdites foires et marchés, comme bœufs, vaches, veaux, moutons, brebis, chèvres, pourceaux, mulets, mules, ânes, ânesses, juments et poulains, dont de diverses contrées dudit royaume et de dehors comme des Espaignes, Navarre, Biarn, Biscaye, Gascoigne, Lenguedoc, Provence, des pays de Lyonnois, Limoisin, Perrigort, Agennois et Quercy et d'autres provinces les marchands desdits pays et contrées vont faire leur emplette desdits bétails et autres marchandises audit Rodez, tellement que le profit est revenant à ladite ville ou autres lieux circumvoisins de 100 000 livres ou plus pour années.

Deux fois marché la semaine, l'un le samedi qui est le plus fréquenté de gens et l'autre le vendredi. 4 grandes foires, mêmement celle qui se tient à la mi-carême, auxquelles se vend grande quantité de bétail. Foires à la mi-Carême, la St Pierre et St Jean, Notre Dame de septembre, et à St André. Marchands étrangers comme Espagnols, Navarrais, Béarnais, Biscayois,

L'occitan vièlh

« Une fois la proscription du latin prononcée, la langue française, bannie jusqu'alors de nos contrées, y régna-t-elle en maîtresse exclusive et absolue ? Non assurément, car le vivace patois, dont l'ordonnance ne parlait point, lui disputa encore quelque temps l'empire, non seulement à Rodez, que j'ai plus particulièrement en vue dans ce mémoire, mais aussi dans le reste de la province. Plusieurs des notaires de la ville chef-lieu, en effet, tels que Guillaume Moysset et George Bonheure, adoptèrent résolument le français vers le milieu ou sur la fin de 1539 et ne s'en départirent plus. D'autres, au contraire, tels que Durand Besombes et Jean Cassaignes, interprétant dans le sens le plus large l'ordonnance royale, firent, comme on dit, de la conciliation, en employant tantôt le français et tantôt le patois. Quelques-uns enfin, peu disposés probablement à favoriser l'influence sans cesse croissante du nord sur le midi, n'admirent aucun mélange dans leurs actes, qu'ils rédigèrent, sans exception jusqu'à la fin de leur carrière, dans l'idiome que Peyrot, le bon et spirituel prieur de Pradinas, devait plus tard immortaliser par des poésies d'un mérite supérieur. (...)

La Cité adopta le français pour ses délibérations municipales à partir du 5 novembre 1539, devançant à cet égard le Bourg de dix-neuf années, car celui-ci n'opéra sa réforme qu'à dater du 5 du même mois 1558. Par contre, cette dernière communauté se montra plus empressée quant aux rôles de contribution, dont les premiers avec le texte en français remontent à 1615, tandis que la Cité maintint le patois dans les siens jusqu'après 1665. En ce qui regarde les comptes consulaires, si nombreux et si riches de faits intéressants dans les deux villes, la Cité renonça au patois entre les années 1545 et 1550 ; mais le Bourg lui resta fidèle jusqu'en 1565.

Comme on le voit, ce serait faire erreur, au moins en ce qui concerne Rodez, que de rapporter à une date unique la substitution de la langue française à la langue d'oc dans les actes publics et les écritures communales. Ce changement fut l'affaire du temps et s'opéra insensiblement, aussi bien chez les notaires qu'aux secrétariats des hôtels de ville du Bourg et de la Cité ; et ce ne fut, d'après les faits exposés plus haut et abstraction faite des rôles de la taille, qu'à partir de 1565 que la rédaction française l'emporta définitivement sur sa concurrente. » (Extr. de "Substitution du français au latin et au patois dans la rédaction des actes publics", par M. H. Affre, dans *MSLA*, 1874-1878)

Bail à prix-fait de la châsse de saint Dalmas à Antoine Frechrieu, orfèvre de Rodez, 22 septembre 1546

« Lo pres fach de la capsa de sanct Dalmasi. L'an mil V^c XLVI et lo XXII de septembre... etc., en la ville de Roudes et ovreur de honorable home Me Blasi Siccard, tresorier de la Conte de Roudes, et ledict Siccard, sire François Boyssiera et Me Pierre Unald, notaire, consolz del Borg de Rodes et obries de la gleysa de Sanct-Amans del Borg de Roudes, an baylat a far a Me Anthoni Frechrieu, argentier de la Cieutat de Rodez, present, etc., so es a far la capsa de mosen sanct Dalmasi d'argen, et y mettre tot lo argen que losd. consols luy baylaran et del pes que losd. consols volran an la almittra, pendens, tabernaches al torn, en melher sorta et faysso que non so las capsas de sanct Amans et sanct Laurens de lad. esgleysa, et sera tengut lod. Frechrieu y mettre los personatges et armuras que luy seran, bayladas ;

Item sera tengut lod. Frechrieu apres facha lad. capsa, la daura a sos despens, provu que losd. consols froniran l'or et tot so que y calra ;

Item, fronira lod. Frechrieu tota la pierraria que y calra ;

Item, es pacte que, facha lad. capsa, se non esta be et melhor et de plus bela faysso que las autras doas, non aura res de la faysso, ains la perdra ;

Item, es pacte que avans que lod. Frechrieu assemble las piessas que sera tengut de sonar los consols per visitar l'argen et lo tocar et far lo essach et escandilh. Et aura facha lad. capsa d'ayssi et per tot lo mes de may propdanamen venent. Et losd. consols non ly seran en res tengut ains la fara lod. Frechrieu a ses despens, et losd. consols luy pagaran la soma de IX^xx l. t. apres a facha lad. besonha et non autramen. Et per so faire se so obligatz lasd. partidas, etc. En presentia de saiges homes Frances Dardena, Jaques Masnau, Johan Lagorrée, marchans, Hug Frayrot, barbie deld. Rodes habitantz, et de me etc. D. Besumbas, not. (signé). » (Extr. de *Histoire de l'orfèvrerie en Rouergue*, par Bernard de Gauléjac, 1938)

Los paures

« Le 15 avril 1555, les récoltes ayant manqué l'année précédente, les conseils des deux communautés de Rodez se réunirent pour délibérer sur le parti à prendre relativement aux pauvres de la ville ou du dehors, dont le nombre dépassait mille. On décida qu'il convenait de donner 6 deniers par jour à ceux qui étaient pourvus d'une habitation, un peu plus aux infirmes, et aux valides, venus de l'Albigeois, du Gévaudan ou d'ailleurs, une aumône de passage, après quoi ils seraient expulsés de la ville. Ces étrangers, les "Gavaches" surtout, étaient, il paraît, dans l'habitude d'émigrer et de se rendre en Rouergue à seule fin d'y mendier. Le 3 septembre 1519 le conseil communal du Bourg de Rodez résolut de s'entendre avec celui de la Cité en vue de l'aumône à faire *"als Gavachs del pais de Alvernhe et de Gevaudan qui commensavo de davalar et habitar en la present villa"*. Le Bourg consentait à les assister, mais seulement une fois et à la porte de la ville, attendu que les pauvres qu'elle comptait dans ses murs étaient suffisamment nombreux. » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue*, d'après H. Affre, 1903)

Gascons, Languedoc, Provençaux, Lyonnais, Limouzins. Trafic de toute marchandise, mais principalement de toutes sortes de bétail. Quantité de marchands étrangers, même Espagnols, principalement Catalans et autres, Béarnais, Biscayois, Gascons, qui vont faire emplette principalement de bétail. 4 foires l'année, c'est à savoir à la Notre Dame de Septembre, à la Mi-Carême, à la St André et la quatrième à St Pierre et St Martial, auxquelles foires ledit déposant a assisté par une infinité de fois pour avoir demeuré par long temps en ladite ville et encore depuis y a toujours fréquenté... Marchands étrangers comme Espagnols et Navarrais qui principalement y viennent à la Mi-Carême, combien que aussi ils trafiquent aux autres foires.

Comprenant tous les trafics qui se font en ladite ville de Rodez d'un bout de l'an à l'autre, pour raison de leurs marchés, foires ou autres moyens qu'ont les habitants d'icelle ville en diverses marchandises, le revenu et émolument leur revient en profit annuel de 200 000 livres ou environ, sans en ce y comprendre le revenu de leurs vins aux vignobles de Clerevaulx et Marcilhac, qui sont bons et grands vins duquel ont grande quantité tant pour leur provision que de leurs circumvoisins.

En ladite ville de Rodez, y a de 25 à 30 personnages, tant gens de robe longue de justice que robe courte comme bourgeois, marchands, ou autres trafiquants, que le bien d'aucuns vaut 100 000 livres, 80 000 livres, 60 000 livres, et d'autres de 50 000 livres, de 40 000 livres, de 20 000 livres en manière que se tient pour notoire que leurs biens tout en bloc seraient de la valeur d'un million d'or ou environ, et puis naguère en ladite ville se sont vendues des maisons desquelles l'on a payé 10 000 livres, d'autres 7 ou 8 000 livres.

A su qu'il s'est vendu maison dans ladite ville de Rodez 10 000 livres, comme la maison que ladite ville acheta pour faire la halle, qu'on appelle la maison de la Marcaderye. A ouï estimer, le bien d'aucuns 80 000 livres, 60 000 livres et ainsi consécutivement en abaissant, mais de gens médiocrement riches y en a grande quantité.

Près Roudés grande étendue de pays, blés, vins, pâturages, forêts, deux ruisseaux contenant prairies. Grande quantité de bétail, les bénéfices du revenu de 4 000 livres. »

Nòstra-Dòna de Rodés, 1500-1562. (Coll. S. d. L.)



L'occitan vièlh

Rodez est la vieille capitale du Rouergue, siège de l'évêque, résidence de la plus importante famille du pays, celle des comtes de Rodez, protecteurs des derniers troubadours, la ville aux deux communautés urbaines, parfois rivales, toujours stimulées par leur voisinage, le point de contact de terroirs différents et complémentaires, la butte au-dessus de la rivière contrôlant les voies de communication.

La langue d'oc y a été honorée par toutes les classes de la société. Un des plus grands évêques de Rodez, le cardinal d'Armagnac, a su l'utiliser pour la formation de son clergé et, par l'intermédiaire de celui-ci, pour celle de son troupeau (*l'Instruction dels rictors*, 1556). Jusqu'à la Révolution l'Eglise sut l'employer (*Lou catechirme rouergas,* 1656, *Les cantiques spirituels*, XVIIIe siècle). Il parut normal aux notables de la pratiquer à leur usage et de la mettre à l'honneur (Jeux floraux institués par Jean de Tullier en 1675). Et sous la Révolution la langue d'oc sera langue de combat des divers partis et de résistance. Les collectivités elles-mêmes et les notaires l'utiliseront dans les actes publics jusqu'à l'aube du XVIIe siècle.

Notre choix de 11 textes, allant de 1202 à 1794, permet d'évoquer de nombreux aspects de la vie à Rodez et dans ses environs. Les deux autres volumes de la collection *Al canton*, consacrés aux autres cantons de Rodez, permettront d'enrichir ce tableau. Nous ne tiendrons pas exactement compte du découpage actuel, qui n'est justifié que par une volonté de représentation mathématique de l'électorat, n'a pas de fondement historique et ne reflète aucune identité culturelle particulière.

Comme nous l'avons fait dans les précédents volumes, nous donnons un tableau des thèmes qui sont abordés :

Eglise : donation à Saint-Amans (1202), liens étroits entre l'Eglise, la Cité (1310) et le Bourg (1546-1551) pour administrer les affaires de la ville, importance des *Sancts Corps*, des saintes reliques des évêques fondateurs, conservées à Saint-Amans.

Pouvoir : serment de respect des privilèges prononcé par le comte de Rodez lors de sa première entrée (1381), perception de droits sur les troupeaux (1417-1418).

Communautés d'habitants : rappel des privilèges (1381), ordonnance de police municipale sur les baptêmes (1310), charges et travaux communaux (reliquaires de Saint-Amans 1546-1551, léproserie 1351, ponts et chaussées 1310 et 1351).

Société : rapports sociaux (riches et pauvres, voisins 1310), ordre des corps sociaux (1582).

Familles : baptêmes et relations familiales (1310), mariage (1542), dernières dispositions et testament (1202 et 1544), transport de corps (1544), funérailles (1582).

Métiers et activités matérielles : transhumants (1417-1418), importance du corps des artisans (1310, 1546-1551, 1542), construction (1351), orfèvrerie (1546-1551), tailleur utilisant les *retalz* (1542).

Ecrits littéraires ou scientifiques : traité d'arithmétique (XVe s.), remède (1506), chronique des Bonal (1582), poésie de l'époque révolutionnaire (1794).

Dans les glossaires marginaux, les lettres *m. A.* indiquent que les mots cités ne figurent pas dans le *Dictionnaire occitan-français* d'Alibert (1965).

1202.- Rodez

Vocabulaire :
audirau : entendront.
autorc : j'octroie.
tenedors : détenteurs.
per adenant : à l'avenir.
apendaria : dépendance.
per jasse : pour toujours.
queiram : réclamions.
sos botz : son neveu.

Bernart Bec, avec l'accord d'Uga Begona sa mère, donne à Guilhem de Rodez, abbé de Figeac et prieur de Saint-Amans, la moitié du Mas-Major de Rocolas (paroisse de Sainte-Radegonde).

Archives départementales de l'Aveyron, 1 G 527, n° 1.

Anno ab incarnatione Domini M° CC° II°. *Conoguda causa sia a totz aquels* [2] *que aquesta carta veirau ni audirau que eu Bernartz Bec ab cosseil* et *ab* [3] *voluntat de na Uga Begona ma maire e-ma vida* et *e-ma bona memoria do*-[4]-*ne e-laisse* et *autorc a Deu* et *a S. Amanz* et *als cors santz que lai-sson* et *als* [5] *tenedors que ara i son ni per adenant i serau e per nom a vos Guillem de Rodes que es* [6] *abbas de Fijac e-priors de S. Amanz so es saubut la meitat del mas major de* [7] *Rocolas el-l'apendaria e tot quant eu i avia afar ni om per me, per amor de Deu e de* [8] *m'arma, e desvest ne me els meus e vest ne vos el-la maiso per jasse* et *ai convengut* [9] *que jamai re no-i queiram ni demandem tot aizo enaici e m'es sobrescriut en Uga* [10] *Begona o ai jurat sobre Sainz Evangelis tocatz. S. R. lo capellas de S. Amanz e Ber*-[11]-*nartz sos botz, Esteves Aldeguers, Deusde Ferminnax, Huc Guirba e na Maria Alde*-[12]-*gueira, P. Delcros, Lunams, Bernartz Adams, P. Bernartz Joquetz e Jordas Sala.*

Le sens de ce petit acte, écrit d'une écriture très régulière sur une petite feuille de parchemin de 20,5 x 8 cm, est clair : Bernart Bec, avec l'accord *(cosseil, voluntat)* d'Uga Begona sa mère donne à Dieu, à Saint-Amans et aux corps saints qui y sont et à ceux qui les tiennent, à commencer par le prieur de Saint-Amans, Guilhem de Rodez, par ailleurs abbé de Figeac, la moitié du Mas-Major de *Rocolas* (aujourd'hui Recoules) et ce qui en dépend. Uga Begona souscrit à cette donation, qui a tout l'air d'une dernière disposition *(e-ma bona memoria).* On aura noté l'importance des *cors santz*, dont l'église Saint-Amans était en quelque sorte le reliquaire.

(Arch. dép. A. 1 G 527, n° 1, *cl. L. J.-L.)*

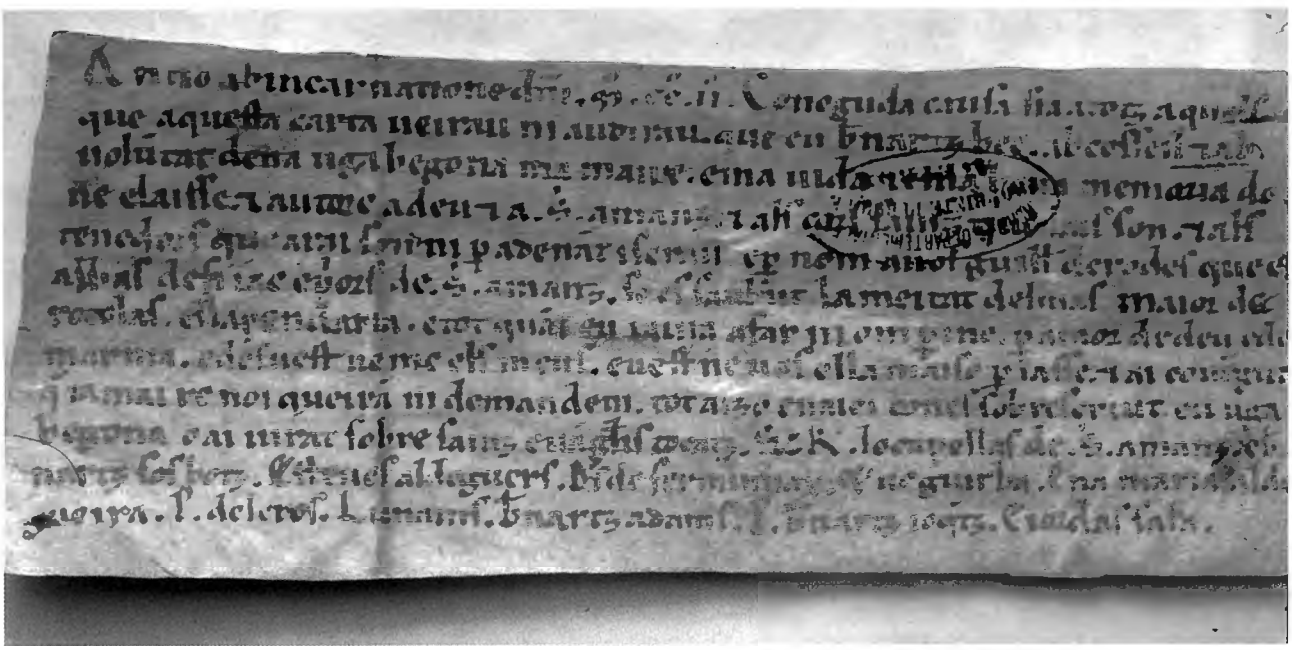

1310, lundi avant Noël.- Rodez

Ordonnance somptuaire des vicaires généraux et des consuls de la Cité sur les baptêmes.

Archives départementales de l'Aveyron, A. C. Rodez, Cité FF1, n° 7.

In nomine Christi Domini nostri Jhesu, amen. *E l'an de Nostre Senhor que hom M° e CCC° e X, so es asaber lo lus davan la festa de la Nativitat de Nostre Senhor, car leials e-drechurieira causa es profiech comunal gardar e servar, nos vicaris generals e-la Sieutat e-l'avescat de Rodes esems ab-cosselh dels cossols e-dels prohomes de la Cieutat, attendens que mols menestrals bestinsans de lor fazendas e-mols clergues de lor estudi e de lor offici cessans e-moltas femenas layssans lor ostals e-lor fazendas ses capdel suficien so-es asaber e-l'endres et e-la companhia dels pairis dels efans portar al baptisme e-la glieia de Nostra-Dona Sancta-Maria de ladicha Sieutat de Rodes el e-la companhia de las donas que porto l'efan a ladicha glieia, attendens per aqui meteis que li pairi dels dihs effans lhi ric ome donans grans sompnas d'argen o de altras causas, vituperans et vergoinhans los paures pairis ho que lhi dih paure pairi dono per bobansa e per ufana e-nom per almorna may que nom podo portar e que lor fa pueis frachura. Item que coma las donas fasso gran dampnatge a lor ostals e-la visitacio de las jazens enaisi coma desus es dih e-l portamen de l'efan, azordenam de las cauzas sobredichas en aquesta manieira :* 1 - *em-primier et el-comensamen azordenam que lo-sobredihs pairis ho pairis de l'efan ho dels efans no mene ni amoneste d'anar ab se ni meno no amonesto d'anar ab lor batejar lodih efan ho efans mas tan-solamen IIII companhos ab lo compaire ho ab cada dels compaires.* 2 - *Item que negus hom nom porte l'efan de la glieia a l'ostal.* 3 - *Item per aqui meteis azordenam que negus om non auze anar ni solassar lodih compaire ho compaires des lo nombre sobre-escrih o d'aqui e-sus, so es asaber des IIII homes e-sus.* 4 - *Item adzordenam per aqui meteis enaysi coma desus es dih dels pairis que neguna dona non auze anar ab la portairis de l'efan portan batejar des IIII e-sus ni al tornar de la glieia d'aquel meteis nombre e-sus, so es asaber de IIII.* 5 - *Item adzordenam que neguna dona jazen ni negus senhor sos maritz non auze trametre fogassas d'aitan coma la dona jaira d'efantamen, mas tan-solamen al compaire ho pairi de l'efan et a la comaire.* 6 - *Item fo azordenat per aqui meteis que negus pairis non done ni auze donar en estrenas ni e-forma d'estrenas a la comaire ho a l'efan so filhol o sa filhola, d'aitan coma la dona jaira de l'efantamen mas tan-solamen V sols rodanes ho la estimacio dels dihs V sols se non era en cas que lo paire e-la maire deldih efan sos paures ho fosso paures et en aquel cas lo pairis fos tegutz de protestir que el ho donava per amor de Dieu e per almorna davan ladicha comaire, exceptatz canorgues e priors e cavaliers que pusco donar passatz lo nombre de V sols.* 7 - *Item adzordenam que neguna dona non ane ni auze anar visitar neguna dona jazen d'efantamen se non era sa maire de la jazen o del paire ho del efan ho lor belas ho lor sorres o lor bodas o lor cozinas girmanas, se la jazens non era greumen malauta o l'efas anatz del cegle. Et se ses devenia que non aguesso nombre lo de IIII de las personas sobredichas que las vezinas poguesso far lo nombre de IIII. Et se non hi avia m...a de las parentas sobredichas que IIII de las donas vezinas la pusco visitar. E-que neguna mas de las personas sobredichas parentas ho vezinas non auze far la visitacio de la dona jazen mas lo dia mati davan dirnar.* 8 - *Item fo ajustat a ladicha azordenansa que a paura jazen que aja necieira d'almornas pusco anar visitar passat lo nombre sobredih so es asaber may de IIII donas.* 9 - *Item fo azordenat per aqui meteis que cascus ho cascuna de las personas sobredichas quel contrari farau de fah ho ab cautela done e pague e donar et pagar si a tengutz ho tenguda V sols rodanes so es asaber al bassi de la obra de Nostra-Dona Sancta-Maria de la Sieutat de Rodes et al bassi de la obra dels pons e dels passes e de las vias entr'els so es asaber los II bassis partitz.* 10 - *Item adzordenam e fo adzordenat que los portadors ho los tenedors dels sobredih II bassis juro sobre IIII Sanhs Evangelis d'els corporalmen tocat demandar e-quere lodih deude cant ad els sera vistz ni conogutz. E-que lodihs sagramen sia fahs e-receubutz per los senhors vicaris em-presencia dels cossols sobredihs o del official e dels cossols*

Vocabulaire :

Latin : au nom du Christ Notre Seigneur Jésus, amen.
drechurieira : conforme au droit.
e-l, e-la : en le, en la.
prohomes : notables.
mols, moltas : nombreux, -euses.
menestrals : artisans.
bestinsans (?) (m. A.) : se détournant (avec idée de paresse).
fazendas : ouvrages.
capdel : impératif, principe de conduite.
endres (e l') : à la suite.
vituperans : outrageant.
vergoinhans (m. A.) : humiliant.
bobansa (m. A.) : ostentation.
ufana : vanité.
frachura : manque, besoin.
jazens : accouchées (voir *Bulletin du Cercle Généalogique du Rouergue*, n° 16, avril 1996).

1 - *amoneste* (m. A.) : réclame.
compaire : parrain.

3 - *solassar* (le texte original porte par erreur *solasser*) : accompagner.
des : après, ensuite.

4 - *portairis de l'efan* : la porteuse de l'enfant (la marraine).

5 - *fogassas* : fouaces.
jaira d'efantamen : sera couchée du fait de l'accouchement.
comaire : marraine.

6 - *estrenas* : cadeaux.
sols rodanes : sous de Rodez.
estimacio (m. A.) : l'équivalent.
protestir : protester.
canorgues : chanoines.
cavaliers : chevaliers, nobles.

7 - *belas* : grand-mères ou belles-mères.
greumen (Alibert ne donne que le gallicisme *grevament*) : gravement.
anatz del cegle : décédés.
dirnar pour *disnar* : prendre le repas de midi.

8 - *necieira* : nécessité, besoin.

9 - *(ab) cautela* : (par) ruse, (par) voie détournée.
passes : passages.

10 - *portadors* : porteurs.
tenedors : détenteurs.
official (m. A.) : official, juge ecclésiastique.

Vocabulaire (suite) :
11 - *leu* (m. A.) : perception d'argent.
12 - *vulgutz* : voulus.
cort seglar (Alibert ne connaît que *secular) :* cour séculière.
latin : à l'instance, à la demande.

e del baile e dels cossols sobredihs. 11 - *Item fo adzordenat que lo bailes de ladicha Sieutat ho l'oficials fezes e fos tengutz de far la execucio del sobredih deude o somma a la requesta dels sobredih II prohomes portadors dels bassis senes despessas e senes leu de la cortz.* 12 - *Item fo adzordenat que el an ho el mes ho e-la setmana ho-lo dia ho e-la ora que a nos et als IIII cossols de ladicha Sieutat de Rodes ho als III delsdih cossols seria vistz ho vulgutz cassar ho anullar las sobredichas azordenansas ho I[a] de las azordenansas ho I[a] partida d'aquela azordenansa ho ajustar se als sobredih cossols era vistz ho vulgutz sia cassatz et anullat ho ajustatz per nos o per mossenhor l'avesque ho per sos luecs-tenens o per l'oficial o per lo jutgue de la cort seglar de la Cieutat. Aysso fo fah e-la cambra de Moss. l'avesque e-l'an et el dia desus dih em-presencia de Moss. Johan Bergonho e de maiestre Johan de Narnhac e de Johan Conduchier e de W. de Celas lo Jove clergue e de me W. Guirlart sive d'Olemps notari que* ad instanciam *de lor so es asaber dels cossols aquesta carta o esturmen escrieuei* et *signiei de mo-ssigne.*

J'ai donné un commentaire et presque la traduction de ce document en le comparant aux ordonnances du même type de Millau ou de Villeneuve, dans le *Bulletin du Cercle Généalogique du Rouergue*, n° 21, juillet 1997, p. 5-8.

Le lundi avant Noël 1310, les vicaires généraux de l'évêque, les consuls et les notables ont une réunion à l'évêché. Ils constatent que de nombreux gens de métier, de clercs, de femmes se détournent de leurs ouvrages, de leur étude ou de leur maison pour accompagner les parrains et marraines lorsque, avec les enfants ils vont à la cathédrale pour les faire baptiser et en reviennent. Les riches parrains font des largesses qui humilient les pauvres parrains. Ces derniers veulent en faire autant par ostentation ou par vanité (*per bobansa et per ufana*), et non par esprit d'aumône. Ils s'endettent. Quant aux femmes, leurs visites aux accouchées font grand dommage au train de leur maison.

En conséquence, vicaires généraux, consuls et notables ont rédigé les ordonnances suivantes, comprenant douze articles, que nous résumons :

1 - Les parrains *(pairis, compaires),* allant au baptême, ne prendront pas avec eux plus de quatre compagnons *(companhos).*

2 - Les hommes ne porteront pas l'enfant entre l'église et la maison.

3 - Reprise de l'article 1 : le parrain n'aura pas plus de quatre hommes pour l'accompagner (*solassar*).

4 - Le cortège de la marraine *(la comaire) :* quatre femmes, pas plus.

5 - L'accouchée *(jazen)* et son mari *(senhor sos maritz),* tant que la mère sera couchée, ne pourront offrir de fouaces qu'au parrain et à la marraine.

6 - Les étrennes du parrain à la marraine ou aux filleuls sont interdites tant que la mère sera couchée. Mais si les parents sont pauvres, il pourra donner 5 sous de Rodez, en rappelant que c'est par aumône. Si le parrain est chanoine, prieur ou chevalier, il pourra donner plus de 5 sous.

7 - Visites à l'accouchée : seules pourront les faire les parentes ou, si elles sont moins de quatre, les voisines, mais à condition que l'on ne dépasse pas le chiffre quatre.

8 - On pourra dépasser ce chiffre, si la mère est dans le besoin.

9 - Tout contrevenant paiera une amende de 5 sous de Rodez. La moitié ira au bassin de l'œuvre de Notre-Dame, l'autre au bassin des ponts et chaussées.

10 - Les administrateurs des bassins devront réclamer l'amende s'ils ont connaissance du délit. Ils seront assermentés.

11 - Ils seront aidés pour la perception par le *baile* de la Cité ou l'official.

12 - Les consuls pourront modifier cette ordonnance s'ils le jugent utile, avec l'accord du représentant de l'évêque, de l'official ou du juge laïque de la Cité.

On trouvera des ordonnances ou des articles d'ordonnances du même type dans *Al canton : Millau-est*, 2003, p. 57-58 (texte de 1348), *Al canton : Najac*, 2001, p. 50-52 (texte de 1258) et *Al canton : Villeneuve*, 1995, p. 42-44 (texte de 1308).

1351, 2 mai.- Rodez

Déplacement et reconstruction de la léproserie du bord de l'Auterne.

Archives départementales de l'Aveyron, A. C. Rodez Cité CC 199, fol. 61 v°-64. Edité par H. Bousquet, *Comptes consulaires de la Cité et du Bourg de Rodez*, t. I, *Cité, 1350-1358*, Rodez, P. Carrère, 1925, p. 76-80. Nous reproduisons cette édition, avec quelques petites corrections.

L'an M. CCC LI, lo II dia del mes de may.

Essec se la meza que fes Me Huc Raynal per mudar la Malautia, e las altras causas, endenaysi coma s'esec.

Premieyramen, baylet a perpreza a Me Huc Payra et a Johan Dani ladicha malautia, de voluntat de sos companhos e del cosselh, que deguesso bastir la malautia el luoc en que aras es pauzada, e degron far IIII ussieyras e VI veyrials e I ayguieyra e I armari, e totas las aysinas sive officinas far de peyra talhada, e las paretz de peyra fregal, e cavar las pezaso<r>s, e trayre la peyra e aportar e-sert luoc, e fustar e redre fustada. E per far las causas desus, dec lor donar per cada huna cana cayrada, canat buech e ple, I escut d'aur, e las aysinas sive officinas so reduchas en aquel for : e Me B. Magorel pres carta ; e fo canat per Me Johan Steve, e trobet hi LX canas cayradas, canat buch e ple ; e pel fustar desus dih dec lor donar X escutz d'aur.

Paguiey a Me Huc Payra e a Johan Dani per las causas desus dichas .... LX escutz d'aur.

Item per fustar la malautia, endenaysi coma desus es dih .... X escutz d'aur.

Item paguiey à Me Huc Payra et a Johan Dani per mudar la peyra que era al cap del pon de l'Auterna oltra l'ayga, que n'i avia oltra VI^xx^ carradas de peyra, e det la portar del luoc, per rason quar la magor partida del cosselh [volia] que la malautia se mudes d'aquel luoc en que era ; e fo lor setisfah als sobredihs de ..... II escutz d'aur.

Item paguiey a P. Bastida per CCLXXVI sestier d'arena, l'escut a XXVI s. t..... IIII lb. IIs. VI d. t.

Item, paguiey a Johan Steve per IIII^xx^ e I sestier e emina de cals, a for de XVIII denier lo sestier ; monto, l'escut a XXVI s. t. .VI lb. e II s. e III d. t.

Item paguiey a la molher de Gauselm per mudar la teula de la Malautia vielha a la Malautia noela, l'escut a XXX IIII s. t. .....C e I s. t.

Item paguiey a P. Palhier e a Marti Maouset per VI dias que estero a tria la teula e a gitar a cargado, e ajudar a carguar los carres que portavo la teula, e a triar las fustas, a for lo dia de III s. ; monta, l'escut a XXXIIII s. t. ..... XXXV s. t.

Item paguiey a Brandoy per C latas, l'escut a XXXIIII s. t. ..... VIII s. t.

Item paguiey a Frocgayres per cubri la Malautia nova, l'escut a XXXIIII s. t. ..... C s. t.

Item paguiey a Me B. Magorel per far la carta de ladicha perpreza, l'escut a XXXIIII s. t. ..... V s. t.

Item paguiey a Johan Felip per III fustz as ops de far los tenhalhetz de la malautia, l'escut a XXXIIII s. t. ..... XXIIII s. t.

Paguiey a D. de Celas par la ferradura que mes hom a la malautia, qu'en redet comte lodih D., que Johan Dani e Huc Payra e W. Frocgayres, e la manieyra que s'esec :

Premieyramen, ne portet Johan Dani, lo III sabde del mes de jun, VI gofos de pes de XII lb. a for la lb. de XV d., monto ..... XV s. t.

Item per V lb. de plom qu'en portet Johan Dani, a for la lb. de V d., monto ..... II s. VI d. t.

*Item per VIII gofos qu'en portet Johan Dani, de pes de III lb. e miega, a for la lb. de XV d. t., monto ..... V s. VII d. e m^a^*

Item per hunas riegas de veyrial qu'en portet Me Huc Payra, de pes de VI lb. ..... VII s. VI d. t.

Vocabulaire :
meza : dépense.
endenaysi : ainsi.
perpreza : prix-fait, entreprise.
degron : ils devront.
ussieyras : portes.
veyrials : baies.
aysinas : services, choses utiles.
peyra fregal : pierre de carrière, non taillée.
pezasos : fondations.
sert : certain.
canat : mesuré à la canne.
buech e ple : vide et plein.
for : forfait.
gitar : a alors plutôt le sens de sortir.
cargado : lieu où se fait le chargement.
latas : lattes, voliges.
tenhalhetz : arbalétriers (et non chevilles, comme écrit H. Bousquet).
riegas : grilles.

Vocabulaire (suite) :
clavels barrados : clous de charpentier.
clavels latados : clous pour voliges.
clavels de giet : types de clous (?)
clavels de caplata : types de clous (?)
clavels plancados : clous pour plancher.
goffo am bossa : gond avec relief (?)
abrassados : pièces en fer servant à entourer (?)

Item per II gofos qu'en portet Johan Dani, de pes de II^es^Ib. . II s. VI d. t.

Item per VIII gofos qu'en portet Johan Dani, de pes de XIII Ib. ..... XVI s. III d. t.

Item per las riegas de V veyrials qu'en portet Me Huc Payra, de pes de XXIII Ib., costero ..... XXVIII s. IX d. t.

Item per XII clavels qu'en portet Me Huc Payra ..... VIII d. t.

Item per III palastratguas e per garnimen d'altras III qu'en portet Johan Dani ..... V s. t.

Item per XXX clavels barrados qu'en portet Johan Dani ..... II s. II d. t.

Item per VI^c^ clavels latados qu'en portet Johan Dani ..... XII s. t.

Item per XXXII clavels de giet, e per XX clavels de caplata qu'en portet Johan Dani ..... VIII s. VIII d. t.

Item per II^c^ clavels entre barrados e p[l]ancados qu'en portet Johan Dani ..... XII s. t.

Item per VIII^c^ clavels latados qu'en portet Johan Dani ..... XVI s. t.

Item per una palastratgua e I goffo am bossa, e per XXIIII abrassados qu'en portet Johan Dani ..... VI s. t.

Item per CL clavels latados qu'en portet Johan Dani ..... III s. t.

Item per L clavels barrados qu'en portet Johan Dani ..... III s. t.

Item per XXX clavels barrados qu'en portet W. Frocgayres ..... II s. t.

l'escut a XXXIIII s. t.

La léproserie ou maladrerie de la Cité était sur la rive droite de l'Auterne, près du pont par lequel passait le chemin en direction de Marcillac. On la transféra en mai 1351 sur la rive gauche et en un lieu plus élevé pour éviter les inondations. On récupéra autant que possible les matériaux de l'ancien bâtiment : 120 charretées de pierres, 276 setiers de sable, 81 setiers et demi de chaux. Pendant six jours, trois personnes, *la Molher* de Gauselm, P. Palhier et Marti Maouset trièrent les ardoises à l'ancienne léproserie. Les deux hommes les mirent en tas prêtes à être chargées *(gitar a cargado)*, aidèrent à leur chargement sur les chars et trièrent également les pièces de charpente en vue de leur récupération.

L'édifice destiné alors à abriter 4 malades, – la lèpre était alors en régression,– n'était pas très important : 4 portes, 6 baies, un évier pour évacuer les eaux de vaisselle, un placard...

1381, n. st., 9 mars.- Rodez

Adresse à Jean comte d'Armagnac, Fezensac et Rodez, lors de sa nouvelle entrée dans la ville, faite au nom des consuls et habitants de la Cité et du Bourg de Rodez par Dorde de Laparra, afin qu'il ne soit pas porté atteinte aux privilèges et libertés de la ville.

Archives départementales Aveyron, 3 G 30, fol. 4.

Les consuls de la Cité et du Bourg de Rodez apprenant que Joan, comte d'Armagnac, Fezensac, Rodez et Charolais, etc. voulait entrer, pour la première fois, dans la ville de Rodez, et du côté de la Cité, décidèrent de l'interpeller, au moment de son entrée, afin que ne soit point portée atteinte à leurs privilèges, libertés, immunités et droits. Les « *providi viri* » Bernard del Cros, Arnal Raysseguier, Raymond Dordé et Joan de Tauriac, consuls de la Cité, et Galhard Ebrard et Brenguier Seyrac, consuls du Bourg de Rodez, entourés de plusieurs « *probi viri* » vinrent à sa rencontre hors de la porte Saint-Martial de la Cité, qui est entre la cathédrale et la maison épiscopale. Il arrivait à cheval à l'entrée de la barbacane. Ils lui firent révérence. Il y avait là Dorde de Laparra professeur de lois et conseiller, Peire Terondi licencié en lois et juge du comté de Rodez et Me Peire Roux *(Ruffi)* bachelier en lois juge des Montagnes pour ledit comte de Rodez. Et Dorde de Laparra prit et tint la bride *(loram freni seu bride)* du cheval du comte, qui s'apprêtait à entrer et il lui dit ces mots :

« *Mossenhor, vos entendes intrar en la viela de Rodes ses neguna violacio, infractio, anullacio e ses tot autre prejudici de vostras honors, libertatz, drechs, franquesas ni autres vostres drechs, losquals, vos, aves ne pretendes aver per vostra noela intrada en ladicha viela de Rodes, ses neguna violacio, infractio, anullacio e ses autre prejudici de Mossenhor l'avesque de Rodes ni de sos successorts, ne de la glieya de Rodes, ni dels cossols de ladicha viela, ne de lors honors, libertatz, franquesas ni autres drechz, losquals ladich Mossenhor l'avesque e-nom de ladicha glieya de Rodes nelsdichs cossols on ne pretendo aver en vostra intrada e ses prejudici de lor e de cascu de lor e de tot autre.* »

Tandis que Dorde de Laparra prononçait ces paroles – le texte latin précise *recitatis*, ce qui suggère que la formule est rituelle et qui explique un certain archaïsme – le comte les écoutait avec bienveillance. Puis il déclara qu'il était vrai qu'il voulait entrer dans la ville, mais qu'il le faisait sans intention de porter préjudice aux honneurs, libertés, franchises et droits ni de l'évêque ni de l'église de Rodez, ni des consuls ni de la communauté des habitants de la ville. Sur quoi il prêta serment, s'engageant ainsi que ses successeurs. On décida de faire faire plusieurs copies de cet acte qui serait mis en forme par les notaires sous le contrôle de Dorde de Laparra, sans changer la substance de l'interpellation *(substancia tamen non mutata).* Le notaire rédacteur fut Bernard de Porta, clerc de la Cité de Rodez, notaire apostolique et épiscopal, en compagnie de Mes Esteve *Caslonis* et Begon *Leyderii*, notaires publics.

Vocabulaire :
viela : ville
violacio (m.A.) : violation
infractio (m.A.) : infraction
anullacio (m.A.) : annulation
honors : honneurs
libertatz (m.A.) : libertés
franquesas : franchises
noela intrada : première entrée (d'un seigneur) dans une ville ou une communauté d'habitants disposant de privilèges et relevant de sa seigneurie. Archaïsme pour *novela*, conservé en Rouergue en toponymie : exemple Castelnoel, près de Brommat.
e- nom : en nom
nels pour *ne los.*

1417-1418.- Rodez

Droits perçus par le comte de Rodez pour *la passada* (passage) des troupeaux sur le Causse comtal et par Flavin.

Archives départementales de l'Aveyron, C 1347, fol. 3-4 (Johan Fromen notari).

De la passada del bestial que lod. an montet estivar en la montanha que passet per lo Causse comtal, lod. an levada a la ma de mondit senhor per lod. Brenguier Valeta.

Premieyramen de Moss. R. Lagreza per IIII^M^ bestias menudas en que ne avia V^c^ bestias del comandayre de Drulha de que non paguet ren, en que n'avia M lachieyras e la resta vasievas, paguet per fromatges et per tot .... VII ll. t.

De Ramon Bosquet governador del bestial de Mos^or^ de Seveyrac per VI^c^ lachieyras et per VIII^c^ vacivas otra lo bestial de Mondit senhor et de Madona de Seveyrac et del collegi de S. Christofol, paguet per tot III ll. X s. t.

De Huc Boysso governador del bestial del Don d'Albrac per cent bestias grossas lachieyras et per III^c^ bestias g[r]ossas vassivas, paguet II ll. V s.

De Ramon Pilissier factor de Johan Cassanh per IIII^cx^ bestias grossas lachieyras et per II^c^ bestias grossas vacivas, paguet ..... II ll. t.

De Peyre Cornavi per M bestias menudas lachieyras et per III^M^ vassivas, paguet incluses XXX s. per I quart de fromatges ..... VIII ll. t.

De Dur[and] Rigal de Sant-Orcizi per XXX bestias grossas lachieyras et per C IIII^cx^ V bestias grossas vassivas, paguet ..... I l. XII s. t.

De Steve Neubat (?) alias Bajos per VI^cx^ bestias menudas lachieyras et per III^c^ IIII^cx^ bestias menudas vassivas et per XX bestias grossas lachieyras et per LX bestias grossas, paguet per tot incluses los fromatges ..... I l. XII s. t.

De B. de Vialanova governador del bestial de Bertran de Cayssac per V^c^ bestias menudas lachieyras et per mil V^c^ bestias menudas vassivas, paguet per tot et per los fromatges ..... III ll. VI s. VIII d. t.

De Guiral Peyroti gov[er]nado del bestial de Beto de Monsales per VII^c^ bestias menudas lachieyras et per XVIII^c^ bestias menudas vassivas, paguet per tot et per los fromatges ..... IIII l. XVII s. VI d. t.

De Bernat Simeon de Parisot per IX^c^ bestias menudas lachieyras et per M VI^c^ bestias menudas vassivas, paguet per tot et per los fromatges V l. V s. t.

De Ramon Dalboy que paguet per I home d'Alpueg - La Roq[uet]a per LX bestias boynas ..... VIII s. t.

Vocabulaire :
passada : taxe prélevée sur le passage du bétail.
M pour *mila.*
c pour *cent.*
lachieyras : laitières.
vasievas, vacivas, vassivas : femelles qui n'ont pas encore porté.
factor (m. A.) : agent, personne agissant pour une autre.

Vocabulaire (suite) :
de rasse (m. A) : ensemble ?

D'Astorc Galibert per CL bestias menudas lachieyras et per C IIII^{xx} X bestias menudas vassivas, et de Guilhem Segurel per II^{c} bestias menudas lachieyras et per II^{c} LX bestias menudas vassivas, pagueron entr'ambes, incluses los fromatges ..... I l. XVI s. VIII d. t.

De P. Gay per XL bestias grossas lachieyras et per CLXX bestias grossas vassivas otra X bestias que y avia plus de Mons. de Seveirac, paget per tot ..... I l. VII s.

De Johan Ginestet per II^{c} L bestias grossas et per CXX bestias menudas lachieyras et IIII^{xx} bestias menudas vassivas, paget per tot ..... I l. X s. t.

De Guibbert Lasanha governado del bestial del Clerjo (?) per XX bestias boynas lachieyras et per VI^{cx} boynas vassivas, paget ..... XV s.

De M[es]tre P. Cabrol per L boynas lachieyras et per II^{c} L boynas vassivas, paget una l. ..... XII s. VI d.

De Berthomiu del Bisbal demoran am Malrigo Valeta per LV menudas lachieyras et per IIII^{cx} XV menudas vassivas que menava en son tropel et per XX menudas lachieyras et IIII^{cx} IIII menudas vassivas que avia en Curanhes, paget per tot ..... XII s. VI d. t.

De Tando Gui de Sancta-Regonda per LX menudas lachieyras et per CLX menudas vassivas, paget per fromatges et per tot ..... IIII s. II d. t.

De Johan Austri per VI bestias grossas, paget ..... VI d.

De Johan Carada per se et per Johan Crespi et per Johan Vezols per CLX menudas lachieyras et per VI^{c} XL menudas vassivas que passero per lo Flavinhes, paguet per fromatges et per tot ..... I l. X s. torn.

De G[uir]al Balitran governador del bestial del S. de Gordo per III^{c} menudas de rasse que passet per lo Flavinhes, paget per tot III s. IIII d. t.

Que monta per tot ..... XLIX l. VII s. X d. t.

Ce très rare document permet d'évaluer le passage annuel des troupeaux transhumants soit dix-neuf troupeaux venant du Quercy et montant sur l'Aubrac en passant par le Causse comtal, au nord de Rodez, et cinq troupeaux venant des environs de Rodez (et peut-être de plus loin) et montant sur le Lévézou appelé *Curanhés* en passant par le *Flavinhés* (Causse de Flavin), au sud de Rodez. Ce mouvement est en fait double, car « *montar estivar* » est suivi quelques mois plus tard par « descendre hiverner », et parfois ce mouvement se produit en sens inverse du mouvement général, d'Aubrac, de Saint-Urcize, d'Alpuech ou de La Rouquette, vers le bas pays.

Le nombre total serait pour le Causse comtal de 1 825 bovins dont 230 vaches laitières et 1 595 bêtes ne portant pas et de 18 000 ovins dont 5 390 brebis laitières et 12 610 bêtes ne portant pas. Pour le *Flavinhés* les bovins n'étaient que 6 et les ovins 1 574, dont 295 brebis laitières et 1 279 bêtes ne portant pas. C'est finalement peu, mais il y avait d'autres passages.

Les propriétaires étaient les grands établissements religieux (*Drulha, Albrac*), de grands seigneurs (*Seveyrac*, peut-être *Gordo*) ou des personnages, peut-être des fermiers, qu'il faudrait identifier.

Rodés, peinture murale "Scènes de la vie de saint Eloi", *sègle XV.*
1 - COSSI LA MAY[RE DE] S. ALLOY VI .I. AYGLA SUS SON LIEH. (Comment la mère de saint Eloi vit un aigle au-dessus de son lit.)
2 - CO[SSI LA MA]YRE : DE S. ALLOY D[EMAN]D... (Comment la mère de saint Eloi demanda...)
3 - COSSI S. ALLOY MOSTRET LA SELA AL REY DE FRANSA. (Comment saint Eloi montra la selle au roi de France.)
4 - COSSI S. ALLOY MOSTRET LA [...] SELA [AL R]EY DE [FRANSA]. (Comment saint Eloi montra l'autre selle au roi de France.)
5 - COSSI S. ALLOY HORAVA .I. SANTUARI PLE DE RELLEQUIAS. (Comment saint Eloi priait [dans] un sanctuaire plein de reliques.)
(Cliché n° 1, *Coll. C.A.O.A.A.)*
6 - COSSI. S. ALLOY HORAVA E LANGEL DIS LI QUE ISAUZIT ERA. (Comment saint Eloi priait et l'ange lui dit qu'il était exaucé.)
(Cliché n° 2, *Coll. C.A.O.A.A.)*
7 - [COSSI. S. ALLOY] HORAVA. LO. S. QUE ERO EL RELEQUIARI. E LA MAN [...] ET. (Comment saint Eloi priait les saints qui étaient dans le reliquaire et...)
8 - COCI [.S.] ALLOY [...A] LS PAURES : DE DIEU. (Comment saint Eloi donnait aux pauvres de Dieu.)
(Transcriptions de Jean Delmas. Extr. de *Cinq ans de protection des objets d'art en Aveyron*, 1980)


1


2

XVe s.- Rodez

Début d'un petit traité d'arithmétique.

Archives départementales de l'Aveyron, 7 H 115.

Ensec se hun tractat per ben saber contar, loqual fa mentio del gran get he so ciel (?) per be saber contar totas somas de merchandisa, loqual es strach de l'algorisme.

Et primo ensenha la valor de las chifras he las te mostra en figuras ut sequitur : *1 2 3 4 5 6 7 8 9 0, de lasquals las nou permieiras so significativas he la desena no val re, mas fa faire vale las autras. La permieira val hun hi segonda dos et sic per consequens entro que seras a nou et nota que quant so totas solas no valo se aquo per que so fachas. Mas quant ni ha mai de huna, valo segon lo loc en que so pausadas, coma aisi 153 : aquestas tres figuras quant valo el te qual comensa de contar al reves, so es a dire a 3 dire nombre, al 5 desena, al hun dire centena et enaisi direm que lo tres, la-unt disem nombre, non valra seno aquo per que es facha, quar ela es sul nombre he nombre no val dire seno que hun, ha-donc valra tres. He segonda la-unt disem desena valra sinc desenas per so que se ela era sola valria sinc, mas ela es su-la desena conta an lo vers deves ma drecha e donc valra 5 desenas que son sincanta. Sus la tersa la-unt disem centena valra hun cent per so que se ela era sola no valria que hun. He donch direm que aisi ha 153, sent sincanta tres e enasi deves fa se ni avia quatre ho sinc ho mai.*

Ensec se lo vers que deves dire quant volras contar al get ho an la chiffra : nombre, desena, centena, milie, desena de milie, centena de milie, milio, desena de milio, centena de milio, milie de milio.

Apres que sabes quant valo las letras de la chiffra et qual veser cosi hom deu asetiar los getz : primieiramen, vos deves far hun albre de getz, segon la soma que volres gitar, la-un get luen de l'autre III detz et pueis come[n]sar de contar al permie get davas tu he dire sus aquel nombre, he sus lo segon desena, he sus lo ters centena, he sus lo quart milie, he sus lo quint desena de milie, he sus lo seie centena de milie, sus lo sete milio, sus lo hoche desena de milio, sus lo nove centena de milio, sus lo dese milio (sic) *de milio, en montant tan que volres he al drech del primier que hom dis nombre deves metre tot aquo que es mens de X coma so I II III IIII V VI VII VIII IX, he al drech del segon get metre totas las desenas coma so X XX XXX XL L ; he al drech del ters get deves metre totz los cens, drech lo quart totz los milies, drech lo quint las desenas de milie he enasi de totz los autres. He nota be que hun get de drech lo spasi val sinc d'aquels que so drech la linha dejost, he miech d'aquel de la linha desus coma hun get entre la desena he lo nombre, enaisi aquel que es entre la desena he la centena val cinc d'aquels jotz que so V desenas he va miech d'aquel desus que so cent, la-donc V desenas valo cincanta que es la mitat de cent he enaisi entendas de totz fins lo pre[mier] capitol. ...*

Le second chapitre est consacré à l'addition *(ajustar),* les suivants à la soustraction *(sustraire),* à la multiplication *(multiplicar* ou *multipliar)* et à la division *(partir).* Les chapitres sont accompagnés d'exemples ou exercices dans lesquels l'argent est la matière essentielle des calculs. Prenez 35 écus petits. Combien font-ils de sous, sachant que chacun vaut 27 sous et demi ? *C homes an despendut XV floris per hun sopa, quant ne deu paga cascun ?* Et bien entendu les opérations sont de plus en plus compliquées. Ce petit traité d'arithmétique pratique est destiné aux marchands et à tous ceux qui ont à manier des sommes d'argent.

Si nous comprenons bien, le compteur utilise un système comparable à celui du boulier : c'est une sorte d'arbre *(albre)* muni de branchettes *(getz),* que l'on dresse de la droite vers la gauche en partant des chiffres. Quand on arrive à 10, on ajoute une unité aux dizaines, autrement dit, on ajoute un *get* à celles-ci et on remet à plat les 10 premiers chiffres. Ainsi de suite pour toutes les rangées : dizaine, centaine, millier, etc.

Ce petit traité d'arithmétique du XVe siècle ne serait probablement pas parvenu jusqu'à nous si des pages laissées libres (ou ajoutées) n'avaient servi pour noter des redevances payées au couvent de Saint-Amans en 1582. Ces

Vocabulaire :
get : pousse, branchette, baguette.
algorisme (m. A.) : algorithme
las chifras : chiffres.
ut sequitur, lat. : comme suit.
entro que : jusqu'à ce que.
al reves : à rebours.
ha-donc : alors.
entendas pour *entendes*.

Rodés, tresième quart del sègle XV. (Coll. S. d. L.)

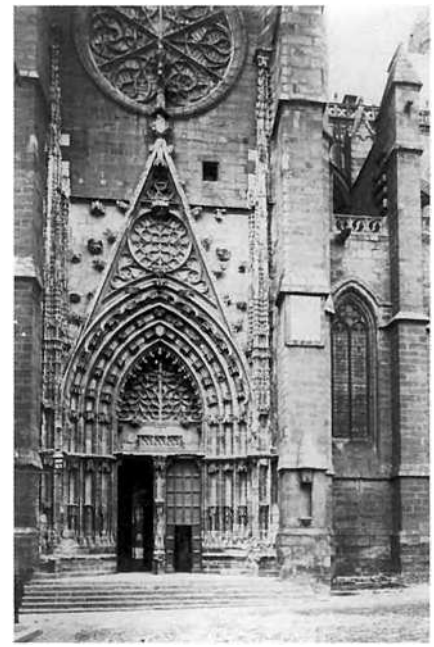

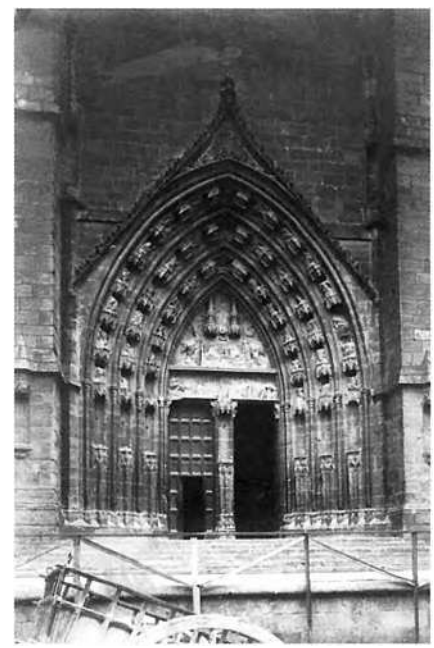

notes sont d'ailleurs écrites elles-aussi en langue d'oc. Un dernier mot au sujet de la date de cet ouvrage : la valeur de l'écu petit, 27 sous et demi, devrait permettre aux spécialistes des monnaies de le dater.

1506.- Rodez

Remède contre le rhume.

Archives départementales de l'Aveyron, E 1806, 3e cahier, Livre de raison de Guilhem de Podio, notaire de Rodez.

Pro lo raumas.

Primo de ordy hun planpon.

Iten de ysop hun gran planpon et que tot se bolisca ensemble en huna ola nova veyrada et que hy aja de aygua ho de vyn blanc hun cart et miech et que bolisca fort juscas que torne en dos terses et apres que ho cole tot et en apres que aje miecha llr. rasyms et de figuas et de mel blanc miech veyre et que tot aquo torne dedyns la ola. Boly hun petit et que apres ho layse pausa et que ho cole coma desus et apres ne huze cascunh mati et lo ser.

Vocabulaire :
raumas : rhume.
planpon : poignée.
ysop : hysope, plante aromatique de la famille des labiées.
veyrada (m. A.) : vernissée.
que torne en dos terses : jusqu'à ce que cela se réduise aux deux tiers.
cole : que l'on coule, transvase ou filtre.
llr. pour *liura* : livre.
huze : que l'on en use.

1542, 1er juin.- Rodez

Pactes de mariage entre Joan Asemar, fourbisseur, et Beatrix Bernard, fille d'Hug, tailleur, de la Cité de Rodez.

Archives départementales de l'Aveyron, E 1899, fol. 43.

A honor de Dieu, Sanctissima Trinitat, de la Verges Maria, sanctz et sanctas de Paradis, se enseguo los pactes matrimonialz fachs et passatz entre Johan Asemar spasie de la Cieutat de Roudez de una part et Hug Bernard sartre de lad. Cieutat d'autra part.

1 - *Premieyramen es pacte que lod. Johan Asemar penra per molher et sposara en Sancta Mayre Gleysa et lo temps ordenat per aquela Beatrix Bernarda filha deld. Hug Bernard.*

2 - *Item es pacte que per favor et contemplatio deld. mariage lod. Bernard de present dona et assigna per dot et verquieyra a lad. Beatrix sa filha una an lod. Asemar la soma de cinquanta lieuras t. et doas raubas de drap de Fransa bonas et sufficientas comma se aperte a ung menesteyral et a la dicha dels parents et amics de lasd. partidas, paguabla lad. soma so es XXV ll. t. davant lo anel et aussi lasd. raubas garnidas sufficientamen et lo demoran que so XXV ll. t. doas lieuras t. cascung an a la festa de la Purification de Nostra Dama.*

3 - *Item es pacte que lasd. paguas non se poyran pas acomola, sinon que fos cas que y agues facha sufficienta diligensa.*

4 - *Item es pacte que megensan lad. dot et aquela somma* (?) *lad. Beatrix quictara et de present per tenor delz presens pactes quicta a l'heretier futur deld. Bernard son payre totz autres bes paternals, maternals et fraternalz.*

5 - *Item es pacte que si era cas que y agues loc de restitutio a l'advenir, so que Dieu non vuelha, lad. dot sera renduda et retornara per lod. Asemar ho los seus en la forma, sorta et manieyra et per los termes que apareria estre estada paguada.*

6 - *Item es pacte que lod. Asemar recognoyssera lad. dot sobres sos bes mobles et immobles presens et advenir.*

7 - *Item es pacte que lod. mariage sera solempnisat en Sancta Mayre Gleysa, quant la una partida ho per lo ... requerira l'autra.*

8 - *Item et ultra so dessus lod. Bernard a assignat en dot et verquieyra et per lo lieh nubcial, doas flessadas so es una de lana et l'autra de retalz de aquela que lod. Bernard fa et quatre lensolz, paguables una flessada et dos lensolz, quant lod. mariage se solempnisara et la autra flessada et dos lensolz al cap de un an ap[r]es la solempnisacion deld. mariage.*

Et so estatz passatz los presens pactes et juratz per losd. Bernard Asemar et lad. Beatrix sobres los quatre Sanctz Evangelys de Dieu en lad. Cieutat de Roudez et dins la mayso deld. Bernard lo permier jour de jung

Vocabulaire :
spasie : fourbisseur, fabricant d'épées.
verquieyra : dot.
menesteyral : artisan.
davant lo anel : avant l'échange des anneaux.
sufficientamen : suffisamment.
acomola : additionner, accumuler.
megensan (m. A.) : moyennant.
restitutio (m. A.) : restitution (de dot).
recognoyssera : reconnaître.
retalz : coupons d'étoffes.

mil V^c XLII. Presens Loys Brunho (?), *Anthony Guy pellissier de lad. Cieutat, Hug Grefuelhe* (?), *Guilhem Bernard may jove sartre de lad. Cieutat, Peire Bessieyra hoste de ... de lad. Cieutat et me Molinier notari r.*

Le contrat de mariage que nous éditons est un contrat élémentaire qui n'est pas encombré comme les autres d'un préambule, exposant les saints fondements du mariage et l'utilité juridique de rédiger un contrat, ni des clauses finales, garantissant les engagements. Ce n'est peut-être qu'une ébauche d'un acte que le notaire n'a pas mis en forme définitive, faute de temps. A l'appui de cette hypothèse, on notera l'écriture très rapide et la rédaction un peu désordonnée. Ainsi le contrat de mariage, en général rédigé au moment des fiançailles, annonce la solennisation du mariage devant l'Eglise. Ici cette annonce fait l'objet de l'article 1, mais cet article est repris par l'article 7. Ainsi la dot fait l'objet de l'article 2, mais le père de la future la complète à l'article 8, alors que l'on a déjà parlé du paiement de la dot, de la renonciation de la future à ses droits, de la restitution de la dot en cas de décès et des garanties apportées par le futur.

C'est un contrat entre artisans : un fourbisseur, fabricant d'épées, d'un côté, un tailleur de l'autre. L'article 8 nous livre d'ailleurs une petite curiosité : le tailleur fournira deux couvertures dont une faite de *retalz*, coupons ou retailles d'étoffes.

Vocabulaire (suite) :
pellissier : pelletier.
r. pour *reial*.

1544, 22 avril.- Rodez

Préambule et clauses pieuses du testament de Johan Marty, vicaire à la cathédrale de Rodez, curé de Pinet.

Archives départementales de l'Aveyron, E 1899, fol. 239-240. Analyse, extraits et traduction partielle, publiés par J. Delmas, dans *Bulletin du Cercle Généalogique du Rouergue,* n° 20, avril 1997, p. 5-6.

[239] *Al nom de Dieu et de la Sancta Trinitat, a totz presens et advenir, causa notoria sia que l'an mil cinq cens quaranta quatre, lo XXII del mes de abrial, trescrestien prince Frances per la gacia de Dieu rey de França regnant et Reverend Payre en Dieu Monsenhor Monsr Georges d'Armanhac per la permission divina evesque de Rodes, estant en la presentia de me notary et testimonys jostz-escrichs, personalmen constituit honorable home Moss. Johan Marty, cappela viccary en la gleysa cathedrala de Rodes et recto de Pinet, diocesa de Vabre, sa et joyos de sa persona per la gracia de Dieu, entendemen et corps et en sa bona et perfiecha memoria coma a dich, mas el cogitan que non y a aulcung personatge en aquest monde que puesca fugir et evitar lo terrible jutgamen de Nostre Senhor Jhesu-Christ, jutge eternal davant loqual ung cascung sera tengut rendre compte et relicqua tant del be que del mal que aura fach en aquest monde et car non y a alcuna causa plus certana que la mort ny plus incertana que l'hora d'aquela et el non volen coma a dich s'en anar d'aquest monde en l'autre sans condure, ordenar et despausar de sos bes que Dieu luy a donatz et fayre son testamen, mas be affectan provisio a la salut de son arma et de sos bes, drechs et actions qualconquas qu'el aja ne despausa et ordena, afy que apres son decez entre sos nebotz et linatge sieu que hereties et autres sos successors degun debat, question ne proces no puesca per lo temps advenir naysse ne sortir, per que so dessus lod. testador, pensan que autras bonas rasos a so lo moven, a fach et ordenat son darrie testamen et darrieyra volontat et de sos bes tant mobles que inmobles ne a ordenat en la manieyra que s'ensec. Et permieyramen s'es segnat del segnal de la Sancta Veraya Crox en disen* : In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen. *Et a recomandada son arma et son corps a Nostre Senhor Jhesu-Christ, a la Sancta et Individua Trinitat, a la glorioso* (sic) *Verges Maria, als benuratz sanctz Peyre, Paul, Andrieu, Johan-Babtista, Johan Evangelista, Philip, Jacme, Martial appostols, Marty, Amans, Nicholau, Joseph, Lazare, Restituit, Thomas de Acquino, Eutropy, Steve, Laurens martirs et confessors, a son bon angels Michael, Gabriel, Raphael et a totz los angels et arcangels de Paradis et a las benhuradas sanctas Maria Magdalena, Martha, Catherina, Barba, Marias Jacobi et Salome et a totas las sanctas vierges et martiressas de Nostre Senhor Jhesu-Christ. En apres aussi a volgut*

Vocabulaire :
diocesa, f. : diocèse.
entendemen : entendement, facultés intellectuelles.
relicqua : reliquat, ce qui reste en fin de compte.
linatge (m. A.) : lignage, famille (cf. *Bulletin du Cercle Généalogique du Rouergue*, n° 13, juillet 1995, p. 11).
lo moven : le mouvant.
Latin : Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, amen.
individua (m. A.) : indivisible.
benuratz, benhuradas (m. A.) : bienheureux, bienheureuses.
martirs, martiressas (m. A.) : martyrs, martyres.

Vocabulaire (suite) :
incontinen(t) (m. A.) : incontinent.
agenda : cf. H. Affre, *Dictionnaire des institutions...*, Rodez, 1903, p. 6.
habituatz : habitués du chœur (de la cathédrale).
polpitre (m. A.) : lutrin.
clercya (m. A.) : clergé.
responsorys (ou *-riis)* (m. A.) : répons, paroles qui se disent ou se chantent à deux chœurs dans un office.
renc : honoraires du clergé participant à des obsèques (cf. *Bulletin du Cercle Généalogique du Rouergue*, n° 11, janvier 1995, p. 6-7).
semel, lat. : une seule fois.
mostie : monastère.
absolta : absoute.
vespre : soir.
ensevelir, esepeliran : ensevelir, enseveliront.
asempre : assemblée.
luminaria : luminaire.
cantatges : messes chantées pour un défunt (cf. *Bulletin du Cercle Généalogique du Rouergue*, n° 9, juin 1994, p. 7-8).
cappelania : chapellenie.
que de : ainsi que de.
charitat : charité (cf. *Bulletin du Cercle Généalogique du Rouergue*, n° 17, 1997).
apart : à part.
sobresdaurat : surdoré.
classes : glas.

et ordonat lod. testador que quant Nostre Senhor separara l'arma de son corps vol que sond. corps incontinen sia mes en una cayssa de fusta faicta de posses ben sarrada per que corruption de sond. corps ne sorta, am doas ou <ou> tres grandas barras et d'aqui sia portat en la gleysa de Sanct-Peyre lo [239 v°] *Daurat et, aqui estant, sia dicta et celebrada agenda, donan per aquela a totz los cappelas presens quatre denies torneses et aquela dicha lo corps deld. testado sia portat per quatre cappelas habituatz incontinent en la gleysa de Nostra-Dama davant lo polpitre una an la clercya de lad. gleysa et aqui sian dictz et cantatz tres responsorys de mors, so es* Subvenite etc., Ne recorderis etc, *et* Libera me *et en cantan losd. responsorys sia donat a ung chescun cappela y present per lo renc sieys dinies t.* semel etc. *Et so fach, a volgut et ordenat lod. testador vol et ordena que sond. corps estant en la cayssa sia apportat en la gleysa et mostie de Cabrespinas. Et apportan et passan aquel per Cebasac, a Besona, a Sanct-Jolia, a Sanct-Eulalia et a Vinnac per los cappelas de lasd. parroquias, si lor play, faran et diran, si lor play, a cascun desd. locz una absolta, disen los responsorys susd.* videlicet : Subvenite, Ne recordarys *et* Libera me etc. *alsqualz, per aquela far et dire, a cascun sera donat a cascun cappelan dex dinies t. Et quant lo corps deld. testador sera dins la gleysa deld. Cabrespinas seran tengutz los cappelas de lad. gleysa et parroquia lo enseveliran la cayssa an messa de mors haulta an diacre et subdiacre honorablamen, coma es de costuma de fayre, si es devers lo maty et non autramen et, si es sus lo vespre, lo ensepeliran et metran sond. corps en la tomba de sos payre et parens, estant al cap deld. cimitery de Cabrespinas devers lo solel levan, an los responsorys susd.* videlicet : Subvenite, Ne recorderys *et* Libera me etc. *Item et lo endema, si es caz que sond. corps no sia estat ensevelit an messa, sera celebrada la messa en la forma et manieyra coma si son corps era present an asempre de sos parens et amicz et lo endema sera comensada lo cap de la novena et, si era caz que fos estat ensevelit an lad. messa, lo endema aussi sera comensada la novena continuada per nou jorns, donan a cascun appelan de Cabrespinas et non a autres, per cascun jorn una messa per l'arma deld. testador et de sos parens et, cascun desd. nou jorn, aussi sera offert pa et vy et candela de sera coma es de costuma. Item aussi a* [240] *donat lod. testador per amor de Dieu et en remission de sos pecatz a cascun bassi et luminaria de Cabrespinas dex solz torn.* semel. *Item et paralhamen a ordenat lod. testador que, quant sad[a] novena sera acabada lo bot et cap d'aquela, sian celebratz et dictz tres cantatges generalz per los cappelas de lad. gleysa de Nostra-Dama escrichs en la taula de la cappelania de Purgatory losqualz faran dire et celebrar sos executors dejostz escrichs et donaran a ung cascun par una messa dos solz torn.* semel, *los chargian de celebrar ung cascun una messa per son arma que de sos parens. Item aussi a volgut lod. testador que autres tres cantages generalz sian fach, dictz et celebratz per los cappelas de la gleysa de Sanct-Marty de Pinet, donan coma dessus a ung cascun dos solz torn.* semel, *los chargian coma dessus. Item a volgut lod. testador et ordenat que sos exequtors dessobz declaratz fasso et ordono dins l'an una charitat de po de fromen et de vy generala als parroquias deld. Cabrespinas, lo po valen VIII d. et lo vy VIII d. t. et semblabla charitat apart sia donada aussi alz cappelas deld. Cabrespinas per una vegada, en preguan Dieu per son arma que de totz son linatge. En laquala gleysa deld. Cabrespinas a volgut et vol lod. testador et per lo servisse dels cappelas de lad. gleysa son calice d'argen sobresdaurat sia per sos exequtors baylat et donat, sans que jamais sia vendut, engatgiat ny alienat. Item a volgut lod. testador que los classes honestes et honorables a sa persona apertenens tant de Rodes que de Cabrespinas luy sian sonatz et las torchas neccessarias et candelas a son corps bayladas per celebration de sas obsequias et autra s'era neccessaria, lo tot a la discrection et voler de sos exequtors dejostz nommatz.*

Nous reprenons au sujet de ce document l'analyse que nous en avons donnée dans le *Bulletin du Cercle Généalogique du Rouergue* cité en référence.

C'est sans doute un cas exceptionnel que celui de Mossenh Johan Marty, prêtre vicaire en la cathédrale de Rodez, curé de Pinet, au diocèse de Vabres, qui fait son testament *sa* et *joyos*, le 22 avril 1544, afin qu'il n'y ait ni débat ni procès *entre sos nebotz et*. Il invoque la Trinité, la Vierge et les saints (4 lignes

du manuscrit) dont les apôtres qu'il nomme et *Thomas de Acquino*, les archanges (3 sont nommés), les anges et les saintes (3 lignes). Après sa mort, il veut que son corps soit mis dans une caisse de bois faite de planches, bien fermée, afin que la corruption de son corps ne sorte pas, avec deux ou trois grandes barres. Et que de là, il soit porté en l'église de Sanct-Peyre lo Daurat, à Rodez, et que là soit dite et célébrée une *agenda*. Et il veut qu'à cette occasion chaque prêtre reçoive 4 deniers tournois. Et quand l'*agenda* aura été dite, le corps du testateur sera aussitôt porté par quatre prêtres habitués du chœur dans l'église Notre-Dame, devant *lo polpitre* (lutrin), avec le clergé de ladite église. Là, on chantera *tres responsoriis* (ou *responsorys) de mors* (trois répons des morts), à savoir *Subvenite, Ne recorderis* et *Libera me*. Et l'on donnera à chaque prêtre présent *per lo renc* (pour honoraire) 6 deniers tournois.

Après, son corps, toujours dans la caisse, sera apporté dans l'église et monastère de Cabrespines, en passant par Sébazac, Bezonne, Saint-Julien, Sainte-Eulalie et Vinnac. Il sera porté chaque fois par les prêtres de ces paroisses, *si lor play* (selon leur bon vouloir) et, s'ils le veulent bien, ils diront en chacun de ces lieux *una absolta* (une absoute) ainsi que les trois répons précédents. Chacun recevra pour sa participation 6 deniers tournois.

Et quand le corps du testateur sera dans l'église de Cabrespines, les prêtres de cette paroisse seront tenus de *lo ensevelir* avec la caisse, avec messe des morts haute, diacre et sous-diacre, et honorablement, comme l'on a coutume de le faire, si c'est le matin. Mais si c'est l'après-midi, il n'y aura pas de messe haute ; on ensevelira son corps dans la tombe de son père et de ses parents, qui est au bout du cimetière de Cabrespines, vers le soleil levant, en disant les trois répons précédents. Si son corps n'est pas enseveli avec messe, on dira le lendemain la messe dans la forme et la manière que l'on met, quand le corps est présent, avec rassemblement *(asempre)* de ses parents et amis. Et le lendemain on célèbrera le bout de la neuvaine. S'il est enseveli avec messe, la neuvaine serait célébrée à la suite, pendant neuf jours. Chaque prêtre de Cabrespines (de ce lieu seulement) recevra chaque jour 2 sous tournois, moyennant quoi il sera tenu de célébrer chaque jour une messe pour l'âme du testateur et celle de ses parents. Pendant ces jours, on offrira du pain et du vin et une chandelle de cire, *coma es de costuma*.

Suivent les legs aux luminaires. *Tres cantatges generalz* (trois messes pour les défunts) seront célébrés par les prêtres de Saint-Martin de Pinet et chacun recevra à cette occasion 2 sous tournois. Il y aura *una charitat de po de fromen et de vy generala* (une distribution générale de pain de froment et de vin) aux paroissiens et aux prêtres de Cabrespines, le pain valant 8 deniers et le vin 7 deniers, et ceux qui la recevront prieront Dieu pour son âme et « l'âme de *son linatge* » (les âmes des défunts de sa famille).

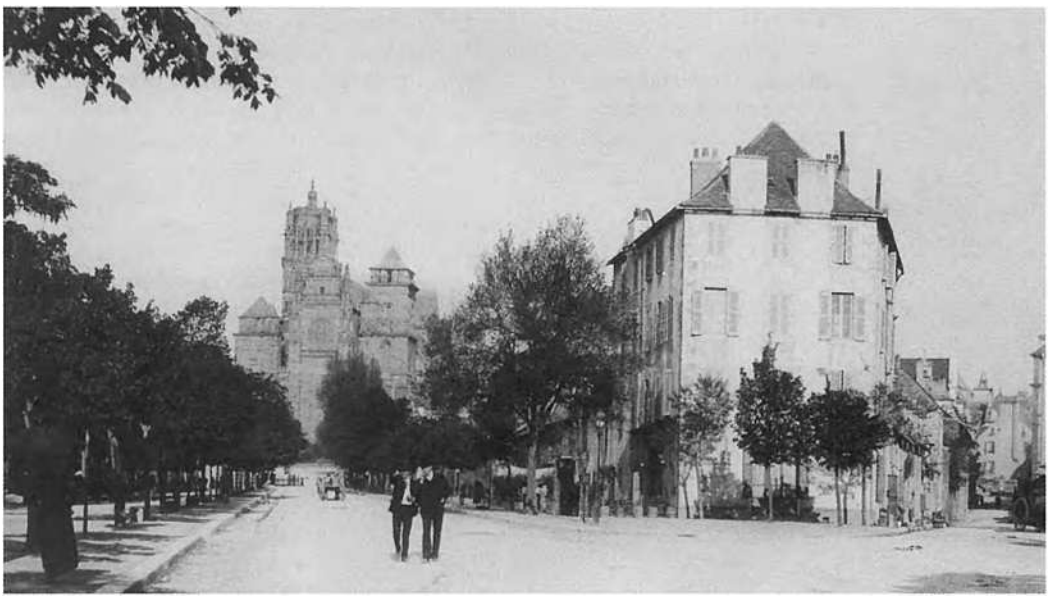

Rodés.
(Coll. S. d. L.)

1546, 25 juillet-1551, 13 novembre.- Rodez

Confection de la châsse et translation des reliques de saint Dalmas, évêque de Rodez.

Archives départementales de l'Aveyron, Fonds de Rodez, Bourg, GG 20, fol. 73-77.

[73] *Sanct Dalmacii*

Ensec se lo libre et rolle de la recepta et despensa facha per las seignors consols del Bourg de Roudes per faire far la capsa de Monseur sant Dalmacii et per relevar lo corp sainct.

L'an mil cinq cens quarante sieys et lo vingt et cinq jour dels mes de julhet lo honorable home monseur Gerald Masnau canonge de la esgleysa katredale Nostre-Dame de Roudez mogut de devotion a Nostre-Seignor Jhesu-Christ et a la glorieusa Virges Maria maire de Dieu et Monseignor sainct Amans et Dalmacii desquals los corpses reppauso en la esgleysa de Sainct-Amans del Bourg de Roudez donés et reallament baillés a messeignors consuls deldict Bourg patros et obries de ladicte gleysa de Sainct-Amans per far la capsa deldict Sainct-Dalmasi ung bassi d'argent pezant sept marcz doas onsas, una tassa d'argent pezan quatre marcz vingt et ung dine, aultra tassa d'argen pezan quatre marcz une onsa cinq dines et tres cens testons d'argen pezan XI marcz quatre onsas IX dines que monte en tot la soume de vingt et sept marcz, XII dinies d'argent du ponson et marca de la villa d'Avignon.

[73 v°] *Et losdictz seignors consols apres aver aguda deliberatieu de conseilh de la villa et Bourg de Roudez se devian acceptar ladicta soma et far far ladicta capsa per loqual conseilh fonc dich et ordenat que losdictz consols et coumuna devia acceptar ladicta soma et procedir a far ladicta capsa per so que longtemps avian ladicta villa, comuna et parroquia avia affectat et deliberat de la faire per honor de Dieu et deldict sainct Dalmasi. Et per que apres los consols del Bourg de Roudez so es seignen Blasi Siccard, seignen Frances Boyssieyra, mestre Peyre Unaldi et seignen Bernard Masnau consols deldict an baillero a far ladicta capsa a mestre Anthoni Frechrieu argentie de la Cieutat de Roudez et so lo XXII del mes de septembre mil V^c XLVI jusquas al pes de XL marcz d'argent ou environ et dieu fornir lodict argentie la peyraria que y sera neccessaria. Et per la faysso et peyraria losd. consols et villa luy donnara et pagara la some de IX^xx ll. t. ainsi que apert per insturmen pres per me Durand Besombas notari greffier de ladicta ville et mayson comune.*

Recepta

Per que metrem ayssy apres la recepta que es estada facha tant d'argent, or e perlaria et peyraria per far ladicta capsa.

Et permieyrament losdicts XXVII marcz XII d. d'argen baillatz per lodict Masnau en la manieyra que dessus. Per so .....XXVII marcz XII d.

Plus en una copa d'argent surdaurada que el temps passat senhen Guiral Daulho avia donada per far lad. capsa. Peza ... II marcz V onsas XVIII d.

Plus una caysseta d'argen que era en ladicta gleysa anciene an las armas de la ville, pezan ..... I marc I onsa IX d.

[74] *Plus ung bassi en loqual l'om quistava en ladicta esglisa per las armas de purgatori loqual bassi era gastat et trinquat, pezan .... III marcz II onsas XVIII d.*

Plus delsdictz testos foro compradas de sire Guilhem Coderc merchant de Roudes tres tassas d'argen a doble ponson de Paris per lo pres de XIIII ll. lo marc et pezavo toutas tres ..... III marcz IIII onsas XII d.

Loqual argen fonc reffondut per lo affinar et quant fonc fondut et affinat restat en argen fy que fonc bayllat aldict Frechrieu argentier la quantitat de ..... XXV marcz IIII onsas IX d.

Plus l'an mil V^c XLVII et lo II del mes de may Monsr lo consol Dardena bayllet aldict Frechrieu argentier VI marcz d'argen et VII onsas XVIII d. argen de seurada loqual argen lodict Dardena avia ressauput deldict Siccard tant <tant> per lasdictas doas tassas que testos susdictz. Per so .... VI marcz VII onsas XVIII d.

Vocabulaire :

[73] *esgleysa katredale* : cathédrale.
corpses pluriel de *corps.*
obries : responsables de l'œuvre.
capsa (m. A.) : châsse.
dine : denier, division de l'onse.
testons : testons, monnaies (portant la tête de Louis XII, d'où le nom).
ponson : poinçon.
[73 v°] *seignen* (m. A.) : sire.
argentie : argentier, orfèvre.
peyraria (m. A.) : pierrerie, ensemble de pierres précieuses.
perlaria (m. A.) : ensemble de perles.
surdaurada (m. A.) : surdorée.
[74] *armas* : âmes.
affinar : affiner.
seurada : ?

Plus lodict an et lo XXI del mes de may lodict Frechrieu argentier pres et luy fonc baillat per las mas de seignen Amans Daulho seignor de la Roquete per alaras consol IIII marcz XVIII d. argen en quatre tassas marca de Paris que costava XIII ll. t. lo marc, que monta LIII ll. IIII s. IIII d. t. Per so ..... IIII marcz XVIII d.

Plus foro per los seignors consols et comunitat depputatz per faire et conplir ladicta capsa et ou condure seignen Frances Boyssieyra seigneur de Carsenac et seignen Frances Dardena merchant.

[74 v°] *Et apres forec procedit a far ladicta capsa per lodict argentie loqual vacquet a la faire per diverses jusques a l'an mil V[c] L en loqual an ladicta capsa forec perfenida jusques a la daura et mectre la perlaria loqual argentie disen que y perdia, luy forec per villa taxat per tot so que poyria aver may fach que non devia ou per sa perda que disia y fayre C ll. t. a luy estre pagadas quant ladicta capsa sera perfenida et daurada et las peyrarias pausadas.*

Per que ladicta capsa touta blanca et sans daururas ny peyraria renduda per lodict argentie alsdictz consols et ville pezet tant ladicta capsa que los chassotz per enchassar la peyraria, pezet .... XLVII marcz IIII onsas.

Et consideran per ladicta villa de present non poder far daurar ladicta capsa per so que ladicta ville avia d'aultres grandz affaires et chargas, fonc avisat que intertan l'om fezes benesir ladicta capsa blanca et y mectre las sainctas reliquas.

Per que, apres l'an mil cinq cens cinquante ung, preparada ladicta capsa per y mectre la saincta ossa deldict Mons[r] sanct Dalmatii forec notifficat per los seignors consols, seignen Guilhem de May, seignen Peyre Novagleysa consols deldict an, en abscence desdictz Frances Boyssieyra, M[e] Peyre Massars consols lors conpanhos, al Reverendisime cardinal d'Armanhac evesque de Roudez lo requeren que luy plasegues de venir ubrir lo tombel ont repausava lodict corps de sainct Dalmasi loqual offeric faire son degut, donan licentie alsdictz consols que appellat los sacresta et camarie de ladicta gleysa anesso preparar lodict tombel et hostar tout enpachamen que non calgues sinon ubrir lo tombel et visitar ladicta saincta ossa.

Vocabulaire (suite) :

[74 v°] *perfenida* (m. A.) : achevée.
chassotz (m. A.) : loges dans lesquelles on enchâsse les pierreries.
enchassar (m. A.) : enchâsser.
intertan (Alibert : *entretant*) : pendant ce temps.
ossa : ossements, squelette.
sacresta : sacristain.
camarie : camérier.



Deus nobiscum,
Arch. dép. A. Bourg, AA 7, fol. 276.
(Cl. L. J.-L.)

Vocabulaire (suite) :

[75] *dostadas* : ôtées.
regiatz : grilles.
enbutimat (m. A.) : garni de mastic ou de poix.
supercedit : sursis.
venua : venue.
religieuses : religieux.

[75 v°] *demesida* : défaite.
avilhamens : habillements.
expelida pour *espedida* : expédiée.
trasmudadas (m. A.) : transférées.
enventirisadas (m. A.) : inventoriées.

[76] Latin : ici reposent, dans la béatitude, les membres sacrés de saint Dalmas évêque de Rodez

[75] *Per que lodict an et lo venres XXIII de octobre lodict de May an losdictz sacresta et camarie se so trasportatz a ladicta cappella ont es lodict tombel et an dostadas et fachas hostar los regiatz del ferre que ero desa et dela et an trobat lodict tombel de peyre ben sarrat et cubert per dessus de boys ben obrat fort enbutimat et fermat per que aparia de long temps non estre ubert, vist ne visitat ; et so fach es estat supercedit de aultra procedura en ubertura jusquas a la venua et presencia deldict Reverendisime cardinal ou de son viccari et loctenen. Et so estatz presentz en so dessus Monsr Guilhem Calforn cappella, Eloy Momoto et plusieurs aultres et me.*

Et secutivement l'an dessus et lo dilus XXVI jour del mes de octobre, en ladicte esgleysa de Sainct-Amans et cappella de Monsr sainct Dalmasi, apelat Reveren payre en Dieu Monsr Nycholas du Magin evesque de Salone, viccaire de Reverendisime cardinal d'Armanhac evesque de Roudes, et aco faire coumes per lodict Reverendisime cardinal per ubrir et visitar lodict tombel deldict Monsr sainct Dalmasi, ez presences desdictz seinhen Guilhem de May et Pierre Novagleysa consols, religieuses Guilhem Monnier sacresta, Anthoine Galibern camaries de ladicta esgleysa, Messrs Jehan Delauro recteur de ladicta esgleyssa, Guilhem Bellet recteur de la gleysa katredale de Roudez, Monsr Gerauld Masnou, Jehan de May canonges de ladicta esgleysa katredale, Peyre Tresrieux, Hug Galhac cappellas, maistre Hug Delaura notari secretari deldict Monsr Reverendisime cardinal et plusieurs aultres, apres avoir per lodict Monsr viccari dicha messa et l'offici acoustumat et dire en la visitation de sainctes reliques de sainct corps, es estat procedit a la ubertura deldict tombel et sepulcre, trobat en peyra en ung nauc de peyra et covert de aultra grand peyra tenen la testa dejost lo altar et los pes contre la muralhe de ladicta cappella, loqual tombel es estat trobat fort fermat [75 v°] *et sarrat seguramen, loqual es estat ubert a gran forsa per coumandamen deldict senhor per Anthoni Poget masson, Peyre Roqueta fustie, ont es estada trobada la saincta ossa deldict sainct Dalmasi, so es la testa jost lo altar en partida demesida et apres lo corps et las cambas ou los sainctz osses se teinan encaras de color roga et vermelha et los pes desfachs et demessitz en partidas sans y aver trobatz aulcungs avilhamens ne aultra causa sinon ung escriptura escritpcha en plom anciena laqualha es estada mesa en invertari* (sic) *comme se conte aysi apres et non sans causa, car, ainsi que es estat dict et estre trobat per escripturas antiquas, lodict Mos^r^ sainct Dalmasi era evesque de Roudez l'an de la inca[r]natio de Nostre Seignor Jhesu-Christ sieys cens trente ung per que avia de temps de son trespas IX CC ans et plus et ladicta invention es estada facha et trobadas lasdictas santas reliquas l'an, lo jour et presens los que dessus et plusieurs aultres en grand nombre, de que losdictz seignors religieuses et consols ne an demandada acta estre per me notari presa et rettenguda, laqualla lodict Monsr viccari a consedida estre rettenguda, facha et expelida per me notari, lodict Me Hug Delaura secretari susdict.*

Et apres l'an dessus et lo disapde VII de novembre en ladicta cappella ladicta saincta ossa et reliquas foro per lodict Monsr lo evesque de Salona, viccari deldict Reverendisime cardinal, presas et trasmudadas en ung coffre de plom a so preparat et enventirisadas tout ainsin que se conte en lo eventari sur so fach de la tenor que se ensec.

Enventari dez reliquas trovées au tombeau de Monsr sainct Dalmasi translaté et eslevé par Révérend père en Dieu Monsr Nycholas du Magin évesque de Salone viccaire général de Révérendisime cardinal d'Armanhac évesque de Roudez le sapmedi VII du moys de novembre l'an mil V^c^ cinquante ung.

[76] *Apres que ledict tombeau a esté hovert a esté trové en icelluy ledict corps sainct, c'est les oz toutz joignantz entiers et sur la testa ung escrip en plom de la teneur que s'ensuit :* † Hic requiescunt sacra menbra beati Dalmasi Ruthenensis eppiscopi feliciter.

Apres ont estés trouvés toutz les oz des deux piedz.
Pl[u]s les os des deux jambes despuys les genols en jost.
Plus les deux os des cuysses des genols en sus.
Plus les os des deux bras.
Plus les os des espaules.
Plus les os des reins et du col.

Plus les os des costes.
Plus les os des deux mans.
Plus la mandibulle et le os coronal de la testa
Plus aultre quantité de podra et aultres chouses ressemblant cher odorante que le tout a esté receu et miz en ung coffre de plom à ce préparé.

[76 v°] *Et ont esté présent en ce dessus et assistens religieulx Guillaume Monnier sacrestain, Anthoine Galibern camarier de ladicte esglise, Jehan Delauro recteur de ladicte esgleysa, Guillaume Bellet, recteur de ladicte esgleysa katredalle de Roudez, sire Guillaume de May, Pierre Novagleysa consuls dudict Roudez et plusieurs aultres illec assistens, et nous Hugues Delauro, notaire secrétaire dudict Révérendisime cardinal, et Durand Besumbas notaire secrétaire desdictz seigneurs consulz et ville de Roudez.*

Sequtivement continuant ladicta saincta invention et translation deldict sainct Dalmacii, l'an dessus et lo divenres tretzeme deldict mes de novembre, jour de la festa deldict sainct Dalmasi, en la esgleysa de Sainct-Amans lodict Reverendisime cardinal assemprat per losdictz seignors consols deldict Bourg per venir far ladicta invention et translation deldict corps sainct fes faire procession general assembladas toutas las clercias de ladicta ville tant de ladicta gleysa katredalle que predicados et frayres menors et toutz se trobero en grand compania en ladicta gleysa de Sainct-Amans et aqui lodict Reverendisime vestit del habit pontiffical sur ung triatre fach devant la porta granda del cor de ladicta esgleysa affy que tot lo monde hou pogues veze et aussir, per so que era aqui en grand nombre congregatz, forec aqui facha preche et prediquet Monsr [blanc] *Aranhonis et aqui ero portadas sur lodict triatre toutas las capsas et reliquies deldict sainct Amans et de sainct Laurens et aqui lodict Reverendisime cardinal vestit comme dessus en pontiffical mostret a tout le monde que era aqui presens ladicta ossa ; premieyramen la mandibula et mayssa deldict sainct complida de tretze dens et aussi lo hos coronal de ladicta testa, losquals mandibula et os coronal foro per lodict Reverendisime cardinal mezes en ladicta capsa d'argen a n'aco preparada et apres mostret a toutz publicamen losdictz sainctz osses* [77] *tant de las cambas, cueyssas, brasses, costes que touta la resta et apres ho mes dins lodict coffre de plom aqui preparat et aussi forec en lodict coffre de plom tornat remettre lo escripteau que era estat trobat en lodict tombel, loqual es dessus inserit et devantaige lodict seigneur Reverendisime y mes en lodict coffre ung aultre escripteau escript en parchemin delqual la teneur ce ensec :*

Regnabat apud Gallos christianissimus rex Henricus ejus nominis secundus, superintendebat vero diocesi Ruthenorum illustrissimus dominus Georgius Sanctorum Johannis et Pauli martirum cardinalis presbyter ab Armanhaco nuncupatus dum beatissimi Dalmacii Ruthenorum episcopi sacra menbra in hoc tumulo ab eodem illustrissimo domino fuere recondita idque anno Domini millesimo (rajouté au-dessus de la ligne) quingentesimo quinquagesimo primo supra sesqui millesimo, die vero novembris decima tercia. Sic signatum, sic est Georgius cardinalis de Armanhaco Ruthenorum eppiscopus.

Et apres lodich coffre forec claus et covert an la coverta de plom ont so affigidas las armas et escus deldict Reverendisime cardinal et de Monsr lo comte de Rodez devers una part et devers l'autre part las armas et escu de ladicte ville et al torn deldict coffre escript l'an et lo jour de ladicte venerable translation. Et apres portat lodict coffre honorablamen aldict cappella ont era estat trobat et remes dins lo tombel de peyra de la ont era estada atrobada ladicta saincta ossa et lodict tombel relevat de bas, so es dejost l'aulta, en sus, so es dessus lodict altar.

[77 v°] *Et so estatz presens comme dessus en ladicha solempnitat lo surnommat Monsr lo evesque de Salona, canonge et secrestan de ladicta esgleysa katredalle, les messieurs archidiacres, canonges, viccaris et aultres habitans de ladicta esgleysa, covens desdictz freyres predicados et menors deldict Roudez, los seignors consols de ladicta Cieutat de Roudez, officiers delsdictz seignors et aultres bourgeses, merchans et menesteyrals et aultres populars en grand nombre que no podian caber en ladicta esgleysa de Sainct-Amans, en fazen ladicta solempnitat, pregan toutz lodict sainct que luy plasegues penre per agreable ladicta elevation en honor del sieu sancte*

Vocabulaire (suite) :

[76] *os coronal* (m. A.) : os coronal, os du front.

[76 v°] *assemprat* : sollicité.
clercias (m. A.) : clergé, clercs.
predicados : (frères) prêcheurs.
frayres menors : frères mineurs.
habit pontiffical : vêtement pontifical.
triatre : théâtre, estrade.
en pontiffical : en vêtements pontificaux.
mandibula (m. A.) : mandibule.
mayssa : machoire.

[77] Traduction simplifiée :
le roi très chrétien Henri II régnait en France et le très illustre seigneur Georges cardinal-prêtre du titre des saints martyrs Jean et Paul, dit d'Armagnac, était à la tête du diocèse de Rodez, quand les membres sacrés du très saint Dalmas, évêque de Rodez, furent renfermés dans ce tombeau par ledit très illustre seigneur, l'an du Seigneur 1551, ... le 13 novembre. Ainsi signé : Georges cardinal d'Armagnac, évêque de Rodez.
affigidas (m. A.) : ajoutées.

[77 v°] *freyres* pour *frayres*.
menesteyrals : gens de métier, artisans.
populars : gens du peuple.
caber : contenir, être contenu.

nom, multiplication et conservatieu de la saincte fe catholica, et que luy plassa pregar Nostre Seignor Jhesu Christ nostre redemptor et touta la Sainctissima Trinitat de nouz perdounar nostres peccatz et en aquest monde nous donnar gracia de far obras a luy plasentes per que a la fy de nostres jours puescan venir a la gloria eternalla de Paradis, amen.

Soy estat present en tot so dessus et per so me soy ayssi soubz-signat.

Besumbas notari greffier

Nous n'allongerons pas ce texte, jusqu'à présent inédit, par un long commentaire. Nous nous contenterons d'un sommaire :

Rôle de la recette et dépense faite par les consuls pour faire la châsse de saint Dalmas et relever le *corp sainct* (très vieille expression figurant déjà dans l'acte de 1202 ; voir plus haut).

1546, 5 juillet.- Guiral Masnau, chanoine, donne aux consuls du Bourg, patrons de Saint-Amans, divers objets d'argent pour faire la châsse de saint Dalmas.

Les consuls et le conseil du Bourg acceptent l'offre et le projet, qui est d'ailleurs conforme à leur intention.

1546, 22 septembre.- Bail à prix-fait de l'ouvrage à Antoni Frechrieu, orfèvre de la Cité de Rodez. Celui-ci fournira les pierres précieuses nécessaires.

Recette : dons de G. Masnau et G. Daulho, récupération de pièces d'orfèvrerie de la ville, de l'église Saint-Amans, achats. Fonte et affinage de l'argent, qui est remis à Frechrieu.

1547, 2 mai.- Dardenne, consul, donne de l'argent à Frechrieu.

1547, 21 mai.- A. Daulho, consul, fait de même.

Travail de l'orfèvre, de 1547 à 1550. Difficultés financières pour l'achèvement de la châsse. On renonce à la surdorer. On gardera la *capsa blanca.*

1551.- Les consuls demandent à l'évêque, le cardinal d'Armagnac, de venir ouvrir le tombeau (sarcophage) de saint Dalmas.

1551, 23 octobre.- On prépare l'ouverture en présence du sacristain et du camérier de Saint-Amans.

1551, 26 octobre.- Mgr. Nicolas du Mangin, évêque de Salone, vicaire général du cardinal vient célébrer la messe, procède à l'ouverture du tombeau et à l'inventaire des os du saint.

1551, 7 novembre.- Mgr. du Mangin transfère les reliques dans un coffre de plomb. Suit l'inventaire détaillé des ossements.

1551, 13 novembre, jour de saint Dalmas.- Invention et translation solennelles des reliques par le cardinal d'Armagnac. On joint à celles-ci un authentique en latin. Le tombeau de pierre est lui-même relevé au-dessus de l'autel. Toute la ville est présente à l'événement.

1582, 3 septembre.- Rodez

Relation par Jehan Bonal, des funérailles de Mgr. Jacques de Corneilhan, évêque de Rodez.

Archives départementales de l'Aveyron, 40 J, Livre de raison des Bonal, fol. 25 et 26. Publié avec commentaire par J. Delmas, dans *VIIe centenaire de la cathédrale de Rodez*, 1977, éd. 1979, p. 97-121.

[25] *L'an mil V^c^ LXXXII et lo XXIXe jour del mes de aoust que era ung dimecres, jour de la decollation de Sanct Johan a huech hores moriguet devers lo mati, moriguet mons^r^ Jacques de Cornilhan evesque de Rodez et non lo ensebeligro jusquas al dilus ters jour de septembre et demoret entre lod. temps dins la cappella de la evescat vielha embaumat, tout descovert de visatge que una granda quantittat de poble eld. temps venian luy dona de l'aygua senhada et el era acouttrat en so abitz episcopals an crossa et mittra et, tant que demoret la, y aguet torchas alucadas nuech [et] jour et los cappellas toutjour disian ou messas ou lo saultier.*

Vocabulaire :
decollation : fête de la décollation de saint Jean-Baptiste (29 août).
saultier : psautier.

Et apres lo jour de dillus de la sepultura forec ensebelit en la gleysa de Nostra-Dama ont avia al comensamen los cinquante Suysses et apres los penitenties blancz et blus et apres los frayremenos et apres los predicados et las clercias tant de Bourg que de Cieutat et apres los habittans de la Barrieyra et los aultres del Bourg an forsa torchas et las armories de Borg et aultres an de [25 v°] *torchas an las armorias de Madama del Monestire et d'aultres an XXIIII torchas de la Cieutat an las armorias de la Cieutat et d'aultres an raubas de burel an las torchas et armoyries de Monsr de Rodez et douxe an las torchas et armoyrias del chapitre et douxe paures an raubas et XII torchas et armorias de la Comtat de Rodez que los officiers de la Comtat avian fachas fayre. Et apres venian toutz los servidos de la mayso de Monsr de Rodez abilhatz de negre et los principals portavo l'ung devant l'aultre la crossa, mittra, gantz et aultras causas couvert de crespe negre. Et apres venia Monsr l'abat de Bonecomba que menava lo frayre de Monsr de Rodez et los canonges de degré en degré menavo los aultres parens et officiers de Monsr de Rodez et en elses y avya forsa domadies et vicaris per mena lo dol que era grand. Et apres los soldatz de la villa venian abilhatz de negre an l'arcabousa coverta dejoust lo manto et ny avia L^a ou enviro. Et apres venia la villa, a sçaver la justissa devers la man drecha ont era Monsr lo juge comunal de Rouergue, Monsr Negre, ieu, Monsr Gorrany, Nygri, Coderc* [26] *et Bonal doctors et aultres licenciats de la villa et forsa notaris et devers la man gaucha los cossols de Cieutat et de Bourg et los borgeses et merchantz de la villa et forsa poble devant losquals era lo huychie del Comtat, lo baylle de la villa et los banies per fayre fa plassa. Et aytal partiguet de lad. cappella et aneren a la plassa et al portal de l'Anvergua en carieyra nova et a la plassa de Bourg et a la gleysa de Sanct-Amans, passeren par las claustras et sementeri et per la carrieyra de Panadeute et de la Peyra del blat a la Bulhieyra et devant los predicados et a la plassa de la Frucha et a la Guitardia et al portal de Sanct-Christoffol et al sementeri devant la porta de la gleysa et a la capella parroquial et dins lo cor. Et Monsr de Bonacomba era devers lo costat de l'archidiacre de Milhau al premie loc et apres lo dol et devers la cadieyra de l'evesque lo chapittre et la justissa devers l'archidiacre de Sanct-Anthony et los cossols devers l'archidiacre de Conquas et Monsr l'archidiacre Mage feguet lo affici, et* [26 v°] *non y aguet ges de offranda a causa de las honors de ung chascung corps e per desa lo differen que y poyria estre. Et las fennas venguero touttas darrieyras.*

On trouvera dans l'article *Funérailles épiscopales*, cité en référence, la description et l'analyse des cérémonies qui accompagnaient la sépulture des évêques de Rodez. La relation de celle de Jacques de Corneilhan par Jehan Bonal est particulièrement précieuse, car c'est le fait d'un laïc, soucieux de décrire le cortège, son parcours et la place de chacun dans la cérémonie.

Retenons quelques points : le corps est embaumé *(embaumat)* et revêtu de ses habits épiscopaux, avec crosse et mitre. L'ordre du cortège est le suivant : les Suisses, les pénitents blancs et bleus, les cordeliers et les dominicains, le clergé, les habitants de la Barrière et du Bourg, du Monastère et de la Cité, chacun portant des torches avec les armoiries de la communauté ou de la seigneurie à laquelle il appartient (Bourg, abbesse du Monastère, Cité, évêché de Rodez, chapitre, comté de Rodez), les serviteurs de la maison épiscopale portant les insignes de l'évêque, les membres de la famille conduits par des dignitaires ecclésiastiques, cinquante soldats de la ville avec l'arquebuse sous le manteau, puis les magistrats et les notaires à droite, les consuls de la Cité et du Bourg et les notables à gauche, l'huissier du comté, le *baylle*, les employés communaux chargés de la police, et enfin la grande foule. La procession part de la chapelle de l'évêché, va à la place de la Cité, descend à la porte de l'Embergue, remonte par la rue Neuve *(carieyra nova)*, rejoint la place du Bourg, Saint-Amans (où se trouvent le cloître et le cimetière), emprunte la rue de Panadeute, remonte à la mesure du blé (place du Bourg), puis rue de la Bullière, tourne vers le couvent des dominicains, repasse place des Fruits (carrefour Saint-Etienne), emprunte la rue de *la Guitardia* (rue du Touat), le portail Saint-Christophe, entre dans le cimetière de la cathédrale, puis dans la cathédrale, enfin fait un tour par la partie parois-

Vocabulaire (suite) :
penitenties : pénitents.
frayremenos : frères mineurs, cordeliers.
predicados : prêcheurs, dominicains.
clercias (*las*) : le clergé.
domadies : hebdomadiers.
arcabousa : arquebuse.
huychie : huissier.
banies : agents de ville.
las claustras : les cloîtres.
affici pour *offici*.

siale (ouest) avant d'arriver au chœur (est). Là chaque ordre occupe une place précise. On évite le rite de l'offrande, en raison des disparités qu'il pourrait révéler et qui ne seraient point dans l'esprit de paix et d'union de la cérémonie.

Il existe d'autres relations de ce type de cérémonie, une des rares manifestations qui réunissaient toute la population. Chacun était très soucieux de sa place et de son rang, mais aussi, en fin de compte, d'une certaine harmonie sociale. C'est donc un précieux témoignage sur l'organisation de la société ruthénoise à la fin du XVIe siècle.

Le parcours obéissait également à un certain nombre d'exigences. Il fallait passer par les principaux quartiers et les lieux les plus représentatifs ou symboliques de la Cité et du Bourg.

Après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794).- Rodez

Regrets d'un jacobin de Rodez.

A- Fonds privé.

Regrets d'un Jocoupin de Roudes.
« Hélas, you sou perdut. Roudes nous me cren plus.
Pendent un on et mait cadun me detestabo,
Mes aumen dobont you l'ounest houome tremblabo.
Qu'es ocouo différent ? Me tratou coumo un gus
Oun que moustre lou nas, m'apelou Guillotino.
Et troube pas degus que nou fasco uno mino
Que me fo frissouna del cap jusquos os pes.
Pendent touto lo nuech oqueles ocobaires,
Qu'un Diaples, siou segur, o cogat tout espres,
Tustou mous controbens coumo un troupel d'osclaires.
Cont au begut dous couots me fau un boconal
Que semblo que l'ifer bo dintra dins l'oustal.
Couquis ! Se jomai plus dintrabe' en pesieiro
Per bous faire possa lou cap a la cotieiro.
Nous perdrion pas de tens : you ou sentio benir.
Disio : despochen-nous. Fasen pas res eici.
Maudito coumissiou, de que te retardabos.
[Per que nou benion pas quant mon cor t'apelabo].
Oqueles celerats que causou moun tourment
Seriau guillotinats et del deportomen
Onme lo palo ol quioul m'auriau pas mes defouoro ! »
Oïtal se lomentabo uno bieillo pecou[o]ro,
Un butor que jomai n'o pas sochut legi,
Que sap pas que japa, que gaffar, que menti.
Ensi per lou noumma se cal extrementi.
Per designa soun noun, doustat ne sou grond base
Romplit d'aigo solado et troubores un ase !

La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron conserve une autre version de ce texte, qui aurait fait partie des papiers de Monseignat. Nous la désignons par la lettre B et nous indiquons dans le glossaire, en marge, les variantes les plus intéressantes.

Les regrets expriment bien les sentiments des Ruthénois à l'égard des pourvoyeurs de cette guillotine, qui avait coupé tant de têtes sur la place publique de Rodez, durant la Terreur. Mais la colère n'est pas dépourvue d'ironie : ceux qui viennent frapper aux contrevents du jacobin sont traités par lui d'*osclaires*, fendeurs, coupeurs de bois, ce qui renvoie à son activité de coupeur de tête.

Jean Delmas

Vocabulaire :

1 - *sou* (B : *souy*).
nous pour *nou* : ne.
6 - *fasco* (B : *fasque)* : fasse.
7 - *frissouna*, gall. : frissonner.
8 - *oqueles* (B : *aquelces*).
ocobaires : dissipés.
9 - *siou* (B : *soui*).
10 - *controbens*, gall. : contre-vents.
osclaires (m. A.) : bûcherons, « coupeurs de bois »
11 - *boconal* (m. A.) : bacchanal, grand tapage.
12 - *bo dintra* (B : *me dintre*).
13 - *dintrabe'en pesieiro* (B : *dintraben en pesieyre*) : nous entrions en pourparlers.
14 - *cotièiro* (B : *cathiere*) (m. A.) : chatière, le trou de la guillotine.
16 - *eici* (B : *aissi*).
18 - vers omis dans la version A. Nous reproduisons ici la version B.
20 - *guillotinats* : guillotinés.
21 - *onme* (B : *ombe*).
23 - *butor*, gall. : butor, homme grossier et impoli.
24 - (B : *que sap pas que gaffa, que sap pas que menti*).
26 - *designa* (B : *débigna*) : désigner (B : deviner).

Dels uganauds als camisards

Du début des guerres de Religion à la fin du règne de Louis XIV, les crises qui secouent l'Europe affectent aussi, parfois plus durement qu'ailleurs, les pays occitans.

Lo temps dels uganauds

La Réforme et, par conséquent, les guerres de Religion, ont eu une plus grande intensité en Occitanie qu'au nord de la Loire. Le projet des Provinces-Unies du Midi, qui aurait pu préfigurer un état occitan, échouera. En *Roergue,* les *uganauds* sont surtout implantés au sud, avec *Severac, Milhau, Sent-Africa* et *Camarés.* Ils sont également très actifs à l'ouest, à *Sent-Antonin,* et au nord, en *Carladés,* à *Mur-de-Barrés.*

Ailleurs cependant, la plupart de leurs tentatives échoueront : à *Vila-franca,* en vallée d'*Òlt* et à *Rodés,* où, dès 1562, des jésuites sont installés (1). La même année, *un capitani del senhor de Vesinh* fait massacrer une centaine d'*uganauds* à *Gravas,* malgré la parole donnée. Le *Livre de raison de Raymond d'Austry,* publié par Antoine Débat décrit les événements survenus pendant toute cette période troublée.

A partir de cette date, le *Roergue* est pour plus d'un demi-siècle le théâtre de luttes entre *papistas* et *uganauds.* En 1577, la contre-réforme est déjà active à *Rodés* avec la création de *confrariás de penitents (2).*



Rodés. (Coll. S. d. L.)

(1) ***Lo collègi***
« Le 22 avril 1562, pour lutter contre les progrès de l'hérésie protestante, le cardinal Georges d'Armagnac fonda un collège qu'il confia aux jésuites. Le développement fut très rapide et on compta, en 1577, 1 340 élèves, la moyenne s'établissant ensuite autour de 600, venus non seulement du Rouergue, mais des provinces avoisinantes. Les jésuites allaient par leurs procédés pédagogiques très modernes (mais où les verges jouaient aussi un rôle actif et quasi rituel) assurer la renommée de Rodez comme ville d'éducation. Après leur expulsion de France en 1763, le collège devint municipal. Transformé en Ecole centrale sous la Révolution, puis en lycée par Napoléon Ier, il est resté le "chef lieu" de l'enseignement à Rodez, avec d'importants établissements libres créés au XIXe siècle (institution Sainte-Marie, 1853 ; institution Saint-Joseph, 1859). Le séminaire fondé en 1677, fut géré par les jésuites jusqu'à 1763. Il connut un grand développement au XIXe siècle, avec pour complément le petit séminaire Saint-Pierre (ouvert en 1835, la même année que l'Ecole normale d'instituteurs). Jusqu'à nos jours, la prolifération d'établissements d'enseignement de tous ordres a été vraiment extraordinaire et sans doute exceptionnelle en France, avec en 1962 plus de 3 000 scolaires. Le progrès de la scolarisation tendra dans l'avenir à accroître ce chiffre, la dépopulation croissante du département allant en sens contraire. Lequel l'emportera ? » (Extr. de "La petite histoire de Rodez...", par Jacques Bousquet, dans *RR,* 1963)

(2) **Le grand jubillé et les penitens erigez**
« Comme aussy sera memoire que, en caresme 1577, feust le grand jubillé en la ville de Roudez, pour ung moys, pendant lequel feurent exercez plusieurz actes de pieté et devotion. Et a meme tamps feurent erigées les companyes des penitans bleus et blancs, regnant Gregoire 13, pape de ce nom, que deceda le 7 juing 1585. *Requestat in pace.* » (Extr. de *Livre de raison de Raymond d'Austry,* par Antoine Débat, 1991)

Papistas e uganauds

La maledye de la miquelle ou coculuche 1580
« Sera memoire que, en l'année 1580, feust certaine maladye populere universelle, appellée cocoluche et autrement la miquelle, qu'apportoit grand mal de teste et degoustement. Et morut force monde et ce en mois de juing et juilhet. » (Extr. de *Livre de raison de Raymond d'Austry,* par Antoine Débat, 1991)

Maledye de dissenterye
« Soict aussy memoire que, ez mois de septembre, 8bre et novembre, feust unne maledye universelle appellée dicenterye ; de laquelle force monde morut et nommecmant de jeunes gens, et amis 1584. » *(Ibidem.)*

« Je tiens à donner ici, comme pièce inédite et assez intéressante, la délibération du conseil communal du Bourg, du 18 septembre 1560, où il fut question pour la première fois de la secte huguenote. La réunion eut lieu dans le cloître des jacobins.

"Auxquels a esté remonstré comment se faysoict grand bruict que avoict esté faicte certaine esmotion de gens au pays de France et pays de Languedoc, que l'on les nommoict huguonaulx infidèles, que alloient gaigner les villes et actiroient les gens à leur cepte, tellement que le Roy nostre sire y avoict proveu et ordonné que à chascune de ses villes feust faicte porte et gaist, affin aulcung ne entrast que ne fust cogneu et que ne portast arnoys que feust invisible, à fère pour les congrégations que se faysoient tant de jour de nuict ; dont sur ce et sur le grand bruict qui estoict par le royaulme de France desdicts hugonaulx, et affin que la ville ne fust surprise ou suspectionnée de ladicte cepte comme aulcunes que ny avoict, demandèrent advist comment il falloict gouverner. Lesdicts messieurs univoquement, actendu le grand trouble qu'estoict dans le pays pour rayson de ladicte cepte de infidélité, ont esté d'advis que long doibt meltre des gens aux portes gaigés, et fère tenir bonnes portes pour entendre et sçavoir qui entrera, et fère gaits chascune nuit."

Dans une seconde délibération qui est du 21 janvier suivant, on lit ce qui suit. "Et quant à la garde de la ville pour ceste cepte et nouvelle inventée religion, que la ville de toute sa puissance se doibt garder que personne ne y vienne fère sèdition ny permettre prescher aultrement que suyvant la costume catholique et romaine, et de garder les ordonnances du Roy." » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* d'après H. Affre, 1903)

Trahison de Roudez descouverte 1580

« Plus, sera memoire que, le lundy 4 janvier 1580, feust descouverte la trahison de Roudez et, le 11 janvier 1580, feurent rompeux sur la roue : noble Gaspart Create, Sr de Labro, Jehan Abit, mercyer, et Brenguier Domenac, hoste. Et feurent pendeux Meric, Gabriac et Jehan Pasqual, cordonier, apprès avoir toutz eue la question du feu. Et Guilhaume Pomarede, cordonier, feust de mesmes questyoné et condamné a estre perpetué aus galleres. » (Extr. de *Livre de raison de Raymond d'Austry,* par Antoine Débat, 1991)

Prinse de Cahors et establissement de garnison de 100 suisses en Roudez avec leur despart dud Roudez

« Soict memoire que, le 13 may 1580, Hanri de Borbon, roy de Navarre, chef des Huguenotz, print de nuict par surprinse la ville de Cahourz en Quercy et, par deliberation des Estatz du pays de Rouvergue catholiques, feust ordonné 300 arquebusiers pour la garde de Roudez et aultant pour Villefrenche. Lesd 300 arquebusiers feurent convertis en 100 suisses, picquierz avec corcelet blanc, alebardierz, arquebusierz et mosqueterons, desquelz feust faict la levée en Suisse en juilhet 1580. Firent monstre, a Lion le 11 aoust 1580, et entrarent en Roudez le jour de St Barthelemi, 24 aoust 1580, avec leur cappitaine [sic], lieutenant, enseigne, sergent et capporalz... » *(Ibidem)*

La liga

A partir de 1585, la ligue du duc de Guise relance les hostilités : « Sera memoire que, en may 1585, se comensa la guerre de rechef contre les Huguenotz, estant aucteur monsieur de Guyse. S'intituloint de la Saincte Ligue. » *(Ibidem)*

Pendant cette période, *Rodés* est, avec son évêque, favorable à la Ligue. Mais la ville ne s'oppose pas aux troupes du roi et, en 1589, elle résiste, armes à la main, au coup de force tenté par l'évêque pour prendre tous les pouvoirs et livrer la ville aux ligueurs.

1560
« Le cardinal d'Armagnac refuse d'élargir les prisonniers Huguenots.

1561
Levée de troupes faite par le cardinal d'Armagnac contre Villefranche (mars).

1562
Le cardinal d'Armagnac écrit à Burie ; ses projets contre Millau et Villefranche (15 mars).
Projets du cardinal d'Armagnac et des commissaires royaux contre la ville de Millau (avril-mai).
Message du cardinal d'Armagnac à la ville de Millau (septembre).

1563
Lettre de l'évêque de Rodez aux consuls de Millau (7 août).
La commune de Millau refuse de payer les deniers imposés par le cardinal d'Armagnac (août ?).

1564
Le cardinal d'Armagnac sollicite des mesures de rigueur contre le ville de Millau (22 août).

1568
Combat près de Rodez (septembre).

1575
Estats à Roudés (janvier).

1577
Estats à Roudés (fin février).
Roudés induist le fraire du roi d'assiger Millau (mai). » (Extr. de *Mémoires d'un calviniste de Millau,* par J.-L. Rigal, 1911)

Entrée de Mr de Joyeuse

« Le jeudy 16 septembre 1586, entra en este ville monsieur Anne de Joyeuse, beau frère du roy, admiral et per [pair] de France, conduisant 12 canons et 15 000 homes de cheval ou de pied, où a seiorné fins au mardy, 14 d'octobre 1586. Logea a l'esveché ; luy feust faicte fort honorable entrée. Entra par les Cordelierz ; luy feist la harangue Mr de l'Ale, conseul. Feust logé chès moy Mr de la Bordeliere, d'auprès de Loche en Torene, et Mr de Vatan, nepveu de monsieur de Mandelot, gouverneur de Lion. Menoint avec eulx ung Mr de Prolha, d'une lieue près d'Yssoire, autre Francoys Marc, dit Mr de Beaulieu, de près de Loche en Torene, et autres cinq serviteurs et ung laqué. Leurs chevaux, en nombre de 8, estoint a Canaguet. Me despendirent 15 cestiers avoine oultre le foin.

S'en alarent sens payer, led jour 14 8bre, verz Severac le Chasteau, mès ne se y arresta poinct et ne l'assiegea pas. Laissarent en ce pays la peste et la famine car, par le long sesiour, ruinarent tout le Rouvergue ; et aussa l'avoine a 4 L cestier, le froment 6 L 10 s, le segle 5 L 15 s, le vin 36 L la pippe.

Puis print, environ le 27 8bre 1586, Ayssene où tira quelques coups de canon et passa droict en Albigeoys, sens fere autres exploictz en Rouvergue, où assiegea Salvanhac près Galhac et le print, environ la fin de novembre, après y avoir tiré plus de quinse cens volées de canon. Y perdit devant plusieurs de la troppe et sauva la vye a toutz ceulx qu'estoint dedans. De là, s'en ala a Thle et reppassa pour s'en aler en court, le 16 decembre 1586, a Vilefrenche de Rouvergue, et descendit per Cantuer lès Valadin, le 18 dud. Toutes ses troppes feurent esparses ; partye de son canon demeura a Espalion, partye aus Sales de Curan et partye a Galhac ; et feust quasy toute son armée ruinée par peste, armes et mortalité. Print 50 000 escus du pays de Rouvergue et, enfin, le mit entierement a la ruine car y morurent cent mile parsonnes ou plus par la peste ou la famine. » (Extr. de *Livre de raison de Raymond d'Austry,* par Antoine Débat, 1991)

Entreprinse sur Roudez par Mr de Chastilhon

« Soict memoire que, le jeudy matin, 27 novembre 1586, feust aus muralhes d'este ville de Roudez Mr de Chastilhon avec deux mille homes de pied ou cheval pour la surprandre avec force escheles de corde et boix et, ayant failhy son entreprinse, ravaigea toutz les vilaiges des environs, notamant Canac et St Mayme, et feist quelques murdres de ceulx que treuvarent aus champs. » *(Ibidem)*

La prinse et deslivrance de Roudez

« Soict memoire que, le vendredy, segond jour de juing 1589, reverant pere en Dieu Françoys de Cornelhan, evesque de Roudez, partit de Roudez sans parsonne feust adverti de son despart ny du lieu où aloit. Le dimenche suivant comensa arriver aud Roudez *Mr de Comps* avec certenes gens a cheval ; lotgea a l'esvesché. Sur le soir entrarent a petites trouppes dans led evesché d'autres gens de cheval et de pied.

Le lundy suivant, 5e dud moys de juing 1589, de grand matin, a la faveur de Mr de Muret jeune et de Mr Urbain Hemard, conseul, entrarent plusieurs autres troppes par la porte de l'Anvergue que estoint conduictz par le pertus dans l'evesché. Environ dix heures de matin, le mesmes lundy, Mr de Cornilhan, frere dud Sr evesque et cappitene aud Roudez, print partye desd gentishomes et soldatz, armés de touttes pieces. Se presentant a la place du Bourg, faict sonner ung "tue tue" a son trompette, comensant a charger les habitans et se amparer de la ville, car ilz tenoint dans lad evesché tout le canon et munitions de guerre. Les paouvres habitans estonez de tel accidant, se voyant sans chef ni conducteur ni soldatz, car avoint esté rettirés par led Sr de Cornelhan dans l'evesché, se ralient avec les suisses et, prenant cueur, bordarent les muralhes, fermarent les portes de la ville, tandirent les chesnes, dressarent a toutes les advenues des rues a force de barriquades et, acistez des consulz, chargearent lesd Cornelhan et sa suitte, le rambarrarent dans l'evesché. Sur ces entreffaictes, led Sr evesque arrive aus faubourgs St Cyrice avec troys

Confraires, tripas e mortairiòl

Voici quelques détails de la célébration de la fête de la confrérie de *Nòstra-Dòna* à *Rodés.*

« Des conventions préalables faites avec les bouchers de la ville, donnaient la certitude qu'on pourrait servir des tripes en abondance. Nos ancêtres étaient très friands de ce mets, ainsi que l'indique le proverbe patois : *Qu'o d'orgen mongeo de tripos.* Ces approvisionnements, auxquels il faudrait ajouter pour plus de vérité, des quantités considérables d'œufs, les ingrédients nombreux qui entraient dans la composition du *mortayrol,* élément obligé des banquets d'autrefois, le poivre, le safran, le gingembre, le verjus et les autres condiments dont on usait à profusion à cette époque, et trois ou quatre pipes de vin des bons crus de Marcillac. (...)

La veille du jour où le bœuf et les moutons devaient être égorgés, on procédait à une cérémonie dont l'origine se perd dans la nuit des temps idolâtres et qui, néammoins, subsiste encore de nos jours. Je veux parler de l'exhibition publique et solennelle de ces animaux. Après les avoir parés de rubans et de fleurs aux couleurs variées, des hommes, travestis en sacrificateurs, promenaient triomphalement les futures victimes dans les différents quartiers de la ville. Quoique ce spectacle se reproduisit plusieurs fois dans l'année, les Ruthénois, cependant, attirés par les sons mélodieux des instruments, et peut-être aussi par le désir de juger *de visu* de la singularité des costumes et de l'état des animaux destinés aux agapes fraternelles, ne manquaient jamais de se porter en foule sur le passage du bruyant cortège.

Le grand jour de la fête, annoncé dès la veille par le joyeux carillon des cloches et par des salves d'artillerie, étant arrivé, l'inauguration de la cérémonie avait lieu par une généreuse distribution de pains de seigle aux indigents de la ville et des environs. Chaque pain, ou la "pièce" comme on l'appelait généralement, pesait une livre, et le grain employé provenait des legs faits à cette louable intention par de charitables confrères. L'office religieux succédait à l'aumône. (...)

Des désordres qu'on peut qualifier d'épouvantables, poussés jusqu'aux plus pernicieux excès d'intempérance et parfois aussi jusqu'aux meurtres, contraignirent l'autorité civile et religieuse à prohiber le repas en commun. Il cessa d'avoir lieu à partir de 1536, sous l'épiscopat de Georges d'Armagnac. » (Extr. de *Lettres sur l'histoire de Rodez,* par H. Affre, 1874)

Changement de la bocherye de Bourg et cabanettes

« Soict memoire que, en caresme 1587, feust abateu la bocherye que estoit a la place de Bourg de Roudez et remuée près la porte de la Virrague, au Bourguet Nau, estant conseulz aud an messieurs Hugues Caulet, Sr de Combret, Guilhaume Garibal, Sr de Noguiès, Anselme Fresal, marchant et Jehan Mely, drapier. Et, en septembre 1586, ont esté abatues deux cabanettes que avoict entre les maisons de Calcomyé, Dardene, Tornyé et Decadel. » (Extr. de *Livre de raison de Raymond d'Austry,* par Antoine Débat, 1991)

Restablissement de l'image Notre Dame au clochier

« Soict memoire que, le lundy 17 juilhet 1589, feust remise au hault du clochier de Notre Dame l'himaige de Notre Dame, de pierre, abatues au paravant par le tonerre. » *(Ibidem)*

Desmolition de l'evesché de Roudès

« Le huictiesme septembre 1589, feust comancé d'abatre l'evesché de Roudez, et y feust tué Me Guillaume Majoret, charpantyer, d'ung chevron que luy tumba sur la teste. Et feust toutte la despoulhe pilhée par les artisans de Roudez, et y eust en ce de grandz desordres. » *(Ibidem)*

Achapt de la meson de Bilhorgues au Bourg

« Le 24 jour de novembre 1590, ay je, Raimond d'Austry, achapté de madone Jehane de Cat, fame a Sr Francoys Vedel, marchant a Roudez, comme heretiere de feu Sr Antoine Cat, Sr de Bilhorgues, unne meson assise a la place du Bourg de Roudez, en eschange d'une meson que j'avois, assise soubz le lotgis de l'ale, autre meson assise a Cortcontal et autre meson qu'avois puis deux ans acquise dud Vedel en rue Neufve. Et luy randy encor d'argent cinq mille livres ts. Les confrontations et autres conventions sont au long narrées en l'instrument desd permutes receu par Me Jehan Bories, notere royal de la Cytté de Roudez, led jour, 24 novembre 1590. A laquelle ay comencé d'habiter le dimenche premier jour de juilhet 1591. A l'honeur de Dieu soict tout faict.

Lad meson me feust querellée par lad de Cat, disant qu'elle n'avoit puissance me la vendre et que je avoys rettiré l'argent portion prix d'ycelle et plusieurs autres faulcettés et mechancettés m'ettoit parfaict en justyce pour me la fere perdre. Enfin, par arrest de la court de Parlement de Thle, donné au rapport de Mr du Conseilh, conseilher en la seconde chambre d'enquestes, le 3 febvrier 1599, je feus mainteneu en la pocession de lad meson avec despens. » *(Ibidem)*

cens autres gens de pied et troys cens chevaux. Les consulz luy ouvrirent la porte, le laissent entrer avec son train seullement, plassant lesd gens de pied ausd faubourgs. Entré qu'il est declara les trouppes qu'estoint a l'evesché et ez environs dud Roudez y estre de son adveu et pour s'opposer aus habitans du Bourg que voloint introduire les politiques et huguenotz dans lad ville. Arrivé dens l'evesché, feirent deux sortyes arméz [sic] contre lesd habitans, mès feurent arrestez et repossez par le peuple. Led Sr evesque se presante sens armes pour parler au peuple, declare ses trouppes n'estre là pour nuyre a la ville, ains pour leur conservation, prometant le jour mesmes les fere toutz sourtir de la ville. La parolle et foy jurée d'une et autre part, lad gendarmerye ne sourtit poinct dud jour. Par quoy les habitans renforcarent les barriquades, posarent de fortes gardes sur la muralhe et rues, forte patoulhe horz la ville et, ce soir mesmes, les trouppes logées aus faubourgs deslogearent.

Le lendemain, mardi sixiesme jour de juing 1589, environ dix heures de mattin, lesd troppes de l'evesché, acompaignées dud Sr de Cornilhan, cappitene, et autres, sortirent par la porte de l'Envergue, sans leur fere desplaisir. Aussy tost apprez, la cloche grande, Calmon, sona pour assambler le peuple a rendre graces a Dieu de leur deslivrence dens l'esglise Notre Dame, que tenoit aussy pour les habitans, où led Sr evesque acysta a la requisition du peuple. Les prieres, sermon et procession finye, led Sr evesque donna sa benediction et aussy tost, estant dans le cueur, revesteu de ses habitz pontifficalz, Mr Me Jehan de Bonal, docteur et juge de Naussac, acysté et suivy du peuple armé, le saisit au colet, disant : "Il fault que vous nous donyez raison de la trahison qu'avez brassée contre notre ville". Et feust conduict ainsin prisonier dans la meson de Mr Loys d'Exuperi, grand archidiacre, avec bonnes gardes. Ces novelles arrivées a l'evesché, Mr de Muret jeune, Cormieres, Mr Guillaume Maritan, cindic, et autres sautarent par la muralhe de l'evesché avec des cordes et se sauvarent. Mrs Gorrani, Urbain Hemard conseulz et Mr Durant Campmas, recepveur, se cacharent par la ville. Grosse garde feust mise a l'evesché et, par la misericorde de Dieu, ne y eust aulcung pilhatge ni murdre, fors ung habitant nommé Chinchou et ung de leur troppe nommé le cappitene Alausy, de Boasoul, que feurent tuez. Dans lad evesché feurent treuvez plusieurs soldatz dud Sr de Cornelhan, cappitene, partye desquelz feurent mis en prison. Les Srs de Vesins avec Mr de Saverac de Bedene feurent receux aud Roudez pour y comander. Feust ledit Sr de Saverac tué par Mr de Tauriac, *huguenot,* et autres près Castelnau de Levis et Tarsac alant a Thle [Toulouse] pour la ville de Roudez, et feust son corps porté a Saverac de Bedene, grandement pleuré et regretté de tout le monde, car estoit tres bon gentilhome, craignant Dieu, bon catholique et vailhant a toute reste. Dieu luy face paix par sa grace. Y morut aussy Mr d'Anhac, frere de Mr de Borran et Mr de Senhalet, nepveu de Mr de Peirinhac, et le reste de leur troppe prisonierz, comme est led Sr de Borran et Sr Raimond de Man. Se sauvarent a la nage Jehan de Bonal, juge de Naussac, Jehan Boissiere, dict Grieudas, Flotard et Anthoine André, basochiens. Feust ce faict le mecredy matin, 12 juilhet 1589. » (Extr. de *Livre de raison de Raymond d'Austry,* par Antoine Débat, 1991)



Rodés.
(Coll. S d. L.)

Entreprinse sur la ville de Roudez par le seigneur duc de Joyeuse

Le 18 juin 1595, le duc de Joyeuse, ex-capucin, se présenta aux abords de *Rodés* accompagné de 300 chevaux et 600 arquebusiers dans le dessein d'investir la ville qui se mit aussitôt sous les armes.

« Le dimanche au soir, 18 juing 1595, monsieur le duc de Joyeuse, jadis capuchin, par l'entremise de certains habitans de la ville de Roudez, mal affectionez au bien et liberté de la ville, arriva au deceu des habitans aus environs dud Roudez, pour la surprandre et subiuguer, acompaigné de environ 300 chevaux et 600 arquebusiers, avec l'evesque de Lodeve, autres Srs, soubz pretexte d'asseurer lad ville au party de la Ligue contre quelques habitans que voloinct recognoistre leur naturel roy, Hanri de Borbon, et voloict y construire une cytadelle, mettre forte garnison pour, captivant la liberté des habitans, se la randre tributere. Le dimanche au soir, 18 juing 1595, les abitans, voyant ceste inopinée arrivée dud Sr duc et de sa suitte, advertys par le Sr presidant Cayron du suget d'ycelle, prindrent generalement les armes. De quoy led Sr duc adverty, ala au Monastere, faignant estre veneu exprès pour secorir La Vacaresse que debvoict estre assiegé par les Politiques aus Canabieres et, adverty que led siege n'estoict poinct, estoict aproché de Roudez pour veoir madame Francoyse de Monsalez, abesse du Monastere lès Roudez ; et de faict, y ala loger ce soir avec partye de sa cavalerye. Les Srs consulz, acompaignez de monsieur Jehan Le Noir, juge de la ville, et quelques autres abitans de Roudez, feurent aud Monastere luy fere la reverence. Lequel, voyant la ville armée et qu'il avoict failhi a ses dessains, dissimula fort sagement ses intentions, disant son arrivée estre fondée sur les resons dictes. Tant est que les abitans ne permirent l'entrée a aulcung de ses gens, ne y ayant que la porte de la Viarrague ouverte, gardée, oltre la garde des suisses, par 300 cytoyens armés de 100 cuirasses fins au mardy, 9 heures de matin, 20 juing 1595, que led Sr duc s'en retorna avec ses troupes verz Alby, fesant plusieurz menasses contre Roudez de quoy l'entrée luy avoict esté interdicte. Lesd abitans se mutinarent contre lesd particulierz cytoyens favorisans le party du Sr Francoys de Cornilhan, evesque, contre lad ville, qu'on subsonoict avoir esté d'intelligence a la surprinse de lad ville. Lesquelz, tant eclesiastiques que recepveurs et noteres – je ne nomme poinct pour n'offencer l'honeur de persone – pensarent estre massacrés du peuple ; mès par la sagesse desd Srs conseulz feust ce empeché. Dieu soict loué de nous avoir gardé de nous enemis. » (Extr. de *Livre de raison de Raymond d'Austry,* par Antoine Débat, 1991)

En septembre 1595, avec l'aide des habitants du *Borg,* le sieur de Sanvensa, sénéchal et gouverneur du *Roergue,* fait son entrée dans *Rodés,* accompagné des seigneurs de *Bornasèl* et de *Montluc.*

Rodés

« Le 28 decembre 1597, jour des Ignossens, Mr Tulier, bailhif, suivy de Vitalis, notere, Vindrac, deux Colets freres, Rossaldi, Patris, Catenque, Croset, Motyé, Malet, 3 Solelhacs, sergens, et autres en nombre de 80 ou 100, avec Segali, dit Braissaire, se armarent avec Flotard, notere ; se plassarent a la place de Cytté, dressarent de barriquades aus rues de la Guitardya et rue Neufve Haulte et crians "Vive la paix" voloinct ainsin introduire led Sr evesque et chanoines dens la ville. Lesd Srs consuls acystés du cappitene Patrys, garnison de suisses et autres habitans, partirent du Bourg, descendirent le long de lad rue Neufve, forsarent leurd barriquade et, par Jehan Moisset que acystoit les consulz, feust tué ung talheur, Estropi Valveyre. Des seditieux y en eust six de blessés et y eust eu grand murdre sans la grand pluye que tumboit du cyel que empechoit que les arquebuses ne pouvoinct prandre feu, lesd seditieux c'estant mis en fuite. » *(Ibidem)*

En 1599, François de Corneilhan, rentré en grâce auprès de Henri IV, est rétabli dans *Rodés.*

Entrée de monsieur le Mareschal de Matinhon en Roudez, le 17 janvier 1596

« Le mecredy, jour St Anthoine, 17 janvier 1596, monseigneur de Matinhon, mareschal de Frence, lieutenant et gouverneur general pour le roy en Guiene, entra en la ville de Roudez par la porte des Cordelierz. Alarent au devent jusques a la Teulerye les Srs de Perrin, Fabri, La Salle, Guibert, consultz de Cytté, Guirbal, de Baudinel, Bernard et Cot, consulz du Bourg, avec leurs robes consuleres, acystez de plusieurs borgeoys a cheval. Luy feust parlé par led Perrin, tout a cheval ; de quoy led Sr s'offensa et ne feist pas grand compte desd Srs consulz ni de leur suitte. Le canon sona, les portes feurent ceintes de lierre avec ses armoiries sans autre superfleue entrée. Logea chès Mr de Bosinhal ; 30 des Srs de sa suitte feurent logés en meson borgeoises et les gendarmes de sa companie et 50 de ses lansequanetz logearent au vilaige au tour de la ville sens rien payer. Feust logé a ma meson monsieur le baron de La Motte, filz a Mr le marquis de Vebron, beau filz dud Sr mareschal, avec sept autres de sa suitte, toutz de Normandye ; l'ung est Mr de Missy, gouverneur dud Sr baron, que avoit led baron environ 15 ans seulement ; ung laquay s'apeloit Vibotin, l'autre Marguerit, le plalefrenié Thomas, bornhe d'ung œilh, son ayde Amberlin, *son talheur Pierre.* Du mandement dud Missy, Me et gouverneur dud Sr jeune baron, je fornis 30 charratées boix, 20 L chandelles, 8 cestiers 2/4 avoine, 50 cartz vin blanc, huille, sel, vinegre, verjeux, ferine a fere presque chasque jour a force de boignes, gresse pour les cuire ; leur feis laver 104 chemises et forni le savon ; solharent a plus de 18 dodzenes de serviettes, 12 nappes, 15 peres de linseulz. Me rompirent 3 dagues en escriment. Leur fornis foin, le soir que arrivarent, et letiere aus chevaux. Seionarent en Roudez 34 jourz et lesd troppes mangeoint torsiourz la campaigne des environs de Roudez. S'en alarent le lundi, 19 febvrier 1596, et, a leur despard, led Missi me paya lad avoine a 3 L cestier, bien que toutz les autres, que en vendirent a la despence dud Sr Mareschal, en eussent 3 L 5 s ; et m'en apporta tout le reste sens en voloir payer ung sol ; en quoy me desroba a plus de 20 escus. » (Extr. de *Livre de raison de Raymond d'Austry,* par Antoine Débat, 1991)

Le pavement de touttes les rues et plasses de Roudez a neuf ez années 1596, 1597, 1598

« Le 20 aoust 1596, Me Jehan Renaut, maître paveur de Jangreville, en Lorrenne, avec 4 de ses enfens, comensarent a paver a neuf, devant ma meson, la ville de Roudez entierement, a 12 s pour cane carrée de facon, où travalharent led an 1596, 1597, 1598 et 1599 ou partye d'ycelluy. Et feust tres belle repparation pour l'honeur de la ville et commodité des habitans. Le devant de mad meson a conteneu 10 canes ; a costé 2 escus. » *(Ibidem)*

Rodés en 1599

Lo compés de Senta-Radegonda

« *"Cadastre del loc de Ste-Radegonde ; terres et poucessious dependens del Taillable et Mandonen del dit loc, fach de consemtomen des habitans et authoritat de Mr Juge del dit loc per lous experts accourdaz que sont Peyre Redon, Jean Reilhac, Antoni et Jean Lassale, notaire.*

Coumensat lou cinquième Novembre mil cinq cents quatre vingt onze."

Suit le premier titre de propriété : *"Permieyramen, Johan Seguy deldit loc de Ste-Radegonde dit Randeynes te al dit loc de Ste-Radegonde ; une maison entre la fougaunhe confronte an lou camy public anen del dich loc, à St-Geniez et autres sas maisons, laquelle conte sieis canos dous pans. Bouno et d'alliauromen suivent la Taulo accourdado un sol et maille."* » (Extr. de *Sainte-Radegonde et Inières en Rouergue*, par Jean-Michel Cosson, 1991)

Lo país de Roergue, 1599

« Du fait que Rodez est la capitale du Rouergue, je voudrais mentionner les particularités de ce pays, telles que j'ai pu les apercevoir. En latin, on l'appelle *Regio Ruthenorum* (la région des Ruthènes). Elle appartient au Languedoc. Elle commence à Gignac et s'étend jusqu'à Villefranche-de-Rouergue, une localité que j'ai traversée par la suite, en passant. Des deux côtés [de cet axe nord-sud], on ne manque pas non plus d'espace, en cette région. Et bien que celle-ci relève du Languedoc, elle appartient pourtant à la reine Marguerite, qui fut la première femme du roi actuel. Cette dame réside dans son fief en Auvergne, *Avernia*, au château d'Usson, ayant tous les revenus royaux de cette contrée.

Le pays en question, cependant, est quelque peu infertile, à cause des montagnes et vallées nombreuses qui le sillonnent : les habitants sont d'autant plus laborieux, pour pouvoir se nourrir.

Le Rouergue, à mon avis, n'est pas moins montagneux que le Valais. Les femmes portent un couvre-chef assez singulier : ça ressemble à une mesure de blé, c'est comme un gros setier, entouré d'un voile blanc. » (Extr. de *Le voyage de Thomas Platter 1595-1599*, présenté par Emmanuel Le Roy Ladurie)

Décès de dame Francoyse de Monsalès abesse du Monastere-lès-Roudès et autres

« Le dimenche, a six heures de matin, 12 d'octobre 1603, deceda dame Françoyse de Monsalès, abesse du Monastere lès Roudès et autres abayes, dame de grande valeur et entendement, a sa meson du Monastere dud Roudez ; feust enterrée le lendemain, jour de lundi, à la chapelle dud Monastere avec fort peu d'apparat. Dieu luy face paix. » (Extr. de *Livre de raison de Raymond d'Austry*, par Antoine Débat, 1991)

(1) Petit accès de francophobie minuscule, comme on en trouve de temps à autre, notamment à propos de villes diversement brimées, sous la plume de ce francophile impénitent qu'est Thomas II Platter par ailleurs...

« Le 23 avril [1599], l'addition payée [à l'unique auberge d'Alaret], nous avons passé le pont qu'on appelle pont de Soulas. Puis, ayant longé la rivière, nous sommes enfin parvenus à la montagne sur laquelle est située Rodez. Depuis Alaret, cela doit faire trois lieues. Nous sommes arrivés sur l'heure de midi.

C'est la capitale du Rouergue. Elle a subi mainte persécution de la part des Goths, des Sarrasins et des Français (1). Ceux-ci lui ont finalement imposé leur pouvoir. Elle est située sur une montagne, à la manière d'un château qui de tous les côtés serait difficilement accessible. En effet, il n'y a pas de plaine à l'extérieur des ravins qui entourent la ville ; mais, sur toute la périphérie d'icelle, ça descend à pic. Et, juste au pied de la montagne, il y a la rivière d'Aveyron qui coule. Elle se jette dans le Tarn, près de Moissac ; et le Tarn en fait autant dans la Garonne, près de Lamagistère.

Il y a trois places, assez vastes, dans cette ville ; on y tient plusieurs foires, chaque année, en particulier pour le jour de la fête de saint Georges – laquelle coïncidait avec cette étape rodézienne de mon voyage. C'était, en l'occurrence, une foire de tout premier ordre. Il n'y a pas que des Français et des Gascons qui s'y rendent, mais aussi des Espagnols, venus là tant pour vendre que pour acheter. On me prenait dans cette ville pour un Espagnol, à cause de ma tenue vestimentaire. C'est pourquoi l'on m'a mis en garde, en me conseillant de ne pas voyager seul dans ce pays. Il y avait là, en effet, des coquins fort méchants qui détroussaient à mainte reprise les étrangers. Lors des dernières foires, celles qui précédaient notre arrivée, plusieurs Espagnols furent ainsi attaqués sur la grand-route. Notons qu'il y avait grande quantité de gens du pays sur cette route, tant devant eux que derrière. Les assaillants étaient des cadets de bonne famille, jeunes gens de la noblesse, tous à cheval, tous masqués. Ces Espagnols avaient été dévalisés pour la simple raison qu'ils n'avaient pas embauché d'hommes d'escorte pour leur protection ; ils allèrent porter plainte auprès des autorités. Mais personne ne fut châtié, parce qu'on ne pouvait pas savoir qui étaient les coupables.

Rodez est une grande ville, de tout premier ordre ; sa position défensive est forte, et pas seulement du fait de la montagne sur laquelle elle est juchée, mais aussi en raison des fossés, des remparts et des portes de l'enceinte ; les herses sont hissées, puis redescendues à l'aide d'un système de grandes roues aussi étonnant qu'ingénieux. Un Suisse, qui m'a mené en haut des tours et des portes, m'en a fait toute la démonstration. Car toutes les portes sont gardées par des soldats de la Confédération. Ils portent des costumes tailladés, selon l'habitude suisse, et ils battent le tambour. L'évêque de Rodez, qui réside dans cette ville, a lui aussi recruté ses gardes du corps uniquement parmi les Confédérés ; en effet, il n'a pas confiance dans les bourgeois de la ville : à plusieurs reprises, ils ont déjà essayé d'attenter à sa vie. Mais ils n'ont jamais réussi leur coup, tant il veille à être efficacement protégé. Les maisons sont presque toutes recouvertes de lauzes noires, ce qui produit un effet hautement décoratif.

En ville, on aperçoit un beau palais épiscopal, et puis une cathédrale tout à fait majestueuse. Le clocher, artistement bâti, fait penser à la tour de la cathédrale de Strasbourg. Il est très haut et orné de sculptures. Un soldat confédéré de la garde m'a conduit tout en haut de cet édifice et, de là, j'ai pu apercevoir une immense étendue de pays. » (Extr. de *Le voyage de Thomas Platter 1595-1599*, présenté par Emmanuel Le Roy Ladurie)

En 1622, Louis XIII prend *Sent-Antonin*, mais le Sud-Aveyron où Rohan mène une guerre de harcèlement remarquable, résiste, avec *Severac*, *Milhau* et *Sent-Africa* qui se soumet en 1629 au comte de *Noalhas, senescalc de Roergue*. En 1629, Richelieu est de passage à *Rodés* pour remercier la population d'avoir contribué à la démolition de certaines places fortes protestantes et notamment les remparts de *Milhau*. Après le passage de Richelieu et l'ultime révolte du *Vabrés* en 1632, *lo Roergue* semble définitivement soumis.

En 1649, fut consacrée la chapelle des jésuites de *Rodés*.

Un siècle de troubles s'achevait par le renforcement de la monarchie et de la francisation déjà sensible en 1539 lors de l'édit de Villers-Cotterêts. Car, en écartant le latin des actes officiels dans l'ensemble du royaume, François Ier avait favorisé le français. Même si en *Roergue,* les *notaris,* ignorant tout du français, utilisèrent l'occitan à la place du latin pendant quelque temps. On retrouve encore l'occitan dans les actes administratifs des *cossolats* et surtout dans les cadastres, parfois jusqu'au XVIIe siècle, comme en témoignent ceux proposés par Jean Delmas.

Lo temps dels crocants

En 1607, le comté de *Rodés* est définitivement rattaché au royaume de France, et la monarchie poursuit son projet centralisateur en luttant contre les grands. Après les guerres civiles, elle se bat aux frontières. Le renforcement de l'administration royale se fait aux dépens des provinces. *Roergue,* qui était un pays d'Etat dont les représentants répartissaient l'impôt, va devenir un pays d'Election, directement contrôlé par l'administration royale. Or les pays occitans étaient très attachés aux Etats (1).

Par l'Edit de 1692, le roi prend le contrôle des *cossolats* en créant des offices vénaux pour les maires nommés avec son consentement.

Los capelièrs del Monestire

« Voici la liste des chapeliers exerçant cette profession en 1636 : Blaize Durif, Gabriel Calmels, Jean Souiry, Antoine Bancal, Amans Daunhac, Antoine Labro, Hugues Alauzet, Raymond Roquette, François Capelle, Gaillard Valary, Jean Laumière, Robert Boyer, Jean Ribayrolis, Jean Metge, Bernard Cantaloube, Gabriel Cotaldou, Jean Mouret, Blaize Geniez, Jean Palous, Jean Prestat, Pierre Septfons, Guillaume Hugonenc, Antoine Minhac, Antoine Durif, Jean Cabrolié, Jean Tabardel, Amans Tabardel et Antoine Alboy. (...)

Le 4 mars 1627, par acte passé devant Jacques Aziman, notaire, Brenguier Bourgade et Blaize Durif, maîtres chapeliers du Monastère, firent vente à Claude Géraud, marchand de Saint-Etienne en Forez, de 280 douzaines de chapeaux, "taincz en noir, du prix chasque doutzaine de 14 livres, bons et marchands et de recepte, pour le prix et somme chasque doutzaine, de 13 livres, paables, etc." » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* d'après H. Affre, 1903)

Lo Monestire. (Coll. S. d. L.)



(1) « La province du Rouergue eut des états particuliers jusqu'en 1651, qui furent supprimés par Louis XIV. Réunie au Quercy, cette province forma la généralité de Montauban, et fut administrée par un intendant qui avait sous lui des subdélégués répartis sur différents points de l'arrondissement. Dans le Rouergue il y avait six subdélégués, dont les résidences étaient Rodez, Villefranche, Millau, Laissac, Vabres, Saint-Antonin et le Mur-de-Barrez. » (abbé Bousquet)

La dame du Monastere benite et receue abesse 1607

« Le jeudy 18 janvier 1607, dame Catherine de Roquelaure feust par Monseigneur Francoys de Corneilhan, evesque de Roudez, benicte a Notre Dame, abesse du Monastere lès Roudez et, le lundi suivent, 22 dud, descendit au Monastere en prendre pocession avec grand apparat de noblesse, Srs et Dames, car les Estatz se tenoinct a Roudez. Y eust grands festins, courses de bagues et autres magniffissences. Dieu la face bonne religieuse. » (Extr. de *Livre de raison de Raymond d'Austry,* par Antoine Débat, 1991)

Volerie et punition d'icelle faicte en la ville de Roudez, le 30 apvril 1607 a Guilhaume Caymar, Loys Vialles, Pierre Dupous, marchans forains, et autres

« Le lundi, dernier jour d'apvril 1607, furent pendeux a la place de Bourg : Jacques Lacam, beau filz de Me Jehan Asiman, notere, et Gregory Croset et, a la place de Cytté, Anthoine Durant, dit Carsalade, toutz filz de Roudez ; Patris Catengue, greffier criminel, et Jehan Bruel, huissier en la Conté, condampnez a estre rouez et les escriptz an marge, Ramon Noguier, Ramon Olier, Jehan Pons, Guilhaume Segali et Pierre Combal, dit Gorjou, a estre pandeux et estranglez a la place dud Roudez, Borg et Cytté fuitifs a estre pandeux pour avoir, a la foire de la my caresme dernier, volé de plain jour dens Roudez plusieurs marchans forains qu'ilz saisissoinct, disant qu'estoint de pinsons et, fesant semblant les mener en prison, leur ostoinct la bource et, de faict, les metoinct en Caldegouse et, entre eulx, portoinct tesmoignage qu'ilz avoint veu ces paouvres marchans coupper la bource a d'autres. Parsonne ne s'en formalisoict ; voyant le greffier et huissier y acyster, croyoinct que c'estoit veritable. En fin ung escolier volé s'en plaignit aus Srs Cayron et Boffard, juge criminel et advocat du roy, qu'estoint en ville. Cela se descouvrit. Firent prisoniers les executez ; les autres s'enfuirent et feurent condampnez par deffault. [Dans la marge de gauche] Dordé Randeinès, Guilhaume Nicolas, dit de la Vacaresse, Jehan Delmas, Amans Molinat, Anthoine Clusel, Jehan Tarabolhe et Anthoine Benel, Raimond Noguier, Raimond Olyer, Jehan Pons, dit l'Auvernhas, Guilhaume Segali, cardeur, Pierre Combal, dit Gorjou. Le jugement est enregistré au livre des conseilhs de la ville, f° 49, 50, 51. [Au bas de la page] Est surcys au jugement desd Randeinez, Clusel et Nicolau fins a l'execution des condampnez. Dalmas, Tarabolh et Benel sont relanxez sans despens. Seront saisys par le prevost : Jehan Molinat, Jehan Rogié, Francoys Domergou, Anthoine Corini, le filz de Jehan de Tholet, Cruget, dit Fransiman, Charpi, sergent, et Jehan Guibert. » *(Ibidem)*

La bòça

Pendant les guerres de Religion, dès 1562 et jusqu'en 1653, le passage des troupes s'accompagne d'épidémies de peste, ainsi que le relate Raymond d'Austry pour 1586, 1587 et 1598 :

Raymond d'Austry

• Fiebvres pestilenciales et valeur de bled et vin 1586

« Sera memoire que, puis le mois d'apvril fins a la Toussains 1586, regna universellement une maledie appelée fievre pestilentiale, de laquelle morurent beaucoup de parsonnes dans Roudez, et quasy toutz jeunes gens, come fesoint bien aussy par le reste de la France. Le cestier du bled segle valeyt a Roudès, aud an, 5 L 15 s, et le froment 6 L 10 s. Y eust grand famine et mortalité. De tout l'Auvernhe fins a Lion venoint achater le bled en este ville de Roudès et y avoit sy grand quantité de paouvres dud pays que c'estoit grande desolation et misere. Le vin valoit 24 L la pippe et, en 8bre 1586, vauleyst 36 L pipe du mien de Valadin. » (Extr. de *Livre de raison de Raymond d'Austry,* par Antoine Débat, 1991)

• De la maledye de peste en Roudez

« Soict memoire que, a la mi septembre 1586, comansa la maledye de peste en este ville de Roudez, a la meson de Jehan Solyé, dit Jehan Delieu, où toutz morurent fors son filz, maryé avec la filhe de Bernardi, que en garit. Et après, pensoit la peste aux autres infectz et en garissoit plusieurs, mès garissoint beaucoup plus de fames que d'homes. Et cessa lad maledye environ la my hoctobre 1587, tout a coup, par permission de Dieu, lorz que le peuple se moroict le plus. Action de graces et loanges au seul bon Dieu misericordieux qui a eu pitié de nous au tamps de notre grand desolation. Dans led tamps morut aud Roudez environ de quattre mille parsones. *Requiescant in pace.* » *(Ibidem)*

• Bruslement de la meson de Delaure

« Le mecredy, veilhe de St Vincent, 21 janvier 1587, sur l'heure de midy, ung clerc, nommé Matety, meist le feu a la meson de Me Anthoine Delaure, notere et secretere de Mr de Roudez, assice a la Balestieyre, en se parfument, car y estoint deux jourz au paravant mortes deux chambrieres de peste. Et brusla tout sans rien sauver ; où se pardit force bled, meubles de meson et plusieurs tiltres ; que feust grand perte a tout le pays et interest aud Delaure a plus de dotze ou quinse mille livres. Brusla aussy la plus plart de la meson d'Anthoine Caulmete, hostalier, y abotissante. Brusla aussy partye d'une meson de feu Me Françoys Patrys qu'est vys a vis de celle dud Delaure, mès le feu se y print et sauta la rue qu'est entre deux et, sens le grand secourz que y eust, plusieurs autres mesons eussent bruslé. » *(Ibidem)*

• La meson de la Regorde bruslée

« Le jeudy, a 2 heures après minuict, 19 febvrier 1587, la meson de Jehan Causse, dit La Regorde, de l'Anvergue brusla et une fame de Milhau que netioit les mesons de la contagion y meist le feu. Rien plus ne brusla car y eust grand secourz et lad fame dona aud Causse pour son interest 300 escus sol valant 900 L ts. » *(Ibidem)*

• Fiebvre pestilenciale en l'an 1598

« Es mois de may, juing, juilhet et aoust 1598, feust partout le pays universellement une maladye comunement appelée fievre pestilencyale, que venoint enragez ; force monde en morut ; les malades avoinct a force de morbiles, sivé [sic] de tas. » *(Ibidem)*

Au mois de septembre 1630, la peste qui durait depuis le mois de juillet, sévissait encore à *Inièiras* doublée d'une épidémie de dysenterie : 21 personnes moururent entre le 2 et le 19 à *Inièiras.*

Blessure de mon filz Jehan d'Austry et autres

« Le 13 septembre 1609, jour de dimenche, entre 6 et 7 heures de soir, sur quelque dispute d'ung Montelz, du Mur de Barrez, intervenue avec le filz escolier de Mr Juery, messieurs Maximian Rogier, de Colombieres en Provence, et Loys Piquet, de Besancon, en la Franche Conté, maitres aus artz, attaquarent mes enfens, Jehan et Anselme d'Austrys, avec le filz de Mr Juery, escolier, a coups d'espée.

Led Rogier coupa la main gauche a mond filz Jehan et sy n'eussent esté acystez de Mr Estiene Moisset, Jehan Rogié, dit Couroux, cardeur, les eusent achevé de tuer. Led Rogié Couroux eust un doict coppé de la main droicte, le 4e coupé ; Mr Moysset autre coup d'espée a la main gauche ; Piquet eust ung coup d'estoc bien avant sobz la mamelle gauche ; Rogié eust 2 coups d'espée sur la teste, ung sur le nez, autre coup d'estoc dens le petit ventre que la toile luy sortoict d'ung pan. Y a eu a force de procedure de procez parce que la dame abesse du Monastere, Catherine de Roquelaure, leur acystoit en tout ce que pouvoict, de tant que led Rogier estoit pedagogue de Mr baron de Merville, nepveu de lad dame ; et Piquet enseignoict les enfens de Mr Sarrus, prieur de St Fort, serviteur de lad dame et de Mr de Roquelaure, son père, seneschal et gouverneur en Rouvergue.

Feust acordé par l'entremise de messieurs president Cayron, abé de Conques, juge de Montanhes, juge de Naussac et Mr Fabri : d'Austry et Juery payent ausd Rogié et Piquet 1 000 L contant, au Monastere, le 23 decembre 1609. Acte prinse par Me Jehan Aziman, notere, led jour. Lesd blessures me coustent, comprins les procedures, arrestz et amandes, a plus de 3 000 L ts. » (Extr. de *Livre de raison de Raymond d'Austry,* par Antoine Débat, 1991)

L'esglyse St Hierosme construicte

« En l'an 1610, les Srs conffreres St Hierosme, penitentz bleus en Roudez, achaptarent ung fonds ruyné de Sr Guilhaume Mandaviale, faconier de draps en Roudez, prez de la Magdaleine, où feirent aud an bastir une esglise. Chascung se cottisa a sa devotion... » *(Ibidem)*

La bòça de 1630

« Durant un siècle (de 1560 à 1660 environ), la peste rôde en terre rouergate et afflige sa capitale à plusieurs reprises. En 1562 à 1653, le mal qui répand la terreur frappe aux portes de la ville et décime ses habitants. Trimballé dans le paquetage des soldats ou les ballots des marchands, le fléau accompagne les voyageurs et suit les routes empruntées par les armées du roi et les trafiquants de tout poil : du Puy en Velay, il passe en 1628 par Saint-Flour, traverse le Rouergue, s'arrête longuement à Villefranche, court en Languedoc, gagne l'Italie où il ensemence les champs de bataille du duché de Mantoue ; puis la peste remonte par la Provence, infecte Carcassonne et Toulouse, Albi, Gaillac et Cordes, avant de se présenter à nouveau aux pieds des murailles ruthénoises en février 1630, comme en témoigne le notaire Guillaume Besset dans ses registres :

"Au commencement de la présente année 1630, la maladie contagieuse survint dans la ville de Roudès et y dura jusques aux environs 20 d'aoust de la mesme année il y mourut environ troys mil personnes et y eust esté la mortalité beaucoup plus grande sans que la plus grande partie des habitans tant de qualité que hartisans avaient quitté la ville, comme je fis ainsy avec ma femme et notre niepce..." (1)

A l'annonce du fléau, les citadins sont ainsi partagés entre l'envie de fuir en abandonnant tout au mal et aux voleurs et celle de rester pour combattre l'épidémie. Le premier réflexe est la fuite, à l'exemple de certains notables citadins : "Le 6 février [1630] a esté recogneu le mal de contagion à Rodez a cause de quoy plusieurs ont troussé bagage et s'en sont fuitz." (2)

A Rodez, comme à Bordeaux, Marseille, Milan, Londres ou Toulouse, c'est évidemment l'instinct de survie qui commande pareil comportement : "Toutes les personnes de qualité et toutes celles qui avoient de quoy se nourrir sortirent de la ville. Il n'y demeura que les pauvres familles, les pauvres artisans et le reste du menu peuple." (3)

Qui a donc quitté la capitale du Rouergue au début de l'année 1630 ? L'évêque est parti faire sa résidence à Salles-Curan. Les consuls ont déguerpi eux aussi, selon Guillaume Besset "contre leur foy et serment presté solennellement lors de l'entrée auxd. Consulats". En fait, son témoignage doit être nuancé : certains consuls assistent aux réunions du conseil municipal, d'après les procès-verbaux des délibérations. Les séances ont lieu d'abord au couvent des cordeliers et ensuite hors les murs ; on sait qu'au moins l'un des magistrats, Jean Rouquette, y perdra la vie. Exceptionnel semble-t-il, est le cas de Germain de Goutoulas, premier consul du Bourg, qui s'est enfui à Lyon dès les premières rumeurs et que ses collègues enjoignent de rentrer à plusieurs reprises "afin de randre son acistance à la ville, la maladie s'augmentant tous les jours." (4)

Ceci dit, tous les Ruthénois ne désertent pas leur demeure citadine, faute de pouvoir trouver un abri à l'extérieur, ou encore motivés par le désir de protéger la communauté du fléau.

• Vivre enfermé dans ses murailles

La lutte contre la peste commence toujours par la fermeture des portes. Les habitants de Rodez veillent à faire "bonne garde par consuls et bourgeois apparents" (5). La cité emploie vingt-cinq soldats en février 1630, sous le commandement d'un sergent ; les premiers sont payés 10 livres par mois, le second 12 livres. En février, le nombre des soldats est réduit à treize, puis à neuf ; en mai, ils ne sont plus que six. La raison officielle de cette réduction est "l'excessive depence en ce que le peuple se rendoit obéissant", remarque qui sous-entend la difficulté de faire admettre la logique de l'enfermement à une population urbaine habituée à vivre en harmonie avec sa campagne. La ville ferme donc ses portes, abandonnant les circuits d'échange qui la relient traditionnellement à sa région. Quant aux foires, elles sont interdites, considérées comme particulièrement propices à l'extension de l'épidémie : "En ce qui concerne le revenu de la foire de la demy Caresme resoleu qu'il n'y

(1) Besset (Guillaume), Arch. dép. Aveyron, E 1447, 1630, fol. 1.
(2) Registres paroissiaux de Villecomtal, 1630, Arch. dép. Aveyron, 4 E 298-1
(3) Mondonville Mme de, *Mémoires*. 1652.
(4) Comptes consulaires du Bourg de Rodez, Arch. dép. Aveyron, 2 E 212 CC Bourg 163, 1630.
(5) Comptes consulaires de la Cité, Arch. dép. Aveyron, 2 E 212 CC Cité 315, 1630.

(1) Délibérations consulaires de la Cité, Arch. dép. Aveyron, 2 E 212, BB Cité 8, fol. 179, 1er sept. 1628.
(2) Comptes consulaires de la Cité , Arch. dép. Aveyron, 2 E 212 CC Cité 315, 25 juillet 1630.
(3) Comptes consulaires du Bourg, Arch. dép. Aveyron, 2 E 212 CC Bourg 163, 1630.
(4) Fueldez (A.), *Chasse-peste du Rouergue*, Rodez, A. Grandsaigne, 1628, p. 16.

aura aucune, attandu l'injure du temps et de la maladie de la contagion qui amenasse de toutz costés." (1)

A l'intérieur, les consuls organisent l'enfermement. Les blés et autres vivres en réserve chez les particuliers sont rassemblés et mis à la disposition de la collectivité. Les céréales composent l'essentiel des stocks amassés. La viande – de mouton surtout – et le lard sont le complément indispensable d'une nourriture parcimonieusement distribuée. Cette monotonie est parfois rompue par l'apparition de pruneaux d'Agen et d'autres bonnes choses sur les tables ruthénoises, si l'on en croit les comptes de Jean Carassi du pont de Belcayre qui, pour 12 livres par mois, approvisionne la Cité de "15 paires de poullets, 200 œufs, une charge de fruits (poires et pommes) et du b[e]urre et fromaige des Causses." (2) Ces achats sont financés par des emprunts, volontaires ou forcés, aux notables de la ville.

Quant aux réserves de grains, il s'agit bien de perquisitions, mais aussi d'achats, ou plutôt d'obligation de vendre ici, injonction à laquelle certains – et notamment les chanoines – se soumettent de fort mauvais gré, ou alors en tentant de faire appliquer des tarifs proportionnels au service rendu.

"A Louban praticien de Roudez, 52 livres 10 sous pour une charrette de bled seigle par luy fust prinse au molin du pont vieil par le sieur Boulhet capitaine de santé et remis en pain pour la nourriture des pauvres infects." (3)

Les consuls sont parfois obligés d'envoyer des émissaires à l'extérieur "pour veoir ou il y avoit du bled a vendre". Dans les comptes consulaires, le ravitaillement est le souci principal des magistrats : "Le 29 dud. [mai 1630], le comptable feust obligé ne venant point de bled a la pierre foiral de faire divers voyages en plusieurs lieux pour tâcher d'en faire venir comme à Vaureilles, Lafon ou lou Bosc, Moyrazès et autres lieux." (3)

Il arrive aussi que les édiles ordonnent une véritable chasse aux grains qui sont clandestinement transportés hors la ville, pour éviter la vente forcée et obtenir un meilleur prix à l'extérieur : "A Jean Camas trois livres 15 sols pour despance faicte selon luy par le capitaine Palhas et quatre soldats qui employèrent un jour et une nuict entière pour surprandre du bled qu'on avhoict payé du cartier de Moyrazès qu'ils firent apporter en ville." Ou encore : "A esté payé a Peyrard huict solz pour avoir attrapé deux charratées de bled vandeu a deux estrangiers et l'avoir faict apporter de la Moline a la pierre." (3) Les comptes consulaires regorgent de mentions de trafics divers et variés qui témoignent de l'activité nocturne des Ruthénois aux alentours des murailles : survivre en temps de peste nécessite des talents de débrouillardise dont certains citadins font la brillante démonstration. Un vrai marché noir s'organise ainsi aux portes de la ville, malgré les consuls qui, soucieux de rationnement et de fermeture, n'en maîtrisent pas forcément les flux.

Délibération du conseil de santé de Rodez à l'occasion de la peste de 1630

« Ordre prins entre messieurs les conzuls de la Citté et Bourg pour le désouilhement et parfum de la ville de Rodez.

Premièrement a esté aresté suivant la demande du père Tamisier en délibération de l'assamblée de santé, que chacune desd. comunes baillera les officiers suivantz, scavoir : deux charrettes garnies, deux charrettiers pour les conduire, deux aydes pour ballier les immondices des reues, autres huict hommes pour ballier et nettoyer les maisons infectes, trois fammes pour fere les lecives et nettier le linge, ung conterrolleur pour fere les invantaires des maisons ouvertes, ung serreurier pour ouvrir et fermer lesd. maisons, quatre soldatz ou six s'il est besoing, ung vivandier ; tous lesquels officiers seront gagés et payés séparément par chasque coumune et lhorsqu'on parfumera et désouilhera le Bourg ceulx de Citté y vacqueront.

Qu'il n'y aura que une porte de ville ouverte pandent led. travailh, scavoir celle de l'Ambergue, tandis qu'on parfumera la Citté, et celle des Cordeilhiers ou de la Viarrague lhorsqu'on parfumera le Bourg, et que la porte ouverte sera gardée par les soldats des deux communes conmandés en Citté par le cappitaine de la coumune du Bourg et en Bourg par celluy de la Citté.

Que lhorsqu'on désoulhera et parfumera la Citté, le père Tamisier avec ses officiers serviteurs et chevaulx seront norris et entretenus au despans de lad. Citté ainsi que bon leur samblera, et quand le Bourg se désouilhera et parfumera sereont norris et entretenus par les consuls du Bourg, comme aussi le bois, charbon, cade, chandelles, sabon, vinaigre, foin que autres choses nécessaires seront fournis séparémant par chesque coumune lhorsqu'on travailhera à icelle.

Que lesd. officiers du désouilhement seront lotgés ensamble hors la ville dans laquelle ils seront conduictz tous les matins par ung des cappitaines et reconduictz tous les soirs après avoir été fouilhés. [Suite page suivante]

• Faire place nette

Pour éviter le mal, ou son extension à tous les quartiers lorsqu'il s'est déjà insinué en ville, il convient de procéder à un nettoyage général des rues et des places publiques ; chacun doit aussi maintenir sa maison et les siens en état de propreté. Pour cela, Antoine Fueldez donne quelques conseils d'hygiène très utile dans son *Chasse-peste du Rouergue,* publié chez Amans Grandsaigne à Rodez en 1628 : "Vous ferez tenir la ville nette de toutes sortes d'immondices et ordures (...) deffandrez aux habitans qu'ils ne laissent croupir l'eau des ruisseaux (...) tacherez de repaver les places et les lieux qui en ont besoin (...) tirer les charognes bien loin de la ville (...) donnerez ordre que les bouchers tuent le bestial hors la ville." (4)

Prendre soin de soi consiste également pour les consuls à s'occuper du corps social et distinguer notamment les bons pauvres – ceux qui appartiennent à la "famille de la ville" selon leurs propres termes – des "pauvres *estrangiers*" qui sont autant de bouches inutiles en temps de peste, considérés comme un fardeau dont il faut se débarrasser au plus vite. Les édiles distribuent l'aumône à tous ceux qu'ils ramènent aux portes ou qu'ils empêchent d'entrer : "à un pauvre estrangier malade à la porte de Lambergue pour le sortir et reprandre son chemin (...) à trois pèlerins bourgui-

gnons pour ne leur donner l'entrée de la ville (...) au Gascon demeurant au Terrail pour le sortir de la ville." (1)

Ainsi, en temps de peste, la ville met-elle entre parenthèses ses traditionnelles habitudes d'accueil et de charité. Parmi ces hôtes indésirables, les femmes de mauvaise vie figurent au premier rang. Il s'agit ici d'apporter un soin moral à ceux qui seraient tentés de braver l'interdit religieux et d'attiser le courroux divin par des pratiques aussi libertines que sacrilèges.

Enfermée dans ses murailles, rationnée, nettoyée et purifiée, la ville semble hors d'atteinte. Pourtant, les premiers morts sont annoncés, après moultes hésitations sur la nécessité de regarder l'épidémie en face. Les malades doivent être séparés du corps sain, isolés dans une boudoumie, véritable "camp de concentration" pour les pestiférés, comme l'a été autrefois la maladrerie pour les lépreux. L'étymologie du mot est à rechercher dans la langue d'oc : *bodo* signifie bubon. La boudoumie est formée d'un enclos semé de quelques cabanes, non loin de la fosse commune, selon le témoignage du médecin villefranchois Durand de Monlauseur. Le plus souvent, ce camp retranché se situe à l'extérieur des murs. Rodez en possède deux, une pour chaque communauté : la boudoumie de la Cité se trouve non loin de la chartreuse, près de l'Auterne ; celle du Bourg est située à Gourgan, dans un pré aujourd'hui bordé par la route nationale. Ici comme ailleurs, certains toponymes conservent en leur mémoire le souvenir de ces établissements : il faut remonter aux pestes médiévales pour expliquer le nom du quartier de la boudoumie à Villefranche. Le chemin de la boudoumie à Rodez indique l'emplacement de celle de la Cité ; de même, *lo camin de la malautiá* à Sauveterre révèle l'endroit où se trouvait celle de la bastide.

• Faire face à la maladie

Les pestiférés sont enfermés. Chirurgiens et médecins se relaient pour déceler les nouveaux malades en ville, tandis que les corbeaux se chargent d'évacuer les cadavres dans de lourds tombereaux. En février 1630, Rodez se trouve sans médecin... Ils ont tous suivi le conseil : "pour n'avoir de la peste le dard, fuis tôt, va loin, retourne tard !" La ville envoie des émissaires à Toulouse et Lyon, sans succès. Seul un médecin de Cahors, un certain Durieu, accepte de faire le périlleux voyage. Les documents d'archives mentionnent, en revanche, la présence de sept chirurgiens au moins dans la ville en 1630, dont P. Clauzié de Villecomtal, Chastan de Saint-Chelly et Neufvéglise de Chaudesaigues. Médecins et chirurgiens se fournissent en "thériaques et bézoards" chez l'apothicaire, maître artisan de la confection des "médecines". Les remèdes proposés se caractérisent à la fois par une étonnante variété de formules et l'absence d'une véritable spécificité prophylactique, un même médicament pouvant ainsi guérir les maux de dents, les flux de ventre ou la gangrène ! Antoine Fueldez divulgue les secrets de fabrication des plus précieux de ces antidotes. A l'usage des riches, il préconise "la quintessance de la corne de cerf prise du poids d'une drachme dans un jaune d'œuf [qui] est le vray et unique bezoard praeservatif et curatif de ceste maladie". Ou mieux, la quintessance de vipères : "Prenez certain nombre de vipères ou autres serpents evantrés après leur avoir coupé la teste et la queue et osté la peau les taillerez a petits morceaux, lesquels estant bien lavés les mettrez au soleil l'espace de 15 jours au bout desquels il faut distiller (...) et avec cela vous aurez votre quintessance tellement admirable pour la préservation et curation de la peste qu'il n'y a sorte de remèdes qui lui puissent estre égalé..." (2). Aux pauvres, le médecin conseille de préparer eux-mêmes "la boisson suivante, à faute d'une orange ou d'un limon, ils pourront prendre des pommes, lesquelles estant pelées et coupées en rouelles seront mises dans un plat avec du sucre pulvérisé par dessus et puis derechef des pommes avec du sucre, en faisant lict sur lict, on mettra tout en lieu humide et au bout de quelque temps il y aura au fond dudit plat un suc lequel mêlé avec eau cuite leur étanchera merveilleusement la soif, en leur recréant aussi le cœur." (2) Ces potions magiques sont parfois agrémentées d'une pincée d'arsenic ou d'une goutte de mercure... l'effet est alors radical !

[Suite] Que ceulx de la ville ou faulxbourg qui seront frapés du mal seront lotgés, scavoir les habitans du Bourg dans la boudomie ou uttes de Citté ; et pour les infectz ou suspectz ils seront lotgés en lieu commode de chasque comunaulté séparément où il ne se pourroit mieulx qu'ils seront plassés dans les faulxbourgs de Ste-Marthe, à la charge que les habitans de la Citté seront servis par les officiers de lad. coumune et norris au depans d'icelle et pareilhement les habitans du Bourg norris par leur comune et servis par les officiers ainsin qu'il a esté cy devant faict.
Que s'il est nécessaire de fere dresser des estubes ou de fours pour estuber et fournoyer les personnes et habitz chesque coumune y provoyra en son particulier, sinon qu'il suffist d'ung seul lieu auquel cas la despances sera faicte esgallement.
Que on traictera avec les consulz et habitans du Monastère de St-Blaize pour leur cotte des frais du désouilhement et parfum de leur lieu, attandeu qu'il est comprins dans le contract du père Tamisier et qu'il n'est au tailhade desd. coumunes pour contribuer par imposition ausd. fraix du parfum et que la soumme quy sera accordée pour leur ditte cotte sera prinze par moityé par les consulz de la Citté et Bourg ou deschargée au père Tamisier en acquit de son prix ; et ne pourront les consuls d'une comunaulté traicter de lad. cotte avec lesd. consuls et habitans du Monatère en l'absance des consulz de l'autre comunaulté.
Faict et aresté entre nous, Jean de Jullier, premier consul de la Citté, et Jean Balsa, consul du Bourg, en l'absance de noz collègues, par l'ordre de lad. assamblée, à Combecrose, ce vingt huictième aoust mil six cens trante, et nous sommes signés.
[signé :] J. de Jullier, consul. J. Balsan, consul. » (Arch. mun. Cité, GG 25, n° 45. Extr. de *Hôpitaux, léproseries et bodomies de Rodez...*, par Roger Nougaret, 1986)

(1) Rodez, Arch. dép. Aveyron, 2 E 212 CC Cité 315, 1630.
(2) Fueldez (A.), *Chasse-peste du Rouergue,* Rodez, A. Grandsaigne, 1628.

Le plus souvent, le praticien se contente d'ordonner "purgations et saignées" et ne trouve d'autre réponse à la maladie que celle du recours à la religion. Antoine Fueldez termine ainsi son livre : "Mais [les remèdes] les plus asseurés sont les vœux et les prières que nous devons faire à Dieu pour prévenir le courroux de sa justice." (1)

• Apaiser le courroux divin

"Notta que le dimanche 25 mars jour et feste de l'année [de] Notre Dame 1629 fut par messieurs du chapitre de l'esglise cathedralle N[ot]re Dame dud. Roudez a la messe du veu que [fut] fait et installée l'année dernière 1628 a Dieu et a la glorieuse vierge Marie pour implorer et obtenir de n[ot]re Redempteur Dieu Jesus Christ par sa miséricorde. Et par les suffrages intercessions et merites de N[ot]re Dame de préserver ceste ville du fléau de la peste dont la ville de Villefranche de Rouergue et plusieurs autres villes et lieux de la province jusques et environs de ceste ville [de] Lion & Toulouse, Narbone, Besies, Carcassone on esté grandement affligées, que fut f... [déchiré] par mr le sacristain de Patris a l'hautel de parroy[sse] Devant l'image de Nostre Dame fut offerte l'offr[ande] lampe d'argent de valleur de 4 000 l. Et après [avoyr] dittes les litanyes et autres oraysons avec le corps del [...] messieurs dudict chappitre et leur obitues en procession suyvis de mr le baylif et consuls de la citté et grand nombre de peuple de la ville deux hebdomadiers apportant l'image de n[ot]re Dame entre leurs bras et led. sieur Laporte chanoyne marchant devant apportant en ses bras lad. lampe d'argent alumée et deux coriers devant portans deux flambeaux alumés ayar faicte la procession par toute l'esglise et acompagnée l'image de N[ot]re Dame dans le sanctuaire du Saint Soulier la susd. lampe d'argent y auroit esté plassée tout au devant la niche de lad. ymage pour y demurer alumée nuict et jour perpetuellement a jamais a l'advenir en action de graces de telle préservation miraculuze de la contagion en cested. ville nonobstant que plusieurs pestifférés de divers lieux y soinct malicieuzement arrivés et entrés subtillement dans ceste dicte ville De quoy Dieu soict a jamais loué Et la sacrée vierge Marye Et monsieur Sainct Amans n[ot]re patron et premier evesque Auquel aussy la ville avoict auparavant lad. année dernière faict semlable veu en l'esglise St Amans qui est continué d'une messe basse au grand haultel du cœur pandant laquelle tous les jours les lytanyes sont chantées et entonées par deux petits enfans pauvres de l'hospital N[ot]re Dame du Pas de ceste ville et respondues par mess[ieu]rs pbres et religieux de lad. esglise scavoir le dimanche les lytanyes du très saint nom de Jesus Le lundy de N[ot]re Dame et le mardy de tous les saincts. Et ainsin continuées tous les jours avec les versets et oraisons propres quy sont composées avec les *stella maris extupabit* et contenues a un petit libret du Révérend père Materre religieux cordelier en ce couvant de Roudes et sur la susd. lampe est gravée la subscription qui s'ensuit

Sævient per Ruthenos
pestilentia
Urbe incolumi
Collegium canonicorum
[...] Virgini [...] suæ
Anno [...] M.V. [...] XXXIII." [Le reste a disparu] (2)

Les consuls exhortent la population à se rendre quotidiennement à la "messe aux corps saints" de l'église Saint-Amans ou à la cathédrale Notre-Dame. Offices, processions et vœux sont les instruments de la reprise en mains des fidèles. Si les églises sont fermées, les cérémonies religieuses ont lieu en plein champ ou au milieu de la place, malgré le péril contagieux.

Les saints invoqués sont les saints locaux, habituels intercesseurs des hommes auprès de Dieu. Saint Amans est très souvent sollicité, ou encore Notre-Dame de Ceignac où l'on se rend en procession. Les Ruthénois sont ingrats pourtant envers cette dernière, quand en 1628, ils décident d'aller chercher jusqu'en Gascogne la protection d'une autre Dame, celle de Garaison. Mais, en 1652, lors de la dernière peste rouergate, ils reviendront bien vite se blottir sous le manteau bleu de Notre-Dame de Ceignac et lui offriront un magnifique tableau, comme pour faire oublier leur indélicatesse à son égard.

(1) Fueldez (Antoine), *Chasse-peste du Rouergue,* Rodez, A. Grandsaigne, 1628.
(2) Besset (Guillaume), Arch. dép. Aveyron, E 1447, 1630, fol. 1.

Le mal qui répand la terreur est l'occasion pour le pêcheur de faire pénitence. Il est une invitation à la méditation sur la fragilité de la vie terrestre et la nécessité de vivre dans la foi pour apprendre à bien mourir. Le *recueil de prières pour dire en temps de contagion* d'Etienne Materre, publié à Rodez en 1628 par Amans Grandsaigne et conservé à la médiathèque, doit guider le croyant dans cette voie.

• Après la peste...

Les consuls décident d'entrer en ville le 16 octobre 1630, montrant bravement l'exemple en passant la porte les premiers ! Auparavant, ils ont fait désérer – c'est-à-dire parfumer la ville – par des spécialistes. Celle-ci est alors livrée à une brigade de parfumeurs qui lessive, désinfecte, nettoie rues et maisons de fond en comble. Des feux de paille et de genièvre sont allumés au risque de provoquer de graves incendies. Les frais de désairement de la ville, ajoutés aux emprunts souscrits en temps de peste, ont considérablement alourdi sa dette.

D'après des calculs effectués à partir des comptes consulaires, la maladie aurait coûté 35 000 livres aux Ruthénois. Rodez appartient alors à ses créanciers.

En octobre 1630, le fléau abandonne le Rouergue. Il fera une dernière incursion dans notre région en 1652. En 1720, plus de peur que de mal, seule la rumeur passe au travers des murailles. En ce début de XVIIIe siècle, à l'heure où certains hésitent encore sur le caractère contagieux de la maladie – tel Pierre Chirac, médecin du roi – les Rouergats ignorent qu'ils sont enfin débarrassés d'un fléau qui a longtemps terrifié leurs ancêtres et marqué à jamais leur mémoire. » (Sylvie Mouysset)

Rodés en 1653. (Coll. S. d. L.)

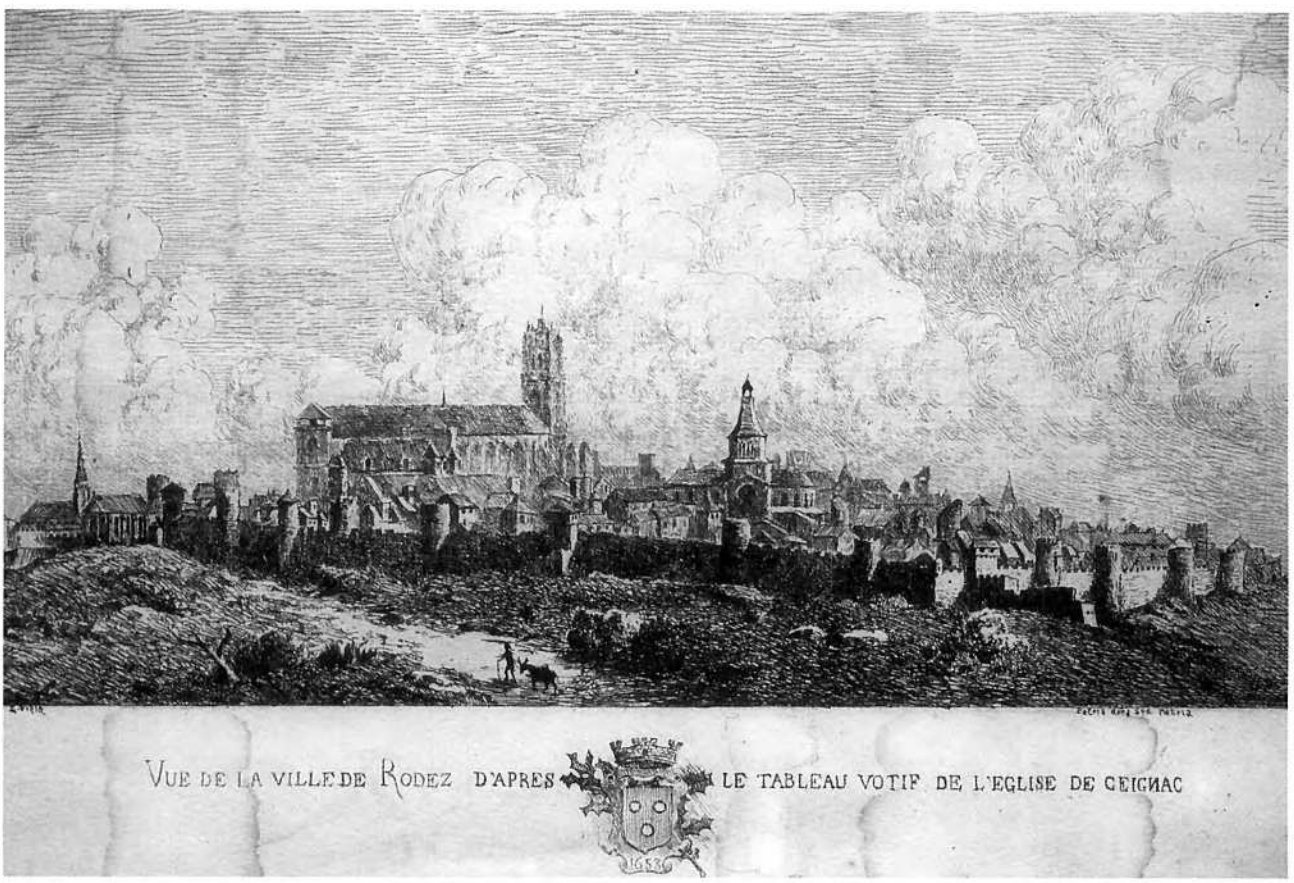

Los crocants

Le peuple, qui supporte le coût des guerres et des réformes, dans des pays qui ont été épuisés par les guerres de Religion, se révolte lorsqu'apparaissent des charges nouvelles. Les révoltes populaires sont particulièrement nombreuses en Occitanie. Contre les taxes du sel à *Rodés* en 1602 et à *Vilafranca* en 1627 ; contre les offices à *Sent-Ginièis* en 1640 ; révolte des *crocants* à *Vilafranca* en 1643 ; révoltes encore à *Naucèla* en 1658 et à *Espaliu* en 1660.

Rodés, 1602

« Sedition survenue a Roudez par les artisans, en mars 1602, et l'execution par justyce d'iceulx en may 1602.

Le vendredi 29 mars 1602, ayant les saliniers ou fermiers des salins de Langudoc dressé un grenier a sel a la botique de Sr Nicolas Cycquart, a la place du Bourg, pour illec la debiter, après avoir faict inhibitions aus regratyers de la ville de n'en vendre poinct, et l'ayant haussée de prix a 12 s la mesure, deux fames de la ville se prindrent a batre le tamborin par la ville et, c'estant assamblées environ 200 fames avec de grands bastons, passarent par la ville volant tuer Srs Jehan Vassal, La Gorrée, consul, Remon et Jehan Paraires, Pierre Rodat et quelques autres habitans qu'elles disoinct tenoinct la main ausd saliniers, et chassarent de la ville lesd saliniers a grands coups de baston. Coparent le bras a ung et comensarent a marcher avec cest apparat par la ville.

Le 9 apvril 1602, les consulz assemblarent conseilh aus Jacopins pour porvoir a ce tumulte, où ce treuvent grand peuple, sur la propposition led peuple se print a crier "Il fault tout tuer icy dedens ; fermons la porte". Estans lesd consulz et autres gens d'honeur sortis au cloistre, le peuple pensa assomer Mr Patris, l'ung des consulz, a coups de pierre et, sortans dud couvent, se prindrent a crier : "Aux armes" ; led peuple : "Tue, tue" ; et alarent fere tocqsain. C'estant les consulz rettirés en leur mesons, led peuple tint le reste du jour les rues avec beaucoup de tumulte.

Le sabmedi au soir, 27 apvril 1602, led peuple ala sasir Jaques Astyé dans sa meson en Cytté, que trainarent fins a la place du Bourg, luy demandent ung rolle qu'ilz disoinct son serviteur avoit pourté de Monpelier, de ceulx qu'estoinct defferez aud Monpelier avoir faicte lad cedition. Lequel Astyé se despetrant d'eulx, se sauva a la boticque de Mr de Combret teneue par Jehan Rieu, et voloinct enfoncer la porte de l'arriere botique pour l'avoir, mès se sauva par une fauce porte, passant par la bassecourt dud Sr de Combret. Estant jà nuict, led peuple se retyra.

Le lendemain dimenche matin, alarent sommer les consulz leur fere laisser les portes des esglises ouvertes pour fere tocqsain quant leur plaroit. Le lundi au soir, 29 apvril 1602, led peuple ala encor pour forcer la meson et prendre led Astye, criant qu'il faloict tuer les consulz et les grands et qu'ilz voloinct gouverner a leur tour. Les gens d'honeur se resolurent de prendre les armes pour se y opposer et ceulx de Cytté chassarent le peuple jusques dens la place du Bourg, là où les consulz crians : "A l'ayde ! Au roy ! Acystance aus consulz !".

Estans toute la vile en armes, se y treuva Mr Prevost qu'estoit lors a Roudez, comissere du roy pour la veriffication des deptes du pays ; lequel acysté desd consulz et plusieurs autres crioyt au peuple : "Je vous exorte a la paix ! Metès les armes bas ! Soyez serviteurs du roy !" Lequel peuple cr[yoi]ct confusement a haulte voix : "Vive le roy !" les ungs, les autres : "Vive la liberté de la ville !", les autres : "Tuons ce comissere, les consulz et toutz les grands qui ont trop governé !". Estant ainsin la meslée et le tumulte grand, se comensa fere heure tarde et, quelques tamps apprès que lesd Srs se feurent retirés, le peuple se retira ; et feurent faictz prisoniers deux du peuple.

Le mardi matin, 30 apvril 1602, troys dud peuple avec de grands bastons sobz leur grand manteau, vindrent ataquer les troys consulz de Bourg, a la place dud Borg : Mr de Carcenac, La Gorée et Noveglise, disant qu'on

Los paures
« Tous vaguebons et autres reffugiés dans la présent ville, sans adveu ni permission desdictz seigneurs consulz, et autres mal vivans et femmes débauchées et prostituées à tous vices impudiques et autre vilainie, publiquement sans respect quelconque de l'honneur de Dieu et grand escandale du public et mespris de la justice, seront tenus de vuider la ville à peyne de la hard et autres portées par les ordonnances royaulx. » (Extr. de "Règlement de police de 1609", dans *Lettres sur l'Histoire de Rodez*, par H. Affre, 1874)
« Rodez comptait 600 pauvres assistés en 1648. » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue*, d'après H. Affre, 1903)

Lous Coumandamens de Dieu, 1656
« Un Dieu, Payre, Fil, sant Esprit,
Tres Persounes, en un'Essence.
An grand amour et reverence,
Adore de cors et d'esprit.
Non jures pas en va son Nom,
Blasphemes poun, te l'y promesse :
Lous Dimenges del traval cesse,
Per lou serui miels aquel jour.
Al Payr'et Mayre port'amour,
Respet, secours, obeyssence.
Nou nozes pas par maluolence,
Al cors d'autruy, ny a l'hounour.
Estan membre del Fil de Dieu,
Te souilhes pas de palhardise.
Nou trompes pas en marchandise :
Contente-te, de ço qu'es tiu ;
Nou mentes pas en ton perpaus,
Nou digos pas fals temoniatge :
Desires pas al visinatge,
Fennes, ny bes, auras repaus. » (Extr. de *"Lou catechisme roüergas fach en verses"*, par l'abbé Bousquet, dans *MSLA*, 1874-1878)

Lous Coumandamens de la Gleyse, 1656
« Lous Dimenges, et jours coulens,
Auzis devotamen la Messe :
Et toutses tous pecats coufésse,
Un cop l'annade per lou mens :
Fay a Pascos ta Coumuniu.
Garde la feste coumandade.
Manges poun car, penden l'annade,
Venrez, Saddes, cy Rogaciu.
Cal dejuna lous Quatre-tens,
Las Vigiles et la Crantene.
Pago lou deyme pla, sans rene
Fascos poun Noces hors lou tens.
L'excumeniat expressamen,
Quand es estat nommat al Prone,
Te cal fugi coume lou trone
Et te fa absolre prontamen. » (Ibidem)

leur rendit les deux que avoinct esté faictz prisoniers le soir d'avant, avec reniemens que, a desni, iroinct enfoncer les portes de la prison et s'en feroinct acroire par force.

Lesd consulz saisirent avec leurs baniers lesd troys criars au colet, qui totesfoys fesoint resistence et, ayant lesd consulz cryé a haulte voix : "Secours au roy et aus consulz !", je, Raymond d'Austry, y serois de ma meson accoreu, l'espée au poing, et aydé a saisir l'ung d'iceulx, appelé Vaisse, cardeur, lequel luy ayant housté ung gros baston qu'il portoit soubz son manteau, les autres deux, quitant leur manteau, s'enfouirent. Et il feust par nous conduict en Caldegouse.

Retornez a la place dud Bourg, saisimes ung Jehan Grandroque, dit Quarante, sergent, conduict au mesmes lieu prisonier et autres en nombre de 8. Messieurs de Cayron, juge criminel, de Colongez, procureur du roy, et de Rieu, conseilher au siege presidial de Rouvergue, vindrent a Roudez pour leur fere leur procez. Et le vendredi au soir arrivarent encor messieurs Du Rieu, juge mage, de Celier, Garrigues, Ayral, Mr le president du Rieu, de Ginestel, conseilhers dud siège.

Et le lendemain, sabmedi, 11 may 1602, feust au pariatge prononcé leur sentence avec force d'apparat et beau discours, par laquelle led Quarante, et George Boisset, dit Cabalhou, feurent condampnez a estre pendeux, executés led jour a la place du Bourg. Ung nommé Jehan Valatte, Grinhan, George Cyrice, dit Le Garrel, Jehan Fraisinhe, dit de Lucyete, a acyster a lad execution et avoir le foet a flux de sanc, banis a perpetuité de la seneschaussée. Led Baisse bani pour 3 ans et acyster ausd executions. Après avoir toutz faict esmande honorere devant les Jacobins où le tumulte premier feust comis, demandé pardon, a Dieu, au roy, justyce ausd Srs consulz. Ung Guidarmele et [blanc] feurent treuvez ignossens et relanxez ; autres dotze fuitifs condampnez par deffaux.

A lad execution acystarent lesd Srs magistratz, les juges de la ville et plusieurs habitans, gens d'honeur en armes parce que les artisans se jactoinct qu'ils empecheroinct l'execution, mès personne ne botgea veu lad force. *Jen Baisse acysté a l'execution* Blese Guibert, dit Bartas, Jehan Bès ; sera contre eulx plus amplement enquis. Donné a Villefrenche, le 19 may 1602. » (Extr. de *Livre de raison de Raymond d'Austry,* par Antoine Débat, 1991)

La révolte de 1643 fut la plus importante. On raconte qu'en attaquant *Vilafranca,* les *crocants* chantaient *la cançon dels vailets : "Bèla, Sant-Joan s'apròcha". Rodés* reste fidèle au roi mais, le 10 août 1643, *Senta-Radegonda* fournit son lot d'hommes aux insurgés, lesquels menacèrent bientôt *Rodés :*

« Le 10 [août 1643] les habitans de la paroisse de Sainte-Radegonde, à demi-lieue de Rodez, s'estant mis en armes contre quelques sergens qui y faisaient leur charge pour quelque affaire particulière, et ayant fait sonner le tocsin, les paroisses voisines y accoururent aussi en armes jusqu'au nombre de 3 ou 400 hommes ; d'où ils s'avancèrent jusques au haut de la montagne, et au-dessus du Monastère, proche la ville de Rodez, où, estant rangés en deux bataillons, ils tirèrent plusieurs mousquetades : ce qui obligea le comte de Nouailles à sortir de ladite ville pour reconnoistre et chasser lesdits croquans, lesquels se retirèrent dès qu'ils le virent sortir de la ville... » (Extr. de "Rébellion de croquans du Rouergue", dans *Gazette de France,* n° 132, 1643)

Mais, dès que leur chef *Joan Petit* fut arrêté et que les troupes royales intervinrent, les gentilhommes qui s'étaient mis à la tête des *crocants* abandonnèrent la lutte. Les principaux chefs, *Joan Petit, Brasc* et *Calmèls* furent roués vifs à *Vilafranca* et à *Najac.* Leurs principaux compagnons furent pendus. D'après certains auteurs, le supplice de *Joan Petit* aurait inspiré la chanson *"Joan Petit que dança per lo rei de França".*

Les témoins oculaires de l'exécution des *crocants* sont des notables locaux qui rédigent en français. Mais à l'occasion, l'occitan ressurgit dans leurs témoignages, car c'est encore et pour longtemps la langue utilisée par tous dans les relations quotidiennes. Le 14 novembre 1656, Monseigneur Hardouin de Péréfixe, évêque de *Rodés,* autorise l'impression du livre *Lou catechirme rouergas...* (1)

(1) ***Lo catechirme roergàs, 1656***
« "A Monseignour l'Illustrissime, et Reverendis. Payre en Dieu, Messire Hardovin de Perefixe, Avesque, et Seignour de Roudez, Preceptour del Rey, et son Conselié d'Estat.
Monseignour,
Aqueste liuret es un efan del Pays de Roüergue, nascut sous la costellaciu de vostros armos, que nou pod pas sorti del Bres, ny veyre lou jour que per lou regard favorable d'aquel bel Astre, qu'a Presidat a sa naycenso, et per aquo, Monseignour, son Payre lou porto as pez de vostro grandour, per ly demanda sa Benedicciu : se vous l'y fasez la gracio de lou veyre de bon-vël, el nou crenhero pas laul-visto de toutsez lous autrez. El a be paur, Monseignour, estan habillat a la Rouergasso, et parlan un patois, que vous n'entendez pas, d'estre rebutat, et cassat hontousomen de vostre sale commo lou Gus de l'Evangeli, que sero mes a la taulo del Rey, sans la raubo de las nopços : Mas aco que l'y douno couratge, Monseignour, ez que la pluspart de las Fedos, et dels Aniels de vostre troupel belou de la sorto, et que l'amour que vous lour pourtas, et lou zele qu'auez per lou salut, et per la glorio de Dieu, vo' dounara lou desir et l'evejo de l'entendre : car commo las Fedos se rejouyssou d'ausi la voux et l'estifle de lour Pastre, atabe lou Pastre pren plaze d'ausi lou bel de sas Fedos, per las counoyse : Aquelle esperanço, Monseignour, l'y douno l'ardiesso de se presenta dauan vous, et de vous demanda la Benedicciu, et la permissiu d'ana per las Parroquios de vostre dioceze trouua vostres tramajourals, et lous ajuda a enseigna lous efans, et lou poble innocent, et ignorent las Crezenços et la Doctrino Crestiano, necessario per lour salut, et lour apenre qualque Cansou spiritualle, al luoc de las prophanos et deshonestos que lou monde lour enseigne, sans laquallo permissiu el nou vol pas entreprenre de dubry la bouquo, et son Payre l'estoufario sel ero tan ausard que d'ana pel pais sans vostro licenço. Lou dever, et lou respect, Monseignour, quel a voudat a sous Prelats, l'y commando aquello soubmissiu quel desire de vous randre en aqueste rencontre, en attenden qu'en de milhoures occasius, el vous pursco fa veyre per son obeyssenço, qu'el ez de tout son cor et an touto sinceritat.
Monseignour,
Vostre tres-humble, tres-obeyssen et tres-fidel seruidou,
F.C.P.R.D.S.F."
Prologue :
"Per se garda de fa mal,
Cal ave dins la memorie,
Lou grand Jutjamen final :
La Mort, l'Ifer, et la Glorio,
Et s'en cal plo souveni,
Car aquo diu aveni." » (Extr. de *"Lou catechisme roüergas fach en verses",* par l'abbé Bousquet, dans *MSLA,* 1874-1878)

Maledie inoye de bestal en l'an 1604

« En apvril et may 1604, comensa en Auvernhe et passa par Rouvergue une maledie a toutte beste a quattre piedz, mesmes aus sauvages, que leur venoict une petite postumation a la langue ; et, ne s'en prenent garde, dens 6 heures leur avoict couppé et mis a terre la langue. De quoy s'en perdoict force jusqu'a tant que, la maledie descouverte, chascung fesoict 3 fois le jour visiter son bestal et, se treuvent blessez, avec l'ongle ou coteau l'enflure crevée et fort lavé avec vinaigre, sel et sauge, ne s'en perdoinct pas.

Et disoict-on que tel mal provenoit d'ung pbre [prêtre] d'Auvernhe que demanda du laict a une fame pour fere quelque medicament ; et la fame, du conseilh de son mary, luy dona du laict d'une leur vache et non du sien. Lequel laict, led pbre après l'avoir consacré disant messe, le feist espancher par son clerc au cymetyere ; et le bestal se comensa a morir aussy tost, comme aussy se feussent mortz les homes et fames sy la fame luy eust donné de son laict ; et le mesmes pbre, se voyant trompé, dona le remede pour garir le bestal qu'en seroict blessé. » (Extr. de *Livre de raison de Raymond d'Austry,* par Antoine Débat, 1991)

Maledie de discenterye l'an 1605 generalle

« En septembre et hoctobre 1605, feust generalement au pays de Rouvergue la maledie de discenterye de laquelle plusieurs parsonnes morurent, et nottament par les vilaiges, que jetoinct horz des mesons ceulx qui en estoinct blessés, comme sy ce eust esté la peste. Et moroinct a faulte de secourz ; mès, estans secorus, n'en moroinct pas beaulcoup. Le dos leur sortoict gros estrangement et la verge et nature des fames venoict aussy fort enflée, que leur causoict la plus grande doleur et les fesoict morir. » *(Ibidem)*

Los camisards

Le règne de Louis XIV s'acheva avec la révolte des *camisards. L'abat de Bonacomba, Guiscard de la Borliá,* essaya, en vain, de soulever le *Roergue* contre le roi en favorisant une alliance entre *papistas roergàsses* et *parpalhòts cevenòls.* Il avait prévu de prendre *Rodés* et d'y faire chanter un *"Te Deum"* à la cathédrale, pour faire tomber tout le *Roergue.*

« L'entreprise politique de l'abbé de la Bourlie, en 1703, pour soulever le Rouergue, en liaison avec la guerre des camisards, n'a apparemment aucun écho. Son plan audacieux envisageait la prise de la ville qui symbolisait l'antique fidélité, religieuse, morale et matérielle, à la personne du roi. C'est pourquoi il avait prévu en premier la prise du receveur des deniers publics, des magistrats et de l'évêque, ainsi que le chant du *"Te Deum"* des grandes causes légitimes sous les voûtes de la cathédrale. Avoir Rodez, même déchu, c'est avoir le Rouergue. Mais la folle entreprise n'eut pas de suite. » (Extr. de "La ville fidèle au roi (1562-1788)", par Jean Delmas, dans *Histoire de Rodez,* 1981)

La Iola, 15 de decembre de 1981.
(Coll. et id. F. L.)



Lo mal temps

Le Grand Siècle sera également marqué par des disettes liées aux pestes de 1630 et 1652 et surtout aux intempéries des années noires, 1693, 1709, *las annadas del mal temps.*

« Les événements sont les mauvaises années, dont les hivers ont été rudes, dont les récoltes ont été faibles, et qui ont été marquées par la disette : 1694, 1705, 1707, 1709, 1746, 1766, 1769 à 1771, 1778, 1789... (...)

En 1694, les mendiants creusent à plusieurs reprises sous la porte de Penavayre, proche du quartier de Sainte-Marthe qu'ils occupent. Et chaque fois, la ville comble les brèches. » (Extr. de "La ville fidèle au roi (1562-1788)", d'après Jean Delmas, dans *Histoire de Rodez,* 1981)

Los Bancarèl de Iars

« En 1670, les habitants d'Hyars se nomment Géraud Izarn, Guibert, Pierre Burguière, Blanquet, François Vernier, Pierre Arguel, Palmier et Vedel. Au XVIIe siècle, une autre famille allait s'implanter à Hyars et y vivre jusqu'à nos jours. Les Bancarel, issus d'une lignée de commerçants très riches, possédaient de hautes charges dans l'administration et la magistrature de la ville d'Espalion. En 1652, Jean Bancarel, fils et petit-fils de François et Gaspard Bancarel, se maria avec Antoinette de Vedel. Jean Vedel, son beau-père, possédait à Hyars une métairie importante qu'il tenait de Guillaume Masnau ainsi que d'autres terres. Après sa mort, Jean Bancarel dut régler d'importantes dettes qui le firent devenir, à son tour, propriétaire d'une partie du domaine d'Hyars. Le 14 juillet 1686, il l'afferma pour cinq ans à Antoine Junelles. Ce dernier devait "38 setiers de blé dont 15 setiers de froment, 3 setiers de seigle, 10 setiers d'orge et 10 setiers d'avoine ; 30 livres de fromage, 8 livres de beurre, une paire de poulets, une paire de poules, un porc valant 9 livres plus diverses obligations de transport de vin et de bois".

En 1767, Etienne de Bancarel racheta le château aux de Fenayrols. A la veille de la Révolution, le village, qui comptait alors trois maisons et le château, était devenu la propriété d'une seule famille, les de Bancarel, seigneur d'Hyars et de Las Grèzes. Le domaine d'Hyars ne fut pas confronté aux révoltes paysannes de juillet et août 1789 ; sûrement parce que Raymond de Bancarel s'était prononcé, dès le début, en faveur de la Révolution. Il y participa même activement puisqu'il fut élu maire de Rodez du 8 décembre 1792 au 26 février 1794. Il profita d'ailleurs des événements pour agrandir son domaine, en achetant en 1790 le domaine de Vayssac à Me Magnier, procureur à Rodez puis, l'année suivante, le domaine de Caumels vendu 73 000 livres comme Bien national. (...)

Au cours du XIXe siècle, la famille de Bancarel acquit progressivement la plupart des terres alentour. En 1825 fut construite une grange, la Réparation ; en 1830, trois familles habitaient encore Hyars et y possédaient quelques terres. Tournier et son gendre Rudelle vendirent leurs biens en 1844 ; Nozeran les suivit en 1855 et Vernier en 1862. Par la suite, le domaine d'Hyars perdit progressivement de sa puissance. En 1848, on comptait à Hyars 39 personnes dont 21 domestiques parmi lesquels un *pastrou*, un berger et un vacher. Cette main d'œuvre était très mobile puisque seulement quatre personnes sont désignées sur les listes électorales de la commune. En 1954, il n'y avait plus que 17 habitants et seulement 7 domestiques. Aujourd'hui, Bernard de Bancarel et son fils sont propriétaires de Hyars. » (Extr. de *Sainte-Radegonde et Inières en Rouergue*, par Jean-Michel Cosson, 1991)

Un maridatge

« Le 23 juin 1686, un contrat de mariage fut passé entre Jean Seguy, laboureur du village d'Aussuèches, fils de François Séguy, aussi laboureur, et Jeanne Ferrier, mariés du village d'Aussuèches d'une part, et Catherine Arnalde demeurant au dit village d'Aussuèches, native d'Istournet, fille de Jean Arnal, "brassier", et Guilhaume [prénom de femme] Dufour, d'autre part... (...)

Les père et mère de Séguy leur donnent leurs biens meubles et immeubles et la somme de 60 livres, une robe et son *coutillou* d'étoffe de la maison, une paire "linceuls" (des draps) et "en cas les Séguy et Ferrieu ne pouvoir vivre ensemble en bonne paix et union avec les futurs mariés, comme ils ont résolu de le faire, les donateurs se réservent la jouissance de leur maison, une cartalade de jardin, la moitié d'un cochon et 2 brebis que le fils leur fera nourrir avec les siennes et un sestier de seigle de pension annuelle en viager de laquelle le survivant jouira le restant de ses jours ; ils se réservent en plus le vêtement nécessaire."

Les parents de la mariée constituent à Catherine la somme de 40 livres. L'épouse s'est constituée de son chef particulier la somme de 80 livres, 2 robes avec 2 *coutillous*, deux paires linceuls, une brebis avec un agneau et une "breloque" qu'elle dit avoir dessus elle et avoir gagnée en servant ses maîtres. Et le futur époux enfin donne à sa future la somme de 30 livres avec les robes, bagues et joyaux. (...)

Et Laurent Séguy, oncle du futur époux, agréant son mariage, donne 15 livres à son neveu et Anne Carcenague, veuve de Georges Mazars d'Aussuèches en considération des services qu'elle a reçus de la dite Arnalde lui donne une paire de linceuls. » (Extr. de *La saga des Séguy. Doc. G. H.)*

Iars. (Coll. S. d. L.)



La fin del senhoratge

Extraits du verbal de torture d'Etienne R*
« L'an mil sept cens vingt un et le dix septième jour du mois de septembre, sur l'heure de cinq heures après midy, dans la chambre de la question de la seneschaussée et siège présidial de Rodés, par devant nous noble Joseph Galtyer de la Molière, lieutenant des mareschaussées du département de Montauban à la résidence de Rodés, Jean Amat, conseiller en lad. cour et commissaire nommé par la cour présidialle, et Anthoine Solanet, assesseur desd. maréchaussées, led. Amat commissaire nommé pour l'instruction du procès...
Led R* ayant esté conduit dans lad. chambre de la question par les archers de la mareschaussée de Rodés, et led. R* s'estant mis sur la sellete, a presté le serment sur les Stes Evangiles en nos mains et promis et juré dire la vérité et l'avons interrogé comme suit...
(Le patient est, avant tout supplice, prié d'avouer, "pour éviter les tourments auquel il a été condamné". Etienne R* maintient ses dires, niant notamment avoir dit aux hommes de la maréchaussée venus l'arrêter que "quand il avoit fait cette action contre led. Rech, le diable l'avait tenté." Puis commence la torture.)
Led. Estienne R* a esté deshabillé et mis sur le siège de la question par Sicaire Mazars, exécuteur de la Haute Justice (...) et après avoir esté attaché par les mains et mis les fers accoustumés et du poix ordinaire aux jambes (...) led. exécuteur ayant de notre ordre eslevé pour la première fois led. R* de terre, nous l'avons interpellé de déclarer s'il ne fut assassiner led. Rech et s'il ne luy tira un coup de fusil, (...) led. R* a dit que *nani, non ay pas fach,* cryant toujours *ay mon Dieu assistas me, ojes piétat de mon ame,* et estant en l'air, persistant toujours à cryer et dire *aye* mon Dieu, et non, *non ay pas fach, Ste Vierge, assistas me,* et estant descendu a persisté en disant *nany ;* (...)
et ayant esté derechef et pour la seconde fois eslevé en l'air, interpellé de dire la vérité, a dit qu'il n'a pas tiré le coup de fusil, qu'il n'y aloit pas pour cela, en disant *ay mon Dieu assistas me, et que nany,* il n'avoit pas tiré le coup de fusil, (...)
après quoi led. R* ayant esté eslevé pour la troisième fois, nous l'avons interpellé de mieux dire la verité, led. R. estant suspendu,
[Suite page suivante]

Le XVIIIe siècle, qui verra le passage de Mandrin à *Rodés* en 1757, et la construction de casernes pour le logement des gens de guerre, est marqué par l'alternance de périodes relativement viables et de graves disettes. Les aléas climatiques et les guerres extérieures conjugués aux difficultés de communication et à la diversité des terroirs donnent des situations très différentes d'un *país* à l'autre.

C'est ce qui apparaît en tout cas à la lecture de diverses enquêtes réalisées entre 1735 et 1800. Les visites pastorales de l'évêque Jean d'Ize de Saléon, les enquêtes paroissiales lancées par Mgr Champion de Cicé en 1771, le *Journal des voyages en Haute-Guienne de J.-F. Henry de Richeprey* (1780 et 1781) sont autant de témoignages sur cette période contrastée qui verra la fin de l'Ancien Régime dans la Révolution.

La Glèisa de 1735 a 1746

L'Eglise reste la principale force morale et les évêques s'assurent du bon fonctionnement de l'institution à l'occasion de visites pastorales. Celles qui ont eu lieu entre 1735 et 1746 ont été dépouillées et sont présentées sous forme de tableau par Pierre Lançon, bibliothécaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

« Chaque évêque avait autrefois la lourde tâche de visiter ou de faire visiter, une fois au moins durant son mandat, l'ensemble des paroisses du diocèse. Les procès-verbaux de ces tournées d'inspection, établies en Rouergue dès le XIVe siècle, se trouvaient consignés dans des registres particuliers. Un certain nombre d'entre eux sont conservés de nos jours aux Archives départementales de l'Aveyron. Ils constituent pour les historiens une source documentaire extrêmement précieuse en raison de la variété des renseignements qu'elle peut fournir : description des bâtiments religieux (églises, chapelles, oratoires) et du mobilier qu'ils contiennent, en particulier. D'autres informations concernent le statut juridique du bénéfice ecclésiastique, les revenus économiques affectés à celui-ci qui permettent de subvenir à l'entretien des desservants, le nombre des communiants, les dévotions particulières des populations, les confréries qui les rassemblent, le niveau d'instruction des enfants, etc. Chaque visite de paroisse s'achevait par une ordonnance signée de l'évêque, prévoyant toute une série de mesures et d'injonctions auxquelles d'ailleurs on ne donnait pas toujours suite. Ainsi, en quelques pages manuscrites, le prélat ou son représentant avait brossé le portrait fidèle, bâti toujours selon un même plan, d'une paroisse rouergate d'autrefois.

L'évêque était particulièrement attentif aux réclamations de ses ouailles concernant le clergé. » (Pierre Lançon)

Enquêtes pastorales de l'évêque Jean d'Ize de Saléon (1735-1746)

Date	**Nom de la paroisse /** églises secondaires	**Vocable principal de l'église /** autres vocables des chapelles	communiants	confréries	Présentation à la cure	Références Arch. dép. A
27/04/1741	**Inières**	**St Christophe /** Notre-Dame du Rosaire	253	Chantre de la cathédrale de Rodez		G. 118, fol. 95
20/06/1741	**Le Monastère sous Rodez** • abbaye des religieuses de Saint-Sernin	**St Blaise /** St Jacques, Notre-Dame	340	St Sacrement Rosaire	Abbaye des religieuses de St-Sernin	G. 119, fol. 31 G. 119, fol. 95
19/03/1741 & 9/07/1741	**Rodez** • couvent des religieuses de Notre-Dame					G. 119, fol. 89
1/07/1741	**Saint-Martin des Prés**	**St Martin**	40			G. 119, fol. 57
20/06/1741	**Sainte-Radegonde**	**Ste Radegonde /** St Hylaire, Notre-Dame	230		Collège de Rodez	G. 119, fol. 26

Inièiras

« L'église de cette paroisse avoit été construite pour servir de retraite aux paroissiens dans les tems de guerre. Au-devant de la porte, il y a pour la deffendre une espèce de demy-lune. L'église a une double porte, la première de fer, et, au-dessus de la voûte de l'église, il y a plusieurs grandes pièces dont les paroissiens font leur grenier. Le bâtiment est à plusieurs étages et il y a des meurtrières tout autour. On y monte par un petit escalier fort étroit. On ne passe point par l'église pour y aller. » (Arch. dép. A., G 118)

Senta-Radegonda

« Le toit vient d'être réparé à neuf. Le clocher est en bon état. Il y a trois cloches, une desquelles est cassée. (...)

A côté de l'escalier du clocher, il y a diverses petites chambres, les unes sur les autres ; il n'y en a qu'une seule qui soit fermée qu'on appelle la chambre de l'œuvre. On y tient du lard et autres choses semblables. On ne peut y aller qu'en passant dans l'église, ce qui est très indécent.

Au-dessus de la voûte de la chapelle de Notre-Dame, il y a encore diverses petites chambres et, au-dessus, un pigeonnier où le sieur curé met des pigeons. On ne peut aller à ce pigeonnier qu'en passant encore par l'église.

Cette église étoit autrefois un espèce de fort . Il y avoit des meurtrières tout autour, mais le tems les a détruites. (...)

Le curé Pinhac reçoit un capital de 800 livres par an. Les paroissiens se plaignent que le curé qui vient dire la grande messe n'est pas exact à la faire acquitter. Il y a une aumône de six setiers de blé payables par M. de Canet. Le curé la distribue avec quelques-uns des principaux paroissiens.

Nous deffendons sous les peines du droit de tenir des pigeons, ny autre chose au-dessus de la chapelle de Notre-Dame. Nous deffendons pareillement aux marguilliers, et à tous autres, de tenir aucune provision dans la chambre appellée de l'œuvre, et enjoignons tant au sr curé qu'aux marguilliers de retirer incessamment des endroits cy-dessus désignés les pigeons et provisions qu'on y a mis. » (Arch. dép. A., G 119)

[Suite] a respondu n'avoir pas tiré aud. sieur Rech en disant *nani, nani, ay, Ste Vierge oyes piétat de guieu,* (...) et estant descendu, une pâmoison l'a pris et un tremblement dedans. (...)

Et ayant esté remis par l'exécuteur sur la chèse de la question, attaché toujours au capble (...) avons commandé aud. Mazars, exécuteur, de luy attacher aux pieds les poix de la question extraordinaire, ce que led. Mazars a fait, avons exhorté led. R* de mieux dire la vérité, qu'il n'est plus temps de la cacher, qu'il va souffrir de plus rudes tourments qu'il n'a souffert, led. R* a répondu qu'il a dit vérité, (...)

après quoy led. exécuteur ayant aussi de notre ordre eslevé pour la première fois de la question extraordinaire, led. R* et estant en l'air l'avons interpellé, (...) led. R* a dit *nani, nani,* n'est pas vray, (...)

et ayant esté derechef eslevé pour la seconde fois, estant en l'air, a cryé *ay mon Dieu assistas me, nani, nani, non ay pas fach,* (...) et finallement led R* ayant esté eslevé pour la troisième fois, estant en l'air, (...) a respondu que *nani, qu'il non o pas fach, (...)* cryant *Ste Vierge ojes piétat de guieu.* (...)

Ensuite led. Estienne R* a esté dettaché et mis devant le feu sur une chèse, dans la chambre du conseil attenant à la chambre de la question, où estant, luy avons fait faire lecture par notre greffier du présent procès verbal (...) requis de signer, a dit ne pouvoir (...) a esté remis es mains du geôlier et archers pour le ramener à la prison. » (Extr. de *Des écarts de conduite en Rouergue à l'aube des Lumières,* d'après Jean Maurel, 2002)

Lo país en 1771

D'autres indications sur l'état de l'Eglise au XVIIIe siècle nous sont fournies par l'enquête de Mgr Champion de Cicé. Nommé évêque de *Rodés* en 1770, dès l'année suivante, afin de connaître la situation de son diocèse, il lança une enquête auprès des curés. Malgré des réponses parfois manquantes ou approximatives, cette enquête apporte d'intéressants renseignements sur *lo país nòstre* vers la fin de l'Ancien Régime. Nous en avons retenu les questions à caractère économique, social ou ethnographique. Nous la présentons à partir de l'édition de Louis Lempereur, en respectant l'orthographe originale.

Las parròquias

Le nom des paroisses n'a guère changé *Inièiras* était orthographié : « Ynières ». Pour *Lo Monestire,* on précise « Saint-Blaise du Monastère-sous-Rodès. » ; pour *Nòstra-Dòna,* « C'est la cathédrale ou Notre-Dame de Rodès (1) » ; pour *Sent-Amans,* « La parroisse de Saint-Amans du Bourg de Rodez » et pour *Senta-Catarina,* « Ste-Catherine de Rodès, prieuré-cure ».

Toutes se trouvaient « Dans la subdélégation et ressort du présidial de Rodès. »

Nom du patron ou collateur.

Inièiras : M[r] le chanoine chantre de l'église cathédrale de Rodès.

La Magdelena : Le s[r] prieur de St-Amans en est patron.

Lo Monestire : Madame l'abbesse (1) y nomme.

Nòstra-Dòna : C'est le chapitre qui présente à la cure.

Sent-Amans : Le patron est M[r] le prieur de St-Amans dudit Rodez, aujourd'huy M[r] l'abbé de Francesqui.

Senta-Catarina : Le prieur commendataire de St-Amans de Rodès (2) y nomme.

Senta-Radegonda : Le collège de Rodez.

Quelle est l'étendue de la paroisse dans son plus grand et plus petit diamètre, en comptant la distance par le temps qu'un homme à pied employe à la parcourir.

Inièiras : Son étendue dans le plus grand diamètre est de sept quarts d'heure, et cinq quarts d'heure dans le plus petit.

La Magdelena : Elle est partagée par celle de Notre-Dame ; chacune des deux parties a dans son diamètre un quart d'heure de chemin.

Lo Monestire : Un homme à pied peut parcourir la parroisse dans l'espace d'environ une heure et demi ou deux heures.

Nòstra-Dòna : La campagne qui ressort de notre parroisse et qui se trouve couppée par les parroisses de St-Martin-des-Prés, du Monastère, de St-Amans et de la Magdelaine a environ une lieue dans son plus grand et demi-lieue dans son plus petit diamètre ; il faut à un homme à pied environ trois heures pour la parcourir, vu la difficulté des chemins et l'assiete des lieux.

Sent-Amans : L'étendue de la parroisse dans son plus grand diamètre est de six quarts d'heure de chemin. Il y a des villages où un homme à pied ne peut guère aller que dans ledit temps, pour le moins, en partant de la ville ou des autres villages.

Senta-Catarina : La service de ladite parroisse se fait dans l'église de St-Amans de Rodès. Il y a un village (3) situé à la distance de Rodès d'environ six quarts d'heure de chemin ; il y a autres deux ou trois maisons autour des murailles de la ville, près la porte Ste-Catherine, et le moulin appelé les Attizals, sur la rivière d'Aveyron, à un quart d'heure de la ville.

Quels sont les moyens pour y envoyer les lettres et paquets de Rodez ?
Inièiras : Les faire passer chés Mr Merviel aîné, avocat à Rodès, qui a un domaine joignant le lieu d'Ynières.
La Magdelena, Lo Monestire, Nòstra-Dòna, Sent-Amans, Senta-Catarina : [Néant.]
Senta-Radegonda : N'y a point de poste.

Si le presbitère est bien bâti ?
Inièiras : Le presbitère est un vieux bâtiment, bâti à la terre, mais logeable.
La Magdelena : Le presbytère est bien bâti.
Lo Monestire : Assés bien, mais fort petit.
Nòstra-Dòna : Depuis longues années, il n'y en a point ; et la communauté n'a donné jusqu'icy à M[r] le curé en représentation d'ycelluy que 60 livres, de laquelle somme M[r] le curé a bien voulu se contenter pour le bien de la paix.
Sent-Amans : Il n'y a point de presbitère et on refuse même de payer au curé un loyer.
Senta-Catarina : Il n'i a point de presbitère.
Senta-Radegonda : Il menace une ruine prochaine de deux côtés.

Si l'air est salubre ou mal sain ?
Inièiras : L'air y est salubre.
La Magdelena : L'air y est sain.
Lo Monestire : Fort sujet aux brouillards.
Nòstra-Dòna : L'air est un peu vif, mais d'ailleurs assés salubre.
Sent-Amans : L'air y est assés salubre.
Senta-Catarina : [Néant.]
Senta-Radegonda : L'air, quoique plus vif qu'à Rodez, y est assés salubre et sain, à l'exclusion du village d'Istournet où presque toujours il y a des maladies causées par l'infection du marais.

(1) L'abbesse du monastère Saint-Sernin qui était situé dans la paroisse. Cette abbaye, de l'ordre de saint Benoit, était très ancienne ; elle existait déjà au IXe siècle. En 1729, les revenus de ce monastère s'élevaient à 10 855 livres 10 sols ; on y comptait, outre l'abbesse, 23 religieuses et 16 domestiques, valets ou servantes.
(2) C'était alors Pierre de Francesqui, docteur de Sorbonne. Il fut vicaire général de l'évêché de Viviers.
(3) Il s'agit du village de Veyrac, qui fait aujourd'hui partie de la commune de Luc. Le Moulin-de-la-Borre, situé entre Veyrac et Malan, était aussi de la paroisse de Sainte-Catherine.

Senta-Radegonda : Le chef-lieu se trouve au milieu de la paroisse ; et, partant d'une extrémité à l'autre, il faut environ deux heures de chemin à un homme à pied, et pour parcourir l'étendue de l'entière parroisse il faut à un homme à pied environ deux jours.

Distance de Rodez.

Inièiras : A deux petites heures de chemin.

La Magdelena, Sent-Amans, Senta-Catarina : [Néant.]

Lo Monestire : Sous Rodez.

Nòstra-Dòna : Rodès même fait le siège de la parroisse et la compose dans sa majeure partie.

Senta-Radegonda : Une lieue.

Lo dèime

Nom du décimateur ou des décimateurs et curés primitifs s'il y en a.

Inièiras : M^r^ le chanoine chantre de l'église de Rodès est gros décimateur de ladite parroisse ; M^r^ le prieur du Poujol perçoit la dîme sur quelques céterées de terre du village du Poujet, de Vaissac et de Ferrieu.

La Magdelena : Le curé y est seul décimateur.

Lo Monestire : Madame l'abbesse.

Nòstra-Dòna : C'est le chapitre de la présente ville.

Sent-Amans : Le décimateur est M^r^ le prieur de St-Amans de Rodez ; il se dit curé primitif, ce qui pourroit être peut-être contesté.

Senta-Catarina : Me Antoine Dujol, prieur-curé, seul décimateur.

Senta-Radegonda : La dîme se partage entre Monseigneur l'évêque de Rodez et le collège.

Quelle est la quotité de la dîme pour chacun d'eux, et à combien peut-on en évaluer le produit en grains, année commune ?

Inièiras : La dîme est perçue au onzième pour les bleds d'hiver, et au douzième pour les bleds de mars. Le produit en grains, années communes, peut se porter à trente setiers froment, cent cinquante setiers seigle, soixante setiers moitié orge, moitié avoine, mesure de Rodès.

La Magdelena : Vingt setiers seigle évalué 5 l. 10 s. chacun, et environ autant d'orge dont le prix est 4 l. le setier, années communes.

Lo Monestire : La quotité de la dîme va, années communes, à cinq charretées.

Nòstra-Dòna : La quotité de la dîme pour le chapitre donne environ 380 setiers de bled de toute espèce, mais principalement de bled seigle.

Sent-Amans : Ste-Radegonde lève la moitié de la dîme sur le village de Foulloubous ; le Luc et le Monastère, le tiers de la dîme chacun sur le village de Malan ; le chapitre et le prieur d'Ampiac lèvent les deux tiers sur le village de Toisac. Le produit en grains de la dîme années communes, peut être évalué à 230 sestiers seigle, 2 sestiers froment, 8 sestiers orge, 7 sestiers avoine.

Senta-Catarina : Le produit en tout peut aller à deux cens livres.

Senta-Radegonda : Il seroit difficile de répondre à cet article sans parler aux fermiers, qui nous déguiseroient peut-être la vérité, ou sans voir les baux à ferme dans lesquels sont peut-être compris les droits de champart et les rentes.

Y a-t-il des Dîmes inféodées, et en quoi consistent-elles ?

Inièiras, La Magdelena, Lo Monestire, Nòstra-Dòna, Sent-Amans, Senta-Catarina, Senta-Radegonda : [Réponses négatives.]

• ***Lo dèime en 1787***

Inièiras

« Le curé est pensionné. Il a vingt setiers froment, trente de seigle, sept et demi d'orge, sept et demi avoine grosse, la moitié de la laine, du carnelage qui lui rend 350 l, l'entière dîme des cochons, qui vaut 8 l. Les prémices vont à 15 setiers, moitié froment, moitié seigle ; 106 l. argent, 12 l. 15 s. pour décimes. Les novales abonnées à 30 l. Le temporel consiste dans une maison, deux jardins, un petit pré. »

La Magdalena

« Le bénéfice vaut 800 l. avec la dîme à Bourran. Obits ont une maison autour de la ville, affermée 140 l. Le pré du curé à Gourjan, estimé 2 212 l., vendu 3 026 l. »

Lo Monestire

« Le curé est à la congrue, il a maison et jardin. La fabrique a un pré, que le curé voulait s'arroger ; mais les reconnaissances que Mme de la Rochelambert vient de faire renouveler ont assuré le droit de la fabrique et les consuls en ont consenti la reconnaissance pour la fabrique. »

Nòstra-Dòna

« Le curé est à la congrue : il a part aux obits de la cathédrale, à la même proportion des hebdomadiers ; il a encore un chenevier et un jardin qu'on afferme 30 l.

La dîme du seigle et froment se paye à l'onzième gerbe ; celle des menus grains à 12 ; le carnelage de onze un ; la dîme du foin au 10e, affermée en argent 1 178 l. 9 s. 2 d., 60 setiers froment, 60 de seigle, 40 orge, 40 avoine.

Le moulin des Besses et la Barrière payent une rente de 13 setiers froment et dix de seigle. »

Sent-Amans

« Le curé était pensionné. Il avait 70 setiers de seigle, dix de froment, trois pipes vin, les prémices ; il a préféré la congrue. »

Senta-Catarina

« Le revenu de cette cure consiste dans la dîme des prés au-dessous de Sainte-Catherine, la dîme de Vairac, de Bourre, un jardin affermé 27 l.

Le prieur a un fief de quatre journées sur le pré d'Astor, le fief de la Carrièra à Cassagnes-Comtaux, qui produit trois barriques de vin avec lods et vente, dix sols rodanois d'un obit reconnu par M. de Fajole de Saint-Geniez, acquéreur du pré d'Astor, par son épouse née Astor. »

Senta-Radegonda

« La dîme de la paroisse se partage entre l'évêque et le collège qui paye seul le curé. Le bénéfice fut désuni en 1302. Le curé a deux cents livres argent, cinq setiers de seigle, cinq de froment, deux et demi d'orge, deux et demi d'avoine, les prémices lui rendent huit setiers et une quarte froment et quatre setiers et demi seigle. Il jouit d'une rente seigneuriale de deux quartes avoine ; il a maison et jardin. (...) Les obits ont 46 l. argent, neuf petits prés, quinze pièces de terre qui payent 26 l. de taille. M. de Canet paye une aumône de six setiers de blé. » »

(Extr. de *Les bénéfices du diocèse de Rodez...*, par J. Touzery, 1906)

Los senhors

Nom du seigneur ou des seigneurs temporels.

Inièiras : Monseigneur l'évêque de Rodès est seigneur du chef-lieu ; les villages de la parroisse relèvent de Sa Majesté ou d'autres différents seigneurs.

La Magdelena : Monsieur d'Aysseines et M. le prieur de St-Amans.

Lo Monestire : Le Roy, madame l'abbese, M^{r} le commandeur des Canavières et les marguilliers (1).

Nòstra-Dòna : Monseigneur l'évêque est le seigneur de la Cité et comte de Rodez ; il y a plusieurs autres seigneurs subalternes.

Sent-Amans : Le Roy est seigneur haut justicier de la partie de la parroisse qui est dans la ville, et c'est en qualité de comte de Rodez, la comté ayant été réunie à la couronne par Henri IV, dernier comte de Rodez. M. Rodat d'Olemps est seigneur haut justicier du village d'Olemps (2). Il y a nombre d'autres seigneurs directiers comme Mr de Villelongue, du village de Toisac, M^{r} l'abbé de Panat (3), de La Garrigue et Cassanhetes, Mr Marie (4), de Malan, etc.

Senta-Catarina : Le Roy, l'abbesse du Monastère, le prieur de St-Amans, le prieur de Ste-Catherine.

Senta-Radegonda : Monseigneur l'évêque de Rodez, haut justicier ; Madame l'abbesse du Monastaire et Monsieur de Tulliers dans partie. Mr Mathat (5), Mr Monteils (6), Mr Guirbaldy (7), Mr de Moncan (8), les héritiers de Me Foulquier (9) et quelques chapelains, seigneurs directes.

Quels sont les différents droits seigneuriaux qu'ils perçoivent dans la paroisse ?

Inièiras : Ces droits consistent en censives et champarts.

La Magdelena : Quelque peu d'argent qu'ils n'exigent point.

Lo Monestire : Argent et bled (10).

Nòstra-Dòna : Monseigneur l'évêque a haute, moyenne et basse justice (11). Sa Grandeur sait bien mieux que moy le nombre et la qualité de ses autres droits, privilèges et honnorifiques. Le chapitre, Mr de Bourran (12), M^{r} le commandeur des temples (13), M^{r} le prieur de la Magdelaine et autres que je puis ignorer y perçoivent quelques directes, soit sur des fonds de terre, soit sur des maisons ; mais je ne saurois taxativement les définir.

Sent-Amans : Le Roy a droit de péage, droit de pierre-foiral et autres droits qui nous sont inconnus. Nous ne connoissons point les droits des autres seigneurs.

Senta-Catarina : Lods, rentes, champarts, etc.

Senta-Radegonda : Droits de quart, quint, rentes en bled, avoine, orge, argent et gelines (14).



Las Ondas. (Coll. S. d. L.)

(1) Ces renseignements sont confirmés par la reconnaissance faite au roi le 31 août 1734 par les deux consuls du Monastère au nom de la communauté, en vue de la « faction du nouveau papier terrier des domaines de Sa Majesté ». Les consuls reconnaissent « que Sa Majesté, comme comte dud. Rodez, a toute justice, haute, moyenne et basse dans l'étendue de mandement dud. Monastère... ; laquelle justice s'exerce en paréage par le juge royal du Bourg dud. Rodez et par le baillif du seigneur évêque dud. Rodez, suivant l'acte contenant le paréage de l'an mil trois cens seitze passé entre Bernard, seigneur comte dud. Rodès, et Pierre de Plenecassanhe, évêque aussi dud. Rodès... Déclarent que le Roy n'a aucune directe, champarts, ny censives dans led. mandemant. Déclarent aussy que la directe et autres droits apartient sur led. mandemant, grande partie à lad. dame abbesse, autre partie à M^{r} le commandeur des Canabières, et à l'œuvre de l'église St-Blaize, et à Mr de Planèzes, au lieu du sieur des Ondes... » D'après le même document, les consuls avaient la juridiction de police.

(2) Il s'agit de Pierre Rodat qui épousa en 1748 Marguerite Pons de Soulages, de la paroisse d'Ayrinhac. Il mourut le 23 décembre 1773 à l'âge de 67 ans environ, et fut enterré dans l'église des Cordeliers de Rodez, où était le tombeau de sa famille.
Son fils François-Antoine Rodat, né en 1750, mort en 1816, fut député du Tiers Etat de la sénéchaussée de Rodez aux Etats généraux de 1789, président du directoire du département (novembre 1792, octobre 1793), membre du conseil des Anciens, puis du Corps législatif. Ses descendants ont continué à jouer un rôle dans l'histoire politique et agricole du pays. (...)

(3) Il s'agit de l'abbé de Conques. En 1765, son frère, François-Louis d'Adhémar de Panat, alors lieutenant-colonel au royal cavalerie, avait acheté de Guillaume Rodat, seigneur de Druelle, le château et le fief de La Garrigue. Le même avait acquis également en 1768 les droits que ledit Rodat avait sur le domaine de Cassagnettes.

(4) C'était un orfèvre de Rodez. Un document nous apprend que c'était sa fille aînée qui possédait alors le domaine noble de Malan.

(5) Raymond Mathat, maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Rodez.

(6) Jean Monteil, conseiller du roi, commissaire aux saisies réelles de la sénéchaussée de Rodez et trésorier du collège, père d'Amans-Alexis Monteil, l'historien. Il possédait dans la paroisse de Sainte-Radegonde le fief de Fontenille qu'il venait d'acquérir. Il acheta encore, en 1774, à Guillaume de Rodat, seigneur de Druelle, pour le prix de 5 500 livres, la terre et seigneurie de Saint-Geniez-des-Ers, située dans la même parroisse, avec la justice haute, moyenne et basse.

(7) Joseph-Antoine Guirbaldy, receveur des tailles, secrétaire du roi en 1771.

[Suite page suivante]

Los paisans

Combien y a-t-il d'habitants, en y comprenant les vieillards et les enfants ?

Inièiras : Il y a quatre cens onze habitans.

La Magdelena : Les habitants sont au nombre de 192.

Lo Monestire : Environ cinq cens.

Nòstra-Dòna : Il y a séparément des externes autour de 3 600 âmes, grands et petits, jeunes et vieux, ecclésiastiques et laïques, séculiers et réguliers ; environ 2 200 communiants, en ce compris les enfants qui peuvent n'avoir pas encore fait leur 1re communion et qui sont au-dessus de 14 et de 12 ans.

Sent-Amans : Il y a sur la parroisse de St-Amans deux mille huit cens habitans, en y comprenant les vieillards et les enfans tant de la ville que de la campagne.

Senta-Catarina : Il y a en tout vingt-cinq habitants, y comprenant même les domestiques.

Senta-Radegonda : Environ quatre cens.

Combien y a-t-il en particulier d'habitants dans la ville, ou bourg qui est le siège de l'église paroissiale ?

Inièiras : Il y en a cent.

La Magdelena : A l'exeption de 20, tous sont dans la ville.

Lo Monestire : Environ quatre cens cinquante.

Nòstra-Dòna : La Cité renferme environ 2 800 habitans ; les fauxbourgs St-Cirice et Ste-Marthe complètent le nombre cy-dernier énoncé.

Sent-Amans : Il y a dans la ville deux mille deux cens cinquante habitans, sçavoir seize cens soixante-quatorze communians et cinq cens soixante-seize qui n'ont point fait la première communion.

Senta-Catarina : Il n'i en a point.

Senta-Radegonda : Cent quatre.

Combien de villages qui en sont séparés, quelle en est la distance, et combien s'y trouve-t-il d'habitants ?

Inièiras : Il y en a neuf, savoir : Vaissac, composé de 80 habitans, distant de demi-heure ; Viel-Vaissac, huit habitans, distant de trois quarts d'heure ; La Coste, 29 habitans, distant d'une heure ; Calmels, 28 habitans, distant d'un quart d'heure et demi ; Bousinhac, 50 habitans, distant de demi-heure ; Le Poujet, 23 habitans, distant de trois quarts d'heure ; Ferrieu, 40 habitans, distant de demi-heure ; Comps, 22 habitans, distant de demi-heure ; Fabrègues, 31 habitans, distant de trois quarts d'heure.



Inièiras de Senta-Radegonda. (Coll. L. F.)

[Suite des notes de la page précédente]

(8) Joseph Cochy de Moncan, avocat des Vios, paroisse de St-Martial de Lagarde, près de Lédergues. Sa femme, Cécile Nouvel, possédait dans la paroisse de Sainte-Radegonde, la seigneurie directe, lods et ventes, la justice civile jusqu'à 60 sols du village de Saint-Geniez-des-Ers.

(9) André Foulquier, bailli de Rodez.

(10) La reconnaissance des consuls citée plus haut nous apprend « que le Roy..., en lad. qualité de comte dud. Rodès, avoit droit de levée anciennemant sur tous les manans et habitans dud. Monastère la taille annuelle de vingt livres tournois, laquelle a esté éteinte et suprimée en concéquance de la déclaration de Sa Majesté du vingt-deux décembre mil sept cens huit, au moyen de la finance de deux cens quarante livres payée par les habitans du Monastère en l'année 1713 au sr Gruin, garde du trésor royal... » Le roi levait aussi au Monastère un droit de péage et de leude dont les habitants dudit lieu se prétendaient exempts. On trouve, en outre, dans les rôles d'impositions du Monastère de la fin du XVIIIe siècle une somme de 10 livres 1 sol 3 deniers pour l'albergue due au roi.
D'après les reconnoissances féodales de 1738, les rentes dues au Roi par les habitants de la communauté du Monastère consistaient en : argent, 9 l. 0 s. 3 d. ; cire, 4 livres ; gelines, 17 ; avoine, 1 setier 2 quartes 3 boisseaux ; choux, 3 ; huile, 2 quarts et demi. Ces renseignements contredisent, évidemment à juste titre, ceux qui sont donnés à la note 1 où il est dit que le roi ne possède pas de censives dans le mandement du Monastère.

(11) En vertu d'une sentence arbitrale, rendue le 31 mars 1316, par Guillaume Duranti, évêque de Mende et comte de Gévaudan, l'évêque et le comte de Rodez exerçaient la justice en paréage. (...)

(12) Bernard Carcenac, habitant de Rodez, seigneur de Bourran, terre que son père Antoine Carcenac avait acquise en 1756. Il acheta, le 12 octobre 1772, de M. de Balsa, l'office de conseiller secrétaire du roi en la chancellerie établie près la cour des aides de Montauban, avec droit et privilège de survivance et transmission. Il mourut le 13 juin 1787 laissant pour héritier son fils aîné François-Bernard. (...)

(13) Il s'agit du commandeur d'Espalion et Limouze.

(14) L'évêque exigeait aussi des habitants de la paroisse de Sainte-Radegonde des bouades ou corvées de bœufs.

La Magdelena : Il n'y a que deux villages : celui du moulin de La Mouline, distant d'un quart d'heure, où il y a 12 habitans, et celui de Calcomier, éloigné de demi-heure, dans lequel sont 8 habitans.

Lo Monestire : Trois villages et la dernière maison de La Mouline en y allant, sur la gauche. Le village le plus éloigné est de la distance d'une demi-lieue. Il y a vingt habitans, quatorze dans chacun des autres deux, et deux à la maison de La Mouline.

Nòstra-Dòna : Il y a à la campagne 11 villages, dont 4 sont à la distance d'une petite lieue ou d'une bonne heure de marche et les autres sont situés aux alentours de la ville (1). Il s'y trouve dans la totalité environ 250 personnes dont à peu près 140 communians.

Sent-Amans : Il y a dans la parroisse treize villages ou hameaux, sçavoir : Toisac, Olemps, Linars, La Garrigue, Cassanhetes, Malan, Bouissou, Lagraille, Fouloubous, Manocres (2), La Mouline, Pont-Viel, Tripadou, La Roque. La distance de certains villages aus autres est de plus d'une lieue.

Senta-Catarina : Il y a deux hamaux où il y a 18 habitants.

Senta-Radegonda : Douze villages, dont un est proche du chef-lieu ; les autres éloignés de demie-lieue, à trois quarts de lieuée. Il y a environ deux cens quatre-vingts-seize habitans.

Los paures

Combien y a-t-il de pauvres dans l'étendue de la paroisse en désignant : 1° Les valides et les invalides ; 2° Ceux qui ont besoin d'être soulagés en partie, et ceux qui n'ont aucune espèce de secours ?

Inièiras : Il y en a cent soixante-huit, dont cinquante-huit valides, et cent dix invalides, y comprenant les enfants. Les uns ont quelques petites ressources, et les autres n'en ont point.

La Magdelena : Il y a soixante pauvres, parmi lesquels quatre invalides ; les autres ont besoin d'être soulagez en partie parce qu'ils ont quelque secours au moyen du travail qu'ils font, lequel est très insufisant, surtout dans les familles de cinq à six personnes où le père est le seul qui gagne la journée, quand il trouve.

Lo Monestire : Environ trois cens dont une quinzaine invalides et qui n'ont d'autres secours que celuy que Madame l'abbesse et le curé leur procurent ; les autres ont quelque petit secours.

Nòstra-Dòna : Il y a dans l'étendue de la parroisse plus de 600 pauvres, savoir : 200 ou vieillards, ou infirmes, ou enfans en très bas âge, tous incapables de travail et que par là j'appelle invalides ; 300 valides ou en état de travailler, et 100 de honteux. Parmi ce nombre, les trois quarts ont besoin d'être soulagés en partie et les autres n'ont aucune ou presque aucune espèce de secours. Cet article paroîtra peut-être un peu fort au lecteur ; nous espérons cependant qu'on nous fera la justice de le croire exact, vray et pas du tout exagéré, vu la misère générale qui nous inonde.

Sent-Amans : Il y a dans la parroisse plus de trois cens soixante pauvres dont 80 peuvent être considérés comme valides mais ayant besoin de secours, et deux cens quatre-vingts sont ou infirmes ou dans un âge à ne pouvoir travailler, soit parce qu'ils sont trop jeunes ou parce qu'ils sont vieux et pour lesquels les parens ne peuvent gagner leur vie.

Senta-Catarina : Il y en a quattre dont trois invalides.

Senta-Radegonda : Pour le moins, les trois quarts de la parroisse sont pauvres : valides ou invalides pour la pluspart ; tous ont besoin qu'on leur tende une main charitable. On peut y compter une vingtaine de familles qui n'ont presque aucun secours.

(1) Un document de 1751 nous apprend quels étaient les hameaux dépendant de la paroisse de Notre-Dame de Rodez. C'est la réponse du syndic du chapitre de Rodez à une requête adressée à l'évêque par le curé de la cathédrale pour obtenir l'établissement d'un second vicaire dans la paroisse, où nous lisons ce qui suit : « Il y a dans cette parroisse deux hameaux nommés l'un Randeynes, où il n'y a q'une maison, l'autre appelé Masmarcou où il n'y a q'une seule maison, et un moulin quasi contigu appellé de Théron sur le petit ruisseau de Briane (ces deux hameaux et moulin n'étant qu'à la distance d'une petite demi-lieue de Rodès tout au plus), et trois domaines nommés Fayet, Combeles et Bourran, d'une seule maison chacun et à un quart de lieue de distance, et encore quelque maison au village d'Ambec. Le chapitre ne croit pas devoir mettre en ligne de compte la meterie des Chartreux, ni celle de Mr Bouquiès dite de Parayre, ni celle de Mr Poujol dite de Cambounil, non plus que le moulin de Bourran, la Gascarie et des Besses, parce qu'ils ne sont qu'à deux pas de la ville. Quant au village de la Youle, moulin et domaine de Cardalhac, et métairie dite de Toucade, les habitants ne sont que vivants (comme on dit communément) de la parroisse Notre-Dame et morts de la parroisse St-Martin-des-preds ; c'est-à-dire que le curé de la parroisse Notre-Dame n'a d'autre soin que de leur administrer le sacrement du baptême, et le sr prieur-curé de St-Martin est chargé de leur instruction, et de leur administrer tous les autres sacrements, et de les enterrer dans son cimetière… » La petite église de Saint-Martin-des-Prés, qui existe encore, a été convertie en grange.

(2) On lit aujourd'hui Banocres.

• ***Los estatjants en 1787*** (d'après Touzery)

Inièiras

« La paroisse contient 396 habitants.
Inières, 15 maisons
Roussignac, Fabregues, Ferrieu (le), 6 maisons
Comps, La Coste, 5 maisons
Calmels, Le Poujet, 4 maisons
La Costerie, Villevaissac, 1 maison
Vaissac, 15 maisons. »

La Magdalena

« La paroisse contient 200 paroissiens avec le domaine de Calcomiers, Moulin de la Mouline. »

Lo Monestire

« La paroisse contient 512 habitants, dont 472 au Monastère.
Le Monastère
La Mouline, 2 maisons
Boutonet, Puechcamp, Le Puech, 1 maison. »

Los paures

« S'apelava Matiàs o l'apelàvem Matiàs. Aquò èra un "mendiant" coma n'i aviá fòrça a-n-aquel moment. Quand se presentava, disiá : "Jacàs d'a Pompidor, arrondissament d'Ampiac, parroèssa de Petit, despartament de La Curèia o de Tard-Fuma." Tot lo canton i passava. » (C. A.)

« N'i aviá un que viviá coma un ermita. I a encara la cabana, plan drecha, dins los bòsces. Aviá plantat d'aures e portava de cerièiras dins la camisa. » (C. E.)

Y a-t-il des mandiants, sont-ils de la paroisse, et en quel nombre ?

Inièiras : Il y a cinquante-six mandians de la parroisse.

La Magdelena : Aucun ne mandie publiquement de porte en porte ; mais tous les susnommez y vont secrètement auprès des personnes charitables qui font l'aumône.

Lo Monestire : Il y en a environ soixante de la parroisse et quelques passans.

Nòstra-Dòna : Nous avions jusqu'icy plus de 300 mendiants de [la] parroisse, mais la crainte d'être surpris et enfermés au château de force (1) les retient et les fait gémir dans les recoins de leurs hutes. Quelques externes des plus hardis paroissent encore ; il est bon qu'on continue de sœvir de plus fort pour nous délivrer de cette surcharge.

Sent-Amans : Parmi lesquels il y en a environ 60 qui mandient.

Senta-Catarina : [Néant.]

Senta-Radegonda : A cause de l'élévation du chef-lieu, outre que le tiers de nos parroissiens sont des mandians, nous en avons en foule tous les jours d'étrangers.

Y a-t-il des fonds destinés pour les bouillons des pauvres, ou pour leur soulagement, et quels sont-ils ?

Inièiras : Il y a une rente annuelle et constituée de cinquante-huit livres, distribuable aux véritables pauvres de la parroisse.

La Magdelena, Lo Monestire, Senta-Catarina, Senta-Radegonda : [Réponses négatives ou pas de réponse.]

Nòstra-Dòna : Il y a un fond de 1 000 livres destiné soit pour les bouillons des pauvres, soit généralement pour tous les besoins temporels et corporels les plus pressens. Les dames qu'on appelle de la Miséricorde (2), au nombre de cinq, en font la dispensation dans toute la ville ; je dis dans toute la ville, car le Bourg et la Cité ont une part commune à la distribution de ladite somme.

Sent-Amans : Il n'y a nuls fonds destinés pour le bouillon des pauvres ; il y a seulement une société des dames de la Miséricorde qui ont certains fonds pour fournir aus besoins les plus pressans des pauvres de la ville.

• ***Los estatjants en 1787*** (d'après Touzery)

Sent-Amans

« Saint Amans
Bouissou Graille, 5 maisons
Castel Gaillard, 1 maison
Cassagnetes, 2 maisons
A la cote, 7 maisons
Fonloubons
Garrigue (la), 11 maisons
Linars
Malan, 4 maisons
Mouline
Ponviel
Olemps
Toisac
Moulin de la Roque, 2 maisons
Moulin de Tripadou. »

Senta-Catarina

« A Rodez, 3 maisons
Vairac, 2 maisons
Attisals, Bourre (détruite en 1789), 1 maison. »

Senta-Radegonda

« La paroisse contient 412 habitants.
Sainte Radegonde, 29 maisons, 129 habitants
Istournet, 19 maisons, 99 habitants.
Garrigue (la), 5 maisons, 31 habitants
Aussuéjols, 3 maisons, 20 habitants
Belot, 3 maisons, 19 habitants
Lendrevier, 3 maisons, 18 habitants
Saint-Geniez des Ers, 3 maisons, 14 habitants
Arsaguet, 2 maisons, 16 habitants
Tredjous, 2 maisons, 9 habitants
Arsac, 1 maison, 13 habitants
Caumels, 1 maison, 10 habitants
Basaquet, 1 maison, 12 habitants
Le Planol, 1 maison, 6 habitants
Puech Tenaux, 1 maison, 6 habitants, vifs d'Agen
Recoules, 1 maison, 6 habitants. »

(1) La maison de force se trouvait, tout près de la ville, au-dessus du village de La Mouline, dans l'ancien château de Castel-Gaillard.

(2) La confrérie de la Miséricorde, composée de veuves, de mères de famille et de filles pour visiter les pauvres de l'hôpital et autres, avait été érigée le 3 mars 1606 et approuvée par l'évêque le 6 juin 1611.

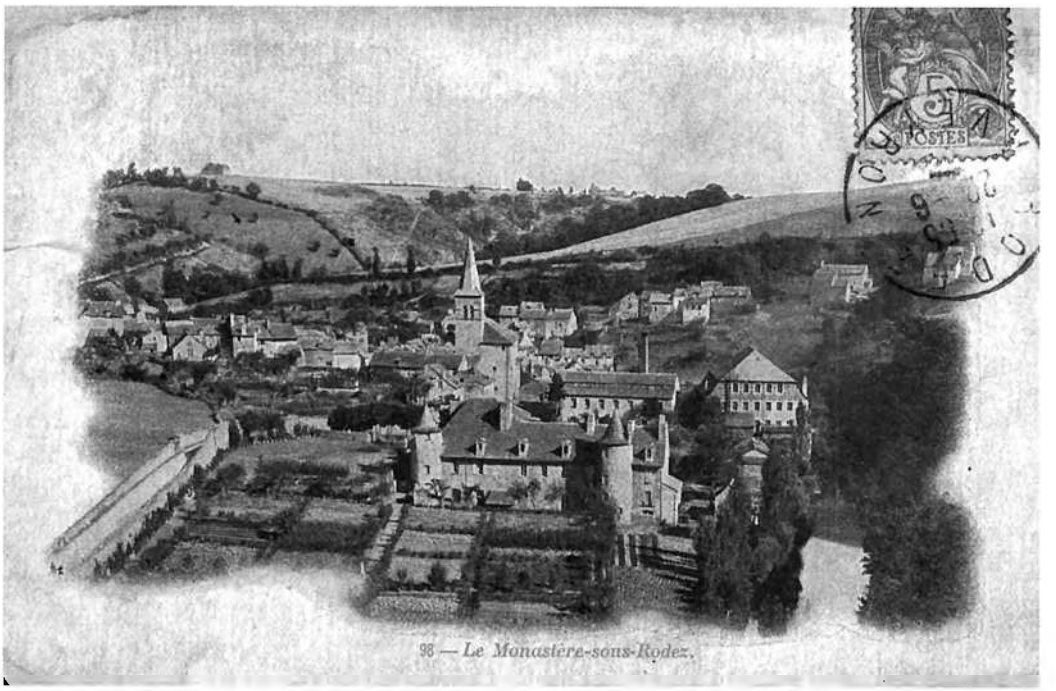

(Coll. S. Mr.)

Y a-t-il un maître ou maîtresse d'école, et quels sont leurs honoraires ?

Inièiras, La Magdelena, Lo Monestire, Senta-Catarina, Senta-Radegonda : [Réponses négatives.]

Nòstra-Dòna : Les frères de la Doctrine chrétienne (1), au nombre de quatre, sont chargés des écoles des jeunes enfans. Il ont à cette fin un honnette logement, et un modique revenu de 800 livres ; je dis modique, car de ladite somme il faut déduire les charges et l'entretien de l'entière maison, ce qui se monte à plus de 80 livres. Il y a deux maîtresses d'école, mais non stypendiées (2).

Sent-Amans : Il n'y a point de maître d'école sur la parroisse, mais les enfans se rendent aus écoles publiques situées sur la parroisse de Notre-Dame [et] confiées aus frères de la Doctrine chrétienne. Il n'y a point de maîtresse d'école sur la parroisse, mais les filles se rendent aus écoles publiques qui sont ou chés les dames religieuses de Notre-Dame ou chés les sœurs de l'Union. Il y a, en outre, en ville quelques demoiselles ou filles qui tiennent école et où on paye ; mais il n'y a point à cet effet d'honoraire fixe.

Y a-t-il un hôpital, et comment est-il fondé, quelle est la forme de son administration ?

Inièiras, Lo Monestire, Senta-Catarina, Senta-Radegonda : [Réponses négatives.]

La Magdelena : Nul hôpital. Les habitans sont reçus à l'hôpital général, situé sur la parroisse de Notre-Dame et à celui de St-Jacques sur la parroisse de St-Amans.

Nòstra-Dòna : Il y a un hôpital général et l'illustre prélat qui est le protecteur des pauvres, le chef et l'âme dudit hôpital, et le président né du bureau sait bien mieux que moy comment il est fondé et quelle est la forme actuelle de son administration (3).

Sent-Amans : Il y a dans la ville un hôpital général, mais hors la parroisse de St-Amans. Il y a l'Hôtel-Dieu sur ladite parroisse pour tous les pauvres non mandians de la ville et parroisses d'icelles : Mgr l'évêque préside à son administration ; les autres administrateurs sont : M^{r} le juge-mage, le procureur du Roy, M^{r} le maire et échevins, M^{rs} les curés des parroisses de la ville et deux notables bourgeois avec un thrésorier (4).

Y a-t-il un chirurgien dans la parroisse ?

Inièiras, La Magdelena, Lo Monestire, Senta-Catarina, Senta-Radegonda : [Réponses négatives.]

Nòstra-Dòna : Tous les chirurgiens de la ville sont de présent domiciliés en Bourg.

Sent-Amans : Il y a quatre chirurgiens sur la parroisse.

Y a-t-il une sage-femme ?

Inièiras : Il y en a presque dans chaque village qui n'entendent pas leur métier.

La Magdelena, Lo Monestire, Senta-Catarina, Senta-Radegonda : [Réponses négatives.]

Nòstra-Dòna : Nous avons une sage-femme venue de Paris ces dernières années à laquelle la ville fait une pesnion annuelle de 300 livres.

Sent-Amans : Il y a deux sage-femmes sur la parroisse, outre celle qui est gagée pour la ville.

(1) Ils avaient été établis à Rodez en 1745 par l'évêque Jean d'Ize de Saléon.

(2) En même temps que les petites écoles, il est nécessaire de signaler le collège fondé par le cardinal Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, par acte du 22 avril 1562. Les jésuites le dirigèrent jusqu'à leur expulsion en 1762 ; il fut ensuite confié à des prêtres séculiers. D'après un document, il y aurait eu dans cet établissement, avant la Révolution, 80 pensionnaires et 800 externes. Nous savons d'une manière certaine que le nombre des élèves y était de 483 en 1719. On n'y établit l'internat qu'en 1773.

(3) L'hôpital général de Rodez fut fondé sous le nom de Notre-Dame par lettres patentes d'avril 1676 et formé de la réunion des trois hôpitaux de Notre-Dame-du-Pas, de Sainte-Croix et de Sainte-Marthe et de plusieurs aumônes qui se distribuaient à Rodez.
L'hôpital de Notre-Dame-du-Pas, dont le directeur portait le titre de dom, existait déjà en 1192. Le personnel se composait d'un certain nombre de frères et de sœurs *(donate* en latin, littéralement données) (voir le règlement de cet hôpital de 1323). Cette maison était située en partie dans le Bourg, en partie dans la Cité, à l'endroit où s'éleva plus tard le séminaire (l'ancien). L'église de Notre-Dame-du-Pas, qui existait encore à la fin du XVIIIe siècle, se trouvait sur la parroisse de Saint-Amans.
L'hôpital Sainte-Croix, situé sur la paroisse de Saint-Amans, rue Sainte-Catherine, avait été fondé par Hugues Rostaing, chanoine de la cathédrale de Rodez, dans son testament du 3 septembre 1373.
L'hôpital Sainte-Marthe dépendait de celui d'Aubrac qui l'avait fondé à une époque peu éloignée de sa propre origine (en 1120 ?). Il était administré par un prêtre qui avait le titre de dom et par des sœurs. C'est sur son emplacement, au faubourg Sainte-Marthe, que fut érigé l'hôpital général.
Outre l'hôpital Saint-Jacques de la paroisse de Saint-Amans, dont il sera question plus loin, plusieurs autres hôpitaux avaient encore été fondés à Rodez au cours des siècles. Ils avaient disparu ou avaient été réunis à des établissements plus importants.
D'après un état des charges et revenus de l'hôpital général, dressé après 1765 et très probablement vers l'époque de nos réponses, les administrateurs perpétuels de cet établissement étaient l'évêque, le juge mage au présidial et sénéchal de Rodez, le maire, les quatre échevins et le procureur du roi au sénéchal. Les membres renouvelables du bureau étaient au nombre de neuf, dont deux chanoines de l'église cathédrale, l'un trésorier receveur et l'autre trésorier des manufactures de l'hôpital, et un prêtre qui remplissait les fonctions de syndic. Le montant des charges à acquitter s'élevait à 11 480 livres 8 sols 2 deniers. [Suite page suivante]



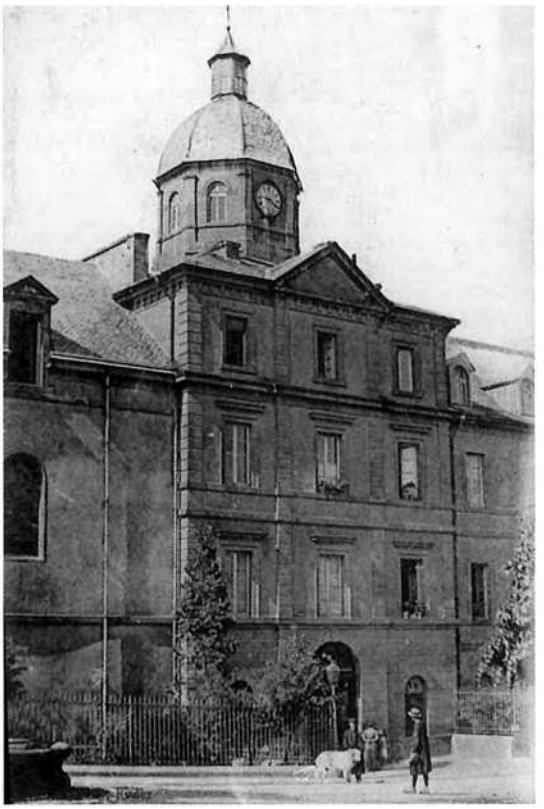

1. - *Rodés. (Coll. S. d. L.)*
2. - *(Coll. Arch. dép. A. / N. G.)*

La tèrra, las recòltas

Quels sont les différents grains que l'on cueille dans la paroisse ?

Inièiras : On y cueille du froment, seigle, orge, avoine grosse et pied-de-mouche.

La Magdelena : Les grains de cette parroisse se réduisent à quelque peu de froment, avoine et seigle ; il y a aussi de l'orge, mais en petite quantité. Le tout appartient aux étrangers propriétaires du fond.

Lo Monestire : Froment, seigle, avoine et orge.

Nòstra-Dòna : On y cueille du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine grosse et pied-de-mouche *sive* peluque, de spelte, de *vaire* (5), du bled sarrasain, etc.

Sent-Amans : On cueille dans la parroisse principalement du seigle, mais peu de froment, d'orge et d'avoine.

Senta-Catarina : Froment, orge, avoine, etc.

Senta-Radegonda : Froment, seigle, orge, avoine, spelte, ers.

Combien pèse le septier de froment, année commune, suivant la mesure usitée dans la paroisse ?

Inièiras, Senta-Radegonda : Le setier, à la mesure de Rodès usitée dans la parroisse, pèze, année commune, cent douze livres.

La Magdelena : La quarte du froment pèse de vingt-huit à trente livres.

Lo Monestire : Cent huit livres.

Nòstra-Dòna : Le setier froment pèse de 116 à 120 livres, mesure de Rodès.

Sent-Amans : Le sestier froment pèse communément 112 ou 116 ; le sestier seigle, 110 ou 112 ; le sestier orge ou avoine, 90 ou 94.

Senta-Catarina : [Néant.]

[Suite] « L'hôpital, dit ce document, est composé, années communes, de 472 personnes, dont trente fous ou imbécilles, vingt qui tombent du mal caduc ou épilepsie, 160 muets, aveugles, paralitiques ; infirmes ou accablés de vieillesse, deux cents enfants trouvés de l'âge de 7 ans en bas, dont 60 en nourrice ; et les 122 pauvres valides qui restent, partie sont employés à la culture du jardin, à la cuisine, au four, aux infirmeries, lingerie et aux manufactures de la laine (on fabriquait de petits cadis pour une somme de 1 500 livres annuellement) et du coton. A la tête de cet hôpital est un sindic prêtre, deux aumôniers, 4 sœurs de Nevers, 16 anciennes sœurs (trois d'entre elles dirigeaient les manufactures), un portier, deux bouviers et deux commissionnaires. Ce qui compose le nombre de 500 personnes annuellement. »

L'hôpital donnait 247 livres par an pour l'entretien de la maison de refuge. Il l'avait cédée aux sœurs de Sainte-Croix, par transaction du 8 décembre 1709, « à la charge par ces sœurs d'avoir soin des femmes et filles de mauvaise vie qui sont enfermées dans les neuf loges qui composent partie de lad. maison... »

(4) L'Hôtel-Dieu ou hôpital Saint-Jacques, qui existe encore, avait été fondé par Brenguier, Barrat prêtre, originaire du Bourg de Rodez, curé de Saint-Laurent d'Espère, au diocèse de Cahors, dans son testament en date du 10 septembre 1346.

(5) Nom patois d'une espèce de vesce que la plupart des botanistes appellent *Vicia monanthos* et qui ne se rencontre que dans le centre de la France, d'où son nom vulgaire de lentille d'Auvergne.

Quittance par Aurel à Martel sa marâtre

« Le 12 septembre 1772, après-midi à Rodez, par devant moi Me Galibert notaire royal à Rodez, au règne de Louis XV furent présents. Jean François Aurel, fils à feu Jean Aurel, boulanger. Lequel étant attaqué de la pierre dont il craint l'événement et voulant y apporter un prompt remède, il a été conseillé par ses amis de se transporter à Montpellier pour s'y faire traiter et faire faire l'opération. Mais parce qu'il lui faut une certaine somme, tant pour le voyage, séjour, opération que retour, Thérèse Martel, veuve de Jean Aurel père au susdit sa marâtre s'est offerte de lui bailler une somme de 120 livres à compter de laquelle il a été employé la somme de 36 livres à l'achat d'une annesse pour le transporter à Montpellier. C'est la cause que Jean-François Aurel, reconnaît et confesse avoir tout présentement reçu de sa marâtre, ici présente, stipulante et acceptante la somme de 120 livres y compris les 36 livres du prix de l'annesse la somme réellement comptée au dit Aurel en bonnes espèces de cours au vu devant nous notaire et témoins pour servir aux usages que dessus sous la conduite de Sr Pierre Paul Malaval, Me Sellier de Rodez, auquel l'argent a été remis pour avoir soin du dit Aurel pendant son voyage, séjour à Montpellier et à son retour, agissant en qualité d'ami dudit Aurel. Lequel Sr Malaval ici présent tiendra un carnet et compte de toutes les fournitures à faire pour raison de tout ce que dessus. Laquelle somme de 120 livres ledit Aurel en tiendra compte à la dite Martel sur l'hérédité de son père.

Fait et récité en présences de Me Louis Martel, procureur es cours de Rodez, du Sr Jean Routaboul, boulanger, et du Sr Ignace Salès, maître cordier dudit Rodez, y habitant sous signés avec lesdits Aurel et Malaval. La dite Martel, requise de signer, a dit ne savoir, et nous François Galibert, notaire dudit Rodez... » (Extr. de *Bulletin du Cercle généalogique du Rouergue,* n° 47, 2004)

Los parelhs d'Inièiras en 1787

« La paroisse contient 39 paires bœufs, 8 de vaches. » (Extr. de *Les bénéfices du diocèse de Rodez...,* par J. Touzery, 1906)

Y a-t-il des fruits dont le terrain permettroit la culture, quoiqu'elle ne soit pas introduite dans la paroisse ?

Inièiras : On pourroit introduire dans certains cantons la plantation d'arbres fruitiers.

La Magdelena : On ne croit pas que le terrain soit susceptible d'une culture propre à produire des fruits autres que ceux qu'on y recueille.

Lo Monestire : Je n'y en connois pas.

Nòstra-Dòna : Je ne crois pas, vu l'influance des saisons et de la nature des terres, qu'il puisse guère y avoir d'autres fruits dont le terrain permît la culture que ceux qu'on est dans l'usage d'y cultiver.

Sent-Amans : Nous ne connoissons point des fruits autres que le seigle, orge ou avoine et quelque peu de froment dont le terrein puisse permettre la culture.

Senta-Catarina : Il n'y en a point.

Senta-Radegonda : Le climat y est trop froid et le fonds trop ingrat.

Y a-t-il beaucoup de pâturages et de bestiaux ?

Inièiras : La parroisse est assés assortie en pâturages et en bestiaux.

La Magdelena, Sent-Amans, Senta-Catarina : [Presque pas.]

Lo Monestire : Trois pâturages et environ huit cens bestiaux.

Nòstra-Dòna : Dans le général, il y a peu de pâturages et peu de bestiaux à corne ; ceux à laine y sont un peu plus nombreux.

Senta-Radegonda : Il n'y a que très peu et de très mauvais pâturages.

Y a-t-il des terres en friche ?

Inièiras : On en défriche journellement.

La Magdelena, Sent-Amans : [Presque pas.]

Lo Monestire : Un sixième de la contenance.

Nòstra-Dòna : Il n'y a presque pas de terres en friche ; celles de cette nature servent d'ailleurs de pacage aux troupeaux.

Senta-Catarina, Senta-Radegonda : [Néant.]

Combien de paires de bœufs employés au labour ?

Inièiras : Il y en a environ trente-huit, et six paires vaches.

La Magdelena : Il n'y a que trois paires des bœufs pour le labour.

Lo Monestire : Douze paires.

Nòstra-Dòna : Il y a de 28 à 30 paires de bœufs employés au labour.

Sent-Amans : Il y a 24 paires de bœufs employés au labour et six paires vaches.

Senta-Catarina : Trois paires de bœufs.

Senta-Radegonda : Environ trente-six paires dont le nombre va toujours en diminuant.

M. le curé estime-t-il que la récolte d'une année commune soit suffisante pour nourrir ses paroissiens d'une moisson à l'autre ?

Inièiras : Les grains qui se cueillent dans la parroisse seroient sans doute suffisents, mais plusieurs messieurs de Rodès, qui y possèdent les domaines les plus considérables, percevant le prix de ferme en grains, en retirent environ cinquante charretées qu'ils font transporter à Rodès.

La Magdelena : La récolte, comme on dit, appartient aux étrangers propriétaires du fond, et, quand elle seroit aux parroissiens, elle seroit insuffisante.

Lo Monestire : Il s'en faut bien parce que presque tous ceux du Bourg l'achètent.

Nòstra-Dòna : [Néant.]

Sent-Amans : Il est certain que la récolte d'une année commune ne sçauroit être suffisante pour nourrir ses parroissiens d'une moisson à l'autre ; tout au plus, pourroit-elle suffire pour nourrir la partie de sa parroisse qui est hors de la ville.

Senta-Catarina : Elle est communément suffisante.

Senta-Radegonda : Une récolte commune ne suffit que pour un très petit nombre.

En cas d'insuffisance de la récolte faite dans la paroisse, qu'elles peuvent être les autres ressources ?

Inièiras, Nòstra-Dòna, Senta-Catarina : [Réponses négatives ou pas de réponse.]

La Magdelena : L'unique ressource de cette parroisse pour vivre est l'industrie et le travail.

Lo Monestire : L'achapt pour ceux qui sont en état.

Sent-Amans : Les environs de la ville luy fournissent dans les années communes assés de blé pour sa nourriture, à moins dans les années de disette qu'on a été obligé d'en faire venir des provinces voisines ; et nous ne connoissons point d'autre ressource.

Senta-Radegonda : D'aller travailler, quand ils trouvent, à la journée ou de mandier.

Los mestièrs

Y a-t-il des métiers dans la paroisse, de quelle nature, et en quelle quantité ?

Inièiras : Il y a trois tisserends pour les étoffes du païs, et quatres pour les serges, moitié fil et moitié mauvaise laine, qui se fabriquent à Camboulas, et deux forgerons.

La Magdelena : Dans cette parroisse il y a six tysserans, huit cardeurs, un cordier, deux petits cabarets ou bouchons, deux cordoniers, un moulin de blé, un foulon, deux maçons ; le restant sont des personnes à la journée (1).

Lo Monestire : Ouy, il y en a : les chappeliers, les cardeurs, les sargers, les hôtes ; les cordonniers sont en plus grand nombre ; taneurs, forgerons.

Nòstra-Dòna : Il y a des métiers de toute espèce ; il seroit, je pense, trop long et superflu de les dénombrer (2).

Sent-Amans : Il y a toutes sortes des métiers dans la parroisse, de toute espèce et en assés grande quantité pour les besoins ordinaires ; le détail en serait trop long (3).

Senta-Catarina : Point.

Senta-Radegonda : Un tailleur, un forgeron et un tisserand qui, à défaut de besogne, restent la moitié du temps sans rien faire.

La filature de la laine ou du coton, est-elle introduite dans la paroisse ?

Inièiras : Il y a quelques fileuses de laine pour la susdite fabrique des serges de Camboulas et d'autres pour estame qu'on leur donne à Rodès ou au Monastère.

La Magdelena : Dans nombre des maisons on y fille la laine au tour, d'autres à la quenouille.

Lo Monestire : Celle de la laine.

Nòstra-Dòna : La filature de la laine y est introduite depuis longues années, et celle du coton depuis peu ; mais l'une et l'autre y vont fort petit train.

Sent-Amans : La filature de la laine est bien introduite dans la parroisse ; mais le nombre des fileuses de laine n'y est pas considérable, moins encore celuy des cotons, quoiqu'il y en ait qui en filent.

Senta-Catarina : [Néant.]

Senta-Radegonda : On y file de laine ou estame qu'on prend à filer de Rodez.

Y a-t-il dans la paroisse quelque espèce de commerce, et quel est-il ?

Inièiras, La Magdelena, Lo Monestire, Senta-Catarina, Senta-Radegonda : [Réponses négatives ou pas de réponse.]

Nòstra-Dòna : On y commerce en laines, en grains, en étamines, en sergettes, en mousselines, etc. ; mais, dans le général, le commerce n'y est pas à beaucoup près de plus florissants.

Sent-Amans : Le commerce y est peu considérable : il y a nombre des marchans et peu d'acheteurs ; un certain nombre des facturiers de draps.

(1) La paroisse de la Madeleine, à l'exception du village de Calcomier, faisait partie de la communauté du Bourg. Les divers métiers de cette paroisse se trouvent donc compris dans l'état que nous avons dressé dans la note de Saint-Amans de Rodez [Voir ci-dessous, note n° 3].

(2) Depuis un siècle, tant de changements ont modifié notre régime économique qu'il ne nous est point indifférent de connaître les divers métiers et professions exercés à Rodez à la fin de l'Ancien Régime. Voici ceux que nous avons relevés pour la Cité dans un rôle de la capitation roturière de 1784 : 5 boulangers, 2 fourniers, 5 bouchers, 3 tripiers, 3 fruitières, 1 confiseur, 13 tailleurs, 2 couturières, 15 cordonniers, 1 talonnier, 12 chapeliers, 8 perruquiers, 17 maçons, 7 charpentiers, 10 menuisiers, 3 couvreurs, 3 serruriers, 2 vitriers, 1 tapissier, 6 tisserands, 10 cardeurs, 3 sergers, 3 facturiers, 1 teinturier, 2 tanneurs, 1 charron, 3 tonneliers, 1 tourneur, 4 forgerons, 2 maréchaux, 3 fondeurs [de cloches] (Triadou, Lacombe, Châtelet, un Lorrain probablement), 6 chaudronniers, 2 sonnetiers, 4 couteliers, 1 fourbisseur, 2 orfèvres, 1 sellier, 2 bridiers, 2 bâtiers, 1 voiturier, 1 faiseur de cribles, 2 portefaix, 1 paveur, 13 jardiniers, 1 musicien (il convient d'ajouter à cette catégorie le serpent et le basson de la cathédrale), 3 maîtresses d'école (portées seulement au rôle de 1785), 1 imprimeur (Devic), 1 libraire (Leroux), 2 médecins, 1 apothicaire, 11 avocats, 7 procureurs, 7 huissiers, 2 notaires, 2 féodistes, 1 praticien, et enfin les meuniers de Cardaillac, de Laguioule, des Besses et de Bourran. Le rôle des aubergistes et cabaretiers de la Cité pour l'année 1784 comprend 57 cotes.

(3) Le rôle de la capitation roturière du Bourg pour l'année 1785 mentionne : 7 boulangers, 2 fourniers, 2 bouchers, 1 fruitière, 1 pâtissier, 1 confiseur, 1 oublieur, 23 tailleurs, 1 (?) couturière, 1 fripier, 22 cordonniers, 3 chapeliers, 9 perruquiers, 15 maçons, 9 charpentiers, 11 menuisiers, 1 couvreur, 3 serruriers, 1 plâtrier, 2 tapissiers, 2 (?) vitriers, 1 entrepreneur, 26 tisserands, 19 cardeurs, 10 sergers, 3 tondeurs de draps, 2 épingliers, 10 facturiers, 2 tanneurs (à Pont-Viel), 3 forgerons, 3 maréchaux, 4 couteliers, 3 chaudronniers, 2 armuriers, 2 lanterniers, 2 potiers d'étain, 2 orfèvres, 2 horlogers, 1 maison de marchands bijoutiers, 1 tonnelier, 1 tourneur, 7 selliers, 1 arçonnier, 3 cordiers, 2 paveurs, 2 colporteurs, 1 jardinier, 1 sculpteur, 1 écrivain, 1 peintre, 1 musicien, 1 maître d'école, 1 maîtresse d'école, 4 médecins, 1 chirurgien, 1 apothicaire, 1 droguiste, 8 avocats, 7 procureurs, 3 huissiers, 8 notaires, 4 praticiens, 1 féodiste, le foulon des Attizals et celui de La Mouline, et les meuniers des Attizals, de La Roque de Tripadou, de Pont-Viel, de La Mouline et de La Gasquerie.

Lo país en 1780



Lo Monestire, sègle XVIII.
(Coll. S. d. L., fds. B. L.)

A la veille de la Révolution, la monarchie, sous l'influence des idées libérales et physiocratiques, va tenter quelques réformes économiques, administratives et fiscales. C'est ainsi que fut créée en 1779, au sein de la généralité de Montauban, l'administration provinciale de Haute-Guyenne, regroupant le Quercy et le Rouergue (1).

Cette assemblée, dont le siège fut fixé à *Vilafranca de Roergue,* décida, avec son premier président, Mgr. Champion de Cicé, de recruter Jean-François Henry de Richeprey afin de moderniser le cadastre. En pays de taille réelle, les impôts étaient assis sur des biens fonciers évalués dans des cadastres mal faits et dépassés. Cette tentative de réforme se heurta à l'hostilité de ceux qui se sentaient privilégiés par les anciennes évaluations. Mais le *Journal des voyages en Haute-Guienne,* rédigé par Richeprey et publié en 1952 par H. Guilhamon, nous donne une idée du *país* en 1780.

Rodés

« Rodès le 5 novembre 1780, après midy.

Mr de Richeprey nous ayant instruit que pendant son voyage à Villefranche il avoit été arrêté par Mr de Rodès que l'administration s'occuperoit à rendre le plus honorable possible l'état des personnes employées à la rectification des cadastres, que d'ors en avant elles seroient titrées par des commissions, qu'il leur seroit donné des récompenses selon qu'elles le mériteroient, que chacun avanceroit relativement à ses services, que des qu'on seroit employé utilement on recevroit un traitement proportionnel à ses besoins, et qu'enfin on pourroit même prétendre à une pension après l'opération. Nous avons unanimement prié Mr de Richeprey d'écrire à M^r^ l'Evêque de Rodès afin de lui témoigner notre reconnaissance et de lui faire part de la résolution où nous sommes d'employer les plus grands efforts pour concourir à ses vues de bienfaisance publique.

Fini à trois heures après midy du jour et an susd.

De Richeprey, Calmès de Labessière, Alayrac, Pégourié. »

Rodés, Borg de Rodés

« Ce jourd'huy 5 novembre 1780, à quatre heures après midy.

Sous la direction de M^r^ le président de Séguret, membre de l'Administration provinciale, Mr Puech étant absent, la plupart de principaux habitants étant à leur campagne (2), en présence de Mrs Antoine, Bertrandi et Brassac, consuls, de Mr de Lauro, lieutenant principal, et Mr Balsac, écuyer et propriétaire.

Nous Jean-François Henry de Richeprey, ingénieur et commis des finances, chef de la commission du cadastre, Louis Calmès, seigneur de Labessière, avocat et féodiste, commissaire expert pour la vérification des cadastres, Jean Alayrac et Pierre Jean Pégourié, employés à la même commission.

Mr de Richeprey a eu l'honneur d'exposer à l'assemblée l'objet de notre commission, le plan adopté par l'Administration pour la rectification des cadastres et la manière dont il doit s'exécuter. Il a invité les assistants à concourir à la perfection de cette opération ; ils ont unanimement applaudi aux vues bienfaisantes de l'Administration et ils n'ont rien trouvé à y ajouter ou à y changer.

Mr Calmès ayant examiné la copie du cadastre de la Cité, l'a trouvé en bon état et contenant tous les articles. Mr Antoine, consul, nous a assuré que cette copie étoit absolument exacte à l'original.

(1) « En 1779, le ministre Necker fit établir, dans cette généralité, une administration provinciale ; mais elle ne fut chargée que de répartir les contributions, et de diriger l'emploi de fonds destinés au soulagement ou à l'amélioration des deux provinces. Cette administration était composée de dix députés du clergé, de seize députés de la noblesse, de vingt-six du tiers état et de deux procureurs-généraux syndics. Elle s'assemblait tous les deux ans, pendant un mois. Dans l'intervalle, une commission formée de huit membres et de deux procureurs-généraux syndics, administrait sous le nom de commission intermédiaire. L'intendant qui restait au milieu de cette nouvelle organisation, surveillait avec un zèle amer l'exercice des attributions dont il avait été dépouillé. Cet ordre de choses dura jusqu'à la Révolution qui brisa les grandes provinces en départements. » (abbé Bousquet).

(2) Presque toutes les familles aisées de Rodez possédaient un domaine ou une maison de campagne, « un maison de vignes », disait-on alors, dans les environs de Marcillac, centre du vignoble rouergat. La tradition était de venir y passer la saison des vendanges. (A. Monteil, *Description du Département de l'Aveyron*, p. 48, et *Ephémerides*, p. 60).

Ce cadastre a été dressé en 1666 et 1667 (1). La table d'abonnement est divisée en sept degrés, maisons, granges, étables ; masures ; patus, bassecours, jardins et cheneviers ; maisons, granges et étables de la campagne ; prés ; terres, bois, châtaignerées et vergers ; et moulins. Chacun de ses degrés y est divisé en plusieurs autres. Cette table, quoique imparfaite, n'a pas été suivie par les abonateurs.

Le cadastre a souffert différentes variétés ; il y a eu trois divers allivrements et le dernier ne paroit avoir aucun rapport à celui porté dans la table d'abonnement. Il est sensible que la table d'abonnement est vicieuse puisque l'allivrement en est fait en progression décroissante régulièrement.

Les assistants ignorent quelles est la proportion de leur allivrement avec celui des communautés voisines. Ils reconnoissent que l'allivrement, par rapport aux propriétés, n'est plus exact à cause des dégradations et des améliorations.

Depuis quelques années on a tiercé le vingtième de la cité (2) et depuis il y a eu continuellement des réclamations qui existent encore. Le vingtième se trouve être à peu près le 7e de la taille. On se plaint beaucoup de la capitation ; elle est portée à plus du quart de la taille.

La communauté a longtemps fait de grandes réclamations sur la répartition des octroys. On attend les changements qui doivent y être faits conformément aux délibérations de l'Administration (3).

Les prés sont les meilleurs fonds de la communauté. Il y en a un petit nombre que l'on fauche trois fois, mais la troisième est un regain peu abondant. La plupart des propriétaires préfèrent de le faire paître par les troupeaux. Ces sortes de prés ne sont qu'aux environs de la ville. Leur bonté est due à l'humidité et aux engrais qui y sont naturellement conduits par les eaux pluviales qui tombent dans les rues de la ville ; mais ceux qui sont plus éloignés ne produisent pour la plupart qu'une faineson.

La plupart des terres labourées sont argilleuses. On ne trouvera pas d'exemples pour le Causse.

Les meilleures sont celles où on sème une année du seigle et qu'on laisse reposer la seconde. Les terreins adjacents à la ville se sement en seigle ou froment, en orge ou en avoine pendant deux années et qu'on laisse reposer la troisième. Il y a des terres qu'on ne sème que de trois années l'une. On trouvera des exemples d'excellents jardins. »

(1) Le premier cadastre de Rodez date de 1355. « C'est le plus ancien que nous ayons encore vu, écrit Richeprey ; il ne donne aucune contenance. L'allivrement a été formé par estimation ; il y paroit que la taille étoit pour lors fixe. On y lit : Tel article vaut cinq livres rodanois et paye un sol de taille. Le second est de 1397 ; le troisième de 1448 et le dernier, sur lequel on divise l'imposition, est de 1666... ». (Pièces annexes au *Journal,* fol. 1106).

(2) La ville de Rodez se composait de deux communautés, la Cité et le Bourg, qui, au Moyen Age, avaient formé deux villes séparées par des fossés et des murailles, avec chacune leur administration municipale. Le Bourg était la ville comtale et la Cité celle de l'évêque. Ce partage remontait à 1166. Louis XIII, en 1660, réduisit les consuls de Rodez à deux par communauté et prononça leur réunion. Cette fusion ne se réalisa pas. En 1789, la ville était administrée par un maire, assisté de deux consuls pour chaque communauté.

(3) Pour améliorer la répartition des droits d'octroi et donner satisfaction aux réclamations de nombreuses communautés, l'Assemblée provinciale de Haute-Guienne avait décidé, dans sa séance du 25 septembre 1780, de demander au roi la suppression des anciennes taxes qui constituaient les droits d'octroi ou droits réservés, sauf les droits sur les boucheries, et leur remplacement par quatre nouvelles taxes : 1°) Triplement du droit de boucherie dans les 7 villes où il était déjà établi (Montauban, Cahors, Figeac, Rodez, Villefranche, Millau, Moissac) ; 2°) droit spécial établi sur toutes les autres boucheries de la province ; 3°) taxe sur les auberges et cabarets des villes et bourgs précédemment soumis aux droits réservés ; 4°) rejet au marc la livre sur la capitation de ces villes et bourgs. Ce nouveau système ne produisit pas les heureux effets escomptés. *(L'Assemblée provinciale de Haute-Guienne,* par Boscary, p. 278).

La Molina e Lo Monestire. (Coll. S. d. L.)



Las fièiras

« Il n'y a presque pas de troupeaux dans l'étendue de la communauté. Le commerce de Rodès est très borné. On n'y tient que quatre foires annuellement. La première foire est celle de la mi-carême. On y vend les toiles du pays. Elles se font dans les différentes communautés du Rouergue. Il en va dans les villes de la province, en Auvergne, dans le Languedoc et dans les îles. On se plaint que ce commerce a diminué ; on attribue au vice des factures et des aunages la diminution des ventes qui se faisoient dans différentes parties de la province. Le plus grand commerce de ces toiles est produit par Nausselle, Sauveterre, Calmon et Rieupeyroux. Dans la même foire on vend de jeunes mulets et du gros bétail. Les mulets viennent de la montagne d'Aubrac ou du Mur de Barrès ; il en arrive aussi du Poitou et de l'Auvergne. On trouveroit des renseignements sur le commerce des toiles près Mr Lavernhe, au port de Capdenac. Quant au commerce des bestiaux, il faudroit s'adresser à Mrs Constan, l'Ouvrier, Baduel, Pons de Curières, etc.

La seconde foire est celle de la Saint-Pierre. Le principal commerce est celui des bêtes à laine du Rouergue et du Quercy et quelques toiles. Les bêtes à laine se vendent communément pour le Languedoc, le Gévaudan et les boucheries de Provence.

La troisième foire est le 9 septembre et la quatrième est le 1er décembre ; la première est très peu de chose. La seconde passe immédiatement après celle de la mi-carême. Dans ces dernières foires, les objets de commerce sont les mêmes, excepté le bétail à laine. »

Los mercats

« Il y a Rodès deux marchers par semaine. Les seuls remarquables sont dans le mois de may. On se plaint que dans ces marchers on ne vend ni on ne commerce aucuns grains, parce que le domaine jouit d'un droit fort onéreux, connu sous le nom de "bassine", qui se monte au 40e. Ce droit est d'autant plus onéreux que, quoiqu'on ne conduit pas le grain à la pierre-foiral (1), les fermiers du domaine perçoivent le grain chez le boulanger, les meuniers ou chez les particuliers. »

La caritat

« En 1777 il y eut une disette. On n'a jamais vu de temps plus malheureux. Tous les citoyens firent alors les plus grands efforts pour obvier à la misère publique. Chacun se dépouilla. On croit que la ville porta les dons à près de 115 000 l. La ville emprunta pour y suffire. Tous les particuliers imitèrent l'exemple du public ; il y a beaucoup de citoyens qui méritèrent alors les plus grands éloges. On dit que les distributions particulières ont nourri au moins 1 200 pauvres pendant trois mois (2).

C'est dans ce temps de calamité où on voyoit le plus éclater la vertu des citoyens que l'avarice des fermiers se manifesta le plus onéreusement. Ils exigèrent et perçurent rigoureusement le droit de bassine. Cependant le prix des grains étoit extraordinaire et le produit du droit devoit être au moins triplé (3). »

Lo fial

« Il n'y a pas de manufactures, mais il y a des particuliers qui ont un ou deux métiers, où l'on fabrique des serges et quelques autres étoffes de ce genre. On ne travaille que de la laine du pays et, faute de ressources, il s'en exporte encore dans le Gévaudan et dans le Languedoc. On prouve la possibilité d'améliorer les laines du pays par les achats qu'en font les manufactures de Lodève (4).

On ne croit pas qu'il soit possible d'améliorer la facture des toiles. Il y a cependant quelque linge de table, mais pour le faire il faut traiter ce qu'une grande quantité de chanvre offre de meilleur. »

(1) La "pierre-foirail" ou halle au blé était une construction en pierre, élevée sur le champ de foire ou sur le marché, où des mesures de capacité, taillées dans les murs d'enceinte, permettaient d'évaluer la quantité des grains à vendre. Le droit de "bassine", appelé également de "leude" ou de "pierre-foirail", se percevait dans quelques localités sur les grains et le sel vendus au marché. Ce droit seigneurial était perçu à Rodez, au nom du roi, en qualité de seigneur de la ville. Au fol. 1567 des pièces annexes, Richeprey ajoute, à propos de ce droit de bassine, « ce droit inique rend dans cette ville le commerce de cette denrée [blé] absolument nul ».

(2) On trouvera des renseignements très précis sur cette disette dans l'étude de M. B. Combes de Patris *Une disette, en Rouergue, sous l'Ancien Régime.* L'auteur donne de larges extraits de la correspondance de l'évêque, Champion de Cicé, avec son vicaire général, l'abbé de Viguier de Grun, qu'il avait chargé de la distribution des secours. Il y eut effectivement, au mois de mars 1778, jusqu'à 1 200 pauvres à secourir dans la seule ville de Rodez. L'évêque en nourrissait 200. Les autres étaient secourus par un comité composé des principales notabilités ruthénoises. L'abbé de Grun fut également le trésorier de ce comité pour lequel il fit une avance de 30 000 livres, somme qui ne lui était pas entièrement remboursée en 1784. Sa générosité et son dévouement lui valurent alors le beau surnom de « père des malheureux ». (...)

(3) Un incident semblable se produisit en 1771, année de grande disette également. Le sous-fermier du droit de bassine, le sieur Monteil, réclama aux négociants de Rodez, qui avaient été chargés de la vente des grains donnés par le roi, le paiement de 660 quartes de grains (103 hectolitres). Il les assigna devant le bureau des finances de Montauban. Pour leur éviter une injuste condamnation, un arrêt du Conseil du roi, du 22 août 1772, annula la procédure et débouta le sous-fermier de ses prétentions.

(4) Dans une notice sur la ville de Rodez, annotée de sa main, Richeprey ajoute : « Rodez a été célèbre par ses manufactures ; elle paroit se relever depuis dix à douze ans. Cependant elles sont encore bornées à une vingtaine de familles, dont la plus active n'a que trois métiers et ne travaille pas continuellement. On fabrique des serges et des cadis avec les plus belles laines du pays. On compte neuf tenturiers dont les ouvrages sont très estimés dans la province. Il n'y a plus que dix chapeliers, cette branche d'industrie étant dégénérée ; on compte neuf moulins qui foulent les draps qu'on fabrique dans toute la contrée. Enfin, Rodez fait un commerce assez étendu de chandelles ; on en fournit à neuf à dix lieues à la ronde.

L'inspecteur des manufactures Brisson, qui passa à Rodez en 1786, constate au contraire que l'industrie y est florissante : « Rodez, écrit-il, a tous les genres de prospérité. On y file bien ; on y travaille assez bien et on a de l'émulation pour faire mieux.

[Suite page suivante]

Los espitals

« Il y a deux hôpitaux à Rodès, l'hôpital général de Sainte-Marthe (5) : on y reçoit les pauvres vieillards, les enfants trouvés, les orphelins, les infirmes et généralement tous les malheureux hors d'état de pouvoir travailler. L'entretien des pauvres invalides est bon. Le traitement des malades est inférieur parce que les moyens n'y suffisent pas. Les enfants trouvés absorbent une grande partie des revenus. Cependant la fondation n'est pas en leur faveur. C'est au moins 8 000 l. dont on frustre les autres objets (6). On doit beaucoup louer l'éducation ouvrière qu'on donne aux enfants, elle pourroit servir d'exemple dans les autres parties de la province. Dans cet hôpital, on voit grande activité des travaux de laine et de cotton.

L'hôpital St-Jacques ou l'hôtel-Dieu (7) est pour recevoir les artisants malades ; cet établissement est très utile et a toutes les perfections dont il est susceptible. M[r] le prieur de Bonne-combe observe qu'il vaudroit mieux distribuer des secours aux malades dans leurs maisons où il seroit soigné par leur famille. On économiseroit les dépenses pour les gardes-malades.

Il y a aux environs de Rodès une infirmerie ; on a eu longtemps à s'y plaindre du traitement de ceux qu'on y enfermoit, mais on en corrige journellement quelques abus (8). »

Los camins

« On attend impatiament la confection des chemins qui sont projetés. La minéralogie n'offre point d'objet utile aux environs de Rodès.

Mr Bertrandi nous a dit que l'absence du greffier secrétaire de la communauté du Bourg empêchoit que nous puissions en reconnoître le cadastre. Il convient d'ailleurs que ce qui est dit relativement au pays est commun aux deux communautés.

Fini à sept heures et demy du soir, le jour et an susd.

Séguret, Anthoine, consul, Bertrandi, Brassat, consul, De Lauro, Balsa, de Richeprey. »

Rodés

« Nous avons oublié de rapporter dans le procès-verbal précédent les causes de la décadence du commerce des chevaux et des mulets qui se faisoit autrefois à Rodès. On attribue cette décadence au défaut de chemins. Les grandes routes de Languedoc et d'Auvergne ont détourné les marchands, les poitevins, les limousins. On préfère d'aller commodément aux foires d'Aurillac et de Languedoc.

Fini à 8 heures du matin, le 6 novembre 1780.

Richeprey. »



Rodés en 1784.
(Coll. S. d. L.)

[Suite] J'y ai vu des étoffes à chaînes et trames peignées, d'autres à chaînes et trames cardées, d'autres chaînes peignes et trames cardées. Ce sont les diversités possibles ... Il y a dans cette ville plusieurs entreprises de filage en laine et en coton assez bien conduites et dignes d'intérêt ».

L'industrie textile ne paraît pas avoir jamais eu à Rodez une grande importance. En 1742, il y avait 32 métiers en activité, dont la production annuelle montait à 480 pièces de drap de 30 aunes de long, soit 1 700 mètres de drap. Un *Etat de toutes les professions d'arts et métiers intéressant le commerce,* mentionne à Rodez, en 1767, 4 marchands exerçant en boutique ouverte le commerce de la toilerie, 7 marchands exerçant celui de la draperie et 1 marchand de soieries.

En 1742, les étoffes fabriquées étaient des razes, des cadis refoulés, des serges, des cadis forts. A la veille de la Révolution, cette fabrication était un peu plus variée. (...)

(5) C'est à tort que Richeprey appelle l'hôpital général de Rodez « de Sainte-Marthe ». (...)

(6) Au nombre des enfants trouvés figurent les bâtards « qu'on y porte ostensiblement » et qu'on y recevait moyennant une somme de 200 livres.

(7) L'hôpital Saint-Jacques avait été fondé en 1346. Il ne fut pas réuni à l'hôpital général, en 1676, par suite de l'énergique opposition des syndics qui prétendirent que cette maison appartenait aux artisans de la ville et que les bienfaiteurs avaient posé la condition que cet établissement ne serait jamais réuni à un autre. Aujourd'hui c'est l'Hôtel-Dieu de Rodez (P. Benoit, *Le vieux Rodez,* Rodez, Carrère, 1912).

(8) C'était la maison de force de Castelgaillard qui se trouvait près de la ville, au-dessus du village de La Mouline. Elle avait été fondée en 1766, en exécution de la déclaration royale du 3 août 1764, qui prononçait, contre les vagabonds et gens sans aveu, les peines des galères à temps ou perpétuelles, ou d'internement dans les hôpitaux et maisons de force, pour ceux qui, « valides et pouvant travailler se livraient quand même à la mendicité ». Trois maisons de force furent établies dans la généralité de Montauban : Aussonne, près de Montauban, Le Garriguet, près de Villefranche, et Castelgaillard, près de Rodez. Cette dernière, qui appartenait à un sieur Gausserand, lui fut louée par l'intendant par bail du 6 octobre 1766, moyennant 460 livres par an. Dès 1768 on y enfermait, outre les mendiants de profession, les gens dangereux et les filles de mauvaise vie. Ils y étaient très maltraités. (...)

La misèria

« La disette de l'hiver 1777-1778 fut générale dans la généralité de Montauban par suite de la mauvaise récolte en grains de l'année 1777. Dès le mois de septembre, l'intendant Meulan d'Ablois avait pris quelques mesures préventives, mais il avait cru que la récolte permettrait de subsister jusqu'en janvier ou février. Or, vers la mi-novembre, les semailles étant achevées, il s'aperçut qu'il ne restait guère de grains que pour un mois. La crainte de manquer de subsistances se généralisa dans les campagnes. Pour cacher l'intervention administrative qui aurait déchaîné la panique, l'intendant chargea un riche négociant montalbanais, Dumas, d'approvisionner les marchés de la généralité. Celui-ci établit un dépôt de grains à Saint-Jory, près de Toulouse, où les marchands montalbanais purent s'approvisionner sans difficulté. Il fit venir les blés de Castelnaudary où la récolte avait été bonne et, par Bordeaux, de Bretagne et même d'Afrique. De décembre 1777 à juin 1778, il importa dans la généralité 1 million de quintaux, de céréales, représentant une valeur de 14 millions de livres.

L'approvisionnement de l'élection de Rodez fut particulièrement difficile et pressant. "L'éloignement de cette élection et la difficulté des transports rendent le prix si considérable qu'il ne se fait aucun commerce de grains extérieur et, toutes les fois qu'elle a été dans la disette, il a fallu que l'administration ait pourvu à ses besoins. (...) On a fait remonter les grains de Bordeaux par les rivières de Garonne et du Tarn jusqu'à Gaillac et transporter ensuite par les montagnes de l'Albigeois et du Rouergue dans une saison qui rendoit les chemins presque impraticables. La crainte que ce moyen fut insuffisant a mis dans le cas de faire passer des grains de Montauban à Rodez par terre, et encore par Villefranche ; on s'est servi de tous les moyens mais ces transports ont coûté énormément. On a pressé le commissionnaire de Gaillac pour que rien ne fut retardé jusqu'à lui faire des actes et enfin on n'a rien négligé pour secourir cette élection, qui, suivant tous les avis et la lettre de M. Leroux du 2 mars 1778, chargé de la vente des grains, se trouvait dans la plus grande détresse..." (Mémoire du sieur de Dumas à Mgr. de Colbert). La vente des grains, dans l'entrepôt de Dumas, à Rodez, produisit 74 040 livres, alors que leur prix de revient s'élevait à 86 569 livres.

Sans désapprouver complètement les mesures prises par l'intendant pour venir aux secours des populations, Richeprey fait justement remarquer que si l'administration "afin de récupérer les avances... fait distribuer des grains au prix courant, elle ne soulagera pas le peuple... On se ruina, en 1777, pour acheter, au prix des marchés, les grains des agents du gouvernement." *(Description des sols de la Haute-Guienne,* p. 154).

L'abat Carnus

L'abbé Carnus nous relate son ascension en ballon.

« [Le 5 août 1784, depuis la place du collège royal de Rodez] à 8 heures 28 minutes, je fais lâcher les cordes ; nous saluons les spectateurs, et tandis que deux boîtes annoncent que nous allons partir, nous sommes déjà bien au-dessus des édifices les plus élevés.

Aux acclamations qui avaient précédé notre départ, succède un silence général. Les spectateurs partagés entre la crainte et l'admiration, l'œil fixe, le corps immobile, contemplent avidement la superbe machine, qui s'élève presque verticalement, avec assez de rapidité et de la manière la plus pompeuse. Des femmes, des hommes s'évanouissent ; d'autres lèvent les mains au ciel ; d'autres fondent en larmes ; tous pâlissent à la vue de notre ardent foyer. "Nous avons enfin quitté la terre", dis-je à mon compagnon [M. Louchet]. "Je vous en fais mon compliment", me répondit-il : "Augmentons le feu". Une botte de paille, imbibée d'esprit-de-vin, accéléra la vitesse de notre ascension. Je promenai mes regards sur la ville, qui fuyait rapidement sous nos pieds.

Les objets terrestres avaient déjà perdu leur forme et leur volume. La chaleur brûlante que j'éprouvais à mon poste, avant qu'on lâchât les cordes, avait fait place à la température la plus douce et la plus amie du corps humain ; l'air que nous respirions me semblait avoir des qualités bienfaisantes tout à fait nouvelles pour moi. Je dis alors :

"Que je suis bien, mon cher ami ! Comment vous trouvez-vous ?

– Le mieux du monde. Que ne pouvons-nous dépêcher un courrier vers la terre !"

Aussitôt, je jetai une grande feuille de papier sur laquelle j'avais écrit ces mots : "Tout va très bien. A bord de la Ville de Rodez". Ce laconique message fut accueilli avec transport. (...)

La montgolfière, après avoir parcouru un espace d'environ six cents toises, sans éprouver d'inclinaison sensible, descendit lentement, à 9 heures 3 minutes, au-delà du village d'Inières, dans une belle prairie dépendante du domaine de Calmels, qui appartient à la chartreuse de Rodez, et à une distance de plus de sept mille toises du lieu de notre départ. Quand elle eût touché terre, elle se releva de deux ou trois pieds, et redescendit bientôt. M. Louchet s'élança hors de la galerie, et saisissant en même temps une des cordes, il eut beaucoup de peine à retenir la machine qui faisait de nouveaux efforts pour s'échapper. Il se trouva seul pendant quelques minutes. Enfin parurent plusieurs paysans qui n'osaient approcher. Il leur cria en un jargon qui n'était ni français, ni patois, de venir à son secours ; mais il était à leurs yeux un vrai magicien, qu'un monstre énorme, soumis et docile à sa voix, portait à travers les airs. Il leur fallut du temps pour se résoudre à manier les cordes pendantes au globe ; ils semblaient craindre que, s'ils y touchaient, le monstre ne les dévorât. (...)

Il est très sûr que de la ville on ne voyait la montgolfière que sous un très petit diamètre ; les uns la comparaient à un "barill", les autres à un "falot", ou à un "manchon", quelques-uns à une boule de quilles, etc. : à travers les pinnules du graphomètre, elle ne paraissait pas plus grosse d'un œuf d'oie ; à notre descente, ce qui étonnait le plus les paysans, lorsqu'ils eurent eu le courage d'approcher, c'était son immense volume ; "comment, se demandaient-ils les uns aux autres, c'est ce que nous voyions en l'air semblable à la lampe de notre église ?" » (Extr. de "Un des pionniers de l'aérostation : l'abbé Carnus patron des aviateurs ?", par Louis Cassiat, dans *Les cahiers rouergats*, 1972)

Lo temps de la Revolucion

En *Roergue* comme ailleurs, la Révolution a été plutôt bien accueillie et quelques *castèls,* comme celui de *Bornasèl,* pâtirent des ardeurs révolutionnaires. Les assemblées constituées de *Rodés* étaient fédéralistes, mais à Paris les jacobins l'emportèrent. En octobre 1793, le conseil du département, jugé trop fédéraliste, est supprimé. Cet échec des fédéralistes fut lourd de conséquences. Ceux-ci avaient commencé à traduire les textes officiels dans les langues de France que les jacobins s'acharnèrent à détruire.

Las annadas de la paur

Les *velhadas al canton* ont pendant longtemps transmis le souvenir des troubles qui ont marqué la période révolutionnaire. A *Rodés,* le 1er août 1789 est appelé *« lo jorn de la paur ».*

« Le 1er août, les inquiétudes connues sous le nom de Grande Peur (en Rouergue "*lo joun de la poou*") se manifestèrent à Rodez. On voyait des "brigands" partout. Ils incendiaient les moissons. La municipalité de Rodez, après s'être adjoint quelques citoyens dévoués, établit une permanence au collège. On n'avait ni troupes, ni argent, mais on disposait des fusils des anciennes milices ou gardes royales, en dépôt à Rodez. Un vieil officier, M. d'Alichoux, fut prié d'organiser une troupe de défense. On recruta des volontaires. Monseignat père, receveur des domaines, ouvrit un crédit de 1 200 livres. "L'ennemi, disait-on, s'avançait sur la ville". On appela aux armes. Le moine Chabot, une hache à la main, parcourait les rues pour rallier les combattants. On apprit bientôt qu'il s'agissait des citoyens de Marcillac, alarmés eux aussi, qui venaient porter du secours... ou en chercher à Rodez. » (Extr. de "Des notables à travers les crises (1788-1831)", par Henri Enjalbert, dans *Histoire de Rodez,* 1981)

Rodés

« L'abbé Mazars, curé de St-Amans de Rodez, avait été contraint, pour refus de serment, de quitter son église au commencement de juin, dès la fête de la Trinité. Mais il continuait d'exercer son ministère dans l'église de l'hôpital, avec l'assentiment des autorités.

Son successeur assermenté, l'abbé Agussol, eut le dépit de ne trouver à St-Amans qu'une église déserte. Et force lui fut bientôt de l'abandonner.

Le parti révolutionnaire de notre ville conçut de cette déconvenue un vif mécontentement, et, pour se venger, il lança les agitateurs de bas étage, qui allaient souvent à l'église de l'hôpital troubler l'exercice du culte, et menacer les personnes qui la fréquentaient.

Le 24 juin 1791, jour de la St-Jean, au sortir de l'office divin, deux jeunes personnes appartenant à une honorable famille de la ville, mesdemoiselles de Balzac, furent assaillies par les perturbateurs, injuriées, et outrageusement fouettées sur la voie publique.

Ces dames, tout éplorées, coururent demander justice à la Commune. Des flots de peuple les suivaient. Leur frère, vaguement instruit de l'horrible scène, accourait à leur secours. Les voyant sorti de l'hôtel de ville poursuivies par les huées de la populace, il fut emporté par son indignation, et s'élança au milieu de la foule le pistolet à la main.

A cette vue, la fureur des émeutiers se tourna contre lui. En un instant, le malheureux jeune homme fut terrassé et désarmé. Pour empêcher qu'on le mit en pièces et pour protéger sa retraite, le maire Arsaud, et les officiers municipaux furent obligés de lui faire un rempart de leur corps.

Pressé de tous côtés par une masse compacte et de plus en plus menaçante, le cortège s'avançait avec beaucoup de peine, lorsqu'à l'entrée de la place du Bourg, l'effervescence devint telle qu'il parut à peu près impossible à la municipalité de préserver plus longtemps les jours du malheureux Balzac.

Lo Monestire

La nouvelle municipalité installée le 21 mars 1790 prend l'arrêté municipal suivant dont voici quelques extraits :

« 3e - Faisons en outre défense à tous hôtes, cabaretiers et taverniers et tous autres de cette espèce de donner à boire et à jouer chez eux après neuf heures du soir, depuis la fête de la Toussaint jusqu'au premier mai suivant et après dix heures du soir depuis le jour premier mai jusqu'à la fête de la Toussaint, comme pendant les offices divins les jours de dimanche et fêtes le tout à peine de trois livres d'amende pour la première fois, du double pour la seconde et de plus grande le cas échéant.

4e - Défendons pareillement sous les mêmes peines à tous marchands, perruquiers, barbiers et autres habitants, d'avoir leurs boutiques ouvertes et aux fruitiers de vendre et étaler leurs fruits devant leur porte, ou dans les rues pendant les offices divins les jours de dimanche et fêtes.

5e - En exécution des décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés ou acceptés par le roi, nous ordonnons aux cabaretiers, aubergistes et autres habitants qui logent ou louent des appartements, de nous donner tous les soirs un état de tous les étrangers qui arriveront chez eux dans lequel ils spécifieront leur profession, leur pays, celui dont ils viennent et celui où ils vont et les autres renseignements portés par lesdits décrets. Leur enjoignant aussi à un effet de tenir un registre de tous les inconnus qui logeront chez eux pour le représenter le cas échéant le tout à peine de cinq livres d'amende et de prison en cas de récidive.

6e - Et attendu que la trop grande facilité que trouvent toutes sortes d'étrangers, d'habitants et de s'établir dans le présent lieu et la cause du grand nombre de fainéants, vagabonds, coureurs, coureuses, mendiants, fripons, femmes et filles de mauvaise vie qui s'y multiplient tous les jours, d'où proviennent presque tous les désordres et malversations qui s'y commettent souvent, pour remédier à des abus si dangereux, nous faisons défense à tous les habitants du présent lieu de recevoir et affermer leurs maisons, chambres, boutiques, ouvroirs à aucun étranger, même à ceux qui y sont depuis moins de six mois, s'ils ne sont porteurs d'une permission de demeurer dans le présent lieu, laquelle permission devra être signée de l'un de nous. Faisons pareille défense aux étrangers de s'établir dans le présent lieu sans avoir eu de nous la permission qui ne leur sera accordée qu'autant qu'ils seront porteurs d'un certificat d'une municipalité qu'ils viendront de quitter, à peine contre les étrangers de six livres d'amende et d'être chassés du lieu et contre les habitants qui auront reçus chez eux de pareille amende et de plus grande le cas échéant et d'être en outre responsables des délits que les étrangers y auront commis. (...)

[Suite page suivante]

[Suite]
11e - Défendons encore aux dits habitants et autres personnes quelles qu'elles soient de jurer, blasphémer le nom de Dieu, de faire des assemblées illicites, monopoles, des commerces infâmes et scandaleux, former querelles et sédition, ni de proférer des injures, courir pendant la nuit, criailler, faire tapage dans les rues, y troubler la tranquillité publique à peine d'être poursuivi suivant la rigueur dudit décret et ordonnance.
12e - Défendons de plus aux habitants tenant pourceaux de les laisser aller courir sans qu'ils ne soient pris au museau en trois différents endroits avec un gros fil darchat ou autre fer bien serré pour qu'ils ne puissent porter aucun dommage. » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye, un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)

Nòstra-Dòna
« La paroisse contient, en 1790, dénombrement exact, 4 256 [habitants].
Rodez.
Randaines, 3 maisons
Ambec, 2 maisons
Chartreux et Notre-Dame de Pitié, 2 maisons
Bourran, château
Combelles, 1 maison
Fayet, 1 maison
Camounil, 1 maison
Mamarcou, 1 maison
Metairie de Paraire
Moulin de Besses
Moulin de Bourran
Moulin de Gasquarie
Moulin de la Rusque. » (Extr. de *Les bénéfices du diocèse de Rodez...*, par J. Touzery, 1906)

"Il faut le pendre, il faut le pendre !, hurlait-on de toutes parts, A bas les aristocrates ! A bas les ennemis du peuple !..."

Déjà, la foule avait rompu le cortège ; déjà un homme à figure sinistre, du nom de Sahuc, déployait la corde fatale qu'il avait pris l'habitude de porter dans sa poche, en vue de telles rencontres toujours à prévoir dans ce temps-là.

Le jeune homme aperçut, en cet instant de suprême détresse, le citoyen Cabrol jeune, dont il avait été le camarade de collège : "A moi, Cabrol !, s'écria-t-il aussitôt d'une voix suppliante, à moi, je suis perdu !..."

Sans hésiter, Cabrol se jetant au milieu de l'émeute, écarte les assaillants et, élevant la voix au-dessus du tumulte, leur dit avec véhémence : "Est-ce ainsi que vous respectez les droits des citoyens ?... Si cet homme est coupable, conduisons-le en prison : la loi est là pour en faire justice. Toute autre vengeance est indigne de vrais patriotes !..."

Tel était l'ascendant de Cabrol, connu de tous pour son ardeur révolutionnaire, que ce peu de mots sortis de sa bouche suffirent pour apaiser subitement l'irritation, et ramener le calme parmi la foule furieuse. En même temps, Cabrol prit à son bras le jeune Balzac et ne le quitta que lorsqu'il l'eût mis en sûreté.

Trois ans environ plus tard, lorsqu'après la chute de Robespierre, vint une heure difficile pour les terroristes, Cabrol fut vivement attaqué par ses ennemis du parti girondin ruthénois, qui lui reprochaient sa participation aux pires excès révolutionnaires.

Cabrol rédigea, pour sa défense, un plaidoyer où il mit en bonne place, son attitude vraiment généreuse à l'égard d'un "aristocrate", dans la circonstance que nous venons de rapporter. » (Extr. de *L'époque révolutionnaire en Rouergue,* par Hippolyte, Eugène et Fernand de Barrau, 1910)

En juillet 1793, le capucin Chabot dénonce à la Convention le fédéralisme de ses compatriotes aveyronnais et le canton d'*Ausits* vote contre la Constitution par 180 voix sur 200. Mais, en septembre, 1 800 hommes sont levés dans le Lot pour marcher sur *Rodés* et chasser les contre-révolutionnaires de la région.

Lo Monestire devient Bourg-la-Briane et *Senta-Radegonda,* Bel-Air. Le nouveau nom de *Senta-Radegonda* persistera jusqu'au 6 vendémiaire an IV (29 septembre 1795).

Rodés

« La Société populaire de Rodez, sous l'influence de quelques-uns de ses membres, s'était laissé aller à la pente du fédéralisme, dont les principaux chefs, députés de la Gironde, brillaient alors à la tribune nationale par leurs talents et d'ardentes déclamations en faveur de la liberté.

Chabot essaya vainement, pendant sa mission, dans les premiers mois de 1793, de répandre au sein de cette Société les principes jacobins, dont il se faisait déjà le promoteur. Ses tentatives échouèrent. La Société populaire demeura attachée aux idées politiques qu'avaient adoptées la plupart des administrateurs et des républicains du pays.

Après la défaite des Girondins, ces principes cédèrent peu à peu à la violence, surtout lorsque les délégués de Taillefer eurent fait subir à la Société une première épuration, au mois de brumaire. Alors les Montagnards, jusque là contenus, prirent tout à coup une attitude menaçante et agressive.

Une nouvelle épuration au commencement de ventôse (fin février 1794) acheva de faire disparaître tout ce qui conservait encore quelques sentiments d'indépendance, et les jacobins régnèrent en maîtres.

Leur empire s'étendait alors sur toutes les administrations d'où on avait chassé les républicains de toute autre nuance ; il avait son siège principal au district.

Rodez reproduisit assez exactement ce qui se passait dans les hautes régions gouvernementales. Une poignée d'hommes mûs par l'ambition, la

cupidité, la haine, et cachant leurs mauvais sentiments sous le masque d'un "patriotisme épuré", avaient saisi la domination qui passe toujours, dans les temps critiques, aux plus exagérés ; ils rivalisaient entre eux de mesures violentes, de persécutions atroces contre les prétendus ennemis de la République, subissant eux-mêmes, comme les jacobins de Paris, l'influence de celui d'entre eux qui avait le plus d'intelligence et d'audace.

Leurs plans étaient concertés dans des conciliabules secrets. Ils recevaient ensuite la sanction de la Société populaire toute peuplée, depuis la dernière épuration, de démagogues forcenés, principalement ramassés dans les rangs infimes. Puis, ces plans s'exécutaient par le concours du district et du Comité de surveillance, qu'ils dirigeaient d'une manière non moins absolue, soit par leurs créatures, soit par eux-mêmes.

A cette époque, tous les partis rivaux, comme nous l'avons dit, étaient abattus et dispersés ; royalistes, constitutionnels, fédéralistes, tout avait disparu. Mais l'ombre de ces partis était sans cesse invoquée comme menaçante encore, pour justifier les mesures tyranniques inspirées par la pression ou l'esprit de vengeance. Une nouvelle imputation, celle de "modérantisme", permettait par son élasticité d'étendre les prescriptions jusqu'aux "patriotes" les plus irréprochables, lorsqu'on avait quelque intérêt à les perdre. » (Extr. de *L'époque révolutionnaire en Rouergue,* par Hippolyte, Eugène et Fernand de Barrau, 1910)

Los soldats e los brigands

Lors de la levée en masse de 1793, des jeunes conscrits refusant de tirer au sort provoquèrent une émeute. Les insoumis se révoltent et l'un d'eux, Boudou, domestique, est, en 1793, le premier guillotiné place du Bourg, Chabot ayant refusé sa grâce. Charrier, le chef des chouans du Gévaudan et de Rouergue, *los brigands,* est exécuté le 17 juillet. En janvier 1794, c'est le tour de neuf révoltés d'*Arviu.*

Lo Monestire

Le 24 février 1793, fut décidée la levée de trois cent mille hommes.

« Les administrations du directoire du département de l'Aveyron et du district de Rodez demandèrent à la commune du Monastère de leur fournir cinq hommes pour défendre la patrie. Le tirage au sort eut lieu au Monastère le 14 mars 1793. Tous les jeunes hommes, âgés de 18 à 25 ans, sains de corps et d'esprit, célibataires, veufs sans enfants, furent recensés et considérés comme pouvant être enrôlés. L'appel fut lancé et les hommes qui se portaient volontaires percevaient une gratification de cent cinquante livres. Mais l'appel resta vain ; aucune réponse favorable ne fut enregistrée. » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye, un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)

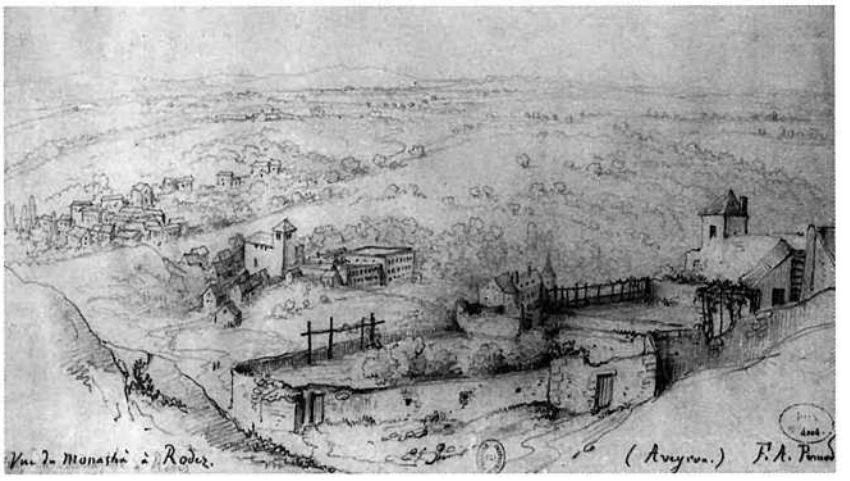

Lo Monestire en 1836.
(Coll. S. d. L., fds. B. N. F.)

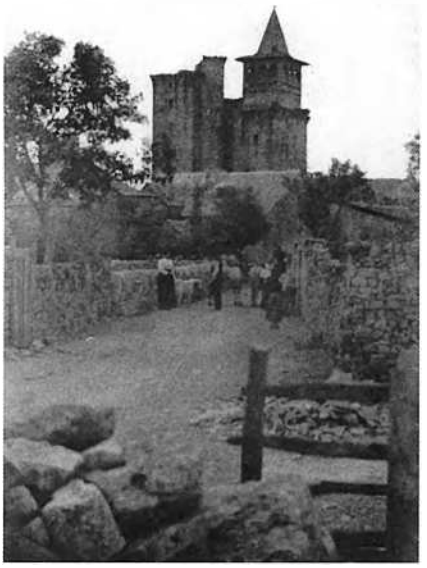

Senta-Radegonda. (Coll. C. E.)

(1) ***Campanas, estatuas...***
La population essaie de sauver les trésors sacrés, les cloches et les croix.
Le 1er février 1793, la municipalité de *Senta-Radegonda* dressa l'inventaire de l'argenterie de l'église paroissiale. En avril, une cloche de *Senta-Radegonda* et une cloche d'*Inièiras* furent descendues et envoyées à la fonderie des canons de *Montalban.*
L'Annonciation polychrome due au sculpteur Pierre Viguier, initialement placée dans la chapelle Saint-Arthémon de la cathédrale de *Rodés,* fut amenée secrètement dans une chapelle de l'église d'*Inièiras* pendant la Révolution.
« Se disiá que lo còrs de senta Tarcissa èra al Monestire e aquò èra las surs que s'en ocupavan. Èra a l'endrech de la tanariá. A la Revolucion, per que los revolucionaris ne profiton pas, las bravas surs fotèron lo còrs dins l'Avairon. Es per aquò que i a pas pus res de senta Tarcissa dins la glèisa. » (R. R.)

Senta-Radegonda e Inièiras

« Lors de la levée en masse, les jeunes gens âgés de 18 à 25 ans furent réquisitionnés ; à Bel-Air, les jeunes recrues s'appelaient : Pierre Rascalou, Pierre Acquier, Jacques Gaffard, Raymond Carcenac, Joseph et Jean Bouloc.

Mais plusieurs ne se présentèrent pas lors de la première réquisition, en 1793 : Lendrevié : Antoine Bessière, le bougeirat de Bessière, Bartélémi Bouissou. Le Belot : Raimond Pradels. Calmels : Pierre Codornié. Istournet : Jean Vernhes. Bousignac : le berger de Ferran. Inières : François Besombes. » (Extr. de *Sainte-Radegonde et Inières en Rouergue,* d'après Jean-Michel Cosson, 1991)

Los bartassièrs

Les Rouergats furent largement solidaires du clergé réfractaire, et ils s'efforcèrent de soustraire leurs trésors et leurs monuments sacrés aux menées révolutionnaires (1). Plus de cinq cents prêtres réfractaires furent capturés pour être emprisonnés ou déportés. Dix-huit furent tués. En annexe de *Les bénéfices du diocèse de Rodez...*, M. Touzery a publié des notices sur les nombreux prêtres réfractaires du Rouergue, le pays des *Enfarinats*, ces catholiques anticoncordataires fidèles à l'ancien évêque de *Rodés.*

• ***Inièiras***

« Reclus le 12 mai 1793, pour refus de serment, Antoine Marcillassi fut, à l'âge de 66 ans, déporté à Figeac où il mourut confesseur de la foi. »

• ***Lo Monestire***

« Jacques Bousquier eut la faiblesse de prêter serment, et il continue à être porté comme jureur sur l'état diocésain de 1798.

A côté de son nom se retrouve François Géraldy, qui revint dans cette paroisse, après avoir souffert pour la foi dans le fort du Hâ et sur les pontons du vaisseau "Le Républicain". Son refus de prêter le serment schismatique avait amené son arrestation ; on lui laissa seulement le temps nécessaire pour mettre en règle sa comptabilité avant sa réclusion à Sainte-Catherine. Il fit partie du convoi des ecclésiastiques déportés à Bordeaux le 14 mars 1794. Après avoir été détenu successivement au fort du Hâ et sur le vaisseau "Le Républicain", il fut libéré en rade du port de Brouage le 22 mars 1795. »

• ***Nòstra-Dòna***

« Guillaume Azémar, curé en 1788, refusa de prêter le serment constitutionnel. Il émigra en Suisse. Il se fixa à Romond, canton de Berne, où s'était formée une petite colonie d'émigrés aveyronnais. (...) Ses deux vicaires, Jean-Antoine Calmelly et Antoine Acquier, eurent la faiblesse de prêter serment. Le premier devint vicaire épiscopal de l'intrus Debertier ; il se rétracta, et plus tard il fut nommé curé de Laissac. »

• ***Senta-Radegonda***

« Guillaume Serres eut l'honneur d'être le premier à comparaître devant le tribunal criminel de Rodez pour sa fidélité à l'Eglise. Il était inculpé d'avoir lu dans son église la bulle de Pie VI, réprouvant la constitution civile du clergé. Pour ce motif, le tribunal le condamne le 17 mai 1792 à la dégradation civique ; il "ordonne qu'il sera dressé sur la place publique de la ville de Rodez un poteau auquel on appliquera un écriteau indicatif du nom du sieur Serres, de son domicile, de sa profession, du crime qu'il a commis, et du jugement rendu contre lui ; ordonne encore que le dit jugement sera imprimé et affiché sur les portes des églises paroissiales de chaque chef-lieu de canton..." (n° 19)

Ce digne confesseur de la foi continua à administrer sa paroisse jusqu'en 1802. »

Lo país en 1800

C'est en 1802, an X de la République, que fut publiée la *Description du Département de l'Aveiron* d'Amans-Alexis Monteil, qui naquit à *Rodés*, le 6 juin 1769.

Lo Monestire

« Vers le sud-ouest, au pied de la colline où est situé Rodez, on trouve le bourg du Monastère, regardé avec raison comme un des faubourgs de la ville. Il en est moins séparé par la distance, que par la difficulté du chemin très escarpé et même impraticable pendant certains jours de l'hiver. Cet endroit situé sur l'Aveiron, est peuplé de 300 habitans ; on y voit plusieurs tanneries et chapelleries. »

Rodés

« Rodez, chef-lieu du Département, est une des plus anciennes villes de la France. On ne cherchera pas à fixer la date de sa fondation, ou pour mieux dire du temps où pour la première fois quelques maisons y furent bâties. Il est vraisemblable qu'elle fut successivement hameau, village, et bourg. On peut en dire autant des autres villes ; il en est peu qui ne soient sorties lentement de leurs carrières : presque toutes ont eu de faibles commencemens. Leur distance entre elles (1), leur position, leur commerce, d'autres circonstances, souvent même le hasard ont concouru à leur agrandissement.

On ne sait rien de Rodez jusqu'au temps des premiers Empereurs ; il tenait alors le troisième rang parmi les cités de la première Aquitaine ; ensuite il fut tour-à-tour occupé par les Visigots, les Francs, les ducs d'Aquitaine et les comtes de Toulouse. Des comtes particuliers le gouvernèrent depuis le IIe siècle, jusqu'au milieu du XVIe. A cette époque, il fut confisqué par Louis XI sur la maison d'Armanhac. Longtemps après, François Ier en fit présent à sa sœur Marguerite : Henri IV, petit-fils de celle-ci, le réunit de nouveau à la couronne, lorsqu'il monta sur le trône.

Telle est la notice sommaire des différens maîtres auxquels cette ville a été soumise. L'histoire de leurs dynasties nous a été transmise avec le plus grand détail ; mais celle de nos pères, celle du peuple nous est absolument inconnue. Comment était-il opprimé ? Comment repoussait-il l'oppression ? Comment y faisait-il diversion ? Quels étaient ses plaisirs, sa manière de vivre, ses habitudes, ses préjugés, son genre d'instruction, ses mœurs, son commerce ?... Voilà ce qu'on nous a laissé ignorer. Alors les moines seuls écrivaient et lisaient l'histoire.

La position de Rodez est très saine. Cette ville est bâtie sur une colline dont l'Aveiron baigne le pied : les promenades qui l'entourent forment de superbes terrasses dominant des prairies verdoyantes qui s'étendent depuis les murailles jusqu'à la rivière ; elles sont au nombre de quatre : la plus agréable est à quelque distance de la ville. On y va par une triple allée de tilleuls de la plus belle venue. C'est une esplanade carrée et plantée en quinconce ; au lieu de sable qui échauffe et fatigue les pieds, on y trouve une pelouse douce et unie. Le terrain s'abaisse insensiblement de ce côté, et Rodez présente en cet endroit un abord facile et une entrée magnifique. Sur presque tous les autres points, il est entouré d'une profonde vallée circulaire, qu'on peut regarder comme ses fossés naturels.

L'enceinte de cette ville est oblongue. Ses rues sont étroites, mais elle a deux places belles et spacieuses. L'une forme un parallélogramme, et est entourée de boutiques de marchands, qui lui donnent un air vivant et animé. Le plan de l'autre approche du carré parfait. Il y a plusieurs autres places, mais qui sont petites et irrégulières.

Lo Monestire

Le 26 brumaire an IX [17 novembre 1800] fut publié l'arrêté municipal suivant.

« 1 - Les habitants du Monastère seront tenus à l'avenir de balayer devant leur propriété tous les décadis, d'entasser la boue à un coin jusqu'au tridi à moins que ce ne soit un jour de foire ou tout autre jour que le travail soit prohibé.

2 - Il est défendu à tout individu avoisinant la fontaine de la y entasser autour, même les jours de décadi.

3 - Il est défendu de tremper aucun potage dans la fontaine.

4 - Il est défendu aux tanneurs, teinturiers, blanchisseurs de se servir de l'eau de la fontaine pour leurs boutiques.

5 - Il est défendu à tout individu de s'en servir pour arroser leur jardin ni pour autre usage que celui des maisons, le tout à peine de cinq sols d'amende pour la première fois en doublant toujours en cas de récidive.

Le présent sera publié dans toutes les rues du Monastère par huissier de la mairie qui invitera les pères et mères de défendre à leurs enfants d'aller cracher ni jeter des saloperies dans la fontaine. » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)

Rodés a la fin del sègle XVII

« A la fin du XVIIe siècle la population était à Rodès de 6 000 âmes. » (Extr. de *Addition posthume)*

Roda que rodaràs...

« Dans ce mois de décembre 1831, le roi Louis-Philippe Ier a dit à mon ami M. Vergnes, intendant militaire, député du département à la Chambre élective, qui était allé aux Tuileries, à une soirée de la cour : "Monsieur..., je vous connais fort bien ; vous êtes de Rodez, Monsieur ! *Roudo que roudoras qu'a Roudez tournoras.*"

Et où le roi avait-il appris cet antique dicton rouergas ? En Sicile. Et qui le lui avait appris ? Le père Boutonnet.

Le père Boutonnet, capucin de Rodez, avait été, par l'explosion de la Révolution, jeté du couvent de Rodez dans l'île de Sicile, où il fut, de préférence à tous les capucins siciliens, confesseur de la princesse Amélie, aujourd'hui notre reine. Il y connut le duc d'Orléans, aujourd'hui notre roi, que la même explosion avait jeté par dessus les mers en Amérique, d'où il était allé à la cour de Palerne. » (Extr. de *Addition posthume)*

(1) Supposons la menace d'Isnard suivie de son effet ; supposons Paris effacé des bords de la Seine ; on verrait bientôt un des bourgs environnans, tels que Villejuif, Corbeil, St-Denis ou Montmorenci, devenir une ville importante, tandis qu'ils sont condamnés à l'obscurité pendant l'existence de leur grande voisine. Versailles n'a eu qu'une grandeur éphémère ; il retombe ; il prouve mon assertion.



Cloquièr de Rodés. Dessin de Boyer, 1834. *(Coll. S. d. L.)*

Fondeurs en sable

« Il y a près d'un siècle, qu'un jeune homme du Puy, passant à Rodez, y devint amoureux et s'y maria. Toute sa fortune consistait dans son métier de fondeur de clochettes ; il le continua, et eut d'autant plus de succès que cet art était encore inconnu dans le pays. Ses apprentis y propagèrent la connaissance de ses procédés ; et voilà comment l'Aveiron doit à une belle "Ruthénoise" de ne plus acheter ni clochettes ni grelots, et d'en faire au contraire des envois dans quelques villes et même en Espagne.

Les clochettes et sonnettes se vendent à poids ; le prix est d'un fr. 60 centimes les cinq hectogrammes (la livre poids de marc).

Outre les clochettes, les fondeurs fabriquent la "jaunerie", c'est-à-dire de petits ouvrages en cuivre jaune ou métal, tels que chandeliers, croix, cuillers à bouche, cuillers à pot tournés et d'une seule pièce, chenets, boucles, boutons de manche, lampes, robinets, etc. Ces objets, qui offrent plus de solidité que de goût, sont, ou vendus sur les lieux, ou colportés par des "Auvergnats" dans les départemens voisins.

La jaunerie se vend à pièces. »

(1) Au commencement de l'an deux, on était sur le point de le démolir, quand les amis des arts s'avisèrent de le dédier à Marat ; dès ce moment on ne parla plus d'y toucher.

(2) Tout était si minutieusement réglé, que les plus petites infractions aux usages entrenaient des suites risiblement graves. On voyait alors le chapitre plaider contre son évêque, pour avoir le droit d'entrer à l'évêché par une grande porte ronde, et non par une petite porte carrée ; on voyait alors les compagnies des pénitens bleus et blancs se disputer opiniâtrément le pavé, et après s'être bien gourmés pour l'honneur de leurs bannières, reprendre chacune leur chemin, et se quitter en chantant, etc. Il me serait facile de citer cent autres traits de ce genre.

Parmi les édifices, la cathédrale et le clocher sont justement célèbres. Le clocher, qu'on aperçoit de plus de quinze lieues, a deux cent cinquante pieds d'élévation. Il est carré jusqu'au tiers de sa hauteur : en cet endroit, il s'élève en tour octogone, flanquée de quatre tourelles qui posent sur les angles de la base et sont une ingénieuse transition de la forme carrée à la forme ronde. La tour principale est terminée par une plate-forme, au milieu de laquelle est une coupole qui renferme le timbre de l'horloge et porte une statue colossale de la Vierge. Les sommets des quatre tourelles dont la hauteur égale presque celle de la grande tour, sont surmontés des statues des quatre Evangélistes. Il règne dans le pourtour de ce clocher trois galeries pratiquées sur des encorbellemens. La première est placée immédiatement au-dessus de la partie carrée, la seconde à égale distance du sommet et de la première, la troisième entoure la plate-forme qui termine le clocher. On monte de la seconde à la troisième par un superbe escalier en escargot, dont la lanterne percée à jour offre en même-temps l'exécution la plus hardie et le travail le plus délicat. On ne se douterait pas que cet édifice gothique (1) fût du milieu du XVIe siècle, précisément du temps où l'on revenait aux belles proportions de l'architecture grecque. La cathédrale, beaucoup plus ancienne que le clocher, est une superbe église bâtie en croix latine. La hauteur de ses voûtes, l'immence circonférence des vitraux, la teinte des pierres, le jour sombre, le retentissement prolongé de la voix, tout annonce le génie de l'architecte qui est parvenu à construire un temple dont le genre noble et sévère fut concordant avec les redoutables mystères qu'on devait y célébrer. Quand Rodez n'existera plus, quand ses maisons et ses habitans seront couverts de décombres ou de gazon, ces deux monumens s'élèveront encore majestueux, et indiqueront la tombe de cette ville.

Les autres édifices ne méritent guères une description particulière.

L'ancien palais épiscopal où l'administration du Département tient aujourd'hui ses séances, n'a rien de remarquable qu'un bel escalier extérieur en fer à cheval.

L'école centrale est une des mieux bâties de la France. Son jardin de botanique renferme déjà deux mille plantes.

Rodez manque de fontaines ; malgré l'abondance des sources qu'on y trouve, on n'y voit pour le service public qu'un petit nombre de puits situés le long des rues et des places.

Il y a deux hospices. Celui des malades, connu sous le nom d'Hôtel-Dieu, est mal bâti et mal situé. L'autre appelé Hôpital général est destiné aux infirmes, aux vieillards et aux enfans trouvés.

La population de Rodez ne se porte qu'à 6 161 âmes. On serait tenté de croire qu'elle doit être plus considérable, quand on jette les yeux sur l'étendue de son enceinte, et sur ses deux faubourgs dont un est très populeux ; mais on doit observer que cette ville n'est percée que d'un petit nombre de rues, dont les intervalles sont remplis par des jardins, d'anciens cloîtres et un grand nombre d'édifices publics.

Le principal commerce de Rodez est celui d'entrepôt, dont les objets ne consistent guère qu'en étoffes, draps, toiles, cuirs et bestiaux. Les foires y sont au nombre de quatre : il se fait à celle du 15 ventôse des affaires pour des sommes considérables. Les Catalans s'y rendent pour acheter des mules.

Depuis quelque temps, cette ville commence à devenir manufacturière ; elle vient d'élever un grand nombre de fabriques de petites étoffes sèches et à poil ras. Ses chandelleries ont de la réputation. Ses coutelleries, ses tanneries, ses teintureries, ses chapeleries surtout commencent à se perfectionner.

Avant la Révolution, Rodez avait une sénéchaussée, un présidial, une élection, une maîtrise d'eaux-et-forêts, un évêché, un séminaire, quatre couvens d'hommes, trois de filles, et plusieurs petites congrégations de l'un et de l'autre sexe. Tant de couleur noire rembrunissait la face de cette ville. Les mœurs et les opinions y étaient de la plus grande austérité : la police allait à la recherche des dînés gras, et le curé à celle des esprits forts. Les petites règles de l'étiquette avaient la plus grande importance (2), et le cérémonial des repas ressemblait à une liturgie. D'ailleurs, nulle société, nulle réunion d'hommes et de femmes. La jeunesse des deux sexes ne pouvait se voir qu'à

l'église ; quelquefois les époux ne faisaient connaissance qu'en allant à l'autel. La ville était divisée en plusieurs partis ; chaque famille formait un petit état qui avait ses alliés, ses neutres, ses ennemis ; un trône s'élevait au milieu, qui était occupé par l'aîné : les cadets étaient le peuple. Etre né le premier, suffisait pour avoir droit à l'existence la plus agréable ; les avantages que donnait ce hasard tenaient lieu d'art ou de profession : on disait, dans cette famille, un tel est avocat, un tel est médecin, un tel est aîné. (1)

Malgré ces gothiques institutions, on y voyait cependant briller les vertus qui découlent des bonnes mœurs et de la morale religieuse sévérement observée. Les entraves monarchiques même ne purent jamais comprimer le caractère des habitans. Les magistrats et les dépositaires du pouvoir se plaignaient d'une roideur populaire, tandis que les observateurs y apercevaient déjà une réaction contre les liens de la force majeure. Aussi, la Révolution y fut-elle reçue avec enthousiasme ; son premier choc renversa toutes les petites distinctions : pour établir le niveau de l'égalité, peu descendirent et peu montèrent. A cette époque, il s'opéra un grand changement dans les mœurs ; un nouvel ordre de choses apparut ; de nouveaux établissemens se formèrent ; les étrangers abordèrent en foule, changèrent le ton, le costume, et appelèrent la jeunesse à la réforme : tout fut refondu, tout fut renouvelé. Les anciennes habitudes et l'antique civilité, chassées des places publiques, se retranchèrent dans l'intérieur de quelques maisons où elles sont demeurées encore victorieuses du ton simple que s'efforce d'introduire le régime populaire. Sous ce rapport, le tableau des mœurs que présente Rodez ressemble parfaitement à nos calendriers à deux colonnes, où l'on voit d'un côté les décadis et les fêtes nationales, les sans culotides, et de l'autre les dimanches et les vigiles.

La génération qui s'élève maintenant dans cette ville grandit entre deux écueils : la prévention contre le passé et la prévention contre le présent. Si elle donne contre le premier, c'en est fait des anciennes vertus ; je ne vois plus que des enfans, dégénérés de leurs respectables ancêtres. Si elle va heurter contre le second, voilà dix ans de sacrifices perdus ; voilà les nouvelles institutions sacrifiées à la pusillanimité et à l'entêtement. Que si elle fait concourir en même temps à son éducation l'exemple des antiques mœurs et les idées introduites par la Révolution, dès lors elle marche vers son perfectionnement. Les pères auront été bons, les enfans seront meilleurs encore.

Les habitans de Rodez sont francs, loyaux et d'un commerce sûr. C'est à tort que ceux qui ont confondu l'esprit de quelques coteries avec l'esprit général, ont voulu les faire passer pour envieux et méchans : mais parce qu'on entend bourdonner parmi les abeilles quelques mouches vénimeuses, faut-il donc prendre la ruche pour un guêpier ? Il est plus vrai de dire que le peuple y est grave et sérieux. On ne le voit guère bruyant dans les réjouissances publiques ; il ne rit pas même au nom de la loi. La cause de ce genre de caractère vient de la détresse générale. Les fortunes y sont minces et à peu près égales ; une économie nécessaire y rend les inclinations moins joviales en rendant moins fréquentes les invitations, les fêtes et les réunions. Chacun y est absorbé par les soins de son existence ; la crainte du lendemain remplit d'anxiété la veille. Devant le visage morne du père, les enfans sont obligés de comprimer la gaieté de leur âge ; en attendant qu'un jour ils éprouvent les mêmes inquiétudes et inspirent à leur tour la même contrainte. Voilà comment, de génération en génération, les maisons de cette ville ont toujours été silencieuses, et le caractère du peuple sérieux et austère.

Les gens aisés ne se rassemblent presque jamais chez eux : ils préfèrent les cafés ou les maisons de jeu. Les artisans se réunissent dans les tavernes, où depuis peu d'années sont entrées quelques idées de politique.

Il ne s'est pas formé à Rodez, même depuis la Révolution, de société périodique des deux sexes ; les femmes des gens aisés se visitent seulement entre elles, et fort rarement.

Le sang est en général très beau dans cette ville. Lorsqu'aux jours de fête les femmes de toutes les classes sont parées de leurs ajustemens, on est étonné de leur éclat et de leur fraîcheur. Le reproche qu'on leur faisait de manquer de goût dans leur mise, devient tous les jours moins fondé.

Sonnetiers

« C'est ainsi qu'on appelle, dans le département, des ouvriers qui fabriquent des sonnettes en tôle et en fer battu. Comme les sonnettes de ce genre ne sont guère connues que dans quelques parties du midi de la France, je décrirai l'art de les faire tel qu'on le pratique à Rodez.

Le sonnetier commence par couper avec les cisailles la plaque de tôle qui doit former la sonnette, et lui donne à peu près la forme d'une lozange dont on aurait emporté les deux grandes pointes. Il taille ainsi successivement plusieurs plaques, et après les avoir embouties en frappant sur cinq ou six à la fois, il les plie en deux l'une après l'autre, en sorte que la sonnette a la tête toute d'une pièce, et n'est assemblée que par les côtés. Afin de lui donner plus de solidité, il borde l'orifice avec un ruban de tôle qui est rabattu en dehors et en dedans. Il attache l'anneau du battant, et ensuite l'anse qui ne consiste qu'en une plaque étroite.

La sonnette a maintenant toutes ses pièces et sa forme qui est celle d'un cône tronqué renversé et un peu applati ; mais à cause des interstites de l'assemblage, elle ne rend qu'un son désagréable et sourd ; il faut la braser. Pour cette opération, l'ouvrier prend un tourteau de terre glaise qu'il saupoudre de limaille de cuivre jaune ; il met encore un peu de ce métal dans la sonnette qu'il enveloppe dans le tourteau de terre. La sonnette est alors portée au fourneau et recouverte de charbon ardent ; le sonnetier la tourne et la retourne : la limaille fond, et après avoir légèrement doré la superficie de la sonnette, va se porter presqu'en entier sur l'assemblage dont elle remplit les vides : alors la sonnette est retirée du feu : elle est prête.

La manière de fabriquer les sonnettes en fer battu est à peu près la même : mais on en fait beaucoup moins qu'en tôle.

Les sonnettes varient pour la forme, la grandeur et le prix. Les unes sont faites en cône tronqué renversé, d'autres sont en carré long, comme les poches de papier dont se servent les épiciers. Elles ont depuis 82 centimètres (1 pied) de hauteur, jusqu'à 8 centimètres (3 pouces). Le prix des plus grandes est de 7 francs, et celui des plus petites de 25 centimes. On en fabrique pour les vaches, les mulets, mais principalement pour les brebis. Les bergers donnent une sonnette aux plus belles brebis. Fières de cette distinction, elles marchent à la tête du troupeau dont elles sont pour ainsi-dire les tambours. Ces sonnettes ont un son moins bruyant et moins argentin que celles de métal, mais plus champêtre et plus en harmonie avec les animaux pacifiques qui les portent. »

Lo fial

« On cultive dans l'élection de Rhodès des mûriers blancs pour la nourriture des vers à soie. (...) Il se fait dans cette élection un autre [commerce] assez considérable de toiles grises, de serges, de cadis, de tiretaine qui se débitent dans le Languedoc et passent même en Italie... » (Extr. de *Addition posthume)*

(1) Dans tout le reste du département, l'aîné était aussi ordinairement héritier, mais ce n'était qu'une coutume dont l'opinion avait fait à Rodez "un droit".

Muòls e saumas

« On y élève [dans l'élection de Rodez] beaucoup de mules et de mulets, qui font un objet considérable de commerce pour cette partie de la province. On croit qu'à la seule foire de la Mi-Carême la vente des mules et mulets rapporte jusqu'à 200 000 écus. On en vend encore beaucoup à d'autres foires, dont les principales sont à la Saint-Jean ou Saint-Pierre, à Notre-Dame de septembre, et à la Saint-André au mois de novembre. Ce sont surtout les Espagnols qui font valoir le commerce des mulets. » (Extr. de *Addition posthume)*

Le marteau de l'horloge règle à Rodez le sommeil, l'appétit et les affaires ; tout le monde se lève et travaille à six heures, déjeune à neuf, dîne à midi, soupe à sept, et dort à neuf. Cette monotonie claustrale, quoique favorable à la santé, jointe au peu de mouvement dans le commerce, à la rareté des chances de la fortune, et à la privation des spectacles ou des plaisirs publics, a toujours fait juger Rodez trop sévèrement. Presque tous les étrangers qui en ont parlé se sont trompés et ont trompé la renommée.

Il n'y a guère dans cette ville que les arts utiles qui prospèrent : ceux de luxe et d'agrément en sont bannis par le défaut de richesses. Les mathématiques et le droit civil y fleurissent, tandis qu'on y néglige entièrement les sciences morales et les beaux arts. La poésie y a été cependant cultivée : on y avait même fondé des prix pour son encouragement, mais la dotation de cet établissement fut séquestrée au commencement de la Révolution, et le domaine d'Apollon tomba dans le domaine de l'enregistrement.

Le catalogue des hommes de lettres auxquels cette ville a donné naissance n'est pas très étendu : voisi le nom de ceux dont les dictionnaires font mention.

Hugues Brunet, troubadour du XIIe siècle, qui composa un poème intitulé *las Drudarias d'amour*, les traverses de l'amour.

Jean de Serres, théologien calviniste : il publia les annales de la France jusqu'à Charles V, sous le titre singulier d'*Inventaire de l'histoire de France.*

Joseph Segui, académicien, mort en 1761 ; on a de lui deux volumes de sermons et deux volumes de panégiriques.

La topographie des environs de Rodez offre, à deux lieues de rayon, un pays varié… »

Rodés e Lo Monestire. (Coll. S. d. L.)



Los temps novèls

Du Ier Empire à la IIIe République, le XIXe siècle va connaître à la fois l'apogée de la civilisation rurale et son déclin avec l'avènement de nouveaux moyens de communication et le développement sans précédent de l'émigration vers les villes ou l'outre-mer.

Lo temps de Napòleòn

Pays de conscrits réfractaires, le *Roergue* a cependant fourni de valeureux soldats aux armées de la République et de l'Empire.

Jean-Alexis Béteille (1763-1847)

« Béteille (Jean-Alexis), fils d'Alexis Béteille et d'Anne Hérisson, naquit à Rodez le 7 août 1763. A l'âge de 19 ans, pourvu d'une bonne éducation, il s'enrôla dans un régiment de chevau-légers appelé régiment de Berri, et rentra dans ses foyers le 28 septembre 1787. En janvier 1792, il fit partie, comme lieutenant, du 2e bataillon de l'Aveyron, qui devint, après plusieurs changements, le 25e régiment d'infanterie de ligne. Elevé au grade de capitaine le 28 février de la même année, il fit en cette qualité les campagnes d'Italie, prit part au siège de Toulon et se trouva à l'assaut de la montagne de Pharaon. Il passa deux ans sur les Alpes, sans solde, exposé aux intempéries de l'hiver, en butte à toutes sortes de privations et aux attaques incessantes de l'ennemi. Bonaparte ayant pris le commandement de l'armée, notre compatriote se trouva aux batailles de Mondovi et de Rivoli, et fut fait prisonnier au combat de la Piaça, après une résistance des plus vigoureuses. Rentré dans l'armée française à la suite d'un échange, il rejoignit sa brigade et partit avec elle pour l'Egypte. Il assista à la bataille de Chebreis, à celles des Pyramides, d'Héliopolis et de Canopes. Sa belle conduite dans cette dernière affaire lui valut le grade de chef de bataillon. Il ne se montra pas moins brave dans la défense du Marabout, qu'il reçut ordre d'aller occuper avec une poignée de soldats. Contre toute attente il s'y maintint huit jours, et ce ne fut qu'à la dernière extrémité qu'il consentit à une capitulation plusieurs fois proposée par l'ennemi. La résistance héroïque de l'intrépide ruthénois fut signalée au ministre de la guerre par la lettre suivante du général Menou : "Mon cher général, je ne saurais trop recommander à votre intérêt le brave Béteille, chef de bataillon à la suite de la 85e demi-brigade. C'est lui qui a défendu avec une intrépidité au-dessus de tout éloge le fort de Marabout, contre les Anglo-Turcs qui l'attaquaient avec une immense quantité de bouches à feu. L'île et le fort ont été réduits en poudre. La tour avait été jetée à bas par les bombes. Il y a peu d'exemples d'une défense aussi vigoureuse. Si tout le monde avait fait son devoir comme Béteille, nous serions encore en Egypte. Cet officier est plein de moralité, de modestie, et

Napòleòn
« Mon grand-père m'a raconté que les Gamel [d'Istournet] avaient un ancêtre qui était revenu à pied de Waterloo. On disait qu'il avait doublé les étapes pour arriver plus vite. Il paraît que les fantassins allaient plus vite que les chevaux. Les chevaux avaient des charges et ne pouvaient pas aller au-delà de 50 ou 60 km par jour, tandis que les fantassins pouvaient arriver à faire 80 km par jour. » (G. H.)
« Pas mon grand-pèra, ni mai mon arrièire-grand-pèra, lo de davant, aviá fach la guèrra de Russia, Julien. A-n-aquel moment, èra boriaire a-z-Iars e trabalhava son ben a Comps. Sai pas quantes d'òmes aviá a carga. » (L. R.)

La premièira **Légion d'Honneur**
« Le préfet a prononcé les actions glorieuses qui leur [au citoyen Magier de Laguiole et à Jean-Amans Biron du Monastère] ont mérité cette récompense du gouvernement et les blessures honorables qui attestent leur bravoure. (...)
Il a dit que le citoyen Biron avait obtenu un fusil d'honneur pour avoir blessé et fait prisonnier à la bataille de Marengo un chef de grenadier hongrois qui combattait à la tête de la troupe ; que ce brave militaire reçut dans cette occasion un coup de sabre à la cuisse et que son cheval fut atteint de trois coups de feu. » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye, un village*, par Jean-Louis Roques, 2003)

Lo Monestire e Senta Radegonda, venda d'una bòria

« Le 25 septembre 1819, parmi les biens saisis du sieur Jean-Joseph Yence, notaire royal et propriétaire à Istournet, figurent, entre autres choses, les parcelles dont les dénominations sont les suivantes :

Biens situés dans la commune de Sainte-Radegonde :
aire-sol,
bois dits : las Combes *(las Combas)*, Louyne *(Loina)*,
jardin dit : las Canabières *(las Canabièiras)*,
terres dites : las Bouteilles *(las Botelhas)*, le Calcadis *(lo Calcadís)*, Callebouse *(Calabosa)*, le Camp-grand *(lo Camp-grand)*, Camp de Lafon *(Camp de la Fònt)*, Camp del Mouly *(Camp del Molin)*, Camp-redon *(Camp-redond)*, lou Camp-rouge *(lo Camp-roge)*, le Caussou *(lo Causson)*, Combe-peyrouse *(Comba-peirosa)*, las Combes *(las Combas)*, la Croux-blanque *(la Crotz-blanca)*, Fontalbieu *(Fònt-albiu)*, las Fontaneilles *(las Fontanelhas)*, Fontanilles *(Fontanilhas)*, la Foun de l'Hom *(la Font de l'Òlm)*, Fons de Callebouse *(Fòns de Calabosa)*, Merdialon *(Merdialon)*, las Moussals *(las Mossals)*, la Parra *(la Parra)*, la Parra de Sent-Géniés *(La Parra de Sent-Genièis)*, la Parranelle *(la Parranèla)*, la Penderie *(l'Apendariá)*, Péturels *(Peturèls)*, Pradals *(Pradals)*, la Pradele *(la Pradèla)*, Prat-magré *(Prat-magre)*, lou Puech *(lo Puèg)*, Puech-d'Arsac *(Puèg d'Arsac)*, Puech-granat *(Puèg-granat)*, Puech du Vignal *(Puèg del Vinhal)*, lous Robonels *(los Rabanèls)*, la Roque *(la Ròca)*, la Salesse *(la Salessa)*, Sarre-Cap *(Sarra-Cap)*, las Tioulières *(las Tiulièiras)*,
pâtures dites : Baquières *(Vaquièiras)*, la Bernière *(la Vernièira)*, le Bouscailllou *(lo Boscalhon)*, le Calcadis *(lo Calcadís)*, Callebouse *(Calabosa)*, Cap-Long *(Cap-Lòng)*, le Causse *(lo Causse)*, Combe-peyrouse *(Comba-peirosa)*, las Costes *(las Còstas)*, Croix de Lagarde *(Crotz de La Garda)*, la Devèze *(la Devesa)*, las Fontaneilles *(las Fontanelhas)*, la Gaillouste *(la Galhosta)*, de las Gréses *(de las Gresas)*, la Jonquière *(la Jonquièira)*, Louyne *(Loina)*, las Moussals *(las Mossals)*, la Parranelle *(la Parranèla)*, Penele *(Penèla)*, la Pradelle *(la Pradèla)*, Prat-long *(Prat-lòng)*, Puech-d'Arsac *(Puèg d'Arsac)*, lous Robonels *(los Rabanèls)*, le Roc de Madone *(lo Ròc de Madòna)*, las Tioulières *(las Tiulièiras)*, Tras la Coste *(Tras la Còsta)*, le Vignal *(lo Vinhal)*, lou Vignalou *(lo Vinhalon)*,
prés dits : Baquières *(Vaquièiras)*, la Bernayrette *(la Bernaireta)*, la Bernière *(la Vernièira)*, le Calcadis *(lo Calcadís)*, Claux de Firmy *(Claus de Firmin)*, las Combes *(las Combas)*, la Devèze-Grande *(la Devesa-Granda)*, las Galinals *(las Galinals)*, Lazac *(Lazac)*, Lespilieyroux *(L'Espilhièirós)*, la Parra *(la Parra)*, Pradals *(Pradals)*, Pradel de la Croux *(Pradèl de la Crotz)*, Pradel de Picou *(Pradèl de Picon)*, la Pradele *(la Pradèla)*, Prat de la fon *(Prat de la fònt)*, Pratgras *(Prat-gras)*, Prat-long *(Prat-lòng)*, Pratmagré *(Prat-magre)*, la Salesse *(la Salessa)*, le Vignal *(lo Vinhal)*, Vignal-grand *(Vinhal-grand)*... [Suite page suivante]

d'instruction : je ne puis trop vous le recommander." Le commandant Béteille fut nommé, le 9 ventôse an X, chef d'escadron de la 11e légion de gendarmerie. Le 5 janvier 1810, il fut envoyé en Espagne à la tête du quatrième escadron de ce corps. L'année suivante eut lieu, près de Burgos, la bataille de Villadrigo. Sa conduite fut ici, comme partout ailleurs, au-dessus de tout éloge. Mais le succès auquel il contribua si puissamment lui coûta cher. Il reçut, en effet, dans cette affaire douze blessures presque toutes graves, et il fut tellement défiguré, que, le croyant mort, il resta sur le champ de bataille. Un maréchal-des-logis nommé Lefèvre, qui était à sa recherche, le reconnut à ses chaussettes, et ayant constaté que toute chaleur n'avait point disparu, l'emporta et des soins le ramenèrent à la vie. Rentré en France, il reprit, à peine guéri, le commandement de sa légion et se rendit à Paris pour y tenir garnison. Dans une revue de troupes passée par l'empereur, le 25 février 1813, Béteille eut sa part des distinctions qui furent alors accordées. Il fut fait général de brigade et reçut une dotation à l'étranger. Il obtint sa retraite en 1818, après avoir été promu par le gouvernement de la Restauration au grade de commandeur de la Légion d'Honneur. Le général Béteille montra toujours beaucoup de tenue dans ses propos et dans ses manières. Ses camarades avaient de la déférence pour lui et ses inférieurs lui témoignaient beaucoup d'égards. Il était franc, loyal, réservé, juste envers les soldats, sachant s'en faire aimer et obéir. » (Extr. de *Lettres sur l'histoire de Rodez*, par Henri Affre, 1874)

"Los bons ostals"

« La prostitution est implantée dans les villes. A Rodez, au début du siècle (1803), dans la rue dite des Prisons, du tapage nocturne dénoncé par le voisinage entraîne une enquête qui établit l'existence d'un bordel. La nommée B... et la dénommée *Catinou* reçoivent chez elles des jeunes filles et des jeunes gens. Un témoin assure qu'il n'y a dans cette maison que deux femmes pendant le jour et cinq ou six pendant la nuit. Un autre a vu entrer des jeunes filles dans la maison de la B... Il ne doute pas que la maison ne soit un bordel public. Ordinairement il y a des filles en faction sur le pas de la porte pour raccrocher les passants.

Le 29 mai 1811, un père de famille se plaint auprès du préfet du "libertinage affreux qui marche le front levé dans la ville de Rodez et provoque l'imprudente jeunesse à la débauche et à tous les vices". Il accuse la police locale de négligence et d'incurie, dénonce l'impudence des prostituées et par la même occasion la saleté des rues. Il déplore que les filles perdues affluent des campagnes et des villes voisines pour pratiquer leur "commerce infâme" et pose la question de savoir s'il ne serait pas salutaire dans l'interêt public d'"élaguer ces plantes vénéneuses" en les renvoyant dans leurs communes respectives. Cette mesure aurait le mérite de mieux surveiller et plus sévèrement les "prostituées indigènes". Le père de famille livre ses réflexions à la sagesse préfectorale et les assortit d'un conseil : "Les bonnes mœurs préparent les bonnes institutions". Car les dangers et les malheurs peuvent frapper les citoyens sans faire de différence, aveuglément. Lui-même, confie-t-il, a le cœur à la peine : son fils chéri qui faisait toute son espérance et sa consolation est victime du libertinage. Il rougit tant de ses écarts de conduite qu'il ne peut, de son propre aveu, signer sa lettre.

Laquelle, via la mairie, aboutit sur le bureau du commissaire. Le fonctionnaire fait le point. Il précise les limites de la loi : nul ne peut être arrêté qu'en vertu d'un mandat de dépôt ou jugement préalable ou ordonnance de prise de corps ; toute autre arrestation est arbitraire. Mais le commissaire connaît bien son métier et a des ressources. Il profite, dit-il, des plus petits larcins commis par les filles pour les faire condamner impitoyablement à des emprisonnements d'un an, deux ans et même quatre. Il reconnaît qu'en certaines autres circonstances il en a fait arrêter plusieurs et conduire par la gendarmerie dans leur commune d'origine. Il a profité de la venue de la gendarmerie d'élite, dans la commune de Rodez, pour lui confier l'arrestation de sept filles qui ont été soumises à la visite d'un officier de santé. "Sur ces

sept, écrit-il, deux furent déclarées tarées, elles furent déposées à la maison de détention à défaut de maison de correction et y furent traitées l'espace d'une nuit ; une troisième parut douteuse et y fut retenue huit jours."

Au total, les filles publiques de Rodez ne paraissent pas former légion. Pourtant le commissaire se lamente et connaît la cause du désordre : "Personne ne gémit plus que moi sur le débordement dont cette commune est le théatre et comme père de famille et comme officier public, mais on doit cette calamité à cette licence qu'entraîne ordinairement après elle une Révolution. Le commissaire est certainement bien placé pour apprécier l'état des mœurs ruthénoises et l'étendue de la dépravation. Il existe bien un affaissement de la moralité – qu'on songe au nombre important de naissances illégitimes – qui n'est pas particulier au département. (1) » (Extr. de *Les filles déchues,* par Gabriel Creyssels, 2002)

L'afar Fualdés

« En février 1814, les royalistes aveyronnais s'apprêtent à marcher sur Rodez pour prendre le pouvoir. A la ferme de La Goudalie, près de Muret-le-Château, 250 hommes armés, groupés autour des frères Goudal et de Bancalis de Pruines, n'attendent qu'un signal. Mais, au dernier moment, le complot est déjoué par Fualdès, procureur du tribunal spécial. Six semaines plus tard, c'est, près du manoir de Vayssettes, l'attaque d'une diligence chargée de l'or de la Caisse d'Espalion. Fualdès soupçonne Bancalis mais la chute de Napoléon et l'avènement de Louis XVIII ne lui permettront pas de poursuivre l'instruction de cette affaire. Suit la Terreur blanche, peu sensible à Rodez, sauf pour Fualdès qui perd son poste de procureur et sa place de conseiller municipal. Par nécessité, il vend son domaine de Flars et son étude de Mur-de-Barrez.

Le 20 mars 1817, son cadavre est repêché en aval de Layoule.

Pendant deux ans et durant trois procès, l'Europe entière se passionne pour ce crime et surtout pour son héroïne fantasque, Clarisse Manzon, le principal témoin à charge, d'ailleurs fort bien rémunérée pour ce rôle.

Peu après ces procès truqués et les trois condamnations à mort, tous les témoins à charge se rétracteront.

Ce crime, probablement plus politique que crapuleux, fera pendant plus d'un siècle la triste réputation de Rodez. » (Extr. de *Rodez deux mille ans d'histoire,* par Yves Labat, 1996)

[Suite] Biens situés dans la commune de l'Abbesse-Monastère :
pâtures dites : le Causse *(lo Causse),* aux Crots *(als Cròts),* las Molières *(las Molièiras),* le Roc *(lo Ròc),*
prés dits : le Claux *(lo Claus),* la Gazane *(La Gasana),*
terres dites : Capestran *(Capestranh),* las Cazelles *(las Casèlas),* la Gazane *(La Gasana),* Laubart *(L'Aubart),* las Molières *(las Molièiras),* las Pâles *(las Paslas).*

Biens situés dans la commune de Banocrés : châtaigneraies dites : la Castagnal-Grande *(la Castanhal-Granda),* la Castagnal-Jouvé *(la Castanhal-Jove),* Coustillou *(Costilhon),* terre dite : la Plane *(la Plana)...* » (D'après *Vente par expropriation forcée. Doc. G. A.)*

Reialistas e catolics

« Les revers désastreux qu'accumule en Russie Napoléon Ier incitent certains Ruthénois, comme le député Flaugergues ou le maire Delauro, à se rapprocher des royalistes ruraux. (...)
La restauration royaliste s'accompagne d'une restauration religieuse. L'évêché est rétabli en 1823. Le 7 août 1839, en présence de six cents prêtres, a lieu la translation des reliques de saint Artémon, offertes par Rome. La puissance de l'Eglise dans ce bastion catholique qu'est demeuré le Rouergue en dépit des vicissitudes de la Révolution, se manifeste par de nombreuses fondations : création, entre autres, du Grand séminaire (1843), de l'Institution Sainte-Marie (1853), du pensionnat Saint-Joseph (1857) mais surtout édification de l'église du Sacré-Cœur dans le quartier Saint-Cyrice (1898). » (Extr. de *Rodez deux mille ans d'histoire,* par Yves Labat, 1996)

(1) « Des difficultés surgissent pour dénombrer les prostituées. Leur recensement n'apparaît que dans la deuxième moitié du XXe siècle. En 1851, l'Aveyron en compte 51. En 1856, seul l'arrondissement de Rodez comptabilise ses prostituées : 26 à Rodez. [En 1869,] le commissaire de Rodez précise que deux maisons de tolérance sont ouvertes pour un effectif total de 7 filles. 50 femmes ou filles non inscrites, non visitées se livrent clandestinement à la prostitution. "A ce chiffre, écrit-il, on pourrait ajouter 50 autres qui font la vie avec un peu plus de réserve". »

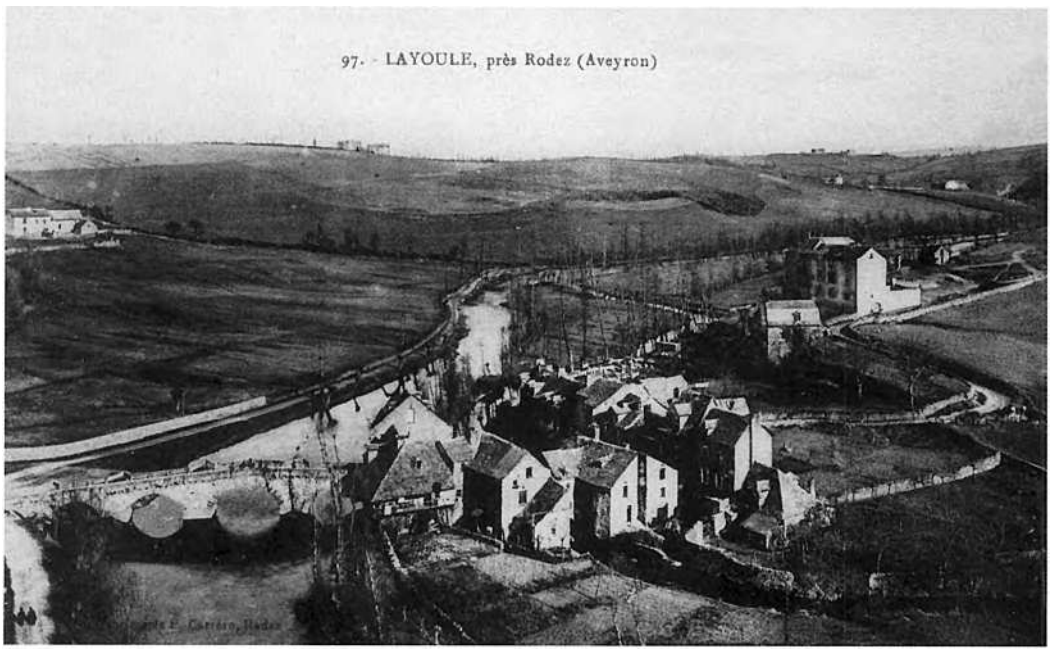

La Iola.
(Coll. Arch. dép. A. / S. d. L.)

Los francs-maçons de Rodés

En *Roergue,* chaque chef-lieu d'arrondissement avait sa loge maçonnique. Celle de *Rodés* fait l'objet d'une surveillance particulière sous la monarchie.

« La loge de Rodez, la Parfaite Union du Grand Orient de France, figure parmi les plus anciennes de France puisque fille de la loge St-Jean, sous le signe distinctif de la Parfaite intelligence d'Albi. Cette dernière aurait été établie en 1744 (voir Jacques Castagné : la maçonnerie dans l'Albigeois) ayant pour vénérable le marquis de Maleuze et pour officiers le marquis de Castries, de la Chapelle, de Tugefon, de Robinel, de Boyer.

Sans que l'on puisse fixer la date avec précision, l'on peut considérer que la création de l'atelier de Rodez remonte au plus tôt à 1745, et au plus tard à 1748. En effet une lettre datée de septembre 1749 adressée "à sa digne mère la Loge St Jean d'Albi indique que le vénérable en est le F... de Panat (comte de Panat) premier maillet pour la deuxième fois". Y eut-il un autre vénérable auparavant ? Rien ne l'indique à ce jour, bien que la loge figure sur une carte de 1746. A l'instar de bien d'autres ateliers elle connut un certain nombre de vicissitudes puisqu'une nouvelle installation eut lieu le 19 juin 1762, et une autre le 3 août 1789, en présence des TT... CC... FF... Cornède de la Loge des élus de Chartres à l'O... de Cahors, Roulié de l'O... de Bourg de Visa, Bégué, Guiot, Coupé, Petit et Pécomtal de l'O... de Montauban. (...)

[Un arrêté de dissolution fut pris le 2 février 1816 par le préfet :]

"Le Maire de la ville de Rodez, vu la lettre à lui écrite par M. le Préfet, le 1er février courant.

Considérant que la réunion ou association qui a lieu dans la ville de Rodez et dans la maison dite des maçons, n° 700, est contraire au texte de la loi, depuis laquelle elle est créée, puisque, malgré le nombre de ses membres, qui est de beaucoup au-dessus de vingt, elle s'est formée sans autorisation.

Qu'elle est contraire aussi à son esprit et au bien public, par les propos et la conduite de divers de ses membres, tendant à décrier le gouvernement, à affaiblir sa force, et à paralyser l'action de l'autorité, étant de ce fait notamment, que le dernier n° du *Bulletin de l'Administration* qui contient l'arrêté pris par M. le Préfet contre les malveillans et les débiteurs de fausses nouvelles y a été lacéré et détruit.

Qu'il est constant aussi qu'on s'y livre à des jeux de hasard dont le résultat est de porter le désordre et la détresse dans nombre de familles et d'emmener même la ruine de quelques particuliers. (...)

Le maire de la ville de Rodez, arrête [dans l'article 1] (...) l'association ou réunion existant au local dit des maçons sera dissoute sur le champ et le local inhibé pour toute autre réunion non autorisée." (...)

L'arrêté du 2 février 1816 fut très certainement exécuté bien que Combes de Patris suppute des interventions puissantes à son encontre (provenant sans doute du duc Decazes, haut dignitaire). Il s'étonne aussi implicitement de l'absence de saisine de la maison de la Loge. L'explication sera aisée. Le bâtiment dit des "maçons" n'appartenait pas directement à la loge mais à une sorte de société civile immobilière au sein de laquelle des francs-maçons aisés avaient apporté leur quote-part et qui se trouvaient ainsi, en droit, copropriétaires de l'édifice. La saisie était donc juridiquement difficile. C'est cette situation qui explique que quelques mois plus tard, le 20 mars 1817, le corps de Fualdès ayant été retrouvé flottant sur l'Aveyron, il fut transporté dans la maison dite des "maçons".

Conservant ainsi un lieu de réunion, l'atelier ruthénois put, l'orage étant passé, solliciter l'autorisation de se reconstituer. Autorisation qui lui fut accordée en 1818. (...)

Pas surprenant non plus que la loge fasse célébrer en 1817 une série d'offices solennels en la cathédrale pour l'âme de leur Vénérable défunt. Au cours du XVIIIe siècle, des évêques et des prêtres d'esprit gallican avaient refusé de tenir compte de la bulle pontificale condamnant la maçonnerie. Le

Note sur la loge des francs-maçons de Rodez (Aveyron, décembre 1815)

« Cette loge fut fondée en 1790 par le fameux capucin Chabot, alors gardien des capucins à Rhodez. En 1792, elle se métamorphosa en Club des Jacobins. Dans les temps postérieurs elle a repris le nom et la forme de la loge des francs-maçons. C'est, depuis 25 ans, le foyer de la Révolution dans le département.

A l'époque de la dernière assemblée électorale, elle formait des réunions secrètes chez les particuliers : la porte de la maison restait entr'ouverte au milieu de la nuit et l'on a vu entrer successivement les membres.

Comme le ministre m'a fait l'honneur de me dire qu'il était à la suite des sociétés secrètes, je vais lui transmettre ce qu'on m'écrit des environs de Rhodez, le 27 novembre.

"Vous connaissez le zèle de M..., mais pas dans toute son étendue... il étoit à Rhodez : il vit beaucoup de monde, particulièrement dans la classe ouvrière, manufacturiers, commerçans, du 3e ordre et des gens plus relevés. On témoignait une grande inquiétude pour les événements qui se préparaient : les propos, les réunions des fédérés et des gens de ce parti, particulièrement la réunion des francs-maçons en étoient l'objet. Deux royalistes qui étoient francs-maçons s'étoient apperçus qu'il y avoit quelque secret qu'on leur cachoit : ils ne doutoient pas, d'après les propos qu'ils avoient entendus, que l'on complotât quelque chose : ils surveillèrent et virent que la correspondance était très active et se multipliait particulièrement avec Aurillac (Cantal), le Languedoc et quelques autres provinces ; ils furent faire leur déclaration à l'autorité et se retirèrent de la société à laquelle ils étaient suspects ; ils s'attendaient qu'on interdirait cette société. La fermentation d'ailleurs et l'inquiétude étaient grandes dans ce moment à Rhodez. On ne le fit point et on ne parut pas faire attention à cette déclaration. Cela jeta l'alarme en rendant suspecte l'autorité : il vint ici dans le dernier effroy, me communiqua tout cela et me pria de vous écrire."

M. le préfet a cru peut-être qu'il valait mieux faire surveiller cette loge que de la faire fermer et qu'en suivant la marche de ses agens, on pourrait faire quelque découverte utile.

Signé : Clausel de Coussergues. » (Extr. de "La loge maçonnique de Rodez et sa dissolution en 1816", d'après Lucien Orsane, dans *RR*, 1989)

divorce commença à se manifester sous la Révolution, s'atténua sous l'Empire, reprit vigueur sous la Restauration, s'amplifia surtout au cours de la seconde moitié du XIXe siècle et au début du XXe siècle pour atteindre son point d'orgue sous l'Occupation. » (Extr. de "La loge maçonnique de Rodez et sa dissolution en 1816", d'après Lucien Orsane, dans *RR*, 1989)

La colonie pénitentiaire de Senta-Radegonda

« La colonie pénitentiaire de Sainte-Radegonde eut une existence éphémère mais particulièrement agitée, de 1861 à 1864. Il faut dire que la personnalité de son fondateur et directeur ne pouvait laisser indifférent. Henri Julia était en effet le gendre de J.-A. Durand de Gros dont il avait épousé la fille Antoinette. Personnage particulièrement instruit (ses nombreuses lettres le prouvent), il passa onze années de sa carrière à Paris où il fut d'abord sous-chef du personnel au ministère de la Justice puis ensuite banquier. Henri Julia et sa femme se retirèrent en 1860 à Gros où son beau-père avait développé un domaine de plus de 300 ha.

Il fit alors une demande au ministère de l'Intérieur afin de créer à Gros une colonie pénitentiaire pour jeunes détenus. L'ouverture lui fut accordée le 16 janvier 1861, non sans mal d'ailleurs. Une correspondance confidentielle entre le ministre de l'Intérieur et le préfet de l'Aveyron montre la méfiance des autorités impériales vis-à-vis d'un homme dont le beau-père et le beau-frère étaient connus pour leurs idées radicalement républicaines. Initialement prévue à Gros, la colonie fut au dernier moment transférée à Combelles où Henri Julia venait d'acquérir les bâtiments et le domaine agricole.

52 jeunes détenus arrivèrent ainsi à Combelles, en provenance de Courcelles (Haute-Marne) ; ces adolescents, âgés de 13 à 17 ans, avaient été condamnés pour vols et effractions à l'éducation correctionnelle jusqu'à 18 ans. Une discipline rigoureuse, la dure réalité du travail agricole, ajoutées à un brin d'éducation scolaire et religieuse devaient en principe les ramener dans le droit chemin.

Les ennuis ne tardèrent pas à toucher la colonie de Sainte-Radegonde. Les évasions continuelles des détenus (sur 54 détenus en 1861, il n'en restait que 35 en 1864 du fait de 19 évadés non repris), la rumeur qui s'amplifiait sur le couple Julia (accusé de pratiquer le spiritisme sur les enfants et de leur infliger des châtiments corporels) et l'action de plusieurs personnalités politiques et religieuses qui accusaient les Julia et, par leur intermédiaire, la famille Durand de Gros, de remplir les têtes des jeunes détenus des idées socialistes, valurent à la colonie de Sainte-Radegonde d'être constamment surveillée par les autorités. Un conseil de surveillance fut ainsi créé et une inspection générale eut lieu le 9 février 1864. Dans son rapport, elle considère la situation comme déplorable : "Les enfants sont très mal nourris ; l'instruction primaire et religieuse semble laissée de côté. Les locaux laissent beaucoup à désirer, peu spacieux et sales. Seuls, deux surveillants sont chargés de la discipline des détenus. La nourriture est peu abondante, les enfants ne recevant qu'une ration de 375 g de pain pour les grands et de 275 g pour les petits plus, deux fois par semaine, 62 g et demi de viande de porc. Les châtiments corporels, comme la punition du fouet ou l'usage des fers attachés au bas de chaque jambe des enfants, sont en vigueur dans la colonie ; M. Julia les reconnaît au demeurant, estimant qu'ils sont la seule solution pour prévenir les évasions." (...)

La colonie de Sainte-Radegonde fut définitivement fermée par décision du ministère de l'Intérieur en date du 5 octobre 1864. » (Extr. de *Sainte-Radegonde et Inières en Rouergue,* d'après Jean-Michel Cosson, 1991)



Décor de la loge maçonnique de *Rodés.*
(Coll. Arch. dép. A.)

Los cabarets del Monestire

« Au début de l'année 1852, le général de la 10e division, commandant de l'état de siège, ordonna au maire du Monastère, par courrier du 14 janvier, de procéder immédiatement à la fermeture du cabaret du sieur Poujouly car cet établissement constituait un lieu de rencontre et de réunion pour plusieurs citoyens hostiles à cette "République". (...)

Plusieurs Monastériens furent exilés politiques en Algérie durant cette période [1851-1852], à savoir : Vayssade Philippe (41 ans, jardinier, membre de la commision insurrectionnelle), Marty Auguste (43 ans, propriétaire), Dalquier Louis-Barthélemy (26 ans, maçon), Glauzy Pierre-Jean (31 ans, cultivateur), Delfau Hilaire (40 ans, tailleur d'habits), Beaumevielle Vital (27 ans, tanneur), Bousquet Eugène (21 ans, cordonnier), Daudé Jean-Baptiste (41 ans, tisserand). Blanc Régis fut élargi faute de preuves.

En février 1853, un grand nombre de condamnés bénéficièrent d'une grâce à l'occasion du mariage de Napoléon. L'ensemble des exilés politiques monastériens fut concerné par cette grâce, et chacun put regagner son foyer.

Le cabaret du citoyen Marquès, installé au Monastère, servait régulièrement de salle de réunion pour ces condamnés politiques ; ce lieu était connu de l'administration préfectorale et plusieurs avertissements avaient été lancés à l'adresse du propriétaire. Le 20 novembre 1853 eut lieu une réunion plus tumultueuse que d'habitude ; des chants anarchistes y furent entendus et, le lendemain, le préfet du département ordonna la fermeture définitive de ce cabaret. » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye, un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)

Las bòrias novèlas

Tout au long du XIXe siècle, quelques propriétaires de grands domaines vont s'efforcer de moderniser l'agriculture.

Société centrale d'agriculture de l'Aveyron

« Le 29 germinal an VI [18 avril 1798], un arrêté de l'Administration centrale nomme les membres du bureau de correspondance agricole, et, le 10 floréal [30 avril], se réunissent, sous la présidence de l'administrateur Dutriac, les citoyens Rodat de Druelle, Bancarel d'Hyars, Thédenat, Chalret, Bonnaterre, Cabrières père. Ce dernier, choisi comme président, rédigea les statuts de la nouvelle assemblée, qui prit le nom de Société libre d'agriculture. (...)

Pendant les premières années, la Société mena de front les études théoriques et les essais pratiques. (...)

Sous l'Empire et la Restauration, la Société d'agriculture se fait surtout remarquer par ses publications. (...)

En 1827, le *Propagateur aveyronnais* remplaça les *Feuilles villageoises,* et enfin, après 1832, les articles agricoles furent insérés dans le feuilleton du *Journal de l'Aveyron* jusqu'en 1837. (...)

Sous la Restauration, la Société fit venir des mérinos pour améliorer la laine de notre race ovine et accorda des subventions pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie. C'est aussi à ses encouragements qu'on doit l'extension de la culture des prairies artificielles. (...)

En 1841, on crée à Laguiole un concours pour l'amélioration de la race d'Aubrac ; en 1855, on distribue des primes, à La Cavalerie, aux ovins de la race du Larzac. (...)

La Société d'agriculture résuma, dans un mémoire remarquable, les plaintes et les vœux des cultivateurs aveyronnais, lors de l'enquête de 1866 sur la situation et les besoins de l'agriculture. Elle s'élevait contre la suppression des barrières douanières et demandait le retour à un régime protecteur. Voici comment elle appréciait, pour notre pays, les effets du système libre-échangiste : "L'abondance de la récolte de 1864 est sans doute la cause principale de l'avilissement du prix des blés dans les dernières années. Il semble bien difficile, cependant, en présence des faits, si on compare notamment les cinq années qui ont précédé la suppression de l'échelle mobile et les cinq années qui l'ont suivie, de nier qu'elle y ait été complètement étrangère, ne fût ce qu'en raison de l'effet moral qu'elle a produit.

Un effet encore plus incontestable de la suppression de l'échelle mobile a été, contrairement aux assurances de ceux qui la réclamaient et ont fini par l'obtenir, l'anéantissement du petit commerce de grains, auquel les éventualités résultant de l'entrée libre des produits étrangers ont paru, et non sans raison, un élément d'incertitude plus périlleuse que ne l'était le jeu de l'échelle mobile. Cet abandon des marchés par les marchands de blé locaux a certainement été pour quelque chose dans le maintien des bas prix, parce que les propriétaires n'ont plus affaire qu'aux boulangers, qui ont toute facilité pour se concerter ou s'entendre, ou aux petits consommateurs au jour le jour.

En résumé, on pense, en dehors de tout parti pris de système, que la crise que traverse l'agriculture française est due en partie à la législation qui régit notre commerce des grains depuis la loi du 15 juin 1861, et qu'il eût fallu, dans tous les cas, n'en faire l'essai qu'avec les tempéraments et les compensations qui n'ont généralement pas été refusées aux intérêts industriels.

Pour les vins, la baisse a coïncidé avec l'exécution de ces mêmes traités, sans qu'on puisse la leur attribuer. Dans tous les cas, il n'y a pas eu cette hausse qui était si bruyamment annoncée.

Le bétail est resté soumis aux considérations intérieures de l'état des fourrages et des exigences de la consommation.

La Societat d'agricultura

« [En 1861] Durand de Gros avait eu une médaille d'or pour ses irrigations à Arsac et à Gros. Il publia, sans nom d'auteur mais on ne s'y trompait pas, un pamphlet virulent où le Causse attaquait le Ségala et le républicain le bonapartiste. Monseignat était président (à vie) de la Société d'agriculture. Il fut décidé que le bureau serait renouvelé. Pour la présidence, le 3 décembre 1861, de Guizard, orléaniste, l'emporta par 26 voix contre 23 pour Monseignat à qui l'on faisait payer ainsi la prime d'honneur. Les royalistes et les républicains avaient voté contre les bonapartistes. » (Extr. de "Lente modernisation et vives luttes politiques (1831-1939)", par Henri Enjalbert, dans *Histoire de Rodez,* 1981)

Les cours des laines ont été certainement influencés par l'entrée des laines étrangères.

D'autre part, l'effet des traités de commerce ne s'est nullement fait sentir sur les prix d'achat des matières premières servant à l'agriculture, sauf peut-être en ce qui concerne les fers, et encore peut-on dire que, tandis que la décadence de l'industrie métallurgique, qui s'en est suivie, n'est que trop apparente, dans l'Aveyron du moins, personne ne s'est aperçu de la diminution dans les prix des machines, outils, instruments aratoires, etc., etc., qui, en réalité, ne s'est pas produite.

Quant aux engrais ou autres substances servant à la ferme ou à l'amendement des terres, ils ne sont pas moins chers que par le passé, et ne peuvent guère l'être à cause de la cherté des transports, non plus que les étoffes et vêtements à l'usage des agriculteurs fournis, pour les 99 %, par l'industrie nationale." » (Extr. de *Evolution agricole et condition des cultivateurs de l'Aveyron pendant le XIXe siècle,* par Gabriel Boscary, 1909)

La bòria d'Arsac

« J.-A. Durand [1792-1869] explique sa réussite :

"Ici nous allons à pas de géants. Il y a vingt ans à peine que Gros et Arsac étaient de mauvaises fermes, produisant peu et réputées non susceptibles de produire. M. Durand, à l'imagination toute méridionale, a changé la face de toute cette contrée. A des récoltes chétives, à des pâturages rares et de mauvaise qualité, il a fait succéder de riches céréales, des prairies naturelles et artificielles de la plus belle venue ; on se croirait transporté dans les vallées plantureuses de la Normandie en parcourant les prairies que M. Durand a créées ou améliorées. Il n'a été arrêté par aucune difficulté dans la tâche qu'il avait entreprise. Il a fait extirper le roc dans les pièces qui en étaient hérissées ; il a, au moyen d'un barrage sur l'Aveyron, pratiqué un canal de 2 900 mètres de longueur, pour arroser les prés, et, dans un domaine où l'on pouvait à peine entretenir quelques animaux, il a trouvé le moyen d'engraisser tous les ans cent bœufs et sept à huit cents moutons. Les frais extraordinaires de l'établissement de ce canal se sont élevés à 900 F, suivant l'état fourni par le concurrent. Gros et Arsac ont coûté 120 000 F ; aujourd'hui ces deux fermes valent plus de 300 000 F, et leur produit a suivi progressivement la valeur intrinsèque du sol.

J'ai introduit, le premier dans la contrée, c'est-à-dire en 1820, la généralisation de la culture fourragère par la suppression de la jachère. J'ai fait des travaux d'irrigation considérables, entre autres huit bassins destinés à utiliser autant de sources ; la dérivation du ravin d'Arsaguet et celle de l'Aveyron, au moyen de barrages en pierre et des canaux, dont l'un a trois kilomètres de long ; plus, d'avoir, aux dépens du jet de ce canal, établi une digue au bord de la rivière qui garantit 20 hectares de pré de toute inondation.

De m'être procuré, par le retour de l'eau de mon canal au lit de la rivière, une chute de la force de plus de trente chevaux applicables à divers usages, et que je suis en train d'utiliser pour élever une certaine quantité d'eau pour l'usage de mes étables, de ma cuisine et pour l'irrigation du mamelon environnant ma maison.

D'avoir remplacé les murs de clôture, de dispendieux entretiens, par des haies d'aubépine qui donnent du revenu.

D'avoir, aux dépens des murailles dont je débarrassais mes champs, construit une longueur de 116 mètres d'étables, avec granges et greniers superposés, etc." » (Extr. de *Sainte-Radegonde et Inières en Rouergue,* d'après Jean-Michel Cosson, 1991)

Arsac

« Mme Sorgue, courroucée par le portrait que nous avons tracé d'elle, dans "l'Actualité" d'hier, nous est venue demander de mettre les choses au point, en ce qui concerne sa situation personnelle et la logique de ses actes.

La conférencière révolutionnaire est à la tête de l'une des plus belles propriétés de l'Aveyron, le domaine d'Arsac, qui n'est pas de trois cents hectares, mais seulement d'un peu plus de cent cinquante. Elle reconnaît que la rectification, qu'elle nous demande, serait de peu d'intérêt si elle ne portait que sur ce chiffre, car sa propriété reste encore, ainsi réduite, un assez beau domaine.

Mais, sur ce domaine, elle doit 200 000 fr. et nous prie de le dire.

Autrefois, elle affermait cette propriété 17 000 francs, sur lesquels ayant payé intérêt, rente et impôts, il lui revenait environ 6 000 fr.

Mais les circonstances l'amenèrent à exploiter elle-même ; ce fut alors qu'elle fit sincèrement, et sur ses propres terres, l'application de ses théories. Convenons-en : ce fut un désastre. Elle s'en explique en toute franchise. De ses propos, une morale découle, immédiate, qui est à recueillir.

"La première année, dit-elle, que je suis allée chez moi, pour surveiller l'exploitation, j'ai été frappée de ce fait que les travailleurs peinaient de 16 à 17 heures pendant l'été. J'avais juré sur la tombe de mon père de consacrer tous mes efforts à améliorer le sort des travailleurs qui avaient contribué à notre fortune. Je commençai par donner une heure de repos au plus fort de la chaleur. Mon régisseur refusa de s'associer à cet ordre comme contraire à tous les usages. Mes ouvriers se mirent en grève et demandèrent le renvoi du régisseur ; je pris fait et cause pour eux et le régisseur partit.

J'exploitai donc, sans son concours, je maintins ma décision, et j'ajoutai que la nourriture serait améliorée, car ces laborieux étaient jusque là nourris comme des chiens. Je donnais de la viande et du vin ; mais à la fin de la saison, je constatais que ces innovations avaient triplé mes frais et absorbé au delà de mes bénéfices. De plus, l'heure du sommeil n'avait pas permis aux ouvriers de rentrer tous mes foins, dans le temps voulu. Cent charretées restèrent dans les prés qui furent perdues. (...)

Cependant, je ne croyais pas avoir fait assez encore. Je remarquais sur ces visages de travailleurs des traces d'accablement et de fatigue. Je décidai qu'à partir du 1er septembre, ils ne travailleraient plus que huit heures. Je fis connaître par affiche ma décision. Je ne modifiai pas néanmoins le taux du salaire ; mais on gagnait chez moi autant qu'ailleurs où l'on travaillait deux fois plus longtemps. Et toute heure, au delà du délai fixé, était payée en surcroît. (...)

Le prix de la main-d'œuvre ne s'est plus trouvé en harmonie avec le prix de vente de mes foins. Je dus les céder à perte, ce fut ma ruine. Vous m'avez peinte châtelaine et riche. Je suis à la veille d'être expulsée." » (Extr. de "De la coupe aux lèvres", d'après G. M., dans *L'Eclair* du 28 mars 1906)

La revolucion de 1848

Plusieurs républicains aveyronnais restés fidèles à la révolution de 1848 tentent, en vain, de résister au coup d'Etat de 1851 et sont exilés en Algérie (1).

Joseph-Antoine Durand (1792-1869)

« En 1819, Joseph-Antoine Durand, propriétaire du domaine voisin d'Arsac, se rendit acquéreur de Gros. Il le réunit au sien et, après avoir acheté quelques terres des alentours, en fit une belle unité de production de plus de 200 hectares. C'est là que J.-A. Durand (de Gros) allait mettre en pratique ses idées fort avancées pour l'époque, inspirées du fouriérisme dont il se montra un fervent adepte.

Agronome distingué, il contribua puissamment à apporter de nombreuses améliorations à l'élevage du bétail en Aveyron. A sa mort survenue à Gros, le 21 juillet 1869, M. Magne son collègue de la Société centrale d'agriculture déclarait que la France venait de perdre un grand agriculteur. Ce propos, au demeurant, fut repris par l'illustre Chevreul, président de cette même société. Pour sa part, Jules Bonhomme n'hésita pas à affirmer qu'il était "un véritable génie". (...)

La nouvelle du coup d'Etat [du 2 décembre 1851] connue à Rodez, [Joseph-Antoine] s'était rendu à la préfecture où, disait-on, en compagnie d'autres républicains, il avait légèrement violenté le préfet Fluchaire. Certains témoins tendancieux laissèrent libre cours à leur imagination et stigmatisèrent l'attitude de J.-A. Durand de Gros "à l'interminable et intarissable faconde".

Le fait est qu'il fut jeté en prison avec ses compagnons et jugé quelques mois plus tard [2]. Classé parmi les vingt-deux plus importants conspirateurs, il était dit dans l'acte d'accusation qu'il s'agissait – ni plus ni moins – "d'un esprit mal fait, imbu des idées socialistes, un écrivain dévergondé prêchant des théories hypocrites de la fraternité et très âpre envers ses inférieurs ; prit le préfet au collet pendant la grande scène de la préfecture, et se fit remarquer par la violence et le désordre de ses discours ; doué d'un certain talent ; fervent Saint-Simonien". Le verdict ne se fit pas attendre. J.-A. Durand de Gros fut condamné à "l'Algérie plus", c'est-à-dire à la déportation et à l'assignation à résidence surveillée. Le 8 mai suivant, il embarquait à Cette à bord de "L'Eclaireur" pour arriver le 10 à Bône.

Au camp des "Caroubiers", gardé par la troupe, J.-A. Durand de Gros ne tarda pas à se faire remarquer par son sens de l'organisation qui le poussa à mettre sur pied une colonie agricole [3]. C'est lui aussi qui, le 15 août 1852, conduisit la délégation aveyronnaise aux obsèques de Jean-François Magne, de Sauveterre, mort la veille de désespoir et d'ennui. Il n'allait pas tarder à être classé comme étant un individu "dangereux". » (Extr. de "Durand de Gros, la médecine et l'aventure", d'après Pierre Gombert, dans *Les cahiers rouergats,* 1974)

Joseph-Pierre Durand de Gros (1826-1900)

« Républicain convaincu et socialiste intransigeant comme son père, il ne tarda pas à militer au sein des milieux politiques parisiens. (...)

Lorsqu'éclata la révolution de février 1848, J.-P. Durand de Gros prit part à l'émeute qui s'ensuivit, notamment au Palais-Royal où on le retrouva aux côtés de Raspail, l'un des chefs de l'insurrection. (...)

Retourné à la terre, sabots aux pieds, un foulard autour du cou, Durand de Gros devenait "gentleman-farmer". De 1871 à 1874, il arrêtait pratiquement d'écrire sur les sujets qui naguère avaient soulevé tant de polémiques. Cependant il ne perdait pas de vue tous ces problèmes et, lorsque la pluie et

(1) « *La memè* Rosalie, *que èra nascuda en 1860, aviá dos fraires e una sòrre que èran partits en Algeriá. Lo prumièr que parti(gu)èt, i a un dobte mès benlèu que, en 1870 o 1871, se trapèt del missant costat a París. I agèt* des fédérés *que sia(gu)èron exilats en Algeriá. Pièi, parti(gu)èron una sòrre e un fraire, volontaris. Èran pilotats per* Durand de Gros *qu'aviá de tèrras aval. Tot aquò fa(gu)èt soca al ras d'Oran. Èran jardinièrs, fasián de legumes e de frucha. En 1962, n'agèrem pas de novèlas. Per ausir dire, serián partits al Canadà...* » (G. A.)

[2] « Au même moment, à Sainte-Radegonde et aux alentours, quelques troubles eurent lieu où fut impliqué son fils Joseph-Pierre. Deux autres habitants de Sainte-Radegonde furent aussi arrêtés puis condamnés : Bousquet Joseph, maçon à Sainte-Radegonde (condamnation à l'Algérie moins) et Garrigues Baptiste, maçon à Istournet (condamnation à la surveillance de la police). » (Extr. de *Sainte-Radegonde et Inières en Rouergue,* d'après Jean-Michel Cosson, 1991)

[3] « Loin d'Arsac, l'agriculture réussit à lui éviter l'ennui de l'exil. Une nouvelle terre se présentait à lui, il allait la mettre en valeur selon les mêmes principes qu'à Gros :

"Cependant l'amour si intense que M. Durand avait voué à son art ne se démentait pas au milieu des circonstances les plus pénibles. Pendant que la fièvre et la nostalgie ravageaient les rangs des nombreux compagnons que le sort commun lui avait donnés, sa tête chauve, sous le regard du soleil d'Afrique, enfantait, dans un tranquille enthousiasme, une foule de projets de colonisation, de défrichements, de dessèchement de marais, etc. Bientôt, profitant d'une offre adressée à toutes les personnes de sa catégorie, il se fait colon, et fonde une vaste exploitation qu'il dirige pendant plusieurs années sans s'inquiéter des miasmes mortels qui l'enveloppent au milieu de la plaine marécageuse où il a dressé sa tente."

Un an plus tard, Napoléon III, en épousant Eugénie de Montijo, décida de gracier les déportés d'Algérie. Un grand nombre retournèrent de l'exil mais J.-A. Durand, lui, resta encore. On a dit qu'il n'avait pas voulu bénéficier de la grâce d'un homme qu'il combattait, ce qui serait bien dans sa nature d'homme intègre et sans concession : d'autres, comme François Mazenq, affirmèrent que J.-A. Durand, considéré comme un meneur, ne put bénéficier de cette clémence. Même la venue de son fils en Algérie ne réussit pas à le faire revenir avec les autres conjurés. Durant ces six années d'exil, sa femme était restée à Gros avec sa seule fille, Céleste. Elle s'occupa du domaine pendant quelques mois puis, écrasée par la tâche, elle avait engagé trois fermiers qui furent remerciés dès le retour de son mari, en 1857. » (Extr. de *Sainte-Radegonde et Inières en Rouergue,* d'après Jean-Michel Cosson, 1991)

l'hiver lui donnaient le temps d'écrire, il adressait quelques communications à l'Académie des sciences ou à la Société d'Anthropologie. Par ailleurs, il en profitait pour faire des observations sur les pratiques occultes étranges du monde paysan. Il lui arrivait même d'hypnotiser une jeune servante – particulièrement réceptive – employée à la ferme et sur laquelle il se livrait à certaines expériences.

Il n'en fallait pas davantage pour que les langues aillent bon train et que l'on accuse le "Monsieur d'Arsac" de pratiques diaboliques et de pouvoirs ne pouvant venir que de Satan. Aujourd'hui, il est encore des esprits obtus et médisants colportant de tels bruits. Une telle accusation ne ternit pas la mémoire de Durand de Gros dont le seul défaut fut de sacrifier à une mode de son temps, le spiritisme, une science qui n'est pas aussi ridicule qu'on veut le laisser entendre, même de nos jours.

On le voyait aussi alors fréquenter les salons ruthénois où la beauté de sa femme faisait toujours sensation. Mais il ne tarda pas à fuir cette vie mondaine pour se consacrer à l'étude. C'est ainsi que le *Cultivateur Aveyronnais* le comptait au nombre de ses collaborateurs. La langue d'oc retenait aussi toute son attention. Il publiait, en 1879, à Paris, *Etudes de philologie et linguistique aveyronnaise,* ouvrage qui de nos jours n'est pas sans présenter un véritable intérêt pour les spécialistes. La même année, il présentait à la Société des lettres un rapport particulièrement exhaustif sur "le Félibrige".

Il allait même être tenté par la politique ; en 1892, il faisait acte de candidature au Sénat en vue du remplacement de Mayran décédé. Se disant républicain, il ne semblait bénéficier officiellement d'aucun appui, pas même celui de "l'Aveyron Républicain". De plus dans son manifeste électoral, il précisait qu'il ne ferait pas de campagne.

Le résultat ne se fit pas attendre : le 27 mars 1892, il n'obtenait que 22 voix sur 844 électeurs et 836 votants, alors que 279 allaient à Monsservin et 211 à Denayrouse. Bénéficiant du désistement de ce dernier, Monsservin était élu au second tour par 491 voix contre 334 à Castelnau. Durand de Gros, on s'en doute, s'était retiré de la "compétition"... (...)

Retiré définitivement à Arsac, pratiquement seul dans la vie, il trouvait joie et délassement dans l'étude et la publication de ses livres.

Il s'était décidé à abandonner la maison de maître pour vivre au milieu des domestiques de la ferme. Il avait élu domicile dans une pièce aux solives apparentes et encombrées de livres. Aux fenêtres, de vieux journaux remplaçaient les carreaux manquants.

Il rencontrait peu de personnes ; seuls quelques propriétaires voisins et le curé de Saint-Mayme, l'abbé Vaysse, venaient de temps à autre partager son repas. Lorsqu'il recevait ses amis, il ouvrait le "château" pour leur faire honneur. (...)

De temps à autre, c'est avec une joie indicible qu'il revoyait sa fille Antoinette. Contrairement à ce que l'on a pu écrire encore tout récemment, les vieux jours de Durand de Gros ne furent pas assombris par "les exploits" de cette contestataire avant l'heure. Au contraire il l'admirait et retrouvait en elle la fougue de son père. Ne disait-elle pas qu'elle était pour "un socialisme agissant et non un socialisme nanti et pourri des politiciens et des parlementaires" ?

Bien sûr, on la voyait, à l'heure "du quatre heures rouergat" haranguer, à l'ombre des grands arbres de la plaine d'Arsac, les domestiques de la ferme, essayant de leur faire admettre un certain nombre d'idées avancées pour l'époque. On disait aussi qu'elle tentait de soutirer à son père le maximum de louis d'or qu'elle allait distribuer ensuite dans les corons. Mais Durand de Gros lui pardonnait ces incartades, tout comme il lui avait pardonné, depuis longtemps, de s'être mariée contre son gré, en 1885, avec le journaliste Cauvin.

Dans son agonie, lucide jusqu'à la fin, il trouva suffisamment de forces pour encourager sa fille bien-aimée et lui dire sa foi en l'au-delà, et sa confiance en cette vie "nouvelle et élevée" dont Jean-Henri Fabre a dit que la mort en était le seuil. » *(Ibidem)*

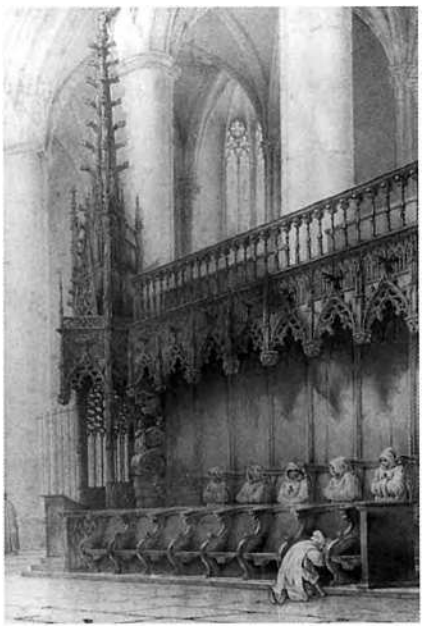

Canonges, 1835.
(Coll. S. d. L.)

Louis Bouloumié



Cloquièr de Rodés, mitat del sègle XIX. (Coll. S. d. L.)

« "Bouloumié Louis, 40 ans, avocat à Rodez. Peine : Algérie plus. Algérie moins, décision du 18 mars 1852. Expulsion du territoire avec passeport pour l'Espagne, 20 avril 1852. Ancien substitut, jouissant d'une fortune considérable, membre de la Commission insurrectionnelle, et l'un de ceux qui ont exercé dans le département l'influence la plus pernicieuse par la propagation de mauvaises doctrines. Circonvenait sans cesse les hommes du peuple pour les entraîner dans la révolte. D'autant plus dangereux, qu'à des dehors aimables et à la facilité de la parole, il joint un caractère faux, envieux et méchant. La commutation de sa peine a produit un très mauvais effet". (Note figurant dans le dossier de la procédure)

C'est qu'en effet au moment où le deuxième convoi de détenus allait partir pour l'Algérie, Louis Bouloumié avait vu sa peine commuée par le Prince-Président. Un de ses cousins, Napoléon Bessière 2e duc d'Istrie, avait entrepris, pour que la déportation lui fût épargnée, des démarches pressantes et couronnées de succès. Ayant reçu son passeport pour l'Espagne, il prit donc le chemin de l'exil et alla s'installer à Barcelone.

Louis Bouloumié ne tarde pas à y tomber malade. Il présente de graves troubles affectant le foie, les reins, l'estomac. Il est soigné par deux médecins français, bannis comme lui, qui voient un espoir d'amélioration de son état dans une cure à Contrexéville, et la puissante intervention du duc d'Istrie est à nouveau requise : Louis Bouloumié reçoit l'autorisation de se rendre à Contrexéville pour un mois, sous la surveillance de la police. » (Extr. de "Louis Bouloumié et la fondation de Vittel", par Pierre Carrère, dans *RR*, 1954)

Los estatjants en 1868

Légende
m : *mas.*
o : *ostal.*
v : *vilatge.*
† : succursale annexe, chapelle vicariale.

Le peuplement rural atteint des sommets inconnus depuis le Moyen Age. C'est vers 1860 que se situe le maximum de population, comme le montre le *Dictionnaire des lieux habités de l'Aveyron,* réalisé par Jean-Louis Dardé et publié le 14 mai 1868.

Lo Monestire		**475**	*Combèlas*	m	18	*Mas-Durand*	o	6						
Banòcres	m	19	*Font-Lobós*	o	5	*Lo Puèg*	m	12						
Botonet	m	23	*La Maison-Blanca*	o	3	*Randèines*	m	17						
Rodés		**9 311**	*Cardalhac*	o	6	*Molin de Cardalhac*	o	6	*La Ròca*	m	14			
Ambèc	m	7	*Faiet*	m	12	*Plasença*	o	3	*Sent-Martin*	o	5			
Los Atisals	m	9	*La Ginèsta*	m	4	*Pont-Vièlh*	m	42	*Sent-Sauvaire*	o	0			
Las Beças /			*La I(s)ola*	v	50	*La Prada del Borg*	o	3	*La Tocada*	m	10			
Los Beces ?	m	6	*Monplaser*	o	4	*Puèg de la Justicia*	m	29	*Tripador*	o	6			
Senta-Radegonda		**95**	*Lo Bellòt*	m	14	*Gròs*	o	7	*Recolas*	o	4			
Arsac	o	11	*Bosinhac*	v	29	*Iars*	o	20	*Sent-Ginièis*	m	9			
Arsaguet	m	24	*Briana*	m	7	*Inièiras*	†-v	97	*Tregós*	m	14			
Bajaguet	m	14	*Caumèls*	m	7	*Istornet*	v	102	*La Tricharià*	m	10			
Barraca de			*Comps*	m	7	*L'Endrevièr*	m	17						
La Fabrega		0	*La Garriga*	m	26	*Lo Perièr*	o	3						

Rodés. (Coll. S. d. L.)



Rodés en 1869

« Rodez, – ville morne, assise dans un pays austère, sous un climat revêche, avec ses maisons sinistres et louches, envahies par l'humidité, – montre, çà et là, un pignon festonné, un toit aigu surplombant en auvent, une gargouille s'élançant d'une corniche, qui arrêtent le regard mais la solitude assombrit cette cité, sur laquelle plane le lugubre souvenir du drame de Fualdès. Les rues, étroites et irrégulières, sont généralement obscures à cause des saillies que le premier étage de la plupart des maisons forme sur le rez-de-chaussée. (...)

La cathédrale, située sur le point culminant de la ville, est froide et nue, malgré l'élégance de quelques-uns de ses détails. C'est néanmoins l'édifice le plus important de la localité. (...)

L'ancienne église Saint-Etienne, transformée d'abord en boucheries, sert aujourd'hui d'asile à de petits marchands fripiers et des quatre-saisons, qui lui ont donné la physionomie morne d'une judengasse. (...)

La race minutieusement et parfois puérilement curieuse des archéologues trouvera, à l'angle de la place de l'Olmet, un hôtel de la Renaissance d'un beau caractère, dont les étages s'élèvent en encorbellement. On l'appelle, à Rodez, la maison d'Armagnac, quoiqu'elle soit postérieure à l'extinction de cette famille féodale. (...)

On verra, à côté de la maison d'Armagnac, au coin de la rue Cour-Comtal, une maison gothique, habitée par un quincailler, qui a bien son côté pittoresque. (...)

Dans la rue Saint-Roch, surgit sous forme de tour carrée, une haute construction, désignée sous le nom de "Maison des Anglais", remarquable par les curieuses fenêtres géminées du quatorzième siècle qui la décorent.

Puisque me voilà en train de faire le recensement des maisons, recommandons celle qui se trouve au coin de la place du Chapitre, à l'entrée de la rue Penevayre, à côté de la gendarmerie et en face de l'hôtel de ville, le plus laid que j'aie vu de ma vie. Elle date du quatorzième siècle. La porte ogivale est surmontée d'une galerie à arcatures trilobées, terminée à chacune de ses extrémités par un balcon circulaire en saillie, supporté par un encorbellement décoré d'élégantes moulures. Il y a, dans la cour, un puits dont la margelle polygonale se compose de dalles, sur la face extérieure, dans chacune desquelles est sculpté un bourdon de pèlerin. (...)

Il existe aussi une maison, occupée par un sabotier, que tout le monde va voir, quoiqu'elle n'ait pas de valeur architectonique ou archéologique. C'est la maison qui porte le n° 8, dans la rue des Hebdomadiers. Fualdès y fut assassiné, dans la soirée du 19 mars 1817, et le lendemain, à six heures du matin, on trouva son cadavre surnageant au-dessous de la fuite du moulin des Besses, près du pont du village de La Guioule, situé au-dessous du château des Ondes.

L'hôtel des Monnaies des comtes de Rodez était dans la rue de la Monnaie, – *de la Saounerio,* – ou fabrique de sous. J'avais lu quelque part que la maison existait encore ; mais je l'ai vainement cherchée.

Le musée installé dans le palais de justice n'est pas riche en peintures, mais il possède des objets gallo-romains, mérovingiens et gothiques. (...)

J'y ai aussi remarqué le couteau de chasse de Mandrin, dont voici l'origine. Le 26 mars 1754, jour de grande foire, à Rodez, Mandrin entra avec sa bande dans la ville, où il commanda à peu près en maître pendant vingt-quatre heures, non sans rançon, mais sans pillage. Il avait demandé l'hospitalité, la veille, au château de Bournazel. Le seigneur de Bournazel s'était exécuté de bonne grâce et avait fait bon accueil au bandit, qui remercia son hôte et le pria de recevoir, en témoignage de sa reconnaissance, le très beau couteau de chasse que tout le monde peut voir au musée de Rodez.

Dieu me préserve de parler avec irrévérence de Rodez et des Ruthénois, mais je ne cache pas que j'ai été surpris de voir, sur la place d'Armes, une



Cloquièr de Rodés, vers 1860.
(Coll. S. d. L.)

statue de Samson, – l'ennemi des Philistins, – que je ne sache pas être né à Rodez. Pourquoi l'artiste lui a-t-il donné l'attitude médiocrement héroïque et biblique d'un sommelier en train de déboucher une bouteille ? (...)

Lorsqu'on fera le tour de la ville par les boulevards qui l'entourent, on apercevra, sur les bords de l'Aveyron, les trois villages suburbains du Monastère, de La Mouline et de La Guioule, remarquables par leurs trois ponts anciens. (...)

On devra se faire désigner, auprès du Monastère, un sentier de médiocre apparence. C'est la route que suivit François Ier, venant du Puy et allant à Toulouse, pour faire son entrée solennelle à Rodez, le 24 juillet 1533, par la porte appelée depuis Viarague, *Via Regia*. Un vélocipède perfectionné, et habilement conduit par un sportsman, y passerait peut-être bien, mais jamais un huit-ressorts.

Les Romains avaient approvisionné d'eau la capitale des Ruthènes. Un aqueduc souterrain, commençant aux environs du village de Vors, portait les eaux d'une source abondante à La Boissonnade, sur un parcours de vingt-quatre kilomètres. De La Boissonnade à Malan, l'aqueduc se continuait pendant 800 mètres et de Malan à Rodez une conduite forcée métallique élevait les eaux de 130 mètres au-dessus du niveau de l'Aveyron, par le moyen de siphons en plomb juxtaposés. La ville, privée d'eau potable pendant bien des siècles, a été obligée d'utiliser les anciens travaux des Romains pour s'en procurer, et ne jouit de cet avantage que depuis dix ans environ. » (Extr. de *Les merveilles du Grand Central,* 1869)

Lo cardinal **Bourret (1827-1896)**

« Comme les séminaristes la veille [le mercredi 13 décembre 1871], les Ruthénois trouvent leur évêque bien amaigri. Durant le court trajet de la cathédrale à l'évêché, au milieu d'un flot humain qui le presse, Ernest Bourret entend dans la langue du terroir des réflexions à ce sujet. Amusé, l'esprit vif et primesautier du prélat se plaît de répondre dans le même langage "qu'il saura grossir ce qu'il faudra pour durer longtemps". Le contentement populaire est à son comble. Leur évêque comprend et parle leur langue. (...)

Le dimanche suivant [17 décembre 1871], dans toutes les églises du diocèse, est lu le premier mandement de l'évêque. (...)

Ce long mandement contient de nombreuses phrases qui font choc et que beaucoup de bons curés aveyronnais pro-monarchistes se plaisent à marteler à l'intention de leurs ouailles : "Elle n'est pas à l'aise, la France, dans cet habit de jacobine qu'on lui a taillé et cette torche de bacchante qu'on lui a mise à la main lui sied mal. Notre pauvre patrie est irrémédiablement perdue, elle tombera d'abîme en abîme, jusqu'au jour où l'ennemi reparaissant sur son sol appauvri, et ses enfants s'entre-déchirant de nouveau dans les fureurs de l'anarchie, nous serons frappés pour la dernière fois". Sur le plan social, rien de hardi. Tout au contraire. "La propriété est avilie. Sous le coup de menaces permanentes et d'une vaste expropriation sociale, elle est violée et attaquée par toutes sortes de moyens qui la démolissent par parcelles, jusqu'à ce qu'elle soit ruinée tout à fait. En toute licence, les réunions, les clubs, les grèves, les coalitions, les solidarités, les complots, les conspirations, rien ne manque, tout est organisé. A quoi veut-on aboutir ? Au mal !" Cet humaniste et ce terrien aisé qui s'est toujours désintéressé de la réflexion sociale a su trouver les mots pour plaire à la quasi-majorité de ses diocésains : clergé fermé aux problèmes sociaux, notables, ruraux d'esprit conservateur, mais ouvre encore un peu plus le fossé avec bien d'éléments ouvriers en recherche syndicale ou politique de Decazeville ou Millau. Cette lettre, tout à fait dans le goût de l'époque et qui, en bien des endroits ne manque pas de nerf, est fort appréciée en général dans tous les milieux religieux du diocèse et aussi dans les sphères politiques conservatrices. Le maire de Rodez trouve là "un tableau saisissant, éloquent, malheureusement triste de la désorganisation contemporaine de notre société". » (Extr. de "Le cardinal Bourret", d'après André Maury, dans *RR,* 1974)

Cuols blancs e cuols roges

Sous la IIIe République, le *Roergue* et sa capitale *Rodés* n'échappèrent pas aux affrontements politiques entre conservateurs et républicains.

Rodés

« "L'enseignement laïque et l'enseignement confessionnel sont à l'état de guerre ouverte et sans merci, il faudra que l'un des deux disparaisse de ce pays. A Rodez l'insurrection de certaines congrégations contre les lois de l'Etat a été audacieuse, sécularisation factice, organisation de l'enseignement secondaire concurrent du lycée, rassemblement de congrés soi-disant catholiques, manifestations de toutes sortes...". Qui s'exprime en ces termes ? Le maire de Rodez, Louis Lacombe, violemment mis en cause en 1909 à propos du "Vol de l'Institution Saint-Joseph de Rodez". Le tract de l'Association des familles que préside le docteur Bonnefous parle de "spoliation". Appartenant aux frères des écoles chrétiennes, les immeubles ont été mis en vente et acquis le 1er avril par l'Association des familles. Or la municipalité a mis la surenchère, et, le 6 mai, pour 241 200 francs, est parvenue à acquérir chapelle et locaux qui "deviendront Maison du peuple, Bourse du travail et salles de réunions de sociétés". Ce que dénonce avec une "douloureuse et légitime émotion" l'Association fondée en 1904 pour assurer avec un personnel nouveau la continuation du pensionnat jusqu'alors dirigé par les frères (chassés de France par le gouvernement F. Combes).

L'Association des familles et aussi l'Association amicale des anciens élèves que préside l'imprimeur-éditeur E. Carrère protestent "contre le but poursuivi et officiellement avoué, qui est la destruction d'un établissement secondaire libre, particulièrement florissant", où, depuis cinquante ans, "des milliers d'enfants du peuple" ont reçu, sous la direction "de maîtres dévoués et admirables", une instruction qui leur a permis de se répartir dans les diverses branches de l'activité humaine : industrie, commerce, agriculture, professions libérales... Elles rassurent les pères et mères de famille : "quoi qu'il advienne... l'Institution Saint-Joseph continuera à fonctionner comme par le passé".

Depuis la dissolution du Conseil municipal le 4 avril 1886, les Rouges, c'est-à-dire les radicaux, se sont imposés à Rodez dans une lutte acharnée qui permit à Louis Lacombe, ancien élève des frères et des jésuites, de l'emporter sur son propre frère le sénateur Eugène Lacombe, de rester maire jusqu'en 1925, et d'interdire les processions. Dès lors ce fut la guerre et, du côté de l'Eglise, la défense religieuse, plus que jamais fut à l'ordre du jour. (...)

La résistance des catholiques du Rouergue et de Rodez fut très vigoureuse et jalonnée de reconquêtes partielles. Dès 1906, Louis Lacombe perd son siège de député, abandonné d'une partie des électeurs que la Séparation et les Inventaires ont troublés, alors que la persécution combiste stimule les énergies catholiques. J. Monsservin lui succède. » (Extr. de "Ville catholique ou anticléricale ?", par Gérard Cholvy, dans *Histoire de Rodez,* 1981)

Lo bolangisme (1886-1889)

« *"Digas, de qu'es oquouo qu'opèlou lou boulangisme ? Y coumprene pas res."* (...) Andrieu répond de sa voix tranquille : "*Bous ou baou esplica. Tenès, bezès obal dins l'Oboirou d'houomes que ou los combos dins l'aio. Ou frech : tremblou et comt lèbo lous uèls, besou omoun, oqui ount sen, sur lou Mountil, d'autres houomes que se soulelhou. Olaro, lous que soun ol founs, dins l'aio, boudriou prene lo plasso d'oquels que se caouffou. Oquoy oquo qu'opèlo lou boulangisme. Obès coumpres ?*" » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR,* 1948, graphie francisée)

"La femna del Diables"

Antoinette Durand de Gros (1864-1924), la fameuse citoyenne Sorgue, fut une ardente militante de la révolution socialiste.

« Toute sa vie, elle resta hantée par le souci constant de se pencher sur les misères humaines qu'avait engendrées la société industrielle du XIXe siècle. La suivre dans ses pérégrinations, tantôt à Paris, tantôt à Londres ou à Lisbonne, représente un véritable jeu de pistes. Déjà, durant sa jeunesse dans la région d'Arsac et de Rodez, elle avait acquis une réputation de grande générosité. On pouvait la voir à cheval, parmi les paysans ou dans les mines du bassin de Decazeville, distribuant argent et vertus révolutionnaires.

Le 12 février [1885], à Nice, elle s'offrit un court instant de répit en épousant le journaliste Cauvin, malgré le désaccord de son père. Le ménage connaîtra alors la misère ; parti un temps en Amérique du Sud pour fonder une colonie anarchiste, le couple revint à Paris pour se séparer en bons termes. Tour à tour actrice puis journaliste au *Journal des Débats,* d'où elle fut licenciée en 1893 pour des articles jugés trop socialistes, elle était devenue pour tous ses amis, la citoyenne Sorgue, anagramme du mot Gros avec l'adjonction de deux lettres. Collaboratrice à la *Petite République,* au *Petit Sou* et à tous les organes socialistes, elle acquit rapidement la réputation d'une propagandiste hors du commun, se signalant toujours par des prises de position courageuses et révolutionnaires lors des grèves et meetings qui secouaient l'Europe industrielle. En Aveyron, où elle revenait souvent, elle apporta son soutien aux cabanières de Roquefort et aux mineurs de Decazeville. Portant un foulard écarlate sur une robe noire rehaussée de rouge, elle ne passait pas inaperçue à l'hôtel Biney où elle descendait lors de ses retours à Rodez. Les paysans de la région d'Arsac l'avaient d'ailleurs surnommée la "*fenno del diaplès*".

Ailleurs, les leaders socialistes recherchaient souvent son concours pour assurer les meetings : Ramsay Mc Donald, Havelock Wilson et même Mussolini, dans sa période socialiste, écoutèrent cette écorchée vive qui ne put jamais se résoudre à la domination des classes riches.

C'est en Italie qu'elle participa le plus activement au grand mouvement social qui secouait la région de Parme. De villages en villages, elle haranguait la foule. En tête de tous les défilés, elle finit par se faire arrêter puis incarcérer ; accusée d'excitation au régicide, il fallut une campagne de presse de tous les mouvements sociaux pour la faire libérer. Condamnée à deux mois de régime cellulaire, elle fut raccompagnée par les autorités italiennes à la frontière française, non sans avoir traité le chef des socialistes italiens, Bénito Mussolini, de pleutre : "Un instant avant que je fusse arrêtée, il était à mes côtés mais comme le danger devenait grave, il avait prudemment pris le large."

Rien ne pouvait arrêter sa passion révolutionnaire : occupation en 1905, avec 10 000 sans-travail, des terrains communaux situés à Londres ; manifestation contre la condamnation de Ferrer en Espagne ; déléguée de la Fédération des dockers français ; créatrice, avec Wilson, d'une Fédération des transports.

Sa vie austère (végétarienne, ne mangeant pas d'œufs et ne buvant pas d'alcool) l'amenait partout là où une étincelle de révoltes pouvait s'allumer.

Joseph-Pierre Durand de Gros (?) et Antoinette Cauvin, dite la citoyenne Sorgue, sa fille. *(Coll. et id. R. Y.)*





Rodés, glèisa del Sacré-Cœur, vers 1898. *(Coll. S. d. L.)*

En Ecosse, lors d'une grève internationale, puis à Lisbonne où elle est déléguée pour l'organisation et la sauvegarde de la paix. Elle fit d'ailleurs scandale, refusant de se lever à l'entrée du roi. Elle ne dût de ne pas être emprisonnée qu'à l'intervention des mouvements ouvriers. Quelques mois avant la déclaration de la guerre, elle fut envoyée par le gouvernement français pour parler à Ramsay Mc Donald de l'enjeu de la bataille qui allait s'engager ; elle fut aussi chargée d'aller expliquer aux syndicalistes et socialistes italiens l'importance de l'engagement de l'Italie auprès de la France.

Agée de 54 ans à la fin de la Première Guerre Mondiale, elle abandonna un peu de sa foi révolutionnaire pour revenir, comme l'avait fait son père, à Arsac, où elle essaya de mettre en pratique ses généreuses pensées. En vain puisque le domaine d'Arsac périclita rapidement. A cet égard, Antoinette Cauvin n'avait pas la même fibre agricole que son grand-père, même si elle en conservait les principes. Ainsi, elle avait instauré la journée de 8 heures pour tous les ouvriers agricoles, qui se pressaient évidemment pour être embauchés. La révolution russe fut loin de l'enthousiasmer ; elle y voyait même une lamentable caricature de la libération du peuple. Fatiguée, les traits fanés et le corps épaissi, elle décéda subitement, le 7 février 1924, dans une chambre du Bonninghton Hotel Southampton Row WC à Londres, à l'âge de 60 ans. Sa mort fit peu de bruit et seulement quelques journaux lui consacrèrent un article, digne de sa vie exemplaire de militante. Ainsi ce journal anglais : "Tous s'accordent à considérer "Madame Sorgue" comme une personnalité "frappante" et qui a fortement excité la curiosité, sympathique ou amusée, d'un large public anglais."

Trois jours après, le *Journal de l'Aveyron* fit paraître l'article suivant : "Notre compatriote est morte subitement à l'étranger, sans famille, loin de son pays et de ses amis. Je laisse à d'autres le soin de critiquer sa vie, de blâmer la violence de ses gestes révolutionnaires et l'interprétation de ses théories sociales. Devant son cercueil, je ne veux rappeler que le généreux désintéressement de son rêve et les inquiètes aspirations de son esprit. Ils contrastent avec l'égoïsme brutal et le mercantilisme vulgaire de l'époque où nous vivons. Ils suffisent pour lui mériter le respectueux souvenir de ses compatriotes." » (Extr. de *Sainte-Radegonde et Inières en Rouergue*, d'après Jean-Michel Cosson, 1991)

Rodés, visite d'Emile Maruéjouls à l'occasion de l'inauguration du viaduc du Viaur, 1902. *(Coll. S. d. L.)*



Los foraniats

Le surpeuplement rural, le progrès technique, l'évolution des mentalités, la politique nationaliste et coloniale favorisent l'émigration des Rouergats. Les expatriés, par les liens qu'ils conservent avec leurs parents et leurs amis, constituent pour leur terre natale une sorte de fenêtre ouverte sur un monde différent et lointain.

Beaucoup d'enfants du *Roergue,* pays de familles nombreuses et terre de vocations, deviennent missionnaires outre-mer, certains se font soldats, souvent malgré eux ; mais la majorité des émigrés part gagner sa vie dans les fermes et les villes du *País bas,* à *París,* aux Amériques (1) ou dans les colonies.



Vendémias de la familha Romieu *a Sent-Jan de La Blaquièira (34) a-n-acò de* Nouguier. On reconnaîtra : Yvette Romieu (à droite), M. Nouguier (à gauche), Irène Meillac (à droite, *sul carri)* et Mlle Nouguier *(en naut). (Coll. et id. R. Y.)*

Los missionaris

L'élan missionnaire des Rouergats s'inscrit dans une longue tradition de ferveur dont les témoignages sont nombreux en Aveyron.

Lo Laòs

Né à *Rodés* le 16 février 1856, le père Auguste Séguret sera martyrisé au Laos en 1884. Voici quelques extraits de ses correspondances :

« "[Le Laos] c'est une série continuelle de montagnes peu élevées à la vérité, mais succédant une à l'autre sans fin, et coupées çà et là et dans toutes les directions par des torrents ou des rivières, ce qui rend la circulation difficile pour ne pas dire impossible ; il faut escalader la montagne, la redescendre sur le versant opposé, traverser le torrent et recommencer sur l'autre rive la même opération.

Pour faire une journée de marche, il faut souvent traverser jusqu'à vingt fois la même rivière qui par des détours les plus capricieux se trouve toujours sur les pas.

D'ailleurs pas de chemins. Pour aller de village en village, pour transporter les marchandises, on n'en a pas d'autres que les rivières que l'on monte ou que l'on descend sur des légers canots ; heureux encore quand il ne faut pas s'atteler soi-même au canot et le tirer sur le rivage, soit pour résister au courant, soit pour vaincre les herbes parasites qui l'empêchent de voguer à son aise.

Hors des rivières, il n'y a que la forêt, avec quelquefois un sentier imperceptible que l'œil sagace du "sauvage" peut seul la plupart du temps distinguer, sinon il faut se frayer une route à travers les herbes hautes qui poussent partout avec une luxuriante végétation. Le pays est humide, malsain, peu fécond, inculte d'ailleurs. En dehors du bas des montagnes que le Laotien travaille avec paresse pour y semer un peu de riz, ce ne sont partout que de grandes forêts vierges, habitées seulement par les bêtes fauves, surtout le tigre qui est le roi de ces lieux solitaires. Aussi, ce vaste pays est très peu peuplé. Pas de village considérable ; çà et là, seulement quelques pauvres maisons cachées au pied des montagnes, sous le feuillage.

Bien que tributaire, le Laotien jouit dans ses montagnes d'une entière autonomie. Il est soumis à une sorte de régime féodal. Le pays est divisé en tribus : chaque tribu a pour la gouverner un Seigneur assez indépendant, dont la dignité est héréditaire. Il juge les procès, punit les coupables, veille à l'observation des lois particulières à la tribu. Les habitants lui doivent respect et obéissance ; à eux de construire sa maison, de labourer ses champs.

Les "sauvages" du Laos sont bons et pacifiques par nature. Il y a bien de tribu à tribu, des jalousies qui se traduisent parfois par des guerres d'extermination ; mais il existe d'ordinaire entre eux, surtout parmi les sujets de la même tribu, une vie d'union, de concorde qui les prépare facilement à la pratique de la charité chrétienne ; ils s'entraident mutuellement, s'unissent pour leurs travaux et se prêtent un commun concours dans les circonstances difficiles. (...)

(1) ***L'America***

« M. Bayol est né à Piguë dans une famille venue de Rodez il y a plus d'un demi-siècle. Il est sénateur d'Argentine en qualité de représentant de la province de Santa-Fé. Ses fonctions un peu analogues à celles de nos conseillers du commerce extérieur lui imposent de fréquents déplacements dans le monde entier. » (Extr. de "Aveyronnais en Amérique", par J. Touzery, dans ***RR***, 1961)

« Mon père était né en Amérique, mais de parents français, ruthénois. Le grand-père était d'Inières. La sœur du grand-père y était d'abord allée. Puis le grand-père d'Inières y est allé. Il parlait patois alors il n'avait appris qu'un seul mot pour les chevaux : get out ! Mais, un beau jour, leur mère est décédée ou elle a été très mal. Alors leur père, d'Inières, leur a écrit de venir, qu'il ne pouvait pas s'occuper de la grand-mère. Ils avaient un hôtel qui marchait à New-York. Plus tard, ils sont venus chercher le grand-père d'Inières. Il est parti mais il ne voulait pas le dire à ses copains. Il a mis la malle sur la diligence mais il est parti à pied à Rodez, pour ne pas faire voir qu'il partait. Il est parti en Amérique mais il avait fait jurer à ses enfants qu'il n'y laisserait pas ses os, qu'il faudrait le ramener. Quand il a eu 88 ans, il leur a dit : "Moi, mes enfants, il n'y a rien à faire, il faut rentrer." Alors, mon grand-père a tenu parole, il est rentré et c'est là qu'il a monté son entreprise de négociant en vin. Au début, il l'avait sur la place du Bourg. Mais la tante était restée en Amérique. Elle a appelé mes parents qui n'ont pris que mon frère. Moi, je suis restée avec les grands-parents Robert. La grand-mère, ils n'avaient que cette fille, s'ils leur avaient pris les deux enfants, ils tuaient tout le monde ! Seulement, en 1933, là-bas, c'était la catastrophe. La tante, qui avait travaillé toute sa vie, a dit : "On va attendre que ça passe..." Ma mère est revenue avec mon frère, pour ma communion en 1934, puis elle est repartie. Mon père n'était pas venu. Ils sont revenus tous en 1939 mais la tante est décédée, il a fallu repartir. Puis il y a eu la guerre et ils ne sont revenus, finalement, qu'après la Libération. » (H. A.-M.)

[En octobre 1881, Auguste Séguret se met en marche pour Ban-Kieng.]

"Je n'avais rien à porter, écrivait-il bientôt à sa mère, si ce n'est ma petite personne ; je trouvais cependant que le chemin n'était pas des plus commodes surtout lorsqu'il a fallu patauger dans le torrent pendant plus de trois heures. Vous auriez ri alors, si vous aviez pu me voir... Mon confrère, normand d'origine, qui est chez les "sauvages" depuis bientôt deux ans, marchait lui, lestement et sans gêne. Il fredonnait parfois : "J'irai revoir ma Normandie, c'est le pays qui m'a donné le jour". Pour moi, je tâchais de le suivre de mon mieux, chantant aussi, quand le chemin n'était pas trop mauvais : *"Cinq sous coustabou"*, etc. Mais j'avoue que je n'ai pas chanté longtemps, j'avais autre chose à faire. Je n'ai guère vu non plus le pays ; mes yeux étaient continuellement fixés à terre pour chercher l'endroit le plus commode et le moins glissant pour mes pieds encore novices".

C'est le 10 novembre 1881 que le père Séguret est arrivé [en compagnie du père Pinabel] sur son nouveau terrain de mission [où leur est réservée la plus belle maison de Ban-Kieng] :

"Un vaste hangar, élevé comme toutes les maisons annamites et laotiennes de deux mètres au-dessus du sol pour éviter l'humidité, fermé par des claies mal ajustées qui laissent passer le jour à volonté ; pour parquet, un assemblage informe de mauvaises planches à travers lesquelles le pied peut s'engager à tout moment, et qui cachent à peine les buffles, vaches, cochons qui logent pêle-mêle au-dessous. Enfin au milieu, un foyer primitif d'où s'élève, sans être emprisonnée une fumée qui se promène là où elle veut et qui sort là où elle peut. Telle est l'habitation des deux missionnaires de Ban-Kieng." (...)

C'est le 9 janvier [1884] à la nuit, que les deux missionnaires, [le père Séguret et le père Antoine, un autre missionnaire originaire des Vosges] avec quelques-uns de leurs auxiliaires annamites offrirent à Dieu le sacrifice sanglant de leur vie.

Les détails sur les circonstances de ce massacre sont loin d'être précis et concordants. Dans sa relation *[A la conquête du Chau-Laos]*, J. B. Degeorges qui a mené une enquête sérieuse écrit à ce sujet : "Dans leur sinistre besogne de Ban-Xang, les pirates ont-ils simplement mis à mort leurs victimes ou bien leur ont-ils infligé des supplices avant de les faire mourir ? D'après le récit d'un catéchiste échappé au carnage, les deux missionnaires, voyant arriver le danger, adressèrent quelques exhortations à leur entourage et lui donnèrent la suprême absolution, puis s'embrassèrent tendrement pour la dernière fois. Quelques instants après, leurs têtes roulaient sous le fer des bourreaux qui ensuite s'acharnèrent sur leurs corps".

En 1895, M. Cuvelier, inspecteur de la Garde indigène, venu à Muong-Deng enquêter après la mort d'un autre missionnaire, écrivait au Résident de France à Thanh-Hoa, à la date du 22 juin : "J'ai l'honneur de vous transmettre quelques renseignements que j'ai pu recueillir relativement à l'assassinat de deux missionnaires massacrés dans la région de Yen-Khuong (Muong-Deng) en 1884. L'assassinat a été commis à Ban-Xang vers 7 heures du soir. Le père Antoine tué le premier a eu les mains coupées, mais n'a pas été mutilé. Le père Séguret, pris vivant, a été martyrisé, la peau lui a été enlevée par lanières. Les deux têtes coupées ont été enterrées près de la mission qui a été pillée, puis incendiée. Les auteurs de ce crime sont des Chinois alors stationnés sur le territoire de Hien-Phan, mais ils avaient pour complices des notables de Yen-Khuong". (...)

"J'arrivai [dit J. B. Degeorges] à Ban-Xang deux jours après le massacre et trouvai les corps de deux Pères décapités et attachés aux colonnes de ma maison. Celui du P. Séguret était revêtu d'une soutane, celui du P. Antoine d'un habit blanc. Le père Séguret avait reçu plusieurs coups de couteau sur le revers de la main droite qui était presque tranchée. Quant au P. Antoine, il avait la main gauche tailladée extérieurement, tandis que sa main droite était intacte. C'est probablement parce qu'ils se débattaient, pour leur faire lâcher prise, que les brigands les frappèrent ainsi. J'ai enseveli leurs corps à quelques distances du village." » (Extr. de *Témoins au prix de leur vie*, d'après Gaston Alary)

Los Parisencs

D'abord porteurs d'eau ou frotteurs de parquets, les Rouergats de *París* sont devenus *carbonièrs*, limonadiers, allumeurs de réverbères, nourrisseurs ou cochers.

« Mes grands-parents paternels étaient restés des années à Paris. Mon grand-père était parti bougnat, vers 1900, puis il a eu plusieurs cafés à Paris. Après, ils ont monté un café avenue Durand de Gros, vers 1925. » (B. R.)

« Quand je suis né, mes parents tenaient un café à Paris. Après, vers 1925, ils sont venus ici faire les paysans. Ils étaient originaires de Vimenet. » (J. M.)

« A l'epòca, mos parents èran a París, tenián un comèrce. Tornèron après la guèrra. Ma maire venguèt a la campanha a trenta-tres ans. Es nascuda a París. Alara, pas d'ai(g)a, pas d'electricitat... Vos dise pas qu'aquò... Sos parents èran nascuts a L'Estrada, a costat de Castelnau de Mandalhas. A l'epòca, quand èran un pauc bèlses, montavan a París far carbonièrs. Mes frères sont nés à Paris et ont été élevés à côté de Saint-Chély d'Aubrac, par une dame. Nous avons été neuf enfants. » (D. M.)



1



2

Lo trenh Bonnet

« Paris, le 26 février 1911

Chère sœur,

Tu as dû recevoir une lettre de Gabrielle te demandant si tu voudrais nous garder notre fille. J'avais tout d'abord eu l'intention de l'envoyer avec Gabrielle passer quelques mois chez nous, ensuite nous serions venus la chercher ; mais après avoir bien réfléchi j'ai pensé qu'il serait préférable si tu voulais nous la garder de te la laisser jusqu'à ce qu'elle soit assez grande pour la mettre à l'école maternelle. Je te donnerai quarante francs par mois, tu en parleras à Henri et tu me répondras ce que tu auras décidé. Elle commence à donner moins de peine, j'espère qu'elle marchera de bonne heure car elle a l'air très forte. Malheureusement à Paris il nous est difficile d'avoir du bon lait et ce qui manque surtout aux enfants c'est le bon air, aussi ils s'anémient facilement. De plus, Gabrielle resterait bien, seulement je ne peux guère lui donner autant qu'elle pourrait gagner, ce n'est guère son avantage de rester avec moi quoique jamais elle ne m'ait rien dit à ce sujet et pour te le dire franchement je crains fort que nous ne puissions pas toujours nous entendre. Tu sais qu'elle a un caractère un peu bizarre, aussi j'aime autant qu'elle cherche une place où elle fera ce qu'elle voudra plutôt que de m'exposer à me brouiller avec elle.

Si tu acceptes, Gabrielle pourrait te l'amener ou même si tu veux profiter de l'occasion pour voir Paris je te paierai le voyage en train Bonnet pour que tu viennes la chercher. Gabrielle a toujours l'intention de venir passer une quinzaine de jours au pays mais l'un n'empêcherait pas l'autre, vous pourriez repartir ensemble, de cette façon vous pourriez aussi emmener son lit, sa voiture et sa chaise, le tout constituant des bagages trop lourds pour un voyageur. A part ça, cela va à peu près. Nous sommes tous en bonne santé, j'espère que vous êtes de même. Bien des choses à Henri et embrasse pour nous la petite Henriette.

A bientôt de tes nouvelles. [Signé :] Elie. » *(Doc. G. H.)*

1. - *París.* Assis, à gauche : Marcel Jarrousse. *(Coll. et id. J. M.)*
2. - A gauche : Anna Bonnet née Anglade et Antonin Bonnet *(amb lo can dins la man). (Coll. et id. A. Y.)*

Lo Barri de Rodés

« Ces pauvres petits trains à vapeur se traînaient à 50 kilomètres à l'heure pendant des journées ou des nuits interminables. On en sortait brisé, moulu, poussiéreux, noir de charbon ; et que cela coûtait cher ! 33 francs en IIIe classe, quatre journées du traitement de mon père, qui, heureusement, profitait une fois par an d'un "permis de demi-place" ; mon frère et moi, également, ne payâmes que demi-place tant que nous n'eûmes pas sept ans. Car, de ma naissance en 1890 jusqu'à 1898, on nous amena, je crois, tous les ans à Rodez, ou plûtot au Faubourg ; je puis me considérer comme un enfant du Faubourg ; ces enfants pour lesquels, nous raconte M. Henri Bousquet, "ceux de la cathédrale" et "ceux de Saint-Amans" avaient une si piètre estime ; au point d'ignorer leur existence. Mais suis-je véritablement un enfant du Faubourg ? N'y constituions-nous pas plutôt, mon frère, plus jeune que moi d'un an et demi, et moi, un îlot isolé de deux "Parisiens" ? Ou alors, pourquoi, un certain jour, nous serions-nous jetés brusquement, sauvagement, après nous être concertés un instant, sur un vrai enfant du Faubourg contre lequel nous avions je ne sais quel grief ? Un militaire du 81e, un musicien, qui prenaît le frais assis sur un arbre abattu, dut l'ôter de nos mains pas très dangereuses. Au Faubourg je ne connaissais d'ailleurs pas d'autre nom ; c'est avec surprise que j'ai su bien plus tard qu'il s'appelait l'avenue Tarayre, et qui était ce Tarayre ; mais autour de moi je devais déjà l'entendre nommer *lou barri*. » (Extr. de "Rodez vu par un petit Parisien vers 1895", par Georges Connes, dans *RR*, 1954)



1


2



3

1. - *París*. Avec le nœud-papillon : Marcel Jarrousse. *(Coll. et id. J. M.)*
2. - *Rodés*, banquet d'émigrés aveyronnais à *París* dans l'hôtel Broussy, *7-9 d'agòst de 1937*. *(Coll. S. d. L. ; fds. N. P.)*
3. - *Rodés*, inauguration du buste de Blazi Bou, dit Le Bon *(Rodés* 1778-Versailles 1846). *(Coll. et id. M. M.)*

Lo temps dels felibres

Au XIXe, on redécouvre la civilisation romane et occitane des *trobadors*. En 1904, Frédéric Mistral, fondateur du Félibrige, se verra décerné le prix Nobel de littérature pour son œuvre en occitan de Provence.

François Naujac (1829-1912)

« François Naujac naquit à Rodez le 17 janvier 1829. Il était fils de Joseph Naujac, cultivateur, et de Marianne Burg.

Il exerça presque jusqu'à la fin de sa vie la profession de comptable aux mines de Gages. (...)

Il mourut à Rodez, 33 rue de L'Embergue, à la fin de décembre 1912. "D'une courtoisie et d'une politesse digne d'un gentilhomme d'autrefois, ce bon vieillard était aussi d'une foi profonde" lit-on dans la presse à cette occasion.

François Naujac s'est fait connaître comme poète de langue française et surtout de langue d'oc. Il fut mainteneur du Félibrige. Son œuvre éparse paraît surtout abondante entre 1903 et 1912 : *A Monsieur l'abbé Bessou* (1903), *Lou Potuès de soun ormona, la confessiu d'une meneto, l'Escumoduiro d'une lochieiro ; los Abeillos* (1907) ; *Lous omes de bues ; Bess et prestaires ; Os omichs de Milhau* (1908) ; *l'Oremus de la gouvernanto ;* poésie à l'honneur de Mistral ; Hommage à Claude Peyrot (1901) ; *Uno countroportido* (1910) ; *un mondomen mal interpretat,* etc. Cette œuvre est dispersée dans de nombreuses publications. » (Extr. de "Galerie aveyronnaise", par Jean Delmas, dans *Vivre en Rouergue,* 1993)

Louis Lacout (1881-1952)

« Marius Lacout, dit Louis Lacout, fils de Louis-Augustin Lacout, cordonnier, et de Marie-Rosalie Germaine Rouquette, naquit 27, rue Béteille, au Faubourg de Rodez, le 19 décembre 1881. Les Lacout étaient originaires de Maleville et de Drulhe. A plusieurs reprises, il a chanté ce *Barri,* dont la population formait une grande famille et dont la devise était l'amitié : *"Barri, ont se culis lo biais cortés, ont se complais l'ama tranquila"*. Sa jeunesse se passa autour du vieux bassin, surmonté d'une Marianne, qui servait alors d'unique monument : fêtes, batailles d'enfants, bruits, rires...

A quatorze ans, il fit le choix du métier de serrurier et il commença un tour de France qui le mena à Paris, où il fut tenté de s'établir :

"Un besonh de saber vos possa a tot moment
De corre lo païs..."

Mais par fidélité à sa ville natale, il interrompit son parcours et s'établit au Faubourg. Il a laissé un récit romancé, inachevé et inédit, de son tour de France. Il épousa en 1904, à Saint-Salvadou, Marie-Caroline Bourdoncle.

Lacout fut un remarquable artisan [serrurier]. (...)

Sa forge, semblable à celle d'un village, était un lieu de rendez-vous. Henri Bousquet, Marc Robert, Maurice Fenaille, Bellouvet, le chanoine Vaylet, Tristan Richard, Paul Bugard, Emile Galtier, Enée Bouloc, l'abbé Bion aimaient y faire halte et contempler un travail qui ressemblait à une prière. (...)

Le soir, après le travail de la forge, Louis Lacout écrivait des poésies en langue d'oc, qu'il confiait à ses amis du *Grelh roergàs.* (...)

Il est mort à Rodez, le 23 juillet 1952. » (Extr. de "Galerie aveyronnaise", par Jean Delmas, dans *Vivre en Rouergue,* 1995)

Lou qué rougis dé so lengo moïralo
« Lou qué rougis dé so lengo moïralo
Rénégo leù soun mas et soun oustal.
Enoïra-bous jous lo peyro toumbalo,
Amos dés bieils, et poussas un cridal !

Boulen gorda countro lo Mouort, pécaïré,
Lo fé, l'omour, lo glorio d'un poïs.
Soulelh dé Dius orbouro toun ésclaïre
Faï nous ol cur lou song bou qué boulis. »

Sé poudio los rébiscoula
« Oun sou los mos qué nous quillérou
Nouostre clouquié tout plé dé gracio ?
Oquélos mos qué nous birérou
Lo bieilho tour sus cado facio !

Sé poudio los rébiscoula,
Sur élos poùzorio mos pouotos.
Sou mouortos los mos qu'où moulla
Lous orceùs et los orchibouoltos.

Sobioù bouléga lou mortel
Et fosquérou per nouostro terro
Quicouon dé poulit et noubel :
Uno cothédralo dé peyro.

Fosquérou lo poulido tour
Touto pimpado dé dentélo,
Oquel naù clouquié plé dé flours
Ton poulit qu'uno doumoïzélo.

Oquélos mos dé trimodou
Obioù dé régos rébéludos,
Més sobioù fa douçomentou
Per toilha lo gulho pounchudo,

Per fa los flous dé creissélou
E lo fino fueilho d'ocantho,
Per fa los testos d'ongélous
Et lous traits dé lo Bierjo santo.

Mos d'oubries sés uno loïssou,
Per nouostré siècle, de crézenso,
Couneissias pas lo mal-foïssou,
Couneïssias lo santo boïlenso.

Per nautrés, fosquérés lo tour,
Mos d'oubriés toutos rébéludos,
Combiérés en poulido flour
Dé peinos qué sou pas perdudos.

Sé poudio bous rébiscoula,
Sur bautros pouzorio mos pouotos
Son mouortos los mos qu'on moulla
Per nouostrés huels los archibouoltos.

Més lou clouquié, dins lou grond jour
Es lo giganto sinnoturo
D'un siéclé dé goust et d'omour
Et de bibento orchitecturo. »

Douço bilo maïré
« Douço bilo maïré,
O tus mos consous !
Roudéz moun esclaïre,
O tus mous poutous !

Semblos uno oïmado
As uels plés d'omour.
Moun âmo enfioucado
T'oïmoro toujours.

Toun pauré troubaïre
Serco dins soun ouort
Qu'uno flour, pécaïre !
Oufriro soun cor.

Escouto, m'omigo !
Lou cur qu'és emprés
Aïmo sons entrigo :
Bibo moun Roudéz ! » (Extr. de *Douço bilo maïre...,* par Louis Lacout, 1975, graphie francisée)

Lo canonge Vailet (1845-1936)

« De tous les aumôniers du lycée que j'ai connus, c'est l'abbé Vaylet qui occupe la première place dans mes souvenirs. Il a charmé tous ses élèves par sa bonté, sa finesse, son intelligence. Il me rappelait un peu son contemporain l'incomparable abbé Bessou, la gloire la plus pure, avec celle d'Henri Mouly, de notre littérature rouergate.

J'avais connu Vaylet par mon frère Maurice, qui était son médecin. Né à La Terrisse, il appartenait à cette forte race montagnarde qui devient facilement centenaire. Il habitait près du square Monteil un fort agréable rez-de-chaussée, où je le visitais souvent. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1949)

Henri Bousquet (1865-1953)

« Dans le domaine de l'histoire comme dans celui de la linguistique, il avait formé de vastes projets. Il aurait souhaité de constituer chez nous une équipe de vingt chartistes, exclusivement occupés à publier dans leur intégralité nos innombrables registres notulaires du Moyen Age. L'entreprise eût duré près d'un quart de siècle et exigé des crédits de plusieurs millions. Cette perspective ne l'effrayait nullement. Il en parlait avec la maîtrise d'un esprit accoutumé aux conceptions de la plus large envergure, ajoutant qu'au terme d'un pareil effort, les éléments seraient prêts pour l'établissement de notre histoire définitive. Faut-il taxer d'utopie ou de chimère une telle vision d'avenir ?

Il s'intéressait beaucoup aussi au sort de notre vieille langue occitane et, durant de longues années, au cours de ses dépouillements de milliers de chartes, il ne cessa d'accumuler les notes de la plus précieuse information et de relever des mots oubliés ou perdus, avec l'indication exacte de leur source. Lors du congrès du collège d'Occitanie, tenu à Rodez en 1942, il précisa sa pensée à cet égard et montra la nécessité d'établir ce vaste lexique qui nous manque et qu'il appelait de ses vœux : "Je rêve, disait-il, d'un grand dictionnaire de dialecte romano-rouergat, une sorte de *Thesaurus* ou de *Glossarium* à la Du Cange, conforme aux règles les plus sévères de la philologie et de la science étymologique". Et il développait ses vues avec une parfaite maîtrise du sujet et un rare esprit critique. Il n'aura pas eu le temps de voir son rêve se réaliser ni même s'ébaucher, mais il a semé l'idée d'une grande œuvre et il laisse, avec ses milliers de fiches linguistiques, des éléments précieux de départ pour ce monument qui pourrait dépasser quelque jour le *Lexique* de Raynouard et le *Dictionnaire* de Lévy. » (Extr. de "Henri Bousquet", par B. Combes de Patris, dans *RR*, 1953)

Adrien Vézinhet (1912-1984)

« Adrien Vézinhet est né le 27 avril 1912 à Sainte-Radegonde, dans une famille issue du monde rural.

Il fut professeur de lettres de quatrième puis de seconde au lycée Foch, de Rodez, de 1937 à 1946, et devint censeur de ce lycée en 1948. Il fut un ardent promoteur de l'enseignement de la langue d'oc. Grâce à lui, de nombreux élèves suivirent des cours de langue d'oc et même un cours de danses régionales. A la Libération, il fut un des fondateurs de l'hebdomadaire *Le Rouergat*. Il fut également un des créateurs de la société folklorique La Pastourelle, dont il fut le directeur artistique. Nommé en 1956 directeur du petit lycée de Montpellier, il devint un des animateurs de L'Aveyronnaise, société des originaires de l'Aveyron. Il fut par la suite proviseur du lycée Henri IV de Béziers, puis du lycée de Montpellier.

Il est mort à Montpellier le 28 mars 1984. Un hommage lui a été rendu en 1993 à Sainte-Radegonde où une plaque a été apposée à sa mémoire.

En 1979, Adrien Vézinhet préparait la publication de ses œuvres sous le titre de *Teatre de la Pastorela*. L'ouvrage, qui ne put paraître pour des raisons financières, devait réunir six pièces de théâtre en langue d'oc et divers contes. Les six pièces furent écrites pour le groupe de La Pastourelle, qui en fit l'essentiel de son répertoire théâtral pendant plus de vingt ans, "si bien que la plupart d'entre elles, écrivait-il, qui ont été jouées des dizaines, voire pour les premières des centaines de fois, un peu partout en Rouergue, dans les départements voisins et devant les Rouergats de Montpellier, Paris, etc., sont fort connues". Ces pièces sont *L'Escampat, La Tata de Borniquet, Maridam la Tata* (ou *Vistalhas), La Bastarda, Lou Pastre del Masvièlh* et *Las Catas de La Bruguièira*. Le thème de *L'Escampat* (2 actes) est celui du jeune Rouergat qui est parti à Paris chercher fortune et qui manque à ses parents pour *manténer l'ostal*. Il revient, mais la greffe du citadin ne peut pas prendre. *La Tata de Borniquet* est la vieille fille sacrifiée par sa famille qui œuvre pour que sa nièce, fille de *Borniquet*, ne soit pas victime à son tour de l'avarice paysanne. *La Bastarda* est une pauvre fille de l'Assistance, servante à la ferme de La Gineste, et que *Pèire lo boriaire* préfère à la fille du *pagés*. *Lo Pastre del Masvièlh* (1 acte) raconte l'affrontement de deux frères pour le pouvoir et pour une même fille. *Las Catas de La Bruguièira* sont les trois filles du *pagés* de La Bruguière, perturbées dans leurs amours. Les thèmes sont habituels au répertoire rouergat : le maintien et la transmission du domaine qui sont les raisons de vivre des familles paysannes ; les moments critiques que sont les mariages et les successions ; les conflits entre la loi de l'intérêt et de l'argent et celles de l'amour et de la vie ; les rapports entre la ville et la campagne, etc. La toile de fond est celle de la guerre, des soldats prisonniers au loin, manquant à leur famille et dont l'absence ou le retour perturbe les règles du jeu de transmission de la terre, avec laquelle se confond la tradition familiale.

Le recueil *Contes del país nòstre* devait comprendre une dizaine de contes dont certains ont déjà été publiés dans l'*Almanac roergàs*, la *Revue du Rouergue* ou *Le Rouergat... (La Soca, Lo Pifre, Lo Nadal de Toenon, Lo Nadal de Joan l'Ermita*, etc.).

A. Vézinhet est encore l'auteur d'un recueil descriptif très précis des danses traditionnelles du Rouergue ou du sud du Massif central (inédit). Toutes ces œuvres justifieraient une édition ou une réédition. » (Extr. de "Qui est Adrien Vézinhet ?", d'après Jean Delmas, dans *Sentier de liaison*, 2002)

Lo carreg e los transpòrts

Siècle de la révolution industrielle, le XIXe siècle est aussi celui de la révolution des transports.



1



2

Lo gas

« I aviá de pèiras e, quand i aviá pas tròpa d'ai(g)a, sautavan d'una pèira sus l'autra. I aviá pas de batèus. » (R. L.)

Lo carreg

« Le transport mixte est une des caractéristiques des transports aveyronnais. Le plus souvent, en effet, ce sont les autobus qui répartissent, dans les coins les plus reculés des campagnes, les marchandises les plus diverses fournies par le chef-lieu : s'agit-il d'expédier un colis d'épicerie, quelques cageots de fruits, un paquet de tissus, des ustensiles de ménage, etc., le commerçant le fait livrer à l'autobus vers 4 heures de l'après-midi. Aussi arrive-t-il souvent que la recette des messageries entassées sur l'impériale et dans la malle arrière égale celle des voyageurs. Il incombe ainsi aux autobus, en plus du trafic voyageurs, d'assurer pour une grande part l'approvisionnement des campagnes. Ils sont responsables aussi, de concert avec la voie ferrée, de la liaison postale entre le chef-lieu et tous les coins du département (exception faite toutefois pour l'Espalionnais et le Nord, desservis par deux voitures spéciales). » (Extr. de "Un petit centre régional : Rodez", d'après Yvonne Pomarède, dans *RR*, 1955)

Los avions

« Aquò èra en 1947. Un Toleda parti(gu)èt amb Menessièr e prenguèt son pichon enfant. S'escrachèron juste en fàcia Lo Trauc de uèi, dins un camp aquí a drecha en parti(gu)ent. Toleda vendiá de vestits ont i a Las Colonas, ara. » (B. H.)



3

1. et 2. - *Rodés. (Coll. S. d. L.)*
3. - *Rodés. (Coll. L. J. / N. G.)*



1



2



3



4



5

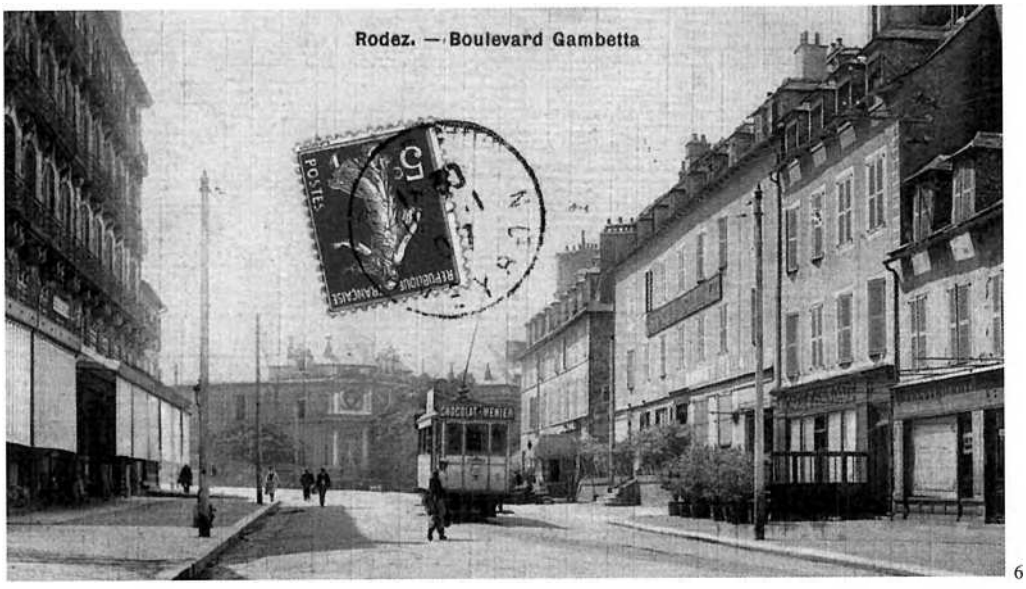

6



7

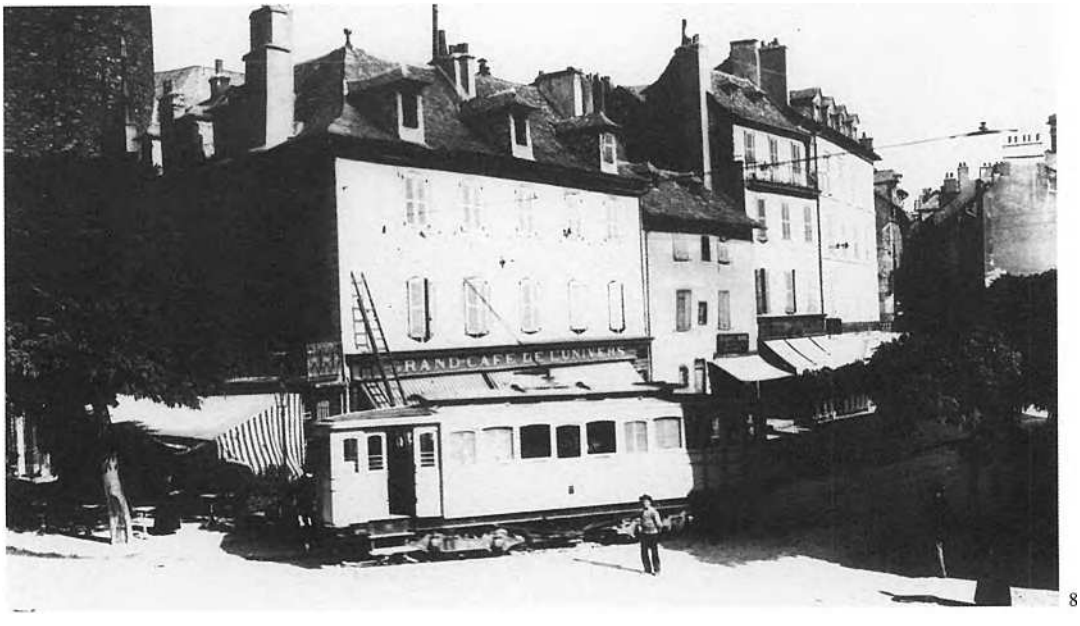

8

1. et 2.- *Rodés.*
(Coll. S. d. L.)
3. - *Rodés, avenguda dels Fusilhats, 1933.*
Gaston et Ernest Hot.
(Coll. et id. D. O.)
4. - *Rodés, avenguda dels Fusilhats, 1935.*
(Coll. et id. D. O.)
5. - *Rodés, avenguda dels Fusilhats, 1935.*
A gauche : René Hot.
(Coll. et id. D. O.)
6. - *(Coll. N. G.)*
7. et 8. - *Rodés.*
(Coll. S. d. L.)



1



2

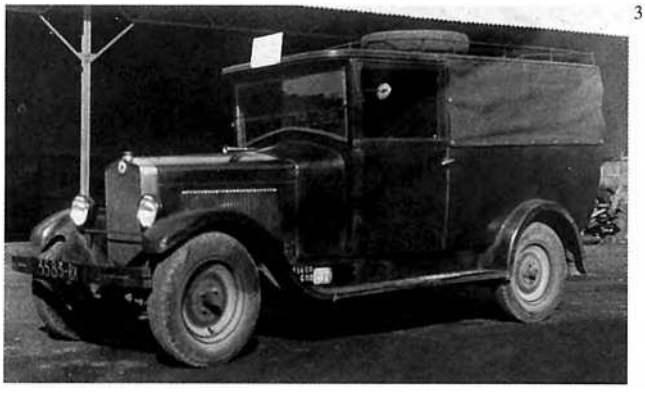

3



4

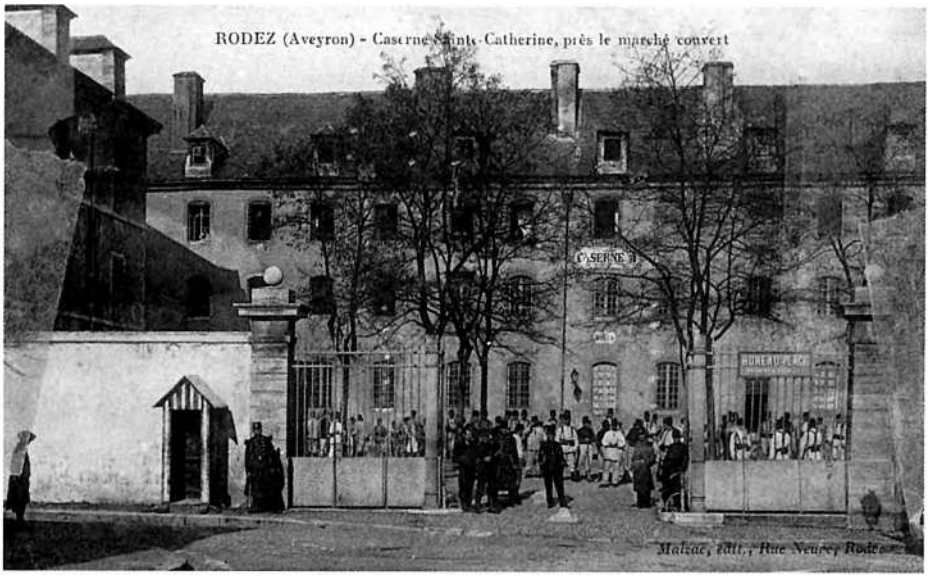

5

1. et 2. - *Rodés.*
(Coll. S. d. L.)
3. - *Rodés,* voiture appartenant à la sociéte routière Colas, 1936.
(Coll. et id. B. R.)
4. - *Lo Puèg del Monestire, agòst de 1944.*
Albert, André, Christian et Louise Bauguil.
(Coll. et id. B. O.)
5. - *(Coll. Arch. dép. A.)*

Las guèrras

Tout au long du XIXe siècle, les guerres de l'Empire et les guerres coloniales ont entraîné de nombreux enfants du pays loin de leur terre natale.

La Guèrra granda

La *Guèrra granda* a littéralement saigné les familles occitanes, les ruraux formant le gros des troupes exposées. La première langue de ces générations sacrifiées était l'occitan pour la majorité des Rouergats.

« Lo paure pèra aviá facha la guèrra e un oncle i es demorat. Tot lo temps, quand escodiam o lo ser, parlàvem bravament de la guèrra de 14. » (R. L.)

« Pendant la guerre, j'étais à Paris et, pendant les bombardements, mes parents m'ont envoyé chez mes grands-parents à Vimenet. » (J. M.)

Senta-Radegonda

« Paris, le 5 octobre 1916
Madame Codomier,
Il est regrettable qu'on n'ait pas laissé un fabriquant de jougs dans le pays, mais malheureusement cette profession n'est pas comprise parmi celles prévues pour les sursis. Il y a d'ailleurs une autre difficulté à peu près insurmontable, c'est que votre mari est dans la zone des armées. Les entrepreneurs de battage qui sont dans la zone n'ont pas pu, eux-mêmes, obtenir des sursis, sauf quelques rares exceptions. Il n'est plus possible de revenir sur un refus trop récent, mais plus tard on pourrait faire une nouvelle tentative pour laquelle mon concours, sur l'efficacité duquel il ne faut pas trop compter, vous est entièrement acquis.
Recevez, Madame, l'expression de mes sentiments dévoués. » *(Doc. G. H.)*

Los aigats

« Je me rappelle de deux inondations au Monastère. L'Aveyron refoulait l'eau de la Briane par les conduites d'égoûts dans les maisons. C'était affreux ! De la fenêtre de la maison, mon père [charron] essayait de retenir des morceaux de bois de son atelier que l'eau emportait. » (A. L.)

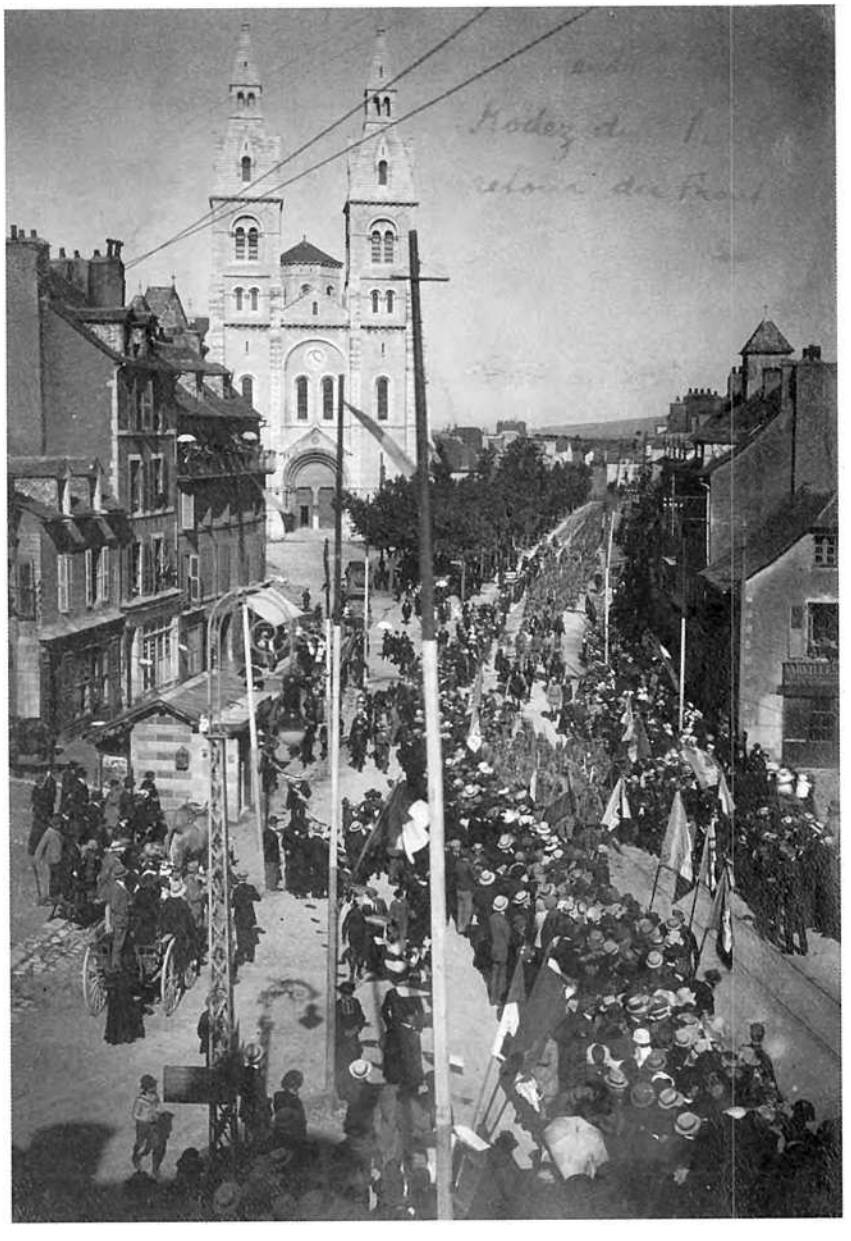

Rodés, entrée du 122e régiment d'infanterie, de retour du front, *1918.*
(Coll. A. J.)

Los fusilhats de Senta-Radegonda

« Ce que je vis le jeudi 17 août 1944.

A 18 heures 30, l'auto bleu sombre Peugeot 402, de la Gestapo, était sur le terrain de la cible (au nord). Elle reprit la direction de Rodez et laissa sur place quatre ou cinq Allemands. Je vis à ce moment-là une bergère et son troupeau, au nord-est de la butte de tir et un Allemand se dirigeant vers elle, ainsi que des paysans travaillant aux champs, non loin d'eux.

A 20 heures, je repris l'observation et ne vis plus personne, pas même les Allemands.

A 20 heures 15 environ, la voiture de la Gestapo revint, suivie, à quelques minutes près, d'un premier camion bâché et ensuite d'un deuxième. La voiture de la Gestapo se plaça au nord, mais plus près que la première fois de la butte de tir, les deux camions s'arrêtèrent non loin d'elle. Ceux-ci déchargèrent leur marchandise humaine et un certain flottement se produisit. Les sentinelles furent posées, trois me furent visibles : une sur un monticule au nord de la butte, une sur la butte et une autre près des cabanes en pierres, en démolition à l'ouest de la butte.

Une triple colonne s'avança alors vers la tranchée de signalisation. Au centre, étaient des civils dont l'un avait un short blanc. Je vis les têtes s'enfoncer graduellement dans la tranchée, les unes après les autres, la double haie d'Allemands s'étant arrêtée au bord. La descente terminée, les Allemands encadrèrent la tranchée à l'est et à l'ouest. Puis, sur un commandement, ils s'écartèrent de la tranchée. Deux secondes après, une fumée noire très épaisse (grosseur de trois hommes), produite par une explosion s'éleva de la tranchée. Trois secondes après, une seconde explosion et une lueur rouge parut vers le point d'entrée, mais celle-là produite par une grenade. Les Allemands au nombre de vingt environ, de chaque côté, se rapprochèrent alors de la tranchée et tirèrent de dessus comme sur un fauve pris au piège. Lorsque tout fut terminé, je les vis lancer des pierres dans la tranchée ; je n'en vis pas armés de pelles.

Les Allemands repartirent vers 21 heures, les bâches des camions enlevées. Un quart d'heure plus tard, un homme et une petite fille se rendirent sur les lieux. La nuit arrivant, j'abandonnai l'observation.

Voici ce qui expliquera la version selon laquelle les victimes auraient été fusillées sur la tranchée : lorsque les Allemands recouvraient les suppliciés, le soleil était au couchant et il me semblait en effet voir des cadavres à leurs pieds. Ce n'était que leurs ombres. Du reste pour que cela fût, il aurait fallu qu'ils fassent remonter les prisonniers et ce détail ne m'aurait pas échappé. Ensuite quel but aurait eu la grosse explosion noire qui devait être une bombe à gaz et ensuite la grenade ? Représentez-vous l'affolement de ces malheureux qui, voulant échapper à l'effet de la bombe à gaz, se ruent vers l'ouverture, sont arrêtés par l'explosion de la grenade et mitraillés d'en haut par les Allemands qui tirent sans relâche, au jugé, tapant dans le tas, sur ces malheureux qui se déplacent de droite à gauche. S'ils avaient été fusillés sur la cible, leur mort aurait été instantanée. Elle [a] duré une heure dans cette fosse.

Tout cela fut vu de ma fenêtre distante de 4 km 500 à vol d'oiseau de la cible, au moyen d'une longue-vue terrestre d'un mètre de développement, de 50 mm d'objectif, grossissement 40 fois.

Un témoin, G. Gauthier. » (Extr de "Lutter contre l'oubli", par Hugues, dans *RR*, 1992)

Los lésers

La pratique des sports individuels ou collectifs modernes s'est développée en milieu urbain dans la première moitié du XXe siècle. Le rugby, sport collectif préféré des Occitans, était très apprécié à *Rodés*.

Il y avait aussi une vie culturelle citadine avec les concerts, le théâtre et le cinéma.



1



2

1. - *Rodés,* équipe de rugby de l'Ecole normale, 1927. *(Coll. S. d. L., fds. N. P.)*
2. - Assis : MM. Ferrieu, Bou, Galandrin, Rebois, Bernon. A genoux : MM. Calmes, Plane, Puech (capitaine), Miquel. Debout : MM. Lacas (trésorier), Durand, Duval, Alric, Delclaux, Rey. *(Coll. Arch. dép. A.)*
3 - *Rodés,* carrefour Saint-Cyrice, gonflement d'un ballon publicitaire. *(Coll. S. d. L.)*

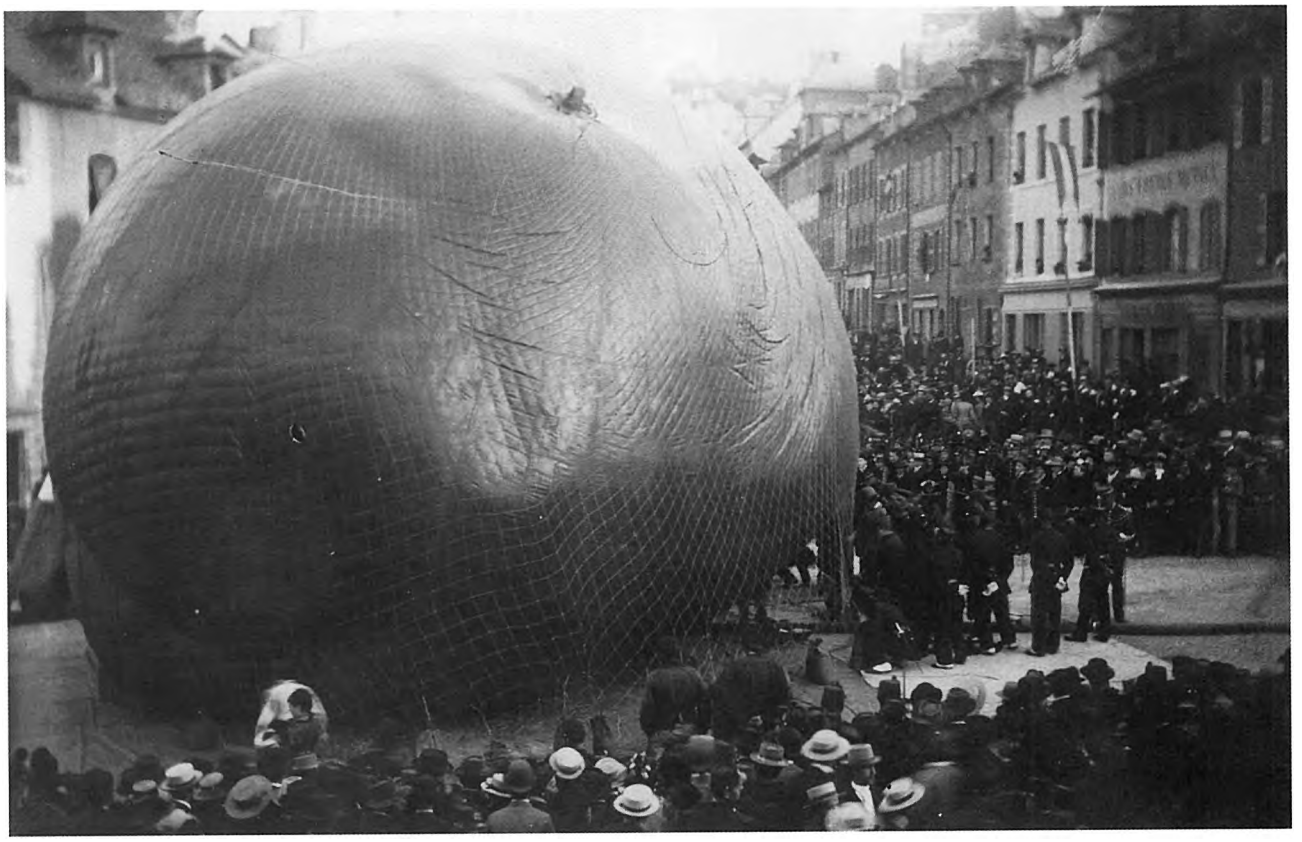

3

1. - *(Coll. Arch. dép. A. / N. G.)*
2. - *(Coll. Arch. dép. A.)*
3. - *Rodés*, inauguration du Musée Fenaille, *7 de novembre de 1937.*
1er rang, derrière la tapisserie : R. Bonnefous, Mgr Chaillol, Maurice Fenaille, préfet Belliard, Henri Bousquet (président de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron), abbé Bousquet. 2e rang, à gauche du pilier : Tristan Richard ; à droite du pilier : Bernard de Gauléjac, ?, H. Portal, ?. 3e rang, à gauche : Marc Robert. 5e rang : Paul Dropy.
(Coll. et id. T. R.)



RODEZ — Inauguration du Musée, 17 Juillet 1910

1



2

3

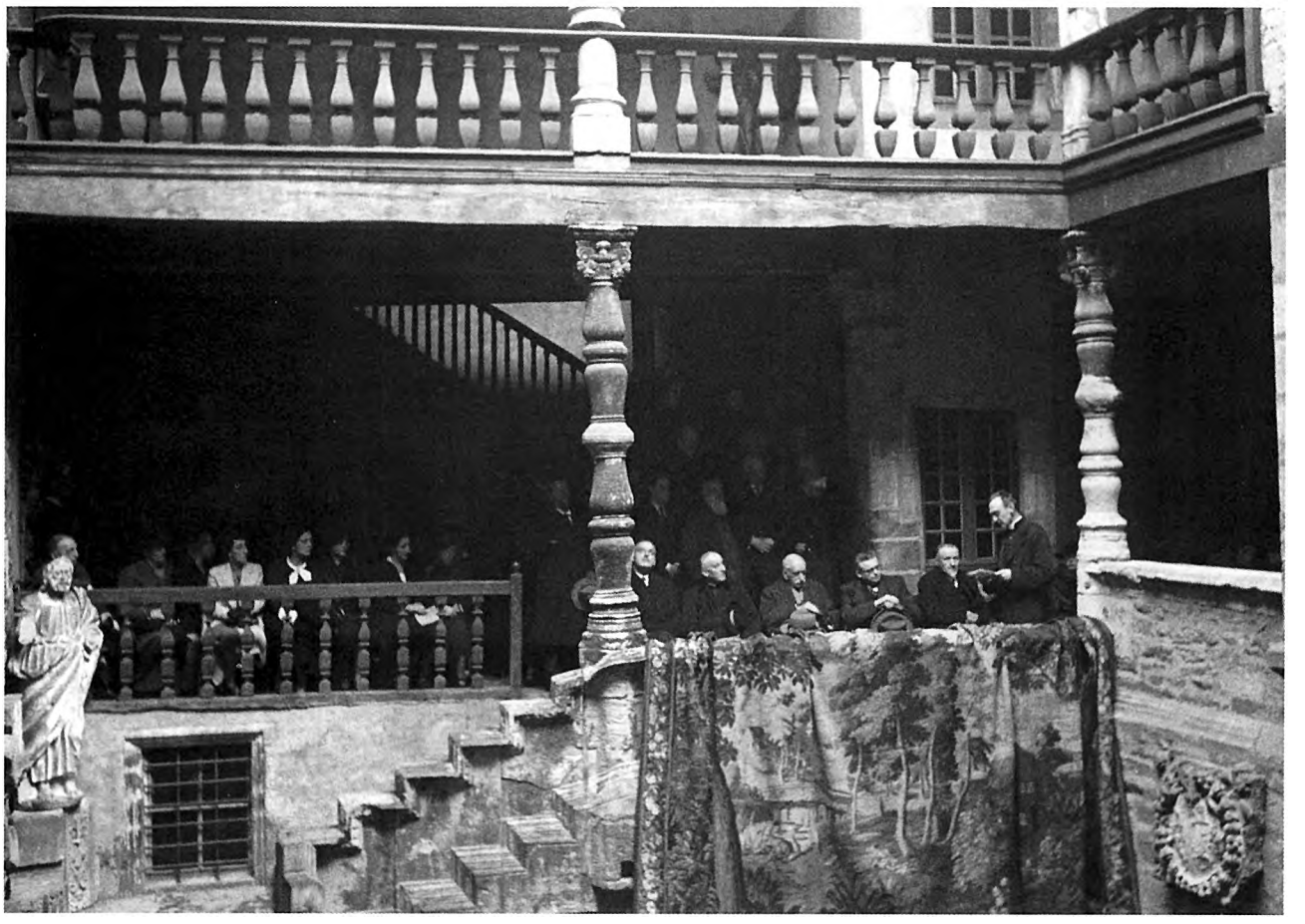

La Société des lettres et le Musée Fenaille

« Le 3 décembre 1838, huit personnalités aveyronnaises, invitées par le conseiller général Hippolyte de Barrau, historien, géologue et botaniste descendant d'une illustre famille rouergate, se réunirent en vue de créer une société "destinée à concourir au progrès des lettres, des sciences, des arts et de l'industrie dans le département de l'Aveyron."

Déclarée comme Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, cette association eut pour but essentiel d'étudier l'histoire et de protéger les vestiges de l'antique civilisation rouergate. Mais ses fondateurs entendirent également mettre en place un véritable "conservatoire" où seraient gardées, entretenues et, le cas échéant, présentées au public les richesses spécifiques, humaines et matérielles, constituant leur patrimoine collectif.

C'est ainsi que fut créé le premier musée de Rodez, dont les collections furent en général offertes par certains sociétaires, honorés de participer à cette œuvre de piété locale, révélatrice de leur attachement à leur petite patrie. Très rares sont les musées qui peuvent s'enorgueillir d'une telle origine, et le musée Fenaille est sans doute le seul qui puisse se dire "le Musée aux mille donateurs", ces donateurs dont les noms, fidèlement conservés depuis le milieu du XIXe siècle sont consignés sur l'immense bannière tendue dans la cour intérieure, justement nommée la "Cour des donateurs".

Bien entendu, toutes les pièces consignées dans l'inventaire actuel du musée, dont le nombre s'élève approximativement à trente-cinq mille, ne peuvent être simultanément présentées. Soigneusement entreposées dans les réserves, elles restent à la disposition des responsables en vue d'expositions temporaires, consacrées à des thèmes dont le renouvellement sera de nature à en multiplier les centres d'intérêt. Le choix de l'exposition permanente, en revanche, obéit à la préoccupation qui fut, à l'origine, celle des promoteurs, du conservateur et de ses collaborateurs : évoquer, avec son histoire, l'évolution humaine du Rouergue, ses vicissitudes, les progrès agricoles et techniques, en un mot, la vie du département, depuis sa plus lointaine préhistoire jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

La collection la plus prestigieuse est constituée par la réunion des dix-huit statues-menhirs et par les célèbres graffites de La Graufesenque, pièces inestimables offertes vers la fin du XIXe siècle par leur découvreur, le savant abbé Hermet. Toutefois, les bijoux, monnaies, médailles, outils et statuettes évoquant les civilisations néolithique, celtique, gallo-romaine et mérovingienne léguées par l'abbé Cérès, ou les riches mobiliers funéraires exhumés lors des fouilles de dolmens effectuées par Louis Balsan durant plus de trente ans de recherches archéologiques sont également d'une exceptionnelle richesse et d'une insigne rareté. Le nombre de tous les donateurs est révélateur de l'intérêt que leur inspirait, (et qu'inspire encore, car la liste n'est pas close), ce musée, à certains égards digne d'une capitale. Au cours des décennies écoulées, d'ailleurs, quelques membres de la Société des lettres lui avaient consacré le meilleur de leur temps et de leurs loisirs, tels l'abbé Bousquet, l'un des premiers conservateurs bénévoles, en ces époques où la bonne volonté, l'amour des vieilles pierres et la formation classique suffisaient pour gérer un établissement de cet ordre. Et l'on ne peut oublier l'excellent Christian Paulin, dont le dévouement ne connaissait aucune borne.

Mais le bienfaiteur le plus insigne, parmi ce millier de fidèles envers lesquels la Société des lettres, maintenant relayée par la communauté du Grand Rodez a contracté une dette moralement inoubliable, est l'homme grâce auquel les collections, jusqu'alors entreposées dans des locaux de fortune, allait enfin trouver un logement digne de leur valeur. A ce mécène, dont la générosité s'exerça dans tous les domaines de la bienfaisance publique et privée, la Société des lettres dut la plus mémorable libéralité de son histoire, par le don sans condition de deux immeubles contigus, respectivement bâtis aux XIIe et XIIIe, et au XVIe siècles, qu'il avait sauvés d'une destruction imminente et totalement rénovés avec autant de goût que de compétence.

Le Musée Fenaille, auquel les dirigeants de la Société des lettres avaient, bien légitimement, donné le nom de ce fastueux ami, fut inauguré en sa présence le 7 novembre 1937, quelques semaines seulement avant sa disparition, qui devait survenir le 11 décembre. Grâce à lui, pendant des années, un nombreux public de curieux et de savants fréquenta ce haut lieu de la culture et de l'histoire aveyronnaise. Mais la gestion d'un établissement dont la réputation ne cessait de s'étendre alors que ses moyens restaient bien en deçà de ses besoins les plus élémentaires "finit par excéder les seules capacités du bénévolat, fut-il incommensurablement dévoué", comme devait le déclarer plus tard le maire de Rodez. A l'issue d'une entente entre la Société des lettres et la communauté d'agglomération, le musée, qui exigeait alors une rénovation à peu près complète et des agrandissements indispensables, fut cédé à la puissance publique. Celle-ci, après avoir assumé toutes les réparations matérielles et pris en charge l'agencement des bâtiments, en assure désormais la gestion.

Le succès technique de l'entreprise fut essentiellement dû à la conservatrice Annie Philippon, qui sut présenter avec autant d'intelligence et de sensibilité que de sens pédagogique des trésors plusieurs fois millénaires à des spectateurs du XXIe siècle, et à l'architecte Philippe Dubois, avec lequel elle dirigea une équipe enthousiaste et passionnée. Grâce aux efforts de tous ceux qui furent les artisans de cette renaissance, le Musée Fenaille peut être aujourd'hui considéré comme un des plus modernes de province. Particulièrement préoccupés par sa mission pédagogique, ses responsables se sont attachés à éveiller, grâce à un équipement qui utilise toutes les ressources des techniques les plus récentes, l'intérêt des jeunes visiteurs, en leur présentant l'évolution des connaissances et des arts sous une forme attrayante et parfaitement adaptée à leurs âges. Bien entendu, l'essentiel de cette initiation s'articule autour des statues-menhirs, en faisant appel, toutefois, à toutes les ressources de la science didactique. La géographie locale est considérée comme un second pôle d'intérêt. Elle ne s'adresse pas uniquement, d'ailleurs, aux écoliers, mais à l'ensemble des visiteurs, adultes jeunes et moins jeunes. Les sites d'habitat préhistoriques, puis ceux des communautés qui ont peuplé le Rouergue tout au long de son histoire, ont été minutieusement explorés par les archéologues. Les tableaux de Michel Cure, exécutés d'après leurs instructions, sont d'éloquents témoignages de la vie de nos ancêtres aux diverses époques. Certes, le talent de l'artiste a su interpréter les exposés des historiens et des archéologues. Mais il l'a fait avec le plus extrême respect. Si l'on en croit les spécialistes dont il visualisa les descriptions, ses tableaux représentent une réalité naguère oubliée, aujourd'hui reconstituée avec une fidélité photographique.

En parcourant les divers étages du musée, le visiteur pourra se familiariser avec les divers aspects de ce département, l'un des rares à conserver la physionomie qu'il avait sous l'Ancien Régime. Ses limites fixent les bornes d'un territoire offrant à la fois une infinie variété de paysages, depuis les monts d'Aubrac et les Causses, jusqu'aux hautes terres du Lévézou, aux plaines du Ségala, aux vestiges presque anéantis de ce qui fut un des plus importants complexes houillers du XIXe siècle. On y trouvera l'évocation des pèlerins de Saint-Jacques, passant par Conques. Quoiqu'il en soit, le souvenir de Maurice Fenaille est constamment présent dans ce musée qui symbolise l'attachement de tous les Rouergats à leur histoire locale et la passion qu'ils apportent à la défense, la conservation et la vénération d'un patrimoine dont aucun d'entre eux n'oublie l'irremplaçable valeur. » (Robert Taussat)

Un còp èra

La vila e los vilatges

Grâce à la contribution des habitants du canton, il est possible d'évoquer quelques aspects de ce que fut la sociabilité *d'un còp èra* structurée et organisée autour de la *vila* ou du *vilatge*, de *la bòria* et de *l'ostal*. Des chants, des airs, des dires, constituant autant de témoignages vivants de la culture occitane *del canton de Rodés-est*, complètent cette évocation.

L'essentiel de la *vila* historique de *Rodés* avec *lo Borg*, *la Ciutat* et *lo Barri* est situé sur le canton de *Rodés-est*.

La comuna, l'escòla, la glèisa, la fièira, l'aubèrja, los mestièrs sont là pour accueillir, encadrer, séduire ou accompagner *l'estatjant, lo ciutadan, lo parroquian, lo paisan, la practica...*

Le chef-lieu de canton est en l'occurrence *una vila*, chef-lieu du département, qui regroupe les services publics de l'Etat, comme la préfecture, le tribunal, la gendarmerie ou la perception, et qui attire la population alentour *los jorns de fièira*.

En *Roergue*, il y a plusieurs façons de nommer les habitants d'un village. Souvent, on emploie tout simplement le nom du village sans modification. Parfois, surtout dans les cantons limitrophes du *Lengadòc*, on a recours à la suffixation : *-és, -òl, -enc...*

Lo Monestire : los Monestiròls, los Monestire.

Senta-Radegonda : los Senta-Radegonda.

Rodés : los Rodesòls, los Rodesencs, los Rodés.

Carrièiras e luòcs de Rodés

« Lo borguet nau / nòu, la passejada dels capelans, la crotz de bufa-vent, la plaça de l'olmet, los olms / passejada dels quinze aures, la còsta-vièlha, la còsta nòva, l'abadiá, lo montilh, la fònt de l'ase, la fònt bulhièira, la fònt tencha, la fònt de la Gafarda... »
(D'après Henri Bousquet)

Lo Barri de Rodés

« Ont es una tèrra agradiva,
Un país tan doç que lo miu,
Ont las amistats son pus vivas,
Ont i a mai de calor al niu ?

Viva Rodés, la bona vila !
Viva son Barri que nos plai !
Viva Rodés, l'ila tranquila,
Ont cadun porta plan son fais !

Viva lo Barri que trabalha
E que sap rire de bon cur !
Se los aucèls an de jòia,
Nautres avèm patz e bonur. » (Extr. de *Douço bilo maïre...*, par Louis Lacout, 1975, graphie normalisée)



Rodés, place de la préfecture. *(Coll. Arch. dép. A.)*

La comuna

Escaisses de vilatges
Des *escaisses* collectifs, parfois péjoratifs, étaient souvent attribués aux habitants d'un *vilatge* par ceux d'un *vilatge* voisin et rival ou par les ruraux des environs.

« Arsac e Arsaguet,
Bajac e Bajaguet,
Senta-Radegonda e Istornet,
Tot aquò val pas un pet. » (Senta-Radegonda)

« Arsac e Arsaguet,
Bajac e Bajaguet,
Senta-Radegonda e Istornet,
Tot lo rèsta ensemble val pas un pet. »
(L. H.)

« Ieu, soi nascut a-z-un pichon vilatge tot a fèt al pè de Senta-Radegonda, que s'apela Tregós e, autres còps, apelavan las femnas de Tregós, las Tregossas ! » (C. A.)

Senta-Radegonda
« Quand Senta-Radegonda abonda,
I a de misèras per tot lo monde. » (D. N.)

« "Quand Senta-Radegonda abonda,
I a de misèras per tot lo monde."

Avèm talament besonh d'ai(g)a que, quand nautres n'avèm prossa, los autres n'an tròpa ! » (C. A.)

Rodés
« Roda que rodaràs,
A Rodés tornaràs. » (Senta-Radegonda)

La carral de l'evesque
« La carral de l'evesque, aquò's lo pus cort camin de Rodés al Pònt. L'evesque passèt empr'aquí e dempièi aquò's la carral de l'evesque. » (C. E. / E. M.)

Sous l'Ancien Régime, il existait de petites *comunaltats* qui avaient leur propre cadastre. En général, les habitants et *lo senhor* géraient *los comuns*. Il pouvait y avoir des droits de pacage sur les *codèrcs* ou les *pàtus*, et des équipements collectifs : *potz, lavador, forn.*

La République a créé des structures plus importantes impliquant des droits et des devoirs plus étendus : *las comunas*. En pays occitan, le mot de *comuna* désigne aussi bien le territoire que l'institution ou la mairie. Celle-ci est également appelée *ostal comun* ou encore *ostal comunal*.

« La "meria" èra ont i a ara lo District. Demorèt aquí jusca en 1956, crese. Èra bravament pus pichona que la de uèi. » (B. H. / *Rodés)*

Los comunals

Le terme de *comunal* désigne le plus souvent la place publique, mais aussi l'ensemble des espaces publics ou des biens communaux.

« I aviá quauques codèrcs apr'aquí mès i aviá pas de tèrras comunalas. » (C. A. / *Bajaguet de Senta-Radegonda)*

« N'i a quauque bocin mès pas talament, sus Arsaguet, Sent-Ginièis. I metián las fedas... » (R. L. / *Caumèls de Senta-Radegonda)*

Lo codèrc

« Aquò's lo codèrc. Es del vilatge d'a Botonet. Aquí i fasián los plonjons e las palhièiras. E la volalha i anava e i va totjorn. Ieu, mos grands-parents avián un... sai pas s'aquò èra un chaval, e lo menavan aquí. Plantavan un piquet e aquí tornejava. Lo daissavan sul codèrc. Mès avián pas lo drech de lo barrar. Un còp, la memè aviá barrat per metre las aucas e lo demoli(gu)èron. » (V. R. / V. H.)

Lo chompàs

« I aviá lo chompàs atanben, per la volalha. » (V. R. / V. H. / *Botonet del Monestire)*



Rodés, place de l'ancienne mairie. *(Coll. Arch. dép. A.)*

Lo jutge

« Plaijavan mai que ara. Un còp èra, per una puta d'aure, anavan plaijar ! I aviá lo jutge de patz. Montavan pas qu'al Pònt. Arrengava apr'aquí los diferents. De còps èra pas qu'una bèstia qu'aviá manjat una bleda ! » (C. E.)

La pòsta

« Pompon èra lo chaval de Rudèla, a cò de Cransac, que fasiá lo portatge, la pòsta. La pòsta èra d'ont la 'nt es, mès es estada un moment plaça d'Armas. » (B. H.)

Las fenèstras del torn de la vila

« La promenade classique [après la messe du dimanche] était le tour de ville, c'est-à-dire les boulevards créés autour des anciens remparts. De là, grâce à des échappées habilement ménagées et qui portaient bien leur nom de *fenèstras*, on pouvait contempler des panoramas admirables par leur étendue et leur variété formant, du square où ont été érigées depuis lors une statue à Monteil et une table d'orientation, jusqu'au square du palais de justice en passant par les squares Bonnefé et Viala, un immense cirque délimité par l'Aubrac, les monts d'Auvergne et les monts Lozère, les Palanges, le Lévézou et le Viaur, et enfin tout le vaste plateau fertile et verdoyant où s'étale le Ségala aveyronnais. » (Extr. de "Souvenirs d'un vieux Ruthénois", par Charles Galy, dans *RR*, 1961)



1



2

1. - *Lo tribunal de Rodés. (Coll. Arch. dép. A.)*
2. - *La gendarmariá de Rodés, avenguda* Victor Hugo. *(Coll. Arch. dép. A.)*

Lo conselh

La plaça d'Armas

« Jusqu'en 1958, i aviá lo monument, aquí, amb d'aures, de flors, aquò èra barrat amb una grilha e, de cada costat i aviá un quiòsque a jornals. I aviá los autòbus atanben, plaça d'Armas. La pendule de la cathédrale a été enlevée à la même époque que le monument aux morts. » (B. H.)

1. - *Los ancians e lo conselh del Monestire,* vers 1950. On reconnaîtra : M. Chincholle, Marcel Barrès, Albert Bauguil, Emile Arnal, Marie Laurens, Mmes Sérieys, Mazars, Agar, Pradal et Cartayrade, Angèle Sudres, M. Palangier, Alexandre Rière, Mme Albouy, M. Annat, M. Laury, Mme Rière, M. Loupiac, Jeanne Sepfond, M. Fabre, *mèstre d'escòla,* Gabriel Trébosc, Edouard Malzac, M. Lavabre, M. Salacroup, Paul Lacroix. *(Coll. et id. S. Mr. / B. O.)*

2. - *Istornet,* vers 1905.

On reconnaîtra : *La mèstra d'escòla,* Berthe Laquerbe *de Sent-Ginièis,* ? Nozeran *de La Garriga,* Augustine Massol-Comte *de Senta-Radegonda,* Adrienne Arlabosse-Bonnefous *d'Arsaguet,* ? Nozeran *de La Garriga,* Juliette Septfons-Lacast *de Senta-Radegonda,* ? *del Belòt,* Basilie Comte-Andrieu, Maria Carcenac *de La Garriga,* Eugénie Ferrié-Albert *d'Aussuèjols,* Armande Pouget-Carcenac *de La Garriga,* Maria Glauzy-Acquier, ? Lafabrègue *del Belòt,* Maria Ferrié-Belet *d'Aussuèjols,* ? Lagarde, Octavie Garrigue-Frayssinhes, Henriette Codomier-Grabot *d'Istornet,* ? Isard *de Bajaguet,* ? Laquerbe *d'Istornet. (Coll. G. H. ; id. F. H.)*

L'institution occitane qui se rapproche le plus des *comunas* est le *cossolat* médiéval. *Lo mèra* et ses *adjunts* ont remplacé *los cossols, los conselhièrs* ont remplacé *lo conselh dels prosòmes* et le garde-champêtre fut un temps l'héritier des *deguièrs.* Les *cossols* administraient la *comunaltat* et étaient chargés de lever l'impôt. Le terme de *cossol* a d'ailleurs le sens de percepteur en certains lieux du *Roergue.*



1



2

L'aure

La tradition du *mai* anciennement attestée en *Roergue* pour honorer les notables, mais également les jeunes filles le 1er mai en *Barrés* et en *Viadena,* ou encore *los nòvis* en moyenne vallée d'Olt, a pris une signification républicaine, en *Segalar,* sous la IIIe République, celle d'arbre de la Liberté que l'on plante pour honorer les élus. En *Rodanés,* cette tradition n'est pas systématique et semble être relativement récente.

« A mon père ou à mon frère, on leur a toujours planté des arbres. » (B. O. / *Lo Monestire)*

« Aquò se fasquèt mès après la guèrra. » (R. L.)

« L'aure se fasiá. » (V. R.)

« Portavan l'aure amb lo carri atalat amb las vacas. Lo caliá plomar e lo pintrar. Pièi, fasiam la fèsta, lo ser. Un còp, aviam metudas las barricas a l'escòla e tot aquò buviá. » (L. O. / *Inièiras de Senta-Radegonda)*

Las prestacions, las boadas

L'entretien de la voirie donnait lieu au paiement d'un impôt en travail rappelant les corvées de l'Ancien Régime, *las boadas.* Ce nom désigne également des prestations de service entre voisins.

« Aquò èra en fonccion de l'argent que caliá balhar. Caliá anar sus las rotas. Caliá amassar de pèiras pels Causses e las anar portar. Apelàvem aquò las prestacions. » (R. L. / *Senta-Radegonda)*

« Aquò èra tres jorns dins los camins. Mès, nos portavan pas las pèiras. Las caliá anar quèrre e las copar. E caliá curar lo chompàs.

Serin, lo vesin, aviá de buòus, los menava amb la carru(g)a. I metiam dos jorns. » (V. R. / V. H. / *Lo Monestire)*

1. - *Inièiras, 1971,* plantation du mai à René Lagarde. On reconnaîtra : Frédéric Lagarde, Basile Martel, René Lagarde, Fernand Vigouroux, Joseph Martel, Paul Anglade, Laurent Vigouroux, Geneviève Lagarde et Ernest Vigouroux *sus l'escala. (Coll. et id. A. Y.)*
2. - *Rodés. (Coll. S. d. L., fds. N. P.)*
3. - *Lo conselh de Senta-Radegonda, 1945.* 1er rang : Sylvain Carcenac, Paul Astorg, *lo secretari,* Louis Romieu, Henri Sarret, Paul Azam. 2e rang : Ernest Molinier, Henri Codomier, Marius Vigouroux, Auguste Comte. 3e rang : Auguste Nozeran, Frédéric Lagarde et François Acquier. *(Coll. et id. R. Y.)*
4. - *Lo Puèg del Monestire, 1941.* Albert Bauguil, ?, Emile Ginisty. *(Coll. et id. B. O.)*


1


2


3


4

La parròquia

La crotz del cardinal

« Una crotz de pèira se trobava a miègcamin d'Istornet a Senta-Radegonda. Un bon jorn, aquela crotz tombèt. Èra dins la bòria de Blancher. *Quand lo cardinal Verdièr venguèt pausar la premièira pèira de la basilica de Cenhac, lo lendeman,* Blancher *l'invitèt dins sa bòria d'Istornet qu'èran en tren d'escodre. Èra lo 8 de setembre 1933.* Blancher *passèt a l'ostal e di(gu)èt a ma mèra, qu'aviá dètz enfants, de montar a la crotz de pèira, que voliá "inogurar" la novèla crotz. Aquel* Blancher *aviá facha far la crotz en ciment que l'i a pel moment. I aviá* Blancher, *lo cardinal, lo curat de Senta-Radegonda, ma mèra e ieu, èrem pas un tropèl. Di(gu)èron qu'a partir d'aquel jorn aquela crotz s'apelariá "la crotz del cardinal". »* (L. H.)

Lo Monestire

« La parròquia del Monestire es pus bèla que la comuna. » (R. R.)

La glèisa

l'autel : *l'autar*
la chaire : *la cadièira*
la paroisse : *la parròquia*
l'église : *la glèisa*
la table de communion : *la senta-taula*
les cierges : *las candelas*
bénir le rameau : *benesir lo rampalm*
l'eau bénite : *l'ai(g)a benesida*
un évêque : *un evesque*
le curé : *lo curat*
le vicaire : *lo vicare, lo vicari*
le presbytère : *la caminada*
un pèlerinage : *un pele(g)rinatge*
le clocher : *lo cloquièr*
le sonneur : *lo campanièr*
l'enfant de chœur : *lo clergue*

La glèisa, située en général au centre du *vilatge,* reste pour tous le repère dominant, le lieu de passage quasi obligé aux grandes étapes de la vie : *las batejalhas e lo maridatge.* C'est elle qui rassemble parents, amis et voisins lors des enterrements. Et *lo cementèri,* autrefois placé contre *la glèisa,* réunit encore les expatriés venus se recueillir sur les tombes de leurs disparus, le jour de *Totsants.*

Lo rector, lo vicari, lo capelan, lo prior, l'abat, la serviciala o serventa, lo clergue, lo campanièr o sonièr, lo tombelaire, lo cadièiraire, las menetas sont autant de personnages qui ont ou avaient une fonction en relation avec la vie religieuse. Celle-ci est marquée par les sacrements administrés aux *parroquians* et par les services liés au souvenir des défunts : *batejalhas, comunions, maridatges, novenas, cap de l'an...* ainsi que par les cérémonies du cycle liturgique : *messa del dimenge, vèspras, los Reisses, la Candelor, las Cendres, Rampalms, Pascas, Pasquetas, las Rogacions, Nòstra-Dòna, Totsants, Nadal...*

Les fêtes religieuses donnaient souvent lieu, comme aujourd'hui, à des rites protecteurs ou à des réunions de famille. Elles servaient de repère au calendrier agraire que l'on émaillait de dictons. Sur le canton, il y a quelques dévotions particulières et la *vòta del vilatge* correspond à la fête votive de *la parròquia.*



1



2

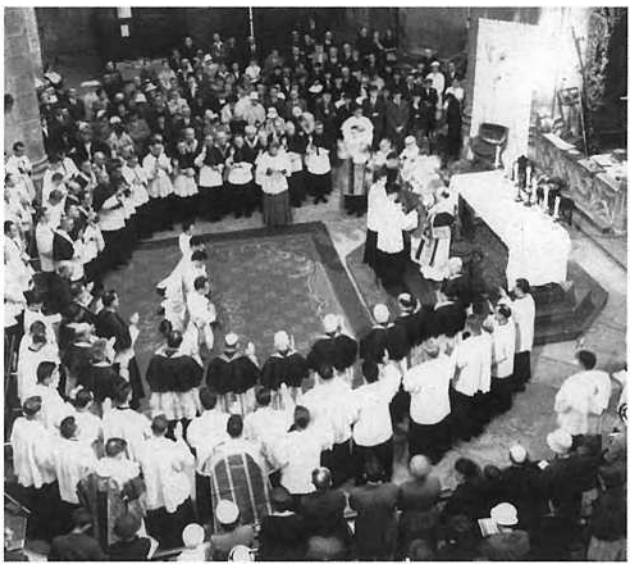

3

1. - *Rodés, grand seminari. (Coll. L. Y.)*
2. et 3. - *Rodés.* Ordinations à la cathédrale. *(Coll. Arch. dép. A. ; fds S. E.)*
4. à 6. - *Rodés. (Coll. S. d. L.)*



4



5



6

Las margulhièiras

« Las margulhièiras passavan dins totes los ostals per amassar d'argent. Aquò èra de filhas que s'ocupavan de la glèisa. Èran quatre e, cada an, ne nommavan doas. » (Senta-Radegonda)

Clergues e cantaires

« Cada an, per Pentacosta, me sembla, lo curat pagava lo repais als clergues e als cantaires. » (Senta-Radegonda)

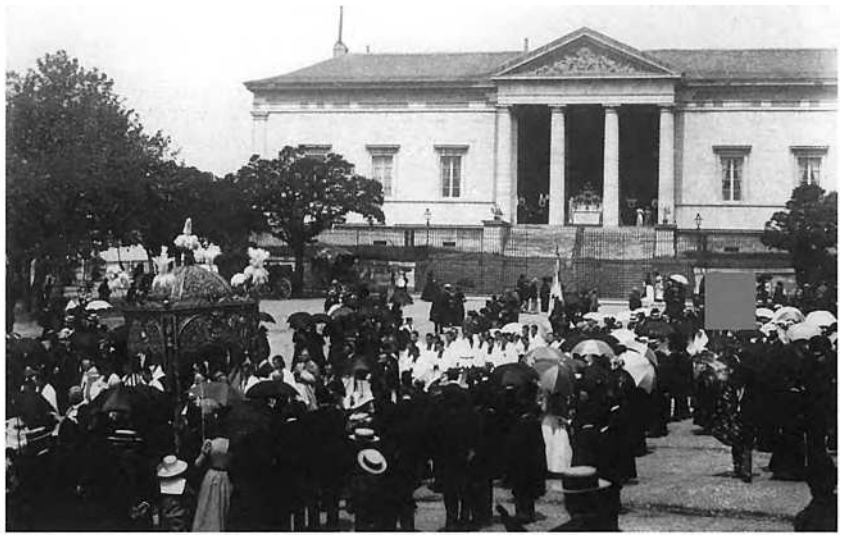

1



2

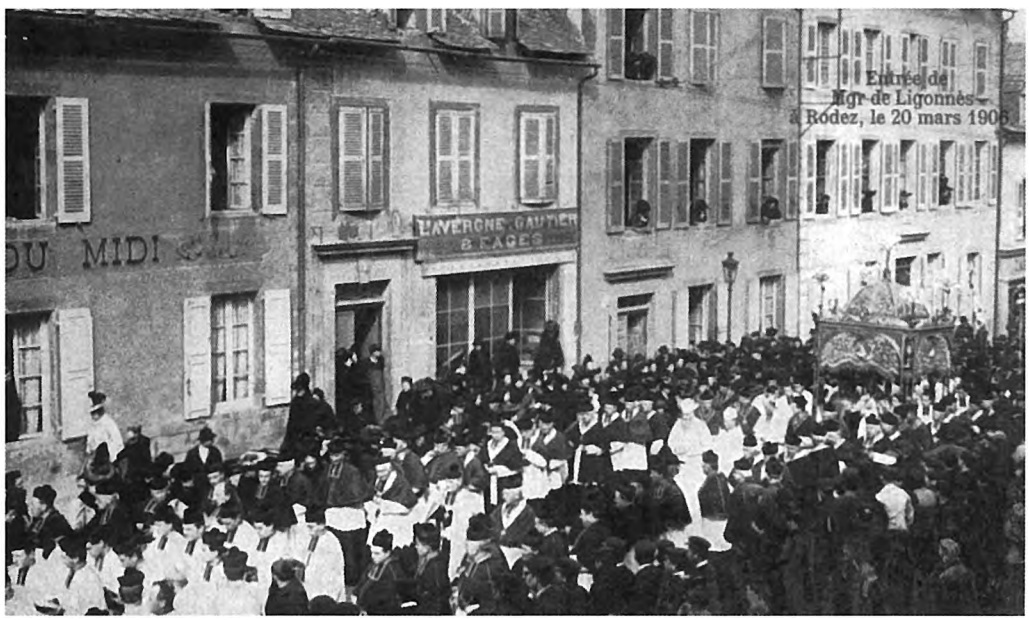

3

1. - *Rodés.*
(Coll. S. d. L.)
2. - *Rodés, 1913.*
Congrès eucharistique.
(Coll. Arch. dép. A.)
3. - *Rodés,*
carrièira Betelha.
(Coll. N. G.)

La messa e las pregairas

La messa et *lo catechisme* étaient très suivis. Les sermons et *las pregairas* familiales étaient parfois en occitan. Mais la foi n'empêchait pas les *parroquians* d'ironiser sur l'institution religieuse, ses rites et ses serviteurs.

• *Lo pan sinhat*

La tradition du *pan sinhat* était une survivance du *pan dels paures* que chaque famille portait à tour de rôle à l'église pour les plus démunis et pour faire dire des messes à l'intention de *las armas de l'Espercatòri.*

« Al Monestire, aquò se fasiá. Aicí, non. » (Senta-Radegonda)

« Aquò se fasiá cada diminge, a la sortida de la messa. Una familha lo fornissiá, a torn de ròtle. » (Lo Monestire)

« A la sortida de la messa, vos balhavan un tròç de pan benesit. Arrestèron en 1934 apr'aquí. » (V. R. / *Lo Monestire)*

• *Las pregairas*

Avant 1900, les anciens priaient en occitan. Dans les familles rouergates, la prière commune était de rigueur, surtout le soir.

« Caliá far la pregaira e la pas mancar, davant d'anar al lièch. Nautres, aicí, aquò èra la mèra que la disiá. Sovent, aquò èra los pus ancièns. » (R. L.)

« Ma grand-mère nous disait ceci : "*Roseta, fai ta pregaireta, sinon lo Diable te prendrà !" »* (H. A.-M.)

« Los domestiques n'avián un sadol de pregar, lo ser, alara cambiavan las pregairas... » (R. T. / R. Rs.)

« Ma grand-maire me disiá : "Lo pisson, la pregaira e al lièch !" » (C. M.)

Las messas de Rodés

« [La journée d'un Ruthénois] commençait en général avant l'aurore. Bien avant que le soleil n'ait fait son apparition, les cloches appelaient les âmes pieuses à la première messe et elles étaient nombreuses à répondre à cet appel. Elles s'y rendaient en hiver munies de petites lanternes cylindriques à bougie, car les rues étaient obscures, et de chaufferettes rectangulaires à charbon qui tenaient dans un manchon, car les églises étaient glaciales.
Dans mon jeune âge, le dimanche était le jour exclusivement réservé au Seigneur. La plupart des fidèles assistaient à deux messes, une messe de communion et la grand messe le matin, et aux vêpres le soir. Avant ou après ces dernières trouvait place une promenade bien entendu pédestre. » (Extr. de "Souvenirs d'un vieux Ruthénois", par Charles Galy, dans *RR*, 1961)

Lo latin

« La messa èra en latin. Respondiam mès sabiam pas de qu'aquò voliá dire ! » (B. H.)

Lo catechisme

« Pichons, anàvem al convent e pièi anàvem a la glèisa, amb lo curat, de onze oras a miègjorn, cada jorn. E caliá pas mancar ! » (R. L. / *Senta-Radegonda)*



1



2



3

1. - *Lo Monestire, 1953.*
On reconnaîtra : Blanche Pouget, Henri Bonneviale, Mme Pouget, Raoul Marquet, Paul Soulié et Antonin Gal. *(Coll. et id. R. R.)*
2. - *Lo Monestire, 1952.*
1er rang : Gilbert Chincholle, Roger Lavabre, Jean-Claude Bessière, Jean-Marc Marquet.
2e rang : Bernard Toquebœuf, *l'abat* Charles Cartayrade et Charles Annat.
(Coll. et id. R. R.)
3. - *Evescat de Rodés. (Coll. S. d. L.)*
4. - *Rodés, davant lo* Sacré-Cœur.
(Coll. M. M.)



4

Los clergues

La messa

« Nous devions, mon copain Maurice et moi, une semaine chacun, servir la messe basse quotidienne qui débutait régulièrement à sept heures moins le quart. L'office était célébré, évidemment, en latin. Cinq ou six dévotes de choc suivaient, armées d'une incommensurable ferveur, le matutinal saint sacrifice. Notre position personnelle laissait percer de la tiédeur, ou encore une distanciation précocement professionnelle. Nous allions, aussitôt sortis de l'église, Maurice aussi bien que moi, gravir la côte de Rodez et franchir l'entrée de l'école. » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye, un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)

« Ère clergue e lo curat me disiá, pel vin de la messa : "A(g)acha, fanton, biu-ne se ne vòls, aquò me fa pas res, mès sustot l'i metes pas d'ai(g)a !" » (M. L. / *Senta-Radegonda)*

Los sacraments

« Revêtus de l'aube (rouge ou noire selon la circonstance) et du surplis blanc, nous devions, Maurice et moi, assister l'officiant lors des messes et vêpres des dimanches et jours de fête et, également, à l'occasion de cérémonies telles que baptêmes, mariages, enterrements, services de neuvaine ou d'anniversaire. Pour ces cérémonies, au même titre que le curé ou mon père, sonneur de cloches, nous recevions une maigre rétribution provenant des familles concernées. Outre ces prestations de caractère public, il fallait, de temps à autre, que l'un de nous deux accompagne le prêtre lorsqu'il allait donner la communion au domicile d'un malade ou administrer l'extrême-onction à un agonisant. » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye, un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)

« L'ai fach un brave briu, quand ère enfant. Lo curat nos balhava l'estrena cada diminge e, quand i aviá un mari(d)atge o un "batème", aquò èra lo pairin o la mairina que nos balhava l'estrena. Aquò èra cinc francs d'un còp èra. E, cada diminge, lo curat nos balhava cinc sòus traucats. Amb aquò, podiam crompat dos caramèls, e èrem fièrs ! » (C. A. / *Senta-Radegonda)*

Fèsta-Dius e Sacré-Cœur

« Nous, les clercs, participions amplement à la préparation et à la réalisation de la procession, illustration majeure de la Fête-Dieu et de la fête du Sacré-Cœur, au trajet moins long, qui avait lieu le dimanche suivant. Préalablement à ces actes rituels, nous secondions le curé de la paroisse dans l'entraînement des garçonnets en surplis dont la fonction consistait à se tenir en tête du cortège et, sur un coup de claquoir, à se retourner et, dès lors, à marcher à reculons tout en jetant des poignées de fleurs vers le dais sous lequel avançait le prêtre portant l'ostensoir. Et les clercs, que faisaient-ils dans le cortège ? L'un actionnait le claquoir et l'autre balançait l'encensoir. Indubitablement, les clercs avaient une part de responsabilité dans la mise en scène des opérations et son application sur le terrain. » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye, un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)

La quista

« La semaine après Pâques, "on passait pour les œufs", disions-nous. Et le soir, on rentrait à la maison avec le panier rempli d'œufs. Je me demande encore ce que nos parents faisaient de ces ribambelles d'œufs pascaux, fruit de la générosité des paroissiens ! Quant aux gens qui n'élevaient pas de poules, ils nous gratifiaient en menue monnaie. » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye, un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)

« Los clergues passavan per Pascas, lo luns de Pascas, crese, amb la crecèla. Quistavan de sòusses. » (R. R. / *Lo Monestire)*

« Los clergues passavan per quistar una pèça. » (Lo Monestire)

End anatz paura vielhòta ?
« Un preniá un baston per far la vielhòta e l'autre li fasiá :
"End anatz paura vielhòta ?
– A la messòta.
– Me prendriatz pas ieu ?
– O nani que petariatz !
– Mès non, petarai pas...
– Mès si, mès si...
– Mès non...
– Anèm, alara venètz, mès sonaretz las campanas ?
– Oui.
– Alucaretz las candelas ?
– Oui.
– E ben alara venètz."
Alara, lo segond assubtava la vielhòta e, quand disián qu'arribavan a la glèisa, l'autre se metiá a petar. Alara la vielhòta se virava e lo corsava amb lo baston.
Aquò èra un jòc que nos fasiam entre enfants. » (A. Y. / *Inièiras de Senta-Radegonda)*

Amen...
« Amen, amen,
Per la coeta lo tenèm,
Se nos escapa lo perdèm. » (M. L. / C. E.)

Lo pastre e lo curat
« Un jorn, lo curat rencontrèt un pastre : "Cossí vas ? – Aquò va. – Mès, tu te vese pas sovent a la messa ! – Ieu, te sabe pas cap de pregaira, de qué volètz que venguèsse far a la messa ? Sabe pas legir ni mai res... – Se vòls, i a una pregaira que te poiriái aprene e pièi la poiràs dire. I a lo Pater, *aquò's Nòstre-Sénher que la nos a ensenhada. Se la disiás, coma aquò, aquò te poiriá rendre service ! – Ieu soi pas contre mès que ieu soi pas sabent, sabètz, per m'en sovenir... – Mès ai mon idèia : vam far amb las fedas. Aquela pregaira fa* Pater noster, qui es in cælis. *Aquela feda, l'anam apelar* Pater, *aquela d'aquí* Noster *e aquela aquò's* Qui es in cælis. *Soven-te d'aquelas tres e pièi, quand tornarai passar, ne farem una autra equipa."*
Al cap de quauques jorns, lo curat tornèt e li di(gu)èt : "E ben ? E aquel Pater, *cossí 'quò va ? – Aquò poiriá anar melhor, ço ditz. – A ? E de qué i a ?* – Pater *amai* Noster *van plan, mès* Qui es in cælis *caga mòl !" »* (C. E.)

La pregaira escarnida
« Notre grand-mère faisait réciter la prière à notre frère aîné qui est né en 1920. Il fallait qu'il répète mais lui suivait sans conviction, alors, tout d'un coup, elle disait : *"Asenon."* Il répétait : *"Asenon."* Elle continuait : *"Que soi ieu."* Et lui : *"Que soi ieu... Mès de qué me fasètz dire !" »* (R. T. / R. Rs. / *Rodés)*

Campanièr e cadièiraire

Selon *las parròquias, lo campanièr* ou *sonièr* était rémunéré par des dons en nature lors d'une *quista dels uòus a la prima, o del blat a la davalada*, après les moissons.

« Èra pas pagat. Èra pagat pas que quand sonava per un mari(d)atge, un entarrament, un service... Lo 14 de julhet e lo 11 de novembre, èra la comuna que lo pagava. Benlèu passava dins las campanhas... » (R. R. / *Lo Monestire)*

« Quistavan de sòus e d'uòus. » (Lo Monestire)

« Autres còps, i aviá una campanièira. L'apelavan Nathalie. *Amai èra a l'ora per sonar los angèlus, las messas e tot ! Fasiá una quista cada an per se far pagar, pas grand causa. Pense que quistava puslèu de moneda, que n'aviá besonh mai que de res pus. Aquò èra una viusa e aviá dos enfants. Li caliá ben tot per viure, se(g)urament. Mès i a d'airals que lo campanièr passava amb de blat. Amassava son blat per abure de pan tota l'annada. »* (C. A. / *Senta-Radegonda)*

« Anava passar dins los ostals. Li donavan d'uòus, de blat... Èra per se pagar de son trabalh. » (Inièiras)

Dans certaines *parròquias,* il sonnait les cloches par temps d'orage pour éloigner les risques de grêle.

« Jamai an pas fach sonar las campanas per aquò, aicí. » (R. R. / *Lo Monestire)*

« Dempièi 1852 avián pas vist jamai grelar a Botonet e a Mas-Marcon. Una annada venguèt una nívol penjada. Aquò ven subitament, una nívol penjada. Aquí grela. Lo pèra di(gu)èt : "Aqueste còp sèm preses !" » (V. R. / V. H. / *Lo Monestire)*

« A-z-Inièiras, aquò se fasiá. Aquò èra la Montelheta que fasiá, a-n-aquel moment, campanièira. S'anava pas sonar, lo se fasiá dire ! » (Senta-Radegonda)

Il y avait aussi un *cadièiraire* chargé de percevoir les abonnements ou les locations des chaises de *la glèisa.* A *Senta-Radegonda,* la *campanièira* remplissait cet office.

« La campanièira levava las plaças a la glèisa atanben, per las cadièiras. Fasiá pagar las cadièiras. » (C. A. / *Senta-Radegonda)*

« La campanièira fasiá son torn per se pagar de las campanas e de las cadièiras. A la glèisa, cada cadièira aviá un nom. » (Senta-Radegonda)

« A la messa, i aviá una femna que passava e te fasiá pagar la cadièira, a la catedrala, a Sent-Amans, pertot. Veniá cercar l'argent de la cadièira. » (B. H. / *Rodés)*

Las devocions

En les christianisant, l'Eglise a pérennisé des croyances anciennes relatives à la protection contre les maladies ou à la guérison. Les populations ont parfois mis spontanément sous la protection de saints thaumaturges des lieux sacrés aux vertus prophylactiques ou curatives. Certains pèlerinages donnaient lieu à des processions auxquelles participaient des *confrariás,* mais ils étaient aussi l'occasion d'agapes plus profanes.

• *La Capèla Sent-Martin*

« I anavan pels vèrms, crese. » (S. Y.)

• *Lo Monestire*

« Anavan al Monestire pels uèlhs. Aquò èra senta Tarcissa. Anavan a Rodèsla atanben. » (Senta-Radegonda)

« Lo monde venián aicí pels pòrcs, per Sent-Blasi. » (Lo Monestire)



Campana del Sacré-Cœur *de Rodés, 14 de julhet de 1935. (Coll. S. d. L., fds N. P.)*

Nòstra-Dòna de Cenhac

« Parmi les pèlerinages, le plus important était celui de N.-D. de Ceignac, qui se rattachait à un vœu fait en 1653 au cours d'une grave épidémie de peste qui ravageait la ville de Rodez. Depuis lors, chaque année après Pâques, les paroisses de la ville se rendaient à des jours différents à ce sanctuaire consacré à la Vierge, et bien d'autres paroisses et associations du diocèse s'y rencontraient en se relayant pour les offices à raison de l'exiguïté de l'édifice primitif, agrandi depuis. » (Extr. de "Souvenirs d'un vieux Ruthénois", par Charles Galy, dans *RR,* 1961)

Senta Tarcissa

« Aquela brava filha, pareis que veniá d'Alsaça. Èra partida d'amor per que la volián far maridar e ela se voliá pas maridar. Voliá demorar filha e se consacrar al Bon Dius. Anèt dins la "gròta" de Rodèsla, a costat de Boason. La legenda ditz que sesquèt noirida per lo lach d'una cabra qu'èra aquí. E se lavava amb l'ai(g)a que davalava sus las parets de la "gròta". Ara, lo monde i van se lavar los uèlhs. » (R. R.)



Lo Monestire, 1951.
On reconnaîtra Gisèle Flaire et le père Serres. *(Coll. et id. R. R.)*

Prodèrbi
« Nòstra-Dama de la Candelièira,
Para los prats de per la ribièira. » (L. H.)

Carnaval
« Et parce que du port des masques par la ville arrivent des querelles et mutineries, et que indifférament plusieurs desdicts habitans, par grande irrévérance de l'honneur de Dieu et escandale du public, ne faisoict difficulté de masquer tant ès jours des grandes festes solennelles et pendant que le service divin se faisoict que autres jours ouvriers, serchens noise et débats, dont le jour de la feste des Roys dernière certains desdicts masques auroict blessé à la mort ung jeune enfan d'ung coup d'alebarde qui cuida causer une grande mutinerie et désordre à la ville, et pour à quoy obvier à l'advenir avons inhibé et prohibé et deffandu à touttes personnes, de quel estat et qualitté qu'il soict, de ne dores en avant masquer dans ladicte ville ny ressort du paréage, de jour ny de nuict, à peyne contre les contrevenans de prison, punition corporelle, amande de cinquante livres envers les pouvres, et autre amande arbitraire ; et sur mesme peyne est deffandu auxdicts habitans de ne recevoir lesdicts masques en leurs maisons, à peyne de respondre de tous dépens, domaiges et intérestz et de semblable amande de cinquante livres applicables à hœuvres pies. » (Extr. de "Règlement de police de 1609", dans *Lettres sur l'histoire de Rodez*, par H. Affre, 1874)

La roina
« Totjorn la vièlha crida :
'Cabarem tot ! 'Cabarem tot !
Los quatre fèrs de l'ase,
Amai lo carreton !

Quand aurem tot acabat,
Fumarem la pipa,
Fumarem la pipa,
Quand aurem tot acabat,
Fumarem la pipa,
Sans tabat. »
(Senta-Radegonda / Lo Monestire)

• ***Sent-Estròpi***

« I anavan pels enfants, aquí, mès per de qué, sai pas... » (S. Y.)

• ***Sent-Meèn***

« N'i a qu'anavan a Sent-Meèn per las fedas. » (V. R. / V. H. / *Lo Monestire)*

• ***Senta Radegonda***

« Senta Radegonda èra renommada pels "paralisats". A nòstra glèisa, suls "vitrèus", i a de marcas de reconeissenças de personas que son estadas garidas per senta Radegonda. Aquò s'es perdut, un pauc. » (C. A.)

« Los que avián de dificultats per "marchar", venián a la glèisa de Senta-Radegonda. La reléquia es aquí dempièi 1642, crese. » (Senta-Radegonda)

Los Reisses e la Candelor

En *Roergue* on ne connaissait guère la galette des rois. Les cierges et les chandelles que l'on faisait bénir pour la *Candelor, Candelièira* ou *Candelaira* protégeaient *l'ostal* et éclairaient les veillées mortuaires.

« Per la Candelor, aquò èra las candelas. S'en servissián dins los ostals quand una persona èra malauta o que veniá de morir. » (R. R. / *Lo Monestire)*

« Per Nòstra-Dama de la Candelaira, lo monde anavan a la messa, aquel jorn per far benesir las candelas. Las gardavan dins un armari per quand i aviá un mòrt o quand i aviá un auratge. » (Senta-Radegonda)

Carnaval

Fête universelle de l'inversion des rôles, *lo Carnaval* ou *Caramentrant* s'est toujours pratiqué en *Roergue,* souvent associé aux *gratonadas* lorsque l'on tuait le cochon. Les jeunes gens se déguisaient en femmes ou se masquaient et passaient dans les maisons où il y avait des jeunes filles en chantant : *"Adiu paure Carnaval..."*. Ils faisaient aussi le tour des *aubèrjas.*

« On ne se déguisait pas mais on chantait la chanson dans les rues : *"Adiu paure Carnaval, tu t'en vas e ieu demòre..." »* (A. Sm. / *Lo Monestire)*

• ***Las mascas***

« Aquò èra arribat que se mascavan amb un capèl, quicòm que trobavan dins lo granièr. Se mascavan en rabalaires coma i aviá un còp èra... » (C. A. / *Bajaguet de Senta-Radegonda)*

« Se mascavan amb de blòdas, lo capèl manjaire del pepè, de plumas, de masques, la boèta de sucre traucada... De còps metián de mèl per la figura, atapavan un planponh de "duvet" d'auca o de rit e lo metián aquò. » (Senta-Radegonda)

• ***Las raujòlas***

La tradition des *raujòlas grassas* ou *magras* de *Carnaval* est attestée en *Rodanés* comme sur une grande partie du *Segalar,* du *Leveson* et de la vallée de l'Aveyron.

« Fasiam de raujòlas per Carnaval, amb de prunas. » (C. A. / *Bajaguet de Senta-Radegonda)*

« I aviá las raujòlas grassas e pièi las magras. Las grassas èran fachas amb de carn de pòrc, de carn a salcissa. Las magras èran fachas amb de prunas. » (Senta-Radegonda)

« Per Carnaval, se fasiá de raujòlas. Amb los vesins, romplissiam lo forn del pan. Sovent, èra de raujòlas amb de prunas. » (C. A. / *Senta-Radegonda)*

« Manjàvem las raujòlas per Carnaval. Lo Març-Gras, aquò èra las raujòlas grassas. Après, las raujòlas magras. » (Lo Monestire)

Carèma

Le Carême était observé avec rigueur : on montait *la padena* au grenier pour ne pas faire de fritures grasses et on dégraissait scrupuleusement *l'ola per manjar la sopa a l'òli.*

« Lo Mècres de las Cendres, fretavan l'ola per que i demorèsse pas ges de gras, amb de sable. » (Senta-Radegonda)

« Lo monde manjavan magre. » (Lo Monestire)

Rampalms

Les rameaux de laurier ou de *bois* bénits, portés par les enfants, étaient parfois décorés de *chaudèls* et autres friandises. Ils servaient à la protection de *l'ostal* et des dépendances contre la foudre et les maladies, ainsi qu'à la bénédiction des morts.

« Fasiam amb de bois. » (Senta-Radegonda)

« Aquò èra de laurièr. » (Lo Monestire)

• *La procession*

« Autres còps, se fasiá una pichòta procession mès dins la glèisa, pas defòra. » (R. R. / *Lo Monestire)*

« Lo curat sortissiá de la glèisa e tustava a la pòrta per se far durbir. Quand ère jove, aquò se passava coma aquò. » (C. A. / *Senta-Radegonda)*

• *Los chaudèls*

« S'i metiá de chaudèls redonds, de chòcòlats... » (R. R. / *Lo Monestire)*

« Lo garnissián amb de chòcòlats, de bonbons, de chaudèls a l'anís... » (Lo Monestire)

« Ieu, los ai pas vists decorats. » (C. A. / *Senta-Radegonda)*

« Al Monestire, lo fasián per que aquò èra un pauc la costuma de la vila. I penjavan d'afars. » (Senta-Radegonda)

• *Lo rampalm benesit*

« Lo prenián a l'ostal. S'en servissián quand avián un mòrt a l'ostal, amb l'ai(g)a benesida. Benlèu, de còps, anava al civet de lapin... Lo vièlh, lo brutlavan. » (R. R. / *Lo Monestire)*

« Lo metiam a la crotz o al cap del lièch e servissiá per l'auratge e quand i aviá un mòrt. » (Senta-Radegonda)

• *Lo vent dels Rampalms*

« Pels Rampalms, benesissián lo vent que anava bufar tota l'annada. Quand lo vent d'altan bufava pels Rampalms, o lo vent del nòrd, aquò èra lo vent que dominava tota l'annada. » (C. A.)

Adiu paure Carnaval
« Adiu paure, adiu paure,
Adiu paure Carnaval.
Tu t'en vas e ieu demòre,
Per manjar la sopa amb d'òli,
E las favas amb de sal.
Adiu paure, adiu paure,
Adiu paure Carnaval. » (L. H.)

« Adiu paure Carnaval,
Tu t'en vas e ieu demòre,
Manjarem la sopa a l'òli,
E las trufas a la sal. » (G. A.)

« Adiu paure Carnaval,
Tu t'en vas e ieu demòre,
Manjarem la sopa a l'òli,
E de cebas amb de lard. » (G. H.)

Lou Cornobal (graphie francisée)
« Chantée à Rodez et dans tout l'Aveyron. Air attribué à Pergolèse.

"Adiéu paure, adiéu paure,
Adiéu paure cornobal !
Tu t'en bas et iou demouore,
Per monja lo soup' on d'houoli !
Tu t'en bas et iou demouore
Digos couro tournoras.

Pouot pas biure, pouot pas biure,
Pouot pas biure ques bondat :
I colrio'n pauc de salsisso,
Et de combajou salat,
I colrio 'n pauc de salsisso
Et de combajou salat.

Cothorino fai la fino,
Douono de sibad'o s buóus,
Et de fe ò los golinos,
Tu beiras qu'auren fors' uóus,
Et de fe ò los golinos,
Tu beiras qu'auren fors' uóus.

Cothorino, Cothorino,
Se caufab' ol pè del fuoc,
Brulhet tres pans de comiso,
Et tres pans de coutilhous,
Brulhet tres pans de comiso
Et tres pans de coutilhous.

Quand de couops dobou to pouorto
Ai iou possado lo nuèch,
Et tu n'èros coumo mouorto,
Repausado dins toun lièch
Et tu n'èros coumo mouorto
Repausado dins toun lièch. » (Extr. de "Chansons du Pays d'Oc", par L. Froment, 1996)

Prodèrbi
« Quand plòu sul ram,
Plòu sul volam. » (Enquête scolaire)

La Setmana-Senta

Quelques interdictions particulières pesaient sur la *Setmana-Senta*. A *Rodés*, on mangeait *la pompa a l'òli* le Vendredi-Saint (1).

• *Lo trabalh*

On ne faisait pas travailler les attelages le jeudi après-midi et le vendredi matin. L'interdit sur la lessive des draps pendant la *Setmana-Senta* était également connu sur le canton de *Rodés-est*.

« Caliá pas far la bu(g)ada e, del Jòus-Sent al Vendres-Sent, caliá pas sortir dins los camps. Caliá pas far de gròsses trabalhs, demoràvem a l'òrt, empr'aquí. » (Senta-Radegonda)

« Lo Vendres-Sent, jongián pas. » (Lo Monestire)

• *Los ofices*

Les *clergues* annonçaient les offices à la voix, en occitan, en criant : *"Al premièr ! Al segond !"* et ils palliaient le silence des cloches à grand renfort de crécelles, de trompes en écorce de châtaignier ou de *fraisse*, et de sifflets.

« Cridavan : "Al premièr !" E pièi, un moment après : "Al segond !" L'ai fach, ieu. Pièi lo monde dintravan a la glèisa. Aquò remplaçava las campanas. Aquò se fa(gu)èt jusqu'en 1950, apr'aquí. » (R. R. / *Lo Monestire)*

« Los clergues passavan amb de renetas... » (Lo Monestire)

« Tota la marmalha, nos passejàvem amb d'esquilas a travèrs lo vilatge. Rapelatz-vos que aquò i anava ! Amb d'esquilas de vaca, de feda, de còrnas... tot çò que fasiá de bruch. Quauques còps, fasiam lo torn un pauc tròp lòng e arribàvem que lo curat aviá començada la messa... » (C. A. / *Senta-Radegonda)*

• *Lo brombalh*

Les enfants déclenchaient un tintamarre lors de l'office des ténèbres.

« A la fin de l'ofice, lo curat, dins la glèisa, nos fasiá brandir las esquilas. » (C. A.)

Las capeletas

« Se fasiá de "repausoèrs" a la glèisa, lo Jòus-Sent, a Rodés amai aicí. » (Lo Monestire)

« Lo Jòus-Sent, fasiam de capeletas. N'i aviá pertot. Florissiam aquò coma cal. Las damas richas metián lor pus polit mantèl per s'anar far veire. » (B. H. / *Rodés)*

(1) ***L'endessa del Vendres-Sent***

« Lo Vendres-Sent, manjàvem la pompa a l'òli. » (Lo Monestire)

« L'endessa, c'était la pompe à l'huile. Il fallait aplatir un morceau de pâte qui restait dans une assiette en fer qui puisse aller au four, y verser de l'huile dessus et la faire pénétrer avec une fourchette. Puis on y mettait du gros sel et quelques cerneaux de noix. » (R. J. / *Rodés)*

« Pendant le Carême, on allait chercher la pompe à l'huile chez Négrier, le pâtissier qui était au fond de la rue de Bonald. » (B. R. / *Rodés)*



1. - *Lo Monestire, 1957.*
On reconnaîtra : Alix Baïs, Mireille Bréfuel, Bernard Guiral, Jeanine Frénal, Dominique Combes, Michel Trébosc, Gisèle Bessière, Gérard Joulia, Suzanne Laurens, ? Rességuier, Charles Roussaly, *l'abat* Carteyrade, Claude Chincholle, Robert Richoilley, ? Grandet, Michèle Gascon, ? Vidal, Raymond Fabre, Bernard Majorel, Jean-Louis Roques, Michel Fournier, Christian Bonnefé, Roland Mourgues, ? Alcouffe. *(Coll. et id. R. J.-L.)*
2. - *Rodés, 1938.*
On reconnaîtra : *l'abat* Castan, Roger Benel, ? Gally, ? Peytavin, Robert Bousquet. *(Coll. et id. B. R.)*
3. - *La Planca de Senta-Radegonda.*
On reconnaîtra : Denis Jarrousse, M. et Mme Jules Brouzes, M. et Mme Jarrousse, Michel Jarrousse, Juliette Brouzes-Jarrousse, Ida Jarrousse-Rabier, Joseph et Marcel Jarrousse, M. et Mme Raymond Brouzes, Roger Jarrousse, Fernand Rabier. *(Coll. et id. J. M.)*
4. - René et Raymond Lagarde. *(Coll. et id. L. F.)*
5. - *La Planca de Senta-Radegonda,* vers 1955. On reconnaîtra : Denis Jarrousse et Juliette Brouzes-Jarrousse. *(Coll. et id. J. M.)*

1


2


3

Pascas e Pasquetas

A *Rodés, per Pascas,* on mangeait exceptionnellement de la viande de boucherie. On promenait le bœuf gras au début de la Semaine-Sainte.

• *Lo buòu gras*

« Lo passejavan en vila, pas aicí. » (R. R. / *Lo Monestire)*

« A Rodés, los bochièrs los passejavan, benlèu, mès a Senta-Radegonda, non. » (C. A.)

« Passejavan los buòus de Pascas, a l'epòca. Los enrubanavan e los bochièrs passejavan los buòus qu'anavan tuar per Pascas, coma a la campanha. D'unses èran jonges mès pas totes. Los tuavan en dejós de la clinica Garriga. » (B. H. / *Rodés)*

• *La messa*

La messe pascale fournissait l'occasion d'étrenner un vêtement neuf ou bien, pour les hommes mariés, *de tornar cargar lo costume novial.*

« Estrenavan un costume, de solièrs nòus... » (R. R. / *Lo Monestire)*

« Los òmes avián lo costume novial. Metián la blòda e, al moment de la comunion, quitavan la blòda per se presentar a la senta-taula en costume novial e cravata. E las femnas sortissián çò qu'avián de pus polit aquel jorn. Los enfants, tanben. » (C. A. / *Senta-Radegonda)*

« Los òmes i anavan lo Vendres-Sent e las femnas lo Jòus-Sent. Per Pascas, estrenavan lo costume e las femnas lo capèl. Anàvem a la messa per agachar aquò. Los òmes cargavan la blòda sul costume novial e, al moment de la comunion, quitavan la blòda. Amai pels dròlles, lor crompàvem de solièrs nòus o un costume. » (Senta-Radegonda)

• *Lo repais pascal*

« Aquò èra un repais ameliorat : una pola, de moton, lo moton de Pascas, e lo buòu de Pascas. » (R. R.)

« Manjavan l'anhèl, lo gigòt, e de buòu. » (Lo Monestire)

« A l'epòca, se manjava pas de carn a totes los repaisses alara, lo diminge de Pascas, i aviá sovent de buòu, de bolhit o de rostit. » (C. A.)

« Se manjava lo bolhit amb una pola e un tròç de buòu. » (Senta-Radegonda)

• *Los uòus de Pasquetas*

En *Rodanés,* pour *Pasquetas,* les enfants coloriaient des œufs et les faisaient rouler.

« Lo diminge de Pasquetas, anàvem dins lo prat de las surs e fasiam rotlar los uòus que coloràvem, un pauc, amb de cebas. » (R. R. / *Lo Monestire)*


4


5

Pascas a l'ostal
« Las mametas que podián pas venir lo jorn de Pascas, lor portavan Pascas a l'ostal. Lo clergue passava davant amb l'esquila e la candela e "recitava" la pregaira tot lo long del camin. A l'ostal, lo monde pagavan un bon desjunar. » (Senta-Radegonda)

Los tripons
« Après la messa, anavan manjar los tripons. Pièi i aviá lo pinton o la pauca e lo chaudèl. » (Lo Monestire)

Fête-Dieu et Sacré-Cœur à *Rodés*

« Au point de vue religieux, la manifestation la plus sensationnelle de l'été était la procession de la Fête-Dieu. Au son majestueux et profond du gros bourdon du clocher de la cathédrale, les trois paroisses et les diverses congrégations, confréries, associations et établissements scolaires libres de la ville se réunissaient près de l'évêché pour se former en un cortège qui se déroulait à travers les boulevards, le long des maisons tendues de draps blancs épinglés de roses. Tous les participants marchaient, un cierge à la main, en chantant des cantiques ponctués par la sonnerie des cloches. Les séminaristes, qui étaient alors en très grand nombre (300, je crois) avaient revêtu leur surplis, les chanoines leur camaïl, et de nombreux prêtres des dalmatiques, chasubles et chapes richement brodées d'or et d'argent. Le dais était porté par quelques personnages de qualité et, derrière le Saint-Sacrement se tenait, entouré de ses vicaires généraux, l'évêque du diocèse Monseigneur Bourret qui n'avait pas encore revêtu la pourpre cardinalice. Le cortège ainsi formé s'arrêtait aux divers reposoirs, dont le plus important était celui du palais de justice, et la dernière bénédiction était donnée à la cathédrale débordante de fidèles. Cette cérémonie était, paraît-il, encore plus spectaculaire quelques années auparavant, lorsque les autorités civiles et la troupe participaient à la procession à titre officiel, mais, telle quelle, elle gardait encore un caractère très imposant.

Le dimanche suivant une autre procession avait lieu dans chaque paroisse pour la fête du Sacré-Cœur. Elle était aussi une manifestation très solennelle et je me rappelle encore celle de la paroisse Saint-Amans se déroulant dans le quartier et sur la place du Bourg où un reposoir monumental était dressé. Les maisons étaient tapissées de draps blancs garnis de fleurs, comme pour la Fête-Dieu, et l'étiquette n'était pas moindre, car on pouvait voir les marguillers en habit derrière le dais, et un cierge à la main. » (Extr. de "Souvenirs d'un vieux Ruthénois", par Charles Galy, dans *RR*, 1961)

1. - *Lo Monestire, 1950. Fèsta-Dius.* Mme Bessuéjouls. *(Coll. et id. R. R.)*

2. - *Lo Monestire, 1953.* On reconnaîtra : Charles Annat, Edmond Besombes, Jean-Marc Marquet, *l'abat* Cartayrade, Jean-Claude Bessière, Jean-Louis Coustou, Maurice Prucel, Michel Bonidan, Gilbert Chincholle et Bernard Toquebœuf. *(Coll. et id. R. R.)*

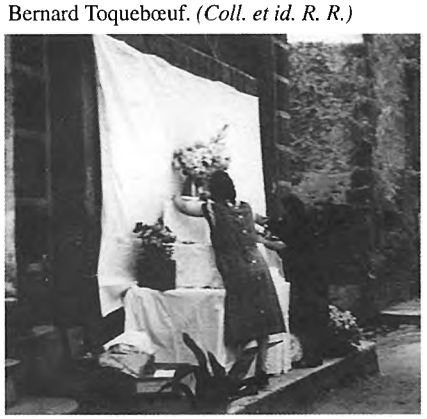

1

« Nautres, aviam una tanta que nos colorava los uòus en los fa(gu)ent còire amb de palalhas de ceba. Aquò lor donava una color marron. Mès n'aviam de mai d'una color. Fasiam aquò lo diminge après Pascas, lo diminge de Pasquetas. Los estremavan e los cercàvem. » (C. A. / *Senta-Radegonda)*

« Los enfants anavan far rotlar los uòus que èran pintrats amb d'ortics e de palalhas de ceba. Los fasiam redolar pels travèrses. » (Senta-Radegonda)

Los bens de la tèrra e las Rogacions

Les bénédictions des biens de la terre prolongeant d'antiques rites de protection païens avaient lieu, selon les endroits, à différents moments de l'année : *Sent-Blasi, Rampalms, Sent-Marc, las Rogacions, Pentacosta, la Fèsta-Dius, Nòstra-Dòna d'agòst, Sent-Ròc...*

« Dins l'estiu, benlèu per la Sent-Ròc, lo curat s'en anava dins las bòrias e se fasiá invitar per manjar a miègjorn ! Benesissiá las tèrras, lo bestial... » (R. R. / *Lo Monestire)*

« Lo curat passava al mes d'a(g)òst per las campanhas e benesissiá las bèstias. » (Lo Monestire)

« Sai pas quora aquò èra, lo curat veniá benesir lo bestial, las semenças... Passava dins lo vilatge, sus la plaça. Portàvem una assièta de sal que donàvem al bestial. » (C. A. / *Senta-Radegonda)*

« A Recolas, sonavan lo curat per que venguèsse benesir la vacada. » (Senta-Radegonda)

• *Las Rogacions*

Pour les Rogations, avant l'Ascension, on allait en procession bénir les trois principales croix du *vilatge*.

« Per las Rogacions, se fasiá de processions pendent tres jorns. Èra per las recòltas. Las processions èran a sèt oras del matin, per que lo monde trabalhavan, a l'epòca. Fasiam lo torn dels tres pònts, qu'apelan. Lo curat cantava de litanías. I aviá benlèu quauques cantaires, mès pas gaire. La campanha veniá un bocin, quand mème. » (R. R. / *Lo Monestire)*

« I aviá una messa, lo matin, amb una procession. Anàvem a las crotzes a l'entorn del vilatge. Un jorn una, un jorn l'autra. Se cantava las litanías. » (C. A. / *Senta-Radegonda)*



2

• ***Las falças litanías***

A l'occasion des processions, on improvisait des paroles occitanes facétieuses sur le texte latin des litanies.

« Per las Rogacions, se cantava las litanías dels sents. Caliá respondre tota una pachacada. A una pregaira se disiá :

"Te rogamus audinos."

E los braves paisans de l'epòca disián :

"Presta-me lo carri per deman !" » (R. R.)

« Te rogamus audinos,
Te rosigarai un òs.

Te rogamus audinos,
Te rabalas amb un bigòs. » (C. E.)

« Priez pour nous,
Pica patanon,
Dins lo padenon. » (C. N.)

« Nòstre-Sénher que sètz al Cèl,
Benesissètz lo blat del campet.
Ora pro nobis. » (R. T. / R. Rs.)

• ***Processions per la plèja o lo solelh***

Les processions pour aller chercher la pluie ou le soleil comptent parmi les dévotions les plus anciennes. Celle de *Sent-Sauvaire* attirait les foules du Haut-Ségala, du Lévézou et du *Rodanés*.

« Per la plèja, anavan a Sent-Sauvaire. » (Senta-Radegonda)

« Las annadas de secada, anàvem al Pònt de Grandfuèlh. Per la secada, davalàvem a Viaur per trempar la reléquia. Per la plèja, montàvem a Sent-Sauvaire. » (Lo Monestire)

« Anavan a Sent-Sauvaire. » (V. R. / *Lo Monestire)*

• ***L'ai(g)a benesida***

« Per las Rogacions, anavan quèrre d'ai(g)a benesida e caliá anar dire un Pater *al cap del camp. »* (E. M. / *Senta-Radegonda)*

« Anavan cercar l'ai(g)a benesida, l'aiga de Pentacosta, per metre dins los camps. I aviá un pairòl e cadun ne preniá. » (Inièiras)

« Se benesissiá l'ai(g)a, coma per Pascas. » (Lo Monestire)

Lo radal de Sent-Jan

Fête du solstice d'été, la *Sent-Jan* a toujours été imprégnée de paganisme avec son *radal* et les vertus ou les rites qui lui sont attachés. C'est aussi la grande fête de *la lòga* et des *vailets*. Le *radal* soulageait les rhumatismes des anciens et ses cendres protégeaient *lo bestial* du piétin, *l'òrt* de *las canilhas* et *l'ostal* de *las fornises*. La jeunesse sautait par-dessus le foyer et tout le monde dégustait *la fogassa* accompagnée de *vin blanc*.

« Lo fasián sul fièiral. L'ai vist a Cardalhac atanben. » (B. H. / *Rodés)*

« Lo radal se fasiá. » (Lo Monestire)

« I aviá los radals. Los domestiques, quand cambiavan de patron, èra per Sent-Jan, lo 24 de junh. Fasián un radal. Aquò èra una tradicion. Aicí sèm bien plaçats e los vesiam tot lo torn. I aviá de fuòcs un pauc pertot. Pièi dançavan, sautavan lo fuòc ! » (C. A. / *Bajaguet de Senta-Radegonda)*

« N'i aviá un pauc pertot, de radals. Lo fasiá lo que voliá. Fasián un emont de fornilha e esperavan lo ser de Sent-Jan per l'alucar. » (Senta-Radegonda)

« Se gropavan e fasián lo radal. » (V. P. / L. F. / *Inièiras de Senta-Radegonda)*



Lo Monestire, 1953. Fèsta-Dius. On reconnaîtra : Jean-Pierre Belle, Claude Lavabre, Gil Barnabé, Jean-Marie Toquebœuf, Edmond Besombes, Charles Roussaly, Jean-Claude Bessière, André Annat, Gérard Richoilley, Michel Prepelica, Charles Annat, Christian Lignon, *l'abat* Cartayrade, Gilbert Chincholle. *(Coll. et id. R. R.)*

Los radals de Rodés

« On aimait beaucoup les feux à Rodez et un quartier se serait cru déshonoré s'il n'avait pas allumé son feu de Saint-Jean. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)

« Après [la Fête-Dieu et le Sacré-Cœur], la Saint-Jean était marquée par les feux traditionnels, qui s'allumaient dès la tombée du jour sur les places publiques des divers quartiers. Les habitants y déversaient tous leurs stocks de vieux papiers, cartons et objets de toutes sortes. L'embrasement général était salué par l'explosion de multiples pétards et de bombes, et des danses s'organisaient autour des foyers. On pouvait contempler des boulevards, par les échappées ménagées sur la campagne, de nombreux feux semblables allumés dans tous les villages des environs. » (Extr. de "Souvenirs d'un vieux Ruthénois", par Charles Galy, dans *RR*, 1961)

Totsants

Chez les Celtes comme chez les Germains, le mois de novembre était celui du souvenir des défunts. Il l'est resté avec la *Totsants* et la *Sent-Martin*. *L'encant de las armas*, ou vente aux enchères de produits offerts par les fidèles pour payer des messes à l'intention des âmes des disparus, n'était pas pratiqué en *Rodanés*.

« L'après-miègjorn, après las vèspras, i aviá la procession al cementèri. Aquò èra l'ocasion de tornar veire de monde que èran pas plus aicí. Venián per Totsants, quand mème. Ara, aquò s'es perdut. » (R. R. / *Lo Monestire)*

« I aviá pas que la messa dels mòrts e la reunion al cementèri. Per dire de messas, crese que, dins l'annada, fasián una quèsta. » (C. A. / *Senta-Radegonda)*

« Coma ara : la messa e la procession al cementèri. Mès, de davant, i aviá las vèspras e, après vèspras, caliá anar al cementèri. » (R. L. / *Senta-Radegonda)*

1. - *Senta-Radegonda*, vers 1937-1938.
1er rang : Berthe Laquerbe, *l'abat* Bach, Mgr Chailhol, *evesque de Rodés*, Rose Galtier, Elise Cance, Henriette Monteillet. 2e rang : Agnès Cance, Alice Moncet, Augustine Ferrié, Darie Laquerbe, Marguerite Romieu. 3e rang : ?, Renée Romieu, Bernadette Puech, ?. *(Coll. et id. R. Y.)*
2. - *Parroquians de Senta-Radegonda a Lordas, 1938.*
On reconnaîtra : Gratien et Henriette Guitard, Mme Glauzy, Marie Aubeleau, Rose Galtier, Geneviève et Louise Labit, Adrienne Carcenac, Henriette et Joseph Soulié, Alfred et Madeleine Acquier, Irène Meillac, Renée Romieu. *(Coll. et id. R. Y.)*

L'avètz aicí lo vièlh Roergue...
« L'avètz aicí lo vièlh Roergue,
L'avètz aicí ven de plan luènh. » (D. N.)

A... Vièrja de Massabièla
« A... Vièrja de Massabièla,
L'Avairon que sabètz t'aimar,
Aicí familha fidèla,
Ven pregar la siuna mamà. » (D. N.)



1



2

Nadal

Pour Noël on ne connaissait pas les traditions germaniques de Saint-Nicolas ou de l'arbre décoré. Tout au plus les enfants pouvaient-ils espérer une orange apportée par l'Enfant Jésus dans leurs *esclopets*. Pas de sapin, pas de Père Noël, pas de cotillons. Plus simplement on mettait au feu *la soca nadalenca*.

« Caliá trobar una brava soca que tenguèssa lo fuòc tota la velhada de Nadal, la soca nadalenca. » (Senta-Radegonda)

Los nadalets, las calendas

La naissance du Christ correspond au solstice d'hiver. On chantait Noël en occitan à la messe de minuit, au terme des calendes qui s'achevaient par des *trilhons de Nadal* durant deux heures. *Calendas* et *recalendas* servaient à la divination du temps de l'année à venir, mois par mois, puis bimestre par bimestre.

« Apelavan aquò los nadalets. Ieu, l'ai pas fach, aquò, mès lo que sonava las campanas davant ieu lo fasiá. Caliá sonar quinze jorns o dètz jorns davant Nadal, quicòm coma aquò. » (R. R. / *Lo Monestire)*

« Del temps de la campanièira, aquò carilhonejava quinze jorns davant, pense. Èra las calendas, quicòm coma aquò. » (C. A. / *Senta-Radegonda)*

Nadal
Noël : *Nadal*
les calendes : *las calendas, las calendes*
un chant de Noël : *un nadalet, un nadal*
le dindon : *lo piòt*
la dinde : *la piòta*
un cadeau : *un present*

Lo Nadal de las bèstias
« Lo gal : "Jèsus-Crist es nascuuuuuuut !"
Lo buòu : "Ooooooont ?"
La cabra : "A Betlèèèèèèm !"
L'ase : "I cal anar ! I cal anar !" »
(Senta-Radegonda)

« Los carilhons, n'i a dotze. Un jorn val un mes. Son davant Nadal.

Las calendes, aquò's entremièg Nadal e lo premièr de l'an. Aquelas son vertadièiras, de còps. Un jorn per dos meses, mès de còps lo darrièr passa premièr e te cal agachar los dos del mièg que te pòrtan mai, junh, julhet... Se fa secada, podètz dire que i aurà secada l'estiu. » (E. M.)

« Sonavan las calendas. Lo premièr còp, sonavan pas un briu e augmentavan cada jorn. Las calendas èran davant Nadal e las recalendas entremièg Nadal e lo premièr de l'an. Devinhavan lo temps. Cada jorn èra un mes. Disián : "Ten, aurem abrial que serà sec o mai que serà trempe." A las recalendas, lo temps que fasiá lo matin servissiá per un mes. » (Senta-Radegonda)

Los nadals occitans

Le *Roergue* a conservé un recueil de *nadals occitans* du XVIIIe siècle, et l'on connaît partout le *"Nadal de Requistar"* (XIXe siècle), le *"Cantatz cloquièrs"* publié par l'abbé Bessou, ou encore le *"Nadal tindaire"*.

• *Nadal pastoral*

Ce *nadalet* a été composé par Elie Rey (1872-1957) de Carmaux.

« Aquò's lo "Nadal pastoral" que ven del diacre de La Primauba, Michèl Cailhòl, originari de Pont de Salars. » (R. R.)

« Nos cal quitar lo vilatge,
Laissar lo tropèl,
E nos anar rendre omatge,
Al Dius eternèl.

Un bèl anja nos apèla,
Miracle novèl,
Nos ditz de sègre l'estela,
Que brilha pel cèl. » (R. R.)

Repic :
Pausem nòstra gauleta,
Quitem nòstre tropèl,
Seguissèm l'esteleta,
Que brilha amont pel cèl.
Rendèm-nos a l'estable,
Qu'anuèch es arribat,
L'Enfanton adorable,
Del Dius de Caritat.

• *Nadal tindaire*

Certains auteurs font remonter ce *nadalet* au XVIe siècle. Très populaire dans le diocèse de Montauban, il a été assez largement diffusé par les écoles publiques de la région dans l'entre-deux-guerres.

« Avèm ausit las aubadas,
Que s'en venon de sonar,
Sus de trompetas dauradas,
Dison qu'un Enfant serà.

« Avèm ausit las aubadas,
Que s'en venon de sonar,
Sus de trompetas dauradas,
Dison qu'un Daufin serà.

L'una fa : "Tararà, tararèra,
Litampom, laderitampom !"
Nautres i farem lo respond :
"Tararà, tararà, tararèra,
Litampom, laderitampom,
Nos es vengut, pichon pompon.

L'una fa : "Tararà, tararèra,
Litampom, laderitampom !"
E l'autra li fa lo respond :
"Tararà, tararà, tararèra,
Litampom, daleritampom,
Novèl vengut, pichon pompon. »
(Lo Monestire)

Prenètz un braçat de palha,
Per li far un pauc de fuòc,
Que aval son de canalhas,
An lo cur dur coma un ròc.

L'una fa : "Tararà, tararèra,
Litampom, laderitampom !"
Nautres i farem lo respond :
"Tararà, tararà, tararèra,
Litampom, laderitampom,
Nos es vengut, pichon pompon. »
(R. T. / R. Rs.)

Los presents de Nadal

« Des cadeaux avaient régulièrement lieu tous les ans la veille de Noël, et cela conformément à un usage antérieur de beaucoup à 1350. La plus stricte observation des règles de la hiérarchie présidait à la composition et aussi à l'ordre de distribution de ces présents. Par suite, le comte et la comtesse de Rodez, s'ils se trouvaient en Rouergue, étaient l'objet des premières attentions. Le sénéchal de la province, dont la résidence était ordinairement à Villefranche, venait en seconde ligne. C'était ensuite le tour de celui du comté de Rodez, auquel, habituellement, on offrait un quartier de bœuf. Le juge de la ville, celui du paréage et le bailli de la Cité en recevaient autant ; à moins cependant qu'on ne jugeât plus à propos de remplacer le bœuf par une paire de gants, dans l'un desquels on renfermait une certaine somme d'argent, afin de ménager au donataire une agréable surprise. Quant aux autres cadeaux qui restaient à faire, aux consuls d'abord, car ils n'avaient garde de s'effacer, puis aux conseillers communaux, au trésorier et au greffier du consulat et aux valets de ville, on faisait l'acquisition de deux à trois quintaux de fromage de *forme* ou de *glao*, et chacun en recevait une quantité proportionnelle et déterminée par la coutume. Il m'est impossible de te renseigner complètement au sujet de l'espèce de fromage désigné dans les documents anciens sous le nom de *glao*. Tout ce que j'en sais, c'est qu'il était plus prisé que la *forme ;* que chaque pièce pesait de deux à trois livres, et qu'il provenait, je ne crois pas faire erreur, du Cantal, de Thiézac probablement ou des environs. » (Extr. de *Lettres sur l'histoire de Rodez*, d'après H. Affre, 1874)

« Ensec se la mesa facha per los despens dels presens que feyro los senhors a Nadal. Lo XIII jorn de desembre [1368], comprero los senhors an aquo de Na Huga d'Auzis V quintals de fromatgues de glao a LIII s. lo quintal ; montet ..... XIII l. V s. It., costero de portar a la mayo cominal .... I s. VIII d. »
(Extr. de *Comptes consulaires de la Cité et du Bourg de Rodez*, par H. Bousquet, 1943)

Pastres, pastretas

« Pastres, pastretas,
Desrevelhatz-vos, pecaire,
Pastres, pastretas,
Desrevelhatz-vos !

Que Nòstra Maire,
A besonh de vos, pecaire...

Los pastres venon,
Amb lors anhèls, pecaire...

A l'Enfant Jèsus,
Balhan los pus bèls, pecaire...

Ieu que soi paure,
Que n'ai pas lo sòu, pecaire...

Balhe tot mon ama,
Amb tot mon cur, pecaire... » (R. T. / R. Rs.)

Lo piòt de Nadal

« Lo jorn de Nadal, se manjava la piòta o lo piòt, de preferença la piòta que èra pus carnuda que lo piòt. E se beviá de vin vièlh. » (R. R.)

« Se manjava un piòt, dins los ostals, lo jorn de Nadal. Invitavan la familha, apr'aquí. » (C. A.)

« Dins las gròssas bòrias, lo jorn de Nadal, manjavan un piòt, domestiques e patrons. » (Senta-Radegonda)

Lo present pel curat

« A Noël ou au jour de l'an, tout le monde apportait quelque chose au curé : un dindon, une poule... » (B. O. / *Lo Monestire)*

• *Enfants, revelhatz-vos*

Ce *nadalet* dit de *Requistar* est l'œuvre de Paul Bonnefous (1821-1895) qui l'a écrit sur l'air de "Adieu Belle Isabeau".

« Enfants, revelhatz-vos,
Una bona novèla,
A Betleèm apèla,
Los pastres d'alentorn,
Enfants, revelhatz-vos.

Ai, ai, qu'avèm ausit ?
Qual canta amont dins l'aire ?
Qu'auriá mai poscut faire,
La arpa de David ?
Ai, ai, qu'avèm ausit ?

Laissatz vòstres motons,
Un temps preciós trescola,
A Betleèm en fola,
Anatz despachatz-vos,
Laissatz vòstres motons !

Qué pòt èstr'arribat ?
Qué nos sònan dels astres ?
A ! que son bons los pastres,
De nuèch e de levats
Qué pòt èstr'arribat ?

Vos es nascut un Rei,
Alai dins un estable,
Un pichonèl aimable,
Qu'una grépia sosten,
Vos es nascut un Rei.

S'èra pas vist jamai,
Un Rei nàisser tan paure,
A pena podiá claure,
Al Cèl dins un palais,
S'èra pas vist jamai.

Anatz-vos l'adorar,
Sans crénher l'uèlh que trompa,
N'a pas besonh de pompa,
Es Filh de Jeovà,
Anatz-vos l'adorar.

Angèls consolatz-vos,
Qu'es granda nòstra jòia,
Lo Senhor nos envoia,
L'aimable Salvador,
Angèls consolatz-vos.

Amor, glòria al Senhor,
Sus tèrra amor celeste,
Patz a tot òme prèste,
A s'enflamar d'amor,
Per servir lo Senhor. » (Doc. A. Y.)

« Enfants, revelhatz-vos,
Una bona novèla,
A Betleèm apèla,
Los pastres d'alentorn,
Enfants, revelhatz-vos.

Vos es nascut un Rei,
Un Rei dins un estable,
Pichonèl tot aimable,
Coma un novèl nascut,
Un Rei vos es nascut. » (C. A.)

« Qu'es aquela clartat,
Qu'esclaira la campanha ?
Sètz vos sus la montanha,
A... Diu de Magestat,
Qu'es aquela clartat ?

Enfants, revelhatz-vos,
Una bona novèla,
A Betleèm apèla,
Los pastres d'alentorn,
Enfants, revelhatz-vos.

Ai, ai, qu'avèm ausit ?
Qual canta amont dins l'aire ?
Qu'auriá mai poscut faire,
La arpa de David ?
Ai, ai, qu'avèm ausit ?

Laissatz vòstres motons,
Un temps preciós s'escola,
A Betleèm en fola,
Anatz, despachatz-vos,
Laissatz vòstres motons.

Qué pòt èstr'arribat ?
Qual nos sòna dins l'astre ?
A... que son bons los pastres,
De bèl o d'elevat,
Qué pòt èstr'arribat ?

Vos es nascut un Rei,
Alai dins un estable,
Un pichonèl aimable,
Qu'una grépia sosten,
El-mème es vòstre Rei.

S'èra pas vist jamai,
Un Rei nàisser tan paure,
A pena podrián claure,
Elses dins un palais,
S'èra pas vist jamai.

Anatz donc l'adorar,
Sans creire a l'uèlh que trompa,
A pas besonh de pompa,
Es Filh de Jeòva,
Anatz donc l'adorar.

Angèl consolador,
Qu'es granda nòstra jòia,
Lo Senhor nos envoia,
L'aimable Salvador,
Angèl consolador.

Amor, glòria al Senhor,
Sus tèrra amor celeste,
Patz a tot òme prèste,
A s'enflamar d'amor,
Per servir lo Senhor. » (R. R.)

L'escòla

Pour beaucoup de Rouergats de plus de 70 ans, *l'escòla* fut le lieu de la francisation. C'est là qu'il a fallu apprendre le français et subir les punitions infligées à ceux qui laissaient *escapar lo "patoès"*. Et, si elle a réussi à préparer les bataillons de candidats à la promotion sociale et à l'exil, à marginaliser l'occitan après un siècle d'efforts, elle n'a pas encore tout à fait réussi à imposer le véritable accent français à l'heure où l'anglais devient obligatoire dans les écoles primaires.

Un còp èra, l'école était fréquentée de façon assez irrégulière de novembre à mai, et de 6 à 11 ans. Parfois, pour éviter la guerre scolaire, nombre de familles rouergates envoyaient les garçons à l'école laïque et les filles à l'école libre.

« Aviam pas qu'una escòla, nautres, publica. I aviá pas de disputas. Lo mèstre nos laissava anar al catechisme. » (R. L. / *Senta-Radegonda)*

« Nos caliá quitar lo premièr de mai per gardar las vacas e tornàvem dintrar a l'escòla per Totsants. » (V. R. / *Lo Monestire)*

« Començàvem l'escòla a l'entorn de Totsants, quand aviam clausas las fedas e, a Pascas, caliá tornar campejar las fedas. » (E. M. / *Senta-Radegonda)*

« Venián a l'escòla amb una pochada de castanhas per miègjorn o per far quatre-oras.

M'avián dich que lo mèstre defendiá als enfants que venián de luènh e que portavan la museta, de dintrar la museta. De còps que i a, los cans la lor bandavan...

Sai pas mèmes se lor daissava far caufar lo cantinon... » (V. P. / L. F. / *Senta-Radegonda)*

« Estudiave las leiçons amb un pichon calelh. » (D. M. / *Lo Monestire)*

Lo Monestire

« Un délibéré du conseil municipal du 9 mai 1830 prévoit :

"1° - que soit portée annuellement en commençant par l'année 1831, sur le budget de ses dépenses ordinaires, malgré la modicité des revenus de ladite commune, une somme de soixante-quinze francs pour servir au loyer du logement de l'instituteur primaire en attendant qu'on puisse se procurer les fonds nécessaires pour acheter un logement ;

2° - que la rétribution mensuelle des enfants des parents qui sont en état de solder, soit fixée à un franc pour ceux qui n'apprendront qu'à lire et à un franc vingt-cinq centimes pour ceux qui recevront des leçons de lecture et d'écriture ;

3° - que le nombre des enfants qui recevront l'instruction gratuite soit fixé à douze, se réservant la faculté de désigner les familles qui le mériteraient par leur position ;

4° - que les émoluments que l'instituteur peut recevoir des enfants payants ne peut dépasser quatre cents francs annuellement, et cependant, il lui faudrait au moins six cents francs. Ils supplient Monsieur le Préfet de vouloir bien avoir la bonté d'engager monsieur le Ministre de l'instruction publique à venir en secours de cette misérable commune et de lui accorder les fonds nécessaires pour compléter le traitement de son instituteur, sur ceux qui seront mis annuellement à sa disposition."

Dans l'année 1855, vingt-cinq enfants de la commune bénéficiaient de la gratuité de l'école. » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye, un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)

Rodés, projet d'Ecole normale. *(Coll. S. d. L.)*



Lo "patoès"

Rodés

« Bien que proscrite des actes officiels depuis près de trois siècles, la langue vulgaire était encore parlée couramment dans les écoles publiques du département. Aussi, en 1835, le Comité d'instruction primaire de Rodez prit-il l'arrêté suivant, relatif "à la prohibition dans les écoles de la langue vulgaire désignée sous le nom de "patois", en exprimant le vœu que la même mesure fût prise par les Comités des autres arrondissements :

"M. le préfet propose au Comité d'interdire dans toutes les écoles de la circonscription l'idiome vulgaire appelé "patois", dont l'usage ne peut que nuire aux progrès d'une instruction primaire vraiment nationale.

Le Comité appréciant tous les avantages de cette mesure,

Attendu qu'il importe à tous les Français de connaître et de parler la langue dans laquelle sont écrits les actes qui règlent leurs rapports d'intérêts et ceux qui fixent leur état civil, les lois et règlements auxquels ils doivent obéissance et les ouvarges dans lesquels ils peuvent puiser une éducation intellectuelle, morale et religieuse,

Attendu que l'unité de langage contribuerait nécessairement à établir plus de facilité dans les communications, plus d'intimité dans les relations et, par conséquent, plus d'homogénéité dans le caractère national et plus d'énergie dans le sentiment de patriotisme qui fait la force du pays,

Arrête :

L'usage du dialecte "patois" est interdit dans toutes les écoles primaires de l'arrondissement ; la langue française sera seule employée dans les communications qui s'établiront, soit entre les instituteurs, soit entre les élèves eux-mêmes.

Les instituteurs qui contreviendront à cet arrêté seront passibles de peines disciplinaires conformément à la loi." » (Extr. de *Annales de Millau*, par Jules Artières, 1894-1899)

Lo cuol de lum, lo sinhal

« Quand quauqu'un parlava patoès, aviá un cuol de lum e lo ser, aviam una punicion. L'oncle nos fasiá balhar cinc bolas, una pilula, apelava aquò. Lo ser, totes los qu'avián abut lo sinhal del patoès, avián una pilula, cinc bolas. O alara te caliá far de linhas. Mès, aquò, èra a l'escòla de Luc, que aviái l'oncle alai, ieu. Pièi, quand agère dètz ans, anère a Flavinh. » (V. R.)

La plupart des *regents* interdisaient la pratique de l'occitan entre élèves mais son utilisation à des fins pédagogiques était relativement fréquente.

« Facteurs de promotion sociale, les écoles de la ville de Rodez apparaissent en même temps comme le véhicule de l'expansion aveyronnaise hors des limites du département. A l'inverse, la fonction enseignante attire du personnel arrivant du dehors. Ainsi le développement de l'école a favorisé l'insertion de la ville et de sa région dans la communauté nationale. Ce souci de l'unité nationale explique le recul de la langue locale, parfois combattue par les instituteurs de la "République une et indivisible". » (Extr. de "Rodez, centre scolaire", par Jacques Jarriot, dans *Histoire de Rodez,* 1981)

« Pour rendre ses commentaires plus aisés à comprendre et à retenir, notre professeur [M. Allaire, appelé *Queitou]* se servait non du français mais du dialecte roman de notre pays. C'est là un trait assez curieux, je le dis en passant, du caractère ruthénois. Je regrette qu'il ait disparu. A cette époque reculée, le parler roman, le patois, était d'un emploi courant dans les familles pour les gestes de la vie quotidienne, le *franciman* étant réservé aux usages plus nobles et aux rapports avec les étrangers qui n'entendaient goutte à ce qu'ils appelaient dédaigneusement notre jargon. De sages ordonnances administratives ont depuis longtemps réprouvé cet abus. (...)

Le bon *Queitou,* expliquant les origines de Rome, nous racontait comment Romulus avait été amené à la fonder... Il avait, nous disait-il, obéi aux prescriptions imposées par la loi religieuse et tracé à la charrue l'enceinte qui devait enfermer la future cité qu'entourait ce fossé symbolique. Puis, il avait prononcé la rude formule antique : "Meurent tous ceux qui auront l'audace de franchir cette enceinte." Le frère cadet de Romulus, Rémus, poussé par la jalousie et l'orgueil, se précipita, et d'un bond sauta par-dessus la ligne fatidique. *"Olaro,* ajoutait M. Allaire, *Romulus diguet à soun fraire : "Oquoi tus, trasso d'insoulent, que l'as saoutat. Lo pogoras de to bido." Et, tirent soun sabre, li coupet lou couol."* » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR,* 1948, graphie francisée)

« Aprenguère a parlar francés, francimand, quand anère a l'escòla, entrò d'aquí parlàvem patoès, l'occitan. » (G. A. / *Senta-Radegonda)*

« Ai un pauc aprés lo francés a l'escòla, ieu. Pòde dire que parlàvem presque pas que patoès, entre nautres, los enfants. Mèmes a l'escòla, lo patoès m'escapava. » (C. E. / *Senta-Radegonda)*

« Ieu, quand anave a l'escòla, nos punissián se parlàvem patoès dins la cort. "Je ne dois pas parler patois." » (B. H. / *Rodés)*



9. RODEZ — Ecole normale d'instituteurs — Une salle de classe de l école annexe

Photo P. Noyrigat

Rodés, Ecole normale. *(Coll. S. d. L., fds N. P. / N. G.)*



1

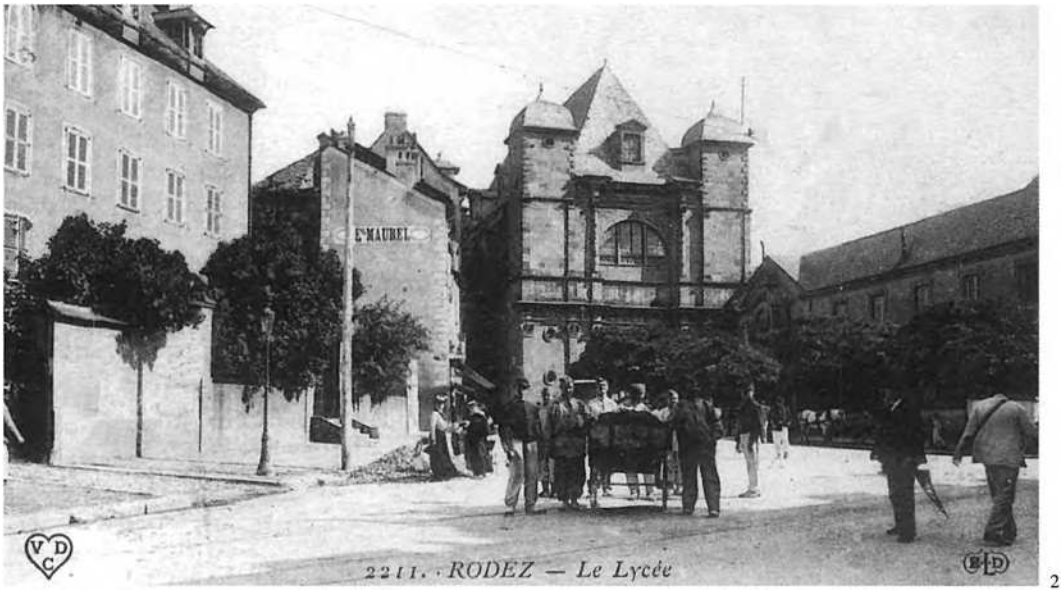

2



3

1. - *Rodés,*
Ecole normale.
(Coll. Arch. dép. A.)
2. - *Rodés,*
lycée Foch.
(Coll. Arch. dép. A.)
3. - *Rodés,*
école de jeunes filles.
(Coll. Arch. dép. A.)

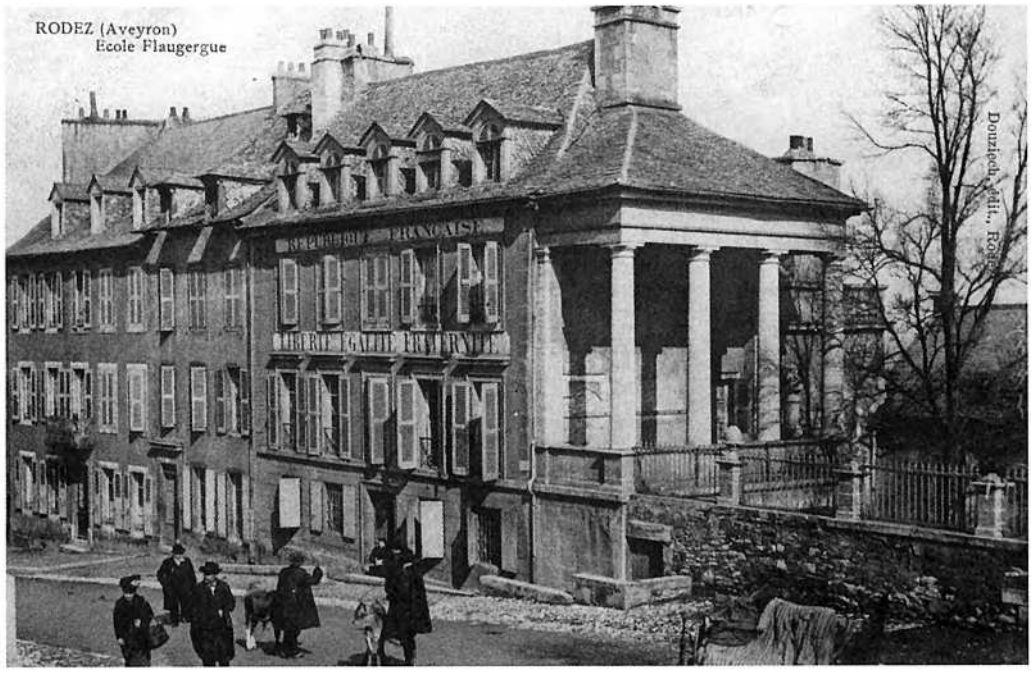

1

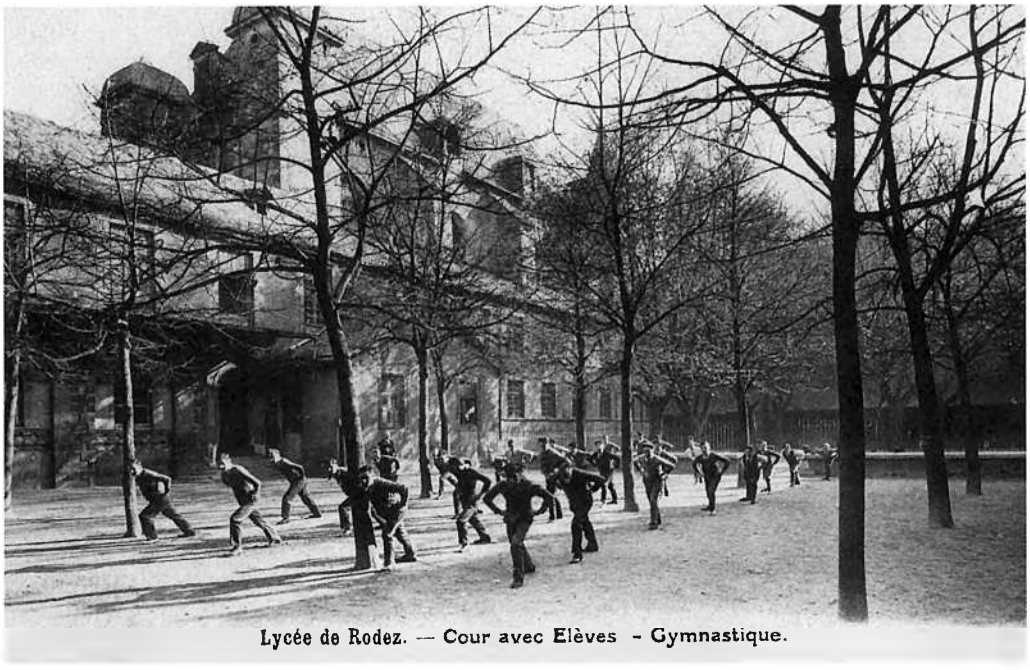

2

1. - *Rodés, carrièira Sent-Cirici,* école Flaugergue. *(Coll. Arch. dép. A.)*
2. - *Rodés,* lycée Foch. *(Coll. S. d. L.)*

Jòcs d'escolans

Pendant la récréation ou à la sortie de l'école, on pratiquait toutes sortes de jeux universels ou traditionnels comme *lo quilhon, renguetas, barras, lo chir…*

« L'ivèrn, i aviá la davalada de l'ai(gu)ièira a costat e lisàvem, quand aquò jalava, mès amb los esclòps farrats amb de clavèls, aquò anava pas tròp… » (V. J. / *Senta-Radegonda)*

• *Lo quilhon*

« Jo(g)àvem al quilhon amb quatre bolas. Tres e una dessús. Lo que tombava lo quilhon aviá las quatre bolas. » (V. R.)

Vinagre… *(comptina)*
« Vinagre, tot agre, tot cru, vai-t'en tu ! » (C. E.)

• ***Renguetas***

« Jo(g)àvem a renguetas. I se jo(g)ava a dos. Fasiam un carrat, metiam aquí de casas, aviam tres pions cadun e caliá n'alinhar tres dins las casas. Èra al premièr que i arribava. » (C. A.)

• ***Lo bolèu de pèira***

« Caliá metre lo bolèu al trauc mès los autres l'empachavan de dintrar amb un autre bolèu de pèira. » (V. R.)

• ***Barras***

« A barras i aviá dos camps e fasiam de prisonièrs. Un donava la man a l'autre. » (C. A.)

« Jo(g)àvem a barras. » (R. L.)

« A las barras, començàvem de n'atapar un e pièi caliá atapar los autres dins la cort. » (V. R.)

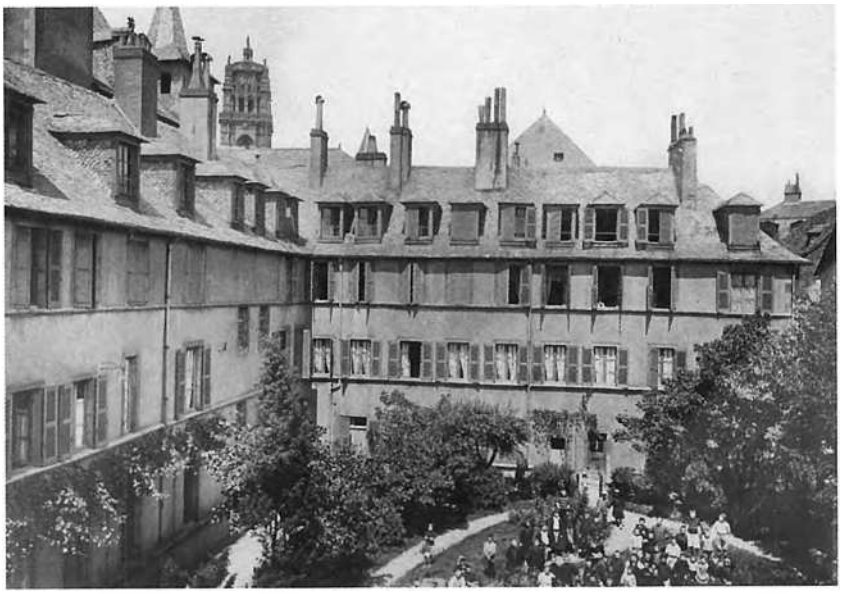

1



2

Lo chir

« Un (...) jeu nous était propre, à nous, enfants de Saint-Amans, et je ne me souviens pas de l'avoir vu pratiquer ailleurs. Il portait le nom curieux de *chir*. L'instrument essentiel étant un morceau de bois rond, appointé des deux bouts, et long d'une douzaine de centimètres. Le jeu consistait à le frapper d'un coup sec sur une de ses extrémités : le *chir* sautait en l'air et le joueur devait le cueillir au vol, au moyen d'un bâton, ou d'une pelle de bois, pour le renvoyer au loin. S'il le manquait, il avait perdu la partie. Ajoutons que tout se passait au dedans d'un cercle assez étendu, tracé sur le sol. Lorsque le joueur parvenait à renvoyer le *chir* à la volée, l'adversaire le ramassait et sans quitter d'une semelle l'endroit où il était tombé, il tâchait de le rejeter à l'intérieur du cercle, dont le joueur défendait l'entrée avec son bâton ou sa pelle, et s'il y réussissait, il était déclaré vainqueur et prenait alors la place du vaincu, et la partie recommençait : chaque partie s'ouvrait par le cri sacramentel de *Chir mir castemir*. Je ne connais pas l'origine de ces trois mots mystérieux. Est-elle wisigothique, comme le pensent certains ? Je n'en sais rien et m'abstiens de toute hypothèse.

A ma connaissance, le *chir* n'était pratiqué qu'à Rodez et à Millau. C'était un jeu dangereux, et il causait parfois des accidents graves, tels que blessure à la face et crevaison d'yeux. On n'a pas eu tort de l'interdire. J'aimais beaucoup cet exercice, et j'y étais d'une certaine force ; mais je m'inclinais devant l'habileté très supérieure d'un camarade nommé Vayssade, fils d'un serrurier de la rue de La Barrière. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)

1. - *Rodés,* lycée Foch. *(Coll. S. d. L.)*
2. - *Rodés,* institution Saint-Joseph. *(Coll. S. d. L.)*



1

Lo licèu de Rodés

« Les persécutions paraissent avoir ramené du monde vers l'Eglise. Y contribue aussi, parmi les intellectuels, le renouveau spiritualiste qui caractérise l'avant-guerre de 14.

Eclairante est cette apostrophe du marquis de Valady, conseiller général, au maire Lacombe : "Quant à l'enseignement athée que vous couvrez de l'euphémisme de laïque, on ne le veut pas même au lycée de Rodez et cela fait encore honneur à l'Université et à ceux qui la représente. Pour vous laïque signifie athée" *(L'Union catholique,* 15 mai 1909). Ce que confirment les souvenirs de plusieurs anciens lycéens. La place occupée par l'aumônier, le chanoine Vaylet, paraît grande : non seulement "il nous révéla la beauté de la langue d'oc" (P. Carrère, *Souvenirs d'un lycéen)* mais, "dans sa parole, des scènes de l'Evangile reprenaient toute leur fraîcheur primitive... Sa piété n'était pas austère. Elle était celle d'un humaniste et non d'un janséniste" (A. Delacour). C'était "le type du prêtre accueillant... par ses instructions, il attirait à ses cours, pourtant facultatifs, de nombreux élèves, surtout parmi les philosophes et parmi les matheux". Chaque année, certains pensaient au séminaire et quelques-uns devinrent prêtres, tel... le fils du directeur de l'Ecole normale, ou de tel professeur de mathématiques ; "le lycée de Rodez est devenu le plus florissant des petits séminaires de la région" (H. Bousquet). Vers 1904, le proviseur est catholique pratiquant, sa fille fréquente l'institution Notre-Dame, ce que n'apprécient pas deux professeurs qui poussent quelques élèves de philosophie à protester dans la presse. L'époque est celle des Fiches et Rodez ne compte que 15 000 habitants ! "Chrétien modèle", le jeune Paul Ramadier évolue sous ces influences et bientôt, passé à l'anticléricalisme, il fonde, au lycée, une section socialiste "qui végéta" (J. Viala). » (Extr. de "Ville catholique ou anticléricale ?", par Gérard Cholvy, dans *Histoire de Rodez,* 1981)



2



3

1. - *Rodés, carrièira Betelha,* institution Sainte-Marie. *(Coll. Arch. dép. A.)*
2. - *Escòla de Senta-Radegonda,* entre 1900 et 1915. *(Coll. G. A.)*
3. - *Escòla de Senta-Radegonda, 1908-1910. (Coll. G. A.)*



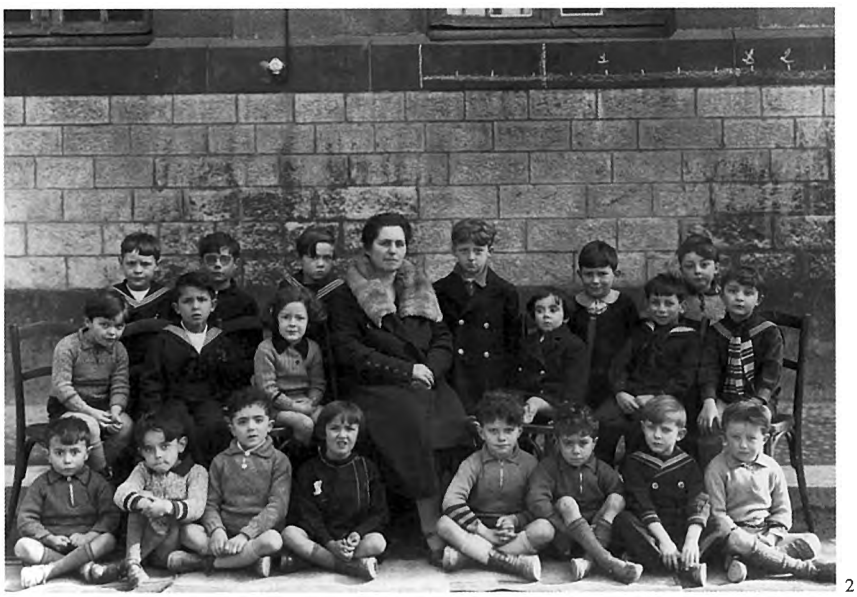



1. - *Escòla publica de Senta-Radegonda,* vers 1919-1920. On reconnaîtra : Berthe Laquerbe, Julia Mazars, Maria Izard, Lisa Acquier, Maria Lagarde, Henriette Massol, Berthe Ferrié, Maria Laquerbe, Appolonie Carcenac et Noëllie Rey. *(Coll. et id. C. A.)*
2. - *Rodés,* lycée Foch, 1932.
1er rang : ?, ?, Bonneviale, Blanc, Couffignal, ?, Costes, Artières. 2e rang : Ginestet, ?, ?, Mme Chedozeau, *mèstra,* ?, Dubernard, Delclaux. 3e rang : Mer, Vioulac, ?, Druille, ?, ?. *(Coll. et id. G. J.)*
3. - *Rodés,* institution Sainte-Marie. *(Coll. Arch. dép. A. / N. G.)*

1. - *Escòla privada del Monestire, 1934.*
1er rang : Elise Vaysse, Marie (Marinette) Tayac, Denise Geniez, Aurore Borero, Yvette Ferrand, Lucette Bessière. 2e rang : Alberte (Berthe) Grimal, Agnès Chincholle, Jeanne (Jeannette) Bessuéjouls, Lucette Vaysse, Yvonne Garcia, Huguette Burguière. 3e rang : Agnès Lavabre, Augusta Grimal, Simone Chincholle, Alberte Bessuéjouls, Yvonne Vernhes, Doria Barthès, Andrée Pouget, Marie-Thérèse et Geneviève Turq. 4e rang : Thérèse Rière et Odile Bauguil. *(Coll. et id. A. Y. / B. O.)*



1

2. - *Rodés,* école du Sacré-Cœur, 1937.
1er rang : ?, ?, ?, Henriette Vaysse, Andrée Rey, Geneviève Canel, Rosette Ricard, Jeanne Bral, Geneviève Gaubert, Jacqueline Mouysset, Hélène Brassat. 2e rang : Hélène Molinier, Andrée Théron, ?, René Bru, Gilbert Canel, Guy Mazel, ? Cammas, Jean Marcillac, Thérèse Ricard. 3e rang : Marinette Mouysset, Madeleine Coutou, Mathilde Niedu, Jeanine Maurel, ?, ?, Denise Bouloc et Thérèse Debord. *(Coll. et id. R. T.)*

3. - *Escòla publica de Senta-Radegonda, 1938-39.*
1er rang : Odile Izard, Maria Carcenac, Marguerite et Paulette Monteillet, Geneviève Malet, Cécile Marican, Paulette et Fernande Ferrié, Paulette Soulié, Raymonde Cadars, Renée Azémar, Marcelle Gamel. 2e rang : Marguerite Viart, Odile et Paulette Lagarde, Eliette et Hélène Carcenac, Angèle, Maria et Victoria Aubeleau, Berthe et Charles Molinier, Bernadette Gayraud, Yvette Sarret. 3e rang : Maria Viart, Simone Villaret, Marguerite, Renée et Yvette Romieu, Eliette et Georgette Geniez, Henriette Sarret, Emilie Fontalbat, *mèstra.* 4e rang : Reine Cance, Agnès Pratmarty, Odile Guitard (ou Henriette Monteillet), Raymonde Monteillet.
(Coll. et id. C. A. / R. Y.)


2


3



1

1. - *Escòla publica de Senta-Radegonda, 1938-1939.*
1er rang : Paul Astorg, Charles Molinier, Paul Ferrié, André Geniez, André Monteillet, Roger Raynal. 2e rang : René Sarret, Jean et Louis Romieu, Henri, Henri et Pierre Ferrié, Gaston Soulié, Sylvain Carcenac, Rémi Lagarde. 3e rang : Henri Sarret, Gaston Ferrié, Henri Frayssinhes, Albert Cance, Clément Portes, Paul Astorg, *mèstre.*
(Coll. et id. C. A. / R. Y.)
2. - *Rodés,* école Sainte-Agnès.
(Coll. A. R.)
3. - *Escòla del Monestire, 1936.*
1er rang : Louis Agar, Maurice Picou, Aimé Bonnefé, Robert Lavabre, Pierre Boutonnet, Lucien Bonnefé, Yves Guiral, ?. 2e rang : Raymond Gal, ?, André Bonnefé, Raymond Roques, Roger Costes, Camille Monjaux, ?, Henri Blanc, Albert Geniez. 3e rang : ?, André Burguière, ?, ?, Marceau Maricaille, ?, Adrien Agar, ?. 4e rang : M. Mathou, *mèstre,* Henri Serieys, ? Cérès, André Costes, Georges Roques, ?, ? Tayac, ?.
(Coll. et id. G. R.)



2



3

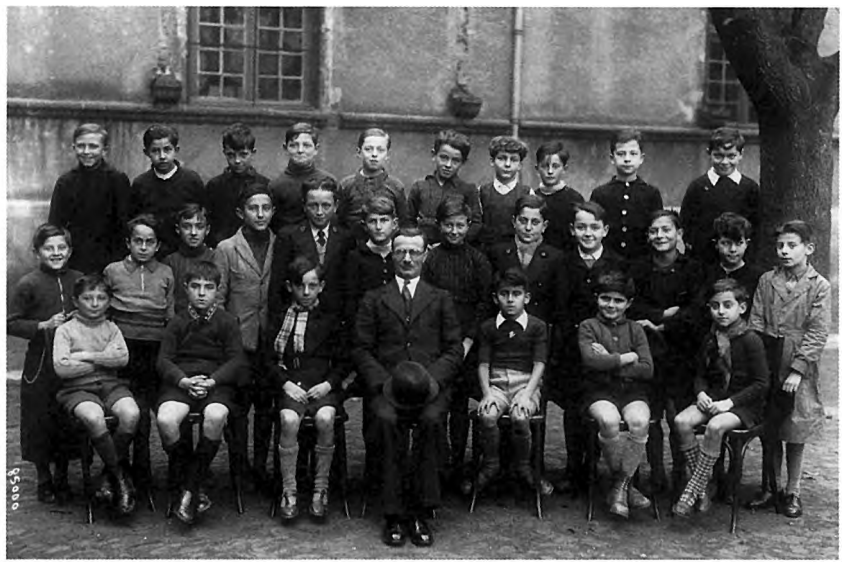

1



2

1. - *Rodés,* lycée Foch, 1939.
Classa de 7e.
1er rang : MM. Bauguil et Bertrand, Claude Fabre, M. Sabathié, *mèstre,* Jean-Paul Salvan, Pierre Marre, Michel Delmas. 2e rang : J.-P. Anglade, MM. Paville, Blanc, Gayrard, Cammas, Saisset et Artières, ?, MM. Guibert et Roques, Yves Solier, M. Guiraudie. 3e rang : MM. Mouly, Pélissier, Séguret, Montjaux et Vézy, Claude Merirel, MM. Lheureux, Palayret, Maynau et Ginestet. *(Coll. et id. G. J.)*
2. - *(Coll. A. R.)*
3. - *Agenh, 1938, escòla Cambon de Rodés. (Coll. B. R.)*
4. - *Escòla del Monestire, 1940.*
1er rang : ?, Christiane et Jacqueline Kun, Berthe, Paulette et Paul Blanc, Lili Bonnefé. 2e rang : ?, Madeleine Costes, ? Guiral. 3e rang : Pierre Blanc, Suzette Perget, Paulette Blanchy, Simone Gayraud, Jeanne Bonnefé. 4e rang : ?, Christiane Perget, Céline Frenal, ? et Yvonne Bonnefous.
(Coll. et id. A. Sm.)



3



4

Los conscrits

Dès l'âge de onze ans, on quittait l'école pour aller gagner sa vie, mais les jeunes gens d'une classe d'âge se retrouvaient plus tard pour passer devant le conseil de révision. *Los conscrits* faisaient le tour du *vilatge per passar l'aumeleta* c'est-à-dire quêter les œufs pour faire l'omelette.

Senta-Radegonda

« Los conscrits passavan l'aumeleta e preparavan la fèsta de l'annada. Passavan l'aumeleta, sovent la prima apr'aquí, davant de passar lo conselh, amb un drapèu e un "cleron". Passavan pels ostals. Quand i aviá de filhas, demoravan un bocin mai ! » (C. A.)

« Èra de tradicion, l'annada que èrem conscrits, de passar l'aumeleta. A l'origina, ieu crese qu'amassavan d'uòus. Aquelses uòus servissián a far una aumeleta, una rèi(re)-vòta. » (G. A.)

Sent-Blasi al Monestire

« Aquò èra lo 3 de febrièr. Fasián la Sent-Blasi. I aviá un bal, pas mai, dins un bistrò, per totes los conscrits del Monestire. Ieu, l'ai pas facha, la Sent-Blasi, que ère a l'escòla. » (R. R.)

« Lo monde de Rodés davalavan al Monestire per far la fèsta per Sent-Blasi. » (Lo Monestire)

« La fête de la Saint-Blaise était la fête du village du Monastère. Les conscrits faisaient la fête. On ramassait des œufs, je ne sais trop pour quelle raison... Et puis certains, on allait faire un saut dans la maison publique de Rodez. » (A. A.)

« Chaque année, aux dix-neuf ans, l'année avant le conseil de révision, les conscrits fêtaient la Saint-Blaise, le 3 février. Ils faisaient un repas en ville et descendaient au Monastère. C'était la fête du Monastère. C'était pour les conscrits de Rodez et des environs. » (M. P.)

Cançon de conscrits
« Sèm de la classa,
No'n fotèm,
Avèm una cabra,
La molzèm. » (C. A.)

L'ostal de filhas
« Il y avait une maison close rue de La Bulière. Elle a fermé en 1946. » (B. H.)



1



2



3

1. - *Senta-Radegonda, classa 1923.*
Assis : Gratien Hot *de Bosinhac*, Joseph Anglade *d'Inièiras*, Albert Carcenac *de Comps.*
2e rang : Charles Marican *de Bosinhac*, Ernest Chyvaydel, *enfant del mèstre d'escòla d'Inièiras. (Coll. et id. A. Y.)*
2. - *Senta-Radegonda, 1945.*
Henri Mouly, Joachim ?, Jeannette Grousset, ?, ?, Gaston Ferrié, ?, Henri Frayssinhes, Fernande Ferrié, Albert Cance, Juliette Grousset, Raymond Pratmarty.
(Coll. et id. F. G.)
3. - *Las Landas de Senta-Radegonda, 1945.*
Raymond Grousset, Gaston Ferrié, Henri Frayssinhes, Albert Cance et Henri Mouly.
(Coll. et id. F. G.)

Sent-Blasi al Monestire

« Il était de coutume, le jour de la Saint-Blaise (3 février), que les conscrits ruthénois vinsent rejoindre ceux du Monastère pour fêter ensemble leur inscription dans les rôles de l'armée. Un cortège mené par le porte-drapeau, suivi de la troupe de joyeux braillards, équipée de trompettes et clairons, descendait la côte de Rodez et se joignait à la jeunesse du village qui l'attendait impatiemment. L'Auberge des Trois Couleurs, à proximité du vieux pont, celle de Calmette, place de la Fontaine, le café des Tonnelles, côte de Rodez, ou "chez la Noire" ainsi nommé à cause de l'obscurité qui régnait dans son auberge, transformés pour l'occasion en salles de bal, accueillaient alors cette joyeuse équipe qui dansait, buvait, chantait. L'homme-orchestre, monté sur une table, jouait de l'accordéon et battait la cadence en agitant les grelots entourant ses chevilles. La dizaine de bistrots qui existait en ce temps-là dans le village n'était pas en surabondance. Elle permettait les étapes et le breuvage de nos futurs soldats. Après cette journée de réjouissances, la troupe remontait difficilement vers la ville. La fête de la Saint-Blaise s'achevait. » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)

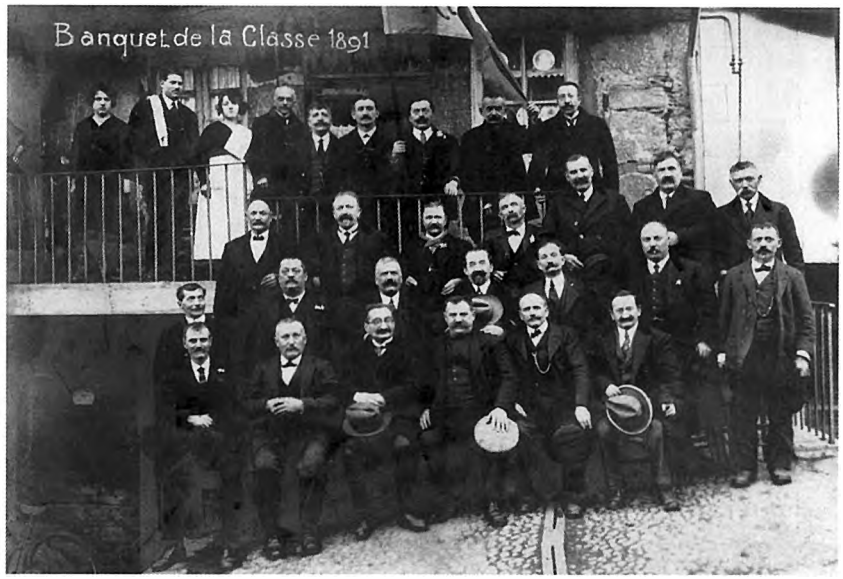

1



2



3

1. - *(Coll. A. R.)*
2. - *Concas, 1951, sortida pels 60 ans de la classa 11 de Rodés.* On reconnaîtra : Henri Ricard. *(Coll. et id. R. T.)*
3. - *Classa 1920 de Rodés.* On reconnaîtra : Georges Benel. *(Coll. et id. B. R.)*



1

1. - *Classa 1920 de Rodés.* On reconnaîtra : Jean Delrieu, Georges Benel, MM. Rudelle et Raynal. *(Coll. et id. B. R.)*

2. - *Los conscrits de Rodés, 1941. (Coll. M. P.)*

3. - *Senta-Radegonda, 1945.* Henri Mouly, Raymond Grousset, Gaston Ferrié, Henri Frayssinhes et Albert Cance. *(Coll. et id. F. G.)*

4. - *Los joves de Senta-Radegonda,* vers 1940-1945. Adrien Laquerbe, M. Laval, ?, M. Nozeran (?), René Astor, ?, Louis Ferrié, André Albouy et Jean Astor. *(Coll. et id. G. H.)*

5. - *Senta-Radegonda, 1947.* 1er rang : Yvette Romieu, Eliette Carcenac, Odile Guitard, Reine Cance.
2e rang : Paulette Lagarde, Eliette Geniez, Henriette Sarret, Raymonde Monteillet.
3e rang : Raymonde Cadars, Marguerite Romieu, Agnès Cance.
4e rang : Renée Romieu, Elise et Emilie Cance.
(Coll. et id. F. G. / G. H.)



2



3



4



5

La fèsta, la vòta



1



2

1. - *Rodés, 1954.* Yves Boyer, Léon ? et Jean Pabille. *(Coll. et id. R. J.)*
2. - *Fèsta al Monestire, 1965.* ?, Raymond, Irénée et René Roques. *(Coll. et id. R. J.-L.)*

Las fèstas de Rodés

« A Rodez, "suivant la coutume" les consuls des deux communautés s'invitaient les jours de leurs fêtes patronales ; c'est-à-dire le 15 août, fête de Notre-Dame en la Cité, et le 4 novembre, fête de Saint-Amans, pour le Bourg. Des repas auxquels rien ne manquait, bien qu'ils ne fussent préparés qu'avec les ressources du pays, étaient servis à l'hôtel de ville. Le conseil municipal de la communauté qui traitait, y assistait en entier, et on se rend facilement compte de la gaîté et de la cordialité qui régnaient du commencement à la fin de ces banquets annuels, dont le plus précieux résultat était de resserrer l'union entre deux villes juxtaposées qui avaient tant d'intérêts communs. En 1637, le repas donné au Bourg, préparé à l'hôtel de ville même par la nommée Davinens, "hostesse" greva le budget de 45 livres. » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* d'après H. Affre, 1903)

Branle, farandòla

« Dintratz que parlarem,
Biurem un còp,
L'ase cagarà,
Cassarem la crosta. » (A. E.)

La fèsta, organisée par les conscrits, était en général la fête votive ou *vòta.* En milieu urbain ou périurbain, elle pouvait donner lieu à plusieurs journées de manifestations et elle était animée par des orchestres jouant les airs nouveaux. La fête de *La Iola* a gardé son nom occitan : *la vòta / la bouoto.*

Dans certains *vilatges,* la fête votive se déroulait sur une seule journée, le dimanche, précédée ou commencée par les aubades. C'était l'occasion d'un repas familial, agrémenté de la traditionnelle *fogassa,* et d'un bal à même *lo codèrc* ou dans *las aubèrjas,* avec *borrèias, valsas* et *branlons,* et de jeux divers comme *lo rampèu* ou *lo jòc de las topinas.*

Lo Monestire

Comme *lo cap de jovent* du *Roergue* méridional attesté dans les chartes occitanes du XIIIe siècle, ou *l'emperaire de la joinessa* de *Sent-Sarnin* attesté au XVIe siècle, et peut-être aussi *lo rei de vòta* en *Roergue* occidental ou encore les *reinatges* de la vallée d'Olt, il y avait, au XVIe siècle, une sorte de chef ou roi de la jeunesse au *Monestire.* En l'occurrence, monastère oblige, il s'agissait d'un *abat* conduisant une troupe qui s'acharnait sur une poule promenée au bout d'une perche. On pense à *la corsa a la galina* médiévale de *Rodés* et à *la corsa del gal* maintenue jusqu'au XXe siècle au Viala-du-Pas-de-Jaux et à *La Bastida-Pradinas.*

L'abat de la junessa del Monestire

« Depuis des siècles, la jeunesse du Monastère désignait annuellement, le jour de la Circoncision, un homme marié pour présider à ses jeux et à ses divertissements. La personne investie de cet honneur qui, sans doute, n'était pas tout profit, prenait le titre d'abbé ; et afin qu'elle en eût au moins les apparences, on l'affublait d'une robe blanche et on lui mettait en main une crosse abbatiale, que ce dignitaire, d'un genre tout à fait burlesque, portait ou faisait porter devant lui chaque fois qu'il exerçait son plaisant ministère. La principale fête de la joyeuse troupe ainsi commandée se célébrait précisément le jour de l'élection, c'est-à-dire le premier janvier. Ce jour-là, en effet, elle se livrait à des promenades on ne peut plus bruyantes dans les rues du village et des environs ; durant lesquelles des "compagnons" armés d'arquebuses ne cessaient de faire feu sur une pauvre poule fixée au bout d'une perche et que l'un d'eux portait en avant de l'abbé, en tête du cortège. De temps à autre, ces promenades, dignes du paganisme le plus grossier, étaient interrompues par des danses désordonnées et de copieuses libations qui rappelaient de tout point les orgies des anciennes saturnales. Indépendamment de ces manisfestations tumultueuses, quand l'heure des vêpres avait sonné, la foule avinée se rendait processionnellement à l'église paroissiale, où un siège d'honneur avait été disposé pour l'abbé de parade. Là, aux chants si religieusement touchants des psaumes, se mêlaient impudemment les détonations aussi peu chatouilleuses qu'édifiantes des arquebuses, ainsi que des "chants et plusieurs insolences en mépris du divin service".

Les autorités religieuses et civiles du village, de même que les habitants paisibles et amis du bon ordre, le désapprouvaient hautement et en désiraient la suppression, ou tout au moins une réformation qui le rendît supportable. Nul néanmoins n'osait s'attaquer ouvertement à une coutume qui avait pour elle, en quelque sorte, la sanction des siècles, et qui n'était pas, tant s'en faut, particulière à la seule localité dont il s'agit. Malgré donc cette répulsion dix fois légitime, cette coutume, source des plus scandaleux désordres, semblait devoir se perpétuer indéfiniment, lorsque survint un accident malheureux qui acheva de la perdre dans l'opinion et fit porter contre elle un suprême arrêt de mort. Le premier janvier 1592, "une des chambrières" de l'abbesse fut atteinte, comme elle sortait de vêpres, d'un coup d'arquebuse parti des rangs

des perturbateurs. Le feu prit à ses vêtements, et elle ne dut d'échapper à une mort certaine que grâce à la promptitude des secours dont elle fut l'objet. Françoise de Balaguier de Montsalès, alors abbesse, usant de l'autorité que lui donnaient ses droits seigneuriaux sur le village, réunit, le 11 février de la susdite année, dans la grande salle du couvent, "la majeure et plus saine partie des habitants du lieu" ; et là, après un exposé sommaire des faits, l'assemblée déclara unanimement, en présence d'un notaire et plusieurs témoins, qu'il ne se ferait plus dorénavant :"aulcune eslection d'aulcung homme pour la conduite desdicts compaignons en passant le temps audict Monastère que porte nom ne titre d'abbé, moings que porte aulcune robe blanche, ne fasse pourter aulcune crosse, et que dans ladicte esglise ne se tirent plus des arquebusades, si n'est en cas de nécessité, et qu'ils ne se fassent ou commettent aulcungs actes ny mespris du divin service ne escandalle de personne." » (Extr. de *Lettres sur l'histoire de Rodez,* par Henri Affre, 1874)

La fèsta d'a(g)òst

« Èra lo prumièr diminge d'a(g)òst. Ara i a pas res pus. I aviá un comitat. Durava dos jorns : lo sabte e lo diminge. I aviá un bal sus la plaça de la Republica, un concors de pesca... I aviá un fuòc d'artifices sus l'ai(g)a. » (R. R.)

« Pour la fête, on dançait sur la route. » (S. P.)

Senta-Radegonda

« Las familhas reçaupián de cosins alara fasián un bocin de repais un pauc melhor. Pièi i aviá de "forenhs" que venián sus la plaça, un merchand de bonbons...

La fèsta de Senta-Radegonda tomba al mes d'a(g)òst, lo diminge après lo 13 d'a(g)òst, de còps que i a, tomba lo 15, aquò depend. Los conscrits l'organisavan, cercavan un acòrdeonista. Durava pas qu'un jorn, lo diminge. I aviá doas aubèrjas e cada aubèrja aviá son "musicièn". I aviá pas de bal defòra. » (C. A.)

Las dançaS

On dansait surtout la *borrèia* et des variantes de groupe comme *la calha* ou *lo salta-l'ase.* Faute de *musicaire* on dansait à la voix.

« Il y avait un nommé Sarret de Sainte-Radegonde qui était doué pour chanter. Il chantait la bourrée ou la valse, avec des grelots au pied. Toute la soirée, il chantait pour faire danser les autres. Mais il n'y avait pas souvent de femmes. » (J. M.)

« I aviá lo Tontet qu'apelavan, èra celibatari. S'apelava Sarret. Fasiá dançar la borrèia amb los esquilons als pès. Èra cantaire a la glèisa atanben. » (G. P.)

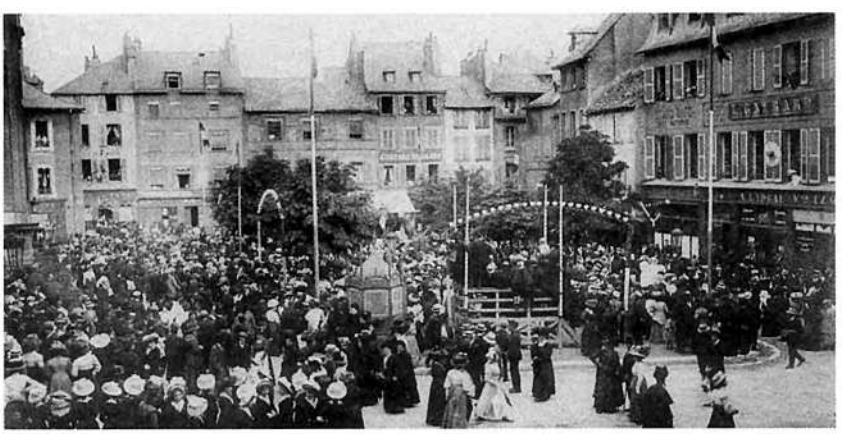

La fo(g)assa, la còca-quicha
« Lo jorn de la vòta, alucavan lo forn per far la fo(g)assa, la còca-quicha. Èra sarrada, demorava bassa. Aquò's vièlh, aquò. » (Senta-Radegonda)

Los musicaires
La plupart des *musicaires* routiniers venaient des environs. Dans les *aubèrjas,* il y avait parfois un joueur d'harmonica ou d'accordéon. L'accordéon diatonique apparut au milieu du XIXe siècle, avant d'être supplanté progressivement dans la première moitié du XXe siècle par l'accordéon chromatique. En *Rodanés,* il y avait parfois des *cabretaires* venus occasionnellement de la *montanha* ou de la vallée d'Olt, mais la pratique de la *cabreta,* la cornemuse traditionnelle du *Roergue,* était surtout le fait des groupes folkloriques comme *La Pastorèla* ou *L'Esclopeta.*
« Mon père était *cabretaire.* Il s'appelait Emilien Rey. Il avait appris tout seul, par passion. Il jouait aussi du banjo et de l'accordéon. J'ai essayé moi aussi. A trois, on avait monté un orchestre où je jouais de la cabrette, du banjo, de la mandoline, de la batterie : les Tonitruants. » (R. J. / *Rodés)*
« Lo "musicièn" se fasiá pagar en jo(gu)ent. Aviá son platèu a costat e, de temps en temps, reclamava de moneda, per se far sa jornada. Venián dels alentorns, venián pas de plan luènh. Avián d'esquilons a la cavilha e batián la mesura coma aquò. I aviá Archambeau *d'Agenh e Mialhas. »* (C. A. / *Senta-Radegonda)*
« J'ai appris à jouer de l'harmonica de moi-même, il y a très longtemps. » (J. M. / *Senta-Radegonda)*
« I aviá un acòrdeonista dins cada bistrò, amb d'esquilons. » (Senta-Radegonda)

Lo branlon
« Cossí fa lo rainald,
Quand atapa las galinas ?
Lor met un pè sul còl,
E l'autre sus l'esquina.

'Tapa-tu la tiá,
Que tene la miá per la camisa. »
(Senta-Radegonda)

« Cossí fa lo rainaldàs,
Quand mònta la galina ?
Met un pè sul còl,
E l'autre sus l'esquina. » (L. H.)

« Cossí fan los rainaldons,
Quand atrapan las galinas ? (bis)

Lor meton un pè sul còl,
E l'autre sus l'esquina. (bis) » (A. Y.)

« Cossí fa lo rainald,
Quand atapa las galinas ? (bis)

Lor met lo pè sul còl,
La pata sus l'esquina. (bis)

Cap de fenhant trabalha pas,
A la sason de las amoras, (bis)

Met lo cuol dins un bartàs,
E tot còp ne pica una. (bis) » (C. A.)

La Valentinon
« La tatà de la Valentinon,
Que n'aima pas lo cambajon. »
(Senta-Radegonda)

Rodés, plaça del Borg. (Coll. Arch. dép. A.)

La borrèia

« Vai, vai, vai Carmalhada,
Vai, vai, vai te lavar.
Pren de sablon, Carmalhada,
Pren de sablon, lava-lo. » (M. L.)

« Quand tornaràs, Carmalhada,
Quand tornaràs, dançaràs.
Quand tornaràs, Morralhada,
Quand tornaràs, dançaràs. » (L. H.)

« E lo papà,
Totjorn crida, totjorn crida,
E lo papà,
Totjorn crida la mamà. » (A. Y.)

« Son davalats,
Los borruts de la montanha,
Son davalats,
E tornaràn pas montar.

Regretan pas,
Lo país de la gençana,
Regretarián,
Una mía se l'avián. » (L. H.)

« L'ai vist lo lop, la lèbre,
E lo rainald dançar,
Fasián lo torn de l'aure,
Sans poire s'atrapar. »
(L. H. / M. L.)

« Quand ère pichonèla,
Aviái pas de tetons,
Mès ara que soi bèla,
N'ai coma de palhassons. »
(C. A.)

« Se sabiatz, ma maire,
Que m'es arribat ?
N'aviái tres fringaires,
Ara n'ai pas cap !

L'un fasiá la seda,
L'autre lo coton,
Lo que mai m'aimava,
Fasiá lo velors. »
(R. T. / R. Rs.)

« L'an pas tot nòu,
Las filhas de La Guiòla,
L'an pas tot nòu,
Lo prestan coma l'an.

Mès l'an bien bien,
Aquelas de Curièiras,
Mès l'an bien bien,
Borrut coma un anhèl. » (L. H.)

« Fai-lo cornard, ma filha,
Ton pèra o èra ben,
Ta maire lo prestava,
Amai encara l'a ben. » (L. H.)

La pòlcà-picada

« Taïsson, tira l'araire,
Taïsson, tira lo jo. »
(Senta-Radegonda)

Lo branlon, attesté sur la rive gauche de l'Aveyron aussi bien en *Leveson* qu'en *Segalar*, était connu aux portes de *Rodés*. Cependant, en milieu urbain, on préférait les danses à la mode, cantonnant souvent les danses traditionnelles au répertoire des groupes folkloriques.

Les danses étaient principalement pratiquées par les hommes, et les jeunes filles qui se laissaient séduire par les valses, les polkas, les scottishs et les mazurkas étaient étroitement surveillées.

« Jo(g)avan la borrèia, la valsa, la masurcà... de dança anciènas. Lo branlon atanben se dançava, mès de pus vièlh. Coma borrèias, i aviá la crosada, la quadreta, la borrèia a dos, la borrèia a quatre, la borrèia salta-l'ase... N'i aviá que dançavan la borrèia amb una botelha sul cap. E dançavan en cantent. » (C. A.)

« I aviá pas de tangò ! Aquò èra la valsa, la marcha, la borrèia, la pòlcà-piquée, *l'escòtissa-valsa... Lo branlon, l'avèm entendut atanben. Se fasiá la borrèia salta-l'ase atanben. » (Senta-Radegonda)*

« La borrèia, la valsa, lo branlon, la giga, la borrèia salta-l'ase... » (Lo Monestire)



1



2

1. et 4. - *Rodés, 1935. (Coll. S. d. L., fds. N. P.)*
2. et 3. - *Rodés, Santa-Estela, 1929. (Coll. S. d. L., fds N. P.)*
5. - *Rodés. (Coll. M. P.)*



3



4


5

La pòlcà

« Ai, ai, ai qu'aquò va pas,
Quand ieu cante,
Quand ieu cante,
Ai, ai, ai qu'aquò va pas,
Quand ieu cante,
La pòlcà. » (C. A.)

« Ai traucada la livita al cuol,
Sarra, sarra la mecanica,
Ai traucada la livita al cuol,
E las calças al ginolh.

Ai traucada la livita al cuol,
Sarra, sarra la mecanica,
Ai traucada la livita al cuol,
Sarra, sarra lo trauc del cuol. » (C. A.)

L'escòtissa

« Lo carretièr passa,
Fa petar lo foet,
Marinon l'agacha,
Li quilha lo det.

Qual m'empacharà,
De l'agachar a la fenèstra ?
Qual m'empacharà,
De l'agachar quand passarà ? »
(C. A. / G. A. / G. An.)

Lo tròta-topin

Lo tròta-topin est un *branle* qui peut se danser en *branlon* ou en farandole de fin de bal. C'est aussi parfois une sauteuse pour amuser et éveiller les enfants. Pour Lucien Dausse, c'était un *vira-lenga* destiné à stimuler les facultés d'élocution des enfants.
« Tròta topin, que topin que trotava,
Tròta topin, que topin que trotèt. » (D. L.)

Jòcs de fèsta

Pour la fête, comme partout, il y avait le jeu des *topinas,* les *quilhas* et parfois même un rampeau. *Al Monestire,* on organisait une course aux canards sur l'Aveyron. Il y aurait même eu des joutes. *« I aviá de jòcs : la corsa al sac, la corsa dels rits sus l'ai(g)a, lo jòc de las topinas... E cal pas emblidar las quilhas, aicí ! »* (R. R. / *Lo Monestire)*
« Se fasiá lo rampèu. » (Lo Monestire)
« Lo jorn de la fèsta, i aviá la corsa als "canards". Metián de "canards", cinc o sièis, sus l'Avairon e los tipes los atapavan per los manjar. » (V. R. / *Lo Monestire)*
« Au quartier du Pont-Neuf, je me souviens d'avoir vu des joutes. Les gens se baignaient dans l'Aveyron, il y avait des barques. » (G. R.)
« I aviá mai d'animacions que ara. Penjavan una ola amb quicòm dedins e la caliá copar los uèlhs acaptats. De còps, aquò vos davalava sul cap. » (R. L. / *Senta-Radegonda)*

Los mestièrs

En milieu rural, beaucoup de métiers artisanaux, la plupart liés à l'agriculture, ont survécu jusqu'à la fin du XXe siècle, parfois depuis le Moyen Age : *fornièr, maselièr, sudre* ou *pegòt, teisseire, sartre, pelharòt, fabre, asugaire, esclopièr, rodièr, aplechaire, menudièr, fustièr, topinièr, petaçaire, estamaire*... Les métiers du bois et du fer tenaient une place importante.

A *Rodés*, l'éventail des métiers artisanaux était plus ouvert et les commerces étaient particulièrement nombreux (1).

« Mos grands-parents èran "charrons", avián lo cafè e l'espiçariá. » (G. P. / *Senta-Radegonda)*

Lo fabre

Maître du fer et du feu, *lo fabre* était un artisan indispensable à la vie rurale puisqu'il fabriquait et réparait les outils, ferrait et soignait les bêtes et rendait mille et un services à tous. En *Roergue,* il était à la fois forgeron, maréchal, taillandier et vétérinaire. Parfois, dans les grosses fermes ou pour soigner une bête, le *fabre* se déplaçait.

« Lo pèra, lo grand-pèra e l'arrièire-grand-pèra èran fabres atanben. Cinc generacions, crese. Soi vengut aicí en 1949. Lo bèlpaire èra fabre. A-n-aquel moment, fasiam las relhas, farràvem ègas, buòus e vacas. » (T. E. / *Senta-Radegonda)*

« N'i aviá un al Monestire mès, nautres, anàvem a Flavinh. Aicí, i aviá un congrelh e Serin farrava los buòus, el. » (V. R.)

« N'aviam dos, aicí. Farravan los buòus, las vacas, las relhas, las ròdas quand n'avián. Lo d'en naut fasiá aubèrja. » (L. F. / *Inièiras de Senta-Radegonda)*

« A Senta-Radegonda, n'i aviá un e pièi n'i aviá sus Inièiras. Farravan los buòus, las ègas, arrengavan los brabants, las "missonusas" e las "dalhusas". » (R. L.)

Farrar las bèstias

« Venián aicí, mès dins las gròssas bòrias, i anave, una o doas. Ieu, crompave los fèrres fachs, prèstes. Aviái lo congrelh, lo trabalh. » (T. E.)

Sonhar las bèstias

« Lo fabre sonhava las bèstias, quand una vaca atapava un clavèl, veniá. » (V. R.)

Farrar las ròdas

« Caliá mesurar la ròda a la rotleta. En 1950, per farrar las ròdas, aviam un forn. I metiam dètz bendatges a la verticala. I aviá una trapa per caufar lo forn. Après, los atapàvem a la tira per dire de los metre sul chantièr que èra davant la pòrta. Mès, a la verticala, los bendatges s'ovalisavan, demoravan pas redonds. Alara, pièi, los metiam sul fuòc. Los fasiam virar a mesura sul fornàs qu'apelàvem. » (T. E.)

Sòudar

« Dins lo temps, sòudavan a la farga e fasián amb de gres, de pèira de gres, de rogièr o de blanca. Quand lo fèrre èra plan cald, metián lo gres dessús e aquò se sòudava. L'ai vist far amai l'ai abut fach. Coma aquò, l'acièr o n'impòrta se brutlava pas. Aital sòudavan sans placa. A-n-aquela epòca, lo fèrre se sòudava facilament. Aquò's pas coma lo fèrre-acièr qu'avèm actualament. » (T. E.)

(1) ***Mestièrs e comèrces de Rodés, 1892***
« Agent de change (1) ; Allumettes (entrepositaire d') (1) ; Apprêts et fouleries (2) ; Architecte (3) ; Armuriers (2) ; Aubergistes (3) ; Bains (3) ; Banques (2) ; Banquiers (5) ; Bazars (6) ; Bières (entrepositaires de) (2) ; Bois de construction (3) ; Bougies et chandelles (fabricants de) (4) ; Bourreliers (7) ; Cafés (principaux) (13) ; Camionneurs (2) ; Chapeliers (7) ; Charrons (5) ; Chaudronniers (4) ; Chaussures (marchands de) (4) ; Chemisiers (2) ; Chiffons en gros (2) ; Ciment et chaux hydraulique (2) ; Coiffeurs-parfumeurs (8) ; Couleurs et vernis (2) ; Couteliers (4) ; Couvertures de laine (fabricants de) (4) ; Crépins (marchands de) (3) ; Cuirs et peaux brutes (2) ; Draps et cadis pour l'armée et l'exportation (3) ; Draps et rouennerie (12) ; Droguistes (2) ; Eaux minérales naturelles (entrepositaires d') (3) ; Ebénistes (6) ; Entrepreneurs (6) ; Epiciers en gros et demi-gros (13) ; Epiciers en détail (15) ; Faïences, porcelaines et cristaux (6) ; Ferblantiers-lampistes (8) ; Fer (4) ; Fleuriste (1) ; Fondeur de cloches (1) ; Fonderie de fer et de cuivre (1) ; Forgerons en voitures (7) ; Fromages en gros (6) ; Gaz (usine à) (1) ; Graines, fourrages et autres (11) ; Grains et farines (8) ; Graveur-lithographe (2) ; Horlogers-bijoutiers (9) ; Horticulteurs-pépiniéristes (3) ; Hôtels (4) ; Houilles (5) ; Imprimeurs (5) ; Journaux (7) ; Laines (filatures mécaniques de) (9) ; Limousines (fabricants de) (2) ; Lingerie (3) ; Liquoristes (5) ; Machines à coudre (1) ; Marbriers (3) ; Matériaux de construction (2) ; Mécaniciens (5) ; Médecins (9) ; Mercerie en gros (4) ; Merciers (5) ; Modes (5) ; Molletons (2) ; Musiques (et instruments de) (3) ; Nouveautés, articles de blanc et soierie en détail (5) ; Orfèvrerie Christofle (1) ; Orfèvres (3) ; Ornements d'église (3) ; Papiers peints (3) ; Parapluies (3) ; Passementier (1) ; Pâtés de foies gras (3) ; Pâtissiers-confiseurs (8) ; Peintres en voitures (2) ; Pensionnats (3) ; Pharmaciens (8) ; Photographes (2) ; Plâtre (entrepositaire de) (2) ; Plâtriers (principaux) (3) ; Poêliers-fumistes (2) ; Produits de pays (1) ; Quincailliers (8) ; Relieurs (4) ; Représentants de commerce (10) ; Roulage (1) ; Sabots (fabricants de) (5) ; Selleries et bourrellerie (fournitures de) (2) ; Selliers-carrossiers (8) ; Serruriers (8) ; Statuaire (1) ; Subsistances militaires (entrepreneurs de) (1) ; Taillandiers (2) ; Tailleurs (marchands) (8) ; Tanneurs (2) ; Tapissiers (marchands de meubles) (5) ; Toiles (3) ; Transport (entrepôt de) (1) ; Verrerie Penchot (entrepôt de) (1) ; Vétérinaires (2) ; Vins en gros (16) ; Voitures publiques, tous les jours pour Salles-Curan, Entraygues, Espalion, Laguiole, Chaudesaigues et Carmaux. » (Extr. de *Annuaire-almanach du commerce,* 1892)

La paga

Traditionnellement, *lo fabre* n'était payé qu'une fois l'an *pel premièr de l'an*. Très souvent, il tenait un café, cela permettait à *la practica* de patienter.

« Plan sovent, lo monde pagavan en fin d'annada, a l'epòca de Nadal. Aviái un libre de comptes. » (T. E.)

« Ieu pagave cada còp mès lo pèra pagava a l'annada, al premièr de l'an. » (V. R.)

« Èra pagat amb d'argent. Fasiá un compte. Pagàvem cada sièis meses, quand n'i aviá un pauc. » (R. L.)

L'aplechaire, lo rodièr

La fabrication des roues et des instruments aratoires associait les métiers du bois et ceux du fer.

« Mon père était charron au Monastère, place de la République. Il travaillait avec le forgeron. Mon père allait le surveiller pour qu'il n'abîme pas les rayons en bois des roues. » (A. L.)

« A Senta-Radegonda, lo charron èra a costat del fabre. Fasiá las ròdas e lo fabre i metiá lo bendatge. » (R. L.)

« A Bosinhac, n'i aviá un. Passava per far las carru(g)as e los carris, sus plaça. Mès las ròdas se fasián a Flavinh. » (L. F.)

« Lo rodièr èra a Flavinh. Fasiá de ròdas de chars-à-bancs, *de ròdas de carris... »* (V. R.)

« Mon grand-pèra, lo papeta, fasiá los carris, las ròdas... Lo torn, aquò èra per tornissar lo boton de las ròdas. Anava dins las bòrias amb la museta, la pi(g)assa, la "plana", la tore... Anava far los carris dins las bòrias.

Començava d'anar causir los aures e la pèrga se talhava a la pi(g)assa e los bedoisses se debitavan a la rèsse. La pèrga se fasiá en garric. » (G. P.)

« Los botons de ròdas de carri esperavan dins un pesquièr. Caliá de boès un pauc dur. Après, bolegava pas mès, per lo trabalhar... » (V. J.)

La farga
le forgeron : *lo fabre*
la forge : *la farga*
l'enclume : *l'enclutge*
le travail à ferrer : *lo congrelh, lo trabalh*
ferrer : *farrar*
souder : *sòudar*
le fer : *lo fèrre*
le cuivre : *lo coire*
la fonte : *la fonta*
l'étain : *l'estam*
étamer : *estamar*
l'étameur : *l'estamaire*

Lo Monestire, 1912
« Receveur buraliste : Pouget ; Cantonnier : Calmettes ; Affenages et auberges : Calmettes, Besombes, Marquès, Larroque, Cabaniols ; Assurances : Lignon, Rollin ; Boucher : Picou ; Charbons : Besombes, Marquès ; Charron : Gayrard ; Constructeur-mécanicien : Lagarde ; Cordonniers : Carrière, Pouget ; Couturières : Mme Gayrard, Mlle Amat ; Epiciers : Vve Marquès, Blazy, Albinet ; Filatures : usine de l'Abbaye, Dueymes (Henri) ; Hôtels : Besombes, Marquès ; Jardiniers : Carnus (François), Sahuc ; Laitiers : Lacroix, Fraysse, Calmels, Bou, Grimal, Vaysse, Gaffard ; Maréchal-ferrant, Boutonnet ; Menuisiers : Carnus (L.), Albouy, Mazenq ; Représentants de commerce : Cabaniols, Bouissou, de Rouget ; Restaurants : Cabaniols, Marquès, Besombes ; Serrurier : Lagarde ; Tailleur : Solanet ; Tanneries : Arnal, Vaille, Pégorié frères, Vve Delduc ; Teinturier : Dueymes (Henri) ; Vins (négociants) : Besombes, Marquès. » (Extr. du *Guide de l'Aveyron*, 1912)



Rodés.
(Coll. Arch. dép. A.)

Lo fust

La luna, lo vent e la sason
Pour abattre les arbres il fallait tenir compte de la lune, du vent et de la saison.
« *Agachavan la sason, agachavan la luna... Caliá pas tombar d'aures d'abrial a la davalada. Per la luna, la melhora, aquò èra la vièlha.* » (G. P.)
« *Cal pas copar un tròç de boès amb la luna novèla. E, amb l'altan, lo boès cussona.* » (E. M.)
« *Per far la charpenta d'un ostal, agachavan la luna. Caliá copar la prima, crese. Fasián ressar lo boès e lo laissavan un an.* » (V. J.)

Las barcas
« Il y avait un menuisier qui s'appelait Molinier, qui habitait près de chez nous, à côté du boulevard Denys Puech, sur la place de la Paix, et dont le gros du travail consistait à faire des barques qui étaient achetées par les tanneurs, par les meuniers ou les paysans riverains de la rivière. Ces barques servaient pour se déplacer sur la rivière, pour l'entretien des ouvrages... L'avant de ces barques était pointu et l'arrière plat. Il faisait d'abord les côtés. » (A. A.)

Los aures
un arbre : *un aure*
une forêt : *un bòsc*
un petit bois : *un boscalhon*
un taillis : *un bartàs*
un pin, un sapin : *un pin, un sapin*
le peuplier : *lo pibol, lo pibole*
le chêne : *lo garric*
le gland : *l'agland*
la faine : *la feina*
le hêtre : *lo fau*
le tremble : *lo tremol*
le tilleul : *lo telh*
le frêne : *lo fraisse*
l'érable : *l'auseral*
le saule : *lo salés*
l'osier : *lo vim*
le bouleau : *lo beç*

Lo fust
le bûcheron : *lo boscatièr*
le scieur : *lo ressaire*
la scie : *la rèssa, la rèsse*
scier : *ressar*
le menuisier : *lo menudièr*
un meuble : *un mòble*
une table : *una taula*
le charpentier : *lo fustièr*
un plancher : *un plancat*
une fenêtre : *una fenèstra*
le sabotier : *l'esclopièr*

Outre la fabrication du matériel aratoire et du matériel roulant, les métiers du bois répondaient à la demande locale : construction, ameublement...

Boscatièrs e ressaires

Les scies mécaniques ont remplacé les scieurs de long au début du XXe siècle.

« *Quand aviái sèt o uèch ans, la rèsse èra sus la plaça publica. Ressavan als proprietaris que portavan un aure. Lo papeta o fasiá, èra ressaire de lòng. Jocavan un aure, amb la polina, un èra dessús e l'autre èra en bas, que ramassavan lo resse(g)um sus la figura !*

Ieu, comencère amb una tore e un parelh de buòus. Crompère dos aures, ne podiái pas pagar tres, ne crompère dos... Dins lo temps, fasiam tot a còps d'espatla. » (G. P. / *Senta-Radegonda)*

« *Lo boès, lo vendiam pas. Aquò demorava un pauc dins la bòria. Aviam de braves aures e, se voliam far un tròç d'engart o un plancat... Aquò èra de garric, principalament.* » (R. L. / *Senta-Radegonda)*

Fustièrs e menudièrs

La plus grosse partie du travail avait lieu sur place, chez l'habitant. Le *fustièr* ou le *menudièr* partait souvent pour la semaine avec ses outils sur le dos.

« *Fasiái "menusièr".* » (V. J. / *Senta-Radegonda)*

« *I aviá dos "menusièrs" : un a Senta-Radegonda e un a Istornet. Fasián de "charpentas", de plancats. Las "charpentas" se fasián amb de garric, de bon garric. La doèla èra de pibole. Los plancats se fasián amb de sapin que crompavan. Lo "menusièr" fasiá tanplan las "charpentas" coma las fenèstras.* » (R. L.)

« *Blanadet èra "menusièr". Fasiá de taulas, de fenèstras... La tanariá Arnal li aviá fach far un tropèl de fenèstras.* » (V. R. / *Lo Monestire)*

L'esclopièr

« Le père de mon père était sabotier avenue Tarayre, en face de l'église du Sacré-Cœur. » (B. T.)



Rodés, carrièira Sent-Cirici. (Coll. Arch. dép. A.)

Las calquièiras del Monestire

« A l'origine, c'est mon grand-père qui a fondé la tannerie aux environs de 1870-1875. La famille de mon grand-père venait, je ne sais pourquoi, d'Aurillac dans le Cantal et ses parents tenaient une auberge dans la rue Sainte-Catherine. Mon grand-père, comme tous les jeunes de l'époque, a dû aller se promener au Monastère et le hasard a voulu que la jeune fille qu'il a rencontrée soit la fille d'un tanneur du Monastère qui s'appelait Pégorié. C'est le départ de la tannerie Arnal.

Sur le fronton de la porte d'entrée de cette petite tannerie il y a encore inscrit "cuirs et peaux". Donc mon grand-père a, je pense, voulu faire comme son beau-père. Il a acquis une maison qui se trouvait à côté de la mairie actuelle et, au sous-sol, il exerçait l'activité de tanneur. Au fronton de cette maison était inscrit "Tannerie Auguste Arnal". Au début, pratiquement tout se faisait à la main. Quand j'étais enfant, il y avait des ouvriers qui mettaient de la paille dans leurs sabots. Ils n'avaient pas de quoi se payer des chaussettes.

Un tanneur prend la peau d'un animal quel qu'il soit, peau qui est périssable, et la transforme en une matière impérissable. Mon père tannait au chrome. Il était allé apprendre à Nantes chez un nommé Guérin. Avant, mon père tannait à l'alun, au sulfate d'alumine, et les cuirs étaient blancs.

Lorsque j'étais enfant, même jusqu'à l'âge de trente ans, il y avait au Monastère trois tanneries. La première qui a fermé est celle qui a permis le départ des autres, enfin, surtout de la nôtre, la tannerie Arnal, c'était la tannerie Pégorié. C'était la plus petite de toutes mais elle a été à l'origine. Ensuite la tannerie Arnal qui est donc partie de Pégorié, et ensuite il y avait une autre tannerie qui s'appelait la tannerie Lignon.

Dans mon enfance, les gens de la tannerie Arnal et ceux de la tannerie Lignon, qui étaient simplement séparés par une petite ruelle, prenaient une partie de leurs outils pour travailler la peau, pour enlever les chairs qui restaient adhérentes à la peau, sur la place publique, quand il faisait beau. Ils parlaient ensemble, c'était extrêmement vivant et sympathique. C'est un de mes plus beaux souvenirs. » (A. A.)

« Aquò èra l'afaire del vilatge, aquò. N'i aviá una sus la plaça. Fasiá lo cuèr al tanin. » (L. P)

« La tanariá d'al Monestire èra la trosièma de França, quand mème. Lo lòng de l'Avairon, n'i aviá doas o tres. Pièi crompèron l'usina de l'abadiá qu'èra una usina de sai pas de qué, davant la guèrra. Pièi, crompèron a-z-Arsac. » (V. R.)

« J'ai été employé chez un tanneur pendant vingt-huit ans. On était soixante, à un moment, dans cette usine. J'étais expéditeur. » (S. Mr.)

« Aquò pudiá qu'aquò embrenava. » (B. Od.)



Lo Monestire, 1880-1900.
(Coll. A. F.)

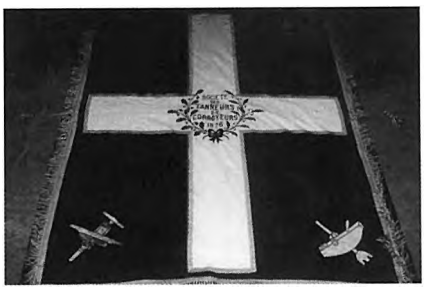

Drap mortuaire de la confrérie des tanneurs. *(Cl. B. C.-P.)*

Tanneurs

« L'art du tanneur n'est pas ici également perfectionné dans toutes ses parties. La routine domine encore dans certaines.

Que nos tanneurs se vantent du veau empeigne de Rodez, surtout de celui de St-Antonin, un des meilleurs qu'on connaisse, de la vache lissée de Saint-Affrique et de Saint-Geniez, ils le peuvent ; mais qu'ils ne parlent point du cuir fort. N'est-il pas honteux pour le pays, que les fabricans de Pézenas nous achètent les peaux de bœufs, et nous les revendent tannées ? (...)

Ni à Saint-Geniez ni à Rodez, les cuirs ne sont mis en fosse. A Saint-Geniez, on leur donne dans la cuve trois poudres à l'eau chaude, et ils restent 30 jours dans chacune. Les tanneurs de Rodez se contentent de deux poudres, dans chacune desquelles les cuirs séjournent environ un mois et demi. (...)

A Rodez, à Saint-Geniez, et dans presque toutes les autres tanneries du département, on se sert de chêne roure *(quercus robur* Lin.). (...)

Le prix de la vache lissée de Saint-Affrique est de 1 franc 40 cent. les 5 hectogrammes (la livre poids de marc.). (...)

Celle de Rodez, se vend 15 cent. de moins. » (Extr. de *Description du département de l'Aveiron,* par Amans-Alexis Monteil, 1802)

Las redondas

« On découpait dans le cuir de longues lanières, on les roulait et on les tressait pour faire une couronne en cuir. Cette couronne s'appelait la *redonda.* On les accouplait par deux et on les passait dans la pointe du timon des bœufs. On mettait ensuite une *cavilha* en bois pour les empêcher de glisser et on reliait le joug des bœufs avec cette *redonda* au timon de la charrette. » (A. A.)

Senta-Radegonda, 1912

« Affenages et auberges : Glauzy, Bessière, Guitard, Ferrié, Durand, Barthes, Anglade ; Bois de chauffage : Lafabrègue ; Bois de construction : Glauzy, Acquier, Valat ; Boulangers : Blanc, Raynal ; Charpentiers : Acquier, Valat ; Charron : Glauzy ; Chaufourniers : Nozeran, Rouvelet ; Chaussures : Girbelle ; Coiffeurs : Acquier ; Cordonniers : Girbelle, Anglade, Lafabrègue ; Couturières : Mme Chivaydel, Mlle Nozeran, Mlle Lafabrègue ; Epiciers : Glauzy, Vigouroux, Cahen ; Foin non pressé : Vernhes, à Sainte-Radegonde ; Foin pressé : A. Redon, à Arsac ; Hôtels : Bessière, Glauzy ; Laitiers : 3 laiteries pour fromages de Roquefort ; Maçon (entrepreneur) : Ferrié ; Maréchaux-ferrants : Mazars, Durand ; Menuisiers : Acquier, Valat ; Mercière : Mme Glauzy ; Plâtrier (entrepreneur) : Ferrié ; Restaurants : Bessière, Glauzy ; Serrurier : Mazars ; Travaux publics (entrepreneur) : Ferrié ; Vins (négociant) : Bessière ; Vins (commissionnaire) : Glauzy. » (Extr. du *Guide de l'Aveyron,* 1912)

Senta-Radegonda [jusqu'en 1960]

« Dans le village : 10 exploitations agricoles, bovins et ovins. Chaque famille élevait son cochon pour la consommation familiale et avec la volaille le gavage des oies ou canards muscats ; 2 cafés-épiceries (dont 1 tabac) ; 1 buvette café à La Planque ; 1 forgeron ; 2 menuisiers ; 1 charron (scieur sur la place principale avec chaudière à vapeur et entrepreneur de battages à la saison) ; 2 maçons (Istournet et Arsaguet) ; 1 chaux-fournier (chaux agricole) ; 1 jougtier ; 1 égorgeur (*lou sannaïde*) qui faisait aussi couvreur ; 1 négociant-bestiaux bovins (La Cible) ; 1 négociant-bestiaux ovins (Arsac) ; la laiterie "Roquefort" où chaque matin, les propriétaires amenaient le lait de brebis, ou avec la brouette, ou ceux des alentours, sur le char-à-banc conduit par la jument.

Ecole communale : filles : 1 institutrice ; garçons : 1 instituteur qui en plus assurait le secrétariat de mairie.

Presbytère : 1 curé à demeure (en plus à midi gare à celui qui ne savait pas son catéchisme et ces sacrés litanies)

Couvent : 3 religieuses (catéchisme aux petits, cantine à midi, aides-soignantes). » *(Doc. G. P.)*



1



2



3

1. - *Lo Monestire, annadas 1930.*
Tanariá Pégorié.
(Coll. et id. R. J.-L.)
2. - *Lo Monestire,* fin du XIXe siècle.
Tanariá Pégorié.
(Coll. et id. R. J.-L.)
3. - *Lo Monestire, 1946.*
Tanariá Arnal.
(Coll. et id. R. J.-L.)



1



2



3

Los mestièrs del cuèr

« Là où se dresse l'hôtel des P. et T., il y avait un groupe de maisons sans caractère et assez sordides, derrière lesquelles, dans une ruelle zigzagante et près de l'atelier d'un maréchal-ferrant dont les carreaux étaient régulièrement cassés par quelques vauriens, se déroulaient nos combats singuliers dignes des héros d'Homère. Les boutiques du rez-de-chaussée étaient de gauche à droite le magasin de chaussures Arson (Ah ! les jolis yeux des petites demoiselles Arson entrevus derrière les vitres !), le café Pouget, une cordonnerie et enfin une chapellerie. Mais tout près, à la place des magasins Conchon-Quinette, le jardin du docteur Albespy était délicieusement fleuri de lilas.

De l'autre côté de la place, je vois encore l'atelier de bourrellerie du père Vergé. On y montait par deux ou trois marches sur lesquelles s'asseyaient, en attendant l'heure des cours, les frères Vergé dont l'un, sorti de Polytechnique, présida l'une de nos récentes assemblées. Nous humions au passage la bonne odeur du cuir en allant, tout à côté, chez Deltour, le vieux libraire à barbiche blanche. » (Extr. de "Souvenirs d'un lycéen", par Pierre Carrère, dans *RR*, 1963)

Lo borrelièr

« Il y avait le bourrelier Rouquette qui était au palais de justice. » (A. E.)

Lo pegòt

« Mon père était cordonnier. Il faisait la réparation de chaussures. Il en faisait même des neuves. Dans les neuves, nous avions des clients particuliers. Les haras nous demandaient pas mal de travaux pour les bottes et les éperons. L'évêché, même, nous donnait du travail. Mon père était un peu ému quand il devait aller prendre mesure chez l'évêque ! Le docteur Virenque lui faisait faire des chaussures spéciales pour la chasse, en phoque, sur mesure. Il faisait aussi des chaussures spéciales pour jouer au rugby.

Le cuir venait de chez Capelle, avenue Victor Hugo, un marchand Crépin. Il y avait les talonnettes, tout l'appareillage pour faire une chaussure, la tige et tout. Il achetait le cuir en gros et il le taillait lui-même avec un tranchet pour faire la tige des chaussures. Tout se faisait à la main. Pour les coutures, il y avait *lo linòl*, de la poix, *la pega*.

A l'époque, les cordonniers fêtaient la Saint-Crépin. Il y avait une messe pour les défunts chez les sœurs rue Peyrot. Ensuite, ils faisaient un petit banquet au restaurant. » (A. E.)

1. - *La Grava del Monestire, 1960. (Coll. A. F.)*
2. - *Lo Monestire, 1958.*
Henri Roques, Lucien Lavabre, Michel Loupias et Manuel Santana. *(Coll. et id. A. F.)*
3. - *Lo Monestire, 1958.*
On reconnaîtra MM. Viola et Garrigues. *(Coll. et id. A. F.)*



Lo Monestire, 1890.
4e du 1er rang : Auguste Arnal.
(Coll. et id. A. F.)

Los mestièiròls

Il y avait toutes sortes de petits métiers sédentaires ou ambulants tels que le cordonnier appelé *sudre* ou *pegòt, l'estamaire, l'amolaire,* le tailleur appelé *sartre, lo cadièiraire, lo candelaire, lo pelharòt* ou *pelhaire...*

« Pareis que i aviá de capelièrs, aicí, e de tanariás. » (L. P. / *Lo Monestire)*

• *Los capelièrs*

« Mon père était représentant de la mode. Il vendait des chapeaux. » (S. Mr. / *Lo Monestire)*

• *La fabrica de fialats per la pesca*

« Onte que i a los sords, ara, i aviá los "filets" Aigaleda. Aquò marchava. I aviá bravament de monde que i trabalhavan, pas mal de femnas. Fasián de "filets" per la pesca. » (B. H. / *Rodés)*

• *Los cadièiraires*

« I aviá de cadièiraires que te rempalhavan las cadièiras. De còps, las te tornavan pas mès... » (B. H. / *Rodés)*

• *Cotelaires e estamaires*

Traditionnellement, les *estamaires* passaient dans les *vilatges* peu avant la *fèsta.*

« D'estamaires, ne passava. » (B. Rn. / R. L. / *Senta-Radegonda)*

« I aviá d'estamaires. Lor portàvem los culhièrs e los estamavan. Aquò d'aquí o ai vist. Il y avait des rémouleurs *atanben que passavan, pels cotèls. »* (B. H. / *Rodés)*

Los mestièrs
le cordonnier : *lo pegòt*
le cuir : *lo cuèr*
le raccommodeur : *lo petaçaire*
le chiffonnier : *lo pelhaire, lo pelharòt*
la modiste : *la capelièira*
l'horloger : *lo relotgièr*
le boulanger : *lo bolangièr*
l'épicier : *l'espicièr*

Los mestièiròls
« Et parce que plusieurs artisans ont, par grande yrrévérance de l'honneur de Dieu, les dimanches et festes solennelles, accoustumé de tenir leurs boutiques ouvertes, voire travailler leurs ouvraiges au grand escandale du public, est pareillement inhibé et deffandu à tous cordonniers, tailleurs et autres habitans boutiquiers de ne tenir leurs boutiques et ouvroirs ouvertes les dimanches et festes solennelles, ny travailler esditcs jours, à peyne de cinquante solz d'amande pour la première foys et dix livres pour la seconde, et autre amande arbitraire et applicable aux pouvres des hospitaux comme dessus. » (Extr. de "Règlement de police de 1609", dans *Lettres sur l'histoire de Rodez,* par H. Affre, 1874)

• ***Lo pelhaire, lo pelharòt***

« Un oncle lo fasiá, Comba. M'a pres amb el per far lo mestièr. Amassàvem los petaces, las pèls, las plomas, los metals, la lana, lo crin de vaca o de chaval, las sedas dels pòrcs. Passàvem dins los vilatges. Lo monde nos venián portar çò qu'avián e, en escambi, donàvem de vaissèla. » (T. J. / *Lo Monestire)*

« N'i aviá un que disiá : "Pèl de lèbre, pèl de lapin, 'mai que i aja la carn dedins !" » (R. T. / R. Rs. / *Rodés)*

« Passava e lo monde li vendián las pèls. A l'epòca, lo monde tuavan los lapins e los espelavan. Gardavan la pèl e la vendián. » (B. H. / *Rodés)*

« I aviá de pelhaires que passavan. Cridavan : "Las pèls de lapin !" » (R. L. / *Senta-Radegonda)*

« D'aquel moment, passava de pelhaires. Nautres, los enfants, quand escorgavan un lapin : "Ten, ten, fai-la coma voldràs e amassaràs l'argent de la pèl !" Alara anàvem quèrre una bròca de vaissa e tendiam la pèl. La pagavan mai que non pas se la daissàvem coma aquò. » (E. M. / *Senta-Radegonda)*

Lo pelharòt de Rodés

« Dans le courant de la semaine la vie s'écoulait calme et monotone. Les femmes étant retenues chez elles par la direction de leur maison et les hommes absorbés par leurs occupations professionnelles, la circulation était très réduite et les rues peu bruyantes. Il n'y avait pas d'industrie locale. Le commerce et l'artisanat s'exerçaient sans tapage. Les pas des ecclésiastiques et des religieuses de tous ordres étaient feutrés. Le tambour de ville ne passait pour ses annonces qu'à longs intervalles. C'est avec discrétion que le *piarot* poussait son cri : *"Pel de lèbre, pel de lapin"*, et que le *chand d'habit* marquait son passage » (Extr. de "Souvenirs d'un vieux Ruthénois", par Charles Galy, dans *RR*, 1961)

Los mantèls de pèl

« A Rodés, i aviá Madama Garinhac que fasiá de mantèls amb las pèls, al costat d'Albinet a l'epòca, carrièira Nòva. N'i aviá un autre Stein, al musèu. » (B. H.)

Los Espanhòls

« Il y avait des Espagnols qui avaient des magasins, qui vendaient des produits exotiques. Ils avaient des étalages pleins de fruits. Tous les commerces avaient un étalage. On voyait travailler les gens. Ils étaient plus ouvriers que commerçants. » (A. E.)



1

1. - *Rodés*, place de la Cité, 1907-1908. Louis Vigouroux *amb sa maire* Mme veuve Caulet *e un emplegat. (Coll. et id. H. J.)*
2. - *Rodés*, carrefour Saint-Etienne, vers 1898-1900. *(Coll. M. M.)*

2



1. et 2. - *Rodés.*
(Coll. S. d. L.)
3. - *Rodés, avenguda Taraire, 1914.*
Auguste, Rosalie et Pierre Molinier.
(Coll. et id. B. T.)



1

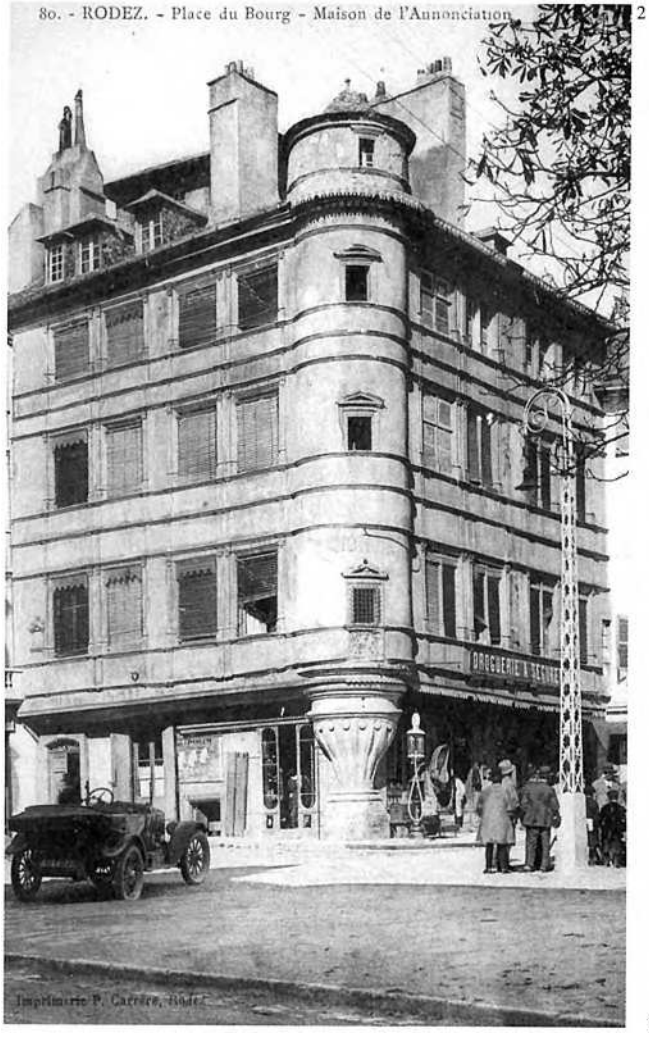

2

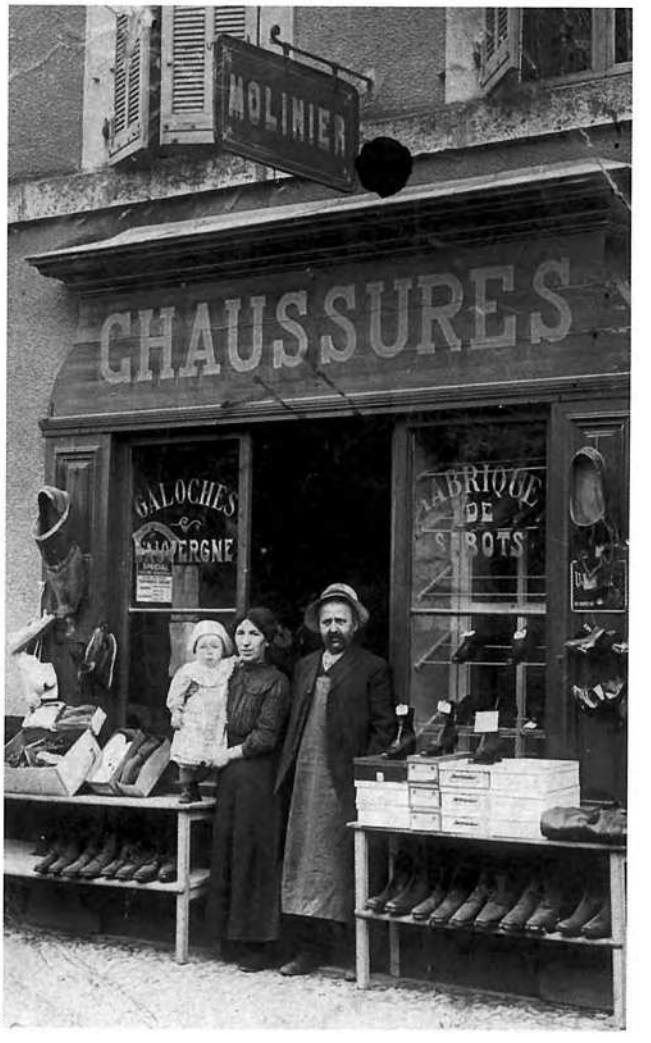

3



1



2



3

1. et 2. - *Rodés.* *(Coll. Arch. dép. A. / N. G.)*
3. - *Rodés, ostal Bastida.* *(Coll. Arch. dép. A.)*



1. - *Rodés.*
(Coll. S. d. L.)
2. - *Rodés.*
(Coll. N. G.)
3. - *Rodés,*
carrièira del Toat.
(Coll. Arch. dép. A.) 1



2



3



1



2

1. - *Rodés, plaça del Borg. (Coll. S. d. L.)*
2. - *Rodés, 1973. Ostal Cablat, capelièr. (Coll. Arch. dép. A., fds. S. E.)*
3. - *Rodés. (Coll. Arch. dép. A. / N. G.)*
4. - *Rodés, ostal dich d'Armanhac. (Coll. N. G.)*



3

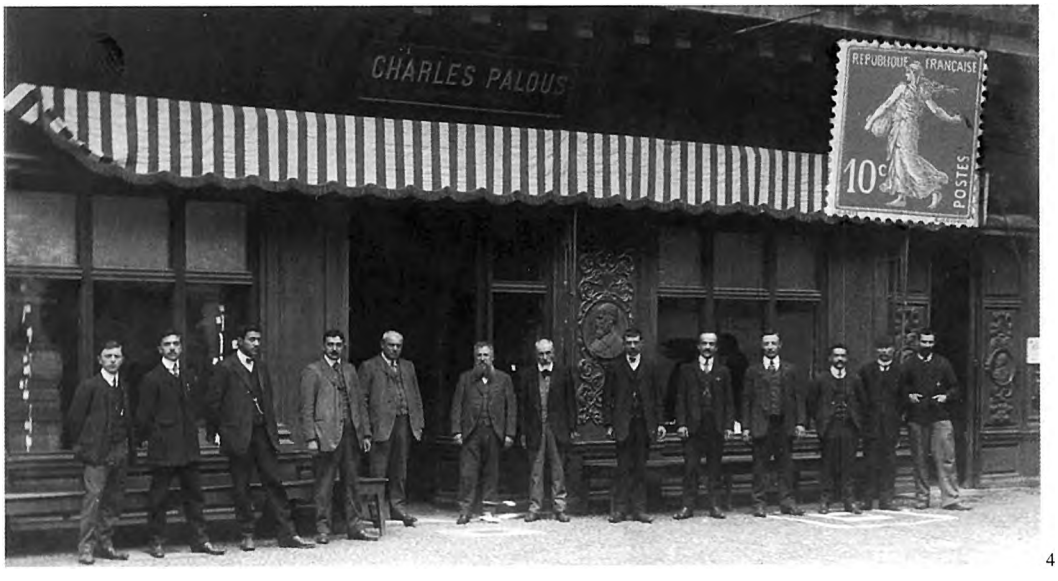

4



1

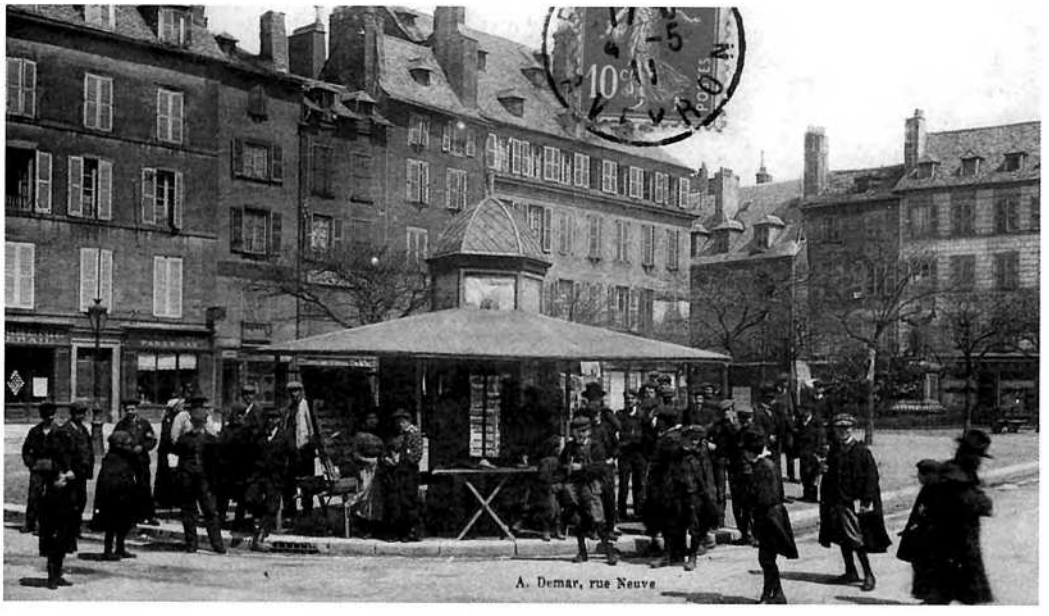

2

1. et 2. - *Rodés. (Coll. Arch. dép. A. / N. G.)*
3. - *Rodés, plaça del Borg, 1976. (Coll. Arch. dép. A., fds. S. E.)*
4. - *Rodés*, rue du Bal, 1912. Le 4e : Noël Passerat. *(Coll. et id. A. R.)*



3



4



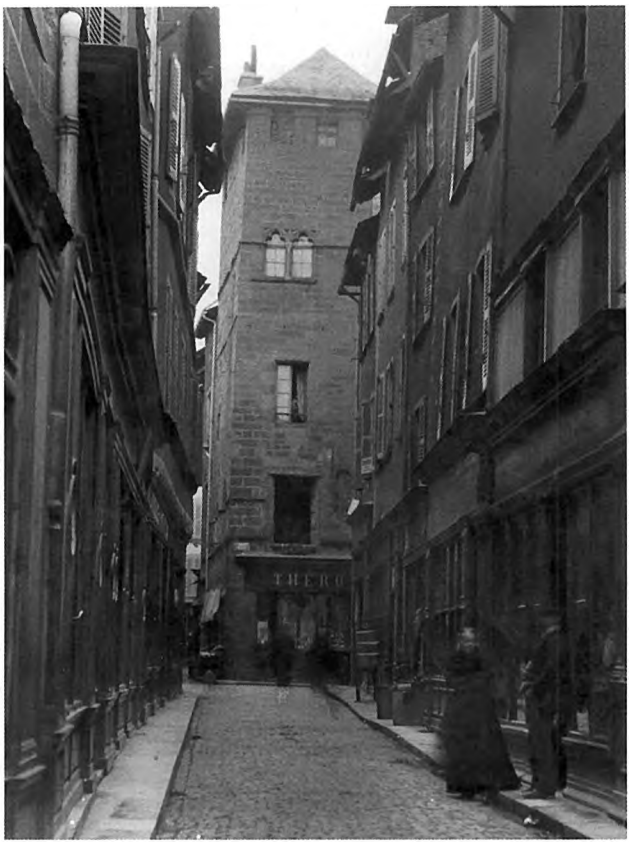

1. - *Rodés.*
(Coll. Arch. dép. A. / N. G.)
2. - *Rodés, carrièira del Toat. (Coll. S. d. L.)*

Fièiras, fièirons e mercats de Rodés

Lo mercat e las fièiras, les commerces sédentaires et les artisans, animaient la vie économique et sociale de *Rodés* et des *vilatges* alentours. Cependant, en raison de l'importance et la fréquence des *fièiras* et des *fièirons* de *Rodés,* il n'y avait pas de foire sur les autres communes du canton.

« I aviá pas de fièira a Senta-Radegonda, ni mai al Monestire. » (R. L.)

« Anàvem a Flavinh, lo mes de febrièr. I aviá de fedas, de bestial... Caliá tornar lo ser per apasturar lo bestial. » (L. R.)

« [Vers 1900], les foires et marchés (...) ont une double fonction : assurer le ravitaillement de Rodez par le plat-pays et envoyer sur Paris, Bordeaux et Marseille les bestiaux de la région. Les marchés du mercredi et du samedi correspondent surtout au premier de ces services, les quatre grandes foires annuelles se consacrant principalement au second. De plus, en 1868, ont été créés les *foirous.* Le premier samedi du mois devient ainsi un marché-foire très fréquenté, jusqu'à ce que la voie ferrée Carmaux-Rodez, en 1902, leur suscite des concurrents sérieux, à Baraqueville et à Naucelle. » (Extr. de "Lente modernisation et luttes politiques", par Henri Enjalbert, dans *Histoire de Rodez,* 1981)

Las fièiras

« Il y avait 4 bonnes foires : la Mi-Carême foire de la sauvagine, la place Raynaldy était pleine de peaux ; la foire de juin : chevaux et vaches ; septembre : chevaux et vaches ; décembre : chevaux et vaches et des forains partout. Tous les premiers samedis du mois c'était le *foirou.* Il n'y avait que des cochons à la Boule d'Or, sur le tour de ville. Les chevaux étaient attachés sur le tour de ville, le long de l'évêché jusqu'au cinéma le Palace, aujourd'hui le Royal. » (B. H.)

Lo basardièr e l'arrapinaire
(graphie francisée)
« Per uno fieiro da Roudez, un basardié abio estallados toutos sortos de merjandisos. Un arpoloung, sans mai de faïssous, arapinet uno casqueto que li agradabo et la rescoundet jous sa blouso. Lou merjan, que l'abio bist, li metet la ma sul bras et li diet tranquilomen : "Ne soui pla fajat, camarado, mès m'es enpoussiple de la bous laissa per aquel près." L'arrapinaire pauset la casqueto sans se fa prega et respoundet sul même toun : "Iéu atabe ne soui pla fajat, mès bou'n podi pas douna mai !" J. Bessou. » (Extr. de "Justin Bessou sur les foires aveyronnaises", dans *Les cahiers rouergats,* 1970)

Lo rei dels mercièrs
Au XVe siècle, le "roi des merciers" ou ses représentants présidaient à l'inauguration des foires et se voyaient remettre une monture décorée.
« Le roi des merciers avait (...) une monture à la mesure de son rôle et de sa qualité. Chevauchant dignement, encadré de sa petite cour et des notabilités de l'endroit, "il faisait trois fois le tour du champ de foire au son d'une musique exécutée par les ménétriers du pays. Chaque évolution était marquée par des temps d'arrêt durant lesquels avait lieu la lecture de la charte de concession. » (Extr. de "Quand le Flamand, l'Espagnol et l'Italien se rencontraient aux foires de Rodez", par Louis Cassiat, dans *Les cahiers rouergats,* 1970)

Lo mercat

« Et pour remédier à l'excessive cherté des vivres nécessaires journellement à la nourriture des habitans de la présent ville [Rodez] et de la plaincte que nous en a esté sur ce faicte et l'ordre sur ce prins, avons inhibé et deffandu, inhibons et deffandons à touttes personnes habitans de la présent ville, aux y venans pour fère commerce trafique et négoce, d'achapter bledz, vins, huilles, fromaiges de forme, poisson sallé et autres marchandises, soict pour leur provision ou pour les revendre, que ne soient appourtés et deschargés en la présent ville et aux marchés publiques et lieux à ce destinés, pour d'illec estre débités aux habitans qui en voudront achapter, à peyne de confiscation desdictes marchandises par eux arrées et achaptées, et d'autre amande contre ceulx que les leurs auront vendues, et d'estre punis de peyne de dardanayres.

Comme aussy pour obvier aux désordres et excessive charge des vivres et denrées que les revandeurs apportent journellement à l'achapt d'icelles hors de la présent ville et ès environs d'icelle, contre les antiens règlemens et préjudice notable des habitans, et afin que le tout soict appourté au marché publicque de ladicte ville, suyvant l'ancienne coustume, est pareillement inhibé et deffandu à tous revandeurs de la présent ville et ressort du pariage, de quelle qualité et condition qu'ils soient, de n'achapter aucungs vivres, chibier, comme chappons, gélines, pouletz, pigeons, perdrix, lebreaux et autre chose grosse ou petite, fructaiges, œufs, poisson frech, bure, fromaiges et autres denrées quelconques hors de ladicte ville ny dans icelle, que les dix heures du matin ne soient frappées, afin que les habitans en soient premièrement pourveus, chescun pour leur provision ; et que lesdits revendeurs ne puissent rien achapter d'icelles à peyne contre iceulx de confiscation desdictes denrées et amande de dix livres, applicable la moytié de ladicte confiscation aux dénuntiateurs, le surplus aux pouvres des hospitaux, et d'autre amande arbitraire. » (Extr. de "Règlement de police de 1609", dans *Lettres sur l'histoire de Rodez,* par H. Affre, 1874)

Rodés

« L'article 4 de l'ordonnance de police publiée sur la place du Bourg par Pierre Barrière, crieur public, le 20 juin 1302, dit :

"Item que negus hom ni neguna femena non compre ni fassa comprar per revendre cabritz ni porcels ni ausels ni auquas ni capos ni galinas ni polala ni lebres ni conils ni perdix ni deguna frucha per revendre dedins dos legas de Rodes, [entro] que miech jorn [sia] sonatz e la glieya cathedral de Rodes, sotz la pena dessus [dicha] ; et aquo meteis del peysso, que los revendeyres ni rev[endeyras] no l'auso vendre, mas aquels que lo dich peys que sobrara o remanra a vendre lo ser, non torne o ause tornar per vendre l'endema, seno que lo dich peys fos vieus, sotz la pena que poyria mesfar als senhors." » (Extr. de *Coutumes et privilèges du Rouergue,* d'après Emile Baillaud et P.-A. Verlaguet, 1910)

« Notons en premier lieu qu'en raison de la disparition des petites industries artisanales, la foire aux marchandises de jadis, aujourd'hui, n'est plus. Une foire sans cachet régional lui a succédé qui rassemble une foule de marchands forains et de commerçants ambulants, ruthénois et étrangers, offrant toutes sortes de marchandises susceptibles d'intéresser une clientèle essentiellement rurale. Lors des quatre grandes foires traditionnelles, leur file s'étire, presque sans solution de continuité, tout au long des boulevards qui ceinturent la ville au sud, depuis le plateau Sainte-Catherine jusqu'à l'esplanade du Foirail. Leur nombre s'est encore accru depuis cette guerre : 330 à la foire du 1er décembre 1949, 308 à celle de la Mi-Carême 1950 : marchands de textile, confection, lingerie, bonnetterie, plus de 100, venus en grand nombre non seulement des quatre coins du département mais aussi d'Albi et de Toulouse, marchands de confiserie et de papeterie, une trentaine, marchands de chaussures et de bourrellerie aussi nombreux, marchands de quincaillerie, etc. ; face au jardin public se tiennent les machines agricoles et de nombreux éventaires d'outils, de cordes et de vêtements de travail... destinés aux paysans.

Quant aux produits agricoles, grains, fourrages, pommes de terre... désormais collectés à domicile, ils ont déserté le champ de foire. Seuls des plants de légumes (choux, oignons, tomates...) continuent à être vendus sur la place de La Madeleine, notamment aux foires et marchés du printemps, par des gens venus d'Artès, petite localité située à peu de distance d'Albi et renommée pour ses jardins. (...)

On compte 16 foires de bétail par an, soit 12 foires mensuelles, dites *foirous,* qui se tiennent le premier samedi de chaque mois, et les 4 grandes foires traditionnelles aux dates toujours immuables. Mais leur visage n'est plus le même : les foires perdent chaque jour un peu plus de leur cachet et de leur pittoresque. On voit de moins en moins de voitures à cheval et de moins en moins de paysans revêtus de la longue blouse bleue, de moins en moins aussi de troupeaux gravissant en files interminables les pentes de la butte. Mais, dès les premières heures de la matinée, des colonnes incessantes d'autobus, de camions chargés parfois des hommes et des bêtes de tout un hameau et de voitures particulières enfermant à l'arrière le veau, la brebis ou le cochon que l'on désire vendre ; la circulation est extraordinairement intense et des innombrables véhicules ont grand peine à trouver une place le long des voies avoisinant les "foirails" et sur les rares parcs à automobiles.

Les foires ont également vu leur durée diminuer ; elle n'est plus que de deux jours pour les grandes foires et d'un jour, on peut même dire d'une matinée, pour les *foirous.* » (Extr. de "Un petit centre régional : Rodez", par Yvonne Pomarède, dans *RR,* 1955)

« En dehors des marchés hebdomadaires du samedi et des petites foires mensuelles, quatre grandes foires trimestrielles marquaient le début d'une saison nouvelle et attiraient une foule considérable. Dès les premières heures du jour les routes du Ségala, du Causse et du Vallon étaient encombrées par d'interminables files de voitures découvertes portant bêtes et gens. On n'allait pas seulement à la ville pour vendre, mais aussi pour acheter, pour faire un bon repas au restaurant et s'amuser un peu. C'était une journée d'évasion, récompense d'un labeur ingrat et prolongé. Aussi, la jardinière portait-elle, en dehors des œufs, volailles et menu bétail, tous ceux qui avaient pu y trouver place : hommes en blouse noire et large chapeau de feutre noir, femmes également de noir vêtues et enfants. Les piétons étaient aussi très nombreux. Ils venaient des fermes les plus rapprochées, tenant par un licol le cheval ou la vache à vendre. Des emplacements très distincts et qui, je crois, n'ont pas changé de destination, étaient affectés à chaque catégorie d'animaux, le boulevard d'Estourmel aux chevaux, celui de la République et les suivants aux brebis et aux porcs, et le Foirail aux gros bovins.

C'était également au Foirail qu'étaient concentrées toutes les attractions dont la principale était la ménagerie Pezon. Il y avait aussi un cirque, des manèges, des chevaux de bois qui avaient grand succès chez les enfants de mon âge. Mais il y avait surtout un autre spectacle à ne pas manquer, à savoir l'arrivée sur la place du Bourg du charlatan. Aux sons de trombonnes et de grosses caisses, sur un char magnifiquement décoré, il s'installait face à

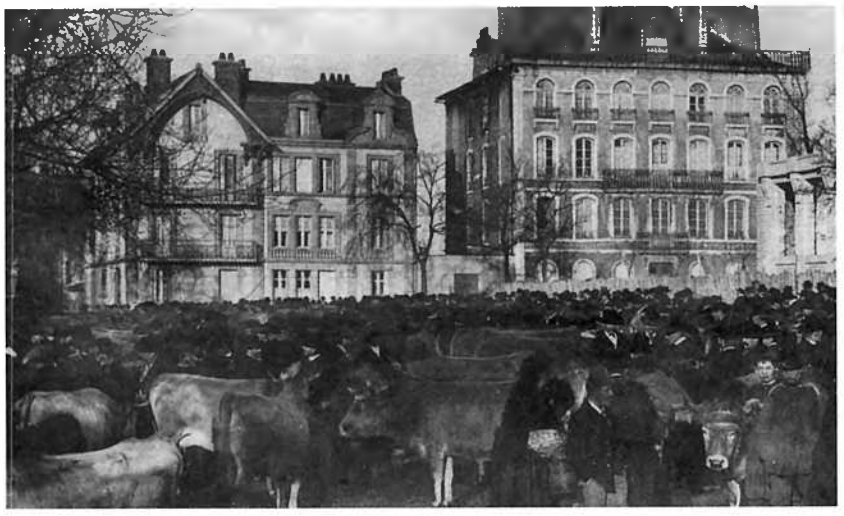

Rodés, plateau Sainte-Catherine.
(Coll. Arch. dép. A.)

l'entrée de la rue Lebon. Après force discours et boniments, il vendait drogues et élixirs, puis arrachait en musique, faute d'autre moyen d'anesthésie et avec le minimum d'ostentation, les dents malades des patients qui avaient eu le courage d'escalader la plateforme devant un public amusé et ravi.

Pendant toute la journée rues et places regorgeaient de monde ; les auberges et restaurants étaient pris d'assaut. Les commerçants faisaient des affaires d'or et, la nuit venue, les voitures prenaient le chemin du retour en ayant soin de ne pas écraser les quelques piétons zigzagants qui avaient bu plus que de coutume. » (Extr. de "Souvenirs d'un vieux Ruthénois", par Charles Galy, dans *RR*, 1961)

« I aviá quatre gròssas fièiras per an. E, lo premièr sabte de cada mes, i aviá lo fièiron : los pòrcs a la Bola-d'Òr e los vedèls al Barri. » (B. H.)

La fièira del cavalin

« La foire de la Saint-André, le 30 novembre et le 1er décembre, est de toutes sans conteste la plus importante. Très grosse foire chevaline, une des plus importantes du centre de la France, elle joue un rôle à peu près semblable à celui de la foire de la Mi-Carême jadis. Paysans et marchands amènent des bêtes de tous les coins du département (principalement poulains de 6 mois, l'Aveyron étant un pays naisseur ; on dénombre sept stations de monte desservies par les haras de Rodez, soit 78 étalons). Les chevaux sont achetés soit par des cultivateurs selon les besoins de leur propriété, soit par des maquignons venus du Cantal, des Alpes, de Provence, des Pyrénées, d'Italie même quand le change s'avère favorable ; quant aux mulets, ils sont exportés surtout en Espagne.

L'avenir de cette foire se trouve aujourd'hui menacé par l'emploi toujours plus grand du tracteur. Pour survivre, il semble que la production et le commerce doivent s'orienter vers un élevage plus poussé du mulet, assuré de toujours trouver un débouché dans les pays de montagne qu'atteint difficilement le moteur. Cette foire cependant se maintient solidement et donne lieu à d'importantes transactions puisque le montant des affaires qui s'y traitent est égal, dit-on, à celui qui se fait sur les chevaux lors des trois autres grandes foires de l'année (1).

Le marché aux chevaux bat son plein au faubourg Saint-Cyrice, la veille du 1er décembre ; il se poursuit également, ce jour-là, boulevard Belle-Isle, sous les remparts ; mais le grand marché du jour est alors sur l'esplanade du Foirail, celui des bêtes à cornes, pour 90 % jeunes bovins d'élevage. Face à l'hôpital, place Combarel, se tiennent les veaux de boucherie, au faubourg St-Cyrice les porcs de charcuterie et les porcelets, enfin sur le plateau des Embergues les brebis. » (Extr. de "Un petit centre régional : Rodez", par Yvonne Pomarède, dans *RR*, 1955)

Los mercadièrs del Puèg de Velai

« Les foires de Rodez, au nombre de quatre, étaient particulièrement suivies. Les différentes provinces de France y étaient représentées. On y voyait même des étrangers à notre patrie. Des Espagnols, surtout des Catalans, affluaient à celle de la Mi-Carême et y faisaient de nombreux achats de mulets et de mules, que notre province excellait à produire. Mais de ces forains qui fréquentaient les foires de Rodez, les plus nombreux appartenaient au Velay. (...)

Les Ruthénois attachaient beaucoup d'importance à la présence des marchands du Puy à leurs foires. J'en trouve la preuve dans le passage suivant d'une délibération du conseil communal du Bourg du 6 septembre 1521. Il constitue à mes yeux une si bonne page d'histoire locale que je n'hésite pas à la reproduire textuellement. Les consuls avaient exposé à l'assemblée que la peste sévissait en Languedoc, à Toulouse, Lyon, Le Puy, même en Rouergue, et demandé quelle était la conduite à tenir. Il est dit : *"Que jamay bona villa et de renom non a layssat a tener fieyra per la pesta, mes que y aja bon ordre. Et per so ero de avist que lon devia tener ladicha fieyra. Et que los merchans del Puey devian intrar en villa porvu que lon avise quals so et se enforma se sos infects ho no. Et que lom les meta se es possible totz en ung loc ; car los dichs merchans del Puey so lo fundamen de las dichas fieyras, et d'autras vegadas lom ne a agut del dangier de perdre las dichas fieyras per fauta de tener la fieyra, per que es estat permes als dichs merchans del Puey de tener fieyra ho lor donna loc. E per so val may que intro que se lom lordenava loc deforas, car adoncas ne venria may de mal. Item al regard de los de Villafranca, que non intro point, so es se era cas que venguesso et portesso merchandiso, que lom la meta el valat de la Balesta et que desplego aqui. Item que tot home de la villa que sortira deforas en fieyra per crompar deforas, que non intre de XV jours en la present villa. Et sur aco sian fachas cridas, et aussi dich al pal dimenge. Et que degun loc infect ny sospeches de pesta que negun non intre en villa, ny aussi los hostes ny habitans des barris, mes que lom los fassa previsir deforas de so que auran mestier."* » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue*, d'après H. Affre, 1903)

(1) A la Saint-André 1948 : 75 chevaux et 197 poulains ; à la Saint-André 1949 : 69 chevaux et 292 poulains furent expédiés par la gare vers les destinations les plus diverses (les chevaux sur Sète et Paris, et les poulains sur la Provence, sur Perpignan et les Pyrénées (la Tour de Carol) et surtout sur les Alpes).

« Je pense à la grande foire de la Saint-André de Rodez, foire qui autrefois m'attirait beaucoup, ne serait-ce que pour suivre les progrès si rapides faits d'année en année sur le matériel agricole et le besoin pour moi de faire un tour sur ce magnifique champ de foire de bêtes à cornes qui passait pour être le plus complet du département. Pour le flâneur, il y a le tour de ville où le casseur d'assiettes et toutes autres sortes de camelots retiennent votre attention et chassent l'ennui tout en vous permettant de faire quelques bonnes affaires, du moins vous le croyez. Surtout avant la guerre de 40-44, on allait à cette foire pour faire provision de gras d'oie ou de canard mais, pour cela, il fallait être matinal car à cette époque il n'y avait jamais assez d'offres pour satisfaire les demandes, surtout en canards. » (Extr. de *Mémoires,* d'Emile Causse)

La fièira de Mièja-Carèma

La grande *fièira* de la Mi-Carême était très renommée pour les apports en *sauvatgina* et *los buòus de Pascas.*

« La seconde grande foire est celle de la Mi-Carême – d'une durée de deux jours également, la veille pour les chevaux comme la précédente et le jour-même pour toutes les autres catégories de bétail à leur place habituelle. Les bœufs de boucherie, nombreux il y a encore quelques années, ont laissé la place, avec la nouvelle orientation des campagnes vers l'élevage de la brebis laitière, à des bœufs de réforme et à quelques bœufs un peu plus gros, destinés aux fêtes de Pâques, "Les bœufs de Pâques". » (Extr. de "Un petit centre régional : Rodez", par Yvonne Pomarède, dans *RR,* 1955)



1



2

La fièira de Sant-Pèire (graphie francisée)
« Jomaï de mo bido obio pas possat loi limitos del contou, pouirio censat dire de lo porouésso, se lou popa m'obio pas pres un porel de couots o lo fieiro del bendres de Rouosous, per butta caouque bossious ; couneissio res que nouostres puéches de burgo et lou clouquié den... Un jour lo témo me prenguet d'ona o lo fieiro de Sont-Peire o Roudés.
Portiguère o pounjo de jour et prengueré lou courrié, que me pourtèt per cranto soous ; dech houros picabou ol relouoche, cont loï orribèren. En dobolen de bouoturo sechère iglojat, ne besio lous ples uèls, toutes lous oustals semblabou de costèls, lous comis èrou prouopes et larges et l'ouon bésio pas degus en cado jours. Ocouo pus poulit es lo gleizo qu'oppélou lo Cothedralo, om, un clouquiè que jomaï l'ouon ne beï lo fi ! es doumage que lous que lou foguèrou emplidèssou de l'opounja coumo lou nouostre.
Quont ojère prou bistoillat, boulguère ona fa un tour de fieiro. Se sobias con de mounde ! con de bestial ! Ou cal obure bist ! omai oousit ! Ibio mai de bestial grouos qu'o Segur per Sent-Ontouoni, et beleou tont de bestial menut qu'o Segur pel premié de maï, sons counta uno courdellado d'ases et d'egos estocados o uno poret. Otobè se fosioou fouorço mercats et l'ouon quittabo pas d'oousi : "Tusto qui ! Pic ! Pac ! – Portotchas lou different – E be ! té ! que se fouto ! pogorès lou dina sul mercat !... Tustas oqui ! Pic ! Pac ! Tout couop otobe n'oousissio caucun que disio ol besi : Beni n'ottropa uno tossado !" més degus ou me diet pas os ieu.
En pleno corrieiro obioou estollat de bozars et oqui bendiou de gullos, de fiol, de toupis, de pades, et que te sabe iou. Més ço pus drouolle que troubére, ocouo es de retretaires que prechabou cobrats sus uno bouoturo et tout couop caouqu'un lous onabo fa derroba uno dent.
Doun maï n'ogochabe, doun maï ne besio, toujours de pus noubel et de pus poulit ; se ou obio boulgut beïre pla tout, encaro y serio.
Més se fosio tart, et colio tourna porti, lou courrié m'esperabo ol Barri. Me mette dounc en comi et seguisse oquelo brabo routo que passo countro lo Cothedralo. Morchère tout un briou et toujour besio d'oustals, jomaï ne poudio sourti. Foguère otal miej houro ol gron pas. Mais léou coumencère de me longui, lou sourel onabo trescoula, et lou courrié poudio pas esta gaïre o porti ; olaro prene lous esclouots o lo mo et courre que courreras ! Toutes lous que me besioou possa disioou : "Oquel diou èstre fat, lou diouriou claoure."
Olaro n'onabe pas que pu bite de poou que m'ogrouppessou. O cat d'un paou, ne poudio pas pus, eré orrondut et m'ossetére sus uno poret. Del biaïs qu'obio courregut, cresio be d'estre maï qu'o miéj comi, més ent'ogotchen de pus prep tout l'entour, me troubére ol pount de despart. Per bounur y ojet oqui uno brabo fenno que me tiret de peno et me foet trouba lou comi del Barri et lou courrié de Segur.
De mo bido sou tournat o Roudes més o noqueles que lï boou, louï dise de fa pas coum'ïou, set couots lou tour de billo en se n'onen. Frongesou. » (Extr. de *"Lo fieiro dé Roudés"*, par *Froncésou,* dans *L'ami de Ségur,* juillet 1913)

1. - *Rodés, 2 d'abrial de 1973.*
2. - *Rodés, 21 de març de 1977.*
(Coll. Arch. dép. A., fds. S. E.)



1



2



3



4

Rodés, fièiras de la sauvatgina.
1. - *30 de març de 1984.*
2. et 3. - *2 d'abrial de 1973.*
4. - *13 de març de 1972.*
5. - *1962.*
(Coll. Arch. dép. A., fds. S. E.)



5

Mièja-Carèma

« Pour ceux de nos lecteurs que l'affaire pourrait intéresser, nous avons relevé un type de publicité qui eut cours à la foire de la Mi-Carême de 1833 et que nous leur donnons ci-dessous tout à trac :

"Avis : La liqueur philodontique et anti-spasmodique de M. Marty, chirurgien-dentiste et mécanicien, pour entretenir les dents et les gencives dans l'éclat le plus sain et pour guérir les affections dont elles sont susceptibles ; ainsi que la poudre détersive pour nettoyer et blanchir les dents, se trouvent chez le sieur Mazars, confiseur et distillateur, place du Bourg à Rodez. Le prix des flacons de la liqueur philodontique est de 3 francs et celui des boîtes de la poudre détersive de 2 francs.

Chocolat : Le sieur Mazars vient de fabriquer du chocolat analeptique au salep de Perse, dont la composition est approuvée par plusieurs médecins recommandables (sic). Ce chocolat porte le nom du fabricant. On trouve aussi chez le même le Baume colonial de Lintendant pour les douleurs rhumatismales, pour les sciatiques, paralysies, etc." »

(Extr. de "Herbes folles, bas-côtés et à-côtés des foires ruthénoises", par Jean Vernhes, dans *Les cahiers rouergats,* 1970)

La sauvatgina

la sauvagine : *la sauvatgina*
la taupe : *la taupa*
la taupinière : *la taupièira*
l'écureuil : *l'esquiròl*
le hérisson : *l'eriç*
la fouine : *la feina*
le putois : *lo pudís*
le blaireau : *lo tais*
la loutre : *la loira*
le renard : *lo rainald*
la renarde : *la rainalda*
le renardeau : *lo rainaldon*

La fièira de Sent-Jan

« Celle de la Saint-Jean, le 24 juin, avec ses marchés à bestiaux plutôt réduits et ses manèges groupés sur l'esplanade du Foirail, (...) a tout l'aspect d'une fête foraine. » (Extr. de "Un petit centre régional : Rodez", par Yvonne Pomarède, dans *RR*, 1955)

La fièira del 9 de setembre

« A la foire du 9 septembre, il se traite principalement des affaires sur les bœufs de travail. » (Extr. de "Un petit centre régional : Rodez", par Yvonne Pomarède, dans *RR*, 1955)

• *Los Arteses*

« La clientèle de la Rousse [aubergiste] était considérable ; elle doublait le jour de la foire de septembre, par l'arrivée des *Artésés*.

On sait que cette appellation désigne les gens d'Artès, petite localité située à peu de distance d'Albi et renommée pour la fertilité de ses jardins. Les *Artésés*, vêtus de leur courte blouse bleue à l'albigeoise, brodées de festons blancs sur les épaules, quittaient Artès la veille de la foire, transportant leurs produits sur de grosses voitures que tiraient sans peine de forts mulets du pays, ornés de colliers à clochettes.

Ils suivaient la route habituelle de Tanus et Naucelle et faisaient halte à La Baraque de Fraysse, où je les ai rencontrés bien des fois. Ils couchaient généralement sur la paille qui garnissait le vaste panier suspendu au-dessous de la voiture, et, le lendemain, à la première heure, ils parvenaient à Rodez. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)

• *La fièira de las cebas*

« La foire de septembre était et est encore la foire des fruits. Elle se tenait sur la place de La Madeleine. Et c'était aussitôt le déballage de tout ce que contenaient les véhicules des *Artésés* : melons de toutes sortes en tas énormes, concombres, cornichons, poivrons, aubergines, tomates, ails, échalotes et surtout d'innombrables oignons reliés par la queue en chapelets serrés *(résses)*.

Et c'était aussitôt la ruée des ménagères, avides d'acquérir à bon marché des fruits et des légumes d'une qualité supérieure, indispensables pour les besoins du ménage.

Passe pour les melons, qu'on doit manger de suite, et qui ne sont que le régal d'une journée, ou encore les tomates et aubergines qu'il est difficile de conserver ; mais les ails et échalotes, destinés à relever le goût des salades ou des fritures, les cornichons et les poivrons qu'on placera précieusement dans les bocaux de vinaigre, délicieux condiments du bœuf ou du veau bouilli du dimanche, et par-dessus tout, l'oignon, l'oignon sacré, suspendu par ses tresses à la perche du plafond de la cuisine, sans lequel le lard de la soupe quotidienne serait presque immangeable.

Ainsi s'explique et se justifie la célébrité de cette foire de septembre, justement populaire à Rodez sous le nom de *fieyra de los sébos* (foire des oignons).

En quelques heures la place de La Madeleine était vidée de son contenu, et les *Artésés*, après s'être copieusement restaurés et abreuvés chez la Rousse, les espèces sonnantes gonflant sous leur blouse leur bourse de cuir, reprenaient le chemin du retour. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)

« Plaça de La Magdelena, i aviá un mercat pel plant : las cebas, los cauls, l'ensalada... E pièi lo mercat de las cebas, après, quand las avián recoltadas. » (B. H.)



Rodés, 1949. Fièira de la Sent-Jan. Anne-Marie Cot, Jeanne Labourdenne et Jeanine Cot. *(Coll. et id. B. R.)*

Las locacions

« A Rodez (ville et commune), [les baux à l'année commencent] le lendemain de la foire de la Saint-Pierre, pour les logements ordinaires, et le surlendemain, pour les hôtels, auberges, cafés, magasins et locaux quelconques affectés au commerce.

Les foires de Rodez duraient autrefois deux jours consécutifs ; c'est ce qui explique ce double déménagement – et le renvoi de la foire au lundi suivant, lorsque le 30 est un samedi. Il se produit dans l'opinion un double mouvement tendant à ce que toutes les locations prennent indistinctement fin le lendemain de la foire de la Saint-Pierre et à ce que cette foire et les autres grandes foires de Rodez ne soient renvoyées au lundi que lorsqu'elles coïncident avec un dimanche. Si, comme il y a lieu de le supposer, cette double tendance se réalise, toutes les locations à l'année prendont fin le 2 juillet, quand le 30 juin sera un samedi ou un dimanche ; et le 1er juillet, quand le 30 juin coïncidera avec un des cinq autres jours de la semaine. » (Extr. de *Recueil des usages locaux de l'Aveyron*, 1924)

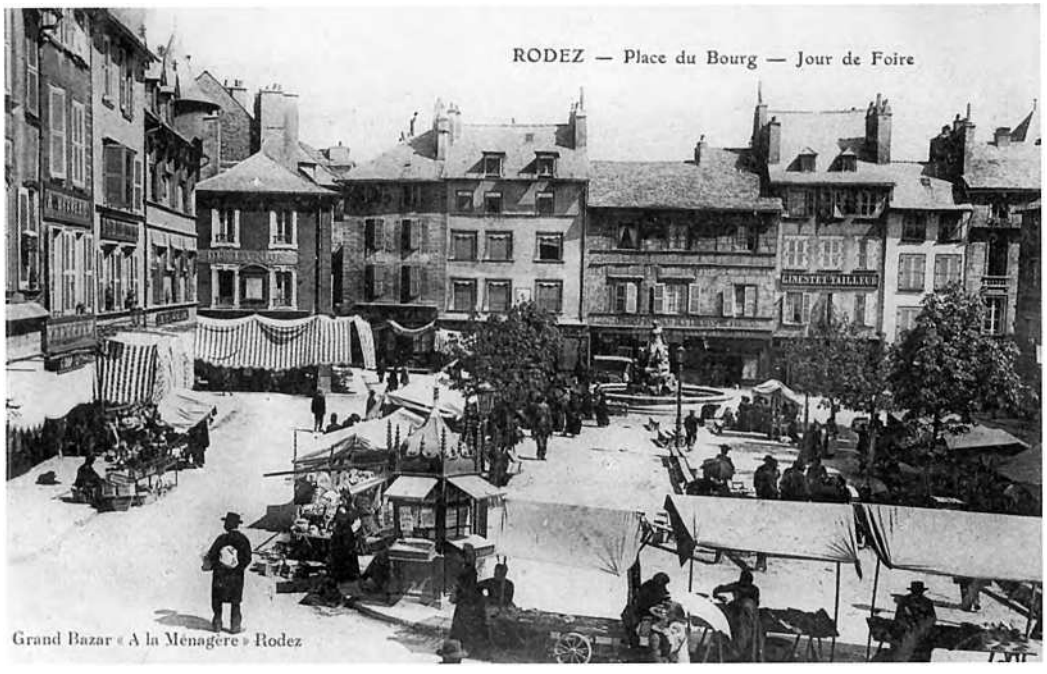

1

1. - *Rodés.*
(Coll. Arch. dép. A. / N. G.)
2. - *Rodés.*
(Coll. S. d. L.)
3. - *Rodés.*
(Coll. Arch. dép. A.)



2



3

Lo mercat dels pòrcs (de Nadal a Carnaval)

« Il n'y avait pas à cette époque [fin du XIXe siècle] de marché aux porcs à Rodez. Il s'en était créé depuis, et ils étaient fort bien approvisionnés et très actifs de la Noël au Carnaval. Le principal se tenait tous les samedis à la Boule-d'Or, à côté de la maison que nous habitions et du poids public qui en dépendait. C'est là que les paysans amenaient leurs plus jolies bêtes, de cette race indigène blanche et noire, aux fines oreilles et à la queue tirebouchonnée. Je passais des heures charmantes, amusé par les âpres discussions entre acheteurs et vendeurs et les propos parfois très vifs qui s'échangeaient entre eux. (...)

Notre mère était fort habile à conclure un marché et à déjouer les ruses du paysan. Ce n'est pas elle qui, si *madré* qu'il put être, se serait laissée prendre à son flot de paroles et eut ramené à la maison au lieu d'un très honnête cochon, de ces animaux qualifiés du nom méprisable de *coudenou* (couenne). Elle se méfiait des bêtes dont le dos finissait en *esquino de peys* (échine de poisson). Sa main adroite explorait les épaules charnues et épaisses, tatait les chairs et plus spécialement les parties du dos qui recouvrent le lard. Il lui arrivait rarement de se tromper. L'affaire conclue, elle coupait avec les ciseaux une touffe de soies de l'animal en signe d'acquisition et, le langueyeur ayant fait son office, la bête pesée à la bascule et payée suivant son poids était menée à l'étable *(estoplado)* où elle devait passer son ultime nuit. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)

« Del temps dels grands-parents, lo monde prenián los porcèls de vint, vint-a-cinc quilòs, a pè. Un passava davant per los sonar e l'autre los butava darrèr. » (L. R.)

« De pòrcs grasses, cada sabtes, pels Carnavals, i aviá un mercat. » (E. M.)

Lo lenguejaire
« Dans les groupes [présents au marché aux porcs de la Boule d'Or] circulait l'important personnage du langueyeur *(lenguechayre)*, chargé officiellement de vérifier si la bête n'était pas malade. Lorsque le prix avait été arrêté et avant que ne fussent versées au vendeur les espèces sonnantes et trébuchantes que le paysan faisait tinter sur le pavé, le *lenguechayre* entrait en scène. C'était généralement un grand gaillard, coiffé d'un bonnet de laine rouge ou noire et armé d'un fort bâton de houx. Il s'approchait de la bête, la saisissait par l'oreille et d'un geste vif la jetait à terre et, agenouillé sur elle, il lui introduisait son bâton entre les mâchoires ; puis, soulevant la langue d'une main munie d'un lambeau de drap pour empêcher qu'elle ne glissât, de l'autre il explorait la gorge et les ganglions qui recèlent les traces de la ladrerie. L'animal poussait des hurlements à rendre les gens sourds, suivant l'expression de La Fontaine. L'expertise terminée, l'homme se relevait et prononçait gravement la parole sacramentelle : *"Dise qu'oquel pouorc es so"*. (Je dis que ce porc est sain). » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)

Los fièirons

« Les foires mensuelles ont des marchés aux veaux aussi fournis que ceux des grandes foires, mais on n'y voit pas de chevaux. Ce jour-là les bêtes à cornes se transportent à l'est de la ville, sur la place du Musée Denys-Puech, et sur le boulevard du même nom.

Ainsi, sur les divers foirails répartis à la périphérie de la ville, ont lieu périodiquement des transactions importantes, d'une part entre paysans du Causse et paysans du Ségala, d'autre part entre paysans et marchands de bestiaux.

Les bovins font l'objet du plus grand commerce ; d'un côté les bêtes d'élevage, "bourrets et bourrettes" descendant de la montagne, âgés d'environ 10 mois, et "doublons et doublonnes" âgés de près de deux ans, amenées soit par les paysans du Causse Comtal (qui envoient leurs bêtes estiver chaque été à la montagne du 25 mai au 13 octobre), soit par des marchands de bestiaux qui les ont achetées aux grosses foires de l'Aubrac, elles sont vendues aux paysans du Ségala par lots de 2, 4, 10 et parfois plus, suivant l'importance de leur propriété.

De l'autre, les bêtes de boucherie : bœufs du Causse, du Ségala ou de la montagne, ces derniers de bien meilleure qualité, et surtout veaux de boucherie, spéculation essentielle du Ségala, bêtes de 2 à 4 mois que les paysans obtiennent généralement en faisant saillir leurs vaches de la race d'Aubrac par des taureaux limousins et qui sont recherchés par les bouchers de toute la région et par les marchands de bestiaux qui les expédient en grand nombre, principalement sur Paris.

A côté des bovins, les porcs venus du Ségala, et depuis quelques années également du Causse, tiennent une place respectable. Avec Rieupeyroux et Baraqueville, Rodez est un des plus gros marchés de la région. Le marché des porcs gras qui se tient au quartier de la Boule d'Or, tous les samedi de

La fièira
la foire : *la fièira*
le foirail : *lo fièiral*
le marché : *lo mercat*
nous irons à la foire : *anarem a la fièira*
l'étrenne : *l'estrena*
combien ça coûte ? : *quant aquò costa ?*
ça coûte cher : *aquò costa car*
les dettes : *los diutes*
emprunter : *amanlevar*
la romaine : *la romana*
une demi-livre : *una mièja-liura*
un quintal : *un quintal*
une livre : *una liura*
la douzaine : *la dotzena*
la canne : *la cana*
le setier : *lo sestièr*
un sou : *un sòu*
un écu : *un escut*
une pistole : *una pistòla*
un louis d'or : *una pèça d'òr*

janvier à la Mi-Carême, attire aussi bien les particuliers (c'est-à-dire des familles ruthénoises pour qui tuer le porc est devenu chaque année une tradition), que des professionnels, charcutiers et négociants exportateurs de l'Aveyron et des départements limitrophes. Tout au long de l'année, au faubourg Saint-Cyrice se tient le marché des porcs d'élevage et, à proximité, celui des porcs de charcuterie pesant entre 100 et 150 kilogs.

Le marché des ovins n'est pas aussi brillant ; Rodez n'est pas un centre pour le mouton qui se vend surtout aux grosses foires du Causse, du Lévézou ou du Camarès, et s'achète aussi de plus en plus à la ferme. Les quelques brebis de réforme que l'on y trouve proviennent uniquement de petits Causses d'Onet-le-Château, de Ste-Radegonde et des environs de Bezonnes et de Bozouls, au nord de la ville. » (Extr. de "Un petit centre régional : Rodez", par Yvonne Pomarède, dans *RR*, 1955)

« Cada fièiron i aviá vacas, vedèls, buòus... Los porcèls se tenián al Barri. Los pòrcs grasses èran a la Bola d'Òr. » (L. R.)

« Lo fièiron èra lo sabte. N'i aviá un cada mes. Los vedèls èran a l'espital, lo bestial gròs sul fièiral, los pòrcs grasses a la Bola d'Òr e las fedas al Barri. » (V. J.)

Los mercats

« Aux marchés de la ville, sur les places, arrivaient, le samedi, les légumes et les fruits : haricots du Ségala et, à partir de 1770, pommes de terre de même origine, pêches, prunes et raisins du Vallon de Marcillac. Les châtaignes de bonne qualité venaient de Villecomtal, de Valady et de Marcillac. Celles de la seconde classe étaient fournies par le Ségala. En temps normal, celles-ci servaient principalement à l'élevage des porcs, en concurrence avec les pommes de terre dès la fin du XVIIIe siècle. D'octobre à janvier, un certain nombre de Ruthénois engraissaient un goret dans les cours et réduits de la ville ou dans les étables de jardin aux environs immédiats. » (Extr. de "Un site de ville forte", par Henri Enjalbert, dans *Histoire de Rodez,* 1981)

« Les marchés se tiennent le mercredi sur la seule place du Bourg, et le samedi sur les deux places de la Cité et du Bourg.

Il n'y a pas si longtemps encore, au début de ce siècle [XXe], les paysans du Ségala venaient y apporter leurs marchandises sur leurs chars traînés par un couple de vaches ; c'était plus spécialement des pommes de terre – qui étaient vendues par cartes de vingt kgs au prix de vingt sous la carte – et des pommes fruits.



Un mercat a Rodés

« Sus nòstras plaças de Rodés,
Vesètz totjorn amb plaser
La bona femna de campanha :
Un polit rire l'acompanha,
Es urosa d'èstre al mercat
Per vendre los blancs encalats
E los topins de bona crèma !
Per far l'article a pas la flèma.

– Madameta, aicís los polets.

– Conta-me d'argent, rascaleta,
E prendretz la tòsta de burre.

– Mossur, que la santat vos dure,
Se me crompatz los mossalons.

– Venètz veire mos rascalons,
Crida aval una femna fòrta.

– Quna bona voès ! Siás pas mòrta !
Respond lo pagés de l'Estanh.

– De pompons per vòstres enfants !

Voès menudas, voès gisclarèlas
Voès femenelas, cantarèlas :

– Al bon mèl a la bresca d'òr
Amb de crèma, grand Victòr,
I auriatz per far richa bombança !

– A-z-ieu me cal mai de pitança,
Aime plan la carn de polet,
Un bon tròç de lèbre en civet.

– Ai per vos una brava pola,
Que trotarà plan dins vòstr'ola.

– Me prenètz donc per un golard ?

– Leca los pòts, pichon bavard ?

– Quant demandatz del fetge d'auca ?

– Madama ma pòcha se trauca.

Del bon argent qu'ai reçauput,
Los fetges d'auca son venduts.

Al torn de la brava pagesa,
Torneja la richa borgesa,
Se sarra la femna d'obrièr,
E caduna dins son panièr,
Amaga plan la golardisa
Que s'escambia per pèça lisa.
Al mercat de nòstre Rodés,
Ausissèm lo rire galés :
De la fina boca paisana
Sortís la galejada sana.
La dama s'arma de topet,
Lo mercandejaire es moquet,
Totes paupan la merchandisa,
E... s'escambia qualqua sotisa.

– Pagesa quant valon los uòus ?

– A ! valon pas tant que los buòus,
Cinc francs, madama, la dotzena.

– Fasquètz pas lo morre, mateina,
Los uòus cinc francs aquò's pas car
E fan mai de ben que la carn.

– Aquò's tròp per d'uòus de consèrva.

– Parlatz un pauc amb resèrva !
Mos uòus frescs an lo jaune d'òr,
Las polas pican dins mon òrt.

– Avètz l'iranhe dins la suca !
Vese lo polet que truca
La cauquilha de vòstres uòus,
Cromparai un garron de buòu.

[Suite page suivante]

Rodés, plaça del Borg. (Coll. S. d. L.)

[Suite]
– Vese, madama, que sètz fada
Avètz aquí per la pascada.

E li gita sul bavarèl,
Un uòu de pola tot rossèl.
E d'un còp la granda batalha
S'amoda al pè de la volalha,
Còps de panièrs e còps de ponhs,
Tota la plaça fa lo rond,
Al torn de las sòrres d'Achila
E la paura dama de vila
E la filha del Segalar
Veson caduna davalar
Lo capèl de lor tèsta fina...
Pièi tot d'un còp las doas coquinas
S'en van ontosas del fièiral.

– Que de bruch per tan pauc de mal !
Crida lo vailet de poliça,
Que s'aprestava sans maliça
A restablir la santa patz.

– Se son partidas, an plan fach,
Anave per las doas rofiantas
Escalcir l'article cinquanta :
Per far carpar los còps de ponh
Aquò's tres oras de violon. » (Extr. de *Douço bilo maïre...*, d'après Louis Lacout, graphie normalisée)

Los Segalins

« Les gens d'Artès, comme il est naturel, n'étaient pas seuls à approvisionner Rodez. Tous les samedis les paysans du Ségala venaient apporter leurs marchandises sur leurs chars traînés par un couple de vaches. (...) Je me souviens qu'en revenant du lycée, je m'arrêtais aux chars stationnés sous le palais de justice et, pour la somme de deux sous, je rapportais dans un pan de ma blouse une dizaine de kilogs de pommes. C'étaient des pommes de tout venant, que nous trouvions excellentes. Les paysans de cette époque étaient d'ambition modeste.Ils ne fréquentaient pas les auberges et se contentaient, après un léger repas de pain et de fromage, d'aller se désaltérer à la fontaine. » (Extr. de "Fragments de vie", d'après Henri Bousquet, dans *RR,* 1947)

Pour faire de l'argent et arrondir leur pécule, les paysannes n'hésitaient pas alors (jusqu'en 1920) à franchir à pied, le panier sous le bras, dix et même quinze kilomètres pour apporter leurs provisions, œufs, volailles, fromages au marché de la ville. La voiture à cheval a par la suite remplacé le char à bœufs. Mais c'est avec la multiplication des autobus puis des voitures particulières, que s'est étendue surtout l'aire d'alimentation du marché ruthénois ; on vient aujourd'hui de vingt kilomètres et plus ; les jardiniers viennent nombreux du Vallon (Marcillac, St-Christophe, St-Cyprien), de la vallée du Dourdou (Pruines, Mouret, Nauviale, Villecomtal), et jusque du bassin houiller.

De ces régions proviennent également des fruits variés : cerises, pommes, poires, noix, qui, sur les marchés, se mêlent aux fraises de St-Geniez, aux cerises des environs de Millau et aux châtaignes du Ségala. Mais l'Aveyron n'est pas spécialement une région fruitière ni maraîchère, et la ville dont la population ne cesse de s'accroître, se voit obligée de faire appel, en dépit de l'apport précieux de ses nombreux jardins, aux cultures maraîchères des environs d'Albi, et surtout aux fruits et primeurs de Provence et du Roussillon. » (Extr. de "Un petit centre régional : Rodez", par Yvonne Pomarède, dans *RR,* 1955)

« [Docteur Maurel, de Saint-Chinon, près de Paris :] "Je revois, notamment, quelques robustes matrones, marchandes d'herbe, et poissons (et même de *tripous)* comme celles qui trônaient sous les charpentes sombres du Mazel." » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR,* 1949)

« Il y avait du jardinage qui arrivait du Vallon, des pommes de Mouret, Muret... De Marcillac, on venait vendre des échaudés, place du Bourg ou place de la Cité, de gros échaudés. » (A. E.)

« Lo monde passavan aicí [Puèg de Nause de Senta-Radegonda] amb de cabeçals. Venián de Fraissinhas, del Pònt, amb d'uòus o n'impòrta e anavan vendre sus la plaça. Aquò èra pus vièlh que nautres, aquò. L'ai ausit dire pel pèra, aicí. Vesián passar lo monde. Passavan pel viòl de pè, pièi anavan atapar La Iola, aval, e montavan tot drech a Rodés. I a una carrièira que fa coma un escalièr. Fa que, dins lo temps, a pè, prenián las corchas, al mièg dels camps. » (C. E.)

« Sul mercat, dins lo Barri, i aviá de bonas femnas que portavan de cabecons, de creisselon. Cridavan : "De creisselon, Madama ?" » (R. T. / R. Rs.)

« Los mercats èran coma pel moment : lo mècres e lo sabte. Mès aquel del Barri existava pas a l'epòca.

Las campanhas venián vendre lor frucha, lors legumes... » (B. H.)



Rodés, mercat de la frucha. (Coll. Arch. dép. A. / N. G.)



1



2

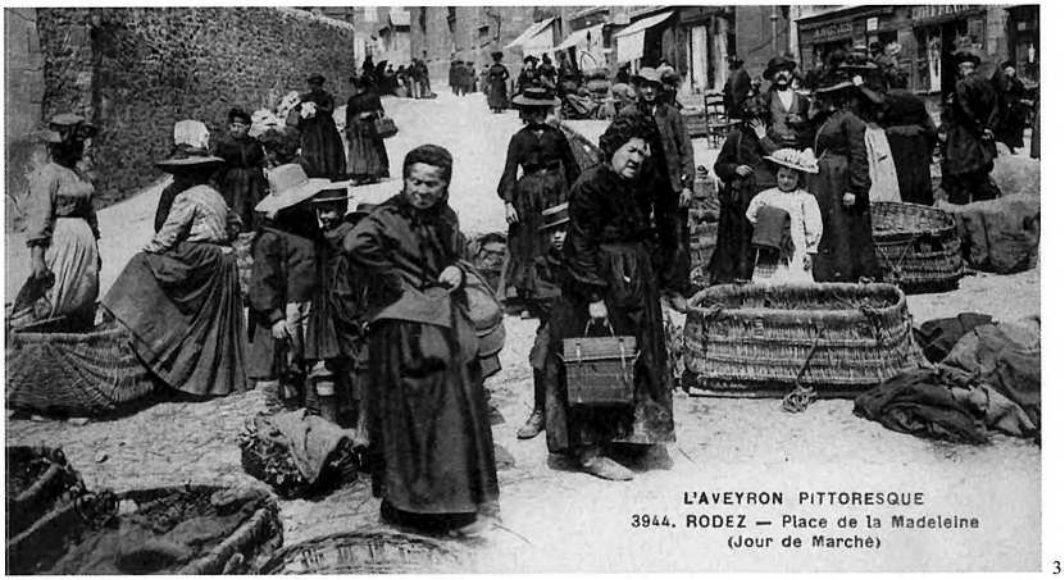

3

1. à 3. - *Rodés.*
(Coll. Arch. dép. A.)

L'octroi

« I aviá l'octroi *a Las Quatre-Sasons. Arrestavan los autòbus. S'aviatz quicòm a declarar, o caliá declarar e pagar quicòm. N'i aviá un a cada dintrada de Rodés. »* (B. H.)

Lo vin

« Restait le vin, la grande affaire de l'octroi. La consommation des familles aisées, le débit dans les auberges étaient considérables : 15 000 à 18 000 hectolitres vers 1810, plus de 20 000 sous le Second Empire. Presque tout ce vin venait du "Vallon de Rodez". » (Extr. de "Un site de ville forte", par Henri Enjalbert, dans *Histoire de Rodez*, 1981)

Los fièirals

« Les cochons étaient à Saint-Eloi et les veaux à l'entrée de l'hôpital, au bout de la rue Combarel. » (G. R.)

« I aviá los chavals la velha de la fièira qu'èran estacats lo lòng de l'evescat, i a encara los anèls. Lo lendeman, i aviá las vacas e tot aquò. » (B. H.)

Rodés. (Coll. M. M.)

Tarif de l'octroi de la commune de Rodez, approuvé par décret du 29 avril 1868

• **Boissons et liquides** (l'hectolitre)

Vins en cercles et en bouteilles : 0,80 ; cidres poirés et hydromels : 0,30 ; alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits en cercles, eaux-de-vie et esprits en bouteilles, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie : 6,00 ; alcool dénaturé de 2 à 3 dixièmes : 0,64 ; de 3 à 4 id. : 0,56 ; de 4 à 5 id. : 0,48 ; au-dessus de 5 id. : 0,40 ; bières de toute provenance : 8,00.

• **Animaux vivants** (les 100 kilog.)

Bœufs : 3,50 ; vaches : 3,00 ; veaux : 6,00 ; moutons : 4,00 ; brebis et chèvres : 3,00 ; agneaux et chevreaux : 3,50 ; porcs : 2,75.

• **Viande dépecée** (le kilog.)

Bœufs et vaches : 0,07 ; veaux : 0,10 ; moutons, brebis et chèvres : 0,08 ; agneaux et chevreaux : 0,05 ; porc frais et viande salée : 0,05 ; oies et dindons vivants, par tête : 0,15 ; chapons et canards vivants : 0,10 ; coqs, poules et poulets vivants : 0,05.

• **Volaille**

Dindons, oies, chapons et canards morts : 0,05 le kilog. ; foies gras : 0,10 le kilog.

• **Gibier** (par tête)

Perdreaux, canards sauvages et sarcelles : 0,10 ; lièvres : 0,20 ; lapins : 0,10 ; bécasses et bécassines : 0,15 ; cailles, grives, merles et leurs analogues, pigeons : 0,05.

• **Huîtres :** 0,20 le cent.

• **Truffes :** 0,25 le kilog.

• **Combustibles**

Bois à brûler : 0,20 le stère ; charbon de bois : 0,40 les 100 kilog. ; houilles : 0,05 les 100 kilog. ; cokes apportés de l'extérieur : 0,05 les 100 kilog.

• **Fourrages**

Foins de toute nature secs : 0,55 les 100 kilog. ; pailles de toutes sortes : 0,20 les 100 kilog. ; avoines : 0,40 l'hectolitre.

• **Matériaux**

Pierres de taille et moëllons piqués : 1,00 le m. cube ; ardoises bleues du pays : 1,00 les m. c. ou ch. ; ardoises grises du pays : 0,80 le m. c. ou ch. ; ardoises de Brives et d'Angers : 0,50 le mille ; tuiles creuses et plates : 1,00 le mille ; briques : 2,00 le mille ; bois de charpente, de menuiserie, d'ébénisterie et de charronnage, équarri ou non équarri : 1,00 le m. cube ; chaux : 0,25 le m. cube ; sables : 0,10 le m. cube ; moëllons ordinaires : 0,05 le m. cube ; plâtres : 0,10 les 100 kilog. ; ciments : 0,15 les 100 kilog. ; madriers : 0,50 les 4 m. carrés ; planches de chêne, de noyer, de frêne, de sapin, de pin, de châtaignier et autres : 0,20 les 4 m. carrés ; planches de peuplier, d'aulne, de hêtre, de tremble, voliges et autres : 0,10 les 4 m. carrés ; lattes et liteaux : 1,00 le mille.









1. - *Rodés.*
(Coll. S. d. L.)
2. - *(Coll. B. Od.)*
3. - *Rodés.*
(Coll. N. G.)
4. et 5. - *(Cl. B. C.-P.)*





La fo(g)assa de Sent-Amans
« L'épicerie Mazars avait la tradition de la fouace de Saint-Amans. » (M. P.)



1



2

1. - *Rodés, carrièira Nòva.*
(Coll. Arch. dép. A. / N. G.)
2. - *Rodés, carrièira Nòva.*
(Coll. N. G.)

Los bochièrs

« Les sept bouchers (1784) de Rodez achetaient leurs bœufs, veaux et moutons aux *foirous*, le premier samedi du mois et mieux encore aux quatre foires annuelles : Mi-Carême, Saint-Jean, 9 septembre et Saint-André (30 novembre). Des prés loués ou en propriété permettaient aux bouchers de garder, pendant quelques semaines, les bêtes achetées. » (Extr. de "Un site de ville forte", par Henri Enjalbert, dans *Histoire de Rodez*, 1981)

Lo banquièr

L'activité commerciale du chef-lieu du département allait de pair avec l'activité financière.

« Pas plus que [mon père], je ne persévérai dans la carrière de l'enseignement. La pédagogie n'était pas notre fait. Il avait à peine quinze ans. Il était l'aîné de la famille et il sentait le besoin de l'aider à vivre. C'est alors qu'il entra comme scribe chez un banquier de Rodez nommé M. Muret. Ce mot de banquier est un peu ambitieux ; il ne faut pas le prendre dans le sens qu'il a aujourd'hui. Les banquiers de nos petites villes – on les appelait aussi agents de change – étaient en réalité des hommes d'affaire dont l'industrie essentielle consistait à mettre les emprunteurs en rapport avec les prêteurs. Les capitaux liquides étaient à cette époque assez abondants, car les facilités de placement étaient restreintes et l'argent timide, et le mode le plus courant d'employer ses capitaux était de les prêter aux personnes solvables, plus spécialement à des propriétaires ruraux. Ici intervenait le banquier ; c'est à lui qu'avaient recours et le prêteur et l'emprunteur ; c'est dans son cabinet qu'ils se rencontraient. Le métier était très délicat et il exigeait de celui qui l'exerçait des qualités rares : une connaissance profonde des crédits et une probité scrupuleuse. M. Muret les possédait, elles lui avaient valu une nombreuse clientèle.

Mon père entra donc chez M. Muret. Il avait une écriture dont eût été fier un calligraphe de profession et il calculait rapidement et sans erreurs. Son patron apprécia ses services. Il l'avait engagé sans appointement fixe, se réservant de le déterminer plus tard. A la fin du premier mois, quand mon père rentra le soir à la maison, sa mère anxieuse lui demanda : *"T'o dounat quiquon ? – Ope, moma"* (il t'a donné quelque chose ? – Oui, maman). Et il sort de sa poche un bel écu de cinq francs. La mère s'extasie. *"Omai oquel"* (et encore celui-là). Et il lui en présente un second. *"Omai encaro oquel"* et il en sort un troisième. La mère croyait rêver.





1. - *Rodés, plaça del Borg,* banque Villa. *(Coll. S. d. L., fds. N. P.)*
2. - *Rodés. (Cl. G. J.-P.)*

L'espiçariá Fabre

« L'échoppe de Mme Fabre [l'épicière du Bourguet-Nau] était un réduit étroit et sombre, enfoncé dans le sol. On y accédait par trois marches de pierre assez raides. Pas de fenêtre, la lumière venait de la porte vitrée. Les marchandises qu'elle renfermait y entretenaient une atmosphère lourde, chargée des odeurs les plus suaves, celles des morues salées, des chandelles de suif (la bougie était à peu près inconnue à Rodez dans mon enfance), et, tranchant sur le tout, le parfum d'un fromage très spécial, qu'on appelait "fromage pourri", il méritait bien son nom. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR,* 1948)

Lo "Caifà"

« Mon grand-père s'appelait Henri Mazars. Il a commencé comme domestique de ferme et puis il a fait le Caifa avec une carriole poussée à la main. Il faisait la tournée. Il vendait de l'épicerie et, en même temps, il récupérait des fois des œufs, des choses comme ça. Il allait même jusqu'à Trémouilles à pied. Il avait un gros chien et, quand ça montait, ça l'aidait un peu. Quand ça descendait, des fois, il montait sur sa carriole mais, *un còp, a volcat !* » (T. J.)

Mon père demeura une année environ chez l'excellent M. Muret. Un jour, un client important, M. Yence, d'Istournet, dit au banquier : *"De qu'obès fach d'oquel paysantou, qu'èro tant intelligent ?"* (qu'avez-vous fait de ce petit paysan, qui était si intelligent ?) – *L'obès oqui."* (vous l'avez là) répond M. Muret, et il lui montre mon père, bien vêtu, bien peigné, ne ressemblant en rien au petit rustre d'antan. M. Yence, qui ne l'avait pas reconnu, dit à M. Muret : *"Sobès, onoro luèn, oquel clergou"* (vous savez, il ira loin, ce petit clerc).

De fait, c'était pour mon père un emploi temporaire, un poste d'attente. Son maître ne l'ignorait pas et c'est lui-même qui l'aida à entrer dans les bureaux de la trésorerie générale de l'Aveyron où il devait demeurer jusqu'à la veille de sa mort. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR,* 1947)

Las aubèrjas

Les nombreux cafés et *aubèrjas* de *Rodés* étaient très fréquentés, particulièrement les *jorns de fièira.* Dans les *vilatges,* on y allait le dimanche matin après la messe et on servait le vin au *pinton* ou au litre.

« I aviá Besombas, Bonafós, Vaissa, la Torreta... A la sortida de la messa, tot lo monde anava biure un còp. I aviá de monde a la messa, a l'epòca. » (V. R. / V. H. / *Lo Monestire)*

• Lo ramèl de cade

« Il n'y avait pas d'écriteau, il n'y avait qu'un *ramèl de cade* sur la fenêtre. Il y avait un anneau contre le mur et les gens attachaient les chevaux là. » (J. M. / *La Planca de Senta-Radegonda)*

• Pinton e litràs

« Quand on a acheté la maison, le café existait, la buvette, quoi. On vendait des chopines, *lo pinton,* et des litres, *lo litràs.* En ce temps-là, c'était que du rouge.

Après, on a monté le restaurant. Ma femme était bonne cuisinière mais c'était pas comme maintenant, c'était la soupe de tous les jours, comme pour la famille. » (J. M. / *La Planca de Senta-Radegonda)*

« A Senta-Radegonda, n'i aviá doas. Après la messa, anàvem a una e a l'autra. Beviam de vin roge al pinton, o al litre s'èrem un escach. Mès pièi, après la guèrra, aquò comencèt amb de veires. Aquò èra tant lo veire. » (R. L.)

Los aubergistas

« [L'autorité dut sévir en 1669] pour mettre à raison les cabaretiers et les hôteliers qui donnaient à manger et à boire ou laissaient jouer "aux jeux de billard, de maille ou autres" pendant les offices, la veille des foires, qui était toujours "un jour de dimanche ou de feste chômable". » (Extr. de "Quand le Flamand, l'Espagnol et l'Italien se rencontraient aux foires de Rodez", par Louis Cassiat, dans *Les cahiers rouergats,* 1970)

Las remesas

« Cada òtèl aviá la remesa per metre las èga e los buòus. » (B. H.)

Lo cafè

« Rutenà, aquò's un vièlh ostal. Aquò data d'un briu. I aviá lo cafè Galut que grilhava lo cafè defòra, en fàcia Palairet. Aquò sentiá bon quand passàvem. » (B. H.)

Las aubèrjas de Rodés

« Et d'autant que les débauches [jeus publiques de coumédies, cartes, daitz, dances, port des masques...] et autres semblables traynent après soy d'excessives dépenses qui se font par plusieurs habitans ès cabaretz, logis et tavernes à la ruyne d'iceulx et de leurs familles, sont faittes inhibitions et deffances à tous domicilliers de la présent ville d'aller voire ou banqueter auxdicts logis, cabaretz et tavernes, à quelle heure que se soict de jour ou de nuict, conformément aux arrestz de la cour de parlement, et aux hosteliers de les y recevoir à peyne de vingt livres d'amande, contre lesdicts hostelliers et autre peyne arbitraire ès cas de leur mespris et prosternité, et de semblable amande à chescung desdits habitans de vingt livres applicables la moytié aux dénunciateurs et le surplus aux pouvres. (...)

Et pour pourvoir aux plainctes que nous ont esté faictes par plusieurs estrangers et habitans du pays sur le paiement de leurs despenses que les hostes de ladicte ville et fauxbourgs leur font payer à discreption, ce que apporte un grand descry et préjudice à la ville. Avons faict inhibition et deffance à tous hostelliers de ladicte ville et fauxbourgs de prendre des hostes qu'ils auront logés dans leur logis, vivant à table d'hoste, plus hault prix que de trente solz par jour d'homme à chevail, et douze solz pour homme de pied, à peyne de concussion et de cinquante livres d'amande. » (Extr. de "Règlement de police de 1609", dans *Lettres sur l'histoire de Rodez,* par H. Affre, 1874)

Lo Monestire, 1er de novembre de 1903

« Le Maire du Monastère, canton et arrondissement de Rodez, département de l'Aveyron, vu l'article 1er de la loi du 15 février 1902 qui a pour but d'assurer l'hygiène et la salubrité publique, "Arrête : (...)

Maladies transmissibles - Déclaration

Article 17 - Les hôteliers et logeurs seront tenus de signaler immédiatement à la mairie, tout cas de maladie qui se produirait dans leur établissement ainsi que le nom du médecin qui aurait été appelé pour le soigner." » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye, un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)

Los tripons

« La Rousse était une maîtresse femme, et un cordon bleu émérite. Sa cave était renommée. Ses pâtés de foie gras, ses pieds de veau, ses *tripous* (elle en faisait tous les jeudis, et notre mère n'aurait eu garde de manquer à la distribution de ce plat délicieux, servi dans sa gelée brune et parfumée). Les *tripous* (petits boyaux de mouton) étaient d'une préparation délicate et n'y réussissait pas qui voulait. On en faisait d'assez bons au Monastère, à l'Hôtel des Voyageurs ; mais ils ne valaient pas ceux de Mme Rous, qui étaient le summum de l'art. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR,* 1947)

• Los gendarmas

« Començavan lo matin amb de sardas secas, de gendarmas qu'apelavan. N'i aviá quatre o cinc que, quand las femnas èran a la messa, lor caliá de vin per engolar aquelas sardas ! » (G. P. / *Senta-Radegonda)*

• Lo vedèl del fièiron

« Dins la còsta, cada fièiron, tuavan un vedèl. » (L. P. / *Lo Monestire)*

• Los chaudèls

« L'art de fabriquer des échaudés est assez difficile. La Cransague [la veuve Cransac] y excellait. Ses produits, faits de fleur de farine de pur froment, longuement pétris, fendus sur chacune des trois cornes, cuits doucement au four, dorés et craquant sous la dent, étaient un vrai régal. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR,* 1947)

« C'est chez cet aubergiste de la Viarague que j'ai vu pratiquer le système, si j'ose dire, de l'échaudé et de l'épingle. Voici en quoi il consistait. Quand trois camarades se rencontraient à l'auberge, pour "faire quatre-heures", suivant l'antique usage, ils envoyaient quérir chez le boulanger voisin Péret, un échaudé, au centre duquel ils plantaient une épingle ; puis, saisissant chacun une des trois cornes, ils rompaient l'échaudé, et celui à qui échéait la corne portant l'épingle était tenu de payer l'addition. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR,* 1948)

« D'après mon père, les *chaudèls,* à l'origine, c'était fait avec des restants de pâte à pain. Quand ils en avaient, ils y mettaient un œuf pour changer la couleur, une petite pincée de sucre et surtout de l'anis pour donner du goût. Il fallait faire une pâte très dure, les faire cuire à l'eau, d'où le nom, et les passer au four assez chaud. *Lo chaudèl de Marcilhac* était le même mais plus gros, avec des *banas. Èra per trempar dins de vin. »* (R. J.)

« Mon grand-père avait monté un café avenue Durand de Gros. Il avait une clientèle de quartier, *lo Barri.* Le dimanche après-midi, il faisait le goûter au vin de Marcillac avec les échaudés. » (B. R.)



Rodés, carrièira Sent-Cirici. (Coll. S. d. L.)



Las tavèrnas

« L'article 3 de l'ordonnance de police publiée sur la place du Bourg par Pierre Barrière, crieur public, le 20 juin 1302, dit : *"Item que negus tavernier[s] non ause vendre lo cart del vi mas solamen .IX. deniers rodanes, sotz la pena desus propdanamen escricha, e que non deu vendre mas d'un vayssel de vi blanc a hun ser e que non tenha flasada ni linsol ni altra covertura que empache ni puesca empachar la vista del vayssel dont traira lo vi, [quant] aura adozilhat, as aquel que lo comprara."* » (Extr. de *Coutumes et privilèges du Rouergue,* d'après Emile Baillaud et P.-A. Verlaguet, 1910)

Los cafès

« Des cafés, c'est-à-dire des lieux affectés à la consommation de cette liqueur, existaient dans la même ville [Rodez] en 1753 (...). On lit [dans les comptes communaux] en effet sous cette date qu'il fut donné 15 livres 10 sous "aux cavaliers de la maréchaussée et aux valets de ville pour avoir donné main-forte à vérifier pendant l'année avec eux [les consuls], dans la nuit, les écorchoirs des bouchers, à l'effet de savoir s'ils contrevenaient aux règlements de police ; et dans les cabarets et "caffés", pendant les quatre foires, si l'on donnait à jouer des jeux défendus, ou si l'on donnait à manger en gras les jours prohibés, sans la permission des curés et des médecins, ou enfin pour d'autres perquisitions tant pour empêcher les désordres que pour apaiser les troubles." Ces sortes d'établissements aujourd'hui si multipliés, furent pendant longtemps en nombre très restreint. Des vieillards se souviennent de l'époque où Rodez n'en comptait que deux. » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* d'après H. Affre, 1903)



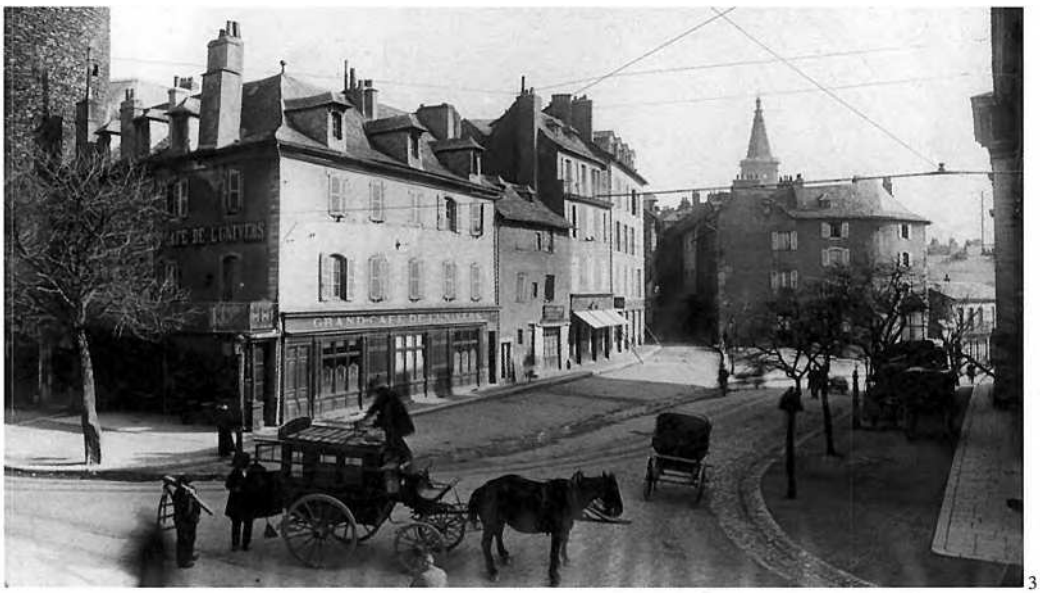

1. et 3. - *Rodés. (Coll. S. d. L.)*
2. - *Lo Monestire. (Coll. Arch. dép. A. / R. J.-L. / N. G.)*

Las cartas

On jouait aux cartes, à *la borra*, parfois pour de l'argent.

« Tous les dimanches, il y avait deux ou trois anciens qui venaient jouer aux cartes. » (J. D. / *La Planca de Senta-Radegonda)*

« Sovent, jo(g)avan a la manilha. » (R. L. / *Caumèls de Senta-Radegonda)*

« Los cafès èran plens de tipes que jo(g)avan a las cartas, a la manilha. En 1940, pièi, se metèron a jo(g)ar a la belòta. La borra, aquò èra tant lo punt. L'i aviái ajut jo(g)at en familha. » (V. R. / *Botonet del Monestire)*

1. - *Rodés, avenguda* Durand de Gros. *(Coll. B. R.)*
2. - *Rodés*, boulevard Gambetta. *(Coll. S. d. L., fds N. P.)*
3. - *Rodés*, vers 1935. Auguste et Rosalie Molinier. *(Coll. et id. B. T.)*
4. et 5. - *Rodés. (Coll. S. d. L.)*



1



2



3



4



5







1. - *Rodés, 41 avenguda* Durand de Gros, 1932.
On reconnaîtra : Palmyre, Madeleine et Elie Sabatier, Charles et Noémie Benel.
(Coll. et id. B. R.)
2. - *Rodés. (Cl. G. J.-P.)*
3. - *Lo Monestire*. 1er rang : Jean Garcia, Maurice Chincholle, Léon Campanac, Bernard Monjaux, Charles Labit, Auguste Potier, ? Sole. 2e rang : René Lavabre, René Roques, Jean Belet, André Garrigou, Raymond Roques, André Nayral.
(Coll. et id. R. J.-L.)

L'aubèrja Poget de Rodés

« Le café de la mémé Pouget était juste en face de la porte de l'hôpital Combarel. Il y avait surtout des pensionnaires. A ce moment-là, il y avait un concierge et des heures pour entrer. Alors, les gens venaient attendre là. Avec peu, elle faisait une cuisine formidable. Le jour de la foire, ils attachaient les veaux aux grilles de l'hôpital. Ce jour-là, ça ne désemplissait pas. Les paysans venaient boire des coups de rouge. Quand j'y suis rentrée, moi, la veille des foires, je tournais le café. Je faisais tout. J'allais même rechercher la lessive au lavoir, avec la brouette. Une dame venait la laver ici et la prenait au lavoir ensuite. » (D. M.)

Las quilhas

Le jeu collectif traditionnellement pratiqué en *Roergue*, à l'occasion des *fèstas* ou bien le dimanche près de *l'aubèrja*, était et reste encore souvent le jeu de quilles. Mais, avant la codification des concours, il existait de nombreuses variantes.

« Las quilhas se fasián. I aviá uèch quilhas e lo quilhon. E caliá tombar la bona ! » (Senta-Radegonda)

« N'i aviá, dins lo vilatge. Lo diminge, anàvem far una partida, a dos. Talament que, en jo(gu)ent a las quilhas, me copère una rotula ! » (V. P. / *Inièiras de Senta-Radegonda)*

« Le dimanche, ceux de Sainte-Radegonde venaient jouer en vélo. Ils jouaient dans la cour. On mettait le *litràs* sur le mur, avec des verres, et ils jouaient toute la soirée. » (J. M. / *La Planca de Senta-Radegonda)*

« Les quilles, ils y jouaient avant et après la messe. Ils jouaient la tournée. » (C. R. / *Lo Monestire)*

« Quand ère jove, i aviái fach un pauc. Lo jòc èra sus la plaça, aval. » (L. P. / *Lo Monestire)*

« I jo(g)avan a las quilhas, aicí. » (R. R. / *Lo Monestire)*

Las quilhas

« Comme aussy, soubs semblables peynes de droict, avons prohibé et deffandu, prohibons et deffandons tous jeus publiques de coumédies, cartes, daitz et dances tant que le divin service se sélèbre ès eglises de la présent ville les jours de dimanches et festes ; permettant les autres jours les jeus de quille et de la paume comme licittes, sans escandale toutefois ; à peyne contre les contrevenans de dix livres d'amande et de demi prison jusques y avoir satisfaict, aplicables aux pouvres comme dessus. » (Extr. de "Règlement de police de 1609", dans *Lettres sur l'histoire de Rodez*, par H. Affre, 1874)

Caçaires e pescaires



1



2

1. - Miséricorde de *Nòstra-Dòna de Rodés, 1478-1488. (Coll. A. R. / S. d. L., fds B. L.)*
2. - *La Prada de Senta-Radegonda, 1951.* René et Christian Espitalier. *(Coll. et id. C. A.)*

(1) ***La fièira de Mièja-Carèma***
« Seul subsiste, en marge de la foire de la Mi-Carême, un marché très spécial et très pittoresque, d'origine, dit-on, fort ancienne, "la foire de la sauvagine". On ne peut le passer sous silence, puisque c'est, dit-on, le troisième de France... après celui de Châlons-sur-Saône et celui de Clermont-Ferrand. Peaux de blaireaux, d'écureuils, de renards, de putois, plus rarement de loutres, de martres et de fouines constituent l'essentiel de la marchandise que complètent des soies de porc et des crins de cheval et d'innombrables peaux de lapins. La clientèle, mêlée et fort pittoresque, comprend d'une part les vendeurs, paysans ou marchands venus surtout d'Auvergne et des Cévennes, parfois même des Alpes (ces derniers offrant des lots beaucoup plus importants collectés auprès des petits ramasseurs) ; d'autre part les acheteurs, reconnaissables à leur blouse blanche, et venus des quatre coins de France, pelletiers et fourreurs de Millau, Albi, Toulouse, Lavaur, St-Etienne, Grenoble, de l'Indre et du Cher, de la Seine-et-Oise, et de Paris... et, au milieu de cette foule étrange, côtoyant des chiffonniers à l'aspect hirsute, de riches marchands étrangers, juifs pour la plupart, au parler insolite. » (Extr. de "Un petit centre régional : Rodez", par Yvonne Pomarède, dans *RR*, 1955)

Aux confins du loisir et de l'activité professionnelle, il y avait *la caça* et *la pesca,* couramment pratiquées par nombre de *vilatjons* et contribuant à l'approvisionnement des *aubèrjas.*

La caça e la sauvatgina

Les techniques de chasse traditionnelles s'apparentant au braconnage étaient couramment pratiquées.

« I aviá de lapins, de lèbres, de perdi(g)als mès, los perdi(g)als, ieu, caliá que los m'estaquèsson ! » (V. R.)

« I aviá de lèbres en pagalha, de lapins, de calhes e de perdi(g)als. » (R. L.)

Las lèbres e los lapins

« Ieu, comencère de crompar un furet e pièi vendiái los lapins a Rodés. Aviam de canhas, amb lo vesin. Una annada n'atapèrem cinquanta-cinc, lapins, a dos. I aviá los liçons atanben.

Las lèbres, aquò èra al jaç. » (V. R.)

« Braconavan amb un liçon per un bartàs. » (R. L.)

« Las lèbres, lo davant se fasiá en civet e lo darrèr en rostit amb lo saupiquet. Los lapins atanben. Mès aquò dependiá quantes èrem per manjar la lèbre. Fau revenir la lèbre pièi mete lo vin e, a la fin, ajuste lo sang amb un bocin de vinagre, amb de burre e un bocin de farina. Aquí, o cal pas far bolhir, pièi. Cal ben un parelh d'oras. » (V. H.)

« Aquò se fasiá o en civet o rostit. Mès aicí la metián bravament en civet. O lo davant en civet e lo darrèr en rostit. » (B. Rn / R. L.)

La ploma

« Pels pijons, plaçàvem un fèrre amb de tarrusses darrèr e pel costat, de gran de milh. Quand tocavan lo gran de milh, èran cuèches. » (V. R. / V. H.)

La sauvatgina

Le piégeage de prédateurs permettait de vendre quelques peaux à *la fièira de Mièja-Carèma de Rodés (1).*

« Aviái atapat, ieu, de pudisses, de taisses... Lo tais se vendiá mila cinc cents francs a la fièira de la Mièja-Carèma. Aquí i aviá quicòm, al mercat cobèrt ! » (V. R.)

« Tendián. Mès que passèt un temps que la pèl de rainald se vendiá cinquanta francs o dètz mila. I aviá la fièira de Mièja-Carèma a Rodés. La plaça de la "meria" èra acaptada de pèls o de seda de pòrc e de crin de chaval. » (E. M.)

« I aviá lo rainald, lo tais e las janetas mès las vesèm pas, que sòrtan pas que la nuèch. Mès, n'i a, amai se sarran dels ostals. Una annada, nautres, aviam la pòrta de l'estable que juntava pas tròp e nos bandèt un coble de polets. La nuèch d'après, l'atapèrem.

Per las taupas, i aviá un Dols que passava dins los ostals. Sauvanhac de Flavinh, passava atanben. Lor donavan la sopa, anavan cochar a l'estable, a l'afenador, de còps que i a. Sai pas se las escorgavan per las vendre. » (E. M. / C. E.)

« N'i aviá de tonas, de tonas e de tonas de pèls ! Èra davant la "meria" de uèi. Tota la plaça èra plena. I aviá de pèls de totas sòrtas de bèstias sauvatjas : de rainalds, de taisses... Arribavan la velha, lo ser, los merchands. » (B. H.)

La pesca

La pesca, souvent pratiquée avec des techniques prohibées, procurait un complément d'alimentation ou de revenu apprécié. Les bons braconniers respectaient les équilibres naturels.

« On pêchait pas mal. Le gros du poisson qui était prélevé sur la rivière était plutôt braconné que pêché... Nous étions propriétaires de deux chaussées au Monastère et, quand j'avais 25 ans, je rentrais une heure après la fin du travail, le soir, avec mon bleu de travail et une ceinture en cuir garnie, tout le tour, de truites. Je traversais le village avec ma pêche et les gens n'étaient pas particulièrement étonnés. Je n'avais pas fait un exploit. » (A. A.)

Los peisses

« Nous avions la truite journalière, l'anguille journalière... Je me souviens qu'une fois il y avait trois anguilles d'un kilo chacune. Il y avait des écrevisses qu'on s'empressait de rejeter parce qu'on n'en avait que faire. Le poisson foisonnait. Il y avait également des moules. On ne les mangeait pas, je ne sais pas pourquoi, du reste... On en donnait, du poisson, parce qu'on en ramassait trop. Ensuite, il y avait des goujons, des vairons, des "cabots", des barbeaux et un autre poisson moustachu plus petit que le barbeau. » (A. A.)

« On braconnait beaucoup la truite. Il y en avait beaucoup. C'était la truite noire, la fario. Il y avait aussi des loches, des goujons, du cabot... Il y avait des barbeaux qui dépassaient les trois livres. Dans la Briane, il y avait beaucoup d'écrevisses. » (C. R.)

« I aviá de trochas, de tro(g)ans e de boirèlas, e quauques caboòts. Las trochas, las fasiam rostir a la padena sul fuòc. » (V. R. / V. H.)

« I aviá ben de tro(g)ans... » (R. L.)

Las pescas

« Les vieux pêchaient au filet ou à la fourchette, dans l'Aveyron. » (C. R.)

• *Las nassas*

« Tout le monde utilisait des nasses, patrons comme ouvriers. Avec mon père, nous levions une nasse tous les jours. » (A. A.)



Rodés. Patrick Douziech et Yves Boyer. *(Coll. et id. R. J.)*

Los estanhs

« A 800 mètres environ à l'ouest du village de Sainte-Radegonde, se trouve l'étang d'Istournet, du nom du hameau bâti sur ses bords. Il a une superficie de 2 hectares 26 ares 48 centiares et est traversé par le ruisseau de La Garrigue, affluent de la Briane. Il a été mis à sec il y a quelques années pour le réparer et n'a pas été empoissonné depuis. Avant ces travaux, il renfermait des brochets, des anguilles et surtout des carpes.

Au pied du château d'Hyars sont deux petits étangs d'une superficie d'un demi hectare tout au plus, agrandis de main d'homme. Ils contiennent quelques carpes. Les sources qui les alimentent sont les véritables sources du ruisseau la Briane et les seules qui donnent pendant l'été, alors que toutes les autres sont taries. » (Extr. de *Esquisse générale du département de l'Aveyron,* par Emile Vigarié)

Lo peis

il a pris un poisson : *a pres un peis*
la truite : *la trocha*
le barbeau : *lo barbèu*
le goujon : *lo tro(g)an*
le vairon : *la boirèla*
le chabot : *lo caboòt*
l'anguille : *l'enguila*
une écrevisse : *una escarabiça*
les arrêtes : *las arestas*
l'hameçon : *lo cròc*
une friture : *una padenada de peisses*
un pêcheur : *un pescaire*
pêcher : *pescar*
l'épervier : *l'esparvièr*



Lo Monestire. (Coll. S. d. L.)



La Iola, 1953. Raymond Benel.
(Coll. et id. B. R.)

Los pescaires

« Mes souvenirs me laissent à penser que, quand j'étais enfant, il n'y avait pas de pêcheurs professionnels. C'est venu après, un peu plus tard, quand j'avais 25 ou 30 ans. Alors, tous les villages avaient leur pêcheur professionnel qui allait alimenter les hôtels. Mais, pas ici *[Lo Monestire]*. Ici, il y a eu de plus en plus de pêcheurs de la ville qui venaient le soir, même après le travail, prendre leur truite. C'était assez facile. » (A. A.)

« I aviá quauques pescaires que anavan pescar e que vendián los peisses de l'Avairon o d'empr'aquí sul mercat. » (B. H.)

Los cabuçaires del Monestire

« Les Boutonnet, lui était forgeron et elle tenait l'auberge. Ils partaient de là à trois ou quatre, en barque. La plupart ne savaient pas nager. Ils appelaient ça "cabusser", avec la fourchette. Une fois, ils en avaient perdu un. Ils avaient la barque au couvent. Il fallait faire attention parce qu'il y avait les gendarmes. Ils y allaient le soir. Celui qu'ils avaient perdu avait atterri sur l'autre rive, dans le bois de La Marquise. Les autres croyaient qu'il s'était noyé... Il est rentré au petit jour. Ils ne savaient pas nager mais, en "bracéjant", ils arrivaient quand même à attraper l'autre rive. » (C. R.)

Las sèrps

« On partait la nuit avec des lampes, un sac sur le dos, pieds nus. On attrapait autant de vipères que de truites, à la main ! On les enfilait dans des bouteilles. Après, on les emmenait sur la place et on cassait les bouteilles avec nos frondes. » (C. R.)

• La forcheta

« Una nuèch, fa(gu)ère uèch quilòs uèch cents de trochas, amb la forcheta ! » (V. R.)

• L'esparvièr

« Après le travail, le contremaître [de la tannerie], M. Setpfons, prenait son épervier, une grande toile circulaire qu'il posait sur son épaule et, d'un geste majestueux, lançait ce filet qui se déployait en forme de cercle. La partie extérieure du cercle était plombée. Ensuite, il retirait lentement ce filet dans lequel se trouvaient facilement deux kilos de goujons. Au bord de l'eau, il prenait rarement du poisson très gros mais il prenait des goujons et des vairons. » (A. A.)

• Banòtas lo mantastaire

« Je ne manquais jamais de m'arrêter un instant au bout de la montée [de La Roque]. C'est là qu'avait sa maison mon ami Banes, le sabotier, dont le modeste atelier donnait sur le chemin. La porte en était toujours ouverte, et le père *Bonouotos,* comme on l'appelait communément, s'interrompait de son travail pour faire avec moi un brin de causette. Je le vois encore avec sa bonne figure, encadrée de favoris coupés à l'auvergnate, en collier, les lèvres rasées, et son feutre noir tout cabossé. Nous causions.

Il avait une juste renommée de pêcheur, non point de pêcheur à la ligne, mais de pêcheur à la main, de *mantastaire,* et sur ce chapitre, il était intarissable. Il se flattait de connaître le lit de l'Aveyron, avec toutes ses caves, toutes les pierres, tous les abris où pouvait se tenir le poisson depuis Le Monastère jusqu'à La Mouline. C'étaient les limites de son domaine et il n'en sortait pas. Je l'écoutais avec ravissement.

Il avait un neveu, portant le même nom, pratiquant le même métier de sabotier, et comme lui *mantastaire,* qui avait sa boutique rue d'Armagnac. Il l'avait formé à son école. Mais son neveu s'était émancipé, et il lui reprochait avec sévérité de ne pas respecter les vieilles pratiques qu'il lui avait enseignées. Son neveu, me disait-il, faisait usage de filets pour *moyoular* (emmailloter) le poisson découvert sous un rocher ou dans une racine ; et par là il portait atteinte à la dignité de son art. De plus, il désertait trop souvent le secteur de la rivière qui lui était dévolu, et dont il devait se contenter, pour aller pêcher dans les lointains parages de Bourran et de Bénéchou. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR,* 1947)



Lo Monestire, vers 1955.
On reconnaîtra : Raymond Garcia, Maurice Chincholle, Raymond Bouat et Camille Monjaux.
(Coll. et id. R. J.-L.)

La bòria

La bòria fut très souvent, jusqu'au milieu du XXe siècle, une unité de production quasi-autarcique pratiquant une polyculture vivrière. Mais, en fonction du terroir ou de l'existence de débouchés particuliers, il pouvait y avoir une relative spécialisation. Ainsi, en *Rodanés,* il y avait de grands domaines constitués par la bourgeoisie de la capitale *rutena* et spécialisés, selon les époques ou les terroirs, sur la production céréalière et l'élevage bovin ou ovin. Il y avait ensuite des exploitations de taille modeste dont une partie de la production était orientée vers la fourniture de produits laitiers tels que le lait ou le beurre aux citadins. Enfin, tout autour de *Rodés,* de petites exploitations vivaient de la vente des produits du maraîchage et de la volaille *al mercat.*

Los grans, lo bestial gròs e menut, lo fen e la frucha étaient produits au pas lent des *parelhs,* au rythme des saisons et au prix de rudes *jornadas.* Pendant des siècles, les travaux ont été effectués avec les gestes, les mots et les outils dont quelques exemples nous sont proposés au travers des enquêtes ethnographiques réalisées au cours de l'opération *al canton.*

Lo camp de la torta
« I a un camp qu'apelan lo camp de la torta, un brave camp. Dison que s'èra vendut per una torta de pan. » (C. E. / E. M. / *Senta-Radegonda)*

Lo jornal dels paisans
« On rédige ici un journal d'agriculture qui paraît une fois par semaine. On dit qu'il intéresse beaucoup les propriétaires à raison des bonnes observations sur le produit de nos terres. » (Extr. d'une correspondance adressée depuis Rodez, le 12 février 1829, par Calixte Rascalou à son père Pierre, propriétaire à Aguessac. *Doc. R. Jn.)*

Inièiras de Senta-Radegonda.
(Coll. S. d. L.)



La jaça
« Per las fedas, i aviá la jaça. » (C. E. / *Puèg de Nause de Senta-Radegonda)*

La cabença
« La cabença, aquò's l'escura, l'estable, la cabença de las vacas. » (L. F. / *Inièiras de Senta-Radegonda)*
« La cabença, aquò's una dependença. » (C. E. / *Puèg de Nause de Senta-Radegonda)*

Las reparacions
« A l'époque, ils avaient aménagé une grange qui était leur "montagne" en fait. Ça s'appelait "la réparation". » (B. D.)
« A-z-Iars, la bòria fasiá sièis cents ectaras o sèt cents e, sus un costat, fa(gu)èron una reparacion, una autra bòria, per pas abure besonh de tot tornar menar. Ara, aquò's doas bòrias. Se lo monde fasián una fenial o un engart, disián : "Avèm fach una reparacion." Lo monde que venián de far una fenial nòva, disián : "Aquesta annada, avèm fach aquela reparacion." » (C. E.)
« Quand avèm fach l'escura, disiam : "Avèm fach una bona reparacion." » (L. F.)

Les bâtiments, appelés *cabença* ou *reparacion,* reflètent l'importance de l'exploitation ainsi que la diversité des productions : *l'escura* ou *la fenial pel fen ; lo granièr pel gran ; l'estable per las vacas, los buoùs e los vedèls ; la jaça per las fedas ; l'escura per l'èga e lo chaval ; la sot pels pòrcs ; lo galinièr per la polalha ; lo colombièr...* On trouve également *lo solièr* ou *engart* pour le matériel ; *la cort* ou *lo codèrc,* mais aussi *lo potz, l'abiurador, la sompa o lo pesquièr, lo forn, la fornial...*

« [Il y avait] de petites fermes dont la terre s'étendait dans les environs immédiats alors que l'étable se trouvait au beau milieu du village, souvent au rez-de-chaussée du logement du propriétaire. Et l'on voyait, le soir, à la tombée de la nuit, défiler dans les rues de paisibles vaches regagnant le gîte, escortées par un homme ou une femme marchant à leur pas. On pouvait ensuite assister à la traite et acheter du lait tout chaud sorti du pis des vaches. » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye, un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)



Inièiras de Senta-Radegonda. (Coll. S. d. L.)

Bòrias e borietas

La typologie des structures d'exploitation est trop dépendante de l'évolution rapide du monde agricole depuis un siècle pour pouvoir être tentée en quelques lignes. On se contentera de rappeler qu'à côté de quelques très grands domaines comme celui d'*Iars (1),* et d'exploitations moyennes, il y avait autrefois un grand nombre de petits paysans qui vivaient sur des propriétés morcelées. Les témoignages cités ci-dessous donnent une idée de la diversité de ces structures dans la première moitié du XXe siècle.

Le morcellement des anciennes exploitations avait plusieurs causes. Il était dû en partie aux aléas successoraux et aux opportunités d'acquisition, mais également au souci d'utiliser au mieux la diversité des terroirs en fonction de la nature des sols et de leur exposition.

On évaluait la taille d'une exploitation en fonction de son potentiel de trait. Les petites exploitations de moins de cinq hectares étaient relativement nombreuses autour des *mases* et des *vilatges* où l'on pouvait trouver un complément de revenu en exerçant un métier ou en se louant. Autour d'une dizaine d'hectares, une *bòria* pouvait être viable s'il y avait un équilibre entre le nombre de bras au travail et le nombre de bouches à nourrir. Les anciens et les enfants participaient à l'effort de production.

« Lo pepè aviá lo camp de La Sèrra d'una ectara-e-mièja que èra divisat en cinc campets. E mème, a la cima, amont, n'i aviá dos. » (L. F. / *Inièiras de Senta-Radegonda)*

« Aviam sièis ectaras. I aviá quauquas fedas, de vacas, de volalha... Aquò èra sustot lo lach de feda per Ròcafòrt. » (V. J. / *Senta-Radegonda)*

« La bòria èra pichona, al debut. Aviam uèch ectaras e aquò èra un pauc escampilhat. » (F. G. / *Las Landas de Senta-Radegonda)*

« Aicí, avián dètz ectaras. Fasián un bocin de tot. Fasián de vedèls, avián una vintena de fedas per l'anhèl, un pòrc per l'ostal. » (G. Ad. / *Arsaguet de Senta-Radegonda)*

« Mon pèra venguèt aicí en 1919 per gendre. Aviam pas que dètz ectaras. » (V. R. / *Botonet del Monestire)*

« Del temps dels grands-parents, avián doas vacas, quauquas fedas e una cabra pel lach. Après, del temps de mon pèra, a la fin de la guèrra, lo(gu)èron de tèrras e avián quatre o cinc vacas e un pòrc, pas pus de fedas. » (G. A. / *Istornet de Senta-Radegonda)*

« Aviam dotze ectaras e dètz vacas. » (L. P. / *Lo Monestire)*

« Sèm aquí pas que dempièi 1848. Los anciens la crompèron. I aviá bravament de bòsces, a l'epòca, de parcèlas, de bartasses, de tot. Trabalhavan amb de buòus e d'èqas, e de brabants. N'ai menat prosses de brabants ! Aviam quauquas vacas, un tròç de tropèl per Ròcafòrt, de pòrcs... » (R. L. / *Caumèls de Senta-Radegonda)*

« Chas ieu [Tregós], aviam trenta-cinc fedas, cinc vacas, un parelh de buòus e una èga. Lo revengut veniá del lach de feda o quauques vedèls. » (C. A.)

« Los parents avián doas o tres vacas e una cinquantena de fedas que molziam. Èrem los pus pichons del vilatge. Aviam una vintena d'ectaras. » (E. M. / *L'Endrevièr de Senta-Radegonda)*

« Aviam vint-a-cinc ectaras. Aviam de buòus e d'èqas. » (B. O. / *Lo Puèg del Monestire)*

« I aviá quaranta-cinc ectaras. Fasiam las fedas lachièiras. » (L. R. / *Senta-Radegonda)*

« Aicí, i aviá una cinquantena d'ectaras. Avián de buòus e de chavals. I aviá sovent un parelh de buòus e un parelh de vacas qu'atalavan. » (C. N. / C. E. / *Puèg de Nause de Senta-Radegonda)*

« Aviam soassanta ectaras. » (V. P. / *Inièiras de Senta-Radegonda)*

(1) ***Iars***

« Les Bancarel ont eu le château peu de temps avant la Révolution. Ils avaient déjà des biens, ici, des terres, mais c'était morcelé. Trois ou quatre familles vivaient là. Le Bancarel de l'époque a fait des échanges de terres. Il avait des terres de l'autre côté de la route et il a fait des échanges avec des gens qui étaient ici pour qu'ils aillent là-bas, et lui a regroupé Hyars. Ce qui fait que, maintenant, c'est un ensemble qui est complètement homogène.

Dans les années 1800, c'était en faire-valoir direct, c'était les Bancarel qui exploitaient tout le domaine. C'était le début des agrariens, de gros propriétaires fonciers qui mettaient en place des sociétés centrales d'agriculture, les premières coopératives. C'est, à mon avis, l'époque où ont été construits les bâtiments de l'exploitation. Le gros essor de Hyars a été, je pense, dans les années 1800. La production, à ce moment-là, c'était le lait de brebis, vraisemblablement, et des bovins, ou du lait ou du veau, je n'en sais rien. Sûrement y avait-il une *vacada.* » (B. D.)

Los bartasses

« Pels bartasses, i butava mai que mai lo boisson blanc o lo boisson negre, lo prunelièr, mès lo negre buta mai pels Causses. Pièi i aviá quauques fraisses, quauques garrics, un grifol mès aquí caliá montar en naut. I aviá d'oncs. L'onc ganhava, caminava, fasiá coma lo prunièr o coma lo fraisse, preniá tot lo bartàs, pièi. » (E. M. / C. E.)

Los vacassièrs

« Los vacassièrs, aquò's los darrièrs jorns de març amb los premièrs jorns d'abrial. Aquò èra una paura vièlha, dins un vilatge, aviá pas grand ben. Aviá pas qu'un pichon tropèl de nòu o dètz fedas. Quand arribèt lo 26 de març, di(gu)èt :

"E ben, Març, amb tas marçadas,
Abrial amb tas abrialadas,
Aurai sauvada mon anhelada !"

Alara Març anèt trobar Abrial e li di(gu)èt :

"Presta-m'en tres que ieu n'ai quatre,
Las patas de la vièlha farem batre !"

A partir d'aquel jorn, pendent una setmana, fotèt de plèja, de tròns, de gresilh, tot çò que voldretz, la paura vièlha posquèt pas sortir sas fedas que ne crebèron... » (A. Y.)

« La vièlha aviá d'anhèls e disiá : "Ai sauvada mon anhelada !" Alara, Març di(g)uèt a-z-Abrial :

"Presta-m'en tres que ieu n'ai quatre,
E las patas de la vièlha farem batre !"

E los anhèls crebèron. » (V. R.)

Los bordièrs

Vila e campanha
« Rodez et la campagne ruthénoise ont de tout temps vécu en symbiose étroite. Les représentants de l'aristocratie urbaine se sont attachés à posséder des maisons de campagne entourées de terres ou de vignes, depuis les luxueuses villas gallo-romaines jusqu'aux tours et châteaux du Moyen Age et aux maisons de maîtres du XIXe siècle.
Poussés par d'autres nécessités, les paysans se sont insinués dans la ville : manœuvres ou petits artisans élevant le cochon familial avec les déchets qu'il glanait dans la rue, maraîchers mettant en valeur les terrains non bâtis à l'arrière des remparts, laitiers menant paître leurs vaches sur les communaux voisins qui n'accueillaient les foires que quelques jours par an, ils trouvaient là soit un complément vital de ressources, soit un débouché assuré pour leurs productions.
Ainsi, le règlement de police de 1609, soucieux de l'hygiène publique, ordonne que "touttes personnes tenans et nourrissans pourceaux dans la ville seront tenus les fère garder hors la ville ou les tenir fermés dans leurs estables, sans les laisser courrir par la ville" sous peine de confiscation immédiate et de distribution "aux pouvres et hospitaux" et d'une amende ; ce règlement qui contient plusieurs autres dispositions tendant à réprimer d'autres types de nuisances ou de désordres, fut proclamé sur les places publiques et notamment sur la placette de la rue du Bourguet-Nau (H. Affre). » (Lucien Dausse)

Un estable de Rodés
« Une étable, construite au XVIIe siècle sous une des modestes maisons bordant cette place du Bourguet-Nau, fut probablement occupée jusqu'au début du XIXe et ne fut détruite qu'en 1989 ; elle devait abriter une douzaine de vaches qui purent longtemps trouver pâture sur le plateau de *Buffaben* (c'est là que la communauté du Bourg avait, dès 1404, créé le marché aux bestiaux de la mi-Carême qui durait trois jours). Lors d'un sondage archéologique pratiqué dans cette étable en 1983, la proportion anormale de jetons (datés entre 1550 et 1650) nous avait intrigués : on peut supposer que ces pièces sans valeur monétaire servaient à comptabiliser le lait fourni quotidiennement à des clients qui n'en réglaient le prix qu'en fin de semaine ou de mois. » (Lucien Dausse)

La bòria
une ferme : *una bòria*
la cour de la ferme : *la cort*
une belle propriété : *una brava bòria*
le propriétaire : *lo patron*
affermer : *afermar*
payer le fermage : *pagar l'aferme*
la grange : *la fenial*

L'exploitation des propriétés par des *bordièrs* était assez répandue en *Rodanés.*

Banòcres del Monestire, 1896

« L'an mil huit cent quatre vingt seize et le douze juillet, (...) Monsieur Tabardel baille à ferme à Bou qui accepte l'entière propriété qu'il possède à Banocres, dans les communes du Monastère et de Sainte-Radegonde, composé principalement de bâtiments, jardin, prés, terres et châtaigneraies, le tout bien connu du preneur,

Monsieur Tabardel se réserve expressément et n'entend pas comprendre dans le bail, la maison qui est sur le devant, la cour et le parterre attenants, ainsi que toute la parcelle de terre et de vigne qui est sur le devant de ladite maison à partir de l'angle de l'écurie des cochons jusqu'au chemin de Banocres, nonobstant cette réserve, le preneur aura le droit de se servir de l'écurie de ladite maison réservée pour y mettre des pommes de terre ou denrées, mais il ne pourra pas y mettre des bestiaux.

Le présent bail est fait pour six années entières et consécutives qui ont commencé à courir le vingt quatre juin dernier sous l'espoir des présentes et qui se termineront à pareil jour, les six années expirées, sans que les parties aient besoin de se signifier de congé. (...)

Le preneur devra soigner, rigoler, étaupiner et faucher les prés suivant l'usage, la dernière année du bail les prés devront être mis en défense le vingt cinq mars.

Le preneur ne pourra vendre ni foin, ni paille, ni fourrages, ni fumiers, le tout devant être consommé et utilisé sur la propriété.

Le preneur ne pourra couper aucun arbre à pied, ni les étêter ; il émondera les arbres et les haies suivant l'usage et suivant les indications qui lui seront fournies par le bailleur.

Le preneur sera tenu de faire tous les ans six charrois pour porter le charbon du bailleur, de la gare de Rodez au domicile de ce dernier au Monastère.

Il devra porter annuellement un tombereau de fumier de vaches au jardin du Monastère appartenant au bailleur, et un tombereau de fumier d'âne sur la terre et vigne réservées.

Le preneur remettra chaque année au bailleur deux cent quarante kilogrammes de pommes de terre triées, et trente kilogrammes de châtaignes vertes lorsqu'il y en aura sur la propriété.

Il sera fourni au preneur huit mètres cubes de chaux qui sera livrée trois mètres cubes la première année, autres trois la seconde année du bail et les autres deux la troisième année ; cette chaux sera employée sur la terre acquise des consorts Théron. Le preneur ira prendre cette chaux aux fours à chaux qu'il désirera et le bailleur en payera le prix. (...)

Le bailleur et sa famille auront le droit de visiter le domaine affermé quand bon leur semblera.

Le preneur devra veiller à la conservation tant des arbres existant que de ceux que le bailleur pourrait faire planter, partout où bon lui semblera. L'entretien des toitures reste à la charge du bailleur, mais le preneur sera tenu de faire réparer et remettre au besoin les chenaux et gouttières qu'il dégraderait en rentrant les récoltes. (...)

Il a été remis au preneur lors de l'entrée en jouissance un inventaire comprenant principalement sept vaches laitières, une ânesse, divers instruments aratoires et divers objets mobiliers. Il devra rendre à sa sortie le même inventaire.

Le prix du présent bail demeure convenu et fixé entre parties à la somme de mille francs par an, payable par trimestre terme échu, à chacune des quatre grandes foires de Rodez, à commencer par la foire de septembre prochain.

A défaut de paiement de deux termes consécutifs du prix du bail et un

mois après un simple commandement de mise en demeure resté sans effet, le présent bail serait de plein droit résilié si bon semblait au bailleur, sans autre formalités de justice.

Le prix du bail sera payable en la demeure de Monsieur Tabardel au Monastère et dans le cas où Monsieur Tabardel quitterait le Monastère, le preneur serait tenu de lui envoyer le prix du bail à l'endroit où il se trouverait en retenant les frais d'envoi... » *(Doc. G. R.)*

Iars

« Quand je suis venue, en 1951, il y avait un fermier qui exploitait deux cent-cinquante hectares. Il y avait le père, Célestin Blanquet, et le fils, Bernard. Nous, nous exploitions en direct dix-huit hectares. Nous avions quelques vaches. En 51, nous avions encore des bœufs, une paire. Le fermier, lui, avait des brebis pour Roquefort. Il avait aussi un troupeau de vaches pour les veaux. Et puis il faisait beaucoup de céréales : du blé, de l'avoine, de l'orge, des céréales qui se faisaient sur le Causse. » (B. M.-T. / B. D.)

Los vailets e la lòga

Avant la motorisation des années 50-60, le recours à une main-d'œuvre saisonnière ou annuelle était chose courante pour beaucoup d'exploitations. Il y avait donc une domesticité assez nombreuse et relativement spécialisée. *Lo batièr* s'occupait des bœufs, *lo vaquièr* ou *lo cantalés* des vaches, *lo carretièr* des chevaux et *la serventa* de la maison et des cochons. *Lo pastre* et *lo traspastre* gardaient et soignaient les troupeaux de brebis. L'été, on louait des *estivandièrs* ou *solatièrs (1)* pour la fenaison et les moissons.

Inversement, les travaux *a la montanha per dalhar* et *al Causse per segar* constituaient un revenu complémentaire appréciable pour les *vilatons* et les petits *paisans* qui formaient des *còlas,* ou qui partaient se louer pendant quelques années dans des fermes importantes (2).

« [A-z-Iars] le fermier avait un *pastre* et un *pastron.* Puis il y avait celui des bœufs, celui des vaches, celui des chevaux et une bonne de ferme pour les cochons et tout le gros travail. Il y avait beaucoup de personnel, ici. Nous, pour la partie que nous exploitions, nous n'avions qu'un domestique. » (B. M.-T.)

« Aicí, aquò's de pichonas bòrias. Avián pas de domestiques o, de còps que i a, n'avián un l'estiu. Mès èra rare que n'agèsson un tota l'annada. » (C. A. / *Bajaguet de Senta-Radegonda)*

« N'aviam dos, tres de còps, l'estiu. L'estiu, i aviá un carretièr que veniá cada an menar lasègas, e pièi aviam un batièr. E pièi aviam d'aqueles rabalaires aquí, per escodre. » (R. L. / *Caumèls de Senta-Radegonda)*

« Aicí, i aviá lo cantalés per las vacas, lo pastre per las fedas, lo batièr e una serventa. Pièi i aviá de rabalaires que passavan, que demoravan tres meses. » (C. E. / *Puèg de Nause de Senta-Radegonda)*

« Aviam dos vailets : un que s'ocupava de las vacas, lo vaquièr, e l'autre d'un pauc de tot. » (B. O. / *Lo Puèg del Monestire)*

La fièira de la lòga

Il y avait des foires à la loue au mois de mai ou pour la Saint-Jean. Lorsque les places étaient mauvaises, on s'empressait de changer de maître. Les jeunes *pastres* et les *serventas* étaient recrutés directement dans les *ostals.* On chantait autrefois *la cançon de la lòga* ou *cançon de Sent-Jan.* Pour les gros travaux saisonniers, certains artisans et employés préféraient cesser leur activité principale pour se livrer aux tâches agricoles plus rémunératrices.

A *Rodés,* la *lòga* se tenait le premier dimanche des mois de mai, juin et juillet, de 10 h à 12 h et de 13 h à 15 h sur le boulevard Belle-Isle et le Carrefour des Embergues. Des insignes étaient fournis gratuitement par la mairie aux candidats.

Los ortalaires del Monestire

« Entre le village du Monastère et la ville de Rodez, il y avait une étendue qui était essentiellement exploitée par des jardiniers. J'ai vécu cette époque. Dans toute cette zone remarquablement exposée, il y avait des jardiniers. J'en ai connu un qui s'appelait Dalbin. Ces jardins étaient exploités par des gens qui habitaient sur place. Ils y avaient des petites maisons dont certaines sont restées en place. Ils travaillaient leurs jardins et les arrosaient essentiellement à partir des égouts de la ville. J'ai vu toute mon enfance ces braves gens faire des rigoles avec la houe. Ils les arrangeaient ensuite avec la pelle pour diriger les effluents de la ville vers leurs carrés de salades. Ils allaient vendre leurs légumes le mercredi ou le samedi à Rodez. Mais, à côté, s'est développée une autre forme de jardinage. Ces jardins étaient exploités par des ouvriers qui louaient les terrains aux propriétaires. Mon père en avait. Il s'agissait de carrés de 100 m² de surface, 10 sur 10. Ces carrés étaient bien délimités et il y avait une entente parfaite. Le vol n'existait pas. Donc, il y a eu d'abord les jardiniers et puis ensuite les jardins ouvriers. Ces jardins ont permis à beaucoup de familles qui avaient peu de ressources de mieux vivre. » (A. A.)

« Tout le versant, à partir de l'octroi, même un peu plus haut, c'était des jardiniers qui approvisionnaient Rodez. » (C. R.)

« Tout le *travèrs* au-dessous du grand séminaire, c'était des jardins. Les jardiniers fournissaient Rodez en légumes. Il y avait des Lacombe, en particulier. » (G. R.)

Los peses

« A l'époque, ils faisaient des petits pois qu'on semait très tôt et qu'on vendait. » (G. R.)

« Los peses, s'en anava mème vendre al mercat. Aquò se fasiá dempièi un briu per que lo papà nos disiá que, lo matin, partissián amb un parelh de sacadas de peses e los anavan portar al mercat de Rodés. Pièi se metèt de "fresièrs". » (A. Y.)

(1) ***Los solatièrs***

« En general, dins una bòria, i aviá lo batièr e un pastre. Après, quand arribava l'estiu, lo patron amb lo batièr, i podián pas arribar e prenián un solatièr, un estivandièr. Lo lo(g)avan per dos meses o per quatre meses. Aquò èra un solag. » (L. F.)

« Per la sason, èra un solatièr, un estivandièr. » (R. L.)

(2) ***Las còlas***

« Lo paure pèra n'aviá fach partida. Èra nascut al Poget, al pè de Cambolaset. Veniá aicí far de còlas per dalhar o per missonar. Aquò's coma aquò qu'aviá conescut ma paura mèra. Missonavan al volam e dalhavan a la dalha. Fasián de còlas de cinc o sièis. » (V. J.)

Lo patoès

« Les bergers que le fermier *[d'Iars]* recrutait venaient d'Italie ou du Portugal. Jusque dans les années 1970, ils apprenaient à parler patois avant d'apprendre le français. » (B. D.)

La pregaira dels pastres

« Solelhon, solelhava,
Que lo Bon Dius t'esclaire,
Pels paures pastorèls,
Que n'an ni saile ni mantèl,
Un bocin de pan mosit,
E un saile tot poirit. » (R. T. / R. Rs.)

« Vese encara mon paire quand fasiá un polit jorn e qu'aviá de trabalh a far defòra. Disiá aquò quand vesiá lo solelh :

"Solelh, solelhaire,
Que lo Filh de Dius t'esclaire,
Per las bartas, per las combas,
Per las bartas redondas." » (A. Y.)

Los jornalièrs

Pour les gros travaux saisonniers (fenaison, moisson, travail de la vigne...) on faisait appel à des *jornalièrs.*

« Aviam de jornalièrs d'a-z-Agenh. Venián escodre o amassar de garbas. » (R. L.)

« N'i aviá que venián far de parets, un pauc per la sopa o al pretzfach. » (E. M. / C. E.)

Pastrons e pastretas

« Aviam de pastrons per gardar las fedas, mès èrem prosses, aicí, envoiavan las filhas ! » (B. Rn. / R. L.)

Las convenenças

« Robert Henri berger loué de la Saint-Jean 1943 à la St-Jean 1944 salaire donné 6000 f. plus 100 f. dares le jour de rentré une toison de laine et journées pour le jardinage au mois mars. Argent donné ou avancé 1000 fr le 8/12/1943 plus 500 le 20/1/1944, plus 600 grammes laine filé, plus 3000 francs le 27/2/1944 et quite le travail ce jour, me doit 500 fr d'argent donné en trop.

Petit Ferrié de Sansac loué pour garder les vaches, pendant le temps des vacances, payé en nature : 2 toisons laine, 2 charretées bois et 100 f. ares.

Domestique loué de la St-Jean 1947 à 1948, Mademoiselle Ferrié de Sansac argent donné 40 000 f., plus 2 toisons laine, 100 kilos seigle et 50 kilos avoine et 500 f. ares.

André Ferrié loué pour 2 mois 1948 pour garder les vaches argent donné 1500 f. par mois ou 1200 f. payé et parti. » *(Doc. C. E., famille Gayraud)*

• *Rodés*

« Il y avait la loue pour les domestiques tous les ans au mois de juin au Plateau des Embergues. » *(Doc. B. H.)*

« La lòga èra a Rodés, als Embèrgas. Los que volián gardar de fedas metián un pauc de lana. » (Lo Monestire)

« A Rodés, n'i aviá doas. N'i aviá una autra al Pònt e una a Flavinh. Ieu, quand ère a l'escòla a Sent-Josèp, lo pepè voliá prene un solatièr per li adujar, que lo papà èra mobilisat, o alara una serventa, alara anèrem a Rodés, anèrem a la lòga. Aquò èra amont sul torn de vila. I aviá de monde aquí. I aviá de joves que traversavan aquí e se fasián arrestar. Quand èran en naut, tornavan deçà. Mon pèra i anèt atanben un còp. Menèt un vailet que s'apelava Julas. » (L. F.)

« Als Embèrgas, lo premièr diminge de mai e pièi lo mes de junh, i aviá lo mercat dels domestiques, la lòga. Disián que caliá metre una fuèlha... Mès coneissián, quand mèmes. Lo patron te disiá : "Te vòls lo(g)ar ? Quant vòls ganhar ? Vam anar al bistrò." Pièi, dins l'annada, n'i a que fasián rabas. » (E. M.)

« Lo monde venián per se lo(g)ar, aquel jorn. Aquò se passava alai sul torn de vila, al cap de Sent-Cirice, al fons de Las Embèrgas. L'ai vista. Los patrons anavan veire las personas qu'èran per se lo(g)ar. Se fasián afar, fasián afar. Mès, n'i aviá qu'èran lo(g)ats mès que i anavan quand mème, per se passejar. A l'epòca, i aviá pas talament d'ocasions de se passejar. » (B. H.)

• *Flavinh*

« Anavan a la lòga de Flavinh. » (V. R.)

• *Sebasac*

« I aviá la Sent-Jan a Sebasac. Los domestiques cercavan un patron. Quand i aviá un bon òme, totes lo se panavan. Fasián quatre meses e pièi sièis meses. Mès n'i a que fasián tot l'an, que se lo(g)avan per tot l'an. Un pastre, agachavan de l'abure per tot l'an. » (R. L.)

• *Vinatge e convenença*

Le salaire convenu entre le patron et le *vailet,* perçu en une seule fois à la fin de l'année, était appelé *convenença.* Ce terme juridique était également utilisé au XIe siècle pour désigner les engagements de fidélité passés entre *senhors* rouergats, les *rics òmes de la tèrra.* Il remonterait au droit écrit romain, et plus particulièrement au code théodosien compilé au Ve siècle dans le *Breviari d'Alaric* roi wisigoth de *Tolosa.*

« Lor donavan un vinatge, balhavan quicòm. Mès aquò comptava pas dins lo prètz. Aquò èra l'estrena per que venguèsse. La convenença, aquò èra çò qu'èra convengut amb lo patron lo jorn que s'èra lo(g)at. » (L. F.)

« Prenián un vinatge, quand se lo(g)avan. La convenença se tocava a la fin. » (R. L.)

« Quand èran lo(g)ats, lo jorn de la lòga, tocavan lo vinatge e, a la fin de l'annada, aquò èra la convenença. O tocavan a Sent-Jan. Se lo(g)avan de Sent-Jan a Sent-Jan. » (C. E.)

« Lo domestique demandava un bocin de vinatge. » (E. M.)

• ***La cançon de Sent-Jan***

« Bèla Sent-Jan s'apròcha,
Bèla se cal quitar,
Dins una autra vilòta,
Iè, iè, anarem demorar.

Quand lo cocut cantava,
Ieu me rejoíssiái,
E m'amaginave,
Iè, iè, quora Sent-Jan arribariá.

S'ère una irondèla,
Que posquèsse volar,
Près de vos, la bèla,
Iè, iè, m'anariái ben pausar.

Pica, pica relòtge,
Solelh abaissa-te,
Bèla Sent-Jan s'apròcha,
Iè, iè, tocarem ben d'argent.

Pastres, comptatz las fedas,
Mèstre, comptatz l'argent,
Metètz la man a la pòcha,
Iè, iè, sortatz-ne bravament.

La mèstra es canissa,
Lo mèstre es brutal,
Com'un chaval de guèrra,
Iè, iè, que l'òm pòt pas bridar.

Prega tu lo tiu mèstre,
Que te tòrne gardar,
Ieu pregarai lo miune,
Iè, iè, que me daisse enanar.

Regrete pas lo mèstre,
Ni la mèstra non pus,
M'en an fachas tròp veire,
Iè, iè, l'i tornarai pas pus.

Lo seras quand vau claure,
Lo mèstre es sul portal,
Que m'en compta las fedas,
Iè, iè, me fot un reganhal.

La mèstra es malauta,
Li cal far de cafè,
Amb de grais de taupa,
Iè, iè, d'ai(g)a d'al pesquièr.

Vòle pas pus far pastre,
Vòle pas pus gardar,
A la Sent-Jan qu'arriba,
Iè, iè, me vòle maridar.

Lo cuol del mèstre tana,
Lo de la mèstra florís,
Lo de la serventa cotela,
Iè, iè, e lo miune s'en ritz. »
(L. H. / C. A. / G. A.)

« Bèla Sent-Jan s'apròcha,
Bèla se cal quitar,
A-z-una autra vilòta,
Iè, iè, cal anar demorar.

Tinta, tinta relòtge,
Solelh abaissa-te,
Ara Sent-Jan s'apròcha,
Iè, iè, de mèstre cambiarem.

Prega tu la tiá mèstra,
Que te tòrne gardar,
Ieu pregarai la miuna,
Iè, iè, que me daisse anar.

Quand lo cocut cantava,
Ieu me regodissiái,
E ieu m'amaginave,
Iè, iè, que lo mes de mai arribariá.

Regrete pas lo mèstre,
Ni la mèstra non pus,
N'avèm ben tròpas fachas,
Iè, iè, l'i tornarai pas pus.

Quand garde pels traverses,
Totjorn prèste a rombar,
Lo mèstre me cridava,
Iè, iè, que sabiái pas gardar.

La mèstra èra canissa,
Lo mèstre es un brutal,
Sembl'un chaval de guèrra,
Iè, iè, lo podèm pas bridar.

L'autre jorn per la còsta,
Gardave los motons,
Lor tras una peiròta,
Iè, iè, ne cope un cambon.

En dintrent sus la pòrta,
Lo mèstre èra al canton,
Repoteguèt de sòrta,
Iè, iè, reprocha lo croston.

Anarem a la fièira,
Crompar un bridèl,
Per ne bridar la mèstra,
Iè, iè, se nos podèm vengar.

Se la podèm pas vendre,
La caldrà engraissar,
A la fièira novèla,
Iè, iè, l'anarem debitar.

Mès los prunièrs florisson,
Laissatz-lor far la flor,
Dins una autra vilòta,
Iè, iè, los anarem brandir.

Los peses que florisson,
Laissatz-los plan florir,
Dins una autra vilòta,
Iè, iè, los anarem culhir.

Vèni, pastra novèla,
Vèni me remplaçar,
Te cedarai la plaça,
Iè, iè, sans la te regretar.

Se la te regretave,
La te cedariái pas,
Amai lo te torne dire,
Iè, iè, l'i vòle pas tornar.

Vèni, pastra novèla,
Vèni me remplaçar,
Vòle pas pus far pastre,
Iè, iè, me vòle maridar. » (C. A.)

Pastourèlo de Sent-Jan

« Chantée dans tout l'Aveyron, paroles des environs de Rodez.

"Aro Sent-Jan s'approcho,
Mio se cal quita !
Dins un' autro bilouoto,
Iè ! Iè ! Cal ona démoura !

Mestré, bendés los fedos,
Ou anas las garda,
Bouolé pas fa pus pastre
Iè ! Iè ! Me bouolé morida.

Iou los bouolé pas bendré,
Ni las ana gorda,
N'aï bé louat un autré
Iè ! Iè ! Los n'onora gorda.

Bèni mourré de lèbré
Bèni mé romplossa,
T'en cédorai lo plasso
Iè ! Iè ! Sons lo te régréta.

Régréte pas lo plasso,
Ni lou boun tens qu'ai prés,
Souncos mo pauro mio !
Iè ! Iè ! Quand lo mé cal quita !

N'ai lo mestro conino,
Et lou mestré (pas bou) un pau brutal
Lo carro bendré elo,
Iè ! Iè ! Basté trouba merchon.

Lo mio mestr' es missonto
Et lou mestré brutal
Coumo 'n chobal de guerro !
Iè ! Iè ! Lou pouodé pas brida,
Fo trombla tout l'oustal.

Onoren o lo fièiro,
Cromparen un bridel
O l'aure de la plasso
Iè ! Iè ! L'onoren estoca.

Tindo, tindo relouoché,
Soulél obaisso-té :
Aro Sent-Jan s'approcho !
Iè ! Iè ! De mestré cambioren !

Quand lou coucut cantabo,
Iou m'en réjouissio,
Et iou m'imoginabé,
Iè ! Iè ! Que Sent-Jan lèu bendrio.

Aro l'ouro es bengudo
Que lous boilets s'en bòu :
Saï laissou lo gulhado,
Iè ! Iè ! Bélèu çaï tournoròu.

Aro l'ouro es bengudo
Que los pastros s'en bòu :
Çaï laissou lo connouilho,
Iè ! Iè ! Belèu çaï tournoroù.

Aro l'ouro es bengudo,
Mestré countas d'orgen :
Pogas-nous plo lo pauco !
Iè ! Iè ! Pièi nous rétiroren.

Pastour dé déla l'aio,
Bèni mé secouri,
Per uno gouto d'aio,
Iè ! iè ! Mé loissorian mouri." »
(Extr. de *Chansons du pays d'oc*, par L. Froment, 1996, graphie francisée)

Vailets, pastres e serventas

Les enfants commençaient à garder les troupeaux chez eux, chez des parents ou dans les *bòrias* du voisinage, dès l'âge scolaire. Mais *lo pastre* qui avait la responsabilité d'un *tropèl* de *fedas* était en général un adulte expérimenté sur lequel reposait la prospérité de la *bòria.*

« I aviá de patrons que èran reputats d'èsser durs amb los domestiques. Pagavan bien per que trobavan pas de domestiques mès...

De còps, los òsses del pòrc, los fasián servir un an per l'autre. La sopa èra rança... Aital ne manjavan pas tant ! Lo lard èra tot rossèl... Lo saïn èra rossèl que ne podiá pas mai, roge, presque... » (C. E. / E. M.)

• *Lo batièr*

« Mon miu grand-pèra, quand se lo(g)ava, qu'èra batièr, qu'aviá vint ans, quitava lo lièch al mes de mai e i tornava pas metre los pès entrò Tot-sants, que alara clausián los buòus. Cada nuèch, anava gardar los buòus. » (E. M.)

« Lo grand-pèra d'aicí [Puèg de Nause de Senta-Radegonda] disiá qu'a Mas-Marcon, fasián levar los buòus per se jaire a la plaça, per çò que la tèrra èra calda a-n-aquel airal. » (C. E.)

• *Lo pastre*

« Dins una bòria, lo pastre aviá drech a téner tantas de fedas. Ne fasiá son rapòrt. O ai entendut dire coma aquò. » (L. R.)

« Enclastravan las fedas dins de cledas e pièi lo pastre jasiá al pè del tropèl, dins una cabana en boès sus de ròdas, coma un galinièr. D'ont la 'nt fasián pargar las fedas, i fasián las recòltas. E cada jorn, cambiavan las cledas, aquò aviá fach lo fems de la nuèch. » (C. E. / E. M.)

« Mon père était premier berger à Boutonnet. Il s'occupait des brebis. Il y avait deux bergers, des *pastres,* qui dépendaient de mon père. Il y avait peut-être deux cents ou trois cents brebis à ce moment-là. C'était une grande ferme. Les autres gardaient le troupeau et mon père s'occupait surtout de l'entretien de la bergerie, il soignait les brebis quand il y avait quelque chose. Il y est resté quand même trente huit ans. Il rentrait le dimanche matin et repartait le dimanche soir à quatre heures. Il amenait le linge et puis nous, dans la semaine, avec ma mère, on y allait pour lui ramener le linge. Ma mère travaillait là-bas aussi. » (A. Sm.)

• *La serventa*

La *serventa* s'occupait des tâches ménagères, mais surtout c'était elle qui portait les repas aux hommes sur leur lieu de travail, qui allumait le feu le matin et qui soignait des cochons. Elle participait également à la préparation des repas et faisait la vaisselle.

« Sovent la serventa fasiá presque coma un òme. La serventa s'ocupava dels pòrcs e adujava un pauc a l'ostal, e se i aviá d'enfants, atanben. Mès, dins lo temps, i aviá bravament de pòrcs e caliá una persona per s'en ocupar. » (L. F. / L. O.)

« N'aviam de serventas. Lor caliá abiurar los pòrcs, anar mólzer las fedas e anavan defòra quand n'aviam besonh. Fasián la bolhida, anavan copar lo milh, de còps, fasiá la vaissèla... La serventa, aquò èra la que trabalhava lo mai... E encara, de còps, anava a l'òrt. » (B. Rn. / R. L.)

« Sovent, s'ocupava dels pòrcs, trabalhava a l'ostal, a l'òrt e gardava las fedas quand i aviá pas de pastre. » (C. E.)

« Fasiá la sopa, lavava, fasiá lo burre, anava cargar e descargar lo fen... Fasiá un pauc de tot. » (V. R. / V. H.)



Maria Rey-Clémens, *nascuda en 1897 a Onet. (Coll. et id. P. H.)*

Las serventas de vila

« La servante avait aussi la charge de cirer les parquets et de les faire reluire avec la brosse à pied. Le marché et la cuisine absorbaient ensuite une grande partie de son temps, car les Ruthénois étaient à la fois fins gourmets et gros mangeurs. Ils ne se seraient pas contentés, le matin, d'une grillade et de quelques légumes et, le soir, d'une collation sans viande. Si l'on ajoute à cela les lessives, les raccommodages, la fabrication de conserves de foies gras, des confits d'oie et des salés de cochon, des extraits de tomates, des confitures et de la pâtisserie courante, enfin, comme dernière corvée du jour, sauf pendant la belle saison, l'obligation de chauffer successivement chaque lit avec le moine ou la bassinoire et, à défaut de braise, avec des bouillottes brûlantes, on voit que le salaire de 150 francs par an environ que recevait une servante était bien gagné. » (Extr. de "Souvenirs d'un vieux Ruthénois", par Charles Galy, dans *RR,* 1961)

« Ma mère, Maria Rey-Clémens, était *serventa* dans les familles bourgeoises de *Rodés,* avant son mariage. Par la suite, elle a fait des ménages chez des commerçants, des entrepreneurs et des fonctionnaires. Son époux était conducteur de tramway à *Rodés.* » (C. Rm.)

Los grans

Lo blat froment était cultivé sur les terrains du *Causse* ou sur les *Segalars* amandés, mais la nature des terrains et les pratiques culturales ne permettaient pas d'obtenir des rendements élevés.

« La prima, nautres, fasiam bravament de civada. Lo blat, aquò èra de blat borrut. I aviá de mescla atanben, de blat amb de civada, deròst. Fasiam pas l'òrdi coma ara. Mès, aicí, quand mèmes, aquò èra un país que i aviá de blat. I aviá de polidas recòltas. » (B. Rn. / R. L.)

« Aicí, aquò èra lo borrut, qu'apelavan. » (V. R.)

« Aquò èra de blat borrut. L'an pas remplaçat per far la qualitat del pan... E mème la palha... Èra fina, lo bestial la manjavan. » (C. E. / E. M.)

« L'òrdi, lo tremís, aquò's de tardivals, aquò. » (L. F.)

Les techniques d'assolement ont varié dans le temps et selon les cultures ou les terroirs.

« Sus la trufièira, i fasiam de blat, après. O estripàvem e metiam de calç. Sus las tèrras, fasiam pas jamai lo mème afaire après. Darrèr lo blat, i fasiam d'òrdi o los patanons, de civada, de bledas, de favas o las carlòtas, e pièi tornar de blat. » (V. R. / V. H.)

Lo terrador

« Ici *[Iars]*, on a la particularité d'être aux limites de trois zones géologiques : le Causse, le Lévézou et le Ségala. Ça fait une espèce de *mescladís*... A des endroits, on a du silex, du caillou de Causse, du caillou blanc, beaucoup d'argile, des sols quand même assez superficiels par endroits. Ce sont des sols très hétérogènes. Dans une parcelle, sur cent mètres, on va changer deux ou trois fois de sol. Globalement c'est argilo-calcaire, des terres plutôt calcaires, caillouteuses, très argileuses, très ennuyantes à travailler. » (B. D.)

« Aviam de Causse e quauques fons. E de l'autre costat, es segalar, de bri(g)anèla. » (L. F. / *Inièiras de Senta-Radegonda)*

« Sèm sus la limita del Causse e del Segalar bastard. » (F. G. / *Las Landas de Senta-Radegonda)*

« Aviam sièis ectaras en plen Causse. » (E. M. / *L'Endrevièr de Senta-Radegonda)*

« I a de sanhasses de pertot. La tèrra es bona mès n'i a pas gaire, de Segalar. » (V. R. / *Botonet del Monestire)*

Las bosigas e las forneladas

Les techniques d'écobuage héritées de la préhistoire ont été utilisées en *Roergue* jusqu'au milieu du XXe siècle.

« Una bosiga, crese qu'aquò's un sestre, un cascalhàs, un burgàs. Es un airal que se trabalha pas. I a un camp que s'apelava Las Bosigas. » (C. E. / C. N.)

« Ma mèra èra sortida de Las Combas, al pè de Moirasés. Se maridèt en 1898. Aval, avián de bartas de ginèsses e i aviá de tipes que venián a mièjas per adujar a palar e pièi partejavan la recòlta. Acaptavan aqueles ginèsses amb de motas. Palavan las motas amb lo fessor. E i fotián fuòc per espandir las cendres dins tot lo camp. Aquí fasián de se(g)al. » (E. M.)

Lo gran
le blé : *lo blat*
le seigle : *lo se(g)al*
l'avoine : *la civada*
l'orge : *l'òrdi*
le méteil : *lo ròst*
le maïs : *lo milh*
le sarrasin : *lo blat negre*
le blé est clairsemé : *es clar, es pas espés*
il va épier : *va espi(g)ar*
l'épi : *l'espi(g)a*
mûrir : *amadurar*

Lo ròst
« Lo ròst, aquò èra de civada amb de blat. Sovent, quand i aviá abut una annada de blat pur, l'annada d'après, i metián de ròst. Après, aquò tornava partir en èrba. Lo ròst, aquò èra sovent per engraissar los pòrcs. » (C. A.)

Los rendaments
Les rendements ont été très variables selon les époques, les aléas climatiques, la qualité des terrains et les techniques d'exploitation.
« Nautres, semenàvem sièis cents quilòs de blat. N'amassàvem a pus près trenta-cinc sacs, quaranta sacs. Aquò fasiá a pus près dètz sacs a l'ectara. » (V. R.)
« Ai ausit parlar de cinc, de sièis e de sèt per un. » (L. F.)
« A-n-aquel moment, fasiá de secadas, sabètz que i aviá pas grand rendament. Lo blat, aquò donava pas... » (R. L.)

Las forneladas
« Un plaisir plus innocent [que celui du dénichage] était celui des "fournélades". Ce vieux vocable, tiré du mot *forn* (four) s'applique aux feux qu'on allume pour brûler les mauvaises herbes des champs. C'était pour nous une joie en automne, à l'époque où l'on ramasse les pommes de terre, de monter une "fournélade" bien garnie de broussailles et de bois mort et d'enfouir dans les cendres brûlantes et les tisons une douzaine de ces délicieux tubercules, choisis dans un champ voisin, et pas trop gros, afin que la cuisson en fut plus facile. Le régal était parfait, surtout quand nous avions pris la précaution d'apporter un peu de sel. En ces temps heureux, la carte (20 kgs) de pommes de terre, portée à Rodez, se vendait aux environs de 50 centimes et jamais un paysan n'aurait alors songé à protester contre notre rapine. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)

Lo fems

La calç
L'usage systématique et à grande échelle du chaulage sur les terrains froids des *Segalars* s'est répandu à partir de la fin du XIXe siècle.
« Pendent la guèrra, nautres, ne metiam. L'anàvem quèrre a-z-Agenh o al calzièr de Senta-Radegonda. » (R. L.)
« Nautres, metiam de calç cada tres ans apr'aquí. L'anàvem quèrre a Brièna, a costat de Flavinh, al calzièr. I anàvem amb las vacas. Portàvem la calç e l'escantissiam. O alara, pièi, la crompèrem en sacs. » (V. R. / V. H.)

Lo fems
curer les bêtes, l'étable : *curar l'estable*
un tas de fumier : *un fomerièr*
fumer : *femar, fomarejar*
épandre le fumier : *espandir lo fems*
le croc à fumier : *lo bigòs*

Lo Monestire, 1er de novembre de 1903
« Le Maire du Monastère, canton et arrondissement de Rodez, département de l'Aveyron, vu l'article 1er de la loi du 15 février 1902 qui a pour but d'assurer l'hygiène et la salubrité publique, arrête : (...)
Ecuries et étables
Article 11 - Le sol des écuries et étables devra être rendu imperméable dans la partie qui reçoit les urines ; celles-ci devront s'écouler par une rigole. Les murs des écuries et étables seront blanchis à la chaux et le plafond assez élevé afin qu'elles soient bien aérées.
Fosses à fumier et à purin.
Article 12 - Les fosses à fumier et à purin seront placées sur un sol imperméable et à une distance convenable des habitations et des puits ou réservoirs d'eau potable. Les fosses à purin dont l'insalubrité serait constatée par la commission sanitaire seront supprimées. »
(Extr. de *Le Monastère : une abbaye, un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)

Laurar
l'araire : *l'araire, la cambeta*
la charrue : *la charru(g)a, la dombasla, lo brabant*
charruer : *laurar*
le manche de l'araire : *l'esteva*
le soc : *la relha*
le laboureur : *lo lauraire*
un champ : *un camp*

Los apleches
la pelle : *la pala*
piocher : *fòire*
creuser : *curar*
l'outil pour tracer les rigoles : *lo talhaprat*

Le déchaumage était considéré comme équivalant à une fumure. Autrefois, la paille servait à la nourriture du *bestial* et l'on obtenait du fumier en faisant des litières avec des feuilles de *garric,* de *fau,* des *falguièiras* ou des *ginèsses.*

« Metián lo pauc de fems qu'avián, de vaca o de feda. Lo fems de feda, l'apelavan la mota. Apalhavan amb de palha, quand n'avián, o amb de fuèlhas de pels bòsces, dins las carrals, de garric o de fau, o de ginèsses. » (B. Rn. / R. L.)

« Apalhàvem amb los atses. » (V. R.)

Las lauradas

Dans les temps anciens et sur les exploitations les plus petites, tout le travail de préparation de la terre se faisait à la main, avec des outils de jardinage. L'antique *araire* était d'un usage courant qui s'est maintenu jusqu'au milieu du XXe siècle. *L'araire* appelé aussi *cambeta,* servait aussi bien pour le labour que pour recouvrir la semence. On s'en est longtemps servi *per enregar los patanons.*

• *L'araire, la cambeta*

« L'araire aviá una pèrga longa, ponchuda, amb dos traucs, amb un atalador darrèr e una davant, per çò que, s'acrocavan quicòm, per far recuolar... Caliá que la cambeta recuolèssa. Autres còps, s'en servissián pel Causse per laurar. Nautres, èra per los patanons. » (C. A.)

« La cambeta, l'ai pas vista mès aquò existava encara del temps de ma junessa, dins lo Causse. Dins l'estiu, se plòviá, anavan dins los camps amb los buòus e començavan de passar la cambeta. Pièi, apelavan aquò trincar, passavan en travèrs e cubrissián en mème temps, amb la cambeta. Sabètz que s'en fasiá pas gaire. » (L. R.)

« L'ai pas que vist un còp, un òme que cambetava. Èra a Liojàs. Èra après 1955. » (L. F.)

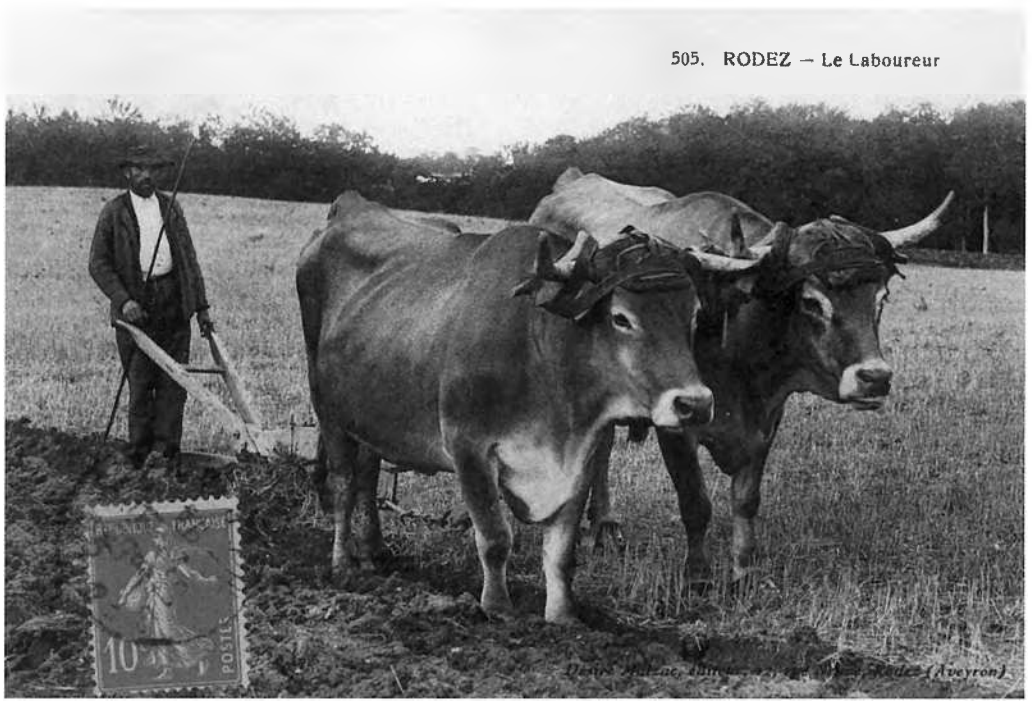

Rodés, la dombasla. (Coll. N. G.)

• ***Lo brabant e los prodèls***

« On m'a raconté que, dans les années 1950, ils partaient labourer à huit paires de bœufs. Ils avaient déjà des charrues réversibles avec les deux roues sur les côtés, des brabants. » (B. D. / *Iars)*

« Lauràvem amb de vacas e lo brabant. Aviam un araire per far las abròas. Amb lo brabant, se tarrava pas pro. » (L. P.)

« Ieu, ai totjorn vist los brabants. S'aquò èra de lusèrna, caliá aprodelar, mès sovent, fasiam pas qu'amb un parelh. » (F. G.)

Los selhons

On semait par planches de labour, *los selhons,* que l'on marquait avec des brindilles dont on faisait ensuite une *crotz* pour mettre les récoltes à venir sous la protection divine (1) ou pour interdire le passage.

« Ieu, ai abut enselhonat. E amb lo cabàs... Caliá tirar drech. Fasiam amb un boquet de palha. Èra per marcar. » (B. Rn.)

« Fasiam de selhons. Tretze re(g)as de brabant, metiam. Pièi, passàvem dos còps. Estacàvem una saca, lo semenador, per doas ponchas. N'ai semenat ! Caliá metre de palhons per far los selhons. » (V. R.)

La misson

Les faucheurs et les moissonneurs étaient parfois loués par des exploitants locaux et, leur tâche terminée, ils renforçaient les *còlas* qui allaient vers la *montanha.* Ces *còlas de missonièrs* travaillaient en cadence, en chantant, et les *gavelairas* qui les suivaient leur répondaient. Les *dalhaires* avaient eux-aussi des chants de travail. Les moissons mécanisées ont succédé aux moissons avec *la falç* ou *lo volam* autour de la Première Guerre mondiale. Il y eut tout d'abord des machines *gavelairas,* puis des *ligairas.*

Lo volam

« Dins lo temps, missonavan amb lo volam. Pièi caliá li(g)ar. Los que fasián amb lo volam daissavan la garba que se podiá amassar presque tota entièira jol braç. Lo li(g)aire arribava, fasiá sa li(g)a amb de palha e li(g)ava. Un jove podiá li(g)ar. Mès caliá pas li(g)ar l'après-miègjorn, que la palha petava ! Fasián assubtar una garba de blat un pauc pus verd. » (E. M.)

Las còlas de missonièrs

« Los missonièrs, los anavan cercar amont sus la plaça davant la catedrala. Las gròssas bòrias n'avián pas totjorn d'atitrats. Aviái entendut dire que a-z-Iars de Senta-Radegonda avián envoiat lo mèstre-vailet a la catedrala per menar totes los missonièrs que i èran, que èran en retard per la misson. Mès que ne menèt quatre-vints ! La misson sia(gu)èt lèu facha ! Per far la sopa, prenguèron lo fornàs e la sopa èra coma èra... Dins la cosina, la taula fasiá dètz mèstres de lòng. » (C. E.)

« Mon grand-pèra d'a Comps, dins la setmana, partiá a Rodés. Cada matin, i aviá de missonièrs. Cadun ne preniá sèt o uèch, mai o mens. Cada matin, i aviá una fièira dels missonièrs a Rodés. A Flars, i aviá un tropèl de missonièrs. Cochavan pel fen e lo patron, per los far levar encara pus lèu, fotèt la boada dels braus pel fen. Mès que, parlavan de lo suprimar ! » (L. R.)

« I aviá una fièira dels missonièrs a Rodés. E se jamai polsava l'altan un bocin, disián : "Diu me damse, nos cal missonar altrament lo vent nos va metre lo gran per tèrra !" Lor donavan çò que demandavan. Anavan al mercat e prenián dos, tres, quatre missonièrs, coma n'avián. » (E. M.)



Lo Monestire, 1952.
Paul Lacroix *amb lo brabant.*
(Coll. et id. L. P.)

(1) ***La crotz***
« Aviái vist los parents, quand avián semenat un camp, fasián una crotz amb de palha, per tèrra, sul pas, amb una mota de tèrra al mièg per que lo vent l'enlevèssa pas. » (E. M.)

Los selhons
faire les semailles : *cubrir, semenar*
la semence : *la semença*
délimiter le "sillon" : *selhonar*
un sillon : *un selhon*
la fiche pour délimiter le sillon : *un apalhon*

La luna
« E pièi, caliá far atencion a la luna, la prima sustot. La civada, la caliá semenar amb la luna novèla, autrament, quand la volètz missonar, tota es pas madura, n'i a de verdas. Una semenada facha amb la luna vièlha, nais robusta mès es pas longa. Se la fasètz amb la luna novèla, aquò buta mès se jai. » (C. E. / E. M.)

Lo viòl de pè dels missonièrs
« I aviá lo viòl de pè dels missonièrs que anava devàs Cambolàs o Tremolhas, sai pas ont, e que anava dins la montanha, Espaliu e tot aquò. » (C. E.)

Lo rastolh
« Fasiam passar lo tropèl per las espi(g)as. » (R. L.)

Los englenaires
« Ma mèra, a Moirasés, avián pas que de castanhas e de pòrcs, e de se(g)al. Per començar de se metre en raça de blat, anèrem englenar a La Còsta, per començar de semenar un bocin de blat. L'annada d'après, agèron mai de blat e se metèron a la raça de blat coma aquò.
Mès aicí atanben n'i aviá d'englenaires. Sabètz que i aviá pas grand causa, las amassavan las espi(g)as... S'abaissavan. Pareis que lo podiatz pas empachar. » (E. M.)

La misson
moissonner : *missonar*
les moissonneurs : *los missonaires*
la faucille : *lo volam*
la javelle : *la gavèla*
la cheville pour lier les gerbes : *lo li(g)ador*
le lien : *lo liam*
la glaneur : *l'englenaire, lo glanaire*
la glaneuse : *l'englenaira, la glanaira*
glaner : *englenar*
l'éteule : *l'estolha*
le chaume : *lo rastolh*
un tas de gerbes : *un crosèl*
mettre en tas : *amolonar*
mettre en meule : *plonjar, encroselar*
la grande meule : *lo plonjon*
la "gerbière" : *la garbièira*

Crosèls e plonjons
« Il fallait faire des *crosèls* au cas où il pleuve. Puis les démolir pour que ça sèche bien, puis les refaire. Ça durait deux ou trois jours et après ils les rentraient et faisaient le gerbier. » (B. O.)
« Aquò èra dotze o setze garbas, los crosèls. Los de dotze se paravan melhor, que i aviá mai d'espessor, mès aquò èra lo vent... Èran nauts... S'aquò èra de palha d'òrdi, setze, los l'i caliá. Mès quand aviatz un brave blat, amb dotze aviatz dejà una auçada. » (E. M.)
« Los plonjons èran redonds. » (L. F.)
« Los plonjons prenián pas l'ai(g)a. Caliá quilhar las garbas. » (E. M.)

Los carris
le char à deux roues : *lo carri*
une charretée : *una carrada*
une bonne charretée : *una brava carrada*
la cheville ouvrière : *l'atalador*
une roue : *una ròda*
deux roues : *un parelh de ròdas, doas ròdas*
l'essieu : *l'ais*
le moyeu : *lo boton*

« A Rodés, aquò se passava sul torn de vila, davant l'evescat, aquí. Cada jorn, cadun anava cercar lo monde que li caliá coma missonièrs. Los missonièrs èran nombroses. Copavan lo blat tot lo jorn e pièi li(g)avan. » (L. F.)

« Ont èra nascut lo pèra, sus la comuna de Flavinh, èran nòu alara èran prosses per missonar mès prenián de jornalièrs. Quaranta sòus, los pagavan. Cinc o sièis. Metián un valhent per tirar la còla e, los autres, caliá qu'assubtèsson ! » (V. R.)

Las missonairas

Lors de l'arrivée des premières moissonneuses, les saisonniers les démontaient pour protéger leur gagne-pain.

« Mon grand-pèra Julien crompèt la "missonusa" en 1912. Mès los missonièrs se venjavan, a l'epòca. Pareis qu'anavan demolir las "missonusas" pels camps. O ai ausit dire, ieu. » (L. R.)

• *Lo copa-ras*

« Aicí [Botonet del Monestire], aviam una "dalhusa" amb l'aparelh. L'aviam crompat pendent la guèrra de 14. » (V. R.)

« Crompèron la "dalhusa" après la guèrra de 14. Sabe que veniá de Lavaur dins lo Tarn. I se metiá un aparelh, una cleda, lo copa-ras qu'apelavan. Lo sièti èra sus la ròda. » (E. M. / C. E.)

• *La ligaira*

« Avec une faucille, ils faisaient le passage pour la moissonneuse. Ça, ils le liaient à la main. Après, ils passaient avec la moissonneuse qui liait, *la li(g)aira.* » (B. O.)


1


2


3

1. - *Garbejar. (Coll. G. H.)*
2. - *Inièiras de Senta-Radegonda, 1947.*
On reconnaîtra, *al ras del carri :* Basile Martel, *l'abat* Combre et Frédéric Lagarde.
(Coll. et id. A. Y.)
3. - *Caumèls de Senta-Radegonda, pendent la guèrra de 40.*
Louis, Renée et Marguerite Romieu, Louis Ferrié *(sul carri).*
(Coll. et id. R. Y.)

L'escodre

Avant l'avènement de *la caufaira,* le battage ou dépiquage s'effectuait au *flagèl,* à la *lata,* au *rotlèu* ou par le piétinement de gros bétail : *calcavan.*

Lo flagèl

« Aicí, n'i a que fasián al flagèl. N'i aviá un que s'èra metut a far que de blat. A l'escura, metiá las garbas aquí e, l'ivèrn, escodiá al flagèl, saique, dedins. » (L. F.)

Calcar

« Lo pepè, avián una pichona cort e escodián amb las vacas, calcavan. Escampilhavan las garbas per tèrra e l'i fasián passar las vacas dessús. » (L. F.)

La batusa

« Ici *[Iars],* il y avait trois semaines de battages. En surface, ils devaient faire dans les 60 ou 70 hectares de céréales. » (B. D.)

« Aquò èra de cinc oras del matin jusca nòu oras del ser, pendent dos meses de campanha. L'ostal que fasiá una mièja-jornada, disián qu'èra un bon ostal. Lo que fasiá la jornada entièira, encara mai ! » (G. P.)

« Fasiam los batatges amb la "caufusa". » (V. P.)

« En general, tot lo monde, nos anàvem adujar. De còps èrem dòtz-a-uèch o vint-a-dos. » (L. F.)

« Los vesins venián. Èrem vint o vint-a-cinc. Totjorn plan vint. Cadun fasiá son pòste. Rabalàvem la palha sus l'esquina e lo blat dins de sacs. » (B. Rn. / R. L.)

« Il y avait des machines qu'on chauffait au charbon. Nous, on dépiquait une journée, à peu près. » (B. O.)

« Fasián amb la caufaira e la ventaira. Pièi li(g)avan la palha. N'i aviá dos jol plonjon, un per copar las ficèlas sus la ventaira, un autre que adujava a engranar, un autre als atses e lo rèsta èra a la palha. Pièi n'i aviá a la palhièira e i aviá los que portavan lo gran, los portaires. » (V. R. / V. H.)



1



2

1. - *Inièiras de Senta-Radegonda, 1947.* Frédéric Lagarde, Fernande Durand et Jean Vigouroux *al sòl.*
(Coll. et id. A. Y.)
2. - *Inièiras de Senta-Radegonda, 1947.*
(Coll. et id. A. Y.)



Escodre.
(Coll. N. G.)



1



2

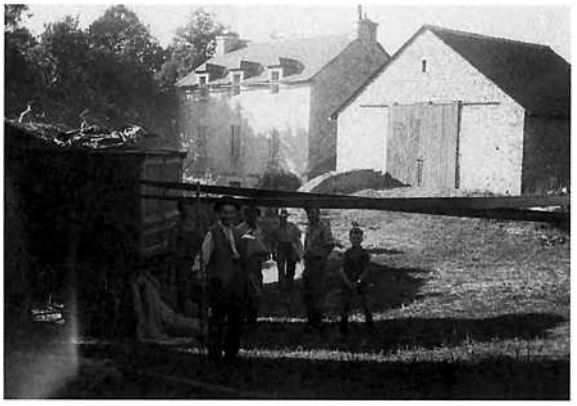

3



4



5



6



7

1. - *La Planca de Senta-Radegonda, dins las annadas 60. (Coll. J. M.)*
2. - *Las Landas de Senta-Radegonda.* On reconnaîtra Edouard Cance, Raymonde et Jeannine Cadars. *(Coll. et id. F. G.)*
3. - *La Planca de Senta-Radegonda,* vers 1957. *Al mièg :* Jules Brouzes. *(Coll. et id. J. M.)*
4. - *Inièiras de Senta-Radegonda, 1950.* A gauche : Emilienne et Augustine Vigouroux. *(Coll. et id. M. E.)*
5. - *(Coll. G. H.)*
6. - *Tregós de Senta-Radegonda, 1942.* Louis Sarret, André Acquier, ?, Prosper Glauzy, Albert Cance, ?. *(Coll. et id. C. A.)*
7. - *Las Landas de Senta-Radegonda, 1942. (Coll. et id. F. G.)*

Los repaisses d'escodre

Les repas étaient nombreux et copieux.

« De repaisses, n'i aviá ! » (B. Rn. / R. L.)

« Quand escodiam, nos adujàvem entre vesins e sovent, lo ser, n'i aviá un que cantava e quatre que dançavan. Per aquel jorn, fasiam un plen forn de pastisses de prunas. » (C. A.)

« Quand s'escodiá, qu'èra la sason de las prunas, fasiam de pastisses. Quand i laissavan lo clòsc, apelavan aquò un prunat. » (C. E. / C. N.)

• ***Lo desjunar***

« Le matin, on les faisait déjeuner avec de la soupe et du jambon cuit. » (B. O.)

« Lo matin, en arribent, començàvem d'anar biure lo cafè. A sèt oras o sèt e mièja, anàvem manjar la sopa amb de cambajon. » (F. G. / F. M.)

« Lo matin, aquò èra lo desjunar amb la sopa. » (B. Rn. / R. L.)

« Lo matin, aquò èra lo cafè. Una ora après, nos arrestàvem per manjar la sopa amb de carn. » (G. P.)

• ***Nòu-oras***

« A neuf heures, on leur portait à manger au sol, dans une grande panière, du pain, du jambon, du pâté, de la saucisse, du fromage et du vin dans de grosses cruches. » (B. O.)

« A nòu oras, fasiam nòu-oras. Las femnas portavan los pastisses o de salcissat, de cambajon. » (F. G. / F. M.)

« A nòu oras, fasián nòu-oras amb de salcissat, de salcissa, una fo(g)assa. » (B. Rn. / R. L.)

« A nòu oras, las nòu-oras : lo cambajon, los pastisses... » (G. P.)

Las palhièiras e lo ram

« Las fasiam defòra, las palhièiras, un còp èra. Aviam pas de palha dedins. » (E. M.)

« Èrem vint-a-dos quand fasiam amb lo ram e la cleda. Ieu, n'ai tornat far d'aquò per çò que, pendent la guèrra i aviá pas de premsa, ni de ficèla. Montàvem las palhièiras amb lo ram. Cadun son ram. Lo ram, aquò's pas qu'una gulhada verda, un tròç de boès verd, d'auglanièr o de fau. A mesura que tombava de palha, l'arrengàvem coma cal, plegàvem aquò, lo cargàvem sus l'esquina e l'anàvem portar sus la palhièira. Nautres, aicí, avèm totjorn fach de palhièiras carradas. » (L. F.)



1

1. - *Tregós de Senta-Radegonda, 1942. Escodre a-n-acò de* Cance.
On reconnaîtra : Reine Cance, Albert Véroni, Roger Pratmarty, Agnès et Albert Cance, Gaston Ferrié, Louis Ferrié *d'Aussuèjols,* Julia Mazars, Jean Coste, Louis Ferrié *de Sensac,* François Ferrié, Louis Valat et Pierre Treille. *(Coll. et id. G. H.)*

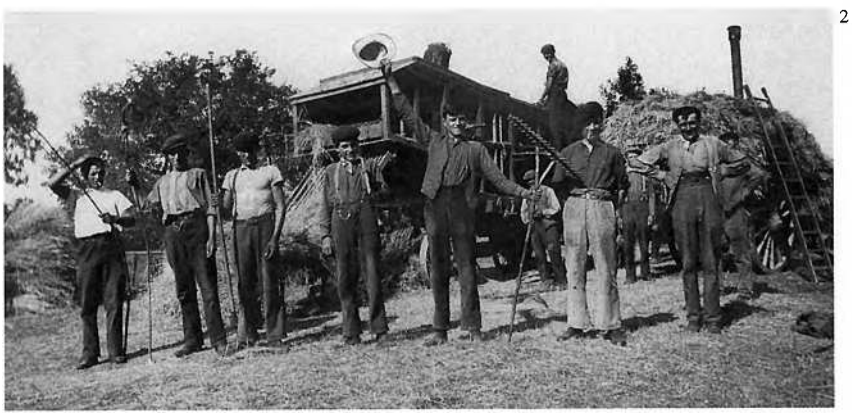

2

2. - *Tregós de Senta-Radegonda, 1942. Davant :* ?, Louis Ferrié, Jean Coste, Gaston Ferrié, Albert Cance, Adrien Mazars et Louis Sarret.
Sus la batusa : Albert Véroni.
(Coll. G. H. / C. A. ; id. C. A.)



3

3. - *Inièiras de Senta-Radegonda, 1947. Escodre a-n-acò de* Marius Vigouroux.
On reconnaîtra : Paul Anglade, Odette Vigouroux, Paulette Blanc, le fils Vigouroux, Fernande Durand, Jean Vigouroux et Lucien Cayzac. *(Coll. et id. A. Y.)*

L'escodre
le fléau : *lo flagèl*
battre : *escodre*
l'aire : *lo sòl*
la meule de paille : *lo palhièr*
vanner : *ventar*
le tarare : *lo ventador, lo ventaire*
le grain : *lo gran*
le blé était bien grené : *lo blat èra plan granat*
une poignée : *un planponh*
les sacs : *los sacs*
ensacher : *ensacar*
une sachée : *una sacada*
le grenier : *lo granièr*
le repas de clôture des travaux : *la solenca*



1. - *Tregós de Senta-Radegonda, 1942.*
Davant : Jean Coste, Louis et Gaston Ferrié, Agnès et Albert Cance, Henri Sarret.
Sus la batusa : Julia Mazars et Albert Véroni.
(Coll. et id. F. G. / C. A.)
2. - *Inièiras de Senta-Radegonda, 1947.*
Escodre a-n-acò de Marius Vigouroux.
(Coll. et id. A. Y.)



2

• ***Miègjorn***

« A midi, ils venaient à table et faisaient un bon repas : la soupe, des poules farcies, des rôtis et ces fameux *pastís* aux prunes noires. » (B. O.)

« A miègjorn, tornar lo repais amb de polas farcidas, de polets, de lapins. » (F. G. / F. M.)

« Pièi i aviá miègjorn amb de sopa, sovent aquò èra de bolhit de buòu, pièi un legume, un rostit, de fromatge. » (B. Rn. / R. L.)

« A miègjorn, aquò èra la pola, lo polet, lo vin... Manjàvem melhor dins una pichona bòria que dins una bòria bèla. Sovent, los gròsses ne profitavan per far passar una feda vièlha... A taula, quand èra l'ora, sabètz que lo fasiá petar lo laguiòla, lo patron ! Aquò voliá tot dire... » (G. P.)

• ***Quatre-oras***

« A quatre heures, on remettait ça au sol avec de nouveau du jambon, de la saucisse... » (B. O.)

« A quatre oras, anàvem far quatre-oras amb de cambajon, de salcissat e de pastisses amb de prunas, de prunats, de fo(g)assa. » (F. G. / F. M.)

« Pièi quatre-oras amb de carn, de fromatge e de fo(g)assa. » (B. Rn. / R. L.)

« A quatre oras, i aviá lo quatre-oras : salcissat, fromatge, pastís... E encara, entremièg, fasián biure. » (G. P.)

• ***La velhada***

« Et le soir, de nouveau à table et parfois ils dansaient, même qu'ils soient fatigués. Des bourrées, surtout. Un chantait et les autres dansaient. » (B. O.)

« E pièi lo sopar amb la sopa d'a l'ola, totjorn, un legume e de carn coma a miègjorn. Mès manjàvem pas los rèstas, lo ser. Caliá tornar cosinar. » (B. Rn. / R. L.)

« Quand acabàvem l'escodre, lo ser, dançàvem lo branlon. A Botonet [d'al Monestire], n'i aviá un que metiá son esquilon, montava sus la taula amb una cadièira e tustava e cantava. » (A. Y.)

« Lo ser, de còps que i a, dançàvem. Aquò dependiá los ostals. Quand i aviá quauquas filhas, dançàvem. » (F. G. / F. M.)

« Lo ser, n'i aviá quauqu'unses que èran un pauc neblats ! E i aviá la sopa lo ser, tornar mai. E pièi, fasiam una valsa. E, lo lendeman, tornàvem partir. » (G. P.)

Lo molin

Les *molins* étaient situés sur *Avairon* ou sur des étangs. On attendait la fin de la mouture pour reprendre la farine du grain que l'on avait apporté. On y allait aussi pour faire écraser et presser les noix ou les pommes dont on faisait de l'huile ou du cidre. Certains ont conservé l'essentiel de leur équipement jusqu'à nos jours.

« Lorsqu'on se rend de La Mouline au Monastère par le chemin à pente insensible qui forme entre ces deux localités une délicieuse et riante promenade, on passe à côté de trois moulins que leur ancienneté seule, à défaut d'autre particularité, me ferait un devoir de te signaler. Le premier qui se présente est celui de Pont-Viel dont l'existence est antérieure à 1274. Maître Rigal Maurel, son propriétaire en 1328, s'en dessaisit, par acte testamentaire du mardi après la Saint-Blaise, à la condition qu'on y fonderait un couvent de religieuses, sous le patronage des consuls du Bourg. Il subordonnait toutefois cette cession à ce fait, que son fils passerait de vie à trépas sans laisser de descendance légitime. J'ignore par quelle cause la volonté du testateur fut ultérieurement modifiée. L'usine devint bien réellement la propriété de la communauté ; mais celle-ci ne songea jamais, que je sache, à la convertir en maison religieuse.

Le second moulin est celui de Tripadou, dénomination légèrement altérée ainsi que je le prouverai tout à l'heure. Il fonctionnait également au XIIIe siècle, ce qui permet d'affirmer qu'il a vu passer bien des générations de saules excrus à ses côtés, et entendu par milliers les chantres de ses rivages mêler leurs notes poétiques au tic-tac cadencé de ses appareils. C'est un des points les plus pittoresques des environs de Rodez, encadré qu'il est par le bois de Madame, dont les touffes épaisses se reflètent dans les eaux de l'Aveyron, et par les rochers aux flancs escarpés qui portent le même nom que le moulin, et au-dessus desquels deux vignes d'une végétation vigoureuse attestent que les Ruthénois contemporains de Saint-Louis ne se livraient pas sans profit à ce genre de culture autour de leur vieille cité. Ce moulin, dans les titres les plus reculés, est désigné ainsi : *lo molin del Trepador,* le moulin du Trépadou. (...)

A quelques pas du Trépadou on trouve le très ancien moulin de La Roque. » (Extr. de *Lettres sur l'histoire de Rodez,* par H. Affre, 1874)

« Il suffit de parcourir la région pour se rendre compte que tous les quatre ou cinq cents mètres il y a une chaussée. On se déplaçait beaucoup sur la rivière pour aller nettoyer ces chaussées. » (A. A.)

Las mòlas

« Dès le commencement des guerres de Religion, en 1562, le Bourg fit l'acquisition, au prix de 3 livres, *"de doas molas totas novas per far ung mouli froumental"*, et *"d'una mola segalieyra"*, qui coûta 1 livre 10 sous. Les comptes consulaires de la même communauté nous apprennent qu'en 1566 il fut payé 10 livres tournois à maître Guillaume Boscarat "pour le parachèvement du moulin à bras".

On trouvait en Rouergue la pierre propre à faire des meules de moulin. D'après des actes anciens, une carrière de cette nature était exploitée à Istournet, près Rodez, et une autre au-dessous d'Espalion, sur le chemin de Saint-Pierre-de-Bessuéjouls à Trédou. Celle d'Istournet *(de Storneto)* appartenait à Pierre Ebrard, bourgeois de la Cité de Rodez, qui, le 21 juin 1524, par acte passé devant Depodio, notaire de cette ville, en renouvela le bail à cens à Pierre Bauguil, meunier d'Istournet, Pierre Roquette, meunier des Besses et Jean Tournié, meunier d'Ambec, paroisse de Saint-Martin-des-Prés. Ces trois usiniers en tiraient les meules dont ils avaient besoin. La pièce contenant la carrière s'appelait la *"Molieyra Barrassas"*, et servait, est-il dit dans l'acte, *"ad trahendum molas de molis"*. » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* d'après H. Affre, 1903)

Lo molin

le meunier : *lo molinièr*
le moulin : *lo molin*
moudre du grain : *mòldre de gran*
le son : *lo bren*
le son fin : *la repassa*
le barrage du moulin : *la paissièira*
la meule : *la mòla*

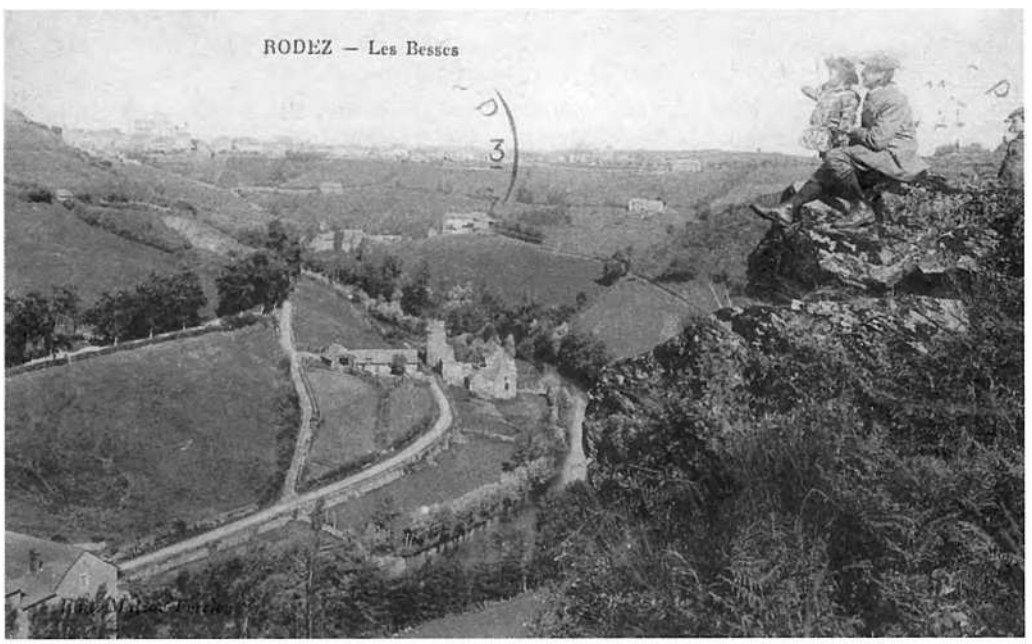

Molin de Las Beças. (Coll. N. G.)

« L'estanh fa doas ectaras e mièja. Vojavan l'estanh, aquò fasiá virar las mòlas e pièi tornavan romplir. I aviá maites molins que profitavan de l'ai(g)a quand passava. » (G. A.)

« Anàvem a-z-Agenh. A costat de l'Avairon, i aviá lo molin. » (C. E.)

« D'aicí, anàvem a Cantarana. Al debut, aquò èra de mòlas. Portàvem lo gran e l'anàvem tornar quèrre. » (R. L.)

« Lo molin de La Ròca èra de Rodés. Un pauc pus naut, i aviá lo molin dels Atisals que èra de Rodés atanben. » (R. R.)

« Anàvem a La Ròca, jol Monestire, amb las vacas. » (V. R.)

Lo forn e lo pan

On cuisait le pain au four de *la bòria* ou dans un four commun à plusieurs *ostals*. En fin de cuisson, on ajoutait *un farç* ou *un pastís* et l'on faisait mijoter des petits plats. On se servait également du four pour terminer le séchage des champignons ou des prunes.

Lo pan de bòria

« A l'epòca, cadun fasiá son pan e aviam un forn a doas o tres familhas. Cosiam lo pan un còp cada quinze jorns. » (C. A.)

• *Los bartasses*

« Reparavan los bartasses. Tot çò que veniá dels bartasses, ne fasián de fagòts e aquò èra per caufar lo forn. » (C. E.)

• *Farces e pastisses*

« Quand cosián, fasián un farç o un plat de ris amb una trancha de cambajon. Metián lo farç dins una padena, aquò se conflava ! Aquò èra bon ! » (C. A.)

« Metiam de pastisses o de farces. Los farces se conflavan ! Quand lo pèra anava veire s'aquò èra cuèch, nautres èrem darrèr ! » (C. E.)

Los bolangièrs

En vila et dans les *vilatges*, les *bolangièrs* ont succédé aux *fornièrs*.

On pratiquait *l'escambi (1)* révélateur de la dégradation des termes de l'échange au détriment de l'agriculture. Les anciens se souviennent du temps où l'on avait un kilo de pain pour un kilo de blé, le son payant *lo molinièr* et la proportion en eau du pain payant *lo bolangièr*.

« Mon père était boulanger. Le métier était très dur. Il fallait pétrir à la main. Il fallait de l'eau, de la farine, du sel et le temps fait le reste. C'est la manipulation de la pâte qui fait tout.

La levure se fait elle-même. A la limite, il faut un peu de pâte avec de la farine et de l'eau, sans sel, et un ferment naturel pour la faire aigrir, du vinaigre. C'est très long, ça gonfle, on le retombe pour lui donner du gôut, du parfum, et tout le temps on en garde un petit peu pour travailler le lendemain ou, comme dans les compagnes, pour travailler une semaine ou quinze jours après. Les gens se prêtaient le levain et, quand ils se quittaient, ils disaient : *"Jusca que tornarem còire, que manjarem de pan tendre."* » (R. J.)

Entemenar lo pan

« Dins las familhas, per entemenar una torta de pan, fasián lo sinhe de la crotz. » (R. L.)

La lenha, los faisses

Les communes rurales périphériques approvisionnaient en bois les boulangers de *Rodés*. Certains allaient exploiter les *Palanjas*.

« Quand j'ai commencé, mon père chauffait le four au bois. A l'origine, ils faisaient avec des fagots de buissons. Il faut un bois qui chauffe fort et très vite. Un type des Palanges nous livrait. Mon père me faisait refendre ce bois pour qu'il brûle bien. » (R. J.)

« Anavan portar de carradas de boès a Rodés. Totes los bolangièrs marchavan amb de boès. Crompavan lo boès aicí. » (C. E.)

« Lo paure pèra anava far los fagòts, l'ivèrn. N'i aviá que crompavan de copas pels bolangièrs. E, a mièjgjorn, tornava pas. Mon paure fraire li anava portar la sopa. I a tres quilòmèstres. E lo pèra li fasiá anar cercar de li(g)ams, de bròcas de garric, per estacar los fagòts, dos a cada fagòt, un en naut e un en bas. Los fagòts fasián un mèstre. » (V. J.)

« Sus Senta-Radegonda, n'i aviá pas gaire de faisselièrs. Venián puslèu d'a-z-Agenh. L'anavan portar a Gajas, al camin de fèrre. A L'Endrevièr, la Fabrega aviá vint-a-cinc ectaras de bòsces. L'estiu, carrejava de boès, aviá quatre o cinc vacas. Los faisselièrs i venián e balhavan un tant per fagòt. » (E. M.)

Las òscas

« Cet ingénieux système de comptabilité, qui a disparu depuis longtemps, consiste en deux planchettes de bois, dont une est détenue par le fournisseur et l'autre par le client. A chaque livraison de la marchandise, l'unité étant le kilog, on superpose exactement les deux planchettes, et le boulanger les marque d'une entaille *(l'ouosque)*. Le jour du règlement, qui se faisait généralement par quinzaine, le nombre d'*ouoscos* déterminait la somme à payer. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1948)

(1) ***L'escambi***

« On portait le blé au moulin de La Roque. Le boulanger était au Monastère. Le meunier devait porter la farine au boulanger. Après, on devait payer la façon, je pense. » (B. O.)

« Preniam un tròç de blat al molinièr e balhàvem la farina al bolangièr per far l'escambi. Amb aquò, tiràvem tot l'an. Balhàvem una trentena de sacs de blat per far l'escambi. Totes se pagavan, aquí, tant lo molinièr coma lo bolangièr. » (R. L.)

Las viandas, las viendas

On cultivait en assolement des légumineuses, des racines et autres plantes fourragères pour l'engraissement du bétail ou l'alimentation humaine.

« Las trufas, las bledas, las carlòtas, n'i a que disián : "Anam far de viandas." » (R. L.)

« Fasiam de patanons, de bledas, de favas... » (B. O.)

« Fasiam de bledas, de patanons, de carlòtas blancas... » (V. R.)

Las entilhas

« A Boutonnet, ils faisaient des champs de lentilles, on allait les ramasser et, les gosses, avec des bâtons ou avec les pieds, on faisait sortir les lentilles. » (A. Sm.)

Las trufas, los trufets, los patanons

Chaque exploitation produisait des pommes de terre pour la consommation familiale et l'engraissement des porcs. On vendait les excédents sur le marché. Mais les *bòrias* situées sur les terres légères des *Segalars* produisaient d'importantes quantités qu'elles exportaient par la gare de *La Primauba.*

« Dison los patanons, las trufas, los trufets atanben. Disiam : "Fasèm las trufas." Mès disiam : "Avèm amassat los trufets." Aicí, ne fasiam mai que per l'ostal. Ne fasiam una plena cava. Fasiam, de còps que i a, cinc cents quilòs de semença. Èran pas per vendre mès pels pòrcs. Dins lo temps, ne manjàvem quatre còps per setmana. » (C. E.)

« Ne dintràvem ben sèt o uèch tonas, nautres. Se n'aviam de rèsta, ne vendiam quauqu'unas. Aquò èra lo Beauvais. *Lo patanon dels pòrcs, rossèl, venguèt pas que pendent la guèrra. Las blancas, quand las desrabàvem, èran pas nombrosas mès èran gròssas. La "rambanèl", aquò èra de trufas rossèlas e pichonas. »* (E. M.)

« Quand anàvem tarrar los patanons, o bicar, atalàvem pas qu'una vaca. A doas, una seriá montada sus la rega. Aviam un jo per aquò. » (L. P.)

« Ne fasiam doas tonas, de patanons, a pus près. Mon pèra ne vendiá una tona o una tona e mièja. Aquò se vendiá a la carta, vint quilòs. Serin ne vendiá atanben. Mès i aviá Blanc de La Pòrta [Flavinh] que ne vendiá cent-vints tonas. » (V. R.)

« Fasiam de patanons mès pas que per nautres. » (F. G.)

« Se fasiá de trufets. Aicí, lo país es pas talament segalar alara nos caliá causir las tèrras per far las trufas, de tèrra doça. Ne fasiam un carrat, coma podiam, per l'ostal. Quand ère pichon, aquò èra l'Institut de Beauvais, la Châteaudum. » (L. F.)

« Las trufas, ne fasiam pas gaire, aicí. » (B. Rn. / R. L.)

Los parcelièrs

Le système des *parcelièrs* permettait au propriétaire de bénéficier d'une main-d'œuvre, sans sortie numéraire, pour des productions exigeantes en façons culturales. Il permettait aux personnes n'ayant que peu ou pas de terre de bénéficier sans frais d'une partie de récoltes à haut rendement.

« De parcelièrs, aquò èra de monde que venián far de bledas, de trufas a mièjas. Ne prenián la mitat e laissavan l'autra mitat a la bòria. Lo patron portava la tèrra, lo fems e laurava e tot. Los autres venián semenar e pièi partajavan. La semença, aquò èra lo parcelièr que la portava. Nautres, n'aviam quauqu'uns : un domestique, un d'a Pessens... » (B. Rn. / R. L.)

« I aviá de parcelièrs que venián far de viendas, a-n-acò de quauqu'un, de bledas sustot, de carlòtas, de favas. Quand i aviá un camp amb un potz al mièg, lo cultivavan e despartinavan en bu(gu)ent l'ai(g)a d'aquela fònt. Mès, èra pas tot lo camp. Aicí, i aviá lo fabre e l'espicièr que fasián aquò. » (C. E. / C. N.)

Las trufas

la pomme de terre : *la trufa, lo patanon, lo trufet*
planter les pommes de terre : *semenar las trufas*
les germes : *los bruèlhs*
dégermer : *de(s)bruelhar*
biner : *bicar*
les "yeux" : *los uèlhs*
butter les pommes de terre : *tarrar las trufas*
arracher les pommes de terre : *de(s)rabar las trufas*
racler : *rasclar*
peler : *plomar, palar*
c'est de la bonne espèce : *son de bona mena*

Lo fen e la pastura


1

Lo fen était réservé aux *fedas* ou mélangé à de la paille pour faire la *pastura* des vaches.

« Dins lo temps, los prats costavan mai que los camps. Los prats èran entretenguts. » (V. P. / L. F.)

« Aviam de prats e de "forratges" : de trèfla, de lusèrna. » (R. L.)

Los prats

L'entretien des *prats* donnait lieu à des travaux de drainage et d'irrigation. L'utilisation de l'eau était réglementée.

« Los prats èran amont. Aicí i aviá pas res. Las vacas anavan pel puèg. » (L. P.)


2

Las besals

« Fasián de besals, la fasián córrer, l'ai(g)a. » (R. L.)

« Al pè del riu, n'i aviá que abesalavan, en bas. Pièi, als caminses, arrestavan l'ai(g)a per la far anar pels camps. » (V. J.)

• *Lo talhaprat*

« Fasián quauquas besals amb un brabant, mès, de davant, fasián amb lo talhaprat. Menavan l'ai(g)a del riu pels traverses. Ai un prat que i a de toats tot lo torn. L'ai(g)a i passava. » (F. G.)

• *Los dreches d'ai(g)a*

« Aicí, èran tres e avián dos jorns cadun : un aviá lo luns e lo març, l'autre lo mècres e lo jòus e lo pus luènh aviá lo vendres, lo sabtes e lo diminge. A Randèines, a la sorça de Combèla, èran dos e prenián la mitat de la setmana cadun. » (V. R.)


3

Los pesquièrses

« Nautres, dins lo temps, n'aviam de perquièrses. Ara, avèm tot fotut al riu. » (R. L.)

« Aicí [Botonet], i a un pesquièr qu'atarís pas jamai. » (V. R.)

« Asagavan. I aviá un pesquièr e lo paure pèra anava durbir un còp d'un costat, un còp de l'autre. » (V. J.)

Lo fen


4

Dans les *bòrias* importantes, on faisait appel à des équipes de faucheurs qui travaillaient avec la *dalhe*.

« Aviam pas grand fen, quauques viatges de fen amb una carru(g)a, aquí... » (R. L.)

« Lo pepè aviá una "dalhusa" mès i aviá de prats que fasiá a la dalha. » (L. F.)

Las còlas de dalhaires

« Los grands-pèras èran dalhaires, amb un d'Aures. Fasián los prats de La Costariá e de Bosinhac. Un còp, lo de La Costariá los anèt engular a Bosinhac qu'èran en retard e, quand agèron acabat a Bosinhac, venguèron aicí e dalhèron tota la nuèch. A tres, ne tenián ! Aquò èra una còla de tres que sufisiá per aquelas bòrias. » (V. P. / L. F.)

« I aviá de dalhaires mès totes los prenián pas. Aquò dependiá dels ostals. » (C. E.)

« Aicí, a Senta-Radegonda, aviam de dalhaires qu'anavan a-z-Arsac per dalhar. Totes los pichons anavan dalhar a-z-Arsac. Dalhavan totas aquelas pradas lo lòng de l'Avairon. I aviá mai de cent ectaras de prats. Pas que de prats. » (E. M. / C. E.)

La dalhe e los rengs

« Dins lo temps, copavan lo fen a la dalhe e o daissavan secar un bocin. Començavan pas gaire de dalhar davant lo 15 de junh mès dalhavan encara al mes de setembre la premièira copa ! A-z-un moment, arrestavan, fasián la misson e pièi anavan tornar dalhar çò qu'èra pas dalhat. » (C. E.)

« Quand dalhàvem, i aviá lo reng e pièi lo caliá virar, lo desramàvem. Amb un rastèl, preniam pas qu'un reng e fasiam lo torn. » (E. M.)

Fenièrs e bracèls

« Se lo temps menaçava, s'èra pas pro sec per lo dintrar o s'aviam pas lo temps de lo dintrar, fasiam de fenièrs, lo fen se conservava melhor en fenièrs. Daissavan passar un auratge. Fasiam una butada, fasiam coma de tiulas. Aquò fa que, lo lendeman, se fasiá solelh, i aviá pas qu'un bocin del fenièr qu'èra trempe. O tornavan espandir. » (E. M.)

« Quand ça menaçait, on ramassait le foin, on faisait des *bracèls*, des petits tas, pour que ça se mouille moins. Le lendemain, on démolissait ces *bracèls* et on "escampillait" le foin pour le faire sécher. » (B. O.)

Cargaires e carrejaires

« Rastelavan tot a la man, o cargavan sus de carris amb la forca e l'estacavan amb de còrdas. Lo rastelavan bien pels costats, que dins lo temps los bartasses èran talament nauts que, se rastelavan pas las carradas, tornavan metre la mitat de la carrada per tèrra ! Sabètz que las alisavan las carradas ! Penchenavan. » (C. E.)

« Fasián amb de forcas en boès. » (L. P.)

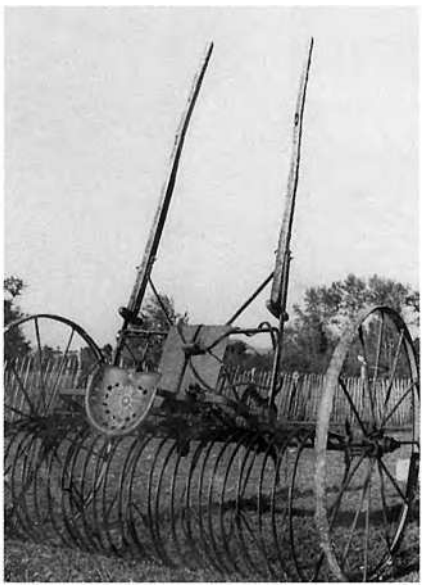

5



6



7



8

1. - *La Prada de Senta-Radegonda, 1948.* Elise Cance. *(Coll. et id. C. A.)*
2. - *Tregós de Senta-Radegonda, 1945.* Reine Cance. *(Coll. et id. C. A.)*
3. - *Randèines del Monestire, 1942. (Coll. D. M.)*
4. - M. Ducros, Raymonde Ducros. *(Coll. et id. F. G.)*
5. - *Rastelaira a Las Landas de Senta-Radegonda, 1942. (Coll. F. G.)*
6. - Gaston Ferrié et Albert Anglade. *(Coll. et id. F. G.)*
7. - *La Prada de Rodés, 1950.* *Sul carri :* Albert Anglade et Gaston Ferrié. *(Coll. et id. F. G.)*
8. - *(Coll. G. Ad.)*









1. - Claude Moulis, ?, Anne-Marie Moulis, ?. *(Coll. et id. L. F.)*
2. - *Lo Puèg del Monestire, 1940. (Coll. B. O.)*
3. - *Lo Puèg del Monestire, 1962.* Albert Bauguil *(sul tractor), un vailet,* André Bauguil *(sul carri). (Coll. et id. B. O.)*
4. - Michel, Christian et François Boule, Jean-Louis Baudoin, Raymond Lagarde. *(Coll. et id. L. F.)*

Lo milh

« Se fasiá de milh pel bestial gròs, per las vacas. » (V. J. / *Senta-Radegonda)*

La fenial, l'escura

« Coma se dalha de fen ne cal poire dintrar. » (L. F.)

« Dintravan lo fen en vrac. De còps que i a, montavan sus la mota amb las vacas o amb los buòus, per cachar lo fen. Aquò èra nautres, los traces, qu'agulhonàvem entr'al capial, amont. » (C. E.)

« De còps, lo dintràvem per piala. Se l'escura èra pro lònga, i metiam los buòus dessús. Aquí penavan. Los carris i montavan mès sovent viravan pas. Desatalavan e atrapavan lo carri per darrèr amb un cadenat. » (L. R.)

La pastura

Le terme de *pastura* désigne l'alimentation en fourrage. Pour les vaches, il s'agissait souvent d'un mélange de foin et de paille.

« La palha, n'apalhàvem mès ne manjava, lo bestial : tota la palha de civada, amai la palha de blat. Fasiam una pastura : una sisa de palha, una sisa de fen. » (R. L. / *Caumèls de Senta-Radegonda)*

« Suls Causses, manjavan pas tant de fen coma de palha. Aicí, sonhavan los tropèls. Las vacas, aquò èra segondari. Fasián puslèu manjar la palha d'òrdi en premièr per çò que èra melhora, o de palha de civada. Mès, lo blat borrut fasiá de palha fina e la manjavan atanben. » (V. R. / V. H.)

« Trapelàvem per apasturar las vacas. Lo fen èra en vrac. I aviá una trapa e fasiam davalar lo fen dins los rastelièrs. » (L. P.)

« Los atses gròsses que tombavan davant la ventaira, las vacas los manjavan atanben. » (V. R. / V. H.)

La fuèlha

Les feuilles de frêne ou d'ormeau permettaient de pallier le manque d'herbe ou de fourrage en fin de saison. Les feuilles d'ormeau entraient dans la pâtée des cochons.

« Los fraisses, ne fasiam de fuèlha per las anhèlas e las fedas, l'estiu, que manjavan pas. » (R. L.)

« Lo temps de la guèrra, fasquèt quauquas annadas de secada e fasián de fuèlha, de fraisses o de garrics. I aviá d'oncs atanben. » (F. G.)

« L'onc, ne fasiam de fuèlha, coma lo fraisse, per las anhèlas o per balhar als pòrcs, pas que las fuèlhas. Los enfants, nos caliá espelinjar aquò. E, pels fraisses, caliá agachar la luna. Se fasiam la fuèlha amb la luna novèla, quand tornavan butar, èran totes fresats. » (E. M. / C. E.)

Lo bestial gròs

Le gros bétail fournissait essentiellement la force de trait, le fumier et des produits que l'on vendait aux *fièiras del país.*

Los borruts e los parelhs

Autrefois, les veaux de pure race d'Aubrac qui redescendaient de l'estive âgés de sept à neuf mois étaient des *borruts* que l'on revendait dans les foires du pays ou que l'on gardait pour l'élève. Entre un et deux ans, on les appelait des *borrets* ou des *borretas,* à deux ans des *doblonas,* et enfin à trois ans, les *terçons* étaient destinés au dressage pour le travail.

« Sovent, los crompàvem joves, dòndes, a tres o quatre ans e tant que podián far, aquí. I aviá de fièiras a Rinhac, a Sent-Cebrian, Vila-Comtal e Rodés. » (C. A.)

« Sovent, quand avián de buòus vièlhs, n'avián un parelh qu'arribava, de buòus pus joves per remplaçar. Mès, i a de buòus que los avèm gardats un briu ! » (C. E.)

« Aviam de buòus d'Aubrac. Los crompàvem joves, sovent, un briat dòndes. Los crompàvem a Sent-Cebrian. Aquí i aviá de buòus joves qu'èran dòndes, que portavan lo jo. Fasián, aqueles buòus. » (F. G.)

Lo jotièr

« Le joutier partait la nuit à 3 h ou 2 h, 1 h, minuit pour faire 10 km, 20 km, parfois plus, avant d'arriver à la ferme. Arrivé en vue de la ferme, si les gens n'étaient pas levés, il attendait de voir fumer la cheminée pour se présenter. Dans les campagnes, on se levait à 4 h du matin. Après avoir bu un café il allait couper l'arbre, ramenait un tronc à la ferme pour faire le joug. La paire de bœufs ou de vaches restait à sa disposition pour faire les essayages ; chaque paire devait avoir un joug fait sur mesure. » *(Doc. G. P.)*

« Le grand-père *jotièr* arrivait à faire des fois 30 km dans la journée pour aller faire des jougs. Alors, bien souvent, il couchait sur place et restait deux jours. Souvent, dans le même village, il y avait deux ou trois jougs à faire. Mais, faire 15 ou 20 km et revenir le soir, ça lui était fréquent. Il s'appelait Codomier Henri. Il était né ici [Istournet]. » (G. H.)

Remèdis

« Quand una vaca, un buòu, èran mai que sadols, tenduts qu'apelàvem, los acaptàvem bravament amb tres o quatre cobèrtas e pièi anàvem cercar un fornisièr que portàvem a l'estable. I metiam lo fuòc amb de brasas e, sus aquela brasa, metiam encara de granas de fen. Aquò fasiá un fum agreable e la bèstia, amb la calor, arribava de còps a tornar romiar. Del moment que romiava, èra sauvada. Caliá agachar se lo nas rajava. » (D. N.)

« Pels endèrbis, las verru(g)as, penjavan de grífol a l'estable. » (L. R.)

« Disián que lo vesc de boisson fasiá quand una vaca podiá pas far la curalha. » (V. P.)

« Quand las vacas atapavan una "poenta" al pè o quicòm, Cailar fasiá un remèdi amb de suja amassada sus un pairòl de coire, de graissa de tais e de vitriòl. Benlèu i aviá quicòm mai. Mès èra el que veniá amassar la suja de pel pairòl, de paur que l'amassèssem per la chiminèia... » (L. P.)

« Penjàvem de pissacan. » (L. F.)

« Fasián de tisana de "milapertuís" pels buòus. N'aviam per l'òrt. Aquò fasiá una flor rossèla. » (C. E.)

Lo jo, lo parelh

le joug : *lo jo, lo jog*
les courroies du joug : *las julhas*
les frontaux : *los coissins*
les anneaux du joug : *las redondas*
l'atteloire : *l'atalador*
les muselières : *los morrials*
une paire de bœufs : *un parelh de buòus*
une paire de vaches : *un parelh de vacas*
lier au joug : *jónger*
ils sont liés : *son jonchuts, son jonches*
elles sont liées : *son jonchudas, son jonchas*
les cornes : *las banas*



Rodés.
(Coll. Arch. dép. A. / S. d. L.)







1. - *Jos. (Cl. B. C.-P.)*
2. - *Redondas. (Cl. B. C.-P.)*
3. - *Codomièr, jotièr. (Cl. B. C.-P.)*
4. - *Aussuèjols de Senta-Radegonda,* vers 1942.
Au 1er plan : Henri et Louis Ferrier.
Au 2nd plan : Augustine, Henriette, Paul et Léopold Ferrier. *(Coll. et id. G. H.)*
5. - *Senta-Radegonda. (Coll. S. d. L.)*

Una vaca dònda de tot latz

« Quand una vaca èra dònda, que la podiatz cambiar de plaça, a drecha o a gaucha, disiam qu'èra dònda de tot latz. Per las far virar a drecha, disiam : "Lacha !" E per las far virar a gaucha : "Arrèr !" Lo premièr latz, aquò's la de gaucha e, lo segond latz, aquò's la de drecha. La de gaucha, la jongiam la premièira. Li metiam juste un torn de julhas e l'autra veniá tota sola. » (V. R.)

« N'i aviá que passavan. I aviá un Cortial de Sent-Ginièis e Codomièr. Avèm de jos que son sinhats Codomièr amai Cortial, Lavabre atanben. Me demande se Lavabre èra pas de Tremolhas... Caliá de fau. Quand ère pichon, n'aviam metut un dins un pesquièr. Lo fau, dins un pesquièr, se conserva amai ven pus dur, crese. Lo tornèron sortir per far aquel jo. Aquò's lo darrièr jo que vegère far a l'ostal. Èra vengut lo jotièr, aquel Lavabre, ieu crese. » (C. E.)

« N'i aviá un que veniá del Vibal. » (V. R. / V. H.)

Dondar

« Èra de buòus d'Aubrac. Los anàvem crompar a Lunèl o sus l'Aubrac. De còps, ne dondàvem. Ne fotiam un vièlh amb un jove. Aquò se dondava tot sol ! » (R. L.)

« Quinze jorns davant la fièira, los sortissam per dire de los dondar. I passavan mièja-ora o una ora per los passejar amb una còrda. » (E. M.)

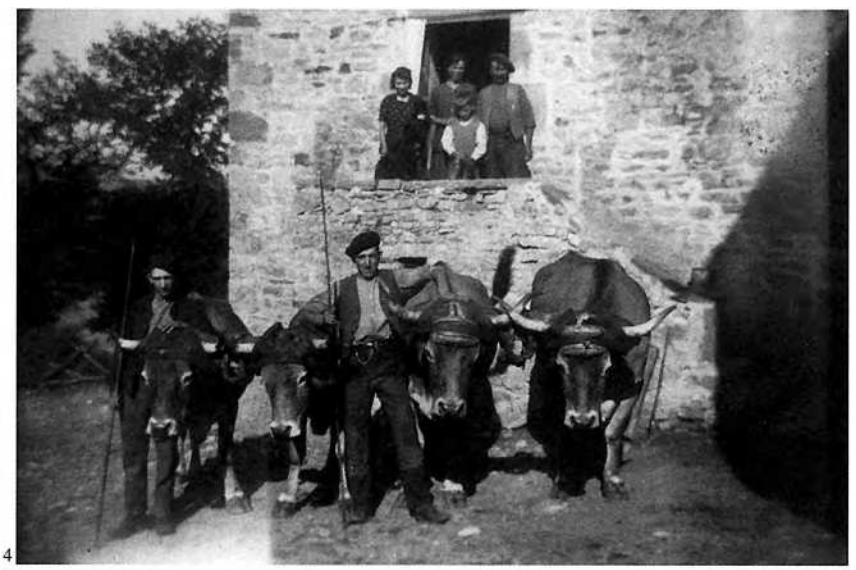

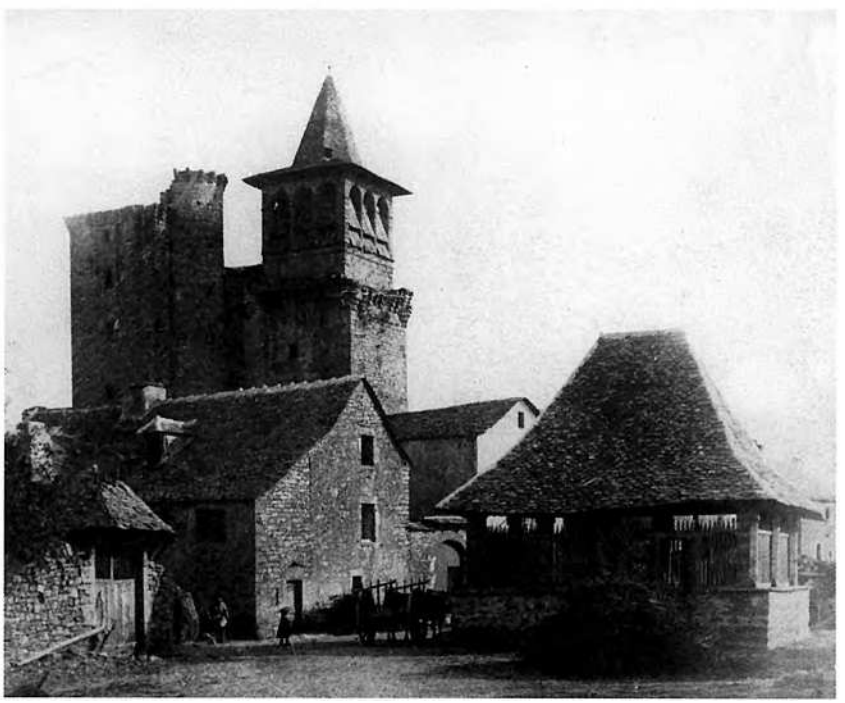



Las vacas
une vache : *una vaca*
un bœuf : *un buòu*
le taureau : *lo brau*
le jeune taureau : *lo borrut, lo borret*
la génisse : *la vedèla*
un veau : *un vedèl*
vèler : *vedelar*
le délivre : *la curalha*
sevrer le veau : *tarir lo vedèl*
la corne : *la bana*
écorner : *de(s)banar*
donner des coups de corne : *trucar*
beugler : *bramar*
ruminer : *romiar*
châtrer le taureau : *sanar, asegar lo brau*
le hongreur : *lo sanaire, l'asegaire*
affourager : *apasturar*
abreuver : *abiurar*
l'abreuvoir : *lo nauc*
faire litière : *apalhar*





1. - *Flavinh.*
A gauche : Henri Codomier *d'Istornet, jotièr.*
(Coll. et id. G. H.)
2. - *Rodés.*
(Coll. Arch. dép. A.)
3. - *Rodés.*
(Coll. Arch. dép. A. / N. G.)

Las vacas e los vedèls



Inièiras de Senta-Radegonda, 1948.
M. Monteillet. *(Coll. et id. M. E.)*

Per sonar las vacas
« Vei-ci vèni ! Vèni ! Vèni ! Vèni ! » (D. N.)
« "Vèni, vèni Rossèla ! Vèni Maruèlha ! Florida ! Vèni !" E las vacas venián. » (G. A.)

Noms de vacas
« Totas las bèstias avián un nom : Marquisa, Rossèla, Forcada, Maruèlha... » (D. N.)

« Vaches suitées :
Baissona ..... 24 mars 1947
Suissa ..... 1er août 1947
Gironda ..... 12 août 1947
Pomèla ou *Miralhe* ..... 29 août 1947
Givrada ..... 5 septembre 1947
..... ajournée le 25 septembre
Gironda ..... 15 juillet 1948
Baissona ..... 15 juin 1948
Baissona ..... 25 juin 1949
Suissa ..... 25 juillet 1949
Givrada ..... 08 octobre
..... ajournée 20 jours plus tard. »
(Doc. C. E., graphie occitane rétablie)

L'atelatge
dresser : *dondar, adondar*
dressés : *dòndes*
dressées : *dòndas*
l'aiguillon : *l'agulhada*
la pointe de l'aiguillon : *l'agulhon, lo fissor*
piquer l'attelage : *fissar*
doubler l'attelage : *far prodèl*
porter aide avec un attelage : *aprodelar*
faire reculer l'attelage : *far recuolar lo parelh*
atteler : *atalar*
dételer : *desatalar*
délier l'attelage : *desjónger*
guider l'attelage : *menar lo parelh*

La race d'Aubrac a évolué. Pour les anciens, elle était autrefois plus rustique, avec une robe un peu grise, des yeux très entourés de noir, des cornes bien ouvertes et un lait très crémeux avec lequel on faisait des *cabecons,* des *encalats,* des petites *formas* ou du *fromatge de topina.* Mais, pour l'approvisionnement en lait de *Rodés,* beaucoup d'exploitations avaient un cheptel de race Suisse, *las grisas.*

« Il y avait un peu toutes les races mais il y avait pas mal d'Aubracs. De temps en temps, ils essayaient d'autres races mais elles étaient plus fragiles. Pour la production de lait, il fallait bien soigner les bêtes. » (G. R.)

« Nous avions six ou huit vaches pour le veau *[a-z-Iars].* Enfin, on prenait le lait et puis on faisait têter le veau. On faisait des fromages, du beurre... Mais on élevait quand même des veaux. La vache faisait les deux. » (B. M.-T.)

« Lo brau, aquò èra un Aubrac. E pièi los merchands : "Cossí fotètz pas un Limosin ?" Lo premièr Limosin que comencèt, aquò sia(gu)èt Cadars. Comencèt après la guèrra de 14. L'i anàvem menar las vacas. Las preniam per una còrda e las vacas assubtavan. » (E. M.)

Las Aubracs

« Èra d'Aubracs mès lo papà m'aviá totjorn dich que èra content d'abure una vaca que donèssa lo lach ! Per çò que la raça d'Aubrac, quand lo vedèl èra partit, se tarissiá. » (L. F.)

« Aquò èra d'Aubracs o alara aquò èra un bocin crosat, benlèu... » (C. A.)

« Aviam pas que de vacas. Mon paire èra nascut a Sant-Chèli d'Aubrac, alara aviam puslèu d'Aubracs. Mès donavan pas tròp de lach... Las aviam pel vedèl. » (D. M.)

Las grisas

« Aviam de vacas lachièiras, de Suissas. Matin e ser, las anàvem far biure a la fònt. » (L. P.)

« Aviam de grisas, uèch o nòu, a pus près. Dins lo temps, las anàvem far biure al pesquièr. A Senta-Radegonda, totes avián de vacas e totes las venián far biure a-n-aquel pesquièr. » (F. G.)

« Aviam de Suissas pel lach. » (B. O.)



Las Landas de Senta-Radegonda. (Coll. F. G.)



1



2

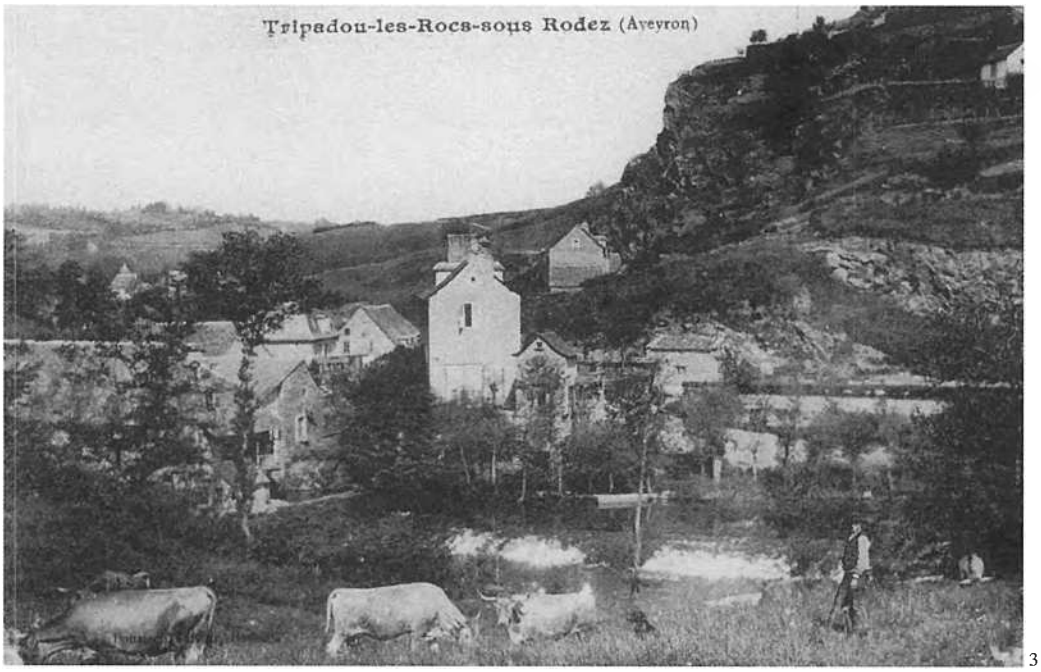

3



4

1. - *Istornet de Senta-Radegonda, 1940.*
Las vacas de M. Jarrousse.
(Coll. J. M.)
2. - *Inièiras de Senta-Radegonda, 1945.*
Las vacas de Basile Vigouroux.
(Coll. M. L.)
3. - *(Coll. Arch. dép. A. / N. G. / S. d. L.)*
4. - *(Coll. N. G.)*







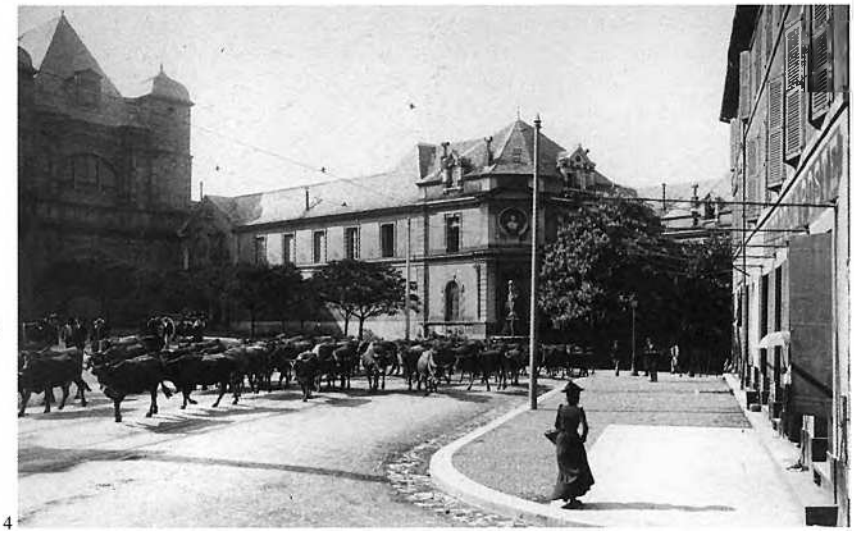

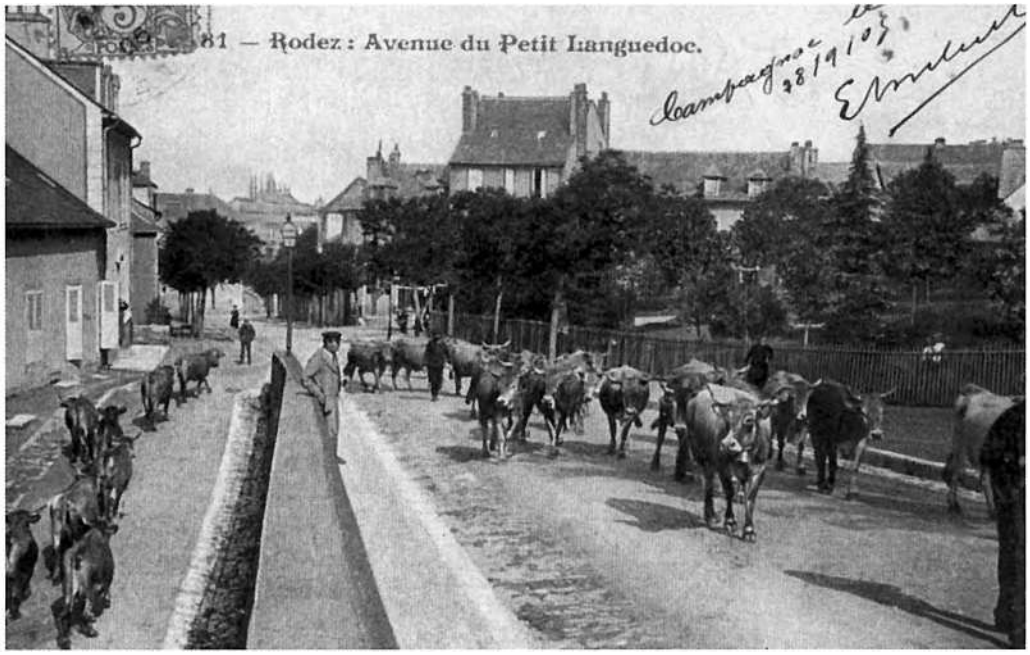

1. - *Inièiras de Senta-Radegonda, 1945. Lo parelh de* Basile Vigouroux. *(Coll. et id. M. E.)*
2. - *Inièiras de Senta-Radegonda, 1949. Lo paire* Anglade *e la Miralhe. (Coll. et id. A. Y.)*
3. - *Senta-Radegonda, 1937.* Jean Codomier *(davant lo parelh),* Henri, Simone et Jean Grabot *(sul carri). (Coll. et id. G. H.)*
4. - *Rodés. (Coll. S. d. L.)*
5. - *(Coll. N. G.)*



1

Las vacadas

Selon un calendrier immuable dicté par les contrats de location, les *vacadas* montaient sur l'Aubrac pour la Saint-Urbain, le 25 mai, et redescendaient le 13 octobre pour la Saint-Géraud. Les petits propriétaires regroupaient leurs troupeaux. Quelques vaches étaient ornées de *colars* avec *esquilas* ou *clapas*. Sur le canton de *Rodés-est*, l'exploitation de *Recolas de Senta-Radegonda* montait des vaches sur l'Aubrac. En 1906, E. Marre signale que le propriétaire, M. Azam, a une *vacada* de trente bêtes.

« A Recolas, montavan las vacas. » (Senta-Radegonda)

« N'an abudas montadas, mès n'i a un briu que ne montam pas. Ieu jamai l'ai pas vist, mès sabe que, un còp èra, montavan de vacas, amb de clapas. » (R. L. / *Caumèls de Senta-Radegonda)*

« A Vaissac [Flavinh], montavan. Mès caliá abure una montanha. Las fasián arrestar aquí, que i aviá de plaça, un bocin, e en rota per la montanha. » (V. P. / L. F. / *Inièiras de Senta-Radegonda)*

Lo lach

« La production la plus importante était le lait de vache. Comme beaucoup d'autres autour de Rodez, mes grands-parents avaient une dizaine de vaches et faisaient du lait qu'ils allaient vendre à Rodez avec une petite carriole et un cheval, dans des bidons d'une dizaine de litres, avec un bec verseur. Ils faisaient le porte à porte à Rodez. Ils laissaient la voiture au musée et puis ils faisaient la rue Sainte-Catherine, la place du marché couvert. Les gens laissaient leur bouteille sur le pas de la porte. Mes parents ont pris la suite et, moi, je me souviens surtout de mes parents, avant la guerre. » (G. R.)

« La paura mèra montava en vila amb un ase. Fasiá la distribucion. Aviam de banastas e aviá tres "bidons" de cada costat. Montava tot drech per la còsta de Rodés. S'arrestava a la plaça del Borg, amont. Fasiá de pòrta a pòrta. » (L. P.)

« Mon père livrait Saint-Joseph et Sainte-Anne avec des bidons. Après, on a porté le lait à la laiterie et encore après on a fait la distribution en ville. J'y allais, avec mon père. » (B. O.)

« Quand fasián dètz litres per jorn, aquò èra polit. » (F. G.)

Lo fromatge, los cabecons

« N'i aviá que fasián lo fromatge. » (L. F.)

« Fasiam de fromatge de vaca. Avián pas de nom, aqueles fromatges. » (V. R. / V. H.)

Lo làch

« Quant à cet autre aliment indispensable, le lait, personne ne s'en préoccupait. Les laitiers venaient dans leur carriole l'apporter à domicile. Il y avait dans la banlieue de Rodez assez d'herbages pour nourrir un bétail abondant. Le lait était d'une qualité supérieure et personne n'eût songé à le mouiller. Les producteurs se disputaient la clientèle et le prix ne dépassait pas quatre sous le litre. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)

« [La] banlieue agricole fournit (...) à la ville le lait nécessaire à sa consommation. Jusqu'en 1940, il était distribué par les agriculteurs de porte en porte, à l'allure paisible de leur voiture à cheval. Mais cette méthode présentant des inconvénients, on y remédia en 1946 par la création de deux usines de centralisation et de pasteurisation du lait, la première fondée par un groupe de cultivateurs, la seconde par la société des Caves de Roquefort. Cette initiative, qui assurait aux consommateurs la propreté du lait et aux producteurs un maximun de garantie et de sécurité contre les fortes variations saisonnières de la production, eut sur l'agriculture des environs une incidence heureuse. On assiste en effet depuis quelques années, chez la plupart des cultivateurs, dans toute la zone de ramassage, qui s'étend sur un rayon de vingt-cinq kilomètres environ autour de la ville, à une orientation de l'élevage vers la production du lait, estimée plus rentable que celle du veau de boucherie. » (Extr. de "Un petit centre régional : Rodez", par Yvonne Pomarède, dans *RR*, 1955)

1. - *Rodés, 1951.*
Vacada Montvert.
(Coll. S. d. L., fds N. P.)
2. - *Lachièira. (Coll. N. G.)*



2

« Fasiam de fromatge amb lo lach de vaca, de cabecons. Crompàvem pas ges de fromatge. Mès que, l'estiu, amb las moscas... Disián que caliá d'asticòts. Se i aviá d'asticòts, podiatz dire que lo fromatge èra bon, qu'èra pas agre. De còps, quand i aviá d'asticòts, auriatz dich de burre, me damne ! E, quand los fromatges èran secs, i aviá d'arnas qu'èran borrudas. Aquò, aquò se metiá mème pels cambajons, per la ventresca... Mès, aquí, anavan pas bas, atacavan pas lo mièg del fromatge, marchavan jos la crosta. Levàvetz la crosta, i aviá pas que de polsa. Mès los manjavan ! » (C. E. / E. M.)

Lo burre

« Ils faisaient le beurre sur place et ma mère allait le porter à pied à Rodez, sept ou huit kilos. Elle revenait chargée de provisions. Il y a quatre kilomètres. » (J. D.)

*« Ma mèra fasiá lo burre e, cada sabte, l'anava vendre al mercat a Rodés. Mès, pendent la guèrra, la paura ela, caliá que ne donèsse a la requisicion, a cò d'*Albouy, *carrièira Rainald a Rodés. A-n-aquela epòca, aviá una "escremusa" que virave, ieu. Metiam la crosta dins una topina e, lo jòus a ser, l'anàvem metre a la cadena del potz per l'abure fresque lo lendeman. Lo vendres, amassàvem lo burre e, lo sabte, la mamà l'anava vendre. Lo virava a la man, aviá pas de "barata". Aviá un mòtle que èra estat fach per un "esculptur", amb una flor dessús. Aquel "esculptur", aquò èra un Solatges, lo pèra d'aquel que fa los tablèus. »* (G. A.)

« A-n-aquel moment, fasián lo burre, aicí. Aquò s'arrestèt après la guèrra. O avián totjorn fach, aicí. Cada vendres, caliá far lo burre amb la "barata" que viràvem a la man, al debut. La gaspa anava als pòrcs. Cada sabtes, anàvem a Rodés amb l'èga per portar aquel burre. » (F. G.)

« Ne fasiam pas mal. Aviam l'"escremusa" e la "barata". Lo caliá far partir cada sabte. Caliá far lo torn, a Rodés. Un nos preniá cent cinquanta gramas, l'autre dos cents gramas. » (L. F.)

« Creissèls amai Lagarda fasián de burre e l'anavan vendre. Cada sabte, avián una tornada dins Rodés : una liura a-z-un... Mès lo monde tornavan, sabián que lo burre de Lagarda d'a-z-Inièiras èra bon. Avián una practica, un renom. Èra bon. » (C. E.)

« Quand Saint-Joseph était en vacances, on faisait du beurre. On avait une baratte. On le portait à la mère Vigouroux, à l'époque. » (B. O.)

« Fasiam de vedèls alara fa que, quand las vacas s'atarissián, fasiam de fromatge e, la prima, quand los vedèls l'acabavan pas, fasiam de burre. » (V. R. / V. H.)

Los vedèls

Pour certaines exploitations, la production de veaux sous la mère de race Aubrac était primordiale. Pour les exploitations orientées vers la production laitière avec la race Suisse, les veaux étaient un élément complémentaire.

« Comme on faisait le lait, tous les ans, on faisait faire un veau aux vaches. Ces veaux se vendaient sur la foire mais il y avait aussi des marchands de veaux qui venaient dans les fermes. » (G. R.)

« Èran pas pesucs, a l'epòca. Fasián dos cents quilòs, lo mai. » (C. A.)

« Avián de vacas e fasián los vedèls de cent-vint, cent-cinquanta quilòs. En 1932, totes los vedèls nos crebèron. Alara nos trobèrem amb de vacas qu'avián de lach. Alara fasquèrem de burre. » (L. F.)

« Fasiam de vedèls, aicí. Mon pèra fasiá pas que los vedèls. Aviam de vacas d'Aubrac. Los vedèls fasián de cent-cinquanta a dos cents quilòs. Los menàvem a Rodés a pè. Una ora, i metiam. Èra pas tan luènh, en passent tot drech. » (V. R.)

« Ieu, l'ai pas vist aquò mès, mos parents, un vedèl, lo prenián a la fièira del Pònt, lo vendián, manjavan la sopa e l'anavan marcar a dètz oras o mièjanuèch a Rodés. » (E. M.)

1. - *Inièiras de Senta-Radegonda, 1947.*
Au 1er plan : Raymond Vigouroux.
Au 2nd plan : Joseph Anglade et Ernest Vigouroux.
Al cap de la còrda : Paul Anglade.
(Coll. et id. A. Y.)

2. - *Inièiras de Senta-Radegonda, 1947.*
Marius et Raymond Vigouroux et Paul Anglade.
(Coll. et id. A. Y.)

3. - *Lo Puèg del Monestire, 1957.*
Jean-Louis et Marie-Thérèse Aussibal.
(Coll. et id. A. L.)



1



2



3

Lo cavalin

Dans les temps anciens, les *fièiras de la Sent-Andriu* à *Rodés* étaient renommées pour l'exportation des *muòls* vers la Catalogne, l'Espagne ou les Alpes franco-italiennes. Mais les équidés servaient surtout pour les déplacements et pour la fauchaison.

« Les lettres étaient portées à la gare, le factage. Ils partaient boulevard d'Estourmel, avec des chevaux. On ramassait les poubelles avec des chevaux, aussi. Tout se faisait avec des chevaux. C'est pour cela qu'il y avait autant de fabricants de colliers de chevaux. » (A. E.)

« Lo cavalin, aquò èra las ègas e los chavals. N'avián mème per laurar, mès per dalhar sustot, per bicar las trufas, e anar portar lo lach cada matin amb lo carreton. » (C. E.)

« Aviam una èga, una blonda. Èra per rastelar, l'estiu, bicar los patanons... Pièi nos menava a Rodés. Al debut aviam una carreta a doas ròdas e pièi crompèrem un char-à-bancs *a quatre ròdas. »* (F. G.)


1


2


3


4


5

Lo chaval
le cheval : *lo chaval*
la jument : *l'èga*
pouliner : *polinar*
l'espèce chevaline : *lo cavalin*
un âne : *un ase*
une ânesse : *una sauma*
un mulet : *un muòl*
une mule : *una muòla*


6

1. - *La Prada de Senta-Radegonda, 1948.*
Edouard Cance, René Espitalier, Albert Cance
(Coll. et id. C. A.)
2. - *Inièiras de Senta-Radegonda, 1959.*
(Coll. Arch. dép. A., fds S. E.)
3. - *(Coll. J. M.)*
4. et 5. - *Las Landas de Senta-Radegonda, 1950.*
François Ferrié.
(Coll. et id. F. G.)
6. - *Rodés.*
(Coll. Arch. dép. A. / S. d. L.)

Las fedas e las cabras

Remèdis
« Quand une brebis se gonflait, mon père lui mettait un genêt dans la bouche et, avec les jambes, il coinçait la brebis pour qu'elle se dégonfle. Parfois, il leur crevait la panse avec un couteau, puis la recousait avec un fil. Mais, quand même, je l'ai plus vu faire avec le genêt. Ou alors, il leur mettait du tabac dans la bouche. » (A. Sm.)
« Per la garrelièira de las fedas, amai pel bestial, una vaca garrèla o un buòu garrèl, fasiam amb de grais d'auca o de canard amb de vitriòl. Aquò lor fasiá secar lo mal.
Pel mal al pièch de las fedas, lo mal de somés qu'apelavan, se penjava de pissacan dins los estables. » (L. R.)

Los pargues
« Nos cultivateurs ont l'habitude de laisser inculte une partie de leurs champs. Dans le langage de routine, ils appellent cela *"l'estivage"*, c'est-à-dire le repos de la terre durant l'été. Les habitants de certaines contrées du département ont généralement l'habitude d'établir des parcs pour les moutons dans ces champs incultes. Certains agriculteurs prétendent que cet usage contribue à la fertilité de la terre et à la finesse de la laine.
Les parcs sont gardés par un berger qui a sa cabane près de l'enceinte, et par un ou deux gros chiens dont la vigilance est rarement en défaut. » (Extr. de *Leçons de morale et d'agriculture à l'usage des écoles primaires du département de l'Aveyron,* d'après M. A. Froment, 1876)

Las fedas
un joli toupeau : *un polit tropèl*
le bélier : *lo moton*
la brebis a agnelé : *la feda a anhelat*
un agneau : *un anhèl*
jumeaux : *bessons*
jumelles : *bessonas*
un couple de jumeaux : *una bessonada*
antenais : *vaciu*
antenaise : *vaciva*
les brebis chôment : *las fedas cauman*
la sonnaille : *l'esquila*
le battant : *lo batalh*
parquer : *pargar*
le parc : *lo pargue*
la claie du parc : *la cleda*

Presque toutes les *bòrias* avaient au moins un petit troupeau de *fedas* pour *la lana e l'anhèl,* et une *cabra pel lach.*

Las fedas

Un còp èra, la race caussenarde locale était élevée pour la viande. Ce n'est qu'à partir du XXe siècle que s'est généralisé l'élevage laitier pour le *ròcafòrt* et qu'ont été constitués des *tropèls de caunesas.*

Lo tropèl

« Aquò èra pas la veritabla caunesa. Aquò èra crosat. » (R. L.)

« Per la carn, aquò èra de sotols. Pièi, la raça del país èra la rodesòla, la de Rodés. » (L. R.)

« Aquò èra de bastardas. Parlàvem pas de las caunesas. D'aquel moment, aviam pas de moton. Las bòrias bèlas lo lo(g)avan, lo moton. Nautres, aquò èra Poget de Mas-Marcon. L'anàvem quèrre. L'aviam estat anar quèrre a Ronnac. » (E. M.)

« Èra de La Cauna. » (C. A.)



1



2

1. - *Aussuèjols de Senta-Radegonda, fin de las annadas 40.*
Etienne Ferrié, *lo papon.*
(Coll. et id. G. H.)
2. - *(Coll. N. G.)*





Lo ròcafòrt

Les techniques d'exploitation et les rendements ont fortement évolué au cours du XXe siècle pour répondre à la demande de Roquefort.

• *La molza e lo rendament*

« A sèt o uèch ans, lo pèra me preniá. Aviam soassanta fedas empr'aquí e molziá tot sol, el. E coma l'estable èra large coma aquela cosina, me disiá : "As una sèla, te metes a costat e avança amb ieu." Ieu, molziái pas. N'aviái un sadol de demorar sus aquel selon, aquí, alara per me distraire, me cantava de cançons en francés, en patoès... Aquò, n'i a cinquanta ans. » (C. E.)

« Quand avián lo pinton, dejà... » (R. L.)

« Aviam quauquas fedas e lo pepè aviá un "bidon" de dètz litres, enfin nòu litres e mièg. Quand èra plen, èra content. » (V. P.)

« Quand n'i aviá una dins lo tropèl que fasiá lo litre, aquò èra formidable ! » (C. A.)

« Fasián quatre-vints litres. Quand fasián un ectò per feda... Començavan dins lo mes de decembre o de janvièr e, a Sent-Jan, arrestavan, a la fin de junh. La lachariá barrava. » (E. M.)

• *Las lachariás*

L'implantation des laiteries collectant le lait et fabriquant le fromage a fortement variée dans le temps.

« Mos grands-parents, dins las annadas 1912-14, portavan lo lach a Rodés. I aviá pas de lachariá a Senta-Radegonda. » (L. R.)

« N'i aviá pas aicí, montavan a Quistós. » (V. P. / L. F.)

« Anavan portar lo lach a Senta-Radegonda. I aviá de lachariás pertot : una a Senta-Radegonda, una a Quistós, una a-z-Istornet. Sul libre, per la campanha de 1937, dison que començan lo 12 de janvièr e finisson lo 24 de junh. » (C. E. / C. N.)

Lo fromatge d'ostal

Après la période de traite pour le roquefort, le lait qui était produit était transformé en petits fromages appelés *cabecons* en *Rodanés*. Les vieux fromages étaient mis dans des *topinas* et couverts de vin blanc pour être ramollis.

• *Lo ròcafòrt d'ostal*

« Quand aviam acabat Ròcafòrt, molziam e fasiam de fromatge, un sistèma de ròcafòrt. Metiam de pan mosit. Quand lo reussissiam, èra bon. Aviam de bonas cavas. » (R. L.)

« Dins las bòrias, sabián far lo fromatge mès aquò èra pas lo ròcafòrt. Fasián de cabecons un fromatge sens pan. » (C. E.)



1. - *La Planca de Senta-Radegonda, 1958.* Denis Jarrousse, ?, *un vailet,* Juliette Brouzes-Jarrousse. *(Coll. et id. J. M.)*
2. - *Tregós de Senta-Radegonda, 1941.* A gauche : Reine Cance. *(Coll. et id. C. A.)*
3. - *Puèg de Nause de Senta-Radegonda, dins las annadas 70.* Hippolyte Gayraud. *(Coll. et id. C. E.)*

La recuècha

Le petit-lait était récupéré pour faire la *recuècha.*

« La recuècha se fasiá amb la gaspa del lach de feda. » (C. E.)

« N'aviam ajut facha mès la gaspa èra pas tròp fresca. Caliá la gaspa de la velha. Mès, coma a-z-Istornet qu'avián la lachariá dins l'ostal, l'anavan quèrre tanlèu qu'èra facha e fasián la recuècha que partiá als piòts. Pels piòts, puta, aquò èra bon, aquò ! Amai ne balhavan als domestiques ! Èra pas missanta. » (E. M.)

Lo salatge

En fin de saison, les producteurs avaient le droit de faire fabriquer leur fromage par Roquefort, pendant une semaine.

« A la fin de la molza, i aviá lo salatge qu'apelavan. Molzián una setmana per eles. Lo fromatge lor reveniá. La lachariá lor fasiá lo fromatge. En 1937, agèron dòtz-a-sèt fromatges. » (C. E.)

« Vos fasián uèch jorns lo fromatge per vautres, mès balhavan pas lo melhor... Èra lo salatge. Nautres, n'aviam pas gaire e, quand arribàvem pas al mes de junh, aviam pas drech al salatge... » (E. M.)





1. - *Tregós de Senta-Radegonda, 1960.*
Christian et Michel Espitalier.
(Coll. et id. C. A.)
2. - *La Planca de Senta-Radegonda,* vers 1959.
Juliette et Denis Jarrousse.
(Coll. et id. J. M.)

Lo lach
traire : *mólzer*
la traite : *la molza*
la "selle" à traire : *lo selon*
la anse : *la quèrba*
la crème : *la crosta*
écrémer le lait : *escremar lo lach*
le petit-lait : *la gaspa*
le babeurre : *la recuècha*
la présure : *la presura*
le caillé : *lo calhat*
la faisselle : *la faissèla*
la tomme : *la toma*
le fromage : *lo fromatge*
la cage à fromage : *la gàbia*

Las cabras
la chèvre : *la cabra*
le bouc : *lo boc*
chevroter : *cabridar*
un chevreau : *un cabrit*

• Los fromatges de topina

« Los parents metián dos fromatges del salatge, de ròcafòrts, dins de topinas de gres e pièi los acaptavan de vin blanc. Sabètz qu'aquò fasiá de camin ! Pièi, quand molziam encara après lo salatge, fasiam de fromatges blancs que secavan e que venián coma una pèira. Alara, per los manjar, un mes o dos avant, los metiam a chimpar dins de vin blanc. Èran bons. » (C. E. / E. M.)

Los anhèls

Les agneaux de lait étaient vendus pour la boucherie, ou pour l'engraissement à des exploitations spécialisées.

« Aquò èra d'anhèls redonds. Èra una raça de país. » (G. Ad.)

« Crompavan d'anhèls, los engraissavan e los vendián. Los tarissián. » (F. G.)

« Los vendián pichons per que molzián, après. Aicí, anavan al Monestire. Aquò èra Plenacassanha que los preniá. Fasián dètz, dotze quilòs, coma ara, un pauc. Se ne crebava un d'un còp de sang, o manjavan. Èran grasses e disián qu'aquò èra lo sang que los tuava. Èran gròsses coma una lèbre e los manjavan en salça blanca. » (C. E.)

La lana

La laine avait une valeur domestique et commerciale qu'elle a perdue de nos jours. On la vendait, on la faisait filer aux filatures du pays, comme la filature Dueymes de *La Iola,* on en faisait des couvre-pieds et des matelas...

« I aviá de tondeires que passavan. Mès, lo qu'aviá pas que cinquanta o soassanta fedas, las tondiá tot sol, a la man, amb de cisèusses que i passavan los quatre dets. Ne fasiá benlèu sèt o uèch per jorn. Aquò durava quinze jorns o un mes. Fasián un aus amb la lana. Fotián pas aquò dins una saca. Aviatz coma de bolas de lana. Aquò èra la lana d'una feda. » (C. E. / C. N.)

« Dins lo temps, daissavan quicòm. A l'epòca, n'i aviá que crompavan la lana. I aviá la filatura Duèimes a La Iola, o avenguda de Bordèus. » (L. R.)

Las cabras

Les chèvres permettaient d'avoir un peu de lait toute l'année, non seulement dans les familles qui n'avaient ni *vacas,* ni *fedas,* mais aussi dans les *bòrias.*

« Mon pèra, li fasián gardar la cabra qu'avián pel lach e aquela cabra èra infernala ! Amb un autre, l'atapavan per las aurelhas : "Puta de cabra !" » (G. A.)

Lo pòrc

Un còp èra en Roergue, cada ostal fasiá masèl. Rabelais vantait les charcuteries du Rouergue et la Cour d'Angleterre avait des mandataires qui achetaient des *cambajons* aux *fièiras* de *Najac*.

Il y eut autrefois des races régionales comme les *tecats*, semblables aux *limosins* ou aux *gascons*. Mais la race la plus répandue au début du XXe siècle était celle des *craoneses*, aux larges oreilles rabattues. Puis vinrent les "large-white" anglais aux oreilles dressées, les *quilha-aurelhas*.

« Aviam de craoneses e pièi metèron lo quilha-aurelha. » (F. G.)

Les propriétaires de truies vendaient les porcelets sur les *fièiras* à ceux qui souhaitaient en engraisser. Ils ne conservaient que ce qui leur était nécessaire pour leur consommation et renouveler la truie que l'on tuait. On vendait également des porcs gras.

« Sovent, dins los ostals, avián una maura que fasián porcelar un còp o dos. Avián de pòrcs per eles, quauques còps per ne vendre quauqu'unes mès, aquò èra rare. » (C. A.)

« Fasiam porcelar e vendiam los pichons a vint, vint-a-cinc quilòs, a Rodés. Sovent, aquò èra de merchands que los crompavan e pièi los tornavan vendre. » (F. G.)

« Fasiam tres pòrcs, d'abituda. Una annada, fa(gu)èrem porcelar mès aviam los estables que caliá. Ne fasiam tres, ne gardàvem un e vendiam los autres dos. » (V. R.)

La bolhida, la biurada, la pasta

Il fallait des porcs très gras car la chair était plus savoureuse, le lard était utilisé pour la soupe et la graisse remplaçait l'huile dans la cuisine. On les engraissait avec des bouillies, des raves, des pommes de terre, des *castanhas, d'aglands*, de la farine et toutes sortes de verdures.

« Disiam la biurada o la pasta. Esclafàvem tot aquò dins un barquet de boès, per que lo podiam pas esclafar dins lo fornàs. N'i aviá que i metián de farina dessús. Servissiá per dos còps.

Anavan descalci(g)ar pels pòrcs. Lo calcig èra bon pels pòrcs, mème lo brave calci(g)às. Fasián còire aquò al fornàs. N'amassavan de sacadas. Noirissián mai lo pòrc que non pas lo cabelh de bleda. Lo cabelh de bleda, aquò èra pas que d'ai(g)a. » (C. E. / E. M.)

« Los pòrcs demoravan tres jorns pels bòsces. » (R. L.)

« Los fasiam venir amb de patanons, de bledas, un pauc de farina d'òrdi o de se(g)al. » (V. J.)

« De trufas, de bledas e un bocin de gran, pas gaire de gran... Caliá far las bolhidas dins lo fornàs. » (V. P. / L. F.)

« Amb de patanons, de farina, de bledas e de carlòtas blancas. » (V. R.)

« Fasiam de burre e los pòrcs manjavan la gaspa. » (F. G.)

« N'i aviá que contunhavan de lor balhar de gaspa mès èran melhors amb de patanons e de farina. » (E. M.)



L'asegaire, Raymond Batut. *(Coll. G. Ad.)*

Los pòrcs a Rodés

« Les gens du commun peuple à Rodez qui, faute de pécule, ne pouvaient acquérir un animal adulte et de bon poids, faisaient au printemps l'emplette d'un porcelet et l'installaient chez eux, dans un réduit quelconque, une soupente, un coin d'écurie ; à défaut de ces commodités, ils trouvaient facilement à le loger chez un voisin moyennant un prix ultramodique. Dans mon quartier, une vieille fille, *Morinou de lo Reyno*, en faisait métier. Ils lui apportaient tous les jours sa pitance : épluchures, châtaignes, pommes de terre, son délayé dans l'eau chaude... A ce régime, le jeune porc possédant "son toit et sa maison", comme le dit le bon La Fontaine, bien nourri, bien traité, n'ayant rien à faire qu'à manger, dormir et *roundiner*, gagnait rapidement du poids et, bien avant la fin de l'hiver, il atteignait les trois quintaux qui marquaient l'épanouissement de sa croissance. L'heure était venue où, à la grande joie de la famille, il serait permis de le sacrifier. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)
« A Rodés, n'i aviá que tuavan lo pòrc. » (B. H.)

La gaspa

« Los ostals qu'avián de gaspa agachavan d'abure una o doas mauradas de pòrcs. Te butavan de pòrcs enlà de cinquanta o soassanta quilòs. Un vesin los vendiá cinc cents francs cadun. Lo gras se vendiá pas que pels Carnavals. » (E. M.)

Lo bacon

« Nautres, un còp èra, aviam una maura que gardàvem dos ans. Après, la fasiam "castrar" e pièi aquò fasiá lo bacon, una bèstia que fasiá dos cents, dos cent cinquanta quilòs. » (E. M.)

Per sonar los pòrcs

« Roton, roton, roton, roton ! » (D. N.)

Lo masèl

Sagnar lo pòrc a Rodés

« Le mot technique en usage à Rodez était *sonnar* (saigner). *"Obès sonnat, bautris ?"* était la question qu'on se posait entre voisins. (...) *[Lo pòrc]* égorgé, flambé au feu clair de la paille, puis raclé, lavé, essuyé, présentait son beau corps rose et blanc accroupi sur les pattes, au couteau de l'apprêteur. Moment solennel ! La ménagère suivait d'un œil anxieux les progrès de la lame qui s'enfonçait dans les chairs. Elle attendait le verdict. Et quelle joie lorsque d'une voix grave l'homme s'exclamait : *"Crésé, Modamo, qu'obès oqui un pouli pouorc. O'n pan de lart."* (...)

Pendant qu'on accrochait aux querbes de l'âtre la lourde conque de cuivre brillant où devait fondre à feu doux la belle graisse blanche, nous autres, les petits, assis autour de la grande table de cuisine et armés de couteaux, nous commencions à découper les chairs destinées à la confection de la saucisse, des saucissons et des *yoles*, sorte de gros saucisson, d'un goût exquis, où la chair du porc se mêle à des couennes les plus tendres du lard. Sur une autre partie de la table on rangeait soigneusement les pièces de choix ; c'est-à-dire les rognons, le foie qui servait à confectionner les *farsous* aussi délicats que les pâtés de foie gras. En un coin du foyer et dans un petit chaudron mijotait doucement le sang de la victime mêlé de minces cubes de lard, destiné à faire le boudin. Cuisson délicate et qu'il fallait surveiller de très près. Si par négligence le feu devenait un peu trop vif, le mélange s'attrapait *(s'otopabo)*, au fond du récipient et c'était la catastrophe. Nous avions pour apprêteuse une voisine nommée Rose Sandral, qui excellait dans son métier. *"Ebe, Roso,* lui disait notre mère, *sero bou lou boudi, oquesto onnado ?"* Et la bonne femme répondait : *"Ope, Modamo, ne poudès estre soulido !" – Olaro, Roso, tosta lou. – Nani, Modamo, omai tout n'en fouesso !"*

Le travail durait deux jours ; il était très minutieux et exigeait des soins attentifs. Mais lorsque la besogne était terminée, les pans de saucisse suspendus à la perche, les saucissons et les *yoles* accrochés au plafond, les quartiers de lard au saloir, les gros pots de graisse fine rangés sur leur planche, les jambons et les épaules solidement enveloppés dans la grosse toile bise bien cousue, sous une mince couche de sel, tout cela remplissait de joie le cœur de notre mère. La vue de ces richesses l'assurait que la nichée ne manquerait de rien jusqu'à l'hiver suivant. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)

Pour tuer le cochon ou *far masèl,* on utilisait les services du *tuaire* ou *sagnaire.* Et pour préparer la charcuterie, les femmes se faisaient aider par une *maselièira.*

« *La campanièira,* Nathalie, *anava apr'aquí adujar quand tuavan lo pòrc. Adujava a far la salcissa e los grautons e se fasiá pagar.* » (C. A.)

En général, on égorgeait le cochon sur un banc ou sur de la paille, on le nettoyait et on le rasait à l'aide d'un couteau après l'avoir ébouillanté avec une eau frémissante pour éviter de cuire *la codena.* Selon les endroits, on ouvrait le cochon, après avoir coupé la tête et les pieds, soit par le dos, soit par le ventre.

« *Caliá començar de comandar lo sagnaire, sonàvem lo vesin per lo téner e, quand l'aviam tuat, totas las femnas apr'aquí s'amassavan per far lo ventre, la salcissa.* » (F. G.)

• *Lo banc*

« *Veniá lo sagnaire. Aquò èra totjorn lo mème que tornava dins totes los ostals. Lo tuàvem sus un banc que èra pas que fach per aquò. Un teniá las patas de davant, l'autre las patas de darrèr, e lo sagnaire plantava lo cotèl.* » (C. E.)

« *Lo tuàvem sus un banc o doas cadièiras. Aquò dependiá los ostals. N'i aviá que avián un banc de pèira.* » (L. R.)

• *Córrer lo sang*

« *Caliá anar córrer lo sang, premièirament. Èrem un plen ostal.* » (F. M.)

« *Las femnas paravan lo sang, amb las mans enlevavan las estopas.* » (C. E.)

• *Usclar e durbir*

« *Pièi, amb d'ai(g)a bolhenta, l'usclavan o lo brutlavan. Lo durbissián per l'esquina.* » (L. R.)

« *Nautres, fasiam a dos, amb lo vesin. Comendàvem lo sagnaire. Atapàvem lo pòrc mès, amb aqueles quilha-aurelhas, caliá èsser dos darrèr ! De davant, lo cremavan a la palha, l'usclavan. L'acaptavan de palha e i fotián fuòc. Ara fan amb d'ai(g)a bolhenta. Lo durbissiam per l'esquina, amai encara. Mès cal començar de li copar lo cap.* » (V. R.)

• *Lo sang e la sanqueta*

« *A la sanqueta, i metiam de miula de pan, un pauc de lach e de persilh. Passàvem aquò a la padena.* » (C. A.)

« *Lo sang, aquò passava en sanqueta, de suita amb un bocin de pan, e pièi en bodin amb de lard, d'alh, de lach, de miula de pan, de persilh, de bledas de farç.* » (C. E.)

« *Caliá d'èrbas, d'alh, de cebas...* » (L. R.)

« *I metiam de lard e d'èrbas, d'espinards, de persilh, de cebas...* » (F. M.)

« *I metiam de carn del copet, de cebas, d'api, un bocin de pan, d'uòus e de lach. N'ai pas tapat de melhor !* » (A. Y)

« *Fasiam de sanquetas, quand èrem pichons. Ne portàvem als vesins. Pièi, fasiam de bodin amb un pauc de gras.* » (V. H.)

• ***Cap e copet***

« Quand aviam copat lo cap, fasiam una trancha al copet per la sopa. Lo cap, lo manjàvem a la sopa, atanben. » (V. R. / V. H.)

• ***La trocha e los peissons***

Le filet était rôti et conservé dans la graisse.

« Los peissons èran per rostir, un rostit. » (C. A.)

« Los peissons, aquò èra per lo rostit. » (C. E.)

« Lo filet del pòrc se cosiá als grautons e se metiá dins una topina, en talhons, acaptat de graissa. » (A. Y.)

« La trocha del pòrc, la metiam dins la graissa. » (V. R.)

• ***Los grautons***

Le soir, on faisait fondre les *grautons* dans la *pairòla* en cuivre.

« I metiam tot aquò que tombava. Los metiam dins la graissa. » (F. M.)

« Dins lo temps, la graissa, l'amassàvem tota. Tot aquò qu'anava pas enlòc anava als grautons. » (V. R. / V. H.)

« Lo grais dels grautons se metiá dins la vessi(g)a. » (C. N.)

• ***Los fetges, los fetjons***

Avec le foie et le péritoine, on faisait des fricandeaux appelés *fetjons* ou *bolas de fetge.*

« Caliá far los fetges, los "fricandèus", amb de lard e de fetge, dins la rantèla. Fasiam còire aquò dins la padena, pièi a confir. » (F. M.)

« Amb lo fetge, fasiam de fetjons, de bolas de fetge, amb la rantèla. » (V. R. / V. H.)

• ***Salcissa e salcissats***

Une fois séchée, *la salcissa* était parfois conservée dans des *topinas* d'huile. *Lo cambajon* et *los salcissats* étaient conservés dans la cendre ou dans le blé.

« Copàvem la carn per la salcissa amb lo cotèl, entre vesins, del temps que las femnas lavavan lo ventre. » (C. A.)

« N'i a que metián d'ai(g)ardent a la salcissa. Nautres, la fasiam natura : de sal e de pebre. Nimai, pesàvem pas. Tastàvem.

Los salcissats, per los conservar, la paura mèra los metiá dins de bren, un còp secs. Coma aquò las arnas i venián pas. O alara, n'i a que los metián dins de cendres. Los plegavan dins de papièr, de jornal, e los metián dins las cendres. Quand los sortissiam, quand afenàvem pièi l'estiu, macarèl, lo copàvetz, auriatz dich que d'òli rajava. Èran bons. Se los daissàvetz penjats, venián durs coma de pèira e rancissián. » (E. M.)

« La salcissa se copava a la man. Dins los salcissats, i metiam de granas de pebre, de còps que i a. » (V. R.)

• ***Lo batejaire***

« I aviá un salcissat qu'apelavan "lo batejaire". Caliá pas emblidar de faire lo batejaire. Èra bèl. » (C. E.)

« Quand aviam un brave salcissat, l'apelàvem lo batejaire. » (E. M.)

La luna e lo vent

« Per tuar lo pòrc, agachavan la luna e caliá pas que lo vent d'altan bufèsse. Rancissiá. » (V. J.)

« Quand tuavan lo pòrc, agachavan la luna. Caliá sagnar amb la luna novèla. Dins las bòrias, i fasián atencion. Caliá pas que la porcion retreci(gu)èssa. » (E. M.)

Lo present

« Quand on tuait le cochon, on portait le présent au curé : un morceau de boudin et un morceau de filet. » (B. O.)

Las sedas

« En temps de crisa, amassavan la borra e la vendián. » (L. R. / *Senta-Radegonda)*

Lo pòrc

le porc : *lo pòrc*
la truie : *la truèja, la maura*
le verrat : *lo vèrre*
mettre bas : *porcelar*
saigner le porc : *sagnar lo pòrc*
le saigneur : *lo sagnaire*
les boyaux : *los budèls, lo ventre, las tripas*
le foie : *lo fetge*
la saucisse : *la salcissa*
le saucisson : *lo salcissat*
l'estomac : *l'ase*
la couenne : *la codena*
le jambon : *lo cambajon*
le saloir : *lo salador*
la saumure : *la salmoira*

(Cl. B. C.-P.)





Las iòlas. (Cl. B. C.-P.)

Lo saïn

On conservait parfois le saindoux fondu dans la vessie.

« Lo saïn se rotlava. » (C. N.)

« N'i a que metián lo saïn dins la vessi(g)a. La penjavan al plancat sus una plancha. Nautres, a Flavinh, lo plegàvem, aquò fasiá una bola e pièi se copava coma un fromatge, per la sopa o la padena. Lo fasiam secar, un pauc, lo penjàvem. » (C. E.)

« Mès, nautres, l'avèm totjorn metut als grautons. Aquò partissiá en graissa. » (E. M.)

La salcissa dels cosins

Les bas morceaux comme les poumons et le cœur servaient à faire *la salcissa dels cosins*. Certains y ajoutaient de la mie de pain et des œufs, comme pour le *melsat* du *Roergue* méridional.

« La salcissa dels cosins, aquò èra la mèma que l'autra mès i mesclavan los paumons cuèches a l'ai(g)a en tròces menuts. » (A. Y.)

« Aquò se fasiá davant la guèrra. I metián los paumons e lo cur. » (V. R. / V. H.)

« I metián la carn, un uòu, de pan e de lach e la metián sul costat de la pèrga. Aquò veniá pus rossèl. Mès ne fasián pas que per un còp. Benlèu se conservava pas tan plan... La fasián sovent còire a la padena. » (C. E.)

« A-n-aquela salcissa dels cosins, i aviá las levadas, de miula de pan e d'uòus. Èra pas coma l'autra. La fasiam passar de suita, al cap de uèch jorns. » (E. M.)

La despensa

« L'afaire que salàvem los pòrcs èra la despensa. » (C. E.)

• Las iòlas

Les tripes non utilisées servaient à la confection de sortes d'andouilles, *las iòlas*.

« Aquò èra las tripas mès i se metiá un bocin de carn dedins. Metiam aquò sul bacon. » (L. R.)

« I a pas que de tripas que metèm dins una autra tripa. Ara, n'i a que i meton d'alh. Pebràvem mès salàvem pas per çò que las metiam sul bacon, après. » (V. H.)

« A las iòlas i se metiá l'estomac, l'ase, e las tripas gròssas se n'aviatz de rèsta, los budèls. » (E. M.)

« Una gròssa maura, las gròssas tripas, las metián a las iòlas. E las iòlas penjavan pendent sièis meses dins la chiminèia. Sabe que, quand disiam la pregaira, qu'èrem pichons, i fotiam de còps de cap ! Aquò fasiá rire los fraires ! » (C. E.)

• La salmoira

Certains morceaux comme les côtelettes étaient conservés avec de la saumure, dans de grands pots en grès.

« Pendent la guèrra que i aviá pas d'òli, se metiá totas las costeletas a la salmoira dins una topina. » (L. R.)

« Las costeletas, n'i a que las metián dins la salmoira. Nautres, sovent las salàvem e pièi las manjàvem a la sopa. » (V. R. / V. H.)

• Lo bacon entièr

La tradition la plus répandue en *Rodanés* et en *Roergue* septentrional pour saler le cochon consistait à mettre la carcasse ouverte, mais non débitée, sur une claie posée sur des tréteaux placés au grenier.

« Lo pòrc entièr èra sus de cledas. Èra lo bacon. Lo copavan pas. Cambajons e espatlons, tot aquò èra sus una cleda. N'i aviá que l'avián en bas, maites al granièr... Caliá salmoirar. Èra de vinagre amb de sal. Pièi, copàvem los cambajons quand èran salats. » (L. R.)

« Metián lo bacon entièr. Lo salàvem sus una cleda al granièr. Après, copàvem los cambajons, quand èran salats, e los penjàvem dins la chiminèia, dins una saca. » (V. J.)

« S'amassava los cambajons, los espatlons, lo lard e la ventresca. Aquí, i aviá pas granda preparacion. Lo salàvem. » (C. E.)

« Nautres, daissàvem lo bacon entièr per lo salar. Aviam una cleda sus quatre piquets, a la cava. Mès caliá començar de salmoirar lo bacon de cada costat amb de vinagre e de sal. Lo dedins, fasiam amb de sal gròssa, mès caliá salmoirar tres còps, lo bacon, la codena, amb de sal fina e de vinagre. » (V. R. / V. H.)

• La mag

« Lo que salava sus una cleda lo daissava entièr. Nautres, aviam una mag. Mès aquí, lo caliá virar un còp per jorn, que se caufava. L'ennaut, lo caliá metre en bas, e far atencion als cambajons qu'èran pus espesses. Aquò premièr, viràvem la codena en naut. Lo daissàvem mièja-jornada aquí amb de sal sus la codena, e lo ser anàvem metre de sal sus l'afaire fresque, sus la carn. E lo plegàvem dins la sal. Mès, lo lendeman, lo tornàvem cambiar. Los cambajons, aquò dependiá cossí èran gròsses mès caliá ben dos meses. Los friccionàvem amb de vinagre per que los cussons los mangèsson pas, aquí a l'òs. I metiam un bocin de farina de blat e d'ai(g)ardent sul magre. Las arnas i se metián pas tan vite. » (E. M.)

La frucha

Chaque *bòria* et chaque *òrt* avaient quelques arbres fruitiers. Il y avait aussi des *castanhals* vers *Inièiras*.

« Aicí, i a pas ni no(gu)ièrs, ni cerièis, ni castanhièrs. Fan pas. » (V. R. / V. H.)

Las castanhas

Les *castanhals* fournissaient les châtaignes pour la consommation familiale et l'engraissement des cochons. On les faisait sécher au grenier, mais il n'y avait pas de production commerciale, ni de *secadors*.

« Dins lo temps, i aviá quauques castanhièrs. La memè me disiá que, quand èra pichona, per desrabar un castanhièr, lor balhavan vint sòus, un franc. I aviá la castanhal pichona e la castanhal bèla. Desrabèron aquò per far de camps. Mès las castanhas èran pas per la venda, èran per l'ostal. » (V. P. / L. F.)

« Nautres, n'avèm encara una vintena mès perisson. Amassavan las castanhas per eles e pièi pels pòrcs o pels lapins. I envoiavan mème los pòrcs, los i anavan gardar.

N'i a que èran totas platas d'un costat. Aquò son de pichòtas castanhas.

Aicí, fasián secar las castanhas al granièr. Los vièlhs, tota la jornada, palavan de castanhas secas. Après, las fasián bolhir e tornavan doças. » (C. E.)

« Fasiam secar las castanhas al granièr. » (E. M.)

Las noses

Pendant longtemps la noix a fourni au *Roergue* l'essentiel de l'huile qui était utilisée pour la cuisine en temps de Carême, ou pour l'éclairage dans les *calelhs*. La plupart des moulins possédaient *un ase* ou *vertelh* pour écraser les noix.

« I aviá de braves no(gu)ièrs a Sent-Ginièis mès crese pas que fa(gu)èsson d'òli... » (C. E.)

« Aicí, i a quauques no(gu)ièrs mès se fasiá pas d'òli de nose. » (C. A.)

« Fasiam secar las noses al granièr, sul plancat. » (E. M.)

• *L'òli de nose*

« Fasiam d'òli de nose. Anàvem a Vila Comtal. Comencèrem d'anar a Malet entremièg Muret e Vila Comtal. Pièi pleguèt e anèrem a Vila Comtal. Ara, vau a-z-Espeirac. Nautres, comencèrem apr'aquí en 1930 o 32. Comencèron a Marcilhac pièi aquò parti(gu)èt. Mès, los parents ne fasián pas, aicí. » (E. M.)

• *L'aiga de nose*

« Fasián d'ai(g)a de nose amb d'ai(g)ardent e de fuèlhas o de noses verdas. » (C. E. / C. N.)

Gratacuol e prunèls

« L'aucanèla, la frucha del boisson blanc, aquò valiá pas res per manjar mès fasiam de confitura de gratacuol e, quand aviá jalat, manjàvem los prunèls dels prunelièrs. » (C. E.)

« Ieu, n'ai manjada, de confitura de gratacuol. Auriatz dich de mèl. La caliá far còire e pièi passàvem aquò al truèlh. » (E. M.)

Lo cade

« Aviái una tanta que fasiá de confitura amb las granas negras. » (C. A.)

La frucha

la cerise : *la cerièira*
le cerisier : *lo cerièr, lo ceriès*
l'échelle : *l'escala*
la pêche : *la persega*
le pêcher : *lo perseguièr*
la prune : *la pruna*
le prunier : *lo prunièr*
secouer le prunier : *brandir lo prunièr*
la poire : *la pera*
le poirier : *lo perièr*
la petite poire : *lo peron*
la pomme : *la poma*
le pommier : *lo pomièr*
le cidre : *la citra*
le gui : *lo vesc*
mûr : *madur*
mûre : *madura*
la noix : *la nose*
le noyer : *lo no(gu)ièr*

La castanha

la châtaigne : *la castanha*
le châtaignier : *lo castanhièr*
la châtaigneraie : *la castanhal*
la pelure : *la palalha, la palalhe*
une grillade de châtaignes : *una grelada*
le séchoir : *lo secador*
la bogue de la châtaigne : *lo pelon*
châtaigne avortée : *bufèca*

La vinha

la vigne : *la vinha*
le cep : *la soca*
les bourgeons : *los borres, los uèlhs*
la comporte : *la semal*
la cuve : *la cuba*
le moût : *lo most*
fermenter : *bolhir*
le pressoir : *lo truèlh*
la pressée : *la cachada*
la vendange : *la vendémia*
vendanger : *vendemiar*
un raisin : *un rasim*
un vendangeur : *un vendemiaire*
le vin : *lo vin*
l'eau-de-vie : *l'ai(g)ardent*
un tonneau : *una barrica*
un tonnelet : *un barricon*

Las pomas e la citra

La *poma* était sans doute le fruit le plus répandu sur le canton de *Rodés-est*. On faisait du cidre qui compensait l'absence de vignes.

« Las pomas, mai que mai, las metiam a la cava, sus las trufas. » (E. M.)

« N'i a que las metián dins lo gran, dins la civada, al granièr.

I aviá de morres de lèbre, de pomas de Nòstra-Dama qu'arribavan pel 15 d'a(g)òst. Aicí, n'avèm encara dos pomièrs mès començan d'abure lo malvièlh... Aquò son de pomas que venián de bona ora. Èran gròssas, un pauc pus verdas que la golden. *Èran doças. I aviá de tigradas atanben. Totas aquelas pomas, las manjàvem, agachàvem pas tròp... I aviá la morre de lèbre que èra alongada, rossèla. I aviá las mançonas atanben. Aquelas son immanjablas talament que son vispras. Ne fasián de citra, o mesclavan. Un còp qu'avián un pauc fermentadas, perdián lor fòrça. Èra pas missant ! Aicí, caliá anar a-z-Agenh per far la citra, al molin. Ieu, a l'ostal [Flavinh], dins lo temps, fasián la citra. Venián, lo monde, amb una carru(g)ada de pomas. »* (C. E.)

« Una annada, fa(gu)èrem cinc cents litres de citra. I aviá de batudas per far la citra. Avèm atanben un pomièr de sauvatjas, aquò's grefat mès las apelan las sauvatjas. Aquela, ven rossèla mès es madura lo mes d'a(g)òst. Sembla un pauc la golden. *La batuda es lònga, roja e grisa, mès pas bona per manjar. N'i aviá qu'avián de reinetas. »* (V. R. / V. H.)

Las peras

Certaines variétés de poire étaient utilisées pour faire du cidre.

« I aviá de perons e aviam una pera d'ivèrn, qu'apelàvem, una pera verda qu'èra pas que bona quand jalava, autrament, raspava. Fasián de citra amb aquò. Lagarda d'a-z-Inièiras fasiá pas qu'amb aquò, presque. » (C. E.)

« Aviam un perièr de Sent-Pèire. » (V. R.)

Las prunas

Les *prunas bluas dels pòrcs* étaient soit séchées pour faire des pâtisseries, soit distillées pour faire de *l'aigardent*.

« N'i a encara, de vièlhs prunièrs. I aviá la pruna de pòrc, blua e alongada, la pruna blanca. ne fasián o l'ai(g)ardent, de pastisses o de confitura. Sai pas perqué l'apelavan la pruna de pòrc, la balhavan pas als pòrcs. Aquelas, las fasián secar al solelh sus un pauc de palha. » (C. E.)

La vinha e lo vin

Les textes anciens (1) et la toponymie témoignent de la présence de vignes *al Monestire* et à *Senta-Radegonda*. Mais elles ont disparu très tôt, concurrencées par le vignoble de *Marcilhac (2)* annexé par la bourgeoisie ruthénoise.

« Les notables ruthénois possédaient à la fois les grandes unités viticoles (3 à 5 hectares) du "Canton vignoble" de Cruou à l'est de Marcillac et les nombreuses et petites parcelles de Cougousse, au sud de ce même gros bourg de Marcillac où vivaient des centaines de vignerons. A l'automne, pour les vendanges, Rodez se mettait en sommeil. Les "maisons de vignes" recevaient alors les notables ruthénois. Réceptions et fêtes familiales se suc-

Los prunèls
« N'i aviá qu'amassavan de prunèls per far d'ai(g)ardent. I aviá doas raças. I aviá una raça gròssa. » (E. M. / C. E.)

L'ai(g)ardent
« Fasiam d'ai(g)ardent de citra e d'ai(g)ardent de pruna. » (V. R. / V. H.)
« Aicí, l'ai(g)ardent se fasiá amb las prunas o alara amb de vièlha citra. » (C. E.)

(1) ***1274 e 1286***
« En 1274, l'année même de l'élection de Raymond de Calmont d'Olt, son successeur, Vivian, évêque de Rodez, bailla à cens une vigne située dans la paroisse de Saint-Martin-des-Prés, sur la rive droite de la rivière d'Aveyron, confrontant avec la vigne de Simon Védilhe, encore avec autre vigne et avec le chemin de Rodez à Cardaillac, propriété de l'évêché. En 1286, Hugues Brunenc en possédait une située au Monastère sous Rodez, confrontant avec la vigne des frères Delaur, avec celle *"dels Telhest"* et avec le "fleuve" susdit. D'autres actes, en grand nombre, établissent qu'il y avait des propriétés de cette nature à Manocres, et aussi dans le voisinage du moulin de La Roque, de celui *"del Trepador"* ou du passage, de celui de La Gascarie et au hameau de Foulloubous, à proximité de Rodez. » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* par H. Affre, 1903)

(2) ***A pòrta-pinta***
« Contiguë à l'épicerie de la Fabresse, en direction de la Boule-d'Or, se trouvait la boutique d'un marchand de vin dont j'ai oublié le nom. Elle était très achalandée. Il possédait une collection remarquable de vins du pays, Marcillac, Valady ou Broquiès. Parfois même il recevait une barrique d'origine plus noble, du Cahors ou même du Cunac, le vin célèbre de l'Albigeois. C'était alors grande liesse chez les buveurs et la boutique ne désemplissait pas, car si le marchand consentait à vendre son vin à *pouorto pinto* (à emporter), ses clients consommaient généralement sur place. (...)
Nos buveurs avaient la tête solide, et lorsqu'il leur arrivait de passer la mesure, ils se contentaient de dire avec une sereine philosophie : "*O quoi pas l'ayo que m'o bondat*". (Ce n'est pas l'eau qui m'a saoulé.) Que de fois j'ai rencontré mon ami Cayla, le meunier du Ribal, revenant de Rodez, où il était allé vendre son poisson, la face enluminée, *lou pipat dubert* (la poitrine à nu), me disant d'une voix joyeuse : "*Beni de Roudes, e n'ai proufitat per n'otopa 'n bentral de bi.*" (Je viens de Rodez et j'en ai profité pour me remplir le ventre de vin !). » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR,* 1948)

cédaient jusqu'à ce que les vins fussent en état de partir pour Rodez. De Cougousse, les Séguret – le juge-mage et son fils, le président du tribunal de première instance – de 1746 à 1835, partageaient en trois leurs envois : une part allait à la résidence urbaine, rue de l'Embergue gauche, une part montait à Puechmeynade, leur grande ferme du Causse et leur maison de campagne, une part enfin était destinée à une cave de la place du Bourg où leur vin, réputé, se vendait à "pot et à pinte". A l'entrée de Rodez, le vin de Marcillac payait 30 centimes d'octroi par hectolitre en 1810 ; celui de Broquiès sur le Tarn payait quatre fois plus, 1,2 franc. Au XVIIIe siècle, ce dernier était pratiquement interdit d'entrée. » (Extr. de "Un site de ville forte", par Henri Enjalbert, dans *Histoire de Rodez,* 1981)

« Le *travèrs* qu'il y a au-dessus des écoles *[del Monestire],* c'était des vignes. » (G. R.)

« A Senta-Radegonda, i a Lo Vinhal. » (C. E.)

1. - *Randèines del Monestire, 1942. (Coll. D. M.)*
2. - *(Coll. B. R.)*
3. - *Rodés. (Coll. S. d. L.)*



1



2

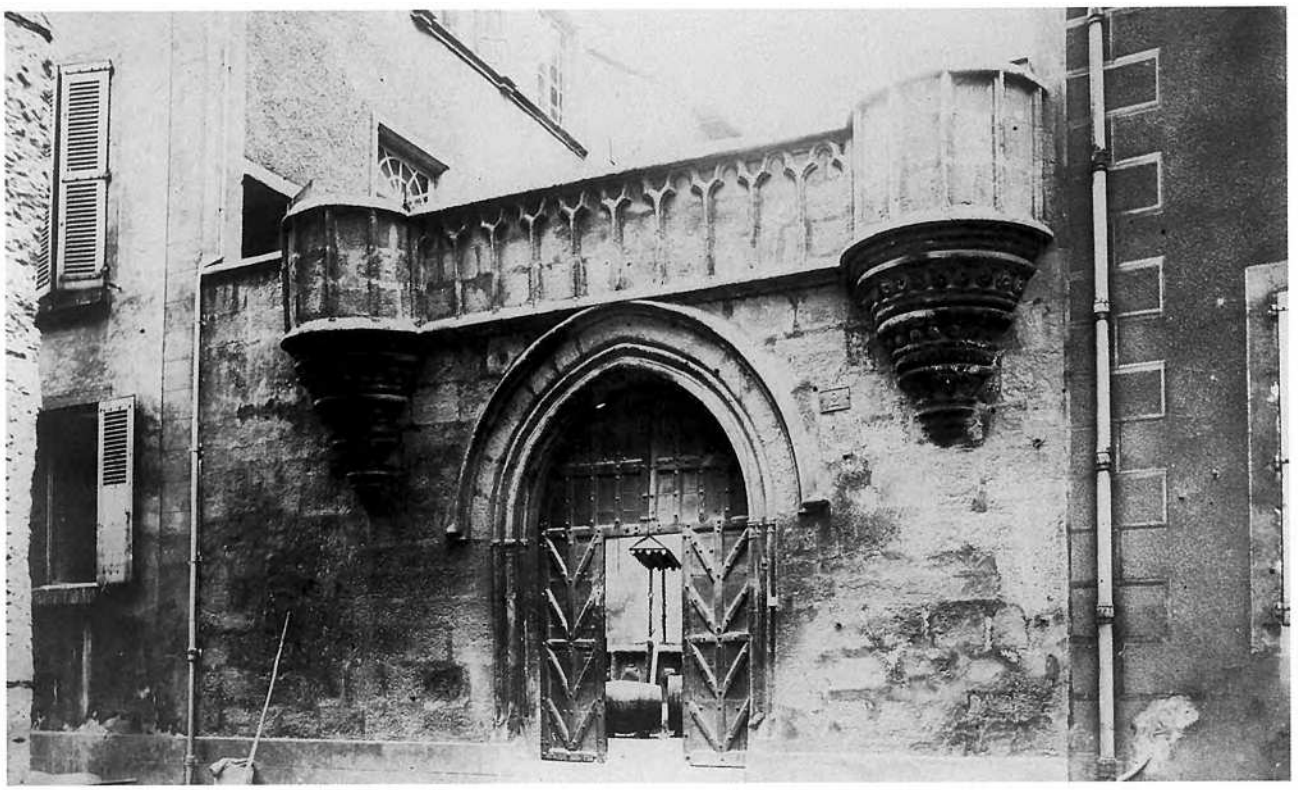

3

1





2

3



L'ostal

L'ostal c'est aussi bien la maison que ceux qui y vivent. Témoin d'une ou plusieurs époques, reflet de l'environnement, des techniques et du statut social, il abrite *l'ostalada, la familha,* cellule de base de *la comunaltat.*

Les secrets de l'imaginaire occitan s'y sont transmis, *al canton,* à la lueur *del fuòc* ou *del calelh,* au fil des générations, *d'al brèç a la tomba.*

Un còp èra, on trouvait beaucoup d'*ostalons* constitués d'une pièce bâtie sur cave et surmontée d'un grenier. Parfois on y ajoutait une *cambra.* La pièce unique, ou principale, qui abritait la cheminée, prenait le nom de celle-ci : *lo canton.*

« Dejóst, i aviá sovent la cava o l'establon, l'estable de las fedas. N'i a que avián los pòrcs, dejóst. Pièi, i aviá la cosina amb una taula e lo fuòc. Al fons, i aviá una ai(gu)ièira. Pièi i aviá l'afaire dels pòrcs, la despensa, a costat de l'ai(gu)ièira. De cambras, n'i aviá pas un tropèl. Mès, encara pus vièlh, n'i aviá que los enfants anavan jaire a l'afenador. » (C. E.)



4

***Los ostals de Rodés* vers 1880**

« Rodez, qui depuis quelques années s'étend et se modernise d'une façon spectaculaire, était en effet resté, au début de la IIIe République et peut-être jusqu'à la dernière guerre mondiale, la cité médiévale de jadis. Débordant à peine la ligne de son ancienne enceinte ses rues étaient sombres, quelquefois même sinistres, notamment les Embergues et la rue des Hebdomadiers, sans qu'on ait besoin d'évoquer l'affaire Fualdès qui fut la grande erreur judiciaire de la Restauration. La plupart des maisons étaient vétustes et mal entretenues. L'air et la lumière étaient alors pénalisés par des lois absurdes frappant d'impôts les portes et les fenêtres, alors que, plus judicieux, les architectes modernes élèvent des maisons de verre.

Cela créait déjà une ambiance peu favorable. Le caractère froid, réservé et individualiste des habitants d'autre part portait peu à la joie et à la confidence, mais il était la contre-partie de qualités fondamentales de sérieux, de jugement, d'opiniâtreté dans le travail, de sagesse dans le comportement, de dévouement, de fidélité et j'en passe, si bien qu'on pouvait excuser la rugosité de l'écorce. » (Extr. de "Souvenirs d'un vieux Ruthénois", par Charles Galy, dans *RR,* 1961)

L'ostal (dedins)

il est planchéié : *es plancat*
l'évier : *l'ai(gu)ièira*
l'escalier : *l'escalièr*
la chambre : *la cambra*
le galetas : *lo trast*
la cave : *la cava*

Los mòbles

un meuble : *un mòble*
la table : *la taula*
le tiroir : *lo tirador*
le banc : *lo banc*
la chaise : *la cadièira*
le barreau de la chaise : *lo barron*
rempailler : *rempalhar*
le rempailleur : *lo rempalhaire*

1. - *Rodés, Las Embèrgas, 1979. (Coll. Arch. dép. A.)*
2. - *La Iola. (Coll. S. d. L.)*
3. et 4. - *Rodés. (Coll. S. d. L.)*

Un ostal del Borguet-Nòu

« Nous (...) occupions le premier étage [du n° 5 de la rue du Bourguet-Nau] ; il se composait de trois grandes pièces, la cuisine qui donnait sur le derrière et deux chambres ayant vue sur la rue. Une petite mansarde et une cave complétaient le logis. Des deux chambres, la première était destinée à ma grand-mère, à ma mère et mes deux sœurs ; l'autre, plus exiguë, abritait le lit où je dormais en compagnie de mon jeune frère Maurice ; l'aîné, Alphonse, était pensionnaire au lycée. Les jours de congé et aux vacances, il couchait à la maison, et comme le lit eut été trop étroit pour nous recevoir tous les trois, mon frère aîné ou moi allions dormir à la mansarde.

Au reste, cette question du couchage n'avait pour nous aucune importance. Notre vie se passait dans la cuisine ; elle était le centre de notre existence familiale. On ne connaissait pas à cette heureuse époque la crise du logement, pas plus que les exigences du confort moderne. On s'accommodait aisément d'un espace réduit, pourvu qu'on pût y préparer les repas et dormir. Nous étions sept à vivre dans trois pièces. Je n'ai pas souvenir que nous nous soyons plaints. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)

1. - *Lo Monestire, 1974. (Coll. Arch. dép. A.)*
2. - *Senta-Radegonda. (Coll. S. d. L. / G. H.)*
3. - *Rodés,* four du Passet. *(Coll. S. d. L.)*
4. - *Senta-Radegonda. (Coll. A. R.)*
5. - *Rodés,* lieu supposé de l'assassinat de Fualdès. *(Coll. S. d. L.)*

« Aviam pas qu'una cambra e dos lièches : lo dels parents e lo dels enfants. I aviá la cosina e una cambra. E, a la cosina, i aviá una alcòva, un lièch barrat, jos l'escalièr que montava en naut. Èrem tres dins lo lièch. L'ivèrn, anàvem jaire a l'estable, dins un lièch penjat per las fustas. Ieu me sovene, aviái metut lo banc de menusièr per montar dins lo lièch. Mès, la nuèch, quand voliam pissar, aviam pas besonh de sortir del lièch. L'ivèrn, aviam pas freg mès l'i aviá pas prossas de bèstias. Aviam los abilhaments qu'èran umides. Mès i aviá pas de malautiás... Pièi, quand venguèt Edouard Herriot *al governament defendèt de jaire dins los estables.*

En naut, aquò èra lo granièr. I metiam lo blat. A la cava, i se metiá las trufas. » (E. M. / *L'Endrevièr de Senta-Radegonda)*



1



2

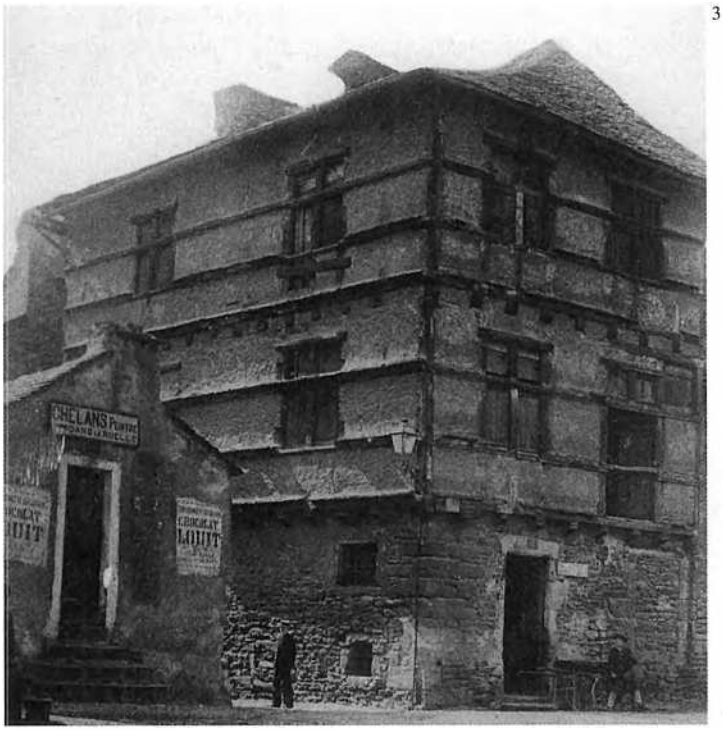
3


4


5

Lo Monestire, 1er de novembre de 1903

« Au début du XXe siècle, l'hygiène et la salubrité préoccupèrent les populations. Un arrêté soumis à l'approbation du conseil municipal dans sa séance du 1er novembre 1903 établit ce qui suit :

"Le Maire du Monastère, canton et arrondissement de Rodez, département de l'Aveyron, vu l'article 1er de la loi du 15 février 1902 qui a pour but d'assurer l'hygiène et la salubrité publique, arrête :

Habitations.

Article 1 - Dans les constructions neuves les parois construites en pierre, briques ou bois seront enduites ou tout au moins badigeonnées à l'intérieur à la chaux. Article 2 - Le sol du rez-de-chaussée, s'il n'est pas établi sur cave, devra être surélevé de 30 centimètres au moins au-dessus du niveau extérieur. Le sol en terre battue est interdit.

Cuisines.

Article 3 - La cuisine, pièce commune, doit être largement pourvue d'espace, d'air et de lumière. Elle sera munie d'un évier.

Chambres à coucher.

Article 4 - Toute pièce servant à l'habitation de jour et de nuit sera bien éclairée et ventilée. Elle sera haute au moins de 2,60 m sous plafond et d'une capacité d'au moins 25 mètres cubes. Les fenêtres ne mesureront pas moins d'un mètre et demi superficiel.

Article 5 - Les cheminées et appareils quelconques de chauffage seront aménagés de façon à ce qu'il ne s'en dégage à l'intérieur de l'habitation, ni fumée, ni gaz toxiques et seront pourvus de tuyaux de fumée élevés de 40 cm au moins au-dessus du faîte de la maison.

Article 6 - L'habitation de nuit est interdite dans les caves et sous-sols." » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye, un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)

Los locataris

« Dans le canton de Rodez, le locataire (...) n'est pas tenu de faire boucher les petits trous faits dans les murs par les pointes par lui placées ; il n'est tenu de renouveler la tapisserie que si elle a été dégradée par sa faute ; il doit faire ramoner les cheminées peu de temps avant sa sortie. Il a été plusieurs fois prétendu qu'il était d'usage, à Rodez, qu'après le décès d'une personne dans un appartement loué, le locataire était tenu de remettre cet appartement entièrement à neuf ou de payer une indemnité au propriétaire. Il n'est pas exact que cet usage existe d'une manière générale. Evidemment, il y aurait lieu de réparer et nettoyer intérieurement et même de désinfecter la pièce où serait survenu un décès à suite de maladie infectieuse, épidémique ou contagieuse, et c'est au locataire qu'incomberait cette dépense, surtout s'il abandonnait l'appartement après ce décès. Mais dans les cas de décès ordinaire, et notamment lorsque le locataire ou sa famille continuent à habiter les locaux loués, il n'y a d'autre réparation à la charge du locataire que celle des dégats matériels qui se seraient produits par suite d'accidents de la maladie ou du décès. En aucun cas, il ne peut être dû d'indemnité au propriétaire pour le fait même d'un décès survenu dans son immeuble. » (Extr. de *Recueil des usages locaux de l'Aveyron)*

Los ostalons de Rodés

Les maisons de l'avenue de Toulouse ont été construite en 1928 sous la loi Loucheur qui permettait aux familles de devenir propriétaires en payant des mensualités à tempérament pendant 20 ans.

« Il y a le garage en bas, au-dessus la salle à manger et la cuisine et, sous le toit, deux chambres à coucher et la salle de bains. Chaque maison a un escalier encastré dans la façade, côté avenue, et un petit jardin sur l'arrière. » (P. H.)



Rodés, place d'Estaing. *(Coll. S. d. L.)*

Lo bastit

Les maisons étaient construites avec les matériaux extraits sur place : calcaire, grès, schiste, galets...

« Quand volián far un ostal, lor caliá un an per desrabar la pèira, la segonda annada amassavan lo sable, la tresième copavan e, la quatrièma, atacavan l'ostal. » (E. M.)

Las parets

Les maçons travaillaient à la journée, du lever au coucher du soleil. Les contrats étaient passés au forfait, *al pretzfach,* ou *a la jornada.*

Los peirièrs

« Mon grand-père maternel était tailleur de pierre. Il avait fait le muret de la descente de Bonnecombe. Il avait mis trois ou quatre ans pour le construire. » (R. J.)

Lo tròn

L'ostal était presque toujours placé sous la protection divine comme en témoignent parfois les croix placées au-dessus de la porte d'entrée. On se protégeait de la foudre en invoquant les saints et en brûlant le laurier bénit ou en aspergeant d'eau bénite le seuil de la porte.

« A l'ostal, la miá maire fasiá cremar un bocin de laurièr dins lo fuòc per far partir lo tròn e alucava una candela. » (C. A.)

« Quand i aviá un auratge, alucavan la candela per çò que èra benesida. L'òm metiá tanben de bois benesit al fuòc. » (Senta-Radegonda)

« Fasián juste brutlar una candela. » (R. R.)

« Escampavan d'ai(g)a benesida. » (Lo Monestire)





1. - *La Planca de Senta-Radegonda, 1955.* Denis et Juliette Jarrousse. *(Coll. et id. J. M.)*
2. - *La Planca de Senta-Radegonda. (Coll. J. M.)*

« Mon pèra èra peirièr e paisan. Son pèra talhava la pèira, atanben. Trabalhava amb un autre que anava a la jornada, que èra d'Arsaguet, Baptista Arlabòssa. » (G. A.)

« Los peirièrs, los que fasián las reparacions, coma aquò, venián la nuèch per començar la jornada e tornavan partir a la tombada de la nuèch. » (E. M.)

Las pèiras e las parets

Le liant était fait avec de la terre sableuse et de la chaux, *de cram.*

« En bas, sus las fondacions, las parets avián quatre-vints o quatre-vint dètz. Pièi, a l'estatge, aquò recuolava, mès finissián a soassanta. Recuolavan a dètz centimèstres a cada estatge. Bastissián amb de calç mès amassavan ben de sable. » (E. M.)

« Aicí, i aviá la pèira de Causse praticament pertot. Li(g)avan amb de calç e de tèrra, de cram qu'apelavan. » (C. E.)

La tiulada

Sul Causse, on utilisait la *lausa* calcaire posée sur des voûtes, *las cròtas.* Mais, en *Rodanés,* la couverture en *lausa* de schiste du *Segalar,* ou en ardoise, était la plus répandue.

« Aquò èra de lausas, de tiulas grisas de país, la pèira. A-z-Agenh, i aviá la tiulariá de Angles, vas Segur. A Flavinh, aviam de tiulas de La Barta a costat de Cassanhas. » (C. E.)

« Fasián amb de tiulas grisas, de tiulas de país. La desrabavan aquí a-z-Agenh. Mès, a-z-Agenh, i aviá bèlcòp de tiulièrs. Las plaçavan amb una tacha fargada, facha pel fabre. De davant, fasián ben amb de cavilhas mès ieu l'ai pas vist, aquò. » (E. M.)

Las clujadas

« De còps, fasián amb de ginèsses fins, mès pas per d'ostals. Ne fasián de fagòts per far aquò. Un còp èra, sus una clujada, i fasián un tròç de palhièira. L'engart èra dejóst, planièr e pièi i metián una palhièira dessús, de palha per tiular. Se n'avián besonh, la prenián. Se n'avián pas besonh, la l'i daissavan entrò que n'avián besonh. La prenián l'estiu, se n'avián besonh per apalhar e, a la recòlta, i tornavan far una autra palhièira. » (E. M.)

Istornet de Senta-Radegonda, 1819

Le 25 septembre 1819, parmi les biens saisis du sieur Jean Joseph Yence, notaire-royal d'Istournet, se trouvent :

« Une maison située audit lieu de Sainte-Radegonde, contenant 12 perches 52 mètres ; dans laquelle contenance se trouve englobée une partie de ladite maison contenant 2 perches 50 mètres, appartenant aujourd'hui au sieur Alexis Yence, frère du saisi, laquelle dite partie n'est pas comprise dans ladite saisie ; ladite maison comprise sous le n° 62 desdites section et matrice, est composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage par-dessus ; au rez-de-chaussée, d'un côté, il y a une porte et deux fenêtres (ce côté de la maison est appelé, dans le pays, le salon) ; de l'autre côté, il y a une porte et trois petites ouvertures ; au premier étage, sur le côté dit le salon, il y a une petite fenêtre : de l'autre côté, il y a trois grandes fenêtres : ladite maison est couverte en ardoise de pays ; on n'aperçoit pas de galetas, n'y ayant pas d'ouverture pour l'éclairer. (...)

Une maison à Istournet, de contenance de 21 perches 12 mètres ; ladite maison comprise sous le numéro 324 auxdites section et matrice, est composée : d'un rez-de-chaussée ; de deux étages et d'un galetas par-dessus ; la cuisine est au rez-de-chaussée ; elle est éclairée par deux fenêtres, et l'on y entre par une porte ; à côté, est une autre porte et une petite ouverture : au premier et au second étage, il y a huit fenêtres à chaque ; par-dessus, se trouve le galetas éclairé par quatre ouvertures *sive* lucarnes ; le toit est couvert d'adoise de pays. » (Extr. de *Vente par expropriation forcée. Doc. G. A.)*

Lo canton e lo fuòc



Inièiras, 1986. (Coll. A. Y.)

Las boadas

« Mon pèra anava quèrre de boès amb las vacas o los buòus e alara preniá los vesins. Aquò s'apelava far una boada. S'adujavan. » (V. R. / *Lo Monestire)*

Lo drapièr

« Notre père, Joseph Henri Ricard, né en 1891, quand il avait quatre ou cinq ans, il est allé à Rodez avec sa mère pour la première fois. Quand ils sont revenus, son père lui a dit : *"De qué as vist de polit Enricon ?"* Il a répondu : *"Papà, papà, ai vist que fasián fuòc dins un drapièr !"* C'était le fourneau qu'il avait pris pour une petite armoire. Il n'avait jamais vu de cuisinière. C'était en 1895. » (R. T. / R. Rs.)

Le *canton* est, en terre occitane, le cœur de *l'ostal*. C'est là que se préparait naguère *la sopa d'olada*, que séchaient les *cambajons*, les *salcissats* et, plantés sur le *fusadièr, los fuses de cambi*. Le soir, on y veillait en famille ou entre amis et voisins.

Lo fuòc

Dans les *bòrias*, les cheminées étaient conçues pour accueillir de grosses branches mais, *en vila*, on avait des cheminées de taille plus modeste ou des poêles alimentés par du bois débité ou du charbon. Les riverains *d'Avairon* récupéraient le bois flotté.

« [Vers 1880], il fallait alimenter et entretenir le feu de chaque pièce, en montant de la cave le bois ou le charbon nécessaires pour la journée. » (Extr. de "Souvenirs d'un vieux Ruthénois", par Charles Galy, dans *RR*, 1961)

La lenha dels paures

• *Las brancas mòrtas*

« Lo monde podián anar pels bòsces amassar las brancas qu'èran tombadas. Avián lo drech de la prene. Mès, pel Causse o mème del Monestire, t'anavan quèrre de faisses de boès, aicí, lo boès que perissiá. Mès podián pas copar d'aures. Amai las pus gròssas barracas balhavan una carrada de boès als pus paures de la comuna. Aquò èra dich. S'entendián. » (E. M.)

• *Lo trag de poda*

« Èra un que fasiá de boès. Lo patron passèt e l'autre li di(gu)èt : "Avètz tot aquel boès que vos aparten, aquò's pas juste, ieu ai pas ges de boès..." Se plangiá al patron. Alara lo patron li di(gu)èt : "Ten, vam far quicòm. As pas qu'a gitar ta poda e te donarai la longor, lo trag de poda." En efèt, sul cadastre, i a una banda, lo lòng del riu qu'apelan "lo trag de poda". » (C. E.)

Lo lenhièr

« Fasián cremar tot, las bediças, tot. Las dintravan cada jorn. Aquò èra tot trempe. Defòra, i aviá lo lenhièr. "Vai me copar de boès !" Alara fasián un braçat de boès trempe. Pièi aquò susava. » (C. E.)

« Nos caufàvem amb de lenha. Copavan lo boès a-z-un mèstre e s'èra tròp gròs, lo caliá fendre. Quand ère trace, ieu, aquò èra mon trabalh. Caliá garnir lo lenhièr, lo ser, per n'abure per la jornada. Sus Senta-Radegonda, un pauc tot lo monde aviá un bòsc. Èra sustot de garrics e quauques faus. » (C. A.)

Los alumetaires

Pour allumer le feu, on utilisait parfois des allumettes de "contrebande", fabriquées localement.

« Mon grand-père maternel faisait des allumettes ici au Monastère. » (S. Mr.)

« A-z-Istornet, i aviá un alumetaire que fasiá d'alumetas en "contrabanda". Se fasiá prene sovent, pareis, mès contunhava totjorn ! » (C. A.)



Lo canton
le feu : *lo fuòc*
il s'est éteint : *es tuat*
la suie : *la suja*
le pique-feu : *lo picafuòc*
la fumée : *lo fum*
la cheminée : *la chiminèia*
se mettre au coin du feu : *se metre al canton, s'acantonar*

Lo coire
la poêle : *la padena*
la marmite : *l'ola*
l'anse : *la quèrba*
le couvercle : *l'acaptador*
le chaudron : *lo pairòl*
le petit chaudron : *lo pairolet*

1. - *Iars. (Coll. S. d. L.)*
2. - *Senta-Radegonda. (Coll. S. d. L.)*



Los repaisses



1



2

1. - *(Coll. G. Ad.)*
2. - *1958.* Marcel Jarrousse, *dos vailets,* Denis et Juliette Jarrousse. *(Coll. et id. J. M.)*

L'ostal de vila

« Je revois la grande table où nous prenions nos repas et écrivions nos devoirs, l'armoire-vaisselier, l'antique pendule à poids, qui scandait les heures de son tic-tac monotone, le tableau noir où mon frère Maurice, qui avait le goût de la géométrie et des mathématiques dessinait, à la craie ses équations ou ses triangles, parfois aussi les caricatures (on disait aussi les "binettes") de nos amis. (...) Je revois enfin l'objet le plus précieux de notre ameublement, le grand poële de fonte, allumé du premier jour de l'an à la Saint-Sylvestre, avec sa grille toujours rougeoyante, le four où cuisaient les rôtis, la grosse marmite à faire la soupe, les casseroles de terre vernissée où mijotaient les râgouts... le poële enfin, dispensateur de délices et de chaleur. Que de fois nous nous sommes plus à faire cuire à sa grille, empalé sur une aiguille à tricoter, le pauvre petit corps d'un misérable moineau pris au piège, ou d'un succulent verdier tué à la fronde. L'enfance est barbare et ignore la pitié, dès qu'il s'agit de ses amusements. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)

Les repas étaient simples et frugaux.

« Pour beaucoup de ménages de notre ville, le porc était et est encore à la base de l'alimentation familiale. La soupe quotidienne de lard avec son accompagnement rituel de pommes de terre et de choux verts ou *capus*, est le mets essentiel. La véritable *portion*, ce que nos voisins du Cantal appellent le *companage*, c'est-à-dire ce que l'on mange avec le pain, est constituée par une tranche de jambon, ou du petit salé, *trinquet*, ou la savoureuse *ventresco*. Le reste du repas, fromage et fruits, est une simple amusette, un divertissement de gourmandise. Il suffit, encore de nos jours, de voir un paysan couper sa portion de lard sur sa tranche de pain de seigle pour se convaincre qu'il y a là un geste ancestral à caractère presque religieux. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)

« Los qu'avián pas de cosinièira fasián tot al fuòc. Lo matin, aquò èra un bocin de sopa e de lard o de cambajon, a miègjorn un brave platat de sopa e de legumes, de carn se n'i aviá, e pièi lo ser de lach, sovent, dins las campanhas, amb de trempas coma la sopa. Estent jove, ai sopat un brave briu coma aquò, ieu. E èrem pas los sols ! » (C. A.)

« Lo monde ordinari manjavan la sopa tres còps per jorn. A miègjorn i aviá un legume, totjorn, e la carn pas totjorn. De carn, n'i aviá lo diminge. I aviá pas que la carn, lo matin, amb la sopa. Après, un bocin de fromatge quand n'i aviá. Lo ser, una autra sopa e lo lach que veniá de se mólzer amb de pan dedins. » (A. Y.)

« Manjavan coma duèi mès tot lo monde fasiá vendres. Caliá manjar lo peis lo vendres, caliá pas manjar de carn. » (B. H.)

• *La sopa*

L'élément de base du repas rural traditionnel occitan était la *sopa d'ola*. Le soir, il s'agissait bien souvent d'une simple soupe faite de lait et de pain.

« En premièr, i aviá la sopa, aquò èra lo plat nacional, enfin regional. La sopa lo matin, la sopa a miègjorn e la sopa lo ser. Lo matin amb lo lard que passava sus l'assièta, aquò èra la porcion, qu'apelavan. De còps èra rance mès ieu aviái lo pèra que, d'ont mai èra rance, d'ont mai l'aimava. » (C. E.)

« Aquò dependiá çò que i aviá a l'òrt. I metián un tròç de pòrc, de ventresca, de lard... » (A. Y.)

« Se fasiá amb un garron, un bocin de ventresca, de patanons, de cauls, de pòrres... » (V. R. / V. H.)

• *Los patanons*

« Sovent, i aviá de patanons : a la padena, farcits... Lo patanon tornava sovent. Sai que veniá mai que tres còps per setmana. » (C. E.)

« I aviá bravamenses de biaisses : a la padena, rostidas... » (C. A.)

• *Lo farç*

« Un peu de viande, du persil, des blettes, des œufs, de la farine. » (B. O.)

• *La pola farcida*

« La pola farcida, aquò èra sovent lo plat del diminge. » (C. A.)

• *Lo polet sautat*

« Sovent, lo diminge, manjàvem un polet sautat amb una ceba. » (C. A.)

• *Las ensaladas*

« I aviá la dolceta e los gravèls. » (V. R. / V. H.)

Velhadas al canton

Las velhadas al canton permettaient de se retrouver entre générations, entre voisins ou entre amis, de se divertir avec des histoires, des jeux et des danses, tout en effectuant de petits travaux. En parlant, on dénoisillait, on dépouillait le maïs, on tressait des paniers, on écorçait les châtaignes. *La velhada* était animée par la jeunesse qui jouait, chantait et dansait.

« La velhada, la fasiam pas lònga qu'aviam pas qu'una traça de lampa que podiam pas ni legir, nimai res. » (C. A.)

Panièrs, palhassas e descas

« I aviá de vièlhs que fasián de panièrs, de descas... Aicí, avián pas grand causa. Dins lo Segalar, fasián de guirbas amb los castanhièrs. » (C. A.)

« L'ivèrn, quand podián pas far res pus defòra, fasián de panièrs amb d'auglanièr o de castanhièr. Fasián de palhassas amb de palha de se(g)al e de romècs que desruscavan. Las descas, aquò èra per la bu(g)ada. » (A. Y.)

Istòrias de lops

Les anciens racontaient les angoisses du temps où les *lops* rôdaient sur les *montanhas* du *Roergue*. Les récits d'expérience évoquant des loups mis en fuite par les bruits fortuits ou provoqués sont fréquents en *Roergue*.

« Davant la guèrra de 14, n'i aviá. Venián de Las Palanjas. » (V. J.)

« Lo darrèr lop, lo tuèron a la crotz del Tible, quand volètz davalar sus Gajas. » (E. M.)

• *Los lops qu'assubtan*

« Lo paure pèra veniá de la fèsta a La Roqueta e tornava montar pels bòsces. Tot en un còp s'entrachèt que quicòm l'assubtava. Aquò èra un lop. Di(gu)èron quauques temps après que l'avián tuat, crese. Ço ditz qu'aviá ajut paur. » (F. G.)

« La mameta d'aicí contava que quauqu'un que veniá la nuèch, los lops l'avián subtat. Èra nascuda en 1860, aquela mameta. » (G. A.)

• *Los portals de bòria*

« Un còp èra, pareis que i aviá de lops que venián dins la cort, aicí. I aviá de portals e caliá barrar las corts lo ser. I a un tropèl d'annadas d'aquò ! E, a Caumèls, i aviá un fornial amb una "murtrièira" per tirar als lops. » (R. L.)

• *Las fedas e los anhèls*

« Èra una sòrre de ma grand-mèra. Èra l'ainada dels Bosquet de Palanjòlas. Gardava las fedas e, tot en un còp, tòrna : "Ai vist lo lop..." Podiá pas pus parlar. Èra rauca. Dins aquel ostal, comptavan una trentena de bèstias que lo lop lor manjava cada an, anhèls o fedas. » (L. R.)

« Se jamai los lops dintravan dins la nuèch... Lo pargue e bomba ! E tòrna margar lo pargue, tòrna sarrar las fedas ! Jos l'escura qu'avèm, i aviá la mèra de la vièlha Veronicata. Teniá una feda per una camba e lo lop la li teniá pel cap. E ela qu'aviá una conolha per fialar, lo tustava amb aquò. Amai la li prenguèt. Los lops assubtavan. Te tenián una feda per l'espatla e pièi, quand arribavan a-z-un rome(g)às, la feda tombava e tac... » (E. M.)

• *Los mastisses*

« I aviá de lops ! Caliá de cans, de mastisses, amb un colar amb de clavèls. Aquò èra portat en afèrme, aquò. Alara n'i aviá de bons e maites que... » (E. M.)

Los lops

« Les loups étaient encore abondants dans nos régions, au temps de ma jeunesse. Il n'y avait guère de ferme où on ne possédât un fort mâtin, le cou protégé par un collier de cuir épais orné d'énormes clous carrés, pour la défense du troupeau. Les loups étaient particulièrement nombreux dans la région d'Espalion, et mon vieil ami Joseph Blanc me racontait que son père étant jeune, allant d'Espalion à Rodez, avait été attaqué près des bois de Vayssettes par une bande de ces carnassiers et n'avait trouvé de refuge que sur un haut tas de fagots, où il avait grimpé en toute hâte, et où il fut contraint de demeurer jusqu'au petit jour. Durant l'hiver, les loups venaient roder aux portes de Rodez, poussés par la faim, et je me souviens que plusieurs fois, revenant de la bibliothèque municipale qui fermait ses portes à neuf heures et passant par le boulevard Sainte-Catherine, il m'arriva de déranger un loup occupé à fouiller un tas d'immondices *(escubelier)*. L'animal intimidé parce qu'il se sentait dans une ville, disparaissait comme une ombre au bruit de mes pas. [Il en était de même au Moyen Age. Un registre des délibérations consulaires du Bourg, du XIVe siècle, contient le passage suivant : "L'année où le loup *(lo lop)* entra au Bourg, en passant par un trou du rempart et fut capturé"] C'est sans doute au retour d'une de ces expéditions que fut signalée un jour la capture d'une de ces bêtes à Cassagnettes. Le bruit en courut dans la matinée, et comme c'était un jeudi, jour de demi-vacances, nous nous rendîmes, mon camarade Bernadac et moi, dans ce village. L'histoire était vraie. Un vieux loup avait été aperçu par un paysan au petit matin, alors qu'il allait panser ses vaches. Surprise, la bête s'était enfuie et avait cru trouver refuge dans une écurie dont la porte était ouverte. C'est là qu'acculée elle avait été tuée à coups de fourche. Cassagnettes est sur le chemin des bois de Linars, lieu habituel des recherches de mon ami Ginestet. Il finit par réussir à trouver une cave à loups et il en rapporta deux louveteaux, gros comme des lapins. Il en fit cadeau au pensionnat Saint-Joseph. Nous allâmes les voir avec les camarades ; ils étaient charmants. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)

Los cotèls

« Ma grand-mère disait que, quand elle était jeune, qu'elle était à Millac par là-bas vers Calmont, quand ils partaient la nuit avec les chevaux, ils aiguisaient des couteaux pour faire peur aux loups. » (B. O.)

Lo batièr

« N'ai ausit parlar per ma grand-maire. Èra nascuda de Moret. Contava que sai pas qu'èra aquel, un còp, que menava de buòus lo ser tard, s'èra acossomit e, quand se desrevelhèt, aviá un lop al fons dels pès... » (C. A.)

Los peirièrs

« Los peirièrs, per far paur als lops, tustavan amb las tiblas. » (E. M.)

La camisa

« Un còp, una brava femna aviá la camisa traucada, lo lop passèt e li passèt entremièg las cambas, lo cap dins la camisa. » (L. F.)

L'aiguièira e la bugada

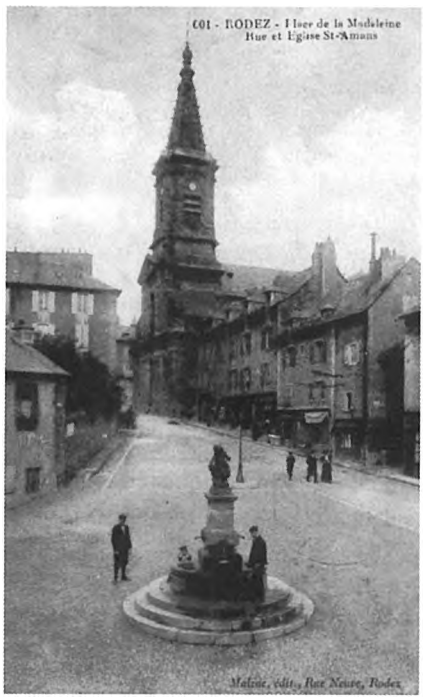

(Coll. Arch. dép. A. / N. G.)

Los banhs de Rodés
« Les bains-douches étaient à l'emplacement actuel du cinéma Le Royal, anciennement Le Palace. » (B. H.)

Rodés
« L'alimentation en eau de la ville ne peut nous laisser indifférents ; il faut savoir que la butte, servant d'assise à la ville, recèle sur toute son étendue, à des profondeurs variables mais généralement faibles, une vaste nappe d'eaux souterraines si abondantes que tout le travail de terrassement un peu profond la fait jaillir du sol. Sur un grand nombre de points, elle sort librement en fontaines naturelles que la main de l'homme s'est bornée à aménager aussi haut que l'on puisse remonter dans le passé : *fouon Bullieyra* la plus importante, *fouon de l'ase*, *fouon tencho*, *fouon de la Gaffardo*, *pesquier d'Ebrart...*, dont bien peu subsistent aujourd'hui.
A la question des *fouons* ou sources d'eau vive, se mêle étroitement celle des puits. Il y en avait partout autrefois, dans tous les quartiers, toutes les rues et dans un très grand nombre de maisons, attestant eux aussi la présence de la vaste nappe d'eau sous-jacente. S'il en reste encore de beaux spécimens (cf. rue de Pénavayre : la maison des chanoines, et au Musée lapidaire), la plupart ont disparu depuis que l'adduction d'eaux vives et pures les a rendus inutiles. » (Extr. de "Un petit centre régional : Rodez", d'après Yvette Pomarède, dans *RR*, 1955)

L'eau avait sa place dans le *farrat* posé sur *lo peiron de l'aiguièira*. Lorsque l'évier de pierre était construit dans une souillarde faisant saillie hors du mur, on l'appelait *foraiguièira*. On y trouvait *lo vaisselièr, l'estorrador* ou *lo dreiçador* pour la vaisselle ; *lo dosilh* pour faire écouler l'eau lentement ; *lo ferrat* avec *las copas, coadas, caças,* ou *bacinas* pour verser l'eau ; du buis qui servait parfois à décorer *l'escudelièr,* à caler *las escudèlas,* à *boissar la vaissèla,* ou à capturer les mouches.

Potzes, fònts e cistèrnas

La vila de Rodés était alimentée dès les temps gallo-romains par un aqueduc acheminant les eaux de *Vòrs* qui fut réutilisé au XIXe siècle. Cet approvisionnement étant insuffisant, il fallut capter l'eau du Lévézou puis de l'Aubrac. Outres les fontaines de *Rodés,* il y avait celle du *Vinhal* à *Senta-Radegonda* et la pompe de la Vierge *al Monestire.*

Il fallait aller chercher l'eau *al potz,* à *la fònt* ou *al terond.* Dans les temps anciens, on portait l'eau dans un seau de cuivre ou dans une *conca* placée sur la tête. A date plus récente, on utilisait une *correja* et un *ceucle* pour porter plus facilement un seau à chaque main.

Lo Monestire

« On allait la chercher avec des seaux. Mais, mes parents avaient fait un puits avec toute l'eau des cheneaux et une petite source, et une pompe. Seulement, quand il faisait sec, il nous fallait aller la chercher à 800 mètres à une autre fontaine que mes parents avaient fait monter aussi. Là, la source était plus importante. » (D. M. / *Randèines)*

« Il y avait des pompes, des puits. Il y avait un tuyau qui traversait l'Aveyron. La fontaine de la rive droite était alimentée par celle de la rive gauche. » (S. P.)

« Anàvem cercar l'ai(g)a a la Vièrja, a-z-una pompa. Caliá portar los farrats a la man, dos farrats, un dins cada man. » (B. Od.)

Rodés

« [Vers 1880], l'eau courante n'était installée dans aucune maison et il fallait aller la quérir dans de grands seaux de cuivre à la borne fontaine lorsqu'il n'y avait pas de puits dans la cour de l'immeuble. » (Extr. de "Souvenirs d'un vieux Ruthénois", par Charles Galy, dans *RR,* 1961)

« Que de fois ma mère m'a envoyé "chercher de l'eau à la fontaine", à l'heure des repas. On avait donc eu raison de conserver quelques-uns des vieux puits. On les utilisait pour la fourniture de l'eau nécessaire au lavage du menu linge et aux bas usages domestiques, tandis que l'eau de Vors était jalousement réservée au service de la cuisine et de la table. Cela n'allait pas sans inconvénients et il arrivait parfois qu'en hissant à la surface du puits le lourd *farrat* de cuivre, on ramenât un vieux soulier ou un cadavre de chat. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR,* 1947)

« Al fons del Barri, aval, i aviá una fònt que las ègas buvián aquí. » (B. H.)

Senta-Radegonda

« L'eau se tirait au puits communal (qui était souvent à sec) par le *rodet* à chaîne, et autrement direction Le Vignal avec le tonneau tiré par les bœufs, et la brouette pour les lessives. » *(Doc. G. P.)*

« A-z-Auzuèch e a Bedenosa, avián pas l'ai(g)a. L'anavan cercar al riu, en bas. Alara, l'esparnhavan ! » (M. L.)

« A Senta-Radegonda, l'avèm carrejada ! Urosament que i a una sorça que, estiu coma ivèrn, donava d'ai(g)a. Sans aquò, i auriá pas ajut Senta-Radegonda. Apelavan aquò Lo Vinhal. Lo matin, tot lo monde i anava far biure las vacas. I aviá un lavador atanben. Pièi, lo monde sortián l'ai(g)a amb de tonèls. Après, se fasquèt quauquas cistèrnas per amassar l'ai(g)a de las tiuladas. Mès, al debut, aquò èra los enfants qu'o fasián. Tot lo torn de Senta-Radegonda, al mème nivèl, i a una fònt, la principala èra Lo Vinhal.

De potzes, dins lo vilatge, n'i a quatre o cinc. Mès, l'estiu, quand tot lo monde tirava, n'i aviá pas per tot lo monde. Nautres, d'aicí [Bajaguet], anàvem pas al Vinhal, anàvem al riu. Mès rajava talament pauc que curàvem lo riu per far una resèrva d'ai(g)a pel bestial. Pel monde, tiràvem al potz. » (C. A.)

« Anavan a la fònt amb dos farrats e un ceucle per adujar a portar los farrats. » (A. Y.)

L'aiga de Vòrs

« Le 3 août 1857, la gerbe d'eau venue de Vors jaillissait sur la place de la Cité. (...) Lorsqu'on procéda aux études pour l'amenée des eaux de Vors, on constata, dit le rapport, que "le débit des sources était de 70 litres par seconde, ce qui donne 6 000 mètres cubes par 24 heures, tandis qu'il n'en faut pour Rodez que 600 à raison de 50 litres par habitant et par jour". En outre d'autres ruisseaux pourraient être facilement conduits dans l'aqueduc "jusqu'à doubler le volume de l'eau". 70 litres par seconde ! Voire même 140 ! S'il en avait été ainsi on pourrait se demander pourquoi Louis Lacombe est allé, vers 1890, chercher l'eau jusqu'au Lévézou d'où il allait en amener 50 à 55 litres seulement ; pourquoi on a abandonné la conduite de Vors ; pourquoi on tourne maintenant les yeux vers l'Aubrac ou vers les barrages du Lévézou ; pourquoi tous les conseils municipaux ont discuté pendant des heures et des heures autour de ce problème qui apparaît aussi difficile à résoudre que la quadrature du cercle. C'est que, par une sorte de fatalité qui n'est point particulière à Rodez, il suffit que l'on capte une source pour que son débit ne cesse de diminuer, comme si la nature se vengeait d'avoir été ainsi violée. 70 litres-seconde, avaient affirmé les promoteurs du projet. Seulement au moment où le travail fut terminé, on s'aperçut que les 70 litres n'étaient plus que 25 ; en 1858 – un an après – M. Romain, l'auteur du projet, constatait que les 25 litres étaient réduits de moitié ; en 1865 il n'y en a plus que 4. On s'inquiète et M. Arribat, qui a été le collaborateur de M. Romain dans cette affaire, réussit à amener quelques ruisseaux dans la conduite. Le débit remonte à 7 litres. En 1878 il n'est plus que de 2 litres et bientôt on est obligé de revenir aux puits et aux citernes comme au Moyen Age. De sorte qu'en 1936, on peut, sans regret, abandonner à la commune de Vors les droits que Rodez possède sur les sources.



Rodés, plaça del Borg. (Coll. S. d. L.)

Lo Monestire, 1er de novembre de 1903

« Le Maire du Monastère, canton et arrondissement de Rodez, département de l'Aveyron, vu l'article 1er de la loi du 15 février 1902 qui a pour but d'assurer l'hygiène et la salubrité publique, arrête : (...)

Eaux d'alimentation

Article 7 - Les sources seront captées et soigneusement couvertes.

Article 8 - Les puits seront fermés à leur orifice ou garantis par une ouverture surélevée. Ils seront protégés contre toute infiltration d'eaux superficielle par l'établissement d'une aire imperméable large d'environ deux mètres. L'eau sera tirée autant que possible à l'aide d'une pompe ou d'un seau qui restera constamment fixé à la chaîne. Les puits seront nettoyés ou comblés si l'autorité sanitaire le juge nécessaire.

Article 9 - Les citernes destinées à recevoir l'eau de pluie seront étanches et voûtées. La voûte sera munie à son sommet d'une baie d'aérage ; on ne devra pratiquer aucune culture sur la voûte. Un trop-plein maintiendra le niveau de l'eau à une hauteur convenable. Les citernes seront munies d'une pompe ou d'un robinet et précédées d'un citerneau destiné à arrêter les corps étrangers.

Article 10 - Le plomb est exclu des réservoirs destinés à l'eau potable.

Mares et routoirs

Article 13

1° - Les mares et fossés à eau stagnante seront éloignés des habitations, curés assez souvent et comblés s'ils sont malsains. Les vases seront étalées loin des habitations.

2° - Les routoirs agricoles ne seront jamais établis dans les abreuvoirs ou lavoirs. Ceux qui seraient une cause d'insalubrité seront supprimés.

Vidanges, gadoues

Article 14 - Tous les dépôts de vidanges, gadoues, immondices et autres matières de nature à compromettre la salubrité publique sont interdits. Il est également défendu de déverser les vidanges dans les cours d'eau.

Cabinets et fosses d'aisance

Article 15 - Les cabinets et fosses d'aisance seront étanches et établis à une distance convenable des sources, puits et citernes.

Animaux morts

Article 16 - Il est interdit de jeter les animaux morts dans les mares, rivières, abreuvoirs, gouffres et bétoires, ou de les enterrer au voisinage des habitations, des puits ou des abreuvoirs. » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye, un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)

L'aiga

l'eau : *l'aiga*
le seau : *lo farrat*
le puits : *lo potz*
la fontaine : *la fònt*
elle est tarie : *es tarida*
maintenant elle coule fort : *ara raja fòrt*
aller chercher l'eau à la fontaine : *anar quèrre d'ai(g)a a la fònt*

Estauviar l'aiga
« Tot aquò partiá per las carrièiras. Lo Julon, aquò èra un farrat e l'anavan vojar carrièira Sent-Cirice. » (B. H.)
« On l'économisait ! » (D. M.)

D'autant plus facilement que rien ne permet d'espérer une reprise des débits d'autrefois et qu'en 1890 Louis Lacombe a amené à Rodez les eaux du Lévézou.

Les premières sources qui y sont captées donnaient largement et en tous temps les 50 litres que la conduite devait et pouvait transporter ; or 30 ou 40 ans plus tard le débit était tellement réduit que la municipalité Raynaldy connut les angoisses et les préoccupations qui avaient été celles de ses prédécesseurs et qui seront celles de ses successeurs. Mais il y avait encore des sources à capter sur le Lévézou, des sources dont le débit contrôlé, vérifié, garanti, allait permettre de pallier la déficience des autres. Poulzinières à elle seule ne donnait jamais moins de 13 litres. On capta Poulzinières et le débit tomba bientôt à 4 litres. "Qu'à cela ne tienne, dit Raynaldy, nous avons le Vioulou et la Douze qui, soigneusement et depuis longtemps jaugées, ne descendent jamais au-dessous de 25 litres. Avec cette eau, aussi pure que celle des sources, nous serons tranquilles pour longtemps !". On capte les deux ruisseaux ; on installe des filtres pour l'épuration, on construit à La Boissonnade l'usine d'ozonisation ! Et dès la première année, le débit des ruisseaux tombe à 4 litres et ne se relèvera jamais plus ! » (Extr. de "Rodez devant le problème de l'eau...", par Georges Subervie, dans *RR*, 1953)

La bugada

La bugada
faire la lessive : *far la bu(g)ada*
le "lessif" : *lo lessiu*
le cuvier : *lo bu(g)adièr*
le battoir : *la batadoira*
la lavandière : *la bu(g)adièira*
le lavoir : *lo lavador*
la mare : *lo pesquièr*
la vase : *la baldra*
tordre : *tòrcer*
égoutter : *estorrar*
étendre : *espandir*
sécher : *secar*
il est encore moite : *es encara moste*

Parfois, près du *canton*, se trouvait *lo bugadièr* ou *bugador* de pierre, à proximité du *cendrièr* ou *cendreta* dont les cendres servaient pour la lessive ou le blanchissage du chanvre. On allait chercher *l'aiga a la fònt* ou bien *al potz* et *la bugada* était rincée *al lavador* ou *al riu.*

« La lessive se faisait au bord de l'Aveyron. » (S. P. / *Lo Monestire)*

« Anàvem refrescar lo linge a l'Avairon. De còps copàvem la glaça, fasiam un trauc. » (B. Od. / *Lo Monestire)*

« Las femnas anavan al Vinhal, que i aviá un lavador. Per lavar, fasián sovent amb de cendres. » (C. A. / *Senta-Radegonda)*

« Ieu ai pas vist far amb las cendres. Fasián bolhir de cendres. O laissavan pausar e, amb aquela ai(g)a, lavavan lo linge. Après, anavan al riu. Aicí, i aviá per lavar mès èran demolits e lo monde preferavan anar al riu. » (A. Y)

« I aviá un lavador, de pèiras, mès l'an desmargat aquesta annada. Aquò èra lo miu paure pèra, amb lo vesin, que l'avián arrengat per que po(gu)èsson lavar. » (F. G. / *Las Landas de Senta-Radegonda)*

« Las femnas anavan al "lavoèr". N'i aviá mai d'un, aicí. N'i aviá un al cap de la carrièira Sent-Cirice, un autre a La Bola d'Òr... Prenián aquò amb una "broeta". Fasián la bu(g)ada a l'ostal e fasián pas que l'anar refrescar al "lavoèr". Sabètz que las femnas, las pauras elas, a l'epòca... » (B. H.)

1. - *Botonet del Monestire.*
Odile, Héléna, Denise et Françoise Vernhes.
(Coll. et id. V. R.)
2. - *Las Landas de Senta-Radegonda, 1950.*
Mme Ferrié, Fernande Ferrié.
(Coll. et id. F. G.)
3. - *Bugada a Rodés.*
(Coll. S. d. L.)


1


2


3

La cambra e lo fial

Les maisons les plus importantes avaient au moins une chambre séparée du *canton* par une cloison de bois. Le lit, surtout lorsqu'il se trouvait dans la pièce commune, possédait *un cubricèl* qui protégeait à la fois des courants d'air et des regards indiscrets. Une petite armoire appelée *cabinet* ou *limandon,* et éventuellement une armoire appelée *armari* ou *limanda,* abritaient le linge de la maison.

Lo fial

Le linge était en général produit sur place avec la laine des *fedas,* ou avec des fibres végétales, *lo cambi* et *lo lin.*

« Depuis la guerre, la culture du chanvre n'a cessé de diminuer dans le département ; les tisserands se font de plus en plus rares, et on ne trouve plus que quelques vieilles qui sachent tenir le fuseau. Nos paysans faisaient autrefois de beaux bénéfices avec les draps et les toiles qu'ils confectionnaient ; aujourd'hui, ils dépensent les quelques sous qu'ils gagnent à acheter des effets et du linge confectionnés dans le Nord. C'est entre 1880 et 1890 que la confection a envahi le pays et fait disparaître les vieux métiers. Les quelques usines de drap, qui subsistent encore dans l'Aveyron, à Saint-Geniez, au Monastère-sous-Rodez, à Camarès, etc., cherchent surtout à travailler pour le ministère de la guerre.

On trouve encore dans les armoires de nos paysannes du linge grossier, mais solide, tissé dans le pays ; mais il tend à disparaître et on le remplace par de la toile, achetée au déballage du marchand ambulant. » (Extr. de *Evolution agricole et condition des cultivateurs de l'Aveyron pendant le XIXe siècle,* par Gabriel Boscary, 1909)

Lo cambi, lo cambe

« Dins cada bòria i aviá una canabièira, pertot. Fasián lo cambi, qu'apelavan. Avián de cardas al trast. » (L. R.)

« Lo pepè m'aviá ajut contat que cada ostal aviá una canibièira. Nautres, la del pepè, èra amont. I metiá lo fems de las polas, aquò melhor qu'aviá. » (L. F.)

« I a un pradèl, a-z-Istornet, qu'apelan la canabièira. » (C. A.)

« Ieu l'ai pas jamai vist mès cada ostal aviá presque un canton de camp que s'apelava la canabièira. Pròba que n'i aviá abut. » (A. Y.)

« Lo pepè n'aviá abut fach mès ieu l'ai pas jamai vist. Avián ben de lençòls de cambi. » (V. R.)

« Aicí, al fons de nòstra proprietat, i aviá la canibièira de Veròni de Senta-Radegonda. Aquò's un airal un pauc pus plat. Benlèu i a un pauc mai de fons. » (C. E.)

« Las polas, n'èran fadas de la grana del cambe. Plaijavan entre vesins ! » (E. M.)

Las fialairas

« La memè Rosalie *èra nascuda en 1860, fialava. Per necessitat, a la fin de la guèrra, aviá fach far un fuse al menusièr per fialar un bocin de lana. Mès aquel fuse li conveniá pas per çò que virava pas drech, èra pas bien equilibrat, que disiá. »* (G. A.)



Istornet de Senta-Radegonda, vers 1930. Cardage de la laine *davant l'ostal* Germain Valat. Mme Arnal-Gamel, *d'enfants de l'Assistença,* Mme Monteillet, Marie Justine Bedos-Ferrier, Maria Laquerbe-Ferrier, Marguerite Ferrier-Valat, Pélagie Codomier, Emilie Ferrier-Codomier. *(Coll. et id. G. H.)*

Lo cambi e lo lin

« La culture du chanvre et du lin, quoique assez répandue dans ce pays, n'a pas atteint toute l'étendue et surtout le degré de perfection dont elle est susceptible. On doit cependant juger de son importance par le grand commerce de toiles auquel elle donne lieu. Mais qu'on y prenne garde, ce même commerce de toiles, qui fait entrer dans ce département deux millions tous les ans, est à la veille de perdre beaucoup de son importance. Non seulement on n'a pas cherché à améliorer nos toiles, mais encore on a diminué leur qualité en solidité et en finesse, et on ne s'aperçoit pas que le luxe a gagné aussi les classes inférieures, et que les ouvriers et les habitans de campagnes du Languedoc et de la Provence, qui s'habillaient plusieurs mois de l'année de toile dite de Rodez, préfèrent aujourd'hui celles de Montsalvy et surtout celles de Clermont, dont les fabricans ont su mettre à profit les besoins nouveaux pour y conformer leurs productions. » (Extr. de *Le propagateur aveyronnais...,* 1827)

Los draps de Rodés, 1621

L'activité textile de *Rodés* attestée dès le Moyen Age s'est poursuivie jusqu'au XXe siècle avec l'entreprise Dueymes.

« L'expérience ayant démontré l'insuffisance du règlement en vigueur, sa révision fut décidée entre les quatre consuls de la ville et les fabricants, dans une réunion du 1er avril 1621. La nouvelle rédaction, élaborée par des gens du métier, dans une des salles du couvent des Jacobins, ne trouva pas un seul contradicteur. Elle fut approuvée par le parlement de Toulouse le 25 juin de la même année. Ne pouvant reproduire en entier cette pièce, je vais me borner à citer les articles relatifs aux différentes étoffes composant alors la draperie de Rodez :

"Item. Que les sarges blanches, qui se feront d'ores en avant seront ordies et contiendront soixante-dix ou soixante-huict vies ; les grises, burelles ou marbrées, soixante-six vies ; et pour chasque vie quarante filletz ; et le fillet estam (étaim) sera de bonne laine floret, et tissus de fin passefloret, sans aucune meslange de grosse laine pelade (laine de brebis déjà tondue) ny unenqs (laine agneline). [Suite page suivante]

[Suite] Item. Que les cadis adrappés seront faictz et fabriqués d'estaim de bonne laine et tissus de bonfloret sans y pouvoir metre aucungs unengs, pelades ny aultre meschante laine ; et contiendront cinquante-huit ou cinquante-six vies, et pour chasque vie quarante filletz.
Item. Que les cadis renversés blancs, bureaux et gris seront faictz de bonne laine floret, sans pellade, unengs ny aultre meschante laine, et seront ordis et contiendront cinquante-six ou cinquante-cinq vies, et pour chasque vie quarante filletz.
Item. Que les draps au grand compte, comme blanchés, bigarrés, burrés et rossetz, seront faictz de bonne laine, sans aulcune pellade, unengs ny aultre quelconque meschante laine, et contiendront pour chasque pièce quarante vies, et chasque vie trante-deux fillets.
Item. Que les draps larges commungs seront aussy faictz de bonne laine, sans aucune pellade, où pourra estre emploié trames, laine auxssisse (provenant de la toison proprement dite), et contiendront pour chasque pièce trante vies et vingt-quatre filletz pour vie, pour pouvoir avoir de largeur quatre pans et de longueur neuf cannes six pans.
Item. Que les draps tabels tant blancs tannés, gris que bleufs, seront construits et composés de bonne laine ausisse, où pourra estre emploié et entrer trames, pellade et unenqs, et contiendront vingt et deux vies et chasque vie vingt-quatre filletz, pour pouvoir tirer chasque pièce dix cannes moings deux pans, et troys pans de largeur.
Item. Que les draps roulz se pourront fere de trames unenqs et pellade ou aultre laine aussisse, et contiendront trante vies, et pour chasque vie vingt et quatre filletz, pour pouvoir avoir neufs cannes six pans de longueur et quatre grandz pans de largeur.
Item. Que les revesches tant blanches que meslées pourront estre faictes de trames pellades et unenqs, et seront ordies de trante-deux vies, et vingt-quatre filletz pour chasque vie."
Le reste de ce règlement concerne, entre autres objets, l'obligation de faire appliquer à chaque pièce de drap le "sceau et coien de la ville, Bourg et Citté de Roudès" ; le foulage ; le travail des cardeurs, des tondeurs et des tisserands, ainsi que la confrérie de Sainte-Croix, dont les exercices religieux se faisaient dans la chapelle du Saint-Sépulcre de l'église des Jacobins. » (Extr. de *Lettres sur l'histoire de Rodez*, par Henri Affre, 1874)

(Cl. B. C.-P.)



Los teisseires

« Le menu peuple travaillait aux fabriques de drap de l'Abbaye *(l'Obodio)*. C'était, le matin, à midi et le soir, un défilé ininterrompu de joyeuses commères qui allaient chercher du travail ou en rapportaient. Leur gain était très modeste, dix ou douze sous par jour ; elles s'en contentaient aisément. Le mari besognait de son côté soit à tisser chez lui ou à faire des "canelles" pour l'usine. » (Extr. de "Fragments de vie", d'après Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)

« Je n'ai pas connu de filatures, par contre, au Monastère, je présume qu'avant les tanneries il y avait davantage de filatures. Il y avait des appareils pour traiter le lin, la laine, assouplir les tissus, qui étaient constitués de cylindres en bois garnis de hérissons en bois, au fond d'une sorte de tambour. Il y avait un foulon de filature qui permettait d'assouplir les tissus qu'on venait de fabriquer et qui devaient certainement avoir une certaine raideur. Mais, je ne l'ai jamais vu fonctionner, je n'en ai vu que les vestiges. » (A. A.)

« A Cambolàs, amont, un còp èra, èran teisseires, fasián de gròssas telas. » (A. Y.)

Lo lièch

Le lit, fait d'un *cadalièch* de planches à peine dégrossies, était garni d'une *colcera*, de *lençòls* et d'une *cóstia* ou d'un *plumon*.

• *Los lièches barrats*

« Sovent, i aviá un ridèu. » (C. A.)

« Aquò èra pas plan barrat, d'aquel moment, alara i aviá de ridèus a totes los lièches. » (A. Y.)

• *Matalasses e colceras*

« Pour faire leur matelas, les femmes [de Sainte-Radegonde] se retrouvaient ensemble. Elles lavaient la laine, la cardaient parfois à la main (...) et confectionnaient les matelas, couvertures, couvre-pieds. » *(Doc. G. P.)*

« I aviá una brava colcera de palha de se(g)al e un matalàs de lana dessús. De temps en temps, caliá cambiar la palha. Dessús, de cobèrtas e un édredon *amb de plomas. »* (C. A.)

« Dedins, plan sovent i aviá una palhassa amb de còfas de milh o de palha de civada. Pièi un matalàs de plomas e un matalàs de lana. N'i aviá qu'avián pas de lana, ne metián dos de plomas. » (A. Y.)

Lo vestit

« Mon pèra portava la blòda. Metiá la vèsta lo jorn de Pascas.

Al Monestire, n'i aviá que portavan la vèsta mès a Flavinh, totes avián la blòda, mème Poget qu'aviá cent quatre-vints ectaras.

Quand èran vièlhas, las metiam quand plòviá. » (V. R.)

« Los òmes cargavan la blòda lo diminge, lo falç-còl e la cravata, per anar a la messa. Aicí, la blòda èra negra. » (C. A.)

« Per sortir, metián una blòda, pas per trabalhar. Per trabalhar, avián lo veston e de calças de cotil l'estiu e de drap l'ivèrn.Las femnas metián una espèça de capèl, una rauba lònga amb un damantal.

E sovent, dins cada ostal i aviá una manre(g)a per anar gardar lo bestial quand plòviá. Aquò èra doble. » (A. Y.)

« Los esclòps, ère contenta que los me crompèsson, mès après pièi, quand los me calguèt cargar, ère pas tan contenta. Los esclòps basses fasián mal a las cavilhas. » (B. H.)

L'òrt e la polalha

La maîtresse de maison, *la patrona,* régnait sur *l'òrt* et la basse-cour qui permettaient de couvrir une bonne partie des besoins alimentaires. Les excédents vendus *al mercat* lui procuraient un peu d'argent pour les besoins de *l'ostal.*

« Sovent, aquò èra lo revengut de las femnas, aquò. » (R. L.)

L'òrt

On cultivait un peu de tout, notamment les légumes verts, les salades et quelques racines ou légumes secs pour la soupe.

« Fasiam de cebas, de pòrres, d'ensaladas... De còps que i a, n'i a que fasián una rega de patanons aborius. Las favas se fasián pels camps. » (C. A.)

« Caliá far las trufas a l'òrt per Sent-Josèp, lo 19 de març. » (G. P.)

« De cauls, de cebas, de carlòtas, de patanons, de bledas, de pòrres, de peses a la sason... » (A. Y.)

« Lo mècres o lo sabte, montavan a Rodés amb l'ase per vendre çò qu'avián fach venir per l'òrt. » (R. R.)

Los òrts de Rodés

« Aux temps anciens du Moyen Age, chacun à Rodez possédait son *ort,* moins pour l'agrément que pour les besoins du ménage. Toutes les pentes extérieures aux remparts en étaient couvertes. Ils formaient, depuis le plateau d'Ucafol, près de la porte de l'Embergue, jusqu'à celui de Sainte-Catherine, ce que nos documents d'archives appellent la *Parra comuna del Borc* (*Parra* ou *parranea,* mot dont l'étymologie est obscure, signifie proprement l'espace de terre que le seigneur concédait à son emphytéote pour y faire un jardin). Il en est resté des traces très nombreuses jusqu'à nos jours. En dehors de ce périmètre de la *Parra comuna* il y en avait partout : jardin de Troubanc, sous le Montil, divisé en une quantité de *faysses,* jardins de Saint-Joseph, jardin de la Verdure, aux dépens duquel a été construite l'Ecole normale actuelle. Je ne cite que les principaux. On peut dire en résumé qu'il n'existait pas au Bourg une famille qui ne possédât en propre et ne cultivât un lopin de terre suffisant pour satisfaire aux besoins du ménage.



1



2

Los bornhons
Près de *l'ostal,* à l'abri d'un mur, se trouvaient les *bornhons* qui fournissaient *lo mèl* pour sucrer, et *la cera* pour les *candelas.*
« I aviá quauques bornhons. Nautres n'aviam un mès l'aviam abandonat. Per far pausar l'issam, ai ausit dire : "Pausa bèla, a l'ostal nòu !" » (C. A.)
« N'i aviá pas pertot mès nautres n'aviam. Lo miu papà, quand se maridèt, que parti(gu)èt de l'ostal, prenguèt un bornhon. Ieu, ai totjorn vist de bornhons. Pels issams, tustavan sus una caçairòla, o n'impòrta, e disiam : "Pausa bèla, pausa bèla, a l'ostal nòu !" » (A. Y.)



3

L'òrt
le jardin : *l'òrt*
les haricots : *las favas*
un pois : *un pese*
le celeri : *lo lapi, l'api*
un oignon : *una ceba*
un poireau : *un pòrre*
la betterave : *la bleda*
le chou : *lo caul*
le radis : *lo rafe*

1. - *Istornet de Senta-Radegonda, 1946.* Henri Grabot et Jean Alaux. *(Coll. et id. G. H.)*
2. - *Bornhons. (Cl. B. C.-P.)*
3. - *Lo Monestire. (Coll. S. d. L.)*

Quels étaient les légumes qui en provenaient ? Les archives communales de Rodez permettent de répondre à cette question de la façon la plus exacte. Ce n'étaient pas évidemment des haricots, qui ont été importés du Mexique au XVIe siècle, après la découverte du Nouveau Monde, ni des pommes de terre, que l'on n'a connues en France qu'à la fin du XVIIIe, ni des sojas, qui nous viennent du Japon. Mais on peut dire que tous les autres légumes d'usage commun, choux, poireaux, épinards, carottes, pois, raves et navets, radis, etc., étaient cultivés à Rodez au Moyen Age. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1947)

« Tot lo monde aviá un pichòt òrt, presque, davant cada ostal, dins las carrièiras. E n'i a que avián lo potz dins l'òrt, al ras de l'ostal. » (B. H.)

La luna

« Disián que, tot aquò que grana defòra, caliá pas semenar amb la luna novèla, qu'aquò tanava. Mès, tot aquò que ven dins la tèrra, trufas, carlòtas, cal far amb la luna novèla. Las trufas son pus nombrosas e las carlòtas pus lòngas. » (E. M.)

La polalha

En *Rodanés* comme en *Segalar,* il y avait des *galinièrs* mobiles que l'on transportait sur les chaumes ou les labours, à la saison. Il y avait aussi des poulaillers construits en dur, à demeure, près des champs cultivés (1).

« Carrièira Sent-Cirice, i aviá de polas que se passejavan. Ara, aurián pas longa vida, las pauras elas ! » (B. H.)

« Vendiam las polas al mercat. De còps, se voliam crompar un parelh de solièrs, caliá vendre las polas. » (R. L.)

« Cada ostal aviá de pièts, d'aucas, de "canards"... » (L. R.)

« Vendiam de polets quand n'aviam, d'uòus e pièi los pièts. » (V. H.)

Los rits e las aucas

Les quartiers confits d'oie ou de canard permettaient à la maîtresse de maison d'accueillir convenablement ses invités en préparant rapidement un mets de choix.

« Dins totes los ostals i aviá d'aucas per embucar. » (C. A.)

« Las aucas, totjorn n'ai vistas. S'embucava de rits atanben mès plan sovent aquò èra d'aucas. Aquò dependiá los ostals. Las bòrias avián de tot. » (A. Y.)

« Aviam sièis aucas, quand ère pichon, ne vendiam doas e ne gardàvem quatre. » (V. R.)

• *L'embuc e la cavilha*

« Embucavan a la man amb un embuc, un planponh de milh que crompavan e un bocin d'ai(g)a. N'i a que fasián conflar lo milh. » (C. A.)

« Las embucavan amb de milh que crompavan per aquò. » (A. Y.)

« Lo pepè, aquò èra el qu'embucava las aucas. Embucava amb de milh e un bocin d'ai(g)a. Crompavan de milh. Mès aviá un embuc amb una cavilha. Dins lo temps, tiravan pas que lo fems quand avián acabat d'embucar, e embucavan dins l'ombra, pel fetge. Aquò a un altre gost. » (V. R.)

• *Lo fetge e los quartièrs*

« Las aucas servissián ben a l'ostal mès totjorn n'i aviá quauqu'unas qu'anavan al mercat e, los fetges, los tastavan pas... Gardàvem quand mèmes quauqu'aucas per metre al topin. » (A. Y.)

(1) ***Los galinièrs***
« Jusque dans les années 1975, il y avait des prêts de coins de champ pour mettre des volailles. En bordure de Flavin, les gens avaient un petit poulailler, une cabane, et le mettaient en bord de champ. Le soir, quand on rentrait de l'école, on trouvait tous ces gens avec des seaux, des brouettes, qui allaient "apâturer" leurs poules, les rentrer... Et, pour remercier, ils faisaient des journées, les femmes venaient aider pour le cochon, faire des lessives, un peu de ménage... » (B. D.)
« Anàvem portar lo galinièr pels camps, l'estiu, quand aviam missonat per far amassar lo blat que s'èra perdut. Avián una caissa amb una pòrta, metián aquò sus un carri e l'anavan portar al mièg d'un camp o jost un aure decont i aviá una estolha per far amassar lo gran perdut. » (C. A.)
« Aviam una caissa per portar per las estolhas. » (V. R.)
« Lo monde avián de galinièrs en pèira pels camps. » (A. Y.)

Per sonar las polas
« Poleta, poleta, poleta, poleta ! Polon, polon, polon, polon, polon ! » (D. N.)
« Poleta, poleta, poleta ! » (G. A.)

Per sonar los rits
« Riton, riton, riton, riton ! Riton, ritonèl ! Riton, riton ! » (D. N.)

L'alicòt
« Las carcassas se manjavan en alicòt qu'apelavan, amb de patanons e de carlòtas. » (A. Y.)

La graissa
« Utilisavan la graissa tota l'annada, la graissa d'auca e lo grais de pòrc. Crompavan pas cap d'òli. » (C. A.)

(Coll. F. G.)



Los pièts e las pintas

Les dindes se vendaient surtout autour de Noël. Anciennement, on menait des troupeaux de dindons, à pied, jusqu'à Montpellier.

« Il y avait des gens qui avaient des dindons mais qui n'avaient pas 500 m² de terrain. Ils les lachaient et ils allaient glaner à droite ou à gauche. Le problème, c'est qu'ils venaient parfois avant les moissons… » (B. M.-T.)

« Aviam un "lòt" de pièts. Manjavan d'aglands. N'aviam jusca quatre-vints, de còps. Los vendiam apr'aquí a Rodés, de còps als òtels. Pièi, i aviá un merchand de pièts a Las Quatre-Sasons. Mercandejàvem pas. » (R. L.)

« N'i aviá que davalavan los pièts a pè a Montpelhièr. » (L. R.)

« Fasiam los pièts, aicí, bravament. Madama Serin ne fasiá una cinquantena o mai. Nautres, n'aviam una quinzena. Una autra vesina ne fasiá una autra quinzena atanben. De còps que i a, los preniam a pè, mès pas las pièstas qu'aquelas putas volavan dins l'Avairon al Pont Vièlh del Monestire ! Aquò anava de fin novembre a Nadal, janvièr. Aviam las pièstas vièlhas. Gardàvem doas pièstas e un pièt. Manjavan l'agland. Los deslargàvem. Quand aviam missonat, lor balhàvem pas res pus. En mème temps, aviam una vintena de pintares e de polets.

Ne manjàvem un e vendiam los autres. Los preniam a Rodés. » (V. H. / V. R.)

« Tanponh que s'èra missonat los pièts anavan defòra per las estolhas per cercar çò que demorava de gran. Atanben, sovent escapavan e sovent ne fasián de quilòmèstres. Los anèrem cercar mai d'un còp qu'èra nuèch.

A Rodés, davant Nadal, cada sabte i aviá lo mercat e i aviá de pièts. S'en vendiá. » (A. Y.)

« Los pièts aimavan la recuècha. Mès, aicí, cada ostal aviá sos pièts. N'i aviá que avián cent pièts ! Al Pònt, lo 16 de decembre, aquò se vendiá. Lo mercat de pièts que i aviá pas, al Pònt ! Duvián partir enlai dins lo Mièg-jorn… Totes aicí, los i preniam. Nautres, los parents se fasián vièlhs e ne teniam pas gaire. E pièi, quand l'altan bufava, aquò lor levava la coeta que lor tombava sus l'esquina. Mès que s'entrachavan pas de s'arrestar. I aviá pas pus bèstia qu'un pièt ! La nuèch arribava e se metián sus un aure o darrèr un bartàs. » (E. M. / *Senta-Radegonda)*

Lo rainald

La basse-cour représentait un petit capital qu'il fallait protéger du renard et l'on récompensait celui qui avait réussi à capturer ou tuer l'ennemi des *galinièrs*.

« Las pintas, quand vesián lo ser, volavan, alara los pièts las vesián far e partissián. Mès, las pintas, las aussissiam de luènh ! Se jamai i aviá lo rainald e que los pièts sia(gu)èsson sus un aure, amb las pintares, l'ausissiam : "Cha, cha, cha, cha, cha !" Mès los pièts disián pas res. Los pièts, lo rainald los fasiá davalar pas qu'en tornejent. Los pièts se daissavan anar, tombavan… » (E. M. / C. E.)

« Estent jove, lo paire d'un classard aviá tuat un rainald e l'anèrem passejar. Amassèrem la pèça. » (C. A.)

« Sovent, lo que l'aviá tuat lo donava a-z-un que n'aviá besonh que l'anava passejar per abure l'estrena o d'uòus. Passavan e disián : "L'avèm tuat aquí pas luènh !" » (A. Y.)



Lo Puèg del Monestire, vers 1970-75.
A gauche : Léontine Caparros.
(Coll. et id. B. O.)









1. - Hippolyte Raoul, Catherine Albagnac *e los bessons :* Hippolyte et Henri. *(Coll. et id. M. M)*

2. - *1916.*
Joseph Anglade, Zélie Rous-Anglade, Paul et Anna Anglade. *(Coll. et id. A. Y.)*

3. - *1942.*
On reconnaîtra : Alice Rascalou, Henri Massol, Gisèle et Denise Rascalou, Maria Massol, Odette et Alfred Rascalou, René Massol et Gaston Ferrié. *(Coll. et id. F. G.)*

4. - On reconnaîtra : Robert Bouloc, Louis et Louise Romieu, Célestin Bouloc, Jean Romieu, Bernadette Ayrinhac, Ginette Gayraud, Marguerite Ferrié, Paul Gayraud, Henri Ayrinhac, Gaston Ferrié, Léona Gayraud, Renée Bouloc, Yvette Romieu et Mme Gayraud. *(Coll. et id. F. G.)*

5. - *Lo Puèg del Monestire, 1910.*
Maria, Paul, Joseph, Berthe, Rosalie, Albert et Angèle Bou. *(Coll. et id. A. L.)*



L'ostalada

La famille traditionnelle réunissait jusqu'à trois ou quatre générations sous un même toit. En général, en *Roergue,* le terme de *familha* désigne les seuls enfants, d'où le terme d'*ostalada* pour désigner ceux qui vivent ensemble. *L'ostalada* comprenait également des parents célibataires nés dans la maison et éventuellement la domesticité.

Les événements familiaux tels que naissances, mariages, décès, ainsi que les repas, festifs ou quotidiens, et les *velhadas,* étaient autant d'occasions de se réunir entre parents, amis ou voisins pour partager les joies et les peines, ou pour transmettre un peu de la mémoire collective.

« Mon père, Hippolyte Bousquet, était l'aîné de sept enfants : trois garçons et quatre filles. La famille habitait depuis un temps immémorial le village de Camboulas sur le Viaur, où les comtes de Rodez possédaient un château fort dont les ruines existent encore. Mon grand-père, que je n'ai pas connu, y exerçait le métier de tisserand. (...) Un beau matin, un char à vaches emporta toute la famille : le père, la mère, la nichée des sept enfants, avec le maigre mobilier et les hardes qui garnissaient le logis. On s'installa à Rodez, rue de la Saunerie, où mon grand-père exerça le métier de fournier. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR,* 1947)

1. - *Lo Puèg del Monestire, 1907.*
Assis : Antoine Raynal, Paulette Gayrard, Marie-Thérèse Raynal. Debout : Elie Raynal, Marie et Paul Gayrard.
(Coll. et id. A. L.)
2. - *Botonet del Monestire,* avant 1914.
Assis : Hippolyte Blanc, Pierre Andrieu, Eugénie Lacombe-Blanc. Debout : Marthe Blanc, Pierre et Marie Andrieu, Paul et Gabrielle Blanc. *(Coll. et id. V. R. / A. Y.)*


1


2

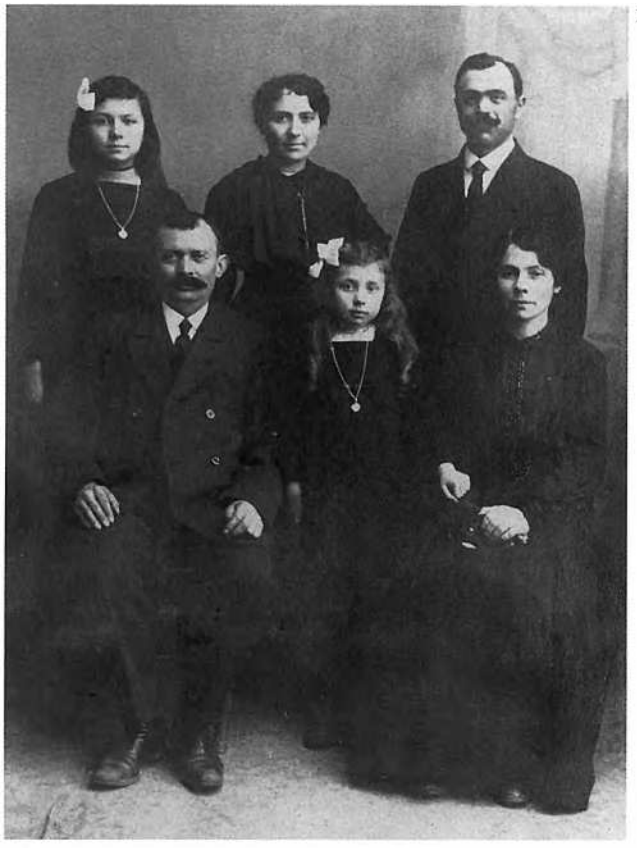

1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11

1. - *Lo Monestire, 1918.*
Assis : Paul, Lucienne et Marie Gayrard. Debout : Paulette Gayrard, Sylvie et Julien Viala. *(Coll. et id. A. L.)*
2. - *Lo Puèg del Monestire.*
Assis : Antoine Raynal. Debout : Elie, Sylvie, Marie et Marie-Thérèse Raynal.
(Coll. et id. A. L.)
3. - *Rodés, 1929. (Coll. B. R.)*
4. - MM. Colomb et Bonnet.
(Coll. et id. L. F.)
5. - On reconnaîtra : Juliette et Michel Jarrousse, Mme Brouzes, Mme Jarrousse, *la sòrre del grand-paire* Brouzes, *la sòrre del grand-paire* Jarrousse. *(Coll. et id. J. M.)*
6. - *La Planca de Senta-Radegonda, 1958.*
Un vailet, Denis et Juliette Jarrousse, *un vailet,* Marcel Jarrousse.
(Coll. et id. J. M.)
7. - *La Iola. (Coll. M. M.)*
8. - Frédéric Lagarde *(paire),* Frédéric Lagarde *(filh),* Maria Lignon-Lagarde, Marie-Thérèse Lagarde, Joseph Lignon, Marie Boulloc-Lignon.
(Coll. et id. L. F.)
9. - *Istornet, 1922.*
Henriette Codomier-Grabot, Henri Codomier *(jotièr),* Charles Grabot, Emilie Codomier.
(Coll. et id. G. H.)
10. - *Rodés. (Coll. S. d. L.)*
11. - *Senta-Radegonda.*
Reine Cance, Henriette Sarret, Agnès Cance, ? Chamborodon.
(Coll. et id. F. G.)



1



2



3



4

1. et 2. - *(Coll. A. R.)*
3. - *(Coll. H. A.-M.)*
4. - *Rodés, 1881.* Marie, Elie et Sylvie Raynal. *(Coll. et id. A. L.)*

Lo brèç e lo nenon

Lo canton était le lieu privilégié de la tradition orale où, à la lumière du *calelh* et autres *lunons,* attaché dans son *brèç, lo nenon* était surveillé par *lo pairin* et *la mairina,* appelés aussi *papon* et *mamon, papet* et *mameta, pepin* et *memina (1).*

C'est ainsi que, jusque dans les années 50, la majorité des nourrissons rouergats a été bercée par l'occitan des anciens. Ce sont eux qui apprenaient aux enfants à nommer les doigts, à connaître les jours et les mois, à réciter des comptines, à jouer…

La naissença

En *Roergue,* les voisines portaient une poule à l'accouchée pour lui faire un bouillon réconfortant.

« Portavan la pola a l'acochada. » (Senta-Radegonda)

« Quand i aviá una naissença, sovent anavan far una visita per veire l'enfant pichon. Benlèu portavan quicòm a la mamà… Ai ausit dire, ieu, que se portava una pola. » (C. A.)

« Ai ausit dire pels grands-parents que los vesins anavan portar una pola a la mamà. » (A. Y.)

Après une naissance, la mère devait être purifiée avant de recevoir à nouveau les sacrements de l'Eglise. En général, le curé lui donnait la bénédiction des relevailles sur le parvis de l'église.

« Avant que la femme accouche, ils allaient chercher une ostie au couvent ou je ne sais pas où, pour que ça se passe bien. Je l'ai entendu dire. » (B. O.)

Las batejalhas

Les termes de *pairin* et de *mairina* désignaient souvent les grands-parents qui étaient aussi parrain et marraine de leurs petits-enfants auxquels ils donnaient leur prénom. Le baptême avait lieu dans les jours qui suivaient la naissance (2).

Lo pèra Cussac

« C'était un personnage pittoresque, nommé Cussac, très estimé dans le quartier [de la rue de la Paume] où il jouissait d'une grande autorité, parfois assez agressive. Ma mère m'a raconté qu'il se plaignait à elle fréquemment des cris de ma sœur aînée : *"De que li fosès on oquelo filho, que toujoun crido ?"* Ma mère lui répondait : *"Lo fissou ombe d'espillos ! – Insoulento !"*, repartait-il en grommelant. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR,* 1947)

(1) *« Lo papon e la mamon. »* (C. A.)
« Lo pepè e la memè. » (A. Y.)

(2) *« Èra sovent après la messa, lo diminge. Carilhonavan dur. En sorti(gu)ent, gitavan de dragèias per la plaça. Los enfants, fasiam al pus lèste ! »* (C. A.)
« Sai que i aviá pas que los parents, lo pairin e la mairina que i anavan. Los batejavan sovent lo prumièr diminge. Quand ieu nasquère, èrem dotze aquel jorn, en 1922. » (A. Y.)

Las breçairòlas

Les *breçairòlas* sont très nombreuses et varient selon les régions et les familles.

• ***Sòm-sòm***

« Per endormir los drollets al brèç :
"Sòm-sòm, vèni, vèni, vèni,
Sòm-sòm, vèni d'endacòm.
Lo sòm-sòm vòl pas venir,
Mès lo nenè se vòl dormir.
Sòm-sòm, vèni, vèni, vèni,
Sòm-sòm, vèni d'endacòm." »
(C. A.)

« Sòm-sòm, vèni, vèni,
Sòm-sòm, vèni d'endacòm.
Lo sòm-sòm vòl pas venir,
Lo nenon vòl pas dormir.
Sòm-sòm, vèni, vèni,
Sòm-sòm, vèni d'endacòm. »
(A. Y. / B. O.)

« Sòm-sòm, vèni, vèni, vèni,
Que lo nenin se voliá dormir,
Sòm-sòm, vèni, vèni, vèni,
Mès lo sòm-sòm voliá pas venir,
E lo nenin podiá pas dormir. »
(D. N.)

« Sòm-sòm, vèni, vèni, vèni,
Sòm-sòm, vèni endacòm.
Lo sòm-sòm vòl pas venir,
Lo nenin se vòl dormir.
Sòm-sòm, vèni, vèni, vèni,
Sòm-sòm, vèni d'endacòm. »
(R. T. / R. Rs.)

• ***Nòstre-Sénher...***

La célèbre *breçairòla "Nòstre-Sénher..."* de l'*abat Besson* est populaire dans tout le *Roergue.*

« Nòstre-Sénher m'a envoiat,
Un nenin plan revelhat... » (C. A.)

• ***Las campanas de...***

Les formules sur les *campanas* étaient tantôt utilisées comme berceuses, tantôt comme sauteuses.

« Las campanas d'a-z-Ambrans,
Son tombadas dins l'estanh.
Qual las leva ?
Pèire Grand.
Qual ne ritz ?
La perdritz.
Qual fa fèsta ?
La fenèstra.
Qual fa dòl ?
Lo pairòl. » (A. Y.)

« Qual es mòrt ?
Jan de l'Òrt.
Qual lo plora ?
La granolhe.
Qual ne portarà lo dòl ?
La familha de l'escargòl.
Drim, dram,
Las campanas de Sent-Jan. »
(A. Y.)

« La memè disiá :
"Las campanas de Magrinh,
Quand las sònan fan : "Tinh ! Tinh !"
E las campanas de Malam,
Quand las sònan fan : "Pim ! Pam !" » (G. A.)

Arri, arri...

Les formulettes appelées sauteuses sont destinées à éveiller les enfants en les faisant sauter sur les genoux.

« Arri, arri cavalon,
Anarem al molinon,
Far de farineta,
Per far una coqueta,
Que manjarem,
Pas que nautres dos ! » (C. A.)

« Arri, arri cavalin,
Arri, arri deval barri... » (L. R.)

« Arri, arri, cavalon,
Tres cabretas e un moton. »
(P. M.)

1. - *Rodés, 1948.*
Pierre Pallier. *(Coll. et id. P. P.)*
2. - *Istornet de Senta-Radegonda,* vers 1942.
1er rang : Marie, Claude et Marguerite Valat, Paulette Soulier. 2e rang : Marguerite et Louis Valat, Pélagie Codomier, Gaston et Maria Soulier. *(Coll. et id. G. H.)*



1



2

Jòcs de mans

Rèssa, rèssa...
« Rèssa, rèssa, mèstre Jan,
Tira-la tu que siás pus grand ! » (D. N.)

Devinheta
« Aquò èra lo grand-pèra que nos pausava una devinheta : "Cinc aucas passan sus un pònt, cossí caldriá far per que i cagan pas ?" Alara, nautres, disiam : "Cal metre lo bec d'una dins lo cuol de l'autra !" Mès que pièi, la darrièira ? Alara lo grand-pèra nos disiá : "E ben tu i metràs ton nas !" » (V. L.)

Enric IV e Enric V
« Enric IV e Enric V,
Se batián amb lo lapin,
Lo lapin seguèt lo pus fòrt,
E Enric IV e Enric V tombèron mòrts. »
(D. N.)

Les jeux de mains permettent à l'enfant de prendre conscience de son corps sous une forme ludique.

• *La lebreta*

La formulette de *"la lebreta"* est encore populaire dans beaucoup de régions et de pays.

« Per aquela maneta,
Es passada una lebreta.
Aquel d'aquí la vegèt,
Lo d'aquí l'atrapèt,
Lo d'aquí l'espelèt,
Lo d'aquí la mangèt,
E lo pichon di(gu)èt : "E ieu ! E ieu !
Ai pas res per ieu !" » (A. Y.)

« Aquí, dins aquela pradeleta,
I a una lebreta.
Aquela Avion,
Aquela Maton,
Aquela Camion,
Aquela Somion,
E pièi quirí, quirí, la jovenada, aquela d'aquí ! » (L. R.)

• *Lo porcelon*

« Un porcelon per un pradelon.
Aquel lo vegèt,
Aquel lo corse(gu)èt,
Lo d'aquí l'atrapèt,
Lo d'aicí lo mangèt,
E lo pichon se metèt a far : "Piu, piu,
I a pas res pus per ieu !"
E los autres li di(gu)èron :
"Mès si, li'n demòra un òs pichon !
Vai lo manjar dins un canton !" » (A. Y.)

• *Lo d'aquí va laurar...*

« En comencent pel det gròs :
"Lo d'aquí va laurar,
Lo qu'aquí pòrta la gulhada,
Lo d'aquí fa la sopa,
Aqueste la manja tota,
E : "Piu, piu, pas res per ieu !" » (F. E.)

Rodés, impasse Cabrières, 1935.
Roger et Raymond Benel, André Vacaresse.
(Coll. et id. B. R.)



• *Pata cauda...*

« Un disiá : "Pata cauda." E l'autre : "Pata freja." Caliá pausar la man sus la man de l'autre e far de mai en mai viste. » (C. A.)

• *Los dets*

Les formules désignant les doigts présentes sur le canton alors qu'elles semblent avoir quasiment disparu dans certaines régions du département.

« Los dets de la man en comencent pel pus pichonèl : Pichon-nenè, Pus-grand-que-tu, Grand-gusàs, Cura-aurelha e Cròca-pesolh. » (D. N.)

« Pichon-nanet, Garganta, Grand-gusàs, Leca-plat e Crusca-pesolh. » (A. Y.)

« Det-menèl, Porta-anèl, Rei-de-totes, Polsa-polsa e Cròca-pesolh. » (B. H.)

Mimologismes

Les mimologismes sont des imitations de cris d'animaux avec des paroles en occitan.

• ***Los grapalds***

« Los grapalds, a solicolc : "Aluca lo lum ! – Aluca lo tu !" » (D. L.)

• ***L'alauseta***

« L'alauseta : "M'as pas vista la sirventa pr'aquí, pr'aquí, pr'aquí ?" » (D. L.)

• ***Las polas***

« Las polas, quand an fach un uòu, sòrton del polalhièr e : "Ai fach un uòu tot rond, tot redond, l'uòu de Paaaaaaascas !" » (C. A.)

• ***Los gals***

« Aquò's dos vesins qu'avián un gal cadun. Totes dos, lo matin, cantavan. Un fasiá : "Ai... quanta misèra qu'avèm auaaaaaaaan !" L'autre fasiá : "Cad'an disètz aitaaaaaal !" E l'autre tornava far : "Avèm pas pus de pan al cantèèèèèèl !" E l'autre li disiá : "Nautres no'n fotèm, encara n'avèèèèèèèm !" » (L. H.)

« Lo gal de l'ostal disiá : "Que sèm paures aquest'aaaaaan !" Lo gal dels vesins respondiá : "Un pauc coma cad'aaaaaaan !" E lo gal del trosièma vesin fasiá : "Trabalha, fenhaaaaaant !" » (A. Y.)

Quant as de polas al joc ?

« Cal prene lo nas d'aquel qu'es en fàça entre dos dets e l'òm sarra :
"Quant as de polas al joc ?
– Sèt amb lo gal.
– Qunta es la miá ?"
D'abituda, l'autre ditz :
"La pus polida !"
Mès, s'a enveja de dire :
"La pus foirosa !"
L'òm tira lo nas. » (A. Y.)



Grelh, grelh...
« Lo foissàvem amb una èrba un pauc lònga, dins la cava e disiam :
"Grelh, grelh, grelh,
Sòrs de la cava que fa solelh !" » (C. A.)

La poleta del Bon Dius
Pour deviner le temps à venir il fallait faire voler la coccinelle en prononçant une formule.
« L'apelàvem la poleta del Bon Dius. » (C. O.)
« Èra la pola del Bon Dius. Quilhàvem lo det e, sovent, quand èra al cap del det, s'envolava. Disiam : "Vola, vola..." Me sovene pas... » (C. A.)
« Vola, vola Pimpinèla,
Que deman farà solelh,
Vola, vola Devinhòl,
Que deman farà de tròns. » (A. Y.)

Una, la bèla pruna...
« Una : la bèla pruna,
Doas : la carn es melhora que l'òs,
Tres : lo lach es pres,
Quatre : vai te batre,
Cinc : pica lo rasim,
Sièis : mònta sul cerièis,
Sèt : la branca petèt,
Uèch : lo fabre l'ajustèt,
Nòu : plòu,
Dètz : pissa al lièch ! » (C. A.)

Un, dos, tres...
« Un : lo lum,
Dos : lo potz,
Tres : lo brèç,
Quatre : l'albatre,
Cinc : lo pelerin,
Sièis : lo cerièis,
Sèt : lo secret,
Uèch : lo puèg,
Nòu : lo buòu,
Dètz : lo lièch
Onze : lo bronze,
Dotze : vai te faire fotre ! [o l'ase te fota !]
E mon fraire, el disiá :
Un : tua lo lum,
Dos : tot foirós,
Tres : val pas res,
Quatre : va se batre,
Cinc : corsa los lapins,
Sièis : mònta sul cerièis,
Sèt : la branca petèt,
Uèch : lo fabre l'ajustèt,
Nòu : cura l'uòu,
Dètz : pissa al lièch ! » (A. Y.)

Diluns...
« Diluns : de lum,
Dimarç : de lard,
Dimècres : de lèbres,
Dijòus : de buòu,
Divendres : de cendres,
Dissabte : de dates... » (C. A.)

Rodés.
(Coll. S. d. L.)

Passejadas

Les randonnées ou séries énumératives dialoguées permettaient d'exercer la mémoire et les facultés d'élocution des enfants.

• *Catarina de Cerièira*

« Aquò èra lo papà que la m'aviá apresa. Èra sortit d'a Flavinh mès s'èra maridat e èra anat a Botonet d'al Monestire.

"Catarina de Cerièira,
Vòls pas venir a la fièira ?
– Qual me gardariá l'ostal ?
– La pola amb lo gal.
– End es lo gal ?
– Al plancat.
– End es lo plancat ?
– Lo fuòc l'a cremat.
– End es lo fuòc ?
– L'ai(g)a l'a escantit.
– End es l'ai(g)a ?
– Lo buòu Maruèlh l'a be(g)uda.
– End es lo buòu Maruèlh ?
– A l'arada.
– End es l'arada ?
– Los aucèls l'an picada.
– End son los aucèls ?
– Al bòsc.
– End es lo bòsc ?
– Las cabras l'an pompit.
– End son las cabras ?
– N'an faches d'oires.
– End son los oires ?
– I an mes de vin.
– End es lo vin.
– La truèja Cortina l'a be(g)ut.
– End es la truèja Cortina ?
– N'an fach un bacon.
– End es lo bacon ?
– Los rats l'an manjat.
– End son los rats ?
– Los cats los an manjats.
– End son los cats ?
– A Roma ! Prend garda,
Que te cope la coeta e lo cap !" »
(A. Y.)

• *Cabra de milh*

« L'ai apresa amb los parents. Lo pepè o la memè del Tarral de Flavinh l'avián donat als ainats e los ainats lo nos tornavan, als pus traces. Se pòt alongar tant que l'òm vòl.

"Cabra de milh, desrevira boquilh, te pararai ben de per mon milh !"

M'en vau cercar la barra : "Barra de cabra, cabra de milh, desrevira boquilh, te pararai ben de per mon milh !"

M'en vau cercar lo fuòc : "Fuòc de barra, barra de cabra, cabra de milh, desrevira boquilh, te pararai ben de per mon milh !"

M'en vau cercar l'ai(g)a : "Ai(g)a de fuòc, fuòc de barra, barra de cabra, cabra de milh, desrevira boquilh, te pararai ben de per mon milh !"

M'en vau cercar lo buòu : "Buòu de l'ai(g)a, ai(g)a de fuòc, fuòc de barra, barra de cabra, cabra de milh, desrevira boquilh, te pararai ben de per mon milh !"

M'en vau cercar lo jo : "Jo de buòu, buòu de l'ai(g)a, ai(g)a de fuòc, fuòc de barra, barra de cabra, cabra de milh, desrevira boquilh, te pararai ben de per mon milh !"

M'en vau cercar la julha : "Julha de jo, jo de buòu, buòu de l'ai(g)a, ai(g)a de fuòc, fuòc de barra, barra de cabra, cabra de milh, desrevira boquilh, te pararai ben de per mon milh !"

M'en vau cercar lo rat : "Rat de julha, julha de jo, jo de buòu, buòu de l'ai(g)a, ai(g)a de fuòc, fuòc de barra, barra de cabra, cabra de milh, desrevira boquilh, te pararai ben de per mon milh !"

M'en vau cercar lo cat : "Cat de rat, rat de julha, julha de jo, jo de buòu, buòu de l'ai(g)a, ai(g)a de fuòc, fuòc de barra, barra de cabra, cabra de milh, desrevira boquilh, te pararai ben de per mon milh !"

M'en vau cercar lo can : "Can de cat, cat de rat, rat de julha, julha de jo, jo de buòu, buòu de l'ai(g)a, ai(g)a de fuòc, fuòc de barra, barra de cabra, cabra de milh, desrevira boquilh, te pararai ben de per mon milh !"

M'en vau cercar lo lop : "Lop de can, can de cat, cat de rat, rat de julha, julha de jo, jo de buòu, buòu de l'ai(g)a, ai(g)a de fuòc, fuòc de barra, barra de cabra, cabra de milh, desrevira boquilh, te pararai ben de per mon milh !" » (C. E.)

La cabra de Negrièr
« La cabra de Negrièr,
Montèt al cap de l'escalièr.
La canha barrada sautèt dins un òrt,
E i trobèt un ase mòrt.
Amb la pèl,
Ne fa(gu)èt un mantèl,
Amb la tèsta un caramèl,
S'en anèt tustar a la pòrta de sent Jan,
Tot en caramelejent.
Sent Jan sorti(gu)èt amb una barra,
E li copèt una garra.
– Paura canha barrada,
Se i èras pas anada,
Aquò te seriá pas arribat ! » (A. Y.)

Vira-lenga
Les *vira-lenga* permettaient de stimuler les facultés d'élocution.

« La cabra blanca fa de pebre negre,
La cabra negra fa de pebre blanc. » (D. L.)

« La cabra negra,
Caga de pebre negre. » (R. T.)

Lo brèç
naître : *nàisser*
né, nés : *nascut, nascuts*
elle est née : *es nascuda*
baptiser : *batejar*
le berceau : *lo brèç*
bercer : *breçar*
emmailloter : *malholar*
la bavette : *lo bavarèl*
la tétine : *la tetarèla*
baisoter : *potonejar*
chatouiller : *cosserguejar*
une gifle : *un emplastre*
une tirée d'oreille : *un tiral d'aurelha*







1. - Au centre : Mme Arnal-Gamel. *(Coll. et id. G. A.)*
2. - *Inièiras de Senta-Radegonda.* Frédéric Lagarde, Suzanne, Marcelle et Anne-Marie Bras. *(Coll. et id. L. F.)*
3. - *Las Landas de Senta-Radegonda, 1963. (Coll. F. G.)*

La bona annada

Les enfants passaient dans les *ostals* du *mas* pour souhaiter la bonne année en échange d'*una estrena.*

« Pendant la semaine qui sépare Noël du premier de l'an, nous allions, Maurice et moi, frapper aux portes des maisons du village et de la campagne faisant partie de la paroisse (qui est plus étendue que la commune) pour souhaiter la bonne année à chaque foyer. » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye, un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)

« Bona annada, papà, mamà, acompanhada de fòrça maissas ! » (D. N.)

« Los dròlles apr'aquí, los vesins, anavan "soetar" la bona annada. S'estremavan per los susprene : "T'ai ganhada la bona annada !" E balhavan una estrena, quauquas peçòtas pas plan gròssas. Disián : "Bona annada acompanhada de fòrça maitas !" » (C. A.)

« Venián "soetar" la bona annada e amassavan de sòusses. Ieu, l'ai pas jamai fach. Disián : "Bona annada acompanhada de fòrça maitas !" Ai conescut una filha que passava, aquò's tot. Li balhàvem una pèça per la sortir de davant ! » (R. R.)

« Bonjorn, bon an,
L'estrena vos demandam,
Vos demandam pas una pistòla,
Que la borseta vendriá fòla,
Vos demandam qu'un sòu traucat,
Per biure a vòstre santat ! »
(R. Rs. / R. T.)

Far córrer la galina

Cette tradition est à rapprocher de *la corsa del gal,* encore en vigueur au XXe siècle au *Vialar del Pas de Jaus* et à *La Bastida-Pradinas,* ainsi qu'au tir sur le poulet promené par *l'abat* de la jeunesse au *Monestire* jusqu'au XVe siècle. Cette dernière coutume fait songer à la paire de poulets que certains conscrits attachaient à la hampe de leur drapeau lorsqu'ils quêtaient les œufs lors du conseil de révision.

« Il existait au Bourg de Rodez, et aussi, paraît-il dans la Cité, un usage des plus bizarres, et qui est déjà signalé comme un fait passé en coutume dans les comptes consulaires de 1449-1450. Le voici en quelques mots. Le premier jour d'une nouvelle année, le premier janvier, je crois, les enfants du Bourg avaient la permission de se saisir de la première poule ou géline qu'ils trouveraient dans la rue. Une fois en possession de l'animal, ils l'attachaient au bout d'un bâton et parcouraient joyeusement la ville en criant : *"Gollino, gollino !"* Puis, sur le coup de midi, réunis sur la place destinée aux enchères publiques *(la peyra de l'enquant),* les banniers ou sergents de ville leur distribuaient du pain et du vin. Ce qui se consommait était à la charge de celui qui s'était marié le dernier avant le temps de l'Avent précédent ; et on lui donnait en dédommagement la poule saisie le matin. Le vrai propriétaire de celle-ci avait perdu tous ses droits sur elle. Si le marié se refusait à payer, les consuls l'y contraignaient par voie de justice ; mais s'il était insolvable, ce qui arrivait quelquefois, la ville prenait les frais à sa charge ; comme aussi l'achat d'une poule, si ceux qui en possédaient avaient soin, au jour susdit, de les tenir enfermées. Cet usage existait encore en 1605. » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* d'après H. Affre, 1903)

Lo maridatge



Lo Monestire, 1919.
Maridatge Louis Vernhes - Gabrielle Blanc.
Los nòvis, Joseph Vernhes et Marthe Blanc, M. Gamel et Rosa Vernhes, Justin et Virginie Vernhes, ? et Louise Vernhes, Pierre Granier *(paire),* Pierre Granier *(filh),* Philippine Vernhes, ?, Lucie Vernhes et Marie Granier *(assetada sus la paret).*
(Coll. et id. A. Y.)

Prodèrbi
« Leca-plat,
Se marida pas. » (Enquête scolaire)

La jeunesse se rencontrait en diverses circonstances et notamment lors des *velhadas* et des *fèstas* mais aussi, dans une société très christianisée, lors des cérémonies religieuses et des réunions de famille à l'occasion des *batejalhas* et des *maridatges.* Parfois, les rencontres avaient lieu grâce à l'intervention d'un *patelon.*

« Un còp èra, n'i aviá de patelons. Fasián conéisser dos joves. D'après lor idèia, disián : "Ten, aquò poiriá anar, aquel d'aquí amb aquela d'aquí." » (C. A.)

Venait ensuite le temps des rendez-vous furtifs et des baisers volés derrière *un bartàs* ou près d'*una fònt,* avant celui des *vistalhas.*

Las vistalhas

« Ieu crese qu'anavan far vistalhas, anavan veire l'importença de l'ostal, se la filha o l'enfant fasiá un bon afar. » (C. A.)

Lo noviatge

« Lo noviatge, aquò èra la rauba de maridada e lo costume novial. Pièi la filha portavan de linge. » (C. A.)

La nòça

Le jour de la noce, chacun y allait de son histoire ou de sa chanson, depuis les grivoiseries jusqu'au *"Se canta"* repris par tous.

« Invitavan la familha dels dos costats. S'èran un bocin luènh, venián amb una èga atalada a-z-un break. *Lo paire menava la filha e la maire menava lo june òme.*

Lo repais se fasiá a cò de la nòvia. » (C. A.)

Lo maridatge
le marieur : *lo patelon, lo maridaire*
se marier : *se maridar*
les mariés : *los nòvis*
le marié : *lo nòvi*
la mariée : *la nòvia*
le charivari : *lo carivari*
la bourrée : *la borrèia*
le musicien : *lo musicaire*
le veuf : *lo vius, lo viuse*
la veuve : *la viusa*
il est devenu veuf : *a viusat*



La Iola, 1923.
Maridatge Elie Albouy - Marguerite Conquet.
Assis : Léon et Marie-Anne Albouy, Auguste et Zoé Conquet.
2e rang : Paulette Valière, Mme Jourdas, *los nòvis,* Jules Rozier, Mme Conquet, ?.
3e rang : Marinette Valière, Marie Albouy, Auguste Conquet, Valérie Lemouzy, Etiennette Valière, Marcel Albouy.
4e rang : Eugénie Valière, M. Simon, Marie Albouy, Amans Laville, Elise Valière.
(Coll. et id. F. L.)



1



2



3

1. - *Mas-Marcon de Flavinh. 1925.*
Maridatge Albert Bauguil *del Monestire* - Louise Pouget.
Assis : MM. Grimal et Gaben, Marie Gaben, Henri et Maria Andrieu, Edouard Vernhes, Joséphine Bauguil, *los nòvis,* Hippolyte et Darie Pouget, ?, Gabrielle Sanhes, ?, Justin, Geneviève et Paulette Pouget, *un musicaire.*
2e rang : Adrien Gary et Louisa Rames (3e et 4e).
3e rang : Maria Pouget (8e).
4e rang : Justin et Roger Vernhes (5e et 6e).
5e rang, on reconnaîtra : Hippolyte Pouget, Elise et Justin Vernhes. *(Coll. et id. B. O.)*
2. - *Rodés, 1926.*
Maridatge Jean et Léa Bessière.
3e enfant : Suzette Barrau.
Assis : ?, ?, ?, *los nòvis,* Alphonse et Palmyre Sabatier, ?.
2er rang : Elie et Madeleine Sabatier, Georges et Marguerite Benel... *(Coll. et id. B. R.)*
3. - *Maridatge* Antonin Gal - Maria Fabre.
Assis : Marie Joyes, Elie et Zélie Fabre, Antoine Gal, Mélanie Cayzac, Henri Viguier.
2e rang : Jean-Baptiste Cayzac, ?, ?, *los nòvis,* Joseph Fabre, ?, ?.
3e rang : ?, Alban et Marinette Fabre, Joseph Gal, Antoinette Fabre, ?, ?, ?, Noëlie Rey.
4e rang : ?, Marcel Barrès, Antoinette Gal, ?, Clémence Gal, Emile Fabre, Marie Gal, ?, ?, ?.
5e rang : ?, Mlle Fabre, ?, René Gal, Léa Fraysse, ?.
6e rang : M. Besombes, ?, ?, Auguste Costes. *(Coll. et id. G. R.)*

Lo carivari

Lorsqu'*un viuse* ou *una viusa* se remariait, on organisait de bruyants *carivaris* encore dans les mémoires.

« Dans les deux communautés [le Bourg et la Cité], les charivaris, comme les baptêmes, servaient de prétexte aux scènes les plus burlesques. Malheureusement pour les partisans de ces divertissements, dont l'origine se perd dans la nuit du passé, à l'atroce musique faite au moyen de chaudrons, de poêles et autres instruments d'égale harmonie, se mêlaient des chansons plus que grossières à l'adresse de ceux qui convolaient en secondes noces. Aussi l'autorité dût-elle intervenir de bonne heure, afin de refréner ces démonstrations. Les charivaris, appelés *grouels* en langue vulgaire, si j'ai bien lu, se firent rares, et n'eurent plus lieu que dans les cas, peu nombreux, où les intéressés refusaient d'acquitter l'espèce d'impôt établi en vue de les en garantir. » (Extr. de *Lettres sur l'histoire de Rodez,* par Henri Affre, 1874)

« Aquò èra quand un viuse se tornava maridar. Fasián de bruch amb de pairòlas jost la fenèstra del tipe, jusca que lor di(gu)èsse de venir biure un còp. » (C. A.)



1



2



3

1. - *Senta-Radegonda, 1928.*
Maridatge Benjamin Tarrisse - Maria Gayraud.
Assis : Candy, Emile et Gabriel Gayraud, ?, Hippolyte et Marie-Victoire Gayraud, ?, ?.
2e rang : Célina Barthes, ?, Léonie Gayraud, ?, *los nòvis,* Firmin, Séraphie et Louise Gayraud, Romain Daure.
3e rang : *Un musicaire,* Georgette Véroni, ?, Marie Aubeleau, Hippolyte Gayraud, Elisa Acquier, Gabriel Gayraud et Suzanne Creyssels. *(Coll. et id. C. E.)*

2. - *Maridatge* Frédéric Lagarde *de Senta-Radegonda* - Maria Lignon *d'Inièiras.*
Assis : Madeleine Gayraud, Sylvie Bouloc, Joseph Lignon, Marie Bouloc-Lignon, Frédéric et Sylvie Lagarde, Alphonsine Puech, Fernande Gayraud.
2e rang : Joseph Bouloc, Marie Lignon, Calixte Boucays, Ernestine Gayraud, *los nòvis,* Rémi Lagarde, Marinou Boucays, Ernest et Raymond Bouloc.
3e rang : ?, Antoinette Julien, Auguste Cayla, ?, Henry Lagarde, Jeanne Moulin, Charles Alric, ?, Prosper Glauzy, Anaïs Vigouroux, Auguste Compte.
4e rang : ?, ?, Maria Glauzy, ?, Angèle Lavergne, ?, ?, ?, ?, *un musicaire.*
(Coll. et id. L. F.)

3. - *Senta-Radegonda, 1930.*
(Coll. C. E.)



1



2



3

1. - *Maridatges* Louis Calviac - Maria Serin ; Hippolyte Serin - Lucie Calviac.
On reconnaîtra : Mme Serin, Roger Vernhes, M. Serin, Mme Calviac, Berthe Calviac, Hippolyte Pouget, Albert Bauguil, Mme Pouget, Louis, Gabrielle et Yvonne Vernhes, Hippolyte et Eugénie Blanc, M. et Mme Combes, Casimir Séguret, Adrien Gary, Sébastien Graudet. *(Coll. et id. V. R.)*

2. - *1931.*
Maridatge Alban Terral - Geneviève Nègre.
Assis : ?, ?, Antoinette Magne, Justin Terral, Zélie Pouderoux, François et Annette Nègre, Fernande Genieys, Eugène Malaret.
2e rang : Marie-Antoinette Magne, Joseph Monestier, Maria Soulier, Emile Terral, Clothilde Nègre, *los nòvis,* André Malaret, Marcelle Genieys, Joseph Magne.
3e rang : Basile Franques, ?, ?, Paul Marty, ?, Robert Malaret, Augusta Magne-Cavalier, Elie Marty et Odette Genieys.
(Coll. et id. T. Jn.)

3. - *Istornet de Senta-Radegonda, 1924.*
Noces d'or Auguste Ferrié - Marie-Justine Bedos.
On reconnaîtra : Charles, Jean, Victor et Henriette Grabot, Augustine, Marie, Marguerite, André, Henriette, Louis et Auguste Ferrié, Marie-Justine Bedos-Ferrié, Emile et Léopold Ferrié, Hippolyte Codomier, Mme Grabot, Rosalie Bedos, Auguste Ferrié, Marguerite Ferrié-Valat, Paul Ferrié, Emilie Ferrié-Codomier, Henri Codomier, Berthe Ferrié, Félix Carrat, Gabrielle Ferrié-Carrat, Clémentine, Augustin et Elie Ferrié.
(Coll. et id. G. H.)

Los ancians



Miséricorde de *Nòstra-Dòna de Rodés, 1478-1488. (Coll. A. R. / S. d. L., fds B. L.)*

Un còp èra, quand les anciens n'étaient pas dans les maisons de retraite, à l'abri du besoin matériel et des conflits de générations, ils racontaient parfois de fantastiques histoires aux enfants.

Las paurs

Les anciens se souviennent des *paurs* dont parlaient leurs grands-parents.

« Dans ma prime jeunesse, les vieilles croyances, les superstitions, tout l'héritage légendaire du passé, existaient encore. Nous en subissions tous l'influence et l'on croyait aux êtres fantastiques, aux lutins, à ce que l'on appelait les trèves. C'était le résultat des histoires contées l'hiver au coin du feu. Nous ne gagnions le lit qu'en frissonnant. Ma grand-mère nous racontait entre autres qu'une nuit elle avait été réveillée par la sensation qu'un être étrange exécutait des gambades sur sa couverture. Elle n'avait pas songé à allumer la lampe de chevet et s'était bornée à écarter de la main l'esprit malin, en lui disant : *"Bai t'en me fas pas poù, s'otropé lo broquou !"*. Et aussitôt le lutin avait disparu. Elle avait beau ajouter avec bonne foi que le matin, en s'éveillant, elle avait vu une de nos poules qui s'était égarée dans la chambre, nous ne retenions de son récit que la première partie et nous supposions que la seconde était artificiellement destinée à nous rassurer. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR,* 1949)

Lo Drac

Lo Drac, être à la fois redoutable et facétieux, avait la faculté de se transformer en animal ou en objet. On disait qu'il était le fils du Diable.

« Disián que lo Drac trenava lo crin de las ègas, la nuèch. Aquò èra puslèu que l'èga demorava defòra jos la plèja ! Lo Drac, aquò èra misteriós mès aquò èra pas missant. La trèva èra pus missanta. » (C. E.)

Las trèvas

Les *trèvas* étaient des revenants qui se manifestaient de diverses manières pour contraindre les héritiers à faire dire les messes qui avaient été prévues pour le repos de l'âme du défunt. La croyance aux *trèvas* était assez répandue jusqu'au début du XXe siècle.

« Las trèvas èran pel camin del Tiulàs. » (L. F. / *Inièiras de Senta-Radegonda)*

« Lo monde trobavan de caissas pels camins e lo mòrt lor disiá : "Daissa-me que dormisse !" Me sovene d'aquò. Amb las trèvas, se passava de causas que degús podiá pas explicar : de pèiras tombavan, lo fuòc s'alucava... Sovent, aquò èra quand quauqu'un èra mòrt e aviá pas ajut pro de messas. Alara donavan una mièja-dotzena de messas e aquò se passava. Èra una ama qu'èra pas en repaus. » (C. E.)

« S'avián un parent que li fasquèsson pas dire de messas, avián una trèva pièi que se passejava. Alara fasián dire de messas e la trèva veniá pas pus. Mès, un còp, un cosin del miu pèra atapèt lo fusilh e las trèvas tornèron pas pus ! » (E. M.)

Lo missant sòrt

« Disián que per se parar del mal envoiat per un sorcièr, n'i aviá que fasián bolhir de tachas rolhadas. Un còp qu'aquò bolhissiá, tot en un còp, vesián arribar lo sorcièr que veniá demandar qu'arrestèsson, qu'aquò li dintrava dins la carn. » (C. E.)

Lo naduèlh

« Le *naduel* est un serpent aveugle d'une férocité inouïe. Sa blessure est mortelle et dès que son *fissou* (dard) vous a atteint, on tombe raide. C'est ce que m'expliqua la bonne femme, ajoutant que son *naduel* l'attendait tous les soirs au passage pour s'élancer dans sa corbeille du haut du mur où il la guettait. » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR,* 1947)

Las falças trèvas

« Aquò èra quicòm que t'esperava a tal endrech, dins un bòsc o quicòm coma aquò. Per far paur. Sovent, aquò èra pas una trèva. Metián una brava bleda curada endacòm, sus un passatge, amb una candela dedins. Los tipes avián paur, disián : "I a una trèva a tal endrech !" Sovent, aquò èra a la dintrada de l'ivèrn, quand avián lo temps. » (L. R.)

« N'i a que s'amusavan a far la trèva per far paur. Curavan una bleda, l'i metián una candela dedins e metián aquò davant una fenèstra. » (C. E.)

Los contes

Madame Yvonne Anglade née Vernhes sur la commune du *Monestire* tient son répertoire conté de son père, mais elle a enrichi sa narration d'éléments lus dans des ouvrages. Un tel répertoire conté, aux portes de *Rodés,* à l'aube du troisième millénaire, est remarquable.

« Lo miu papà los contava. O tene totes de el. Èra sortit d'al pè de Flavinh. » (A. Y.)

Mitat de Gal

Le conte de *Mitat de Gal* est également attesté en *Roergue* septentrional et en *Roergue* méridional.

« Lo papà lo me contava mès n'aviái perduda la mitat. O tornère trobar dins un libre de Provença. Aquò èra a pus près aquò. » (A. Y.)

« Aquò èra un òme que, un jorn, di(gu)èt a sa femna : "De que vam manjar, avèm pas pus de pan ?" La femna li respondèt : "Avèm un vièlh gal, i a pas qu'a ne far un bolhon..." L'òme li di(gu)èt : "Mès n'aurem tròp, amb un gal coma aquò !" Alara la femna li di(gu)èt : "I a pas qu'a ne manjar pas que la mitat." Tanlèu dich, tanlèu fach. Copèron la mitat del gal e ne fa(gu)èron la sopa. L'autra mitat contunhèt sus una pata, amb una ala.

Quauques temps après, los patrons èran partits, sai pas ont èran anats, Mitat de Gal èra en tren de gratar sul fems e trobèt una borsa plena e se metèt a cantar : "Se lo miu mèstre m'aviá pas manjat a mitat, una estrena li auriái facha !" Un fermièr passava apr'aquí e li di(gu)èt : "De que dises ?" E o tornèt dire : "Se lo miu mèstre m'aviá pas manjat a mitat, una estrena li auriái facha ! – Qunta estrena ? – Cent escuts que ai trobat dins lo fems ! – Balha-los me ! – A non que mon mèstre que tuariá !" L'autre insistèt talament que Mitat de Gal ne podiá pas far mai que de li donar los escuts. Lo ser, quand lo patron tornèt, Mitat de Gal tornèt cantar : "Se m'aviatz pas manjat a mitat, una estrena t'auriái facha !" Lo mèstre li di(gu)èt : "Qunta estrena ? – E ben cent escuts que ai trobat. – E end los as metuts ? – Un fermièr que passava los me a preses... – E ben te pòts despachar de l'anar corsar darrèr, autrament acabarem de te manjar !" Alara mon Mitat de Gal se di(gu)èt : "Me cal partir..." E se metèt en camin.

Aviá pas fach quauques passes qu'arriba un rainald. Li di(gu)èt : "End vas, Mitat de Gal ? – Vau cercar cent escuts qu'un fermièr m'a panats. – Pòde venir amb tu ? – E ben se vòls..." Caminavan un al pè de l'autre mès, al cap d'un moment, lo rainald di(gu)èt a Mitat de Gal : "Ai, comence d'èsser las... – Vai te repausar, met-te dins mon còrs." E lo rainald dintrèt dins son còrs, dins sa mitat.

Un pauc pus luènh, Mitat de Gal trobèt un lop. "End vas, Mitat de Gal ? – Vau cercar cent escuts qu'un fermièr m'a panats. – Pòde venir amb tu ? – E ben vèni..." Al cap d'un moment, lo lop fa(gu)èt coma lo rainald : "Soi las... – E ben dintra dins ma mitat de còrs e te repausaràs."

Pièi trobèt un riu que arribava aquí. "End vas, Mitat de Gal ? – Vau cercar cent escuts qu'un fermièr m'a panats. – Pòde venir amb tu ? – E ben vèni..." Lo riu se metèt sus la rota e subtèt Mitat de Gal. Mès, al cap d'un moment, lo riu di(gu)èt : "N'ai un sadol, ten ! – E ben dintra dins mon còrs, te repausaràs un pauc."

Pus luènh, trobèt un issam de graulons que bronzissián dins un aure. "End vas, Mitat de Gal ? – Vau cercar cent escuts qu'un fermièr m'a panats. – Podèm venir amb tu ? – E ben venètz..." Bronzi(gu)èron a costat tot un moment mès, coma lo camin èra lòng, tot en un còp, di(gu)èron : "Sèm lasses... – Dintratz dins mon còrs."

Fini(gu)èron per arribar a-n-acò del fermièr. "Bonjorn fermièr, vene cercar los cent escuts que m'avètz panats ! – Deman, los te tornarai."

Lo ser, lo fermièr di(gu)èt a Mitat de Gal : "As pas qu'a jaire aquí amb las polas." E lo metèt al polalhièr en s'amaginent que las polas e l'autre gal



1



2

1. - *Botonet del Monestire.*
Yvonne Vernhes-Anglade, Louis et Roger Vernhes. *(Coll. et id. V. R.)*
2. - Hippolyte Blanc et Eugénie Lacombe-Blanc. *(Coll. et id. V. R.)*



Las Landas de Senta-Radegonda.
François et Gabrielle Ferrié.
(Coll. et id. F. G.)

li te fotrián un sarrabastal qu'acabariá de lo crebar. L'autre gal començava de se sarrar. Quand Mitat de Gal vegèt que tot aquò se sarrava, cridèt : "Rainald, sòrs de mon còrs o soi mòrt !" Lo rainald sorti(gu)èt, tuèt totas las polas e ne mangèt la mitat. Lo lendeman matin, quand lo fermièr durbi(gu)èt la pòrta, èra pas tròp content... Mitat de Gal li di(gu)èt : "Fermièr, balhatz-me l'argent que me duvètz ! – Lo te donarai ben mès espera deman."

Lo ser, lo fermièr li di(gu)èt : "Ten, as qu'a anar jaire amb las fedas, amb lo tropèl." Se pensava : "Aqueste còp, se farà ben esclafar, quand mèmes..." Mitat de Gal se metèt aquí mès, tot en un còp, lo moton e tot aquò li volèron dessús. Mitat de Gal cridèt : "Lop, sòrs de mon còrs o soi mòrt !" Lo lop sorti(gu)èt, los tuèt totes e ne mangèt un parelh. Lo lendeman matin, quand lo fermièr venguèt, quand vegèt aquò, n'aviá perduda la paraula... Mitat de Gal li di(gu)èt : "Fermièr, tornatz-me l'argent que me duvètz ! – Lo te tornarai mès espera deman !"

Lo ser, lo fermièr se di(gu)èt : "Lo vau prene amb ieu e, la nuèch, quand dormirà..." Di(gu)èt a Mitat de Gal : "As qu'a venir amb ieu." Lo fermièr se metèt al lièch e Mitat de Gal se joquèt sus una cadièira, a costat. Mitat de Gal se metèt lo cap jos l'ala e fa(gu)èt un sòm. A mièjanuèch, lo fermièr se desrevelhèt e sautèt d'un còp sus la cadièira, crese(gu)ent d'esclafar lo gal. Mès l'autre dormissiá pas que d'un uèlh, li escapèt e cridèt : "Graulons sortissètz de mon còrs o soi mòrt !" Los graulons comencèron de fissar lo fermièr per una patèrna, pièi per l'autra, pièi de totes los biaisses. Agèt pas que la ressorça d'atapar lo lençòl e de se metre dedins. Quand sia(gu)èt estremat aquí, ausava pas pus bolegar. Los graulons s'en anèron per la fenèstra e Mitat de Gal di(gu)èt al fermièr : "E ben, aqueles cent escuts que m'avètz panats ? – Los te balharai mès espera deman !"

Lo lendeman, lo fermièr di(gu)èt a la femna : "Cossí far per se desbarrassar d'aquela fotuda bèstia ?" La femna li di(gu)èt : "Vam alucar lo forn, vam caufar tota la jornada e lo ser lo l'i metrem." E lo ser, metèron Mitat de Gal dins lo forn. Las plomas començavan de rabastinar un pauc alara Mitat de Gal cridèt : "Riu, sòrs de mon còrs o soi mòrt !" Alara lo riu se desbondèt e ragèt dins lo forn, aquò dintrèt dins l'ostal, qu'avián lo forn dins la chiminèia... L'ai(g)a montava. Lo fermièr montèt sus lièch, pièi al granièr, totjorn l'ai(g)a montava. E Mitat de Gal cantava sus una fusta : "Fermièr, tornatz-me los cent escuts que m'avètz panats !"

L'autre quand vegèt que l'ai(g)a montava totjorn, li tornèt los cent escuts e Mitat de Gal tornèt partir a son ostal amb sos cent escuts. Aquí sia(gu)èt plan sonhat e plan considerat. Talament que n'i a pas un briu qu'es mòrt de vièlhum.

E cric, e crac, mon conte es acabat. » (A. Y.)

Jan lo Bèstia

« Un còp i aviá un june òmàs qu'èra un pauc nèci, pas missant mès maladrech coma una massa desmargada. Aviá pas perdut lo sens, per que n'aviá pas jamai abut. Viscava amb sa maire, que la paura n'aviá plan pessament, de lo veire atal...

Un matin, li di(gu)èt : "Jan, vai me crompar de gulhas !" Jan parti(gu)èt crompar las gulhas e, per las pèrdre pas, las teniá a la man. En tornent pel camin passèt al pè del camp de son vesin e lo sonèron : "Jan, vèni nos donar un còp de man que l'auratge menaça e avèm lo fen defòra !" Jan piquèt sas gulhas per un fenièr e se metèt a ramassar lo fen, a lor adujar. Lo trabalh finit, volguèt tornar prene sas gulhas mès las trobèt pas... Cerca que cercaràs, fini(gu)èt per fotre lo fuòc al fenièr. Di(gu)èt : "Dins las cendres, benlèu las trobarai..." Pati(gu)èt a las trobar e èran totas rabinadas... Quand arribèt a l'ostal, sa maire li demandèt las gulhas. Li racontèt çò que li èra arribat. Sa maire li di(gu)èt : "Mès que siás bèstia ! Se las aviás picadas per ta marga, las auriás pas perdudas ! Aquò te seriá pas arribat ! – E ben lo còp que ven, ieu farai !"

Un autre còp, sa maire li di(gu)èt : "Vai far asu(g)ar las relhas a-n-acò del fabre." Mon Jan s'en va a-n-acò del fabre, fa asu(g)ar las relhas e, davant de tornar, te pica aquò dins la marga de la vèsta... Pensatz lo trauc que fa(gu)èt e se sa maire sia(gu)èt contenta ! "Las podiás pas portar sus l'espatla ? De que las anavas picar per far perir ta vèsta ! – E ben lo còp que ven, ieu farai !"

Aqueste còp, l'envoièt cercar un porcelon a-n-acò d'un vesin que avián crompat. Mon Jan i va, lo vesin li balha lo pòrc, lo t'arrapa sus l'esquina e s'en va per l'ostal. Lo porcèl qu'èra pas a son aise, sabiá pas de que far, i te rosigava las aurelhas... Quand arribèt a l'ostal, aviá las aurelhas plenas de sang... La mamà li fa(gu)èt : "Veja-lo, aquel colhon, en levent los braces al cèl, paure malerós, s'anar far manjar las aurelhas ! Podiás pas l'estacar amb una còrda e lo far córrer ? – E ben lo còp que ven, ieu farai !"

Sa maire li di(gu)èt : "Del temps que finisse de preparar lo despartin, vai demandar a la vesina se nos pòd prestar lo pairolet per far la confitura." Jan davala al vilatge e la vesina li presta lo pairòl. E mon desgordit torna a l'ostal en rabalent lo pairòl al cap d'una còrda... Vos amaginatz la musica e l'estat del pairòl quand arribèt a l'ostal !

"Bogre de fotralàs, fas pas res coma cal ! Nos roinaràs ! Me pòde pas fisar res a tu, ara. Veja, me cal anar crompar un autre pairòl, lo pòde pas tornar a la vesina dins aquel estat... Tu, demòra aquí !" Èra en tren de far la lessiva. "Faràs fuòc, sauràs ben metre de boès al fuòc ? Fai bolhir lo lessiu." E la maire s'en va e Jan se metèt a atapar de boès e empusa qu'empusaràs, plangiá pas sa pena, fasiá un fuòc d'Infèrn. Mès, al pè del fuòc, fasiá calor e lo set l'atapèt. Va a la cava per tirar de vin. S'acropís davant lo robinet amb sa botelha mès, tot en un còp, ausi(gu)èt lo lessiu que s'asondava. Te planta tot aquí e corrís levar l'acaptador. Tornèt reviscolar lo fuòc, aquò li demandèt un moment. Mès, a la cava, la barrica finissiá de s'estorrar, quand tornèt... Quand vegèt aquel pesquièr de vin... "A... Paure de ieu... Aqueste còp ma maire me tua !"

Dins un canton, i aviá una pola que coava. Bolegava los uòus coma fan e se metèt a far : "Còt ! Còt ! Còt !" coma se sonava sos poletons. E Jan de dire : "A tu, bogra de lenga lònga, encara o vas dire a ma maire !" Atapèt un podet que se trobava apr'aquí e li te copèt lo còl. La pola brandís las alas, sauta del niu, dos o tres espèrras, boleguèt pas pus... Alara aquel paure nèci se ditz : "Los uòus que van espelir... De que vau far ?" Li venguèt una idèia : "E se los coave..." Tanlèu dich, tanlèu fach. S'esparraca aquí sul niu e, quand la maire tornèt, trobèt lo fuòc tuat e pas de Jan. Sonèt : "Jan ! Jan ! End siás ? – Soi a la cava ! – E de qué fas a la cava ? – E ben coe ! – E de qué coas ? Siás vengut falord ? E per de qué coas ? – Per remplaçar la pola... – E de qué i es arribat, a la pola ? – Per que te di(gu)èsse pas qu'ai tombat lo vin, li ai copat lo còl... – Ai... As tombat lo vin ! Aquel grand malerós ! As escampat lo vin ! Aqueste còp, aquò's tròp, sèm roinats ! Nos resta pas pus qu'a anar mandiar... Ten, pren aquela saca e assubta-me."

Ela atanben, pren una saca e s'en va e sans se revirar, li te ditz : "Tira la pòrta, aumens, davant de partir..." Jan la sorti(gu)èt de sos gongs, la carguèt sus l'esquina e assubtèt sa maire. Avián ben fach dos quilòmèstres, aumens, Jan bufava per que la còsta èra rèdda. La maire se revirèt : "Mès de que fas, siás caluc ? A... As presa la pòrta ! E ben, aqueste còp, qunta misèra... Tant pís per tu, contunhas de la portar e la tornaràs menar a l'ostal !" Passèron per un bòsc e la nuèch començava de tombar. Ausi(gu)èron parlar, de luènh e, tot en un còp, la paur los prenguèt. De dire : "Qual sap de qu'es aquò ?" La maire s'arrapèt sus un aure, Jan atanben, amb sa pòrta. Pas pus lèu arribats a la forca de l'aure, dos òmes t'arriban e se metèron al fons de l'aure. Coma fasiá un bocin frescura, aluquèron un fuòc, amai i montèron una marmita dessús per far un bocin de sopa. Tot en un còp, Jan ditz : "Ma maire, ma maire, ai besonh de pissar... – Reten-te, malerós, reten-te o sèm perduts ! – A... Pòde pas pus téner..." E aquò li escapèt... Alara los òmes, en bas, fasián lors comptes e un di(gu)èt : "E ben tot çò que tomba del cèl es benesit ! M'ère pas trachat qu'anava plòure..." E contunhèron de far lors comptes. "Ten tu lo tiu, ten tu lo miu..." Èran pas



Lo Monestire, 1930.
Marie Joyes.
(Coll. et id. G. R.)



1929.
Palmyre et Alphonse Sabatier.
(Coll. et id. B. R.)

anats plan a l'escòla e atal partejavan sans se far de tòrt. Jan se metèt a far : "Ma maire, ma maire, la pòrta m'escapa... – Reten-te, malerós, reten-te que sèm perduts !" Posquèt pas pus téner e daissèt tombar la pòrta. Los dos bandits crese(gu)èron que lo cèl lor tombava sus l'esquina e se metèron a córrer, a córrer tant que podián. Jan davalèt de l'aure amb sa maire, ramassèron los escuts, Jan tornèt prene la pòrta e tornèron a l'ostal.

E cric e crac, l'istoèra es sortida de mon sac ! » (A. Y.)

Ponheton

Cette version de *Ponheton* intègre des éléments du conte de *Ponhoret* collecté par l'équipe de l'I.E.O. du *Vabrés (Cerca-País)* et des éléments de la version de *l'abat Besson.*

« Aquò èra un coble de pichons paisans qu'avián pas qu'un pichon ben. Èran ben plan uroses mès avián pas cap d'enfant. Un bon jorn, ne lor arribèt un mès sia(gu)èt talament pichon que clausiá dins la man. Aquò's per aquò que l'apelèron Ponheton.

Mès Ponheton èra desgordit coma tot ! Li avián dondada una lebreta. Se metiá a chaval sus la lebreta e anava gardar sas fedas o sas vacas, çò que li fasián gardar.

Coma èra pas plan bèl, un bon jorn que gardava, se metèt jost un caulet per s'abritar. Demorava aquí, li ploviá pas dessús, aquò anava bien. Mès que lo buòu Maruèlh, que gardava aquel jorn, venguèt a manjar lo caulet e engolet Ponheton. Èra talament pichon...

Los parents lo cerquèron pertot. Sonavan : "Ponheton ! Ponheton !" Mès Ponheton i èra pas pus... Lor respondiá, lor disiá : "Soi dins lo ventre del buòu Maruèlh !" Alara de qué far ? Di(gu)èron : "Vam tuar lo buòu Maruèlh..." Alara tuèron lo buòu Maruèlh, agachèron dins lo ventre, gitèron la tripada mès lo trobèron pas... Avián ben pena, pardí, de veire que l'avián pas trobar. Disián : "Es pas possible, nos semblava l'abure ausit..." Anèron al lièch, èra tard, dejà.

Avián gitada la tripada sul fomarièr. La nuèch, lo lop venguèt a passar, quand vegèt aquela tripada, l'engolèt. Tornar, Ponheton èra dins lo ventre del lop. Lo lop voliá anar atapar las fedas mès Ponheton disiá : "Pastre, atencion que i a lo lop !" Alara, vitament los pastres envoiavan los cans, aquò fa que lo lop podiá pas atapar cap de feda. Cambiava de tropèl, aquò èra totjorn parelh. Ponheton totjorn tornava dire : "Pastre, atencion i a lo lop !"

Lo lop, quand vegèt que i aviá pas res a far, anèt trobar lo rainald, que fasián sovent d'afars ensemble. Lo lop di(gu)èt al rainald :"Sai pas, ai una espècia de bèstia dins lo ventre, que cada còp que vòle prene una feda, sona lo pastre per que m'arrèste." L'autre li di(gu)èt : "Escota, te vau ensenhar quicòm. Te cal anar a la prada, aval, i a dos aures que son sarrats. Te vas metre entremièg e butaràs. En quichent, en tirent, arribaràs benlèu a far sortir aquela bèstia." Lo lop anèt aval, i metèt un moment mès, a fòrça de cachar, arribèt a far sortir Ponheton. Mès que, el, lo paure, i demorèt. S'en posquèt pas tornar sortir, d'entre aquelses dos aures.

Alara Ponheton tornèt a-n-acò de sos parents que sia(gu)èron talament contents de lo tornar veire ! Pièi, tot se passava bien. Tornèron far coma fasián mès fasián un bocin mai atencion.

Quand sia(gu)èt un pauc pus bèl, la mamà mori(gu)èt e lo papà se tornèt maridar amb una femna que s'apelava Margamorion. Èra missanta coma la gala. Lo papà, li'n fasiá talament veire, aquela femna que, lo paure el, ne mori(gu)èt atanben. E lo paure Ponheton, tot sol... Pas degús per lo parar...

Calguèt qu'anèsse gardar las fedas al bòsc de l'Aram. L'Aram, aquò èra una espècia de bèstia que manjava totes los que venián a-n-aquel bòsc, al fons d'una iga. Èra pel camin que i anava, totjorn amb sa lebreta, e trobèt una paura vièlha que anava al mercat vendre de fromatge. Li di(gu)èt : "End vas, Ponheton ? – Vau al bòsc de l'Aram. – Mès l'Aram te manjarà ! – A... Se me donàvetz un encalat, me manjariá pas... – A mès, s'aquò's pas

qu'aquò, te donarai ben un encalat !" Metèt aquò a la pòcha e s'en anèt. Pièi trobèt un d'aqueles que se passejavan per las campanhas, que vendiá de fial, que li di(gu)èt : "End vas, Ponheton ? – Vau al bòsc de l'Aram. – Mès l'Aram te manjarà ! – Se me donàvetz una pelòta de ficèla, benlèu me manjariá pas... – A mès, s'aquò's pas qu'aquò, t'en vau donar una ! L'as aquí mès fai atencion que l'Aram te mange pas..." Pièi, ne trobèt un qu'aviá atapat d'aucelons. Li di(gu)èt : "End vas, Ponheton ? – Vau al bòsc de l'Aram. – Mès l'Aram te manjarà ! – Se me donàvetz un aucelon, benlèu me manjariá pas... – A mès, s'aquò's pas qu'aquò, t'en vau donar un !"

E Ponheton arribèt al bòsc de l'Aram. L'Aram, qu'aviá lo nas fin, pardí, se sarrèt e li di(gu)èt : "Te venes mesurar amb ieu ? Se fas tot çò que te dirai, aquò anarà. Vau prene un ròc, lo vau traire dins l'aure e caldrà que l'i s'espintèsse." Alara l'Aram comencèt. En efèt, lo ròc s'atapèt dins l'aure. Ponheton di(gu)èt : "A mon torn, ara." Atapèt l'encalat e l'esclafèt sus l'aure. L'Aram li di(gu)èt : "M'as ajut mès encara avèm pas finit ! Aqueste còp, vau gitar lo ròc luènh, lo te caldrà envoiar tan luènh coma ieu !" E l'Aram envoièt son ròc luènh, luènh. Ponheton sorti(gu)èt son aucelon. L'aucelon s'en anèt luènh e montèt pus naut encara que lo ròc de l'Aram. L'Aram li di(gu)èt : "T'en siás bien tirat mès encara i a quicòm mai ! Ieu vau far un fais e t'en caldrà far un pus bèl encara." L'Aram metèt tres o quatre aures ensemble e los estaquèt. Èra talament fòrt que los metèt sus l'esquina e los anèt portar pus luènh. E Ponheton, amb sa pelòta de ficèla, comencèt de far lo torn del bòsc. Tornejèt e pièi li di(gu)èt : "Bon. Ara ai fach lo fais, se lo me vòls metre sus l'esquina, lo portarai." Alara l'Aram, sus aquela, lo trobèt pus fòrt que el, fotèt un cridal d'Infèrn que totas las fedas s'escampilhèron de paur, s'en tornèt al fons de son trauc e tornèt pas sortir. Ponheton montèt sus l'esquina de sa lebreta e tornèt a l'ostal. » (A. Y.)





1. - *Rodés. (Coll. N. G.)*
2. - *Lo Monestire, 1935.* Elie et Zélie Fabre. *(Coll. et id. G. R.)*

La malautiá e las potingas

Lo Monestire, 1er de novembre de 1903
« Le Maire du Monastère, canton et arrondissement de Rodez, département de l'Aveyron, vu l'article 1er de la loi du 15 février 1902 qui a pour but d'assurer l'hygiène et la salubrité publique, arrête : (...)
Isolement
Article 18 - Les personnes qui soignent un malade atteint d'une maladie transmissible, le tiendront aussi isolé que possible et feront le nécessaire pour éviter toute contagion.
Désinfection
Article 19 - Les déjections et matières contaminatrices seront recueillies dans des vases spéciaux, désinfectées à la chaux et enterrées profondément.
Article 20 - Pendant toute la durée d'une maladie transmissible, les objets à usage personnel du malade et des personnes qui l'assistent, de même que tous les objets contaminés ou souillés seront désinfectés avant d'être lavés et blanchis. L'immersion pendant un quart d'heure des linges dans l'eau en ébullition constitue un bon procédé de désinfection.
Article 21 - Les locaux occupés par le malade seront désinfectés après sa guérison ou son décès.
Article 22 - Lorsque le malade sera guéri, il ne sortira qu'après avoir pris les précautions convenables de propreté et de désinfection. Les enfants ne pourront être réadmis à l'école qu'après un avis favorable du médecin traitant ou du médecin inspecteur de l'école. » (Extr. de *Le Monastère : une abbaye, un village,* par Jean-Louis Roques, 2003)

Lo mal negre
« Mon grand-père paternel est mort très jeune *del mal negre.* Quand ils ne savaient pas, c'était *lo mal negre.* » (R. J.)

Lo miserè
« L'appendicite, *apelavan aquò lo miserè. Lo sonhavan amb la sopa de sèrp. Per entendre dire...* » (L. R.)

Lo fuòc
« I aviá de monde que arrestavan lo fuòc. Avián un secret. » (C. A.)

La menta
Les religieuses *del Monestire* avaient récupéré un alambic de *Sent-Ginièis d'Òlt* et distillaient de la mente.
« Al camin de Banòcres, fasián la menta dins l'ostal. » (V. R. / V. H.)

Troncs e amasses
« Fasián amb de pega. » (C. A.)

Las dolors
« Ai cone(g)ut de monde que se passavan d'ortics per l'esquina. Lo pepè lo fasiá. Disián que las abelhas fasián de ben per las dolors. Se fasiá "picar". » (C. E.)

Face à la maladie, les anciens disposaient d'un ensemble de remèdes empiriques dont certains devaient être d'une efficacité toute relative si l'on en juge par l'important taux de mortalité. Sur le canton de *Rodés-est,* certains remèdes traditionnels étaient cependant très appréciés.

« Ai pas conegut ma mèra e la serventa qu'aviam fasiá de "milapertuis"per tot. » (V. R.)

Pics e plagas

• *Flor e fuèlha de lire*

« Presque dins totes los ostals avián de fuèlhas de "lis" que metián a trempar dins l'ai(g)ardent. Aquò servissiá quand aviatz un pic. Nos plegavan aquò amb una fuèlha de "lis". Fasiam una popèia qu'apelàvem, amb un petaç. » (C. A.)

• *Lo baume*

« Aviam de baume dins l'òrt, pels pets, pels pics. » (C. N. / C. E.)

• *Vinagre e sal*

« S'atapatz un brave pic, vos plegatz bien amb de vinagre e de sal. » (L. R.)

Raumàs e mal de còl

• *Lo lach ferrotjat*

« Fasián un lach ferrotjat. Trempavan un tisonièr roge o una pala dins lo lach. Aquò lo caufava. Èra per un raumàs. » (A. Y.)

• *Ponchas de romècs e flors de boisson blanc*

« Fasiam de tisana de fuèlhas de romèc o de flors de boissons. » (C. A.)

« La romèc èra pel raumàs. » (C. E.)

• *Lo vesc*

« Ils faisaient un sirop avec du vin, je crois, et des boules de gui pour le rhume. » (C. O.)





1. - *Rodés, 1931.* Pharmacie Terral.
Maria Soulier, Alban Terral, ?.
(Coll. et id. T. Jn.)
2. - *Rodés.* Pharmacie Terral.
Geneviève et Alban Terral.
(Coll. et id. T. Jn.)

Estomac e mal de ventre

• ***La menta***

« La menta fasiá per la digestion. » (C. E.)

• ***Lo saüt***

« La tisana de saüt fasiá per un pauc tot, lo mal de ventre... » (L. F.)

• ***Lo tè de Causse***

« Lo tè de Causse s'amassava pels bartasses. Ne trobam pas pus. Èra per quand podiam pas degerir. » (V. P. / L. F.)

• ***La camomila***

« La camomila èra pel mal d'estomac. » (C. N. / C. E.)

• ***La sopa de sèrp***

Parmi les remèdes très appréciés pour soigner les hommes et les bêtes, il y avait *la sopa de sèrp.*

« Se fasiá de sopa de sèrp pel mal de ventre. » (C. A.)

« Fasián aquò pel mal de ventre. Me sovene un còp que n'avián palada una. Avián laissada secar la pèl al plancat, amont, sai pas se servi(gu)èt mès i demorèt un briu, amont, que secava. » (C. E.)

« Ieu n'ai be(g)uda. La vesina, quand tuavan una sèrp, salava la carcassa e la fasiá secar. » (A. Y.)

Lo creisselon

« De nos sorties [Paul Marty] rapportait toujours quelque chose : pommes et pruneaux sauvages, noisettes, églantines dont on fait une confiture excellente pour les maux de ventre ; tout lui était bon, jusqu'aux flocons de laine que les moutons laissent accrochés aux buissons. Mais ce qu'il recherchait par dessus tout était le cresson. Il savait exactement les sources où il pousse de préférence : les fontaines d'Is, de La Tricherie, du Trauc, de Combelles, où au printemps on peut en faire d'abondantes récoltes. Je les connaissais aussi bien que lui ; il en était une cependant dont j'ignorais l'existence. Un jour, me promenant sur les bords de l'Aveyron, de La Mouline au moulin de La Gasquerie, je le surpris cueillant du cresson dans une rigole du pré de La Labardie. (...)
Il le gardait pour son usage personnel ; mais au lieu de le manger en salade, il en exprimait le jus qu'il plaçait dans des bouteilles, et chaque soir, en allant se coucher dans la misérable soupente où il dormait, sous l'escalier, il en buvait une cuillerée. "Alors, me disait-il, je dors comme sur un lit de roses !" » (Extr. de "Fragments de vie", par Henri Bousquet, dans *RR*, 1948)

Prodèrbi

« Piu-piu,
Dura un briu. » (Enquête scolaire)

Rodés, plaça del Borg. (Coll. S. d. L.)



Lo dòl

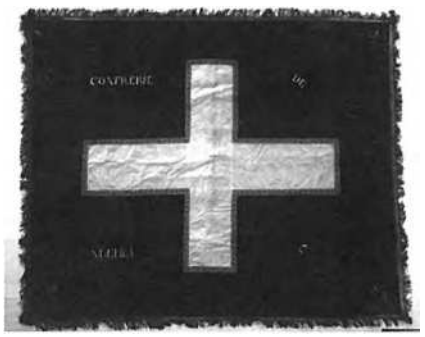

Drap mortuaire de la confrérie de saint Crépin. *(Coll. Arch. dép. A., cl. L. J.-L.)*

S'aviás pas tant manjat...
« S'aviás pas tant manjat e tant begut,
Seriás pas aquí tot estendut... » (G. A.)

Le décès donnait lieu à des cérémonies d'enterrement dont le rituel dépendait de l'existence d'une *confrariá de la bona mòrt,* ou de la classe d'enterrement choisie par le défunt ou par ses proches.

« Quand i aviá un mòrt, fasián lo portatge a pè. A totas las crosadas de camins, i aviá una crotz, lo cortetge s'arrestava, disián una pregaira e tornanar partir. » (Senta-Radegonda)

« En fàcia de la clinica Garriga, i aviá un peirièr que trabalhava pels cementèris. Tamalet s'apelava.

Los enterraments se fasián amb los chavals. Partián, lo monde, a pè, darrèr, jusc'al cementèri. Los riches avián dos chavals, los paures n'avián pas qu'un.

I aviá un cementèri al ras del Sacrè-Cur. » (B. H.)

Clàs e finida

« Un autre trait de la sévérité de l'atmosphère tenait à quelques coutumes locales. Ainsi à cette époque [vers 1880] où le taux de la mortalité était très élevé, l'agonie des mourants était marquée par un glas prolongé qu'on appelait "une finie" et qui, à force d'être renouvelé, devenait angoissant ! Par contre lorsque la mort avait frappé un enfant en bas âge, c'était un joyeux carillon qui annonçait son entrée au Paradis, ce qui était encore plus attristant, de même qu'on trouvait quelque amertume aux dragées que l'on distribuait aux petits survivants à la sortie du cimetière. » (Extr. de "Souvenirs d'un vieux Ruthénois", par Charles Galy, dans *RR,* 1961)

Dòl dins una tanariá del Monestire

« Quand un tanneur mourrait, on le passait évidemment par l'église et on accompagnait le cercueil que l'on chargeait sur le corbillard en bois tiré par des chevaux. Derrière le corbillard suivaient le prêtre avec les enfants de chœur qui étaient suivis ou précédés, je ne peux pas le préciser de façon formelle, par quatre ou six ouvriers de l'entreprise concernée par celui qui était décédé et qui portaient le drap de la corporation des tanneurs du village du Monastère. Sur ce drap est écrit le nom du Monastère, la date, 1878, et aux quatre coins de ce drap on a brodé sur de la soie les outils de l'époque qui permettaient de travailler le cuir manuellement. » (A. A.)

A ces quelques images, à ces témoignages reflétant une occitanité rurale toujours présente, correspondaient des chants, des airs, des danses recueillis dans la cassette qui accompagne ce livre.

Musicas, dançcas e cants del canton de Rodés-est

Le canton de *Rodés-est* est essentiellement un canton urbain où l'on retrouve un profil ethnomusicologique commun à toutes les villes : répertoire institutionnel diffusé par les orphéons et les harmonies, répertoire populaire reproduisant les modes dominantes de chaque époque, répertoire traditionnel mis en scène par les groupes folkloriques…

Les deux groupes folkloriques de *Rodés,* La Pastourelle *(La Pastorèla)* et *L'Escloupeto (L'Esclopeta),* présentent essentiellement des airs et des danses issus du fonds rouergat, tels que les *borrèias* et les *branlons,* mais aussi des airs et des danses venus d'autres régions du Massif central ainsi que des créations chorégraphiques récentes.

On retrouve cependant sur les communes rurales de *Senta-Radegonda* ou du *Monestire* les traits habituels des traditions musicales et chorégraphiques du *Roergue :* peu ou pas de *violonaires,* traditions de la *cabreta* et des *borrèias* de groupe perçues comme étant un fait *montanhòl* extérieur au *Rodanés,* permanence de la *borrèia* sous ses formes simples et présence du *branlon* sur la rive gauche *d'Avairon.*

Malgré le petit nombre d'informateurs rencontrés, ce canton livre quelques vieilles chansons occitanes, de nombreuses formulettes et même de vieux contes d'un réel intérêt.

Lo Carnaval de Rodés

« Les libéraux ont établi dans Rodez six bals pour les différentes classes de la société et tout cela à leurs dépens, on dit qu'il y a afflux en grand nombre de gens. On dit encore que l'évêque n'est pas bien d'accord avec le préfet. La semaine dernière il se rendit à la préfecture où le préfet donnait une soirée. Dès qu'on le vit entrer dans le salon, tous les messieurs qui s'y trouvaient se retirèrent sans dire mot, la famille du préfet en fit autant, un moment après, et enfin le préfet qui le laissa seul. Après avoir essuyé cet affront, l'évêque se retira chez lui et les conviés revinrent à leur partie de plaisir, dans le même salon. » (Extr. d'une correspondance adressée depuis Rodez, le 12 février 1829, par Calixte Rascalou à son père Pierre, propriétaire à Aguessac. *Doc. R. Jn.*)

L'Orphéon de *Rodés*, fin XIXe-début XXe s. *(Coll. M. M.)*



La Pastorèla

Premier groupe folklorique ruthénois crée en 1947, *La Pastorèla,* animée entre autres par Adrien Vézinhet, s'attache à populariser les danses traditionnelles mais aussi la langue occitane au travers de chants et de pièces de theâtre.

« I soi dintrat en 1954. Ère al licèu e aquò's Vesinhet que i me fa(gu)èt dintrar. Èran pus nombroses que non pas ara. Aquò èra per sortir lo sabte per anar "repetar" o lo diminge per dançar. Disiam : "Vam a La Pastorèla !" Èra una sortida.

La Pastorèla se montèt en 1947. I aviá lo paire Benoet, Guitard e Chapòt. Èran tres. Vesinet venguèt après. Pichon a pichon, cerquèron de dançaas que se dançavan dins la montanha, maitas dins lo Segalar... Pièi, arribèt Vesinhet e el aviá mai de coneissenças aquí dessús. Lo mai, aquò's la borrèia mès, quand avètz vist una borrèia a dos, al cap d'un moment, n'avètz un sadol, alara fa(gu)èron de figuras. Mès benlèu èra de causas que se fasián atanben.

I aviá lo teàtre atanben. I aviá de pèças de Molin, de Calelhon... Vesinhet n'arranguèt, de pèças atanben. Mès el escribèt "Vistalhas". Pièi Jan-Marie Lacomba escribèt "Las tres catas" que jo(g)am encara. Es sortit del Barri de Rodés. "La sopa d'alh", l'avèm trobada coma aquò, aquela pèça, mès sabèm pas de qual es. Pel moment, avèm "Las tres catas", "La tatà de Borniquet", "Vistalhas" e "La sopa d'alh". Aquò ne fa quatre. Autres còps, jo(g)àvem dins las salas parroquialas, lo monde i podián pas claure alara jo(g)àvem l'après-miègjorn e tornàvem jo(g)ar lo ser. Dos còps. E i aviá de monde, de monde e de monde !

Coma musicaires, i aviá Chapòt que èra cabretaire, Guitard que jo(g)ava de l'acòrdeòn, Vialar que jo(g)ava de l'acòrdeòn atanben, Cortial del Vibal, lo paire, que jo(g)ava de l'acòrdeòn. Chapòt èra sortit de Savoie *mès aviá viscut a Rodés.*

N'i a que parti(gu)èron de La Pastorèla per montar L'Esclopeta. » (T. P.)



La Pastorèla, 1951.
Assis : MM. Séguret, Lacombe *(cabreta)*, Chapot *(cabreta)*, enfants, Guitard *(acòrdeòn)*, Viala *(acòrdeòn)*, Benoît. 2e rang : Mlle Foissac, ?, Mlle Foissac, ?, Mme Chapot, Mme Alexandre, ?, ?, ?, ?, ?, Mme Foissac. 3e rang : Mme *Calelhon*, MM. Alexandre, Rouquié et Raynal, ?, M. Rozières, ?, ?, ?, M. Julien, ?, M. Massol, Mme Foissac.
(Coll. S. d. L., fds. N. P. ; id. T. P.)



1

L'Esclopeta

Créée par un groupe issu de *La Pastorèla, L'Esclopeta* s'est efforcée de reconstituer les costumes traditionnels portés en *Roergue* tout au long du XIXe siècle et de préciser le répertoire chorégraphique rouergat.

Ce travail de recherche, mené par Jacques Bousquet, Anne-Marie Vergnes et Jean Monteillet, a donné lieu à une publication intitulée *Danses et costumes du Rouergue,* édition exclusive de *L'Esclopeta.*

Parmi les *musicaires* du groupe, il convient de mentionner Emilien Rey, dit *Milon, cabretaire,* boulanger-pâtissier de son état.



2

1. - *L'Esclopeta. (Coll. E.)*
2. - *(Cl. B. C.-P.)*

Las dançaS

Les danses traditionnelles rouergates du canton de *Rodés-est* sont les *borrèias* et les *branlons.* On y trouve également les danses européennes très à la mode au XIXe siècle : valses, scottishs, polkas, mazurkas...

En *Rodanés,* les *borrèias* étaient essentiellement les bourrées dansées à deux, mais on y connaissait aussi la *borrèia de tres* et les *quadretas* ou autres *crosadas,* ainsi que la bourrée-jeu du *salta-l'ase* ou encore la *borrèia* dansée avec une bouteille sur la tête (1).

Le *branlon,* bien connu en *Leveson* ou en haut *Segalar,* se dansait presque partout sur les communes situées sur la rive gauche d'*Avairon,* depuis *Recolas-Previnquièiras* jusqu'au *Monestire* en passant par *Agenh d'Avairon* et *Senta-Radegonda.*

(1) ***La borrèia***
« S'il nous est donné de voir encore des danseurs experts risquer de perdre un *pintou* en jouant avec l'équilibre de bouteilles plantées droit sur leur tête ou disposées sur le sol dans leur champ de danse, qui se souvient de nos jours des pas en ciseaux, des pirouettes à *coucoulous,* des martèlements en cascade qui agrémentaient telle ou telle de nos vieilles danses dont on a même perdu le nom ? »
(Extr. de "Danses rouergates", par Adrien Vézinhet, dans *RR,* 1954)



1



2

Los musicaires

« A tous tabouriniers et ménestriers est pareille inhibé et deffandu de ne passer par la ville de nuict avec leurs tambours et fifres, pour obvier aux escandalles et laresins que, sur le son et bruict desdictz tambours et autres instrumentz, s'en pourront ensuivre ; à peyne contre les contrevenans de prison, amande de dix livres et autre arbitraire. » (Extr. de "Règlement de police de 1609", dans *Lettres sur l'histoire de Rodez,* par H. Affre, 1874)

« En Rouergue, où les habitants ont beaucoup aimé la musique et la danse, les ménétriers ne manquaient pas ; mais s'il y a eu parmi eux des poètes, leurs œuvres ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Aux XVe et XVIe siècles, on les faisait figurer dans les processions. C'est ainsi qu'on lit l'article suivant dans les comptes consulaires de la Cité de Rodez : *"Item may paguiey de comandamen dels senhors lo mecres de roasos [Rogations] al Roh menestrier et a sos companhos que cornero lo jorn desus en la prossessio davan Nostra-Dona ....VIII sols."* » (Extr. de *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue,* d'après H. Affre, 1903)



3



4

1. - Vers 1935. Marcel Jarrousse. *(Coll. et id. J. M.)*
2. - *L'Esclopeta. (Coll. E.)*
3. et 4. - *Rodés, 1929. (Coll. S. d. L., fds. N. P.)*

Las cançons

Les chansons occitanes popularisées par les recueils comme le *Canto-Païzan*, édité par la Jeunesse agricole catholique (J. A. C.), et diffusées lors des coupes de la Joie sont bien représentées sur le canton. Mais il y avait aussi un répertoire transmis par la seule tradition orale.

« Perdère la mamà qu'aviái dos ans e mièg alara lo papà nos fasiá sègre. Aviá lo(g)at una serventa per far la cosina, aviá catòrze ans, la paura... Lo papà nos preniá per las pèças e, per nos ocupar, nos cantava de cançons, nos contava d'istoèras. Quand sia(gu)èrem un bocin pus bèls, aviam un pichon rastèl e rastelàvem lo fen apr'aquí mès, quand l'istoèra èra tròp interessenta, nos arrestàvem alara l'istoèra s'arrestava atanben. Li disiam : "Contunhatz, papà ! Contunhatz !" El contunhava a ramassar son fen, èra sul carri e, tot en un còp, compreniam alara nos tornàvem metre a rastelar. E el tornava començar. L'apelavan Loís Vernhas mès s'apelava Pières. Èra nascut en 1888 a Flavinh. » (A. Y.)

Las cançons escrichas

Sous ce titre, on regroupe les chants identitaires (1), œuvres d'érudits locaux de sensibilité félibréenne, remontant parfois à la fin du XIXe siècle, et les chansons divulguées lors des coupes de Joie de la J.A.C., à l'occasion de représentations, au travers de recueils tels que le *Canta Païsan*.

• ***L'aure de la camba tòrça***

L'aure de la camba tòrça est une valse très populaire dans presque tout le *Roergue*. On l'appelle aussi *La cançon dels bandats*, en *Marcilhagués*.

« Ma maire, se m'avètz perdut,
M'anèssetz pas quèrre a la glèisa,
Venètz tot drech al cabaret,
Aquí buvèm quand avèm set.

Benesit siaga lo que plantèt,
L'aure que a la camba tòrça,
Que sans aquel ieu seriái mòrt,
Lo vin me recaufa lo còrs. » (G. A.)



Rodés, plaça d'Armas, 1929.
(Coll. S. d. L., fds. N. P.)

(1) ***La cançon de Rodés***
Il s'agit d'une reprise de la chanson de *Milhau* écrite en 1896 par Lucien Grégoire, félibre millavois.

Volèm cantar nòstra patría,
Volèm cantar nòstre país,
Totes cridarem a l'envia :
Rodés es un bèl paradís.
Site charmant, sejorn aimable,
Fach per i passar de bèls jorns,
Nautres, repetarem totjorn,
I a pas cap pus d'endrech que siaga [comparable !

Cantem totes en cur,
Amb la mèma ardur,
Sans egala, sans rivala,
Nòstra vila natala,
Ajocada sus un truc.
Magnifica e magica,
Cantem plan fòrt : "Viva nòstre Rodés !"

Pas de bruch coma a la grand vila,
Pas ges de tapatge infernal
Rodés es vila tranquila,
Del comerce e del trabalh.
Pas d'ostals nauts coma la luna,
Ni de torres que mòntan al cèl,
Se vesètz pas cap de Tor Eiffel
Avèm ben lo cloquièr de nòstra catedrala

Se Venisa a sas gondòlas,
E Marselha son pòrt de mar,
Sos bastiments a grandas velas,
Avèm l'Avairon e lo Viaur.
Los píbols de sus l'Avairon
Las ribas plenas de frescor,
Diriatz ben de Rodés, aquò's una mervelha !

Totes sabèm qu'en America,
L'òm aima plan de se vantar,
Citèm coma una causa unica,
Las chutas del Niagarà.
Certas las an plan renommadas,
Mès nautres que sèm a Rodés,
Ne direm als Americans,
Venètz juscas a Salas e veiretz de cascadas !

Se canta
« Quand la prima arriba,
Lo gai raussinhòl,
D'amor per la griva,
Canta coma un fòl.

Repic :
Se canta, que cante,
Canta pas per ieu,
Canta per ma mía,
Qu'es al pè de ieu.

Al cèl l'alauseta,
Mònta bon matin,
Pièi fa una pauseta,
Jusc'al despartin.

A sa pijoneta,
Cada pijonet,
Ditz sa cançoneta,
Pièi fa un potonet.

Près de tu, mon fraire,
Ai bastit mon niu,
Raussinhòl cantaire,
Canta donc per ieu.

Coma tu, sorreta,
Uèi soi dins l'azur,
Joíosa alauseta,
Canta mon bonur.

Que Dius benesi(g)a,
Vòstre gente niu,
Que lèu i espeli(g)a,
Un polit pinçon. » (L. H.)

• ***Lo masuc***

Lo masuc, dont les paroles sont dues à l'abbé Aygalenc, curé de *La Tarrissa,* est chanté sur l'air du *Raussinhòl,* que l'on fait remonter aux guerres napoléoniennes.

« Plan luènh amont sus la montanha,
Al mièg de cada pastural,
Dins l'èrba fresca e las ginçanas,
Trobaretz un trace d'ostal,
Lo vedelièr, lo cantalés,
Amb lo pastre,
I butan de cranes aücs,
Aquí l'avètz vòstre masuc.

Quand dintraretz dins la cosina,
I veiretz coma mobilièr,
Al torn d'una taula pauc fina,
Los badinhons e los colièrs,
E sul darrèr dins lo tarrièr,
La bona cava,
Dins sa frescura e dins l'escur,
Garda la forma del masuc.

E tot amont jost la tiulada,
Al ras del fen pels vedelons,
Cadun plegat dins la fleçada,
Los òmes barran los uèlhons,
Quand dins la nuèch bufa en gisclent,
La Cantalesa,
Darrèr lo pargue rescondut,
S'endòrm lo tropèl del masuc.

E lo matin plan revelhats,
Dins l'aubièira e los pès nuds,
Amb la sèla e lo farrat,
S'en van los òmes del masuc,
Quand los vedèls an fach un briat,
Una tetada,
Cada tetina sul farrat,
Es una brava fònt de lach.

Quand a la fin d'un despartin,
Tastaretz la forma d'Aubrac,
Pensaretz que ser e matin,
Los cantaleses an trimat,
Per vos donar coma dessèrt,
Lo bon fromatge,
E cridaretz dins un aüc :
"Viva los òmes del masuc !"

Viva totes los cantaleses,
Que fan la forma e l'encalat,
E los pastres de las devesas,
Al mièg de lor tropèl d'Aubracs,
Viva los rols, los vedelièrs,
De la montanha,
E que totjorn sus cada truc,
Demòran dreches los masucs. » (C. A.)

• ***Una cigale...***

Cette fable dialoguée et chantée est assez répandue en *Roergue* méridional et central où elle semble avoir été diffusée par les écoles libres.

« Una cigale, lo bèl temps passat,
Lo bèl temps passat, una cigale,
Lo bèl temps passat,
Fasiá que cantar.

Ches sa vesina, s'en anèt un jorn,
S'en anèt un jorn, ches sa vesina,
S'en anèt un jorn,
Li di(gu)èt : "Bonjorn !

– Bonjorn, vesina, cossí anatz-vos ?
Cossí anatz-vos, vesina ?
Cossí anatz-vos,
Amb los pichons ?

– Paura vesina, ieu crebe de fam !
Ieu crebe de fam, vesina,
Ieu crebe de fam,
Amb los enfants !"

– Quand ieu glanave, de qué fasiatz-vos ?
De qué fasiatz-vos, vesina,
De qué fasiatz-vos,
Amb los pichons ?

– Quand vos glanàvetz, ne cantàvem doas,
Ne cantàvem doas, vesina,
Ne cantàvem doas,
Amb los pichòts.

– E ben, vesina, ne cantaretz tres,
Ne cantaretz tres, vesina,
Ne cantaretz tres,
E manjaretz pas res !" » (H. A.-M.)

« Una cigale, lo bèl temps passat, (bis)
Lo bèl temps passat, una cigale,
Lo bèl temps passat,
Aviá res manjat-jat.

Ches sa vesina, s'en anèt un jorn, (bis)
S'en anèt un jorn, ches sa vesina,
S'en anèt un jorn,
En di(gu)ent : "Bonjorn-jorn !

Paura vesina, ieu crebe de fam ! (bis)
Ieu crebe de fam, paura vesina,
Ieu crebe de fam,
Amb mos enfants-fants !

– Quand ieu glanave, de qué fasiatz-vos ? (bis)
De qué fasiatz-vos, quand ieu glanave,
De qué fasiatz-vos,
Amb los pichons-chons ?

– Quand vos glanàvetz, ne cantàvem dos, (bis)
Ne cantàvem dos, quand vos glanàvetz,
Ne cantàvem dos,
Amb los pichons-chons.

– Per que cantàvetz, ara dançaretz, (bis)
Ara dançaretz, per que cantàvetz,
Ara dançaretz,
Mès auretz pas res-res !" » (A. Y.)

Cants de trabalh e de mestièrs

Les chants de travail accompagnaient le travail alors que les chants de métiers évoquaient un métier permanent ou saisonnier.

Les *missonièiras* et les *segairas* sont de vieilles chansons de travail qui servaient à rythmer et à cadencer le travail des *còlas* et à donner du courage aux travailleurs.



1

• *Jol pont d'a Mirabèl*

Séquence d'une *missonièira* très répandue naguère sur la canton de *Rinhac, Jol pont d'a Mirabèl* a été diffusée en *Roergue* par la Jeunesse agricole catholique (J.A.C.). Louis Monteillet tient sa version d'un ancien de *Senta-Radegonda.*

« Jol pont d'a Mirabèl,
Catarina lavava. (bis)

Venguèron a passar,
Tres cavalièrs d'armada. (bis)

Lo premièr li di(gu)èt :
"Ne siás pas maridada ?" (bis)

Lo segond li donèt,
Una polida baga. (bis)

Mès la baga del det,
Tombèt al fons de l'ai(g)a. (bis),

Lo trosième sautèt,
Fasquèt la cabuçada. (bis)

Mès tornèt pas montar,
Ne trobèt pas la baga. (bis)

Jol pont d'a Mirabèl,
Catarina plorava,
Jol pont d'a Mirabèl,
Catarina plora encara. » (M. L.)



2

1. - *(Cl. B. C.-P.)*
2. - Publicité extraite de *Danses et costumes du Rouergue.*

• *Los dalhaires*

La cançon dels dalhaires serait plutôt un chant de métier dont il existe de nombreuses variantes en *Roergue* et bien au-delà dans le domaine occitan. Joseph Cantaloube en a collecté une version rouergate au *Pòrt d'Agre* en 1902. En effet, contrairement aux *segaires,* les *dalhaires* ne chantaient pas en fauchant.

« Aquela cançon, l'ai apresa en 1930 per un obrièr agricòla qu'èra lo(g)at a la bòria d'al castèl. Cada jorn, en laurent, cantava, e cantava sovent aquela cançon. » (L. H. / *Istornet de Senta-Radegonda)*

« Aval al bòrd de l'aiga,
I a la prada a dalhar, (bis)

I a la prada a dalhar,
Trolalèra, lalà,
I a la prada a dalhar,
Trolalà.

Un tropèl de dalhaires,
L'an presa a dalhar...

Tres joves rastelairas,
L'an presa a rastelar...

La pus jove de totas,
Va cercar lo dinnar...

Lo pus jove dalhaire,
Ne posquèt pas dinnar...

"De qu'avètz-vos dalhaire,
Que posquètz pas dinnar ?...

– 'Quò's vòstre cur, la bèla,
Que m'empacha de dinnar...

– Se mon cur vos agrada,
Lo vos cal demandar...

A mon pèra, a ma mèra,
Lo vos cal demandar..." » (L. H.)



La Lyre ruthénoise.
On reconnaîtra au 1er plan à droite : Georges Benel (chapeau et cravate, à la droite de l'homme coiffé d'une casquette).
Derrière lui, avec béret : M. Devals.
(Coll. et id. B. R.)

Pastorèlas

Genre populaire très ancien, que l'on retrouve dans la lyrique des *trobadors, la pastorèla* est le plus souvent une chanson d'amour entre *pastres* ou entre un *mossur* qui s'exprime en français et une *pastra* qui lui répond en occitan. Elles font souvent partie du répertoire institutionnalisé.

• *La cançon de Janeta*

Cette *pastorèla,* très populaire en *Roergue,* ne semble pas très répandue hors du domaine rouergat. Elle est attestée, au tout début du XXe siècle, dans les *Chants populaires recueillis et publiés par la Solidarité aveyronnaise.* Il s'agit peut-être d'une création largement diffusée par la Jeunesse agricole catholique (J.A.C.).

« Quand lo pastorèl s'en va gardar, (bis)
S'en va sonar Janeta, lalà,
A... lalà, Janeta, lalà,
S'en va sonar Janeta.

"Janeta ont vòls qu'anèm gardar ? (bis)
Per plan passar una oreta, lalà...

– Aval, aval al prat sarrat, (bis)
I a de tan bèla erbeta, lalà..."

Quand arribèron al prat sarrat, (bis)
L'erbeta sia(gu)èt roelada, lalà...

Janet quitèt son mantelon, (bis)
Per far assetar Janeta, lalà...

– Janeta aicí nos cal jo(g)ar, (bis)
Tota nòstra fortuna, lalà...

Mès l'i jo(gu)èron talament, (bis)
La nuèch los a suspreses, lalà...

"Qué me dirà lo miune papà,
Qué me dirà la miuna mamà,
D'èstre tant demorada, lalà ?...

– Li diràs al tiune papà,
Li diràs a la tiuna mamà,
Que lo lop te rodava, lalà...

– Que sans un gentil pastorèl, (bis)
M'auriá ben lèu manjada, lalà...

Mès per o dire coma cal, (bis)
M'auriá pas acabada, lalà... »
(L. H.)

« Aval, aval al prat sarrat,
S'en va gardar Janeta,
A... lalà, Janeta lalà,
S'en va gardar Janeta. » (C. A.)

La Lyre ruthénoise.
2e rang, 7e : Dr Raymond Bonnefous.
4e rang, 7e : ? Renat.
7e rang, 3e : Georges Benel.
(Coll. et id. B. R.)



Cançons novialas

Les chansons d'amour, comme les chansons de *mal maridadas* ou les chansons grivoises, avaient leur place lors des repas de noces.

• ***Rencontrère ma mèra diluns…***

Une version de cette chanson a été publiée par Montel et Lambert en 1880.

« Rencontrère ma mèra diluns,
Qu'anava vendre de lums.

Diluns de lums,
Dimarç de lard,
Dimècres de lèbres,
Dijòus de buòu,
Divendres de cendres,
Dissabte de lach,
Dimenge de penches.

Retorna-te ma mía,
Retorna-te que plòu,
Vai-t'en a La Bastilha,
Di(g)a-li que l'i vau. » (C. A.)

• ***T'aimi*** (graphie francisée)

Attestée dans le *Vilafrancat,* en *Barrés* et en *Milhavés,* cette chanson figure dans un cahier de chants avec la date : 10 mai 1922.

« T'aime o quel soul mout
Renfermo ma pensade
L'amour qu'ay dans lou cur
Poidy pas l'exprima
T'aime comme la flour
Humido dé rousade
Aime lou ben foulet
Que l'a ben caressat
Escouto mous accents
O ma douce compagno
La flour des la mountagne
Es men fresque que tus. (bis)

Refrain
Té jure sur ma bide
N'auray pas d'autre amie
D'autre amie que tus
You n'aimeray que tus.

Al fiol de mon regard
Ta paupiere humido
S'abaisse doucement
Ton front d'angel rougit
Redoutes pas l'amour
Moun adourable amie
De mon bras frémissant
Serques pas à fugit
O ma douço compagno
La flour de la montagne
Es men fresque que tus. » (Doc. H. A.-M.)

• ***La vielhòta***

La cançon de la vielhòta, dont la matrice remonterait au XVIIe siècle, est très répandue dans le domaine occitan où il en existe de nombreuses versions.

« Un còp i aviá una vielhòta, (bis)
Que se voliá maridondar,
[Dolalim brom-brom,
Brandon] la vièlha,
Que se voliá maridondar,
[Dolalim brom-brom.]

S'en anèt a-z-una nòça, (bis)
Per i aprene a dançar…

Al galant que li cantava, (bis)
Li di(gu)èt :
"Te voldriás pas maridondar ?" » (A. Y.)

Lo nosso de l'ainado
« Chantée à Rodez.

"Jean-Pierre, Jean morida bo l'ainado,
Jean, nado
Am'un alumetaire, un merchand d'omodou.

Refrain
Lo fionsado, lo fionsado
Pourtabo d'esclops, pourtabo d'esclops,

Lo salo del festin èro dins un estaple, lo [taple
Et ne bubiou de citro
et de bi del pegal.

Refrain
Lo fionsado, sado,
Pourtabo d'esclops, pourtabo d'esclops.

Los ironhes del ploncat crebabe de rire,
Los mouscos s'estronglabou del plose qu'i [preniou." »
(Extr. de *Chansons du pays d'oc,* par L. Froment, 1996, graphie francisée)

Cançons d'aubèrja o de fin de serada
« Tant que farem aital, miladiu,
Cromparem pas de bòrias,
Tant que farem aital, miladiu,
Cromparem pas d'ostals. » (D. N.)

« Tant que farem aital, miladiu,
Cromparem pas de bòria,
E tant que farem aital, miladiu,
Cromparem pas d'ostal.

Un còp, dos còps,
Tres còps qu'aquò's pas gaire,
Un còp, dos còps,
Tres còps aquò's pas res. » (M. L.)

« Tant que farem aital,
Cromparem pas de bòrias,
E tant que farem aital,
Cromparem pas d'ostals.

Un còp, dos còps,
Tres còps qu'aquò's pas gaire,
Un còp, dos còps,
Tres còps aquò's pas tròp. » (C. A.)

1. - *L'Esclopeta, 1979. (Coll. E.)*
2. - *Rodés,* séance donnée par la troupe "Les comédiens routiers, scouts de France", 1953. Raymond Benel, Robert Rivière, Marc Censi, Pierre Déléris, Michel Segonds, Jean Bec. *(Coll. et id. B. R.)*





Lo montraire d'ors

« D'autres spectacles attendaient les écoliers en instance de cours : le montreur d'ours avec la gitane aux longs anneaux dorés qui agitait en cadence un tambourin tandis que l'énorme bête se dandinait sur ses pattes arrières ; l'extraordinaire homme-orchestre qui, coiffé d'un chapeau à cymbales et à clochettes, jouant des coudes et des jambes, faisait grand bruit avec dix instruments à la fois. Par dessus tout, il y avait le marchand d'oublies, avec son curieux tambour très allongé, décoré de bandes diagonales rouges et blanches. Au sommet, moyennant un sou, on faisait tourner une roulette permettant de gagner gâteau ou "sucette"... En sortant de classe, le soir, nous allions quelquefois manger des gaufres ou des "jésuites", pâtisserie feuilletée en forme de triangle, au petit châlet de bois qui se trouvait derrière le kiosque à musique du jardin du Foirail. » (Extr. de "Souvenirs d'un lycéen", par Pierre Carrère, dans *RR,* 1963)

• *La cançon de las mensòrgas*

La cançon de las mensòrgas appartient à un fonds ancien antérieur au XXe siècle.

« Ieu sabe una cançon,
Tota plena de mensòrgas, elàs,
Ieu sabe una cançon,
Tota plena de mensòrgas.

Se i tròbas una vertat,
Ieu vòle que m'escorgues, elàs...

Passère jost un figuièr,
Tot cargat de cocorlas, elàs...

I fotère un còp de ròc,
N'en davalèt una soca, elàs...

M'en tombèt una sus un artelh,
Que me fa(gu)èt dòler la lenga, elàs...

Metère un emplastre sul cuol,
La lenga sia(gu)èt garida, elàs... » (A. Y)

• *Vòli ben dire*

Une version de cette chanson a été publiée par Louis Lambert en 1906.

« La papà la cantava. Èra sortit de Romeguet de Druèla. » (R. T. / R. Rs.)

« Amb una pèl d'anhèl,
Fasquèri tres mantèls,
Amai un mantelon,
Vòli ben dire, vòli ben dire,
Amai un mantelon,
Vòli ben dire qu'èra pichon.

Amb las patas d'una nièira,
Fasquèri tres cadièiras,
Amai un cadièiron,
Vòli ben dire, vòli ben dire,
Amai un cadièiron,
Vòli ben dire qu'èra pichon. »



1

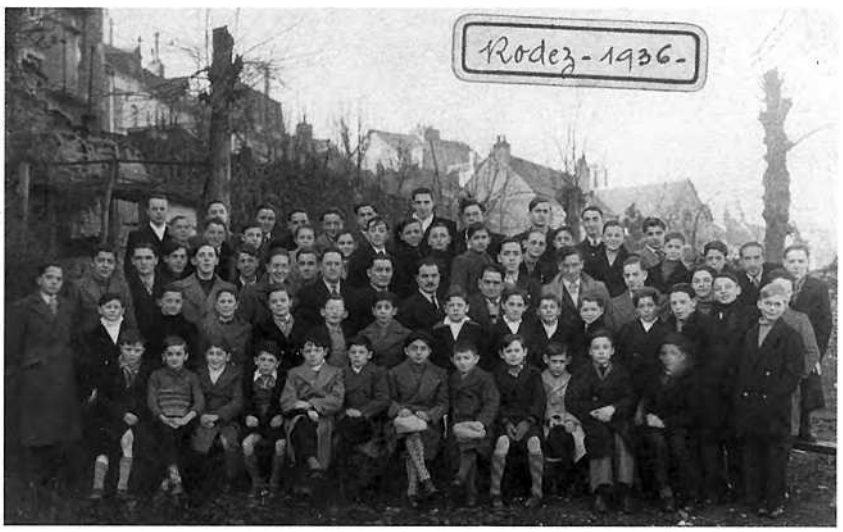

2

1. - *Rodés,* Saint-Joseph, 1937.
2e rang, 4e : Roger Jarrousse, *aubergista a Las Quatre-Sasons. (Coll. et id. J.M.)*
2. - *Rodés,* Union musicale, 1936.
Assis : Jacques Boutet (1er), Yves Joulia (2e), Roger Benel (9e), M. Sudres (10e), M. Andrieu (11e).
3e rang : M. Bertrand (6e, avec cravate), Marcel Boucart (8e, avec cravate), M. Layrolles (9e). *(Coll. et id. B. R.)*

Cançons istoricas

On regroupe sous ce titre les chansons les plus anciennes ou mises en relation avec des événements historiques.



Rodés, fin XIXe-début XXe s. *(Coll. M. M.)*

• *Lo boièr*

Lo boièr est un chant très ancien et très répandu dans le domaine occitan. Certains l'attribuèrent à l'époque cathare.

« Quand lo boièr ven de laurar, (bis)
Planta aquí sa gulhada. (bis)
Tròba sa femna al pè del fuòc, (bis)
Trista, desconsolada. (bis)
"Se siás malauta, diga-z'o, (bis)
Te farem de potatge. (bis)
Amb una raba, un caulet, (bis)
Una alauseta magra. (bis)" » (C. A.)

« Quand lo boièr ven de laurar, (bis)
Planta aquí sa gulhada,
A, e, i, ò, u,
Planta aquí sa gulhada.
Tròba sa femna al pè del fuòc, (bis)
Tota desconsolada,
A, e, i, ò, u,
Tota desconsolada. » (D. N.)

• *Lo raussinhòl*

La cançon del raussinhòl est populaire dans les milieux folkloristes. On sait que Frédéric Mistral s'inspira de cette mélodie chantée par un laboureur provençal au milieu du XIXe siècle pour écrire l'air de *Magali*. Le thème de la chanson évoque le rossignol, revenant d'Afrique au printemps, auquel les prisonniers des guerres napoléoniennes, sur les pontons anglais de Gibraltar, confiaient leur pensée pour la bien-aimée.

« Aicí i a la prima qu'apròcha,
Lo raussinhòl va arribar,
Lo raussinhòl va arribar,
Dins lo boscatge,
Lo prumièr còp que l'ai ausit,
Aquel aucèl m'a rejoít.
Una filheta de La Guiòla,
Per escotar lo raussinhòl,
I corre(gu)iá coma una fòla,
En corre(gu)ent tombèt pel sòl,
En corre(gu)ent tombèt pel sòl,
Aquela dròlla,
E son galant que la vegèt,
La ramassèt coma posquèt.

– Madomaisèla a vòstra mina,
Semblatz que vos aimatz los aucèls,
Semblatz que vos aimatz los aucèls,
Las bèlas perdises,
E los aucèls que volan en l'èrt,
E los aucèls que quilhan en l'èrt.
Aicí i a l'automna qu'arriba,
Lo raussinhòl s'en va anar,
Lo raussinhòl s'en va anar,
Quna tristessa,
Totas las filhas faràn dòl,
Del raussinhòl, del raussinhòl. »
(C. E.)



Rodés, défilé de la Diane rouergate pour une fête scolaire, 1928. *(Coll. S. d. L., fds. N. P.)*

Complaintes

Ce type de création, œuvre d'écrivains locaux, était souvent dit et recopié lors des repas de mariage où les monologues étaient très appréciés.

« Avián facha una complenta sul massacre que i a abut a Senta-Radegonda en 1944, sus l'èrt de La Paimpolaise *mès èra en francés. »* (C. A.)

• **Singulière méprise** (graphie francisée)

« Un forfait odieux avait mis en rumeur
Dès la pointe du jour tout un quartier. La peur,
Comme nous savons tous, mauvaise conseillère,
Glaçait d'effroi les gens et dans cette galère,
Cul-de-sac, vrai taudis, nul n'osait s'avancer.
Pour saisir le coupable il fallut commencer
Un siège en règle ; alors survint la force armée
Et voilà *Margoton* dans un cercle enfermée.
La mégère pourtant, de fort paisible humeur,
Vivait modestement, au tout petit bonheur,
Et sourde comme un pot, mettant voisins à l'aise,
Ignorait jusqu'au nom de la langue française ;
Mais d'un long chapelet connaissait tous les grains ;
Sans faiblir supportait les plus cruels chagrins.

Que lui reprochait-on ? Quel accès de folie
Dans le crime un instant l'avait ensevelie ?
– Un affreux coutelas qu'elle tenait en main
Etait, suivant les uns, rougi de sang humain,
Et sa voix, sombre écho, du sein de la famille
Criait : "Je l'ai tuée !" en parlant de sa fille.
Or celle-ci, jeunette, à peine dix printemps,
Se faisait remarquer, au milieu des enfants,
Par sa grâce candide et sa frêle nature.
Notez ce dernier point, la clef de l'aventure,
Car un passant, à jeun, près de ce triste lieu,
Recueillait ce propos : "Qu'elle est maigre, mon Dieu !"

Revenons au début. Du palais de justice,
Après maints pourparlers, les agents de police
Sur deux rangs déployés prennent le droit chemin.
Bientôt la grille s'ouvre et se referme, enfin ;
Précaution prudente ; au plus fort de l'orage,
Résister n'était point le parti le plus sage.
Avec le peuple il faut souvent temporiser
Et ses emportements, savoir les maîtriser
Sans choc. Loin d'exciter sa fureur, sa démence,
Il est beau d'invoquer la raison, la clémence,
D'éclairer son esprit, de lui faire entrevoir
Au-dessus des passions un Souverain Pouvoir.

Cependant les éclats d'un vif réquisitoire
Ont jeté l'épouvante, en plein, dans l'auditoire,
Qui s'agite et frémit. – Le maintien résigné,
Margoton a l'aspect d'un troupier consigné :
Pas un mot ne sortait de sa bouche entr'ouverte.
En vain le Magistrat que cet air déconcerte,
Souple, l'interpella de sa plus douce voix ;
Rien n'y fit, tel un marbre. – Huissier, parlez patois ;
Dites à l'accusée, ou par geste ou par grimme :
"Que vous avait donc fait cette pauvre victime ?

– Dé qué vous obio fach, per lo trota oïtal ?
– Moussu, poundio pas plus, magro coum' un cobal
Bolio pas lou nouïri, trop caro ès lo cibado ;
Olaro, per mo fé, lo poulo, l'aï sonnado.
Eré mestr' oprès tout ; oqui l'obès, se cal,
Onoraï pas o l'hespital.
Enfin, quès oquello musiquo ?
Quès tout oqu' el trobal ?
En temps dé Républiquo
Pourren pas pluma' n gal
Son fa de poulitiquo ?"

Cela dit d'un air courroucé,
Margoton redoublant d'audace,
Exhiba le gallinacé
Puis regarda le juge en face.

– Assez ! je ne puis supporter
Plus longtemps, greffier, qu'une ignare
Sans honte insulte, à cette barre,
Ce que doivent tous respecter.
Médire de la République
Tombe sous la rigueur des lois ;
Joignons deux causes à la fois,
Aussi bien l'offense est publique.
Fi d'une telle exhibition !
Soit maudit ce présent funeste !
Ecrivez en marge du reste :
"Tentative de corruption."
Incontinent que l'on apporte
Le volatile à l'hôpital.

Pourquoi ce bruit devant la porte ?

– Une fille se trouve mal ;
Elle vous demande sa mère !

– Expliquez-moi donc ce mystère !
Dit le Président fort surpris ;
Chose étrange, on n'a rien compris.
Tout nouveau parmi vous, arrivant de Pontoise,
C'est de l'Hébreu, ma foi, votre langue patoise !

Le greffier traduisit *Margoton* clairement.
Un immense fou rire éclata bruyamment.
Alors grave, le juge, imposant le silence,
Malmena la police et leva l'audience.

C'est ainsi qu'en toute saison,
Souvent sans rime ni raison
Une ville s'insurge.
Comme des moutons de Panurge
Accourent les naïfs, en criant aux abus ;
Confondent blanc et noir ; bref, ne s'entendent plus.

La fable du *Dauphin* convient à cette foule :
Tout le sang répandu, c'est... le sang d'une poule ! »
(Extr. de "Poésies", par François Naujac, dans *MSLA*, 1899)



1



2



3

1. - L'Orphéon de *Rodés* en Argentine, fin XIXe-début XXe s. *(Coll. M. M.)*
2. et 3. - *Rodés, 1929. (Coll. S. d. L., fds. N. P.)*

FACE A (26'48") durée page

1 - *Cabra de milh.* ..... 1'46" 296
(Randonnée chantée : Ernest Colomb)
2 - *Un : tua lo lum... ; Una, la bèla pruna... ;*
Un : lo lum... ..... 1'03" 295
(Formules : Yvonne Anglade, Albert Cance, Yvonne Anglade)
3 - *Los dalhaires.* ..... 2'54" 317
(Chant : Henri Laquerbe)
4 - *Qual es mòrt ? ; Las campanas de...* ..... 34" 293
(Formules : Yvonne Anglade, André Gamel, Yvonne Anglade)
5 - *Malurós qu'a una femna.* ..... 1'07"
(Bourrée, harmonica chromatique : Albert Cance)
6 - *Enric IV e Enric V.* ..... 11" 294
(Formule : Norbert Deltour)
7 - *Nadal tindaire.* ..... 1'07" 175
(Chant de Noël : Rosette et Thérèse Roumec)
8 - *End anatz paura vièlhòta ?* ..... 47" 166
(Formule-jeu : Yvonne Anglade)
9 - *Lo masuc.* ..... 3'14" 316
(Chant : Albert Cance)
10 - *Solelh, solelhaire... ;*
Solelhon, solelhava... ..... 31" 234
(Formules : Yvonne Anglade, Thérèse Roumec)
11 - Amen... ..... 12" 166
(Parodies du sacré : Louis Monteillet, Ernest Colomb)
12 - *La cigale e la fornise.* ..... 1'32" 316
(Chant : Yvonne Anglade)
13 - *T'en tirarai.* ..... 42"
(Valse-Vienne, harmonica chromatique : Albert Cance)
14 - *Enfants, revelhatz-vos.* ..... 3'16" 176
(Chant de Noël : Roger Resseguier)
15 - *Cossí fan los rainaldons... ;*
Cossí fa lo rainald... ..... 49" 191
(*Branlons* chantés : Yvonne Anglade, Albert Cance)
16 - *Rèssa, rèssa mèstre Jan.* ..... 5" 294
(Formule-jeu : Norbert Deltour)
17 - *Bèla Sent-Jan.* ..... 2'30" 235
(Chant : Henri Laquerbe)
18 - *Ai fach un uòu...* ..... 11" 295
(Mimologisme de la poule qui a pondu : Albert Cance)
19 - *Lo d'aquí va laurar... ;*
Un porcelon per un pradelon... ..... 36" 294
(Formules : Emilie Frayssinhes, Yvonne Anglade)
20 - *Montavi la marmita.* ..... 33"
(Bourrée, harmonica chromatique : Albert Cance)
21 - *Vòli ben dire.* ..... 31" 320
(Chant : Thérèse Roumec)
22 - *Arri-arri.* ..... 9" 293
(Sauteuse : Albert Cance)
23 - *Bona annada.* ..... 19" 296
(Formules : Norbert Deltour, Thérèse Roumec)
24 - *Borrèia.* ..... 32"
(Bourrée, harmonica chromatique : Marcel Jarrousse)
25 - *Vola, vola Pimpinèla.* ..... 7" 295
(Formule-jeu : Yvonne Anglade)
26 - *Tant que farem aital.* ..... 33" 319
(Formules chantées : Louis Monteillet, Albert Cance)

FACE B (26'32") durée page

1 - *Catarina de Cerièira.* ..... 1'08" 296
(Randonnée dialoguée : Yvonne Anglade)
2 - *Quand Senta-Radegonda... ;*
Arsac e Arsaguet... ..... 15" 158
(Formules de pays : Norbert Deltour, Henri Laquerbe)
3 - *Lo raussinhòl.* ..... 1'40" 321
(Chant : Ernest Colomb)
4 - *Son davalats...* ..... 1'07" 192
(Bourrée, chant : Henri Laquerbe ; harmonica chromatique : Albert Cance)
5 - *Los dets.* ..... 23" 294
(Formules : Norbert Deltour, Yvonne Anglade)
6 - *Adiu paure Carnaval.* ..... 23" 168
(Chant : Henri Laquerbe)
7 - *Diluns, de lum...* ..... 7" 295
(Formule : Albert Cance)
8 - *Pastres, pastretas.* ..... 1'12" 176
(Chant de Noël : Rosette et Thérèse Roumec)
9 - *Los gals.* ..... 50" 295
(Mimologisme des coqs : Yvonne Anglade, Henri Laquerbe)
10 - *Cançon de las messòrgas.* ..... 49" 320
(Chant : Yvonne Anglade)
11 - *Ai traucada la livita al cuol.* ..... 20" 193
(Polka chantée : Albert Cance)
12 - *Quant as de polas al joc ?* ..... 17" 295
(Formule-jeu : Yvonne Anglade)
13 - *Bèla Sent-Jan.* ..... 4'21" 235
(Chant : Albert Cance)
14 - *Vinagre, tot agre...* ..... 20" 180
(Comptine : Ernest Colomb)
15 - *Nadal pastoral.* ..... 1'45" 175
(Chant de Noël : Roger Resseguier)
16 - *Rencontrère ma mèra diluns...* ..... 18" 319
(Chant : Albert Cance)
17 - *Ai, ai, ai, ma mèra...* ..... 17" 192
(Bourrée chantée : Thérèse Roumec)
18 - *Jol pont d'a Mirabèl.* ..... 3'58" 317
(Chant : Louis Monteillet)
19 - *Grelh, grelh...* ..... 11" 295
(Formule-jeu : Albert Cance)
20 - *La canha barrada...* ..... 27" 296
(Formule : Yvonne Anglade)
21 - *Lo carretièr passa.* ..... 16" 193
(Scottish chantée : Albert Cance)
22 - *Sòm-sòm.* ..... 56" 293
(Berceuses : Norbert Deltour, Thérèse Roumec, Albert Cance)
23 - *Los vacassièrs.* ..... 58" 231
(Formule : Yvonne Anglade)
24 - *La giga.* ..... 33"
(Gigue, harmonica chromatique : Marcel Jarrousse)
25 - *Lo pastre e lo curat.* ..... 1'42" 166
(Parodie du sacré : Ernest Colomb)
26 - *Se canta.* ..... 1'04"
(Harmonica chromatique : Louis Valat)

Bibliographie

« Cette bibliographie du canton de Rodez-est ne présente, pour les études communales, que des références postérieures à 1956, année d'édition du supplément par B. Combes de Patris à la *Bibliographie historique du Rouergue,* de Camille Couderc. Pour des références bibliographiques antérieures, le lecteur pourra consulter ces ouvrages de base. » (Pierre Lançon)

Abréviations

AM *Annales du Midi*
BACR *Bulletin des Amis de la cathédrale de Rodez*
BCGR *Bulletin du Cercle généalogique du Rouergue*
BEC *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*
BMR *Bulletin municipal de Rodez*
BSPF *Bulletin de la Société préhistorique française*
BSSRA *Bulletin scientifique du Service régional de l'archéologie*
CAMJC *Club d'archéologie, M.J.C. Rodez 12*
CCA *Carto-Club Aveyronnais, cartes postales anciennes et modernes*
CR *Les Cahiers rouergats*
DR *Découverte du Rouergue*
EA *Etudes aveyronnaises*
MSLA *Mémoires de la Société des lettres de l'Aveyron*
PVSLA *Procès verbaux de la Société des lettres de l'Aveyron*
RM *Rouergue magazine*
RR *Revue du Rouergue*
SR *Sauvegarde du Rouergue*
VMF *Vieilles maisons françaises*
VR *Vivre en Rouergue*
VRCAA *Vivre en Rouergue – Cahier d'archéologie aveyronnaise*

Ouvrages généraux

Baudouin, Jacques

- *La sculpture flamboyante en Rouergue Languedoc,* Nonette, Editions Créer, 2003, 382 p.

Bévotte, Marguerite de

- *La "Nostre Dame de Grasse" du musée des Augustins de Toulouse et le rayonnement de son art dans les régions voisines à la fin de l'ère gothique,* Rodez, imprimerie P. Carrère, 1982, 114 p.

Bou, Gilbert

- *La sculpture en Rouergue à la fin du Gothique (XVe siècle et début du XVIe siècle),* Rodez, Imprimerie Carrère, 1971, 171 p.

Bousquet, Jacques

- *Le Rouergue au premier Moyen Age (vers 800-vers 1250) : les pouvoirs, leurs rapports et leurs domaines,* Rodez, Société des lettres de l'Aveyron, 1992-1994, 2 vol., 896 p.

Delmas, Jean

- *Les saints du Rouergue : Enquête sur les pèlerinages et les dévotions populaires,* Espalion, Musée du Rouergue, Musée Joseph-Vaylet, 1986, 238 p.

- "Le canton de Rodez", *VR,* n° 32, automne 1979, p. 43-47 ; n° 33, hiver 1979, p. 44-48 ; n° 34, printemps 1980, p. 35-42.

- "Galerie aveyronnaise", *VR,* n° 78, 1993, p. 37-62 ; n° 79, 1994, p. 32-60 ; n° 80, 1995, p. 29-43.

Font, Christian, Moizet, Henri

- *L'Aveyron et les Aveyronnais dans la 2e guerre mondiale,* Rodez, CDDP Rodez, CDIHP Aveyron, Toulouse, CRDP Midi-Pyrénées, 1995, 226 p.

- *Maquis et combats en Aveyron : chronologie 1939-1944. Opinion publique et résistance dans l'Aveyron,* Rodez, CDDP, Toulouse, CRDP Midi-Pyrénées, 1995, 253 p.

- *Construire l'histoire de la Résistance : Aveyron 1944,* Rodez, CDDP Rodez, CDIHP Aveyron, Toulouse, CRDP Midi-Pyrénées, 1997, 344 p.

- *Maquis et combats en Aveyron. Opinion publique et résistance. Chronologie 1936-1944,* Rodez, ONAC Aveyron, ANACR Aveyron, Toulouse, CRDP Midi-Pyrénées, 2001, 410 p.

Lemaitre, Nicole

- *Le Rouergue flamboyant : clergé et paroisses du diocèse de Rodez (1417-1563),* Paris, Les Editions du Cerf, 1988, VI-652 p.

Miquel, Jacques

- *L'architecture militaire dans le Rouergue au Moyen Age et l'organisation de la défense,* Rodez, Edition Française d'Arts Graphiques, 1981, 2 vol. (349, 226 p.).

- *Châteaux et lieux fortifiés du Rouergue,* Rodez, Edition Française d'Arts Graphiques, 1982, 338 p.

Mouysset, Sylvie

- *La peste en Rouergue au XVIIe siècle,* Pont-les-Bains, Pour le Pays d'Oc, 1992, 221 p.

Noël, Raymond

- *Dictionnaire des châteaux de l'Aveyron,* Rodez, Ed. Subervie, 1971-1972, 2 vol. (665, 680 p.).

Le Monastère

Balsan, Louis

- "Récentes découvertes aveyronnaises [peintures murales dans l'église]", *PVSLA,* t. XXXIX, 1963-1966, p. 125.

Dausse, Lucien

- "Treize monnaies blanches pour une page noire de l'histoire du Rouergue", *VRCAA,* n° 13, 1999, p. 163-168.

Lançon, Pierre, Poulet, Jacques

- "L'histoire héraldique des abbesses du Monastère Saint-Sernin", *EA,* 1997, p. 263-274.

Roques, Jean-Louis

- "L'abbaye du Monastère Saint-Sernin, sous Rodez, au XVIIIe siècle", *EA,* 2002, p. 73-86.

- *Le Monastère : une abbaye, un village,* Rodez, Douce France Editions, 2003, 167 p.

Rodez

- *Centenaire de l'Eglise du Sacré-Cœur de Rodez, 28 juin 1898-20 juin 1999,* [Rodez], [s.n.], [1999], 40 p.

- "La chapelle de l'ancien collège royal de Rodez : le premier monument baroque de l'Aveyron", *VR,* n° 72, 1990, p. 14-16.

- *Un livre d'heures à l'usage de Rodez vers 1460-1470,* [Rodez], Médiathèque de Rodez, 2003, 54 p.

- *Musée Fenaille : guide du visiteur,* Rodez, Grand Rodez, Musée Fenaille, 2003, 246 p.

- *Le pays ruthénois : Grand Rodez, Causse Comtal, Vallée de l'Aveyron, Vallon, 22 promenades et randonnées à pied, à cheval, à VTT,* Rodez, Communauté d'agglomération du Grand Rodez, C.D.R.P. 12, 2001, 61 p.

- *Rodez en Rouergue : bimillénaire (26 mai-7 juin 1976),* Rodez, Comité des Fêtes de Rodez, 1976, 130 p.

- *Rodez en Rouergue : le développement d'une agglomération (1965-1975),* [Rodez] District du Grand Rodez, Comité d'expansion économique de l'Aveyron, 1976, 80 p.

- *Rodez,* Rodez, District du Grand Rodez, 1984, 78 p.

- *Un siècle d'images ruthénoises,* Rodez, Commission culturelle ruthénoise, 1974, non paginé.

- "Panorama : Rodez, vu par les membres du Carto-Club", *CCA,* n° 19, n° spécial, septembre 2003, p. 4-35.

- "Imprimerie Carrère : déjà 20 ans qu'elle a fermé ses portes", *CCA,* n° 19, n° spécial, septembre 2003, p. 36-42.

Adhémar de Panat, Louis d'

- "Autour du Cardinal d'Armagnac, documents inédits : deux lettres du Cardinal d'Armagnac relatives aux débuts du collège de Rodez, 1561-1562", *RR,* n° 56, octobre-décembre 1960, p. 390-397.

Alary, Bernard

- *Le livre d'or du Vélo club ruthénois,* [Rodez], [Bernard Alary], 1992, 147 p.

- "Le vélo-club ruthénois : quelques étapes de la doyenne des sociétés sportives de la ville", *RR,* n° 39, automne 1994, p. 345-361.

Ancourt, André

- "Un traité d'amitié entre les consuls de Rodez et les consuls de Villefranche au XVe siècle", *MSLA,* t. 28, 1964, p. 461-467.

Andrieu, P.

- "Le Faubourg : quelques aspects de son histoire", *BMR,* n° 7, 4e trimestre 1977, p. 53-59.

Arramond, Jean-Charles

- "Un aspect de l'occupation humaine de Rodez antique du Ier siècle avant au IIIe siècle après J.-C.", *VRCAA,* n° 2, 1988, p. 83-97.

- "La *Tour Raynalde,* boulevard d'Estourmel à Rodez", *VRCAA,* n° 3, 1989, p. 66-71.

Astruc, Olivier

- "Entre le bourg et la cité : le vieux Rodez", *Connaissance du Pays d'Oc,* n° 16, novembre-décembre 1975, p. 59-64.

Avril, Joseph

- "Sources et caractères du livre synodal de Raimond de Calmont d'Olt, évêque de Rodez (1289)", *L'Eglise et le droit dans le Midi (XIIIe-XIVe s.), Cahiers de Fanjeaux,* n° 29, 1994, p. 215-237.

Balsan, Louis

- "Nouvelles découvertes de l'ancienne Chartreuse de Rodez", *PVSLA,* t. XXXVII, 1954-1958, p 194.

- "Découverte d'amphores rue Séguret-Saincric à Rodez", *PVSLA,* t. XXXVIII, 1959-1962, p. 18-22 ; *RR,* n° 49, janvier-mars 1959, p. 102-105.

- "Découverte de deux statues dans l'église Saint-Amans de Rodez", *PVSLA,* t. XXXIX, 1963-1966, p. 189-191.

- "Découvertes archéologiques quartier de la Madeleine à Rodez", *PVSLA,* t. XXXIX, 1963-1966, p. 192.

- "Découvertes archéologiques place Adrien Rozier à Rodez", *PVSLA,* t. XXXX, 1er fasc. 1967, p. 45-48 ; *RR,* n° 82, avril-juin 1967, p. 147-150.

- "Découvertes archéologiques place d'Estaing à Rodez", *PVSLA,* t. XXXX, 2e fasc. 1968, p. 100-103.

- "Découvertes archéologiques place Emma Calvé à Rodez", *RR,* n° 85, janvier-mars 1968, p. 30-33.

- "Découvertes archéologiques à Rodez [rue Villaret]", *PVSLA,* t. XXXXI, 2e fasc. 1972, p. 278-283 ; *RR,* n° 105, janvier-mars 1973, p. 27-32.

- "Découvertes archéologiques à Rodez (rue Villaret)", *PVSLA,* t. XXXXI, 3e fasc. 1973, p. 324-329.

- "Nouvelles découvertes archéologiques à Rodez. Rue Villaret, boulevard d'Estourmel", *PVSLA,* t. XXXXI, 3e fasc. 1973, p. 365-370 ; *RR,* n° 106, avril-juin 1973, p. 159-165.

- "Nouvelle découverte rue Villaret à Rodez", *RR,* n° 108, octobre-décembre 1973, p. 393-396.

- "Quelques pièces d'orfèvrerie rouergates inédites", *PVSLA,* t. XXXXI, 4e fasc. 1974, p. 494-498 ; *RR,* n° 110, juin 1974, p. 145-149.

- "Les dernières découvertes gallo-romaines de Rodez", *PVSLA,* t. XXXXI, 4e fasc. 1974, p. 571-575.

- "Découvertes archéologiques à Rodez, autour de la Poste", *PVSLA,* t. XXXXII, 1er fasc. 1975, p. 90-95 ; *RR,* n° 115, septembre 1975, p. 287-291.

- "Vandalisme et archéologie", *PVSLA,* t. XXXXII, 1er fasc. 1975, p. 113-117 ; *RR,* n° 116, décembre 1975, p. 383-387.

- "Le musée Fenaille", *BMR,* n° 5, 1er trimestre 1976, p. 54-60.

- "Du passé qui se meurt au passé que l'on tue", *PVSLA,* t. XXXXII, 2e fasc. 1976, p. 329-335 ; *RR,* n° 120, décembre 1976, p. 349-354.

- "Les mosaïstes de Segodunum", *PVSLA,* t. XXXXII, 4e fasc. 1978, p. 482-484 ; *RR,* n° 126, avril-juin 1978, p. 135-137.

- "Découverte d'un "chapeau de fer" dans le lit de l'Aveyron, près de Rodez", *PVSLA,* t. XXXXIII, 4e fasc. 1982, p. 38-39.

- "Faut-il faire remonter à quelque 50 000 ans la présence de l'homme à Rodez ?", *PVSLA,* t. XLIV, 1er fasc. 1983, p. 35-37.

- "Fragments de sculpture récemment découverts à Rodez", *PVSLA,* t. XLIV, 3e fasc. 1985, p. 392-395.

Balsan, Louis, Dausse, Lucien

- "Suite de l'inventaire de l'archéologie gallo-romaine de Rodez (1948-1979)", *PVSLA,* t. XXXXIII, 2e fasc. 1980, p. 59-80.

- *Rodez gallo-romain. Suite à "l'inventaire de l'archéologie gallo-romaine du département de l'Aveyron" d'Alexandre Albenque de 1948 à 1979. Découvertes lors de la construction du "Parking des Remparts" en 1978,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1982, 61 p.

Batho, John

- *John Batho, visite privée,* Rodez, Musée Fenaille, 2002, 83 p.

Benoit, P. F.

- "Le vœu de Rodez à N.-D. de Garaison : 1628", *PVSLA,* t. XXXX, 4e fasc. 1970, p. 434-436.

Bernard, Jean-Pierre

- "La bibliothèque municipale de Rodez", *RR,* n° 53, janvier-mars 1960, p. 27-50.

Bessière, Jean-Marie

- "Louis-Antoine Bessière, premier maire élu de Rodez", *RR,* n° 19, automne 1989, p. 425-441.

Bessière, Odette

- "Ruthéna, un Cercle littéraire et artistique oublié (1932-1960)", *EA,* 1998, p. 59-70.

Béteille, Roger

- "Enquête dans les quartiers neufs de Rodez : Gourgan et C.I.L.", *RR,* n° 75, juillet-septembre 1965, p. 267-272.

Bex, Catherine

- *Rodez,* Millau, Editions du Beffroi, 2001, 48 p.

- "Rodez sous la Révolution : autour de l'échafaud, victimes et bourreaux", *RR,* n° 34, été 1993, p. 171-194.

Biau, Aimé

- *Le Football Ruthénois, de sa naissance (1927) à nos jours (1979),* Rodez, Imprimerie P. Carrère, [1979], 123 p.

Boccacino, Catherine

- "Rodez. Place de la Madeleine", *BSSRA,* 1998, p. 54.

Bompaire, Marc

- "Les ateliers de Melgueil, Cahors et Rodez d'après les sources écrites", *Trésors et émissions monétaires du Languedoc et de Gascogne (XIIe et XIIIe siècles),* Toulouse, Association pour la Promotion de l'Archéologie et des musées archéologiques en Midi-Pyrénées, 1987, p. 11-51.

Bonnefous, Berthe

- *Quelques images, un peu d'histoire de Rodez,* Rodez, [Berthe Bonnefous], 1979, 94 p.

Bories, Georges

- "Les premiers Ruthénois : le gisement de Saint-Cloud", *VRCAA,* n° 14, 2000, p. 7-11.

Boube, Jean
- "Les sarcophages paléochrétiens de Rodez", *Pallas,* VI, année VII, 1958, fasc. 3, p. 79-111.
Boudartchouk, Jean-Luc, Llech, Laurent
- "Evolution de la céramique de la fin du IIIe siècle au VIIe siècle sur le forum de Rodez", *VRCAA,* n° 7, 1993, p. 150-168.
Boudet, Richard, Gruat, Philippe
- "La statuaire anthropomorphe de la fin de l'âge de fer (ou supposée telle) en Rouergue", *VRCAA,* n° 6, 1992, p. 30-39 (Hôpital, boulevard d'Estourmel et boulevard François Fabié, p. 33-35).
Bourgeois, Ariane
- "Céramique estampée de l'Antiquité tardive trouvée à Rodez", *VRCAA,* n° 7, 1993, p. 131-148.
Bousquet, Jacques
- "Réflexions sur l'iconographie de la Vierge dans la sculpture méridionale au XIVe siècle. La Vierge aux colombes de Montpezat de Quercy et Notre-Dame des Embergues à Rodez", *PVSLA,* t. XXXVII, 1954-1958, p. 225-242.
- "Le cor de Roland à l'église St Amans de Rodez et la légende Carolingienne en Rouergue", *RR,* n° 4, octobre-décembre 1956, p. 389-395.
- "Lumières sur la première loge de Rodez (1749-57) et les origines de la franc-maçonnerie en Rouergue", *RR,* n° 50, avril-juin 1959, p. 129-142.
- "Le traité d'alliance entre Hugues, comte de Rodez, et les consuls de Millau, 6 juin 1223", *AM,* t. 72, n° 49, janvier 1960, p. 25-42.
- "De rue en rue : la petite histoire de Rodez", *RR,* n° 66, avril-juin 1963, p. 137-153.
- "Evolution des problèmes de conservation du passé à Rodez : monuments et musées", *RR,* n° 69, janvier-mars 1964, p. 37-45.
- "Rodez, capitale du Rouergue", *Médecine de France,* novembre 1966, 16 p.
- *Lycée d'Etat F. Foch, Rodez : quatre siècles d'histoire,* [Rodez], [Lycée Foch], 1966, non paginé.
- "L'état de la Cité de Rodez vers le milieu du XVe siècle", *RR,* n° 81, janvier-mars 1967, p. 5-23.
- "Les artistes aveyronnais au musée des Beaux-Arts de Rodez, 1870-1970", *BMR,* n° 5, 1er trimestre 1976, p. 31-36.
- "Le château près de la ville : réflexions à partir de l'exemple de Rodez", *Le château près de la ville,* actes du second colloque de castellologie, Flaran, 1985, p. 21-27.
- *Le musée des Beaux-Arts de Rodez de bout en bout : guide catalogue "imaginaire" d'un musée disparu (1953-1983),* Montpellier, [Jacques Bousquet], 1988, 95-XVII p.
- "Quelques statues de la fin du Moyen Age à l'église Saint-Amans de Rodez : remplois et dérestaurations", *RR,* n° 23, automne 1990, p. 459-481.
- "Le cartulaire du chapitre de Rodez et une bulle du pape Agapit II. L'activité pontificale à la fin de l'âge carolingien", *Mélanges Marcel Durliat,* 1992, p. 37-51.
- "Deux sarcophages et les Wisigoths en Rouergue", *EA,* 1998, p. 205-238.
- "Rodez vers 1900 et André Delacour", *RR,* n° 58, été 1999, p. 219-229.
- "Note sur le baptistère paléochrétien de Rodez", *EA,* 2001, p. 71-75.
Breillat, Pierre
- "Rodez *(Rutena, Rutenis, civitas Rutenorum)", Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine,* Paris, Librairie Champion, 1950, p. 116-150.
Bristow, Ann (voir en outre Wroe, Ann)
- "A Rodez au XIVe siècle", *PVSLA,* t. XXXXI, 4e fasc. 1974, p. 464-466 ; *RR,* n° 115, septembre 1975, p. 323-325.
- "Sur la place du Bourg à Rodez au XIVe siècle", *RR,* n° 109, mars 1974, p. 33-37.
Cabantous, Alain
- "Rodez et sa population dans la première moitié du XVIIIe siècle : évolution d'ensemble et attraction migratoire", *AM,* n° 166, t. 96, avril-juin 1984, p. 149-170.
Carbonnel, Maurice
- *Aventure franciscaine en Rouergue. Cent ans d'existence des Sœurs franciscaines de Rodez,* Rodez, Imprimerie P. Carrère, [1963], 47 p.
Carrère, Pierre
- "Souvenirs d'un lycéen", *RR,* n° 65, janvier-mars 1963, p. 5-20.
- "Les francs tireurs de l'Aveyron en 1870", *PVSLA,* t. XXXX, 4e fasc. 1970, p. 386-399 ; *RR,* n° 93, janvier-mars 1970, p. 74-86.
- "Petite histoire du vandalisme à Rodez depuis la Révolution : le couvent des Cordeliers", *PVSLA,* t. XXXXI, 3e fasc. 1973, p. 311-324 ; *RR,* n° 105, janvier-mars 1973, p. 5-18.
Carrier, Renaud
- "La guerre aux portes de Rodez... La tentative de soulèvement des Chevaliers de la Foi (février-mars 1814)", *Guerre et paix en Rouergue, XIe-XIXe siècle,* actes du colloque de Millau (3 et 4 octobre 1997), Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1999, p. 235-246.
Carrière, Paul
- "L'histoire d'un quartier : le faubourg. Du vieux "Barri" au jeune Faubourg", *BMR,* n° 22, mai 1985, p. 23-27.
Cassiat, Louis
- *De rue en rue, la petite histoire de Rodez,* Rodez, Imprimerie P. Carrère, 1963, 290 p.
- "Quand le Flamand, l'Espagnol et l'Italien se rencontraient aux foires de Rodez", *CR,* n° 1, mars 1970, p. 13-32.
- "Un des pionniers de l'aérostation, l'abbé Carnus, patron des aviateurs", *CR,* n° 9, novembre 1972, p. 69-90 ; n° 10, avril 1973, p. 57-73.
Castaing-Sicard, Mireille
- "La monnaie de Rodez", *Monnaies féodales et circulation monétaire en Languedoc (XIe-XIIIe siècle)", Cahiers de l'Association Marc Bloch de Toulouse, études d'histoire méridionale,* n° 4, 1961, p. 51-53.
Catalo, Jean
- "Rodez : du forum antique au couvent des Jacobins", *Aquitania,* t. VIII, 1990, p. 161-186.
- "Rodez. Place Raynaldi-Jaurès", *BSSRA,* 1991, p. 58.
- "Rodez. Hôtel de Ville", *BSSRA,* 1992, p. 49.
- "Rodez. Jacobins - Raynaldi - Jaurès", *BSSRA,* 1992, p. 49.
- "Le site des Jacobins à Rodez : bilan des fouilles archéologiques", *PVSLA,* t. XLVI, 2e fasc. 1992, p. 273-279.
- "Egout et puits mérovingiens du site des Jacobins à Rodez", *VRCAA,* n° 8, 1994, p. 173-178.
- "Le forum antique de Rodez", *Dix ans d'archéologie en Aveyron : recherches et découvertes,* Montrozier, Musée archéologique de Montrozier, 1995, p. 245-254 (Guide d'Archéologie, 3).
Catalo, Jean, Llech, Laurent
- "Vestiges et mobilier mérovingiens sur le site des Jacobins de Rodez", *Dix ans d'archéologie en Aveyron : recherches et découvertes,* Montrozier, Musée archéologique de Montrozier, 1995, p. 291-300 (Guide d'Archéologie, 3).
- "Les vestiges médiévaux du site des Jacobins-Raynaldy à Rodez", *Dix ans d'archéologie en Aveyron : recherches et découvertes,* Montrozier, Musée archéologique de Montrozier, 1995, p. 301-306 (Guide d'Archéologie, 3).
Catalo, Jean, Llech, Laurent, Massan, Patrick, Ipiens, André
- "Le forum de Rodez : premiers résultats", *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France,* t. LIV, 1994, p. 11-58.

Catalo, Jean, Rodet-Belarbi, Isabelle, Lignereux, Yves
- "Déchets de boucherie et alimentation au XIVe siècle à l'Hôpital du Pas à Rodez (Aveyron)", *Archéologie du Midi Médiéval,* t. 13, 1995, p. 187-195.
Causse, Louis
- "L'hôtel Delauro à Rodez", *PVSLA,* t. XLVI, 1er fasc. 1991, p. 47-53.
- "L'hôtel Delauro à Rodez" (1576-1990), *SR,* n° 34, 1992, p. 18-27.
Causse, Louis, Delmas, Claire
- *Evêché de Rodez,* [S.l.], [s.n.], [s.d.], XV p.
Chartrou, Marie-Thérèse
- "La vie municipale dans la cité de Rodez au XVe siècle, d'après le registre BB.1(1405-1444)", *Rouergue et confins : archéologie, histoire, économie* : actes du congrès de Rodez, 14-16 juin 1958, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1958, p. 135-142.
Chiabrando, Marco
- "Rodez. Immeuble Sainte-Catherine", *BSSRA,* 1993, p. 62.
Colomb, André
- "Un peu d'histoire sur les municipalités de Rodez", *BMR,* n° 6, 1er trimestre 1977, p. 4-7 ; n° 7, 4e trimestre 1977, p. 65-68.
- "Histoire des municipalités", *BMR,* n° 9, 4e trimestre 1978, p. 64-68 ; n° 10, 2e trimestre 1979, p. 58 ; n° 11, 4e trimestre 1979, p. 57-58 ; n° 12, 2e trimestre 1980, p. 66 ; n° 14, 2e trimestre 1981, p. 82 ; n° 15, 4e trimestre 1981, p. 78 ; n° 16, 2e trimestre 1982, p. 78 ; n° 17, 1er trimestre 1983, p. 78.
Combes de Patris, Bernard
- "Maçons ruthénois au XVIIIe siècle", *RR,* n° 50, avril-juin 1959, p. 143-158.
Combes de Patris, Bernard, éd.
- "Service funèbre célébré en l'église Saint-Amans pour le repos de l'âme de S. M. le roi Louis XV", *PVSLA,* t. XXXVIII, 1959-1962, p. 84-85.
Cosson, Jean-Michel
- "Rodez : clichés d'une ville sous l'Occupation", *RR,* n° 38, été 1994, p. 145-176.
- "Une exécution capitale à Rodez en 1910 : l'affaire Jean Terry", *EA,* 1996, p. 103-120.
- *Sainte-Geneviève, Saint-Joseph, Rodez. Un établissement, deux histoires, une priorité : l'éducation,* [Rodez], [Sainte-Geneviève], 2000, 68 p.
- *De Sainte-Marie... à François d'Estaing,* [Rodez], [Lycée François d'Estaing], 2003, 62 p.
- *Histoire des rues de Rodez,* Romagnat, De Borée, 2003, 175 p.
Crépin-Girbelle, Jacques
- *Mémoire en Images : Rodez,* Joué-lès-Tours, Editions Alan Sutton, 1999, 127 p.
- *Les cartes postales des éditions Carrère à Rodez,* Rodez, Archives départementales de l'Aveyron, 2001, 42 p.
Dausse, Lucien
- "Vestiges gallo-romains, rue Crozat", *PVSLA,* t. XXXXII, 1er fasc. 1975, 1978, p. 108-111.
- "Notice sur une figurine gallo-romaine de terre cuite trouvée à Rodez", *PVSLA,* t. XXXXII, 1er fasc. 1975, p. 111-113.
- "Un sondage à la porte d'Emboyer", *PVSLA,* t. XXXXII, 2e fasc. 1976, p. 248-249.
- "Un habitat gallo-romain boulevard de la République à Rodez", *PVSLA,* t. XXXXII, 2e fasc. 1976, p. 319-321.
- "Découvertes archéologiques à Rodez, rue Saint-Just", *PVSLA,* t. XXXXII, 3e fasc. 1977, p. 360-361.
- "Tombes gallo-romaines du Séminaire à Rodez", *PVSLA,* t. XXXXII, 3e fasc. 1977, p. 435-444.
- "Nouveaux sondages à Rodez, hiver 1977", *PVSLA,* t. XXXXII, 4e fasc. 1978, p. 477-482.
- "L'artisanat ruthénois à l'époque gallo-romaine", *PVSLA,* t. XXXXII, 4e fasc. 1978, p. 556-565.
- "Pierre sculptée, pierre polie", *PVSLA,* t. XXXXII, 4e fasc. 1978, p. 561-565.
- "Recherches archéologiques : Rodez, 1 bis, boulevard d'Estourmel – Rodez, Les Embergues", *PVSLA,* t. XXXXIII, 1er fasc. 1979, p. 34-43.
- "Dernières fouilles à Rodez : surveillance de chantiers", *PVSLA,* t. XXXXIII, 1er fasc. 1979, p. 55-68.
- "Découvertes dans le sous-sol ruthénois", *PVSLA,* t. XXXXIII, 1er fasc. 1979, p. 151-176.
- "Rodez : rue de Bal - parking Foch ; rue Saint-Just", *PVSLA,* t. XXXXIII, 2e fasc. 1980, p. 12-22.
- "Recherches archéologiques au parking des Remparts de Rodez", *PVSLA,* t. XXXXIII, 2e fasc. 1980, p. 182-219.
- "Rodez gallo-romain : un moment de répit", *PVSLA,* t. XXXXIII, 3e fasc. 1981, p. 13-19.
- "Deux nouvelles prospections ponctuelles à Rodez", *PVSLA,* t. XXXXIII, 3e fasc. 1981, p. 53-58.
- "Archéologie urbi et orbi", *PVSLA,* t. XXXXIII, 3e fasc. 1981, p. 136-146.
- "Recherche archéologique à Rodez. Rodez, rue Monseignat, n° 122", *PVSLA,* t. XXXXIII, 4e fasc. 1982, p. 12-16.
- "Fouille de sauvetage à la préfecture de Rodez", *CAMJC,* Travaux 1982, p. 55-109.
- "Intervention de sauvetage à la préfecture de l'Aveyron", *PVSLA,* t. XXXXIII, 4e fasc. 1982, p. 148-149.
- "Nouvelle intervention de sauvetage dans la cour de la Préfecture à Rodez - 12", *CAMJC,* Travaux 1983, p. 184-202.
- "Rodez, boulevard Denys-Puech, site 128 : sauvetage d'une fosse-dépotoir", *CAMJC,* Travaux 1983, p. 203-208.
- "Fouille de sauvetage autorisée rue du Bourguet-Nau à Rodez", *CAMJC,* Travaux 1983, p. 257-270.
- "Notules d'archéologie ruthénoise", *PVSLA,* t. XLIV, 1er fasc. 1983, p. 60-65.
- "Fouille de sauvetage de la rue du Bourguet-Nau à Rodez-12", *PVSLA,* t. XLIV, 1er fasc. 1983, p. 115-125.
- "Bribes d'archéologie ruthénoise", *PVSLA,* t. XLIV, 2e fasc. 1984, p. 192-195.
- "Un nouveau jalon sur le plan de Rodez antique (n° 130, ancien séminaire, rue M. Bompard)", *PVSLA,* t. XLIV, 3e fasc. 1985, p. 330-335.
- "Les mosaïques du *Thalassa* (Rodez, site 133)", *PVSLA,* t. XLIV, 3e fasc. 1985, p. 354-355.
- "La mosaïque murale du parking des Remparts de Rodez", *PVSLA,* t. XLIV, 3e fasc. 1985, p. 388-391.
- "Un nouveau puits funéraire aux haras ? Rodez - site 134", *PVSLA,* t. XLIV, 4e fasc. 1986, p. 524-527.
- "Notes d'archéologie. Rodez. Site 135. Place Emma-Calvé", *PVSLA,* t. XLIV, 4e fasc. 1986, p. 530-531.
- "A propos d'une estampille d'amphore", *PVSLA,* t. XLIV, 4e fasc. 1986, p. 562-563.
- "Montmerlhe et Rodez ? Montmerlhe ou Rodez", *Autour de l'oppidum gaulois de Montmerlhe à Laissac (Aveyron), VR,* 1986, p. 23-27.
- "Quand Rodez s'appelait Segodunum", *Toulouse et sa région : de l'âge du Bronze au Moyen Age, découvertes en Midi-Pyrénées. Dossiers Histoire et archéologie,* n° 120, octobre 1987, p. 54-55.
- "Un an de sauvetages archéologiques dans le Ruthénois", *PVSLA,* t. XLV, 1er fasc. 1987, p. 38-40.
- "Découverte fortuite d'un habitat du 1er siècle avant J.-C.", *PVSLA,* t. XLV, 1er fasc. 1987, p. 45-51.
- "Notes d'archéologie : n° 131 rue Maurice Bompard / bd de la République", *PVSLA,* t. XLV, 1er fasc. 1987, p. 103-107.

- "Les découvertes archéologiques de l'ancienne imprimerie Carrère, place Emma Calvé à Rodez (site 132)", *PVSLA,* t. XLV, 1er fasc. 1987, p. 108-125.

- "Les villes : Rodez", *De l'âge du fer aux temps barbares : dix ans de recherches archéologiques en Midi-Pyrénées,* Toulouse, Musée Saint-Raymond, 1987, p. 56-61.

- "La nécropole du jardin du séminaire à Rodez", *De l'âge du fer aux temps barbares : dix ans de recherches archéologiques en Midi-Pyrénées,* Toulouse, Musée Saint-Raymond, 1987, p. 135-136.

- "Chronique de l'archéologie ruthénoise", *PVSLA,* t. XLV, 3e fasc. 1989, p. 379-380.

- "La tête rutène de la tour Raynalde. Inventaire des objets dans les déblais provenant du chantier de la tour Raynalde... Supplément à l'inventaire des objets provenant du chantier de la tour Raynalde", *PVSLA,* t. XLV, 3e fasc. 1989, p. 431-440.

- "Le jardin des Hespérides, boulevard Denys-Puech à Rodez", *VRCAA,* n° 3, 1989, p. 55-65.

- "Autour de Saint-Amans, Rodez", *VRCAA,* n° 4, 1990, p. 142-158.

- "Un exemple d'aménagement de pente gallo-romain, boulevard Flaugergues à Rodez", *VRCAA,* n° 5, 1991, p. 92-108.

- "Un ex-voto à Camulus, Mars gaulois", *PVSLA,* t. XLV, 4e fasc. 1990, p. 523-528.

- "Tesson de coupe carénée rutène", *PVSLA,* t. XLVI, 2e fasc. 1992, p. 356-357.

- "Rodez. Rue L. Oustry, Immeuble Ste Catherine", *BSSRA,* 1992, p. 50.

- "Mémoire de pierre. Fondation et vestiges de l'église du Séminaire de Rodez", *RR,* n° 34, été 1993, p. 289-296.

- "Une figurine de Vierge à l'Enfant", *PVSLA,* t. XLVI, 4e fasc. 1994, p. 715-717.

- " Rodez. Boulevard Denys-Puech", *BSSRA,* 1996, p. 62.

- " Rodez. Rue Pasteur", *BSSRA,* 1996, p. 62.

- "Le chant, le chanoine et la cheminée", *RR,* n° 46, été 1996, p. 249-255.

- "Récit d'une longue veille autour de l'amphithéâtre de Rodez", *EA,* 1997, p. 101-115.

- "Villæ gallo-romaines autour de Rodez", *Le Jardin des antiques. Amis du musée Saint-Raymond [de Toulouse],* n° 23, décembre 1997, p. 14-18.

- "Rodez. Ruelle du Court Comtal", *BSSRA,* 1997, p. 62.

- "Les fouilles de la place de la Madeleine à Rodez", *RR,* n° 55, automne 1998, p. 391-393.

- "Premières recherches autour de la place de la Madeleine", *EA,* 1998, p. 155-167.

- "L'hypogée de Saint-Amans dans la nécropole sud", *Croyances & rites en Rouergue des origines à l'an mil,* Montrozier, Musée du Rouergue, 1998, p. 259.

- "Rodez. Place de la Madeleine", *BSSRA,* 1999, p. 58.

- "Rodez. Musée Fenaille", *BSSRA,* 2000, p. 41.

- "L'utilisation de la barytine pendant la période gallo-romaine", *Du silex au métal : mines et métallurgie en Rouergue,* Montrozier, Musée archéologique de Montrozier, 2001, p. 310-311 (Guide d'Archéologie, 9).

- "Regards sur trois années d'archéologie bénévole", *EA,* 2002, p. 179-189.

- "Brève résurrection d'un plafond peint de style baroque à Rodez", *EA,* 2003, p. 165-172.

Dausse, Lucien, Gruat, Philippe

- "Estampilles et inscriptions peintes sur amphores vinaires Dressel 1 trouvées à Rodez", *VRCAA,* n° 5, 1991, p. 66-77.

Dausse, Lucien, Gruat, Philippe, Pailler, Jean-Marie

- "Rodez (Aveyron) : *Segodunum, civitas Rutenorum", Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule* (Bordeaux, 13-15 septembre 1990), 6e suppl. à *Aquitania,* p. 133-139.

Dausse, Lucien, Gruat, Philippe, Vernhet, Alain

- "Le monde des morts dans le Rouergue gallo-romain", *Croyances & rites en Rouergue des origines à l'an mil,* Montrozier, Musée du Rouergue, 1998, p. 189-205 (Guide d'Archéologie, 6).

Dausse, Lucien, Vernhet, Alain

- "Dix ans d'archéologie gallo-romaine aveyronnaise", *Dix ans d'archéologie en Aveyron : recherches et découvertes,* Montrozier, Musée de Montrozier, 1995, p. 207-211 (Guide d'Archéologie, 3).

Débat, Antoine

- "Evêques de Rodez au IXe et au Xe siècle (recherches chronologiques)", *RR,* n° 123, septembre 1977, p. 239-250.

- "Saint Amans : recherches chronologiques", *RR,* n° 126, avril-juin 1978, p. 107-117.

- "Bringuier Centols, un chanoine de Rodez qui faillit en devenir évêque en 1246", *RR,* n° 3, automne 1985, p. 255-264.

- "Vivian, un évêque de Rodez vindicatif et contesté, 1247-1274", *RR,* n° 11, automne 1987, p. 275-310.

- "Trois frères évêques en Rouergue : Pierre d'Aigrefeuille 1347-1349 à Vabres, Raymond d'Aigrefeuille 1349-1361 à Rodez, Faydit d'Aigrefeuille 1361-1371 à Rodez", *RR,* n° 119, automne 1989, p. 375-424.

- "Le foirail d'Albespeyres et ses abords à Rodez vers 1315", *PVSLA,* t. XLV, 4e fasc. 1990, p. 501-512.

- "La foire sanglante de Rodez, 29 juin 1315", *RR,* n° 22, été 1990, p. 181-210.

Débat, Antoine, éd.

- *Livre de raison de Raymond d'Austry, bourgeois et marchand de Rodez (1576-1624),* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1991, 253 p.

Delattre, Pierre

- "Rodez. Le Collège (1562-1762), le Séminaire (1695-1761)", *Les établissements jésuites en France depuis quatre siècles, répertoire bibliographique,* Enghien, Institut supérieur de théologie, 1956, p. 458-512.

Delheure, Benoit

- "Les notables ruthénois et la propriété foncière au temps de l'affaire Fualdès", *RR,* n° 62, été 2000, p. 169-211.

Delmas, Claire

- "Statue de Notre-Dame des Embergues", *Cinq ans de protection des Objets d'Art en Aveyron,* Rodez, Imprimerie Subervie, 1980, notice 10.

Delmas, Jean

- *L'ancien quartier de la rue neuve et la rue du Touat, premier inventaire des richesses archéologiques,* Rodez, Syndicat d'initiative, Commission du Vieux Rodez, 1973, [23] p.

- *Rodez à travers la peinture et l'estampe : premier inventaire des sources iconographiques,* Rodez, Syndicat d'initiative, Commission du Vieux Rodez, 1974, 100 p.

- "Les Embergues - Leur histoire", *P.A.C.T. de l'Aveyron, Rodez, quartier des Embergues après 5 années de travail. Une opération exemplaire de réhabilitation en concertation avec le Gaz de France,* [Paris], Gaz de France, 1981, p. 19-21.

- "A la recherche des églises et des chapelles", *BMR,* n° 21, décembre 1984, p. 40-42.

- "Transports de corps et translations d'ossements", *BCGR,* n° 20, avril 1997, p. 5-6.

Delmotte, Michel

- "L'évêché de Rodez", *VR,* automne 1981, n° 40, p. 16-18.

Depeyrot, Georges

- "Les trésors et la diffusion du numéraire féodal", *Trésors et émissions monétaires du Languedoc et de Gascogne (XIIe et XIIIe siècles),* Toulouse, Association pour la Promotion de l'Archéologie et des musées archéologiques en Midi-Pyrénées, 1987, p. 53-86.

Desachy, Matthieu

- "*Ieu, Johan de Vayrac, canonge de Rodez...* Un testament ecclésiastique en langue d'oc (1434)", *RR,* n° 41, printemps 1995, p. 49-61.

- "Le chapitre cathédral de Rodez (v. 1350 – v. 1450)", *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1996...,* Paris, Ecole des Chartes, 1996, p. 109-118.

- "Le quartier cathédral de Rodez au Moyen Age", *RR,* n° 48, hiver 1996, p. 465-492.

- "Une bibliothèque dans les archives. Le legs de Gilbert de Cantobre, évêque de Rodez (1339-1349) pour les archives de l'Evêché", *Sources travaux historiques,* n° 41-42, 1997, p. 45-55.

-"Le touche-cloche : la guerre au signe du tocsin (XIVe-XXe siècle)", *Guerre et paix en Rouergue, XIe-XIXe siècle,* actes du colloque de Millau (3 et 4 octobre 1997), Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1999, p. 59-77.

- "*Je scrivoys si durement que fasoys les muches rire.* Portraits de lecteurs : étude des exemplaires annotés de Jean Boyer, archidiacre de Conques, et de Jean Vedel, chanoine et official de Rodez (XVIe siècle)", *Bulletin du bibliophile,* 2001, p. 270-314.

- *Fasti ecclesiae gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500. Tome VI : Diocèse de Rodez,* Turnhout, Brepols, 2002, 253 p.

Dewachter, Michel

- "Un fragment de bas-relief prélevé à Kalabcha en 1841-1842", *Bulletin du centenaire, supplément au BIFAO 81,* 1981, p. 7-10.

Dhombres, Jean

- "Prospection aérienne autour de Rodez", *Toulouse et sa région : de l'âge du Bronze au Moyen Age, découvertes en Midi-Pyrénées. Dossiers Histoire et archéologie,* n° 120, octobre 1987, p. 17.

Dhombres, Jean, Ginestet, Jean

- "La voie romaine de Rodez à Lyon dans son parcours aveyronnais : étude topographique du tracé", *EA,* 1995, p. 219-249.

- "La voie romaine de Rodez à Millau : étude topographique du tracé", *EA,* 2002, p. 7-26.

Dhombres, Jean, Labat, Yves, Thubières, Edouard, Vignes, Roger

- *Rodez, deux mille ans d'histoire,* Rodez, Editions du Rouergue, 1996, 167 p.

Dieulafait, Christine

- "Rodez. Rue Pasteur", *BSSRA,* 1997, p. 62.

- "Rodez. Rue Planard", *BSSRA,* 1998, p. 52.

- "Rodez. Rue Séguret-Saincric", *BSSRA,* 1998, p. 53.

- "Rodez. Cloître des Jacobins", *BSSRA,* 1998, p. 53.

- "Rodez. 17-19 rue Aristide Briand", *BSSRA,* 1999, p. 55.

Dropy, Paul

- "A travers le vieux Rodez, l'ancienne maison d'Austry, 10, place du Bourg", *RR,* n° 107, juillet-septembre 1973, p. 251-260.

Dufour, Jean

- "Essai de simplification de la liste épiscopale de Rodez pour les IXe et Xe siècles", *RR,* n° 10, été 1987, p. 163-174.

- *Les évêques d'Albi, de Cahors et de Rodez à la fin du XIIe siècle,* Paris, Editions du C.T.H.S., 1989, p. 69-89.

Dupuy, Emile

- "La bannière républicaine de Rodez et son comité de 1879 à 1924", *PVSLA,* t. XLIV, 3e fasc. 1985, p. 459-468.

Echène, Agnès

- *Rodez, tours et détours (1981-82) : guide pratique de la vie à Rodez,* Rodez, Editions Grain de Sel, 1981, 100 p.

Enjalbert, Henri (sous la dir.)

- *Histoire de Rodez,* Toulouse, Editions Privat, 1981, 383 p.

Fabre, Aurélie

- "Les maisons médiévales du XIIe au XIVe siècle à Rodez", *RR,* n° 62, été 2000, p. 133-168.

Farine, Bernard

- "Gallo-romain sous le seuil de la salle de réunion du Conseil général de l'Aveyron à Rodez", *CAMJC,* Travaux 1983, p. 212-216.

Fau, Jean-Claude

- *Rodez, Aveyron (12),* Colmar-Ingersheim, Editions S.A.E.P., 1974, 99 p.

Feral, Christophe

- "Les lectures des jésuites de Rodez (1562-1762)", *RR, Livres et bibliothèques en Rouergue (XIVe-XVIIIe siècle),* n° 63, automne 2000, p. 375-414.

- "Les itinéraires de lecture d'un ecclésiastique ruthénois au XVIIe siècle", *Rouergue, carrefour d'histoire et de nature* : actes du 54e Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Millau, 21, 22, 23 juin 2003, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 2003, p. 281-296.

Fischer, Jean-Michel

- "L'orgue de St-Amans de Rodez", *RR,* n° 2, été 1985, p. 151-174.

Forien de Rochesnard, J.

- "Les poids d'Auvergne et des provinces limitrophes", *Actes du quatre-vingt-huitième Congrès national des Sociétés savantes, Clermont-Ferrand, 1963, section d'archéologie,* Paris, Imprimerie nationale, 1965, p. 221-271 (Rodez, p. 235-239, 259-267).

Fouet, A.-J.

- *Cent ans d'histoire de l'Institution St-Joseph de Rodez,* [Rodez], [Institution Saint-Joseph de Rodez], 1959, 4 vol., 42, 45, 41, 72 p.

Foulquié, Georges

- "Ces *messieurs* de Rodez", *CR,* n° 5, juin 1971, p. 49-56.

Fournial, Etienne

- "Un consul de la cité de Rodez au XVe siècle", *RR,* n° 150, été 1984, p. 138-146.

Fournié, Michelle, Peytavie, Charles

- "Les élites urbaines et la mémoire de morts", *La mort et l'au-delà en France Méridionale (XIIe-XVe siècle). Cahiers de Fanjeaux,* n° 33, 1998, p. 223-268.

Galy, Charles

- "Souvenirs d'un vieux ruthénois : Rodez vers 1880", *RR,* n° 60, octobre-décembre 1961, p. 407-416.

Garric, Robert

- "Une monnaie antique", *CAMJC,* Travaux 1981, p. 57.

- "Voie et fonds d'habitats gallo-romains proches du boulevard Denys-Puech à Rodez", *VRCAA,* n° 4, 1990, p. 115-132.

Garric, Yves

- *Rodez,* Rodez, Imprimerie Française d'Art graphique, 1984, 80 p.

Girou, Jean

- "Le Musée des Beaux-Arts de Rodez", *RR,* n° 44, octobre-décembre 1957, p. 370-374.

Godinot, Florence

- "La Vierge d'Annonciation du musée Fenaille à Rodez ; étude et restauration", *EA,* 1999, p. 39-48.

Gruat, Philippe

- *Des Rutènes aux Ruthénois : les fouilles archéologiques récentes,* Rodez, [s.n.], 1989, 20 p.

- "Les vestiges en bois de la Tène III découverts boulevard François Fabié à Rodez (Aveyron)", *Le Berry et le Limousin à l'Age du Fer. Artisanat du bois et des matières organiques,* actes du XIIIe colloque de l'A.F.E.A.F. (Guéret, mai 1989), p. 41-49.

- "Découverte d'une statue anthropomorphe rutène à Segodunum (Rodez)", *VRCAA,* n° 3, 1989, p. 28-30.

- "Résultat des fouilles urbaines de "La Durenque", boulevard François Fabié à Rodez", *VRCAA,* n° 4, 1990, p. 51-72.

- "Rodez. Caserne Rauch", *BSSRA,* 1991, p. 57.

- "Découverte d'un nouveau puits de la fin de l'Age du Fer", *VRCAA,* n° 7, 1993, p. 92-105.

- "A propos de deux marques consulaires peintes sur amphores vinaires italiques de type Dressel 1 trouvées à Rodez (Aveyron), *Aquitania,* t. XI, 1993, p. 235-242.

- "Rodez gaulois : aux origines de la capitale du Rouergue", *Dix ans d'archéologie en Aveyron : recherches et découvertes,* Montrozier, Musée archéologique de Montrozier, 1995, p. 183-196 (Guide d'Archéologie, 3).

- "Exemple d'un artisanat en milieu urbain : le four de bronzier de la rue de la Barrière à Rodez", *Dix ans d'archéologie en Aveyron : recherches et découvertes,* Montrozier, Musée archéologique de Montrozier, 1995, p. 307-312 (Guide d'Archéologie, 3).

- "Un cheval dans une nécropole", *L'Archéologue, archéologie nouvelle,* n° 21, mai 1996, p. 63-64.

Gruat, Philippe *et alii*

- "Aux origines de Rodez (Aveyron) : les fouilles de la caserne Rauch", *Aquitania,* t. IX, 1991, p. 61-104.

Gruat, Philippe, Delmas, Jean

- "La métallurgie en milieu urbain : les données archéologiques et archivistiques du quartier médiéval de la Barrière à Rodez", *Du silex au métal : mines et métallurgie en Rouergue,* Montrozier, Musée archéologique de Montrozier, 2001, p. 346-353 (Guide d'Archéologie, 9).

Gruat, Philippe, Marty, Georges

- "Rodez. Notre-Dame du Bon Accueil", *BSSRA,* 1996, p. 60-62.

- "Rodez : maison de retraite de Notre-Dame du Bon Accueil", *VRCAA,* n° 11, 1997, p. 197.

- *Vivre et mourir à* Segodunum *durant l'Antiquité : les enseignements des fouilles de "Notre-Dame du Bon Accueil" à Rodez (Aveyron),* Montrozier, Musée du Rouergue, 2003, 294 p. (Guide d'Archéologie, 10).

Guerre, Lidwine

- "Cimetières et paroisses à Rodez au Moyen Age", *RR,* n° 64, hiver 2000, p. 575-594.

Guida, Saverio

- *Jocs poetici alla corte di Enrico II di Rodez,* Modena, Mucchi Editore, 1983, 266 p.

Indino, Guiseppe Anton

- "Les céramiques campaniennes à vernis noir du musée Fenaille de Rodez", *VRCAA,* n° 11, 1997, p. 107-116.

Jacquot, A.

- "Les tramways de Rodez", *RR,* n° 83, juillet-septembre 1967, p. 285-290.

- "Les tramways de Rodez", *Chemins de fer secondaires (F.A.C.S.),* n° 85, 1968, 76 p.

- "Les tramways de Rodez", *La Vie du Rail,* n° 1233, mars 1970, p. 50-52.

Jarriot, Jacques

- "Le choix d'un emplacement pour la gare de Rodez", *PVSLA,* t. XXXXII, 3e fasc. 1977, p. 451-456.

Jullien de Pommerol, Marie-Henriette

- "Guillaume d'Ortolan, évêque de Rodez (1397-1417) et la bibliothèque de l'évêché", *BEC,* t. 144, juillet-décembre 1986, p. 259-298.

- "Les évêques de Rodez et la bibliothèque de l'évêché", *RR, Livres et bibliothèques en Rouergue (XIVe-XVIIIe siècle),* n° 63, automne 2000, p. 309-318.

Krum, Jean-Pierre

- "Des Suisses en Rouergue", *BCGR,* n° 13, juillet 1995, p. 5-10 ; n° 15, janvier 1996, p. 5-9 ; n° 16, avril 1996, p. 4-10.

Labrousse, Michel

- "Monnaie gauloise du chef arverne Epasnactos trouvée à Rodez", *PVSLA,* t. XXXXII, 1er fasc. 1975, p. 94-95 ; *RR,* n° 115, septembre 1975, p. 291.

- "Marques d'amphores à huile espagnole trouvées à Toulouse, Cahors et Rodez", *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France,* t. XLI, 1977, p. 7-38.

- "Monnaies gauloises d'Attalus", *Pallas,* XXV, Annales de l'Université de Toulouse-Le Mirail, t. XIV, fasc. 3, 1978, p. 97-105.

- "A propos de la mosaïque gallo-romaine du quartier des Embergues", *PVSLA,* t. XXXXIII, 2e fasc. 1980, p. 8-12.

Lafaurie, Jean

- "Triens mérovingien de Rodez trouvé à Maurage", *Bulletin du Cercle d'études numismatiques,* vol. 5, n° 1, janvier-mars 1968, p. 1-10.

Lançon, Nicole

- "Rodez, Médiathèque", *Patrimoine des bibliothèques de France, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées,* t. 7, [Paris], Payot, Banques CIC pour le Livre, 1995, p. 208-213.

Lançon, Pierre

- "Les peintres de Rodez aux XIVe et XVe siècles", *RR,* n° 137, printemps 1981, p. 45-53.

- "L'église du couvent des Jacobins de Rodez", *RR,* n° 140, hiver 1981, p. 304-326.

- "Les tapisseries de l'église Saint-Amans de Rodez et l'histoire miraculeuse du premier évêque rouergat", *RM,* n° 129, janvier 1982, p. 17-20.

- "Une rixe entre imprimeurs ruthénois au XVIIIe siècle", *PVSLA,* t. XLIV, 3e fasc. 1985, p. 342-346.

- "Imprimerie, imprimeurs et production imprimée à Rodez au début du XVIIe siècle", *PVSLA,* t. XLIV, 4e fasc. 1986, p. 636-642.

- "Les libraires de Rodez au XVIe siècle", *PVSLA,* t. XLV, 2e fasc. 1988, p. 205-214.

- *L'édition rouergate aux XVIIe et XVIIIe siècles : répertoire bibliographique,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1991, 135 p.

- "De l'usage du fouet chez les jésuites de Rodez au XVIIIe siècle", *PVSLA,* t. XLVI, 2e fasc. 1992, p. 291-299.

- "Contribution à l'étude des artistes et des œuvres rouergates du XVIIe siècle", *PVSLA,* t. XLVI, 4e fasc. 1994, p. 719-724.

- "L'église du couvent des Cordeliers de Rodez", *Sainte-Claire en Rouergue, VIIIe centenaire de sainte Claire* (colloque de Millau, 29 septembre-3 octobre 1993), [S.l.], Les Amis de sainte Claire, 1994, p. 91-104.

- "Rodez, Bibliothèque de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron", *Patrimoine des bibliothèques de France, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées,* t. 7, [Paris], Payot, Banques CIC pour le Livre, 1995, p. 202-207.

- "La *Maison des singularités* d'Hélyon Jouffroy ou l'Enfer à domicile", *Enfer et paradis : l'au-delà dans l'art et la littérature en Europe. Les Cahiers de Conques,* n° 1, mars 1995, p. 335-345.

- "Jean Capreolus et le couvent des dominicains de Rodez au XVe siècle", *Jean Capreolus en son temps (1380-1444)* : colloque de Rodez, *Mémoire dominicaine,* numéro spécial n° 1, Paris, Les Editions du Cerf, 1997, p. 57-73.

- "Les représentations figurées de Rodez à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècle)", *EA,* 2003, p. 73-86.

Lançon, Pierre, Claveau, Marie-Madeleine

- "De Séville à Rodez, les vicissitudes d'une toile de l'école espagnole", *EA,* 1999, p. 29-37.

Lançon, René

- "Le collège des Jésuites de Rodez (1567-1767)", *PVSLA,* t. XXXXIII, 2e fasc. 1980, p. 168-182 ; *RR,* n° 136, hiver 1980, p. 319-333.

- "Un gisant du musée Fenaille de Rodez", *PVSLA,* t. XXXXIII, 3e fasc. 1981, p. 19-25.

- "Un épisode de la Réforme au couvent des frères mineurs de Rodez (1484-1485)", *PVSLA,* t. XLIV, 1er fasc. 1983, p. 78-87.

- "Les événements du 27 janvier 1664 à Rodez aux graves conséquences", *PVSLA,* t. XLIV, 3e fasc. 1985, p. 346-354.

Landes-Mallet, Anne-Marie

- "A propos des notaires ruthénois médiévaux 1277-1345", *Recueil de mémoires et travaux publié par la Société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit,* 1980, p. 81-98.

Laparre de Saint-Sernin, G. de

- "Un artisan méconnu de la libération de Rodez au XIVe siècle : Déodat de Laparra (av. 1325-1381)", *PVSLA,* t. XXXX, 1er fasc. 1967, p. 12-18 ; *RR,* n° 81, janvier-mars 1967, p. 49-55.

Lauras, Christophe

- "A propos de la restauration des plafonds peints de l'évêché de Rodez au XIXe siècle", *BACR,* n° 3, 1er semestre 2001, p. 14-15.

Laurière, Raymond

- "Aspects inédits des chartreuses de Rodez et de Villefranche-de-Rouergue", *EA,* 2000, p. 7-19.

Lauruol, René

- "Pluviométrie sur Rodez de 1891 à 1985", *PVSLA,* t. XLIV, 3e fasc. 1985, p. 373-378.

- "Etude sur la sècheresse exceptionnelle de 1986 dans la région de Rodez", *PVSLA,* t. XLV, 1er fasc. 1987, p. 70-71.

Lemaitre, Jean-Loup

- *Manuscrits du Chapitre et de l'Evêché de Rodez : manuscrits conservés aux Archives départementales de l'Aveyron,* Rodez, Archives départementales de l'Aveyron, 1985, VIII-138-[30] p.

- "Inventaire des reliquaires et autres ornements de l'église de Saint-Félix près Rodez", *RR,* n° 25, printemps 1991, p. 73-82.

- "L'*obituaire* des Cordeliers de Rodez", *Sainte-Claire en Rouergue, VIIIe centenaire de sainte Claire* (colloque de Millau, 29 septembre-3 octobre 1993), [S.l.], Les Amis de sainte Claire, 1994, p. 82-90.

Lignereux, Y. *et alii*

- "Analyse ostéo-archéologique d'une fosse à offrandes gallo-romaine de Rodez (Aveyron)", *Revue de Médecine vétérinaire,* novembre 1994, p. 839-856.

- "Un cheval gallo-romain inhumé dans le cimetière du site de Notre-Dame du Bon Accueil (IIe-IIIe siècle après J.-C., Rodez, Aveyron)", *Revue de Médecine vétérinaire,* t. 149, 1998, p. 379-386.

Llech, Laurent

- "Une maison à pan de bois du XVe siècle, Rodez, place Raynaldy", *VRCAA,* n° 6, 1992, p. 139-149.

Llosa, Marie

- "Rodez pendant la Grande Guerre 1914-1918", *RR,* n° 54, été 1998, p. 235-256.

Lugan, Jean-Claude, Poinard, Michel

- "Les orientations d'une petite capitale régionale : Rodez", *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest,* t. 44, fasc. 4, octobre 1973, p. 415-428.

Maisonabe, Jean

- "Souvenirs du barreau de Rodez (1944-1959)", *RR,* n° 28, hiver 1991, p. 501-554.

Marlière, Pascale

- "Rodez. Palais de justice : ancien couvent des Cordeliers", *BSSRA,* 1999, p. 57.

- "Rodez. 13-17 Boulevard de Flaugergues", *BSSRA,* 2000, p. 40-41.

Millet, Hélène

- "Quels furent les bénéficiaires de la soustraction d'obédience de 1398 dans les chapitres cathédraux français ?", *Medieval Lives and the Historian Studies in Medieval Prosopography,* Kalamazoo, Western Michigan University, 1986, p. 123-137.

Miquel, Jacques

- "Les châteaux hors la ville devenant châteaux de la ville : l'exemple de Caldegouse, à Rodez, au XIVe siècle", *Le château près de la ville* : actes du second colloque de castellologie, Flaran, 1985, p. 29-35.

Molet, Henri

- "Rodez. Les Jacobins", *BSSRA,* 1999, p. 55-56.

Monteil, Alexis

- "Le bourgeois de Rodez ou la naissance d'une fortune...", *CR,* n° 12, mars 1974, p. 93-99.

Montembault, Véronique, Ipiens, André, Catalo, Jean

- "Les cuirs de la fin du XIVe siècle du site Jacobins-Raynaldy, Rodez (Aveyron)", *Archéologie du Midi médiéval,* t. XI, 1993, p. 85-98.

Moulin, Joëlle, Lançon, Nicole

- George Richard et les origines de la bibliothèque de Rodez (1791-1803), *RR, Livres et bibliothèques en Rouergue (XIVe-XVIIIe siècle),* n° 63, automne 2000, p. 415-434.

Mouysset, Sylvie

- "Le 26 août 1629, Richelieu entre dans Rodez", *RR,* n° 31, automne 1992, p. 273-292.

- "Peur de la contagion, contagion de la peur : l'exemple de la peste à Rodez (1630/1720)", *PVSLA,* t. XLVI, 2e fasc. 1992, p. 281-289.

- "Mandrin en Rouergue : un brigand populaire", *Brigands en Rouergue XIe-XIXe siècle* : actes du colloque... du samedi 12 juin 1993... à Rodez, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, Mission départementale de la Culture, 1993, p. 61-91.

- "Vivre en ville : la place des consuls ruthénois dans l'espace urbain aux XVIe et XVIIe siècles", *PVSLA,* t. XLVI, 4e fasc. 1994, p. 667-680.

- "La place du pouvoir consulaire à Rodez aux XVIe et XVIIe siècles", *AM, Consuls et consulats à l'époque médiévale et moderne,* t. 107, n° 211, juillet-septembre 1995, p. 299-315.

- "Etude prosopographique des consuls de Rodez aux XVIe et XVIIe siècle : plaidoyer pour une entraide amicale entre généalogistes et historiens", *BCGR,* n° 15, janvier 1996, p. 21-28.

- "Gouverner Rodez sous l'Ancien Régime : pouvoirs, familles, honneurs", *RR,* n° 55, automne 1998, p. 343-360.

- "La ville en armes ou comment sauvegarder la paix à Rodez aux XVIe et XVIIe siècles", *Guerre et paix en Rouergue, XIe-XIXe siècle,* actes du colloque de Millau (3 et 4 octobre 1997), Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1999, p. 109-120.

- *Le pouvoir dans la bonne ville : les consuls de Rodez sous l'Ancien Régime,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ; Toulouse : CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, 2000, 645 p.

Noël, Jean

- "Aux remparts de Rodez, s'accrochent des parcs à la française, des jardins à l'anglaise, des cèdres du Liban", *Rustica,* n° 52, 26 décembre 1965, p. 1996-1997.

Nougaret, Roger

- "Hôpitaux, léproseries et bodomies de Rodez, du milieu du XIVe siècle à 1676", *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1982...,* Paris, Ecole des chartes, 1982, p. 129-138.

- "L'assistance hospitalière à Rodez de la Grande Peste à l'hôpital général (XIVe-XVIIe siècle)", *RR,* n° 152, hiver 1984, p. 285-304 ; n° 1, printemps 1985, p. 37-63.

- *Hôpitaux, léproseries et bodomies de Rodez, de la grande peste à l'hôpital général (vers 1340-1676),* Rodez, Editions Subervie, 1986, 272 p.

- "Les conflits de pouvoir autour de l'assistance hospitalière à Rodez : l'exemple de l''hôpital du Pas (XIVe-XVIe siècles), *Santé, médecine et assistance au Moyen Age,* actes du 110e Congrès national des Sociétés savantes (Montpellier, 1985), Paris, Editions du CTHS, 1987, p. 317-329.

Nozolino, Paulo

- *"Regard sur le musée Fenaille" avant travaux,* Rodez, Musée Fenaille, 1993, 89 p.

Orsane, Lucien
- "La loge maçonnique de Rodez et sa dissolution en 1816", *RR*, n° 18, été 1989, p. 269-282.
Paulin, Christian
- "Un monument et son histoire : l'église Saint-Amans", *BMR*, n° 21, décembre 1984, p. 34-37 ; n° 22, mai 1985, p. 30-31.
- "Les comtes de Rodez et leurs demeures", *VMF*, n° 101, février 1984, p. 18-23.
- "Le musée Fenaille", *Cent cinquante ans d'une académie de province, RR*, numéro hors série, [1987], p. 87-96.
Pellereau, Charles
- "Deux jeux de cartes fabriqués à Rodez au XVIIIe siècle", *Bulletin et mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, t. LXII, 1957-1962, 6 p.
Petrowiste, Judicaël
- "La rançon d'un succès : les consuls du Bourg et la gestion des *belles foires* de Rodez (vers 1450-vers 1550)", *Rouergue, carrefour d'histoire et de nature* : actes du 54e Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Millau, 21, 22, 23 juin 2002, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 2003, p. 157-167.
Philippon, Annie
- "Le couteau de Mandrin au musée Fenaille", *Brigands en Rouergue XIe-XIXe siècle* : actes du colloque... du samedi 12 juin 1993... à Rodez, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, Mission départementale de la Culture, 1993, p. 93-98.
- "Le musée Fenaille à Rodez : un musée en rénovation", *Le Jardin des Antiques. Amis du musée Saint-Raymond* [de Toulouse], n° 23, décembre 1997, p. 12-13.
- "Un homme, un musée", *Maurice Fenaille, les secrets d'un mécène*, Rodez, Musée Fenaille, 2000, p. 6-20.
Pouget, Bernard
- *Les enfants du Faubourg de Rodez. "Los efans del Barri" 1930-1950*, Martel, Les Editions du Laquet, 1996, 123 p.
Poulet, Jacques
- "La couronne des comtes de Rodez", *PVSLA*, t. XLIV, 4e fasc. 1986, p. 586-587.
- "Les consuls du Bourg", *PVSLA*, t. XLIV, 4e fasc. 1986, p. 587-588.
Prévot, Françoise
- "Rodez", *Topographie chrétienne des cités de la Gaule, des origines au milieu du VIIIe siècle. VI - Province ecclésiastique de Bourges (Aquitania Prima)*, Paris, De Boccard, 1989, p. 41-49.
Regourd, Gilbert
- "Les origines de la photographie à Rodez : amateurs et photographes professionnels (1850-1900)", *EA*, 2003, p. 97-128.
Renault, Georges
- "Une visite des Embergues", *PACT de l'Aveyron, Rodez : quartier des Embergues après cinq années de travail. Une opération exemplaire de réhabilitation en concertation avec le Gaz de France*, [Paris], Gaz de France, 1981, p. 22-23.
Richard, Jean-Claude, Dausse, Lucien
- "Un petit bronze au dauphin de Ruscino (?) découvert à Rodez (Aveyron) en 1988", *Bulletin de la Société française de numismatique*, 44e année, n° 1, janvier 1989, p. 495-496.
Richard, Tristan
- *Carnets (1942-1943)*, Rodez, Editions du Rouergue, 1997, non paginé.
Rigal, Didier
- "Rodez. Place du Bourg", *BSSRA*, 1997, p. 60-61.
Rigal, Louis
- "Une sédition à Rodez en 1602", *PVSLA*, t. XXXVII, 1954-1958, p. 344-347.
Rouvray, Thibaut de
- "Huit dessins inédits du Rouergue à la période romantique", *EA*, 2003, p. 87-96.
Sablayrolles, Robert
- "Etude de l'inscription : un prêtre du culte impérial au début de notre ère à Segodunum", *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. LIV, 1994, p. 49-53.
Samson-Bécouze, Catherine
- *Rodez*, Rodez, Editions du Rouergue, 2001, 61 p.
Segard-Ilieff, M.
- *Mandrin à Rodez*, Rodez, Editions Subervie, 1976, 193 p.
Sireix, Christophe
- "Rodez. Le Parmentier", *BSSRA*, 1997, p. 61-62.
Soutou, André
- "Le nom d'une porte médiévale de la ville de Rodez : Alverngа / Embergues", *Revue internationale d'onomastique*, 23e année, n° 1, janvier 1971, p. 49-54.
Suau, Bernadette
- "Notes sur le commerce du fer et de l'acier à Rodez au milieu du XVe siècle", *RR*, n° 117, mars 1976, p. 45-54.
- *Atlas historique des villes de France : Rodez*, Paris, Editions du C.N.R.S., 1983, textes et cartes non paginés.
Suau-Noulens, Bernadette
- "La ville de Rodez au milieu du XVe siècle", *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1971...*, Paris, Ecole des chartes, 1971, p. 175-184.
- "La cité de Rodez au milieu du XVe siècle d'après le livre d'*Estimes*" de 1449, *BEC*, t. CXXXI, 1973, p. 151-175.
Suau, Jean-Pierre
- "Deux témoignages sur l'activité artistique à Rodez en 1463 et 1469", *RR*, n° 145, printemps 1983, p. 15-34.
Taussat, Robert
- "Réflexions sur un anniversaire", *PVSLA*, t. XLIV, 2e fasc. 1984, p. 203-208.
- "La place du Bourg", *BMR*, n° 23, novembre 1985, p. 27-32.
- "Le monument Monteil", *PVSLA*, t. XLIV, 3e fasc. 1985, p. 468-477.
- "La dernière attaque de la tour Raynalde", *PVSLA*, t. XLIV, 4e fasc. 1986, p. 554-561.
- *Rodez, l'audace dans la tradition*, Toulouse, Editions Loubatières, 1989, 31 p. (Terres du Sud, 59).
- "Cent ans après", *RR*, n° 17, printemps 1989, p. 207-219.
- "La fondation du collège de Rodez", *RR*, n° 24, hiver 1990, p. 549-562.
- "Découverte d'un corbeau roman à Rodez", *PVSLA*, t. XLVI, 4e fasc. 1994, p. 713-714.
- "Les comtes de Rodez, protecteurs du couvent des Cordeliers", *Sainte-Claire en Rouergue, VIIIe centenaire de sainte Claire* (colloque de Millau, 29 septembre-3 octobre 1993), [S.l.], Les Amis de sainte Claire, 1994, p. 76-81.
- *L'église du Sacré-Cœur*, Rodez, [S.l.], [s.n.], [1994], [12] p.
- *Rodez, un nom, une rue*, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1998, 653 p.
- "Il y a cinquante ans, l'Ostension des Madones à Rodez", *RR*, n° 67, automne 2001, p. 444-447.
- "L'abbé Jean-Antoine-Germain Girard (1752-1822), rénovateur du collège de Rodez", *Rouergue, carrefour d'histoire et de nature :* actes du 54e Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Millau, 21, 22, 23 juin 2002, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 2003, p. 201-211.
Tisseyre, Jean-Marie
- "Le théâtre de Rodez", *CR*, n° 6, octobre 1971, p. 75-94.
Vergnes, Pierre
- "Un congrès de matières grises, il y a cent-vingt ans, à Rodez", *RR*, n° 42, été 1995, p. 207-212.
Vernhes, Jean
- "Herbes folles, bas-côtés et à-côtés des foires ruthénoises", *CR*, n° 1, mars 1970, p. 35-53.

Veyssière, Frédéric
- "Rodez. Musée Fenaille", *BSSRA,* 1999, p. 56.
Vivier, E.
- "Arvernica – Embergue : essai d'étymologie", *PVSLA,* t. XXXVII, 1954-1958, p. 251-264.
Vuillemin, Jean-Claude
- "Dramaturgie et pédagogie au collège jésuite de Rodez : *Clovis triomphant d'Alaric* (1655)", *RR,* n° 58, été 1999, p. 153-183.
Wolff, Philippe
- "Quelques données sur la société de Rodez autour de 1420", *Rouergue et confins : archéologie, histoire, économie* : actes du congrès de Rodez, 14-16 juin 1958, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1958, p. 121-133.
Wroe, Ann
- *A fool and his money : life in a partitioned medieval town,* London, Jonathan Cape, 1995, XI-244 p.
- *Le marchand, le juge et le magot : chronique d'une querelle familiale au Moyen Age,* Paris, Jean-Claude Lattès, 1996, 304 p.

Cathédrale de Rodez

- *Rodez et sa cathédrale,* Rodez, Carrère, [1980], 80 p.
Balsan, Louis
- *La cathédrale de Rodez,* Rodez, Editions Subervie, [s.d.], 46 p. (Panorama).
- "La cathédrale méconnue", *PVSLA,* t. XXXX, 3e fasc. 1969, p. 309-312 ; *RR,* n° 90, avril-juin 1969, p. 193-196.
- "Les heures sombres", *VIIe centenaire de la cathédrale de Rodez,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1979, p. 143-148 ; *RR,* n° 122, juin 1977, p. 143-148.
- "Découverte de peintures murales à la cathédrale de Rodez", *RR,* n° 128, octobre-décembre 1978, p. 391-392.
- "Nouvelles observations à la cathédrale de Rodez", *PVSLA,* t. XXXXIII, 1er fasc. 1979, p. 176-180.
- "La mort des pierres de la Cathédrale de Rodez", *PVSLA,* t. XXXXIII, 2e fasc. 1980, p. 88-92 ; *RR,* n° 134, été 1980, p. 117-120.
Balsan, Louis, Salvan, André
- "Découvertes à la cathédrale de Rodez", *RR,* n° 61, janvier-mars 1962, p. 105-107.
Barthés, Henri
- "Les chaires ou stalles de la cathédrale de Béziers : modèles de celles de la cathédrale de Rodez", *PVSLA,* t. XLVI, 3e fasc. 1993, p. 585-593.
Bessière, Gérard, Vulliez, Hyacinthe
- *La Mise au tombeau de la cathédrale de Rodez,* Rodez, Editions du Rouergue, 1994, 87 p.
Boniface, Odile
- "La restauration des peintures murales de la chapelle Sainte-Catherine", *BACR,* n° 2, 2e semestre 2000, p. 7-11.
Bou, Gilbert
- "Un chef d'œuvre d'art Rouergat à la cathédrale de Rodez", *RR,* n° 66, avril-juin 1963, p. 173-179.
Bournot-Didier, Nancy (voir en outre Didier, Nancy)
- "La clef des voûtes", *BACR,* n° 2, 2e semestre 2000, p. 14-19.
Bousquet, Jacques
- "Le clocher de Rodez, œuvre complète ou inachevée ? Sa place dans l'évolution des types architecturaux", *Actes du 96e Congrès national des Sociétés savantes,* Toulouse, 1971, t. II, *Archéologie,* p. 267-287 ; *RR,* n° 13, printemps 1988, p. 17-39.
- "La construction de la cathédrale gothique (1277-1400) : les premiers changements de parti et le phénomène du pilier rond", *VIIe centenaire de la cathédrale de Rodez,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1979, p. 19-65.
- "Premières étapes de la Cathédrale gothique de Rodez (1277-1400) : évolution stylistique et rôle des premiers architectes", *RR,* n° 134, été 1980, p. 97-106.
- "La cathédrale de Rodez, ensemble gothique admirable", *VMF,* n° 101, février 1984, p. 8-9.
- "Remarque d'épigraphie rouergate. N° 43, Cathédrale de Rodez", *PVSLA,* t. XXXXV, 1er fasc. 1987, p. 91-93.
- "La cathédrale de Rodez sous la Révolution : philosophie du vandalisme", *RR,* n° 17, printemps 1989, p. 175-205.
- "Guillaume Philandrier et l'architecture de la Renaissance en Rouergue", *EA,* 1996, p. 225-301.
- "Note sur le buste mystérieux de la cathédrale de Rodez et l'idole de Ruth", *EA,* 2002, p. 101-109.
Campech, Sylvie
- "Rodez. Cathédrale", *BSSRA,* 1998, p. 53.
Carrère, Pierre
- "Une cathédrale en péril", *RR,* n° 85, janvier-mars 1968, p. 78-83.
Causse, Louis
- *La cathédrale Notre-Dame de Rodez,* Rodez, Imprimerie Préfecture-DDE, [1989], 4 p.
- "Nouvelles découvertes à la cathédrale de Rodez", *EA,* 1996, p. 53-63.
- "L'actualité du patrimoine aveyronnais : découvertes archéologiques à la cathédrale de Rodez", *EA,* 1999, p. 127-128.
- "Chronique d'un chantier permanent", *BACR,* n° 1, 1er semestre 2000, p. 2-6 ; n° 2, 2e semestre 2000, p. 2-3 ; n° 3, 1er semestre 2001, p. 3-6 ; n° 6, 2e semestre 2002, p. 2.
- "Des bactéries au service de la cathédrale", *BACR,* n° 6, 2e semestre 2002, p. 9-10.
- "Restauration et repose d'un vitrail du XVe siècle à la cathédrale de Rodez", *EA,* 2003, p. 37-44.
Cazes, Sylvie
- "Découverte de trois miséricordes d'André Sulpice à Rodez", *Les cahiers de Conques : Le miroir des miséricordes (XIIIe-XVIIe siècle),* n° 2, février 1996, p. 151-158.
Chabot, Annabelle
- "Le jubé de la cathédrale de Rodez", *RR,* n° 46, été 1996, p. 175-197.
Dausse, Lucien
- "Rodez. Cathédrale", *BSSRA,* 2000, p. 41.
- "Quand les projecteurs éclairent l'histoire", *BACR,* n° 2, 2e semestre 2000, p. 4-6.
- "Sous le dallage de la cathédrale", *BACR,* n° 5, 1er semestre 2002, p. 3-8.
Dausse, Lucien, Lauras, Christophe
- "A propos de "Ruth", Mercure, Jupiter et quelques autres", *BACR,* n° 2, 2e semestre 2000, p. 12-14.
Débat, Antoine
- "Gilbert de Cantobre et ses ultimes fondations", *RR,* n° 112, décembre 1974, p. 375-402 ; n° 113, mars 1975, p. 65-77.
- "Trois reliques de la cathédrale attribuées à la Vierge", *VIIe centenaire de la cathédrale de Rodez,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1979, p. 67-79 ; *RR,* n° 122, juin 1977, p. 113-129.
- "L'époque exacte de l'autel de Deusdedit", *PVSLA,* t. XXXXI, 4e fasc. 1974, p. 564-571 ; *RR,* n° 119, septembre 1976, p. 249-256.
Decavèle, Jean-Pierre
- "Le grand orgue de la cathédrale de Rodez (Aveyron)", *Actes des deuxièmes journées nationales de l'orgue,* Toulouse, 7-11 novembre 1986, Toulouse, ADDOCC Midi-Pyrénées, 1987, p. 88-107.
Delaine, Marie-Noëlle
- "Les pentures de portes médiévales dans le Centre de la France", *Revue d'Auvergne,* t. 88, n° 2, 1974, p. 172.

Delaruelle, E.

- "*Le Christ élevant l'hostie* de la cathédrale de Rodez", *Rouergue et confins : archéologie, histoire, économie* : actes du congrès de Rodez, 14-16 juin 1958, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1958, p. 193-202.

Delmas, Claire

- "Les évêques et leur cathédrale", *VIIe centenaire de la cathédrale de Rodez,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1979, p. 159-166 ; *RR,* n° 122, juin 1977, p. 180-187.

- "L'exposition dans les salons de l'évêché", *BMR,* 1977, n° 7, p. 31-33.

- "Réflexions sur un tailloir : la cathédrale carolingienne de Rodez", *VIIe centenaire de la cathédrale de Rodez,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1979, p. 11-18.

- "Tailloirs de chapiteau, ampoule, chaussure", *Cinq ans de protection des Objets d'Art en Aveyron,* Rodez, Imprimerie Subervie, 1980, notices 1 à 4.

- "Lampe de sanctuaire, quatre bourdons ou masses d'huissiers, reliquaire en forme de temple, croix processionnelle", *Cinq ans de protection des Objets d'Art en Aveyron,* Rodez, Imprimerie Subervie, 1980, notices 59, 63 à 65.

- "Ornements complets de célébrant, mitre et son étui", *Cinq ans de protection des Objets d'Art en Aveyron,* Rodez, Imprimerie Subervie, 1980, notices 68, 69 et 74.

- *Cathédrale de Rodez,* Millau, Editions du Beffroi, 1991, 56 p.

- "Deux exemples de matières et de productions importées en Rouergue au Moyen Age : le marbre et l'albâtre", *Echanges : circulation d'objets et commerce en Rouergue de la Préhistoire au Moyen Age,* Montrozier, Musée archéologique de Montrozier, 1993, p. 161-166 (Guide d'Archéologie, 2).

- "Du paganisme au christianisme : les sarcophages de la cathédrale de Rodez", *Croyances & rites en Rouergue des origines à l'an mil,* Montrozier, Musée du Rouergue, 1998, p. 255-258.

Delmas, Claire, Decavèle, Jean-Pierre

- *Inauguration du grand orgue reconstruit de la cathédrale de Rodez, 10 et 11 octobre 1986,* [Rodez], [s.n.], 1986, [16] p.

Delmas, Claire, Sire, Marie-Anne

- "Aveyron, Rodez. Découverte de peintures murales du XIVe siècle dans la chapelle d'axe de la cathédrale", *Bulletin monumental,* t. 146-II, 1988, p. 123-126.

Delmas, Jean

- "*Dins l'ort occitan :* une nouvelle inscription en langue d'oc", *RR,* n° 128, octobre-décembre 1978, p. 359-361.

- "Funérailles épiscopales", *VIIe centenaire de la cathédrale de Rodez,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1979, p. 97-121.

- "Scènes de la vie de Saint-Eloi", *Cinq ans de protection des Objets d'Art en Aveyron,* Rodez, Imprimerie Subervie, 1980, notice 36.

Delmotte, Michel

- "Le chantier de la Cathédrale", *VR,* n° 36, automne 1980, p. 28-31.

Desachy, Matthieu

- "Querelles et conflits autour de la cathédrale de Rodez (1300-1500)", *La ville au Moyen Age,* t. 1, actes du 120e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques (Aix-en-Provence, 1995), p. 133-144.

- "Les livres et les bibliothèques des chanoines de Rodez aux XIVe et XVe siècles", *Livres et bibliothèques (XIIIe-XVe siècle), Cahiers de Fanjeaux,* n° 31, 1996, p. 157-184.

- "Tables et *pointes* de la cathédrale de Rodez (XIVe-XVIe siècle)", *BEC,* t. 155, 2e livraison, juillet-décembre 1997, p. 575-606.

- "Cantuciers, livres de musique et autre ordilhe : la bibiothèque de la maîtrise de la cathédrale Notre-Dame de Rodez d'après un inventaire de la fin du XVIe siècle", *RR, Livres et bibliothèques en Rouergue (XIVe-XVIIIe siècle),* n° 63, automne 2000, p. 331-345.

- "Au pied du clocher : la salle des archives", *BACR,* n° 3, 1er semestre 2001, p. 7-10.

- "Un chanoine de la cathédrale de Rodez au XIVe siècle : Guilhem de Bresons", *BACR,* n° 4, 2e semestre 2001, p. 8-10.

Deyres, Marcel

- "Notre-Dame de Rodez", *Jardin des Arts,* n° 139, juin 1966, p. 58-65.

Didier, Nancy

- "Structure et ornementation de la chapelle du Saint-Sépulcre de la cathédrale de Rodez", *EA,* 1995, p. 55-64.

- "Le chœur de la cathédrale de Rodez depuis la Révolution française : destruction et aménagements", *EA,* 1997, p. 23-34.

Dieulafait, Christine

- "Rodez. Cathédrale", *BSSRA,* 1998, p. 53.

Durliat, Marcel

- "Tables d'autel à lobes de la province ecclésiastique de Narbonne (IXe-XIe siècles)", *Cahiers archéologiques, fin de l'antiquité et moyen âge,* XVI, 1966, p. 51-75.

Fayel, Nicole

- "Le décor peint de la chapelle de Cantobre à la cathédrale de Rodez", *RR,* n° 9, printemps 1987, p. 83-86.

- "Le décor peint du XIVe siècle dans le chœur de la cathédrale de Rodez", *Histoire de l'art,* n° 4, 1988, p. 17-30.

Fischer, Jean-Michel

- "L'inauguration du grand orgue reconstruit de la cathédrale Notre-Dame de Rodez", *RR,* n° 8, hiver 1986, p. 495-504.

Fonquernie, Bernard

- "Les problèmes de la conservation de la cathédrale", *VIIe centenaire de la cathédrale de Rodez,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1979, p. 149-158.

Frachon-Gielarek, Nathalie

- "Découverte des vitraux anciens de la cathédrale de Rodez : étude préliminaire", *Monumental,* n° 10/11, décembre 1995, p. 162-171.

Freigang, Christian

- *Imitare ecclesias nobiles : die Kathedralen von Narbonne, Toulouse und Rodez und die nordfranzösische Rayonnantgotik im Languedoc,* Worms, Wernersche Verlagsgesellschaft, 1992, 406-[82] p.

Koenig, Yves

- *Les Grandes Orgues de la Cathédrale de Rodez : étude historique et technique,* [Sarrebourg], [Repro-Service], [1987], 125 p.

Lacombe, Gaston

- *Notre-Dame de Rodez,* Rodez, Imprimerie française d'arts graphiques, 1984, 234 p.

Lançon, Pierre

- "Les peintures murales de la chapelle Sainte-Catherine à la Cathédrale de Rodez", *RR,* n° 135, automne 1980, p. 215-225.

- "La vie de saint Eloi en peintures murales à la cathédrale", *RM,* n° 110, octobre 1981, p. 26-28.

- "La cathédrale de Rodez méconnue. A voir, le tombeau et le rétable de la chapelle Saint-Jean l'Evangéliste", *RM,* n° 112, décembre 1981, p. 51-52.

- " La cathédrale de Rodez méconnue : le jubé", *RM,* n° 114, février 1982, p. 19-20.

- "Découvertes archéologiques en pays ruthénois", *RR,* n° 2, été 1985, p. 187-190.

- "Les peintures murales de la chapelle Saint-Blaise à la cathédrale de Rodez", *PVSLA,* t. XLIV, 4e fasc. 1986, p. 609-617.

- "Réaménagement et découvertes à la cathédrale de Rodez", *RR,* n° 35, automne 1993, p. 448-450.

- "Le clocher de la cathédrale de Rodez célébré dans un ouvrage de 1670", *BACR,* n° 1, 1er semestre 2000, p. 9-13.

- "Le sculpteur Gabriel Cadalbenc et son œuvre à la cathédrale de Rodez (1688)", *BACR,* n° 2, 2e semestre 2000, p. 20-25.

- "La pierre tombale du chanoine de la cathédrale de Rodez, Guillaume de Bresons (1318)", *BACR,* n° 4, 2e semestre 2001, p. 3-7.

- "Les ensevelissements dans la cathédrale au XVIIe siècle", *BACR,* n° 5, 1er semestre 2002, p. 9-13.

Lançon, René

- "Peintures murales du XVIe siècle à la cathédrale de Rodez", *PVSLA,* t. XXXXIII, 1er fasc. 1979, p. 17-26.

Lauras, Christophe

- "Les *dessous* de la cathédrale de Rodez", *BACR,* n° 1, 1er semestre 2000, p. 7-9.

- "Trente années au chevet de la cathédrale de Rodez : les principales actions de l'association des Amis de la cathédrale de Rodez depuis sa création", *BACR,* n° 4, 2e semestre 2001, p. 16-21.

- "Un étrange habitant de la cathédrale", *BACR,* n° 4, 2e semestre 2001, p. 22.

Lauras, Christophe, éd.

- "Rodez et sa cathédrale en 1850, extrait de la *Description des localités de France* du baron de Guilhermy (1808-1878)", *EA,* 2000, p. 231-274.

Lemaitre, Jean-Loup

- "Le martyrologe-obituaire de la cathédrale de Rodez", *VIIe centenaire de la cathédrale de Rodez,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1979, p. 81-90.

- "Le martyrologe-obituaire de la cathédrale de Rodez : le fragment Prouté", *PVSLA,* t. XXXXIII, 2e fasc. 1980, p. 82-85.

- "Un obituaire à peintures ? L'obituaire du chapitre cathédral de Rodez", *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France,* 1980-1981, p. 259-266.

- *Les obituaires du chapitre cathédral de Rodez,* Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, De Boccard, 1995, 386-[16] p.

Lemaitre, Nicole

- "Pour l'indépendance des curés au XVIIIe siècle : le curé de la cathédrale contre son évêque", *VIIe centenaire de la cathédrale de Rodez,* Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1979, p. 123-137.

Lemerle, Frédérique

- *Les* Annotations *de Guillaume Philandrier sur le* De Architectura *de Vitruve, livre I à IV.* Fac-similé de l'édition de 1552, Paris, Picard Editeur, 2000, 241-166 p. (De architectura).

Paulin, Christian

- "VIIe centenaire de la cathédrale", *BMR,* n° 7, 4e trimestre 1977, p. 15-29.

- "Les blasons des évêques", *BMR,* 1977, n° 7, p. 27-29.

- "Les orgues de la cathédrale de Rodez", *PVSLA,* t. XLIV, 4e fasc. 1986, p. 574-579.

Pierre, Aurélien

- "Les collections du musée Fenaille et la cathédrale de Rodez", *BACR,* n° 6, 2e semestre 2002, p. 3-8.

Rouvray, Thibaut de

- "Un tableau ruthénois (?) en exil à Montauban", *BACR,* n° 3, 1er semestre 2001, p. 11-13.

Savignoni, Jean-Philippe

- "N'oubliez pas le guide !", *BACR,* n° 3, 1er semestre 2001, p. 16-17.

Schapiro, Meyer

- "A relief in Rodez and the beginnings of romanesque sculpture in southern France", *Romanesque and gothic art : studies in Western art* : acts of the twentieth international congress of the history of art, Princeton, University Press, 1963, p. 40-66.

Taussat, Robert

- "Grandeur et misère de saint Artémon", *PVSLA,* t. XXXXIII, 3e fasc. 1981, p. 127-133.

- "Les constructeurs de la cathédrale de Rodez", *DR,* Annales 1989-1990, p. 263-276.

- *Sept siècles autour de la cathédrale de Rodez : histoire et vie quotidienne,* Rodez, Editions du Rouergue, 1992, 349 p.

- "Truculences médiévales : le trésor caché des miséricordes", *Historama, histoire magazine,* n° 102, août 1992, p. 31-36.

- "Quelques notes sur les stalles de la cathédrale de Rodez", *Les cahiers de Conques : Le miroir des miséricordes (XIIIe-XVIIe siècle),* n° 2, février 1996, p. 137-145.

- "Le jubé de la cathédrale de Rodez et son déplacement au XIXe siècle", *BACR,* n° 4, 2e semestre 2001, p. 11-15.

Willaume, Alain, Dulau, Robert

- *Voyage en cathédrale : Notre-Dame de Rodez,* Rodez, Editions du Rouergue, 1987, 147 p.

Zerner, Henri

- "Le frontispice de Rodez : essai d'interprétation", *Il se rendit en Italie. Etudes offertes à A. Chastel,* Paris, Flammarion ; Rome : Editions Dell'Elefante, 1987, p. 301-310.

Sainte-Radegonde

- *Sainte-Radegonde, la butte et la tranchée des fusillés, 17 août 1944. Le drame tel que l'ont vécu quelques témoins,* Rodez, Editions Subervie, 1977, 59 p.

Combes de Patris, Bernard

- "La seigneurie de Saint-Geniez-des-Ers", *MSLA,* t. 28, 1964, p. 497-509.

Cosson, Jean-Michel

- *Sainte-Radegonde et Inières en Rouergue,* [Sainte-Radegonde], [Jean-Michel Cosson], 1991, 271 p.

- "Sainte-Radegonde et Inières en Rouergue", *PVSLA,* t. XLVI, 1er fasc. 1991, p. 159-161.

- *Il y a cinquante ans, le massacre de Ste Radegonde, récit d'une journée tragique 17 août 1944,* [Sainte-Radegonde], Jean-Michel Cosson, 1994, 20 p.

Delmas, Claire

- "Calice", *Cinq ans de protection des Objets d'Art en Aveyron,* Rodez, Imprimerie Subervie, 1980, notice 50.

Durand, René

- *La commune de Sainte-Radegonde (Arrondissement et canton de Rodez),* Rodez, Imprimerie Carrère, 1961, 119 p.

Hugues

- "Lutter contre l'oubli", *RR,* n° 31, automne 1992, p. 377-382.

Miquel, Jacques

- "L'église fortifiée d'Inières dans le Rouergue, 1442-1445", *Donjons et forteresses,* n° 2, 1982, p. 11-20.

Noël, Raymond

- "La population de la paroisse d'Inières, d'après un recensement nominatif du diocèse de Rodez en 1690", *AM,* t. 80, n° 87, avril-mai 1968, p. 139-156.

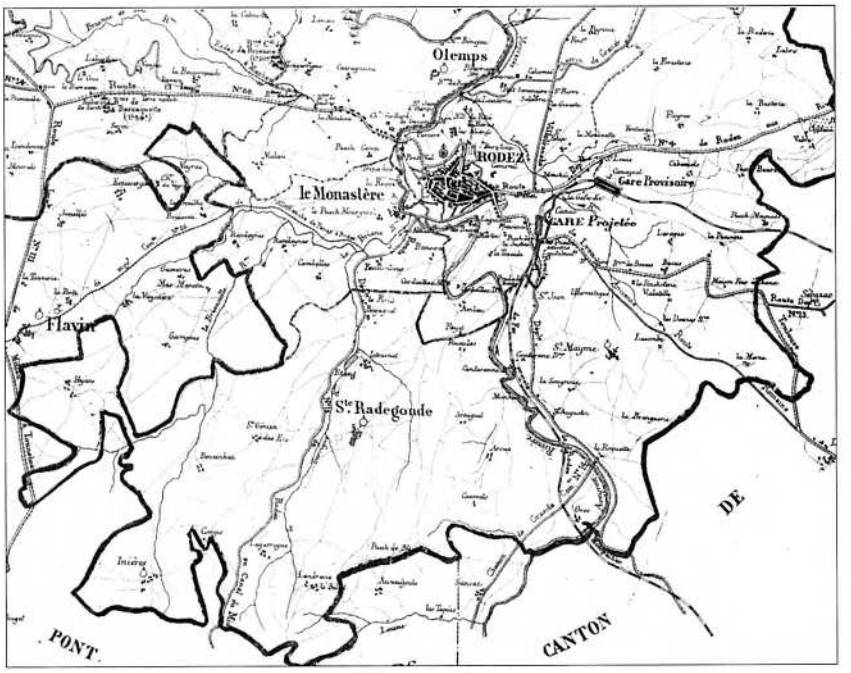

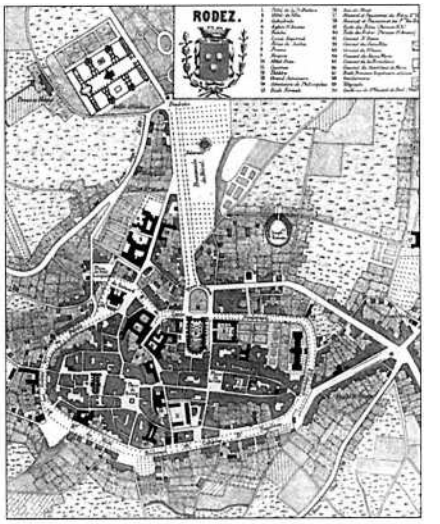

(Coll. Arch. dép. A.)

Table des matières

Avant-propos 7
Per legir l'occitan de Roergue 9

LO PAÍS E L'ISTÒRIA

Lo canton de Rodés-est 13
Los aujòls 27
Los cristians, los Germans e l'Aquitania 34
Castèls, glèisas, abadiás 36
Lo temps dels cossolats 39
L'occitan vièlh 63
Dels uganauds als camisards 83
La fin del senhoratge 100
Los temps novèls 125

UN CÒP ÈRA

La vila e los vilatges 157
La bòria 229
L'ostal 271
L'ostalada 289
Musicas, dançaș e cants del canton de Rodés-est 311

Bibliographie 325
Bibliographie occitane 338
Remerciements 339

Dans la même collection :

Aubin	
Baraqueville-Sauveterre	
Belmont-sur-Rance	
Bozouls	
Camarès	
Campagnac	
Capdenac	épuisé
Cassagnes-Bégonhès	épuisé
Conques	
Cornus	
Decazeville	épuisé
Entraygues	épuisé
Espalion	
Estaing	
Laguiole	
Laissac	
Marcillac	épuisé
Millau-est	
Millau-ouest	
Montbazens	épuisé
Mur de Barrez	épuisé
Najac	
Nant	
Naucelle	épuisé
Peyreleau	
Pont de Salars	épuisé
Réquista	
Rieupeyroux	épuisé
Rignac	épuisé
Saint-Affrique	
Saint-Amans des Cots	épuisé
Saint-Beauzély	épuisé
Saint-Chély d'Aubrac	
Sainte-Geneviève-sur-Argence	épuisé
Saint-Géniez d'Olt	épuisé
Saint-Rome de Tarn	
Saint-Sernin-sur-Rance	épuisé
Salles-Curan	épuisé
La Salvetat-Peyralès	
Sévérac-le-Château	épuisé
Vezins	
Villefranche de Rouergue	épuisé
Villeneuve	épuisé

Bibliographie occitane

Histoire

Bony, Maurice

- *Lo nòstre Roèrgue aimat d'ièr, d'uèi e de totjorn,* 2 tomes, Rodez : *lo Grelh Roergàs,* n° 24 A, 1980 ; n° 24 B, 1982.

Onomastique

Astor, Jacques

- *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux du Midi de la France,* Millau, Editions du Beffroi, 2002.

Nègre, Ernest

- *Toponymie générale de la France,* 3 volumes, Genève, publications romanes et françaises, librairie Droz S. A., 1990, 1991 et 1998.

Nouvel, Alain

- *Les origines historiques et préhistoriques de la langue d'oc : Rouergue,* Annales de l'Université populaire du Sud-Aveyron, 1984-1985, p.135-139.

- *Les noms de lieux témoins de notre histoire,* Montpellier, *Terra d'òc,* 1981.

Dauzats, A. et Ch. Rostaing

- *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France,* Paris, Libr. Guénégaud, 1983.

Linguistique

Alibert, Louis

- *Dictionnaire occitan-français d'après les parlers languedociens,* Toulouse, Institut d'études occitanes, 1965 et 1966.

- *Grammatica occitana segón los parlars lengadocians,* Toulouse, *Societat d'estudis occitans,* 1935.

Anglade, Joseph

- *Grammaire de l'ancien provençal,* Paris, Klincksieck, 1977

Cantalausa, Jean de

- *Diccionari fondamental occitan illustrat lengadocien,* Toulouse, Institut d'études occitanes ; Centre régional d'études occitanes, 1979.

- *Aux racines de notre langue : les langues populaires des Gaules de 480 à 1080,* Saint-Pierre, Rodez, Culture d'Oc, 1990.

Mistral, Frédéric

- *Lou Tresor dòu Felibrige,* dictionnaire provençal-français, Edisud, Aix-en-Provence, 1983 (reprint)

Levy, Emil

- *Petit dictionnaire provençal-français,* Raphèle-lès-Arles, Culture provençale et méridionale, 1980.

Vayssier, Aimé

- *Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron,* Marseille, Laffite Reprints, 1979.

Littérature, traditions

Bessou, abbé Justin

- *D'al brès a la toumbo,* Rodez, Carrère, 1892.

Calelhon

- *Lo pan tendre,* Rodez, *Lo Grelh roergàs,* 1976-1977.

Colrat, Bruno

- "Les troubadours, les comtes de Rodez et Montrozier", *RR,* n° 146, été 1983, p. 109-126.

Lacout, Louis

- *Douço bilo maïre... Consous al Païs et a Roudes,* Rodez, Carrère, 1975. (Collection du *Grelh roergàs :* 10)

Mouly, *Enric*

- *Bortomieu o lo torn del Roergue,* Rodez, Carrère, 1973. (Collection du *Grelh roergàs :* 7).

- *En tutant lo grelh,* Rodez, Ed. Subervie, 1962.

Rostaing, Charles

- "Les Troubadours rouergats", *RR,* n° 114, juin 1975, p. 130-142.

Vezinet, Andrieu

- *"Que partigue pas !", RR,* n° 14, été 1988, p. 261-264.

Vézinhet, Adrien

- "Danses rouergates", *RR,* n° 1, janvier-mars 1954, p. 52-63

- *"L'estéla de Nadal", RR,* n° 48, octobre-décembre 1958, p. 450-453.

- *"Lo Nadal de Joan l'ermito", RR,* n° 68, octobre-décembre 1963, p. 435-438.

- *"En mémoria d'Enric Mouly", RR,* n° 138, été 1981, p. 163-166.

- *"Omenatge a Eugèni Seguret", Almanac roergas,* 1982.

- "Rapport présenté par M. Vézinhet, professeur au lycée de Rodez", dans *Collège d'Occitanie,* 1er congrès.

Chant, danses

- *Chansons du pays d'Oc,* Rodez, Editions du Rouergue, 1996.

- *Danses et costumes du Rouergue,* édition exclusive de *l'Escloupeto,* Rodez, L. Rémy.

- *La Pastourelle, 1947-1997,* [s. l.], [s. n.].

Canteloube, Joseph

- *Anthologie des chants populaires,* [s. l.], Ed. du Dauphin, 1974.

Froment, L.

- *Chansons du Rouergue recueillies et harmonisées par Léon Froment,* Rodez, Carrère, 1930.

Girou, Marius

- *Cançon vòla,* Toulouse, CRDP, 1979.

Lambert, Louis et Montel, Achille

- *Chants populaires du Languedoc,* Marseille, Laffitte, 1975.

Marie, Cécile

- *Anthologie de la chanson occitane : chansons populaires des pays de langue d'oc,* Paris, G. P. Maisonneuve et Larose, 1975.

Mercadier, E.

- *Chansonnier manuscrit.*

Molin, Enric

- *Los cants del Grelh.*

Remerciements

L'opération *al canton de Rodés-est* est une réalisation du Conseil général de l'Aveyron et de l'équipe *al canton*-Institut de Culture régionale de la Mission départementale de la Culture. *Un brave mercé a totes los que nos an plan adujats :*

- Dominique Costes, conseiller général (lancement),
- Stéphane Bultel, conseiller général (restitution),
- les maires, les municipalités, les secrétaires de mairie :
  Lo Monestire : Michel Gantou,
  Rodés : Marc Censi,
  Senta-Radegonda : Gérard Carrière,
- les Archives départementales,
- l'Association pour la sauvegarde du patrimoine archéologique aveyronnais,
- le Centre culturel occitan du Rouergue,
- le *Grelh roergàs,*
- le Musée du Rouergue,
- le Musée Fenaille,
- la Société des cartophiles et numismates de l'Aveyron,
- la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,
- les enfants, les professeurs d'école, les parents d'élèves des écoles publiques ou privées du canton de *Rodés-est,*
- tous les partenaires associatifs et institutionnels du canton de *Rodés-est* et les maisons de retraite,
- toutes celles et tous ceux qui, par leur accueil, leurs témoignages, leurs prêts d'objets et de documents, leurs aides de toutes sortes ont permis de mener à bien l'opération *al canton...*

Cassette :

Lo Monestire : Resseguier Roger,

Rodés : Roumec Rosette, Roumec Thérèse,

Senta-Radegonda : Anglade Yvonne, Cance Albert, Colomb Ernest, Deltour Norbert, Frayssinhes Emilie, Gamel André, Jarousse Marcel, Laquerbe Henri, Monteillet Louis, Valat Louis...

Lexique :

Androlojc Simone, Anglade Yvonne, Bauguil Odile, Cance Albert, Colomb Ernest, Dercile Marguerite, Gal Raymond, Romieu Yvette, Vernhes Roger.

Photographies, documents :

(Les photographies de groupes dont les rangs sont différenciés se lisent de gauche à droite et de bas en haut)

N'Agassac : Rascalou Jean (R. Jn.),

Flavinh : Molinier Emilienne (M. E.),

Milhau : Lacombe Louis (L. L.),

Lo Monestire : Androlojc Simone (A. Sm.), Arnal François (A. F.), Aussibal Louis (Eugène) (A. L.), Bauguil Odile (B. O.), Bleynié Odette (B. Od.), Dercile Marguerite (D. M.), Gal Raymond (G. R.), Lacroix Paul (L. P.), Marty Pierre (M. P.), Resseguier Roger (R. R.), Rey Jacques (R. J.), Roques Jean-Louis (R. J.-L.), Sudres Maurice (S. Mr.), Vernhes Roger (V. R.),

Montrosièr : Gruat Philippe (G. Ph.),

Ònes lo Castèl : Andrieu Jacqueline (A. J.),

Rodés : Archives départementales (Arch. dép. A.), Benel Raymond (B. R.), Bories Henriette (B. H.), Boyer Thérèse (B. T.), Conservation des antiquités et objets d'art de l'Aveyron (C.A.O.A.A.), Dhombres Jean (D. J.), Dupuy Odile (D. O.), *L'Escloupeto* (Mme Ramos) (E.), Frugère Lucienne (F. L.), Ginestet Jean (G. J.), Hérail Jean (H. J.), Hot Anne-Marie (H. A.-M.), Labat Yves (L. Y.), Malrieu Monique (M. M.), Musée Fenaille (M. F.), Puech Henriette (P. H.), Rouvier Paul (R. P.), Service *al canton* - Institut de Culture régionale (Al. C.), Société des lettres (S. d. L.), Taussat Robert (T. R.), Terral Jean (T. Jn.),

Salas-Comtals : Gaffier Jean-Pierre (G. J.-P.),

Senta-Radegonda : Anglade Yvonne (A. Y.), Cance Albert (C. A.), Colomb Ernest (C. E.), Ferrié Gaston (F. G.), Ferrié Henriette (F. H.), Gamel André (G. A.), Geniez André (G. Ad.), Glauzy Pierre (G. P.), Grabot Henri (G. H.), Jarrousse Marcel (J. M.), Lagarde Frédéric (L. F.), Romieu Yvette (R. Y.),

Sent-Ginièis d'Òlt : Naudan Gérard (N. G.),

Sent-Jòrdi de Luzençon : Aussibal Robert (A. R.),

Vilafranca de Roergue : Lacassagne Jean (L. Jn.),

Villepreux (78) : Pallier Pierre (P. P.)...

Réalisation :

- animations scolaires : Pierre Marcilhac.
- assistance de recherche, d'animation et d'édition : Jean-Luc Lafon.
- documentation : Yvonne Anglade (A. Y.), Archives départementales de l'Aveyron, Georges Bories, Henriette Bories (B. H.), Ernest Colomb (C. E.), Jean-Michel Cosson, Lucien Dausse, Claire et Jean Delmas, Jean Dhombres (D. J.), Lucienne Frugère (F. L.), Raymond Gal (G. R.), André Gamel (G. A.), Pierre Glauzy (G. P.), Henri Grabot (G. H.), Philippe Gruat, Anne-Marie Hot (H. A.-M.), Pierre Lançon, Monique Malrieu (M. M.), Musée Fenaille (M. F.), Jean-Louis Roques (R. J.-L.), Société des lettres, Robert Taussat (T. R.)...
- maquette : Christian-Pierre Bedel, Jean-Luc Lafon, Patricia Pallier.
- photographies : Balsan Louis (fds. B. L à la Société des lettres...), Bedel Christian-Pierre (B. C.-P.), Bibliothèque nationale de France (fds. B. n. F.), Bousquet Christian (B. C.), Dhombres Jean (D. J.), Jean-Pierre Gaffier (G. J.-P.), Jean-Luc Lafon (L. J.-L.), Paul Noyrigat (fds. N. P. à la Société des lettres...), Paul Rouvier (R. P.), Sudres Emile (fds. S. E. aux Archives départementales)...
- prise de contact, identification, saisie complémentaire : Chantal Picou, Charlotte Villefranque.
- transcriptions : Christian-Pierre Bedel, Patricia Pallier...

Témoignages :

A. A. : Arnal André, né en 1922 à *Rodés.*
A. E. : Aussibal Eugène (Louis), né en 1914 à *Rodés.*
A. L. : Aussibal Lucienne, née Gayrard en 1911 *al Monestire.*
A. Sm. : Androlojc Simone, née Gayraud en 1936 *al Monestire.*
A. Y. : Anglade Yvonne, née Vernhes en 1922 à *Botonet del Monestire.*
B. D. : Bancarel (de) Dominique, né en 1964 en Italie.
B. H. : Bories Henriette, née Besombes en 1924 à *Rodés.*
B. M.-T. : Bancarel (de) Marie-Thérèse, née d'Aure en 1928 à *Montpelhièr.*
B. O. : Bauguil Odile, née en 1926 *al Puèg del Monestire.*
B. Od. : Bleynié Odette, née Montagne en 1920 à *Conquetas de Canet.*
B. R. : Benel Raymond, né en 1931 à *Rodés.*
B. Rn. : Bouloc Renée, née Romieu en 1923 à *Caumèls de Senta-Radegonda.*
B. T. : Boyer Thérèse, née Molinier en 1942 à *Rodés.*
C. A. : Cance Albert, né en 1926 à *Tregós de Senta-Radegonda.*
C. E. : Colomb Ernest, né en 1945 à *Flavinh.*
C. M. : Censi Marc, né en 1936 à *Rodés.*
C. N. : Colomb Noëlie, née Gayraud en 1946 à *Rodés.*
C. O. : Cance Odile, née Izard en 1933 à *Rodés.*
C. R. : Castella Roger, né en 1931 à *Maurs (15).*
C. Rm. : Clémens Raymond, né en 1927 à *Rodés.*
D. L. : Dausse Lucien, né en 1929 à *La Val de Quins.*
D. M. : Dercile Marguerite, née Andrieu en 1928 à *Randèines del Monestire.*
D. N. : Deltour Norbert, né en 1912 à *Sansac d'Agenh.*
E. M. : Edmond Marius, né en 1916 à *L'Endrevièr de Senta-Radegonda.*
F. E. : Frayssinhes Emilie, née Cance en 1927 à *Caumont.*
F. G. : Ferrié Gaston, né en 1926 à *Las Landas de Senta-Radegonda.*
F. M. : Ferrié Marguerite, née Romieu en 1924 à *Senta-Radegonda.*
G. A. : Gamel André, né en 1935 *a-z-Istornet de Senta-Radegonda.*
G. Ad. : Geniez André, né en 1932 *a-z-Arsaguet de Senta-Radegonda.*
G. An. : Gamel Andrée, née Conquet en 1936 à *Mont-Peirós.*
G. H. : Grabot Henri, né en 1925 à *Bordèus (33).*
G. P. : Glauzy Pierre, né en 1934 à *Senta-Radegonda.*
G. R. : Gal Raymond, né en 1928 à *La Vèrnha de Severac.*
H. A.-M. : Hot Anne-Marie, née en 1923 à *Rodés.*
J. D. : Jarrousse Denis, né en 1947 à *Rodés.*
J. M. : Jarrousse Marcel, né en 1911 à Levallois-Perret (92).
Lacroix Elise, née Vaysse en 1929 *al Monestire.*
L. F. : Lagarde Frédéric, né en 1928 *a-z-Inièiras de Senta-Radegonda.*
L. H. : Laquerbe Henri, né en 1917 *a-z-Istornet de Senta-Radegonda.*
L. O. : Lagarde Odette, née Miquel en 1935 à *Vesinh.*
L. P. : Lacroix Paul, né en 1924 *al Monestire.*
L. R. : Lagarde Rémi, né en 1929 à *Senta-Radegonda.*
Marty Odette, née Vidal en 1926 à Béthune (62).
Meillac Irène, née en 1910 *al Vibal.*
M. L. : Monteillet Louis, né en 1939 *al Pònt.*
M. P. : Marty Pierre, né en 1921 à *Rodés.*
P. H. : Puech Henriette, née Clémens en 1927 à *Rodés.*
P. M. : Pagès Maria, née Aubeleau en 1933 à *Senta-Radegonda.*
Rey Monique, née Boyer en 1945 à *Rodés.*
R. J. : Rey Jacques, né en 1943 à *Rodés.*
R. L. : Romieu Louis, né en 1930 à *Caumèls de Senta-Radegonda.*
Roumec Albert, né en 1928 à *Quins.*
R. R. : Resseguier Roger, né en 1931 *al Monestire.*
R. Rs. : Roumec Rosette, née Ricard en 1932 à *Rodés.*
R. T. : Roumec Thérèse, née Ricard en 1932 à *Rodés.*
R. Y. : Romieu Yvette, née en 1928 à *Caumèls de Senta-Radegonda.*
S. Mr. : Sudres Maurice, né en 1918 *al Monestire.*
S. P. : Sudres Paulette, née Raulet en 1921 à *Cransac.*
S. Y. : Sanhes Yvette, née Barrau en 1933 à *Luc.*
T. E. : Teyssèdre Emile, né en 1927 à *Nòuviala.*
T. J. : Theurier Jacques, né en 1934 à *Rodés.*
T. P. : Tabardel Pierre, né en 1931 à *Druèla.*
V. H. : Vernhes Héléna, née Séguret en 1928 *a-z-Issanchon-lo-Bas d'Agenh.*
V. J. : Véroni Justin, né en 1922 à *Senta-Radegonda.*
V. L. : Valat Louis, né en 1936 à *Rodés.*
V. P. : Vigouroux Pierre, né en 1919 à *Flavinh.*
V. R. : Vernhes Roger, né en 1920 à *Botonet del Monestire.*

© Mission départementale de la Culture
I.S.B.N. 2.907279-60-2
I.S.S.N. 1151-8375

Photocomposition et photogravure
GRAPHI Imprimeur - 12450 La Primaube

Achevé d'imprimer en avril 2004
par GRAPHI Imprimeur - 12450 La Primaube

Dépôt légal : avril 2004

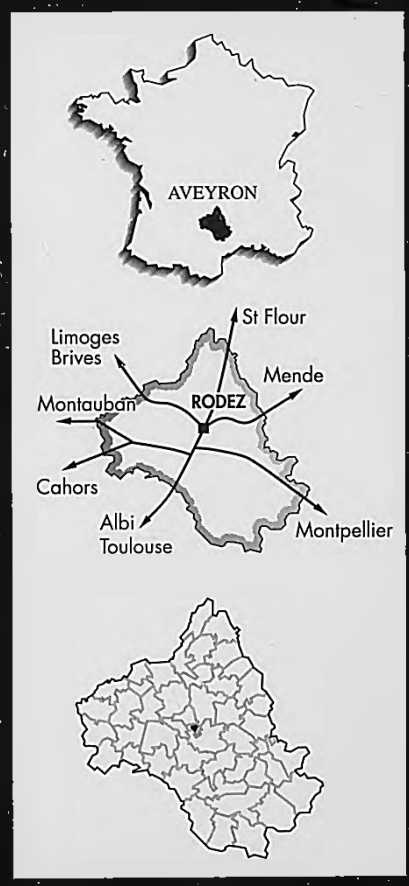

AVEYRON
CONSEIL
GENERAL

38,11


·15 46·
Einsee celibre et Rolle de la Recepte et Despensa facha-
per Loue segnoure Consouls del Bourg de Roudee, per-
Joyre far La Capsa De Monseur, Sant Dalmasi, et-
per Relenar Lou Corps sanct, surdo Requesta que Lou
Jozen presentado per Monsur Pou (arenge de Masnau